



Microfilmed 2001

for the

**OFFICIAL PUBLICATIONS
COLLECTION**

of the

**NATIONAL LIBRARY
OF CANADA**

OTTAWA

*Microfilmed by
the NATIONAL ARCHIVES
OF CANADA*

Microfilmé 2001

pour la

**COLLECTION
DES PUBLICATIONS
OFFICIELLES**

de la

**BIBLIOTHÈQUE
DU CANADA**

OTTAWA

*Microfilmé par
les ARCHIVES NATIONALES
DU CANADA*

DOCUMENTS DE LA SESSION.

VOLUME 9.

PREMIÈRE SESSION DU CINQUIÈME PARLEMENT

DU

54415

CANADA

SESSION 1883.

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE, RUE WELLINGTON, OTTAWA.

LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION.

VOLUME XVI.—SESSION 1883.

CLASSÉS PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

A		N ^o	B		N ^o
Accidents sur le ch. de fer G.T.....		76a	Brise-lames, Port-Lorne, N.-E.....		25
do do Intercolonial.....		40d	Budget, 1883-84.....		1
Accidents survenus aux navires canadiens sur les grands lacs.....		58	do supplémentaire.....		1
Accise, Montréal.....		13b	do do 1883-84.....		1
Acte d'extradition du Canada.....		32	do do de autre.....		1
Administration de la justice, réclamations des provinces.....		119	Bureau de poste, Montréal.....		13b
Agents, droit imposé par le registraire de la cour suprême.....		63	C		
Agriculture, rapport annuel.....		14	Cadets, collège militaire royal.....		56
Albert, cour de comté.....		67a	Callander et Gravenhurst, subvention au chemin de fer entre.....		121
Albert (Port), havre de.....		46a	Campbellton, steamer en correspondance avec le ch. de fer Intercolonial.....		40k
Allan, tarif de fret sur la ligne, saison 1882- 83.....		39 et 39a	Canada, canons pour le.....		116
Allemagne, arrangements commerciaux avec l' avec l'.....		89	do carte indiquant les ch. de fer du....		8a
Amendes et saisies.....		38	do commerce entre les Antilles, le Bré- sil et le.....		98
Amendes perçues et comment disposées.....		38	do acte d'extradition du.....		32
Antilles, commerce entre le Canada et les..		98	Canada Central, ch. de fer, acquisition par la cie du ch. de fer du Pacifique.....		27n
Articles en fer, remise de droits sur.....		45a	Canada Central, chemin de fer du, boni de Pembroke.....		69
Assurances.....	12 à	12c	Canada, statuts du.....	17 à	17b, 28
do rapport du surintendant des.....		12	Canadien du Pacifique, octroi de terre.....	27e, 27f	
Assurance contre le feu, de 1880 à 1882, inclu- sivement, dans Montréal, Québec, To- ronto, Hamilton, Ottawa, Halifax, Saint- Jean, N.-B.....		12c	do chemin de fer.....	27 à 27r	69
Assurance contre l'incendie et maritime, re- levé sommaire pour 1882.....		12a	do commission du.....	27g	
Assurances sur la vie et contre les accidents, relevés des, pour 1882.....		12b	do carte, etc., du.....	27o	
Auditeur général, rapport de l'.....		6	Canadien, tabac.....	35 et 35a	
B			Canaux.....	4, 81, 83, 105 à 105c,	109
Baie des Chaleurs, subvention à la cie de ch. de fer de la.....		121	Canaux, statistiques des.....	4	
Baker, David, nomination de.....		110	Canaux et chemins de fer, rapport annuel....	8	
Banques, liste des actionnaires.....		19	Canaux, dette publique encourue pour les....	109	
Banque de Saint-Jean.....		34	Canons pour le Canada.....	116	
Baptêmes, mariages et sépultures.....		44	Cap-Breton, constitution, etc.....	70	
Batterie de campagne de Richmond.....		31c	Caragut, N.-B., subvention à la compagnie de chemin de fer de.....	121	
Batteries A et B, personnel des officiers.....		56a	Carillon et Grenville, canal de.....	105 à 105b	
Batteries A et B, nombre de ceux qui ont suivi un cours d'instruction dans les.....		31e	Cartouches, fabrique de, Québec.....	99	
Bayfield, havre de.....		46f	Charybdis, vapeur.....	120	
Belgique, arrangements commerciaux avec la Bernatchez, N., saisie de.....		89	Chemin de fer Intercolonial, réclamations contre le.....	40b	
Berthier, camp de, en 1882.....		31f	Chemin de fer Intercolonial, accidents sur le.....	40d	
Bibliothèque du parlement, rapport annuel.....		15	Chemin de fer Intercolonial.....	40 à 40f	
Blackeby, rapport de.....		16	Chemin de fer canadien du Pacifique.....	27 à 27r	
Boissons fermentées et distillées, importées.....		58	Chemin de fer du Grand-Tronc.....	76 à 76c	
do do matières.....		59	Chemin de fer du lac Saint-Jean.....	90	
Bouées et balises, lac Huron.....		87	Chemin de fer de l'I. P.-E.....	86	
Brae, comté de Prince, I.P.E.....		52e	Cheminus de fer du Canada, cartes des.....	8a	
"Brandy Pots" et Rivière-du-Loup, séma- phores.....		78	Cheminus de fer et canaux, rapp. annuel des.....	8	
Brésil, commerce entre le Canada et le.....		9c	Cheminus de fer, dette publique encourue pour les.....	109	
Brise-lames.....	52 à	52a	Cheminus de fer, subventions aux.....	121	
do New-Harbor, N.-E.....		52a	Cinquième élection générale.....	77 et 77a	
		524	Cockburn, James, O.R., commission à.....	17 à 17b	
			Colombie-Britannique, vaisseaux de guerre de S.M. sur les côtes de la.....	106	
			Colombie-Britannique, constitution, etc.....	70	
			do immigration dans la 93.....	93a	
			do pénitencier.....	29a	
			do pilotes et pilotage.....	111	
			Colonisation, concession pour fins de.....	117	

C	N°	F	N°
Colonisation, terres pour	84	Fabriques, travail dans les.....	16 et 16a
Commerce entre le Canada, les Antilles et le Brésil.....	98	Falsification des substances alimentaires.....	4
Commis surnuméraires, douane de Montréal	49	Fédérale, police, dépenses de la.....	18
Commissionnaire des pêcheries, rapport du.....	7	Fédéraux, huissiers, nomination des.....	63 et 62a
do en France.....	60	Fédéraux, statuts	17 à 17b, 28
Commission, chemin de fer Intercolonial.....	40b	Fonds consolidé, recettes et dépenses imputables au	30
do donnée à J. Cockburn, C.R. 17 à 17b	40b	Fonds d'amélioration des terres.....	20
do révision des statuts fédéraux 17 à 17b	40b	France, arrangements commerciaux avec la	89
Commission du chemin de fer Intercolonial.	40b	do commissaire en.....	70
Commission du chemin de fer Canadien du Pacifique.....	27g	Frontenac, terrasse, Québec.....	113
Communication par steamers avec l'Allemagne.....	71	G	
Compagnie britannique canadienne de prêt et de placement.....	73	Garanties et sécurités.....	25
Compagnies d'assurance contre l'incendie et maritimes, relevé pour l'année 1882..	12a	Gaspé, pétition des marchands de poisson de do steamer en correspondance avec le C.I.....	98 40k
Comptes des crédits.....	6	Gatineau, subvention à la cie du chemin de fer de la Vallée de la.....	121
Comptes non réglés avec les provinces.....	20	Générales, élections, 1882.....	77 et 77a
Comptes publics pour 1881-82.....	41, 1	do do liste des officiers rapporteurs.....	33
Constitutions, etc., du C.-B., N.-E., I.P.-E., N.-B., C.-E. et de l'île de Vancouver....	70	Geniv, requête du patron du, demandant de relaxer certains marins	72
Construction, progrès des travaux de, C.C.P. Contrats A et B, C.F.C.P., changement du mode de construction.....	27d 27p	Glendon, steamer pour remplacer le	97
Contrats, C.C.P.....	27i	Goodwin, Jas., montant payé.....	105-
Cour de comté, Nouveau-Brunswick.....	67	Gouvernement, hypothèque sur C.G.T.....	
Cours de comté, élévation du traitement des juges des.....	67b	Gouvernement, arpentage du, lot n° 133, Manitoba.....	107
Cours de comté.....	67 à 67b	Gouverneur général, mandats du	26, 43
do Kings et Albert.....	67a	Grain et produit du grain	160
Cour maritime.....	68 et 68a	Grand-Tronc, chemin de fer	76 à 76c
Cour maritime, Ontario, règlements de la, etc do procédures de la.....	68a 68	Grande ligne directe entre l'Amérique et l'Europe, subvention à la cie du ch. de fer de la.....	121
Credit-Valley, intérêt dans le chemin de fer C.P. de.....	27n	Gravenhurst et Callander, subvention au chemin de fer entre.....	121
Credit-Valley, bons.....	27a	Greece's Point, canal Grenville	105a, 105b-
Criminelle, statistique, pour 1881.....	14	Grenville et Carillon, canal de.....	105 à 105b-
D		H	
Dauphéné, Jas., réclamation de.....	115	Halifax et Cap-Breton, cie de ch. de fer et de charbon d'.....	40f
De la Chevroitière. M. O. C.....	51	Halifax, primes d'assurance, de 1880 à 1882..	12c
Département des travaux publics, dépenses pour télégrammes.....	124	do troupes à.....	88
Dépenses, pénitencier de la Col.-Britannique do police fédérale.....	29a 18	Hamilton, assur. contre le feu, de 1880 à 1882	12c
do et recettes, imputables sur le fonds consolidé.....	30	Hamilton et Nord-Ouest, achat de parts de la cie, par le G.T.....	76-
Dépenses et revenu, C.F.I.....	40a	Hangar à marchandises et des entrepôts à Saint-Jean, N.-B., C.I.....	40g
do imprévues.....	22, 42	Havelock et Petitcodiac, N.B. subvention au ch. de fer d'.....	121
Dette publique encourue pour les chemins de fer, canaux, etc.....	109	Hébert, H., manœuvres frauduleuses.....	78
Digby, N.-E., quaiage à.....	97	Henev, Stewart et cie, entrepreneurs.....	105a et 105b
Dionne, — compte des médecins pour soins à.	40e	Houille, quantité exportée.....	36
Distribution des statuts du Canada.....	28	do do de la N.-E.....	36-
Douanes, Montréal, département des.....	13b, 49	Hudson, baie d'.....	104
do droits payés par le C.C.P.....	27m	Huissiers fédéraux, nomination des.....	62 et 62a
do do remboursés à Toronto.....	91	Huron, bouées et balises sur le lac.....	8
Drogues, analyse des.....	4a	Hydrographique, levée.....	64
Droits sur le sel.....	65	I	
Droits payés par le C.C.P. sur importations	27m	Immigration.....	93 à 93c
E		Immigration des Chinois dans la Colombie-Britannique.....	93a
Ecuador, arrangements commerciaux avec..	89	Importations et exportations, semestre 1882..	92
Egypte do do	89	Inspection des bateaux à vapeur.....	7
Elections générales, 1882-83.....	77 et 77a	Instruction, personnel d', collège militaire royal.....	56a
Espagne, arrangements commerciaux avec l'	89	Instruments aratoires, etc., importés dans le Manitoba et les T.N.-O.....	103 à 103b
Examen des seconds.....	7	Intercolonial, chemin de fer.....	40 à 40f, 121
Exportat. et import., dernier semestre, 1882.	92	do do commission.....	40f
Expropriation de terrains, à Saint-Jean, pour le chemin de fer Intercolonial.....	40f	do do subvention à l'.....	12f
Extradition du Canada, acte d'	32		
Fabre, l'hon. Hector, commission en France	60		

	N ^o		N ^o
I		Mc	
Intérieur, rapport annuel du revenu de l'.....	4	McCallum, correspondance concernant W. D.	40c
Intérieur, revenu de P. Montréal.	136	McMillan, destitution de J. D. McMillan.....	110
Intérieur, rapport annuel du département de l'.....	23	N	
Iona, salles d'exercices.....	50	Napanee, Tamworth et Québec, subvention au chemin de fer.....	121
J		Navigation et commerce, Tableaux	2
Jamaïque, arrangements commerciaux avec. Jetées et quais.....	89 75	Navires canadiens, accidents survenus aux, sur les grands lacs	58
Juges de cours de comté, augmentation de salaires des.....	67b	Navires, remise de droits sur les matériaux pour la construction des.....	45
Juifs de Russie, réfugiés au Canada.....	93c	Navires enregistrés dans la prov. de Québec	58a
Justice, administration de la, réclamations des provinces.....	119	Navires qui ont importé du sucre, du sirop et de la mélasse.....	58b
K		Newfield et Moravian, steamers	101
Kaministiquia, rivière, terminus du chemin de fer Canadien du Pacifique	27r	New-Harbor, N.-E., brise-lames.....	52a
Ketchum, H. G. C., réclamation sur le che- min de fer Intercolonial	40l	Nord, chemin de fer du, acheté par le che- min de fer du Grand-Fronc.....	76
Kings, cour de comté de.....	67a	Nord-Ouest, instruments aratoires importés dans les Territoires du.....	103 à 103b
L		Nouveau-Brunswick, constitution, etc., du.....	70
Lac des Bois, steamers pour le.....	114	do cour de comté du.....	67
Lac Huron, bouées et balises	87	Nouvelle-Ecosse, constitution, etc., de la....	70
Lac Saint-Jean, chemin de fer du.....	90	O	
Lebel, Dr, compte du.....	40e	Obligations d'octrois de terres, chemin de fer Canadien du Pacifique	27c, 27f
Législation de la province de Québec, rela- tive à la vente des liqueurs.....	59a	Océanique, service postal.....	39 et 39a
Levée hydrographique.....	64	O'Connor, honorable John.....	85
Licences de bois de construction sur le ter- ritoire en contestation de l'Ontario	118	Officiers d'état-major des batteries "A" et "B"	56a
Liqueurs enivrantes	59 à 59b	Officiers-rapporteurs, liste des.....	33
Liqueurs, distillées et fermentées.....	59	Okanagan et Shuswap, canal.....	81
do vente des.....	59a et 59b	Ontario et Québec, chemin de fer d'.....	27n
Liste des personnes mises à la retraite.....	61a	Ontario, sentence arbitrale relative aux limites.....	95
Liverpool, baie de, brise-lames à la.....	52b	Ontario, lac, stations de sauvetage.....	112
Luke, rapport de.....	16a	Ontario, cour maritime d'.....	68a
Lyon, M. J. A.....	122	Ottawa, assurances contre le feu, de 1880 à 1882.....	12e
M		P	
Mandats du gouverneur général	26, 43	Pêche du homard, saison prohibée	37e
Manitoba, instruments aratoires importés dans le.....	103 à 103b	Pêches, réclamations de primes pour.....	37, 37c
Manitoba, agence des sauvages du.....	123	do baux ou permis de, dans le N.-B.....	37a
Manitoba, subventions au.....	108	do du saumon, clôture de la saison.....	37e
Mariages, baptêmes et sépultures	4	Pêcheries.....	37 à 37c
Marine et pêcheries, rapport annuel.....	7	do et marine, rapport annuel.....	7
Matériel roulant, chemin de fer I.....	40, 40f, 40i	do rapport du commissaire	7
Mélasse, importée par les navires	58b	Pêcheries, instructions aux inspecteurs des.....	37b
Méridien unique.....	48	do saisies par les inspecteurs des.....	37b
Miller, J. A., juge.....	53	Pêcheurs, primes aux.....	37c
Milice, achat de couvertures pour la.....	37b	Pembroke, chemin de fer du Canada Cen- tral, bonis de.....	69
Milice	31 à 31f	Pénitenciers, rapport annuel.....	29
Milice, rapport annuel	9	Pénitencier, Colombie-Britannique.....	29a
Miliciens de 1812.....	31 à 31a	Perley, réclamation de Amos.....	37d
Miramichi, Cie du chemin de fer de la vallée du, subvention à.....	121	Permis d'exploiter les mines dans le terri- toire en contestation de l'Ontario.....	118
Mise à la retraite.....	21 à 21b	Petitcodiac à Havelock, N.-B., subvention au chemin de fer entre	121
Montagnes Rocheuses et de Selkirk, ligne du C. O. P.....	57f	Phare de Quaco.....	57
Montenegro, arrangements commerciaux avec.....	89	Pictou et Truro, embranchement du C. I.....	40j
Montréal et de l'Ouest, subvention à la Cie du chemin de fer de.....	121	Pilotes et pilotage, Colombie-Britannique	111
Montréal, département des douanes.....	49	Poids et mesures	4
Montréal, assurance contre l'incendie, de 1880 à 1882.....	12c	Pont de chemin de fer de Saint-Jean.....	47 et 47a
Montréal, Ottawa et Occidental, Cie du che- min de fer, acquisition par le chemin de fer Canadien du Pacifique.....	27n	Portage, fle du.....	96
Moravian et Newfield, steamers.....	101	Port-Albert, havre de.....	46c
Morocco, arrangements commerciaux avec..	89	Port-Lorne, N.-E., brise-lames.....	52
Morpeth, havre de, sur le lac Erié.....	46g	Prime de pêche, réclamations.....	37, 37c
Murray, canal.....	83	Prime aux pêcheurs.....	37e
		Prince-Edouard, constitution, etc., de l'île du	70
		do chemin de fer de l'île du.....	86
		Produits du grain, et grain.....	100
		Prolongement-Est, N.-E.....	40j
		Promotions, service civil.....	21, 13a

P	N°	S	N°
Provencher, J. A., surintendant des sauvages du Manitoba.....	123	Sel, droits sur le.....	65
Q		Selkirk et des Montagnes Rocheuses, ligne de, C. C. P.....	272
Quaco, phare de.....	57	Sémaphores de la Rivière-du-Loup et de "Brandy Pots".....	74
Quais et jetées.....	46 à 46j	Sentence arbitrale relative à l'Ontario.....	95
Québec et lac Saint-Jean, subvention à la compagnie du chemin de fer.....	121	Sépultures, baptêmes et mariages.....	44
Québec, fabrique de cartouches de.....	99	Serv. postal entre le Canada et le Royaume-Uni.....	39 et 39a
do cité de, assurance contre le feu, 1880-82.....	12c	Service civil, nominations et promotions.....	13 a, 21
do terrasse Frontenac.....	113	do rapport des examinateurs.....	13
do subvention provinciale de.....	94 et 94a	do Montréal.....	13b
R		Servie, arrangements commerciaux avec la Shelburne, sifflet d'alarme du havre de.....	89
Rapide Plat, canal du.....	105c	Shuswap et Okanagan, canal de.....	81
Rapport annuel du directeur-gén. des postes	3	Sifflets de brume, havre de Shelburne.....	66
Rapport général des travaux publics, 1887 à 1882.....	10a	Spellmacheen-Okanagan, canal de.....	81
Recensement et statistique.....	24	Stations de sauvetage.....	112
Recettes et dépenses, imputables au fonds consolidé.....	30	Statuts fédéraux refondus, etc.....	17 à 17b
Réclamations de primes de pêche.....	37	Statistique criminelle, pour 1881.....	14
Réclamations du gouvernement de l'I. P.-E. pour le remboursement des dépenses faites pour l'entretien des prisonniers.....	46o, 46d	do des chemins de fer.....	8a
Réclamations de l'I. P.-E. pour le remboursement des dépenses faites pour quais et jetées.....	46c et 46d	Steamers pour le lac La Pluie.....	114
Réciprocité entre le Canada et les E.-U.....	55	Steamers <i>Aesfield</i> et <i>Moravian</i>	104
Règlements concernant les terrains miniers autres que les houillers.....	102	Stewart, John, volontaire de 1837-38.....	31i
Remise de droits sur les matériaux employés pour la construction des navires.....	45	Substances alimentaires, falsification des.....	4 et 4a
Remise de droits sur les articles fabriqués.....	45a	Subvention provinciale de Québec.....	94 et 94a
Renouf, compte du Dr.....	40a	Subventions au Manitoba.....	108
Revenu et dépenses, C.F.I.....	40a	Subventions à certains chemins de fer.....	121
Réserves de la marine et terres de l'artillerie.....	82 et 82a	Sucre et sirop importés par des navires.....	58b
Richmond, batterie de campagne de.....	31c	Summerside, havre de.....	5b
Riv.-du-Loup et "Brandy Pots," sémaphore	74	Supplique de marins d'être relaxés de prison	72
Rivière-du-Loup, embranchement de la, vendu au chemin de fer G. T.....	76b à 76c	Suprême, cour, règle amendée.....	63
Riv.-du-Loup et à la Riv.-Ouelle, quais à la Roumania, arrangements commerciaux avec Royal, collège militaire.....	56, 56a	T	
Russell vs. la Reine.....	80	Tabac canadien.....	35
Russie, réfugiés juifs de.....	93c	Tableaux du commerce et navigation.....	2
S		Tarif du fret entre le C.I. et la ligne Allan pour la saison 1882-83.....	39 et 39a
Sa Majesté, vaisseaux de guerre de, sur les côtes de la Colombie-Britannique.....	106	Tarif du fret, section ouest, C. C. P.....	27j
Saint-Laurent et Ottawa, chemin de fer, acheté par le G. T.....	76	Télégrammes, dépenses pour, département des travaux publics.....	124
Saint-Jean, banque de.....	34	Terrains cédés au Canada par le gouvernement impérial.....	113
Saint-Jean-Port-Joli, jetée à.....	46 et 46a	Terrains houillers, Nord-Ouest, ventes et locations de.....	36a
Saint-Jean, terrains pris pour l'Intercolonial	40h	Terrains houillers, règlements pour.....	36b
Saint-Jean, N.-B., assurance contre le feu, de 1880 à 1882.....	12c	Terrains miniers, règlements concernant les	102
Saint-Jean, pont de chemin de fer de.....	47 et 47a	Terres de l'artillerie et réserves de la marine.....	82 et 82a
Saint-Jean, rivière, N.B.....	122	Terres pour la colonisation.....	84
Sainte-Anne (Chicoutimi), quai de.....	48b	Terres, chemin de fer Canadien du Pacifique.....	27k
Sainte-Agathe, Man., réclamations du lot n° 133.....	106	Tonnerre, baie du, terminus du C. C. P.....	27r
Saisies et amendes.....	38	Toronto, droits de douanes remboursés à.....	91
do aux ports d'entrée.....	38	Toronto, assurance contre le feu, 1886 à 1882.....	12c
Saisies de tabac.....	35a	Tracé de la section Est, ch. de fer C. du P.....	27j
Salle d'exercice, Iona.....	50	Travail dans les fabriques.....	16 et 16a
Saumon, pêche du.....	37b	Travaux publics, rapport annuel.....	10 et 10a
Sauvages, rapport annuel des affaires des... do agences des, Manitoba.....	5, 123	Troupes à Halifax.....	88
Secrétaire d'Etat, rapport annuel.....	11	Truro et Pictou, embranchement du C.I. de.....	40j
Sections 14 et 15, C. C. P.....	27g	U	
Sécurités et garanties.....	25	Unique, méridien.....	48
		V	
		Vancouver, constitution de l'île de, etc.....	70
		Vapeurs pour le lac des Bois et le lac La Pluie.....	114
		Vente de liqueurs.....	59a, 59b et 61
		Vétérans de 1812, décédés depuis 1875.....	31
		do survivants.....	31 et 31a
		do veuves des.....	31
		W	
		Wellington, Grey et Bruce, achat de part fait par le G. T. du chemin de fer.....	76
		Whitehead, Jos., entrepreneur.....	27g

LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION.

CLASSÉS PAR ORDRE NUMÉRIQUE ET EN VOLUMES.

MATIÈRES DU VOLUME A.

RECENSEMENT DU CANADA, 1880-81, vol. III.

MATIÈRES DU VOLUME N° 1.

N° 1.... COMPTES PUBLICS :—Pour l'exercice terminé le 30 juin 1882.

BUDGET :—Des sommes nécessaires au service du Canada, pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 1884.

Budget supplémentaire des sommes nécessaires au service du Canada, pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 1883.

Budget supplémentaire des sommes nécessaires au service du Canada, pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 1884.

Autre budget supplémentaire des sommes nécessaires au service du Canada, pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 1884.

MATIÈRES DU VOLUME N° 2.

2.... COMMERCE ET NAVIGATION :—Tableaux, pour l'exercice terminé le 30 juin 1882.

MATIÈRES DU VOLUME N° 3.

3.... DIRECTEUR GÉNÉRAL DES POSTES :—Rapport du, pour l'exercice terminé le 30 juin 1882.

4... REVENU DE L'INTÉRIEUR :—Rapports, états et statistiques du, pour l'exercice terminé le 30 juin 1882.

Supplément n° 1 :—Statistique des canaux, pour la saison de navigation, 1882.

Supplément n° 2 :—Poids et mesures, 1882.

Supplément n° 3 :—Falsification des substances alimentaires, 1882.

4a... Réponse à une adresse (Sénat); état indiquant—Les divers médicaments (drogues) et produits alimentaires dont l'analyse a été ordonnée aux chimistes nommés officiellement, et le rapport des analystes sur ce sujet.

MATIÈRES DU VOLUME N° 4.

5.... AFFAIRES DES SAUVAGES :—Rapport annuel du département des, pour l'exercice terminé le 30 juin 1882.

6.... AUDITEUR GÉNÉRAL :—Rapport de l'auditeur général sur les comptes des crédits ouverts, pour l'exercice terminé le 30 juin 1882.

MATIÈRES DU VOLUME N° 5.

7.... MARINE ET PÊCHERIES :—Rapport du ministre de la, pour l'exercice terminé le 30 juin 1882.

Supplément n° 1 :—Rapport du président du bureau d'inspection des bateaux à vapeur, de l'examen des aspirants, etc., pour l'année civile terminée le 31 décembre 1882.

Supplément n° 2 :—Rapport du commissaire des pêcheries, pour l'exercice terminé le 30 juin 1882.

MATIÈRES DU VOLUME N^o 6.

- N^o 8... CHEMINS DE FER ET CANAUX :—Rapport annuel du ministre des, pour le dernier exercice terminé le 30 juin 1883.
- 8a STATISTIQUE DES CHEMINS DE FER DU CANADA :—Capital, trafic et frais d'exploitation des chemins de fer du Canada, pour l'exercice terminé le 30 juin 1882, avec carte indiquant les chemins de fer du Canada.
- 9... MILICE :—Rapport sur l'état de la milice, pour l'exercice 1882.
- 10... TRAVAUX PUBLICS :—Rapport annuel du ministre des, pour l'exercice 1881-82.

MATIÈRES DES VOLUMES Nos 7 ET 8.

- 10a TRAVAUX PUBLICS :—Rapport général du ministre des, du 30 juin 1867 au 1er juillet 1882.

MATIÈRES DU VOLUME N^o 9.

- 11... SECRÉTAIRE D'ÉTAT DU CANADA :—Rapport du, pour l'année terminée le 31 décembre 1882.
- 12... ASSURANCES :—Rapport du surintendant des, pour 1881.
- 12a Compagnies d'assurance contre l'incendie et maritimes :—Relevés sommaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1882.
- 12b. Assurances sur la vie et contre les accidents :—Relevés des, pour l'année 1882.
- 12c. Réponse à ordre :—Etat des montants collectifs des primes d'assurance contre le feu perçues, et des pertes payées, pendant chacune des années 1880, 1881 et 1882, dans chacune des cités suivantes : Montréal, Québec, Toronto, Hamilton, Ottawa, Halifax et Saint-Jean, N.-B. (*Pas imprimée.*)
- 13... SERVICE CIVIL :—Rapport des examinateurs.
- 13a. Etat donnant les noms et salaires de toutes personnes nommées ou promues dans le service civil pendant les six mois expirés le 31 décembre 1882, et spécifiant la charge à laquelle chacune d'elles a été nommée ou promue,—conformément aux prescriptions de l'Acte du Service Civil, 1882.
- 13b. Réponse à ordre :—Etat contenant le nom, l'âge et l'origine de toutes les personnes employées dans les bureaux des douanes, des postes ou de l'accise, à Montréal, depuis le 1er mai 1882 jusqu'au 20 février 1883, et le montant du salaire alloué à chacun des dits employés; aussi les noms des employés dans les bureaux de la douane et de l'accise, qui se trouvent inscrits sur la liste du service civil, ayant droit à une pension. (*Pas imprimée.*)

MATIÈRES DU VOLUME N^o 10.

- 14... AGRICULTURE :—Rapport du ministre, pour l'année de calendrier 1882.
- Statistique criminelle, 1881 :—Annexe au rapport du ministre de l'agriculture, pour l'année 1882.
- 15... BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT :—Rapport du bibliothécaire.
- 16... TRAVAIL DANS LES FABRIQUES :—Rapport (Sénat) de A. H. Blackeby, sur le fonctionnement des lois qui règlent le travail dans l'Etat du Massachusetts.
- 16a. Rapport de W. Lukes sur les manufactures en Angleterre et sur le continent en Europe.
- 17... STATUTS FÉDÉRAUX :—Rapport du commissaire chargé de colliger, etc., les statuts passés par le Parlement de la Puissance du Canada, depuis la confédération.
- 7a. Réponse à adresse :—Etat détaillé de toutes dépenses faites au sujet de la commission donnée à l'honorable James Cockburn, C.R., de refondre les statuts fédéraux, et copie de la commission, et de tous rapports faits par lui à ce sujet.
- 17b. Réponse à adresse :—Copie de toute correspondance, etc., concernant la nomination d'un commissaire pour réviser les statuts du Canada.

- N° 18 ... POLICE FÉDÉRALE :—Relevé des dépenses de l'année 1882. (*Pas imprimé.*)
- 19... BANQUES :—Liste des actionnaires des banques canadiennes. (*Pas imprimée.*)
- 20... FONDS D'AMÉLIORATION DES TERRES :—Réponse à une adresse ; copie de toutes lettres, etc., entre ce gouvernement et les gouvernements d'Ontario et de Québec, depuis le 1er juin 1882 jusqu'à date, au sujet de ce fonds et des comptes non réglés ; aussi, un état faisant connaître les balances, s'il en est, actuellement dues aux dites provinces. (*Pas imprimée.*)
- 21... MISES À LA RETRAITE :—Etat faisant connaître les noms, etc., de chaque personne mise à la retraite, conformément à l'acte du service civil, 45 Vic., ch. 4, sec. 55, par. 3
- 21a... Liste indiquant les noms des personnes à la retraite, 23 février 1883, ainsi que le montant de la pension payée à chacune.
- 21b... Réponse (partielle) à ordre ; état indiquant séparément, pour chaque année, depuis l'établissement de la caisse de retraite,—1° le nombre de personnes placées sur la liste de l'année comme ayant droit aux bénéfices de l'acte ; 2° le nombre de personnes mises à la retraite avec pension, pendant l'année, en vertu de l'acte ; 3° le nombre de personnes qui se sont retirées pendant l'année avec une gratuité, en vertu de l'acte ; 4° Le montant total versé à la caisse depuis l'origine par celles qui, pendant l'année, ont été mises à la retraite avec pension, ou qui se sont retirées avec une gratuité, faisant la différence entre celles dont la mise à la retraite a été occasionnée par l'abolition de la charge ; 5° le nombre de personnes sur la liste de l'année qui sont décédées pendant leur service ; et 6° le montant total versé à la caisse depuis l'origine par les personnes mortes, dans l'année, pendant leur service.
- 22... DÉPENSES IMPRÉVUES :—Etat des paiements portés en vertu d'ordres en conseil, depuis le 1er juillet 1882, jusqu'à date, conformément à l'acte 45 vic., chap. 2, cédule B.
- 23... INTÉRIEUR :—Rapport annuel du département de l', pour l'année 1882.
- 24... RECENSEMENT ET STATISTIQUE :—Rapport, requis par la clause 25 de l'Acte concernant le recensement et la statistique, de 1879, sur les travaux faits et les sommes dépensées pendant l'année civile, 1882. (*Pas imprimée.*)
- 25... GARANTIES ET SÉCURITÉS :—Etat détaillé des garanties et sécurités enregistrées dans le département du secrétaire d'Etat du Canada, soumis au parlement du Canada, conformément à l'Acte 31 Victoria, chap. 37, section 15. (*Pas imprimé.*)
- 26... MANDATS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL :—Etat des. émis depuis la dernière session du parlement, conformément à l'Acte 41 Victoria, chapitre 7, section 33, par. 2, pour l'exercice 1881-82, et 1882-83.

MATIÈRES DU VOLUME N° 2.

- 27... CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE :—Réponse à résolution ; rapport donnant des renseignements complets sur toutes les matières relatives au chemin de fer du Pacifique canadien jusqu'à la date la plus rapprochée : 1° le choix de la route ; 2° le progrès des travaux ; 3° le choix ou la réserve des terres ; 4° le paiement de deniers ; 5° la construction des embranchements ; 6° le progrès des travaux sur ces embranchements ; 7° les tarifs de transport des voyageurs et des marchandises ; 8° les conditions particulières requises par l'acte refondu des chemins de fer et ses amendements, jusqu'à l'expiration de l'exercice précédent ; 9° les mêmes conditions particulières jusqu'à la date la plus rapprochée possible de la présentation de l'état ; 10° copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la compagnie du chemin de fer ou aucun des membres ou officiers des deux parties, concernant les affaires de la compagnie.
- 27a... Réponse à une résolution ; memorandum quant à la substitution par le chemin de fer de Credit-Valley pour \$1,000,000 déposées en espèces.
- 27b... Réponse à une résolution ; Rapport de la compagnie, en compte avec le gouvernement du Canada, savoir :—compte d'avance sur rails, compte d'obligations hypothécaires, compte courant et compte de subvention. (*Pas imprimée.*)
- 27c... Réponse à une résolution ; cédule de la correspondance au sujet des obligations hypothécaires du Pacifique canadien.
- 27d... Réponse à une résolution ; memorandum sur le progrès des travaux de construction du chemin de fer, daté de Montréal, le 21 février 1883. Aussi, une carte de la région que traversera le chemin de fer. (*Pas imprimée.*)

- N° 27e...** CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE :—Réponse à une résolution ; nouveau rapport donnant des renseignements complets, non contenus dans le n° 27 ; et aussi, un plan montrant les régions à exproprier par le ch. de fer s'étendant de la partie sud-ouest du village de Prince-Arthur's-Landing en allant à l'est jusqu'à la rivière du Courant.
- 27f...** Réponse à une résolution ; Copie des diverses communications reçues de la Cie du chemin de fer, au sujet du partage et du transport des terres auxquelles elle a droit en vertu du contrat.
- 27g...** Réponse à ordre ; relevé détaillé de toutes les sommes dépensées pour la commission du chemin de fer du Pacifique canadien, avec les dates et les noms des personnes qui ont été payées, et le service spécial qui a donné lieu à tel paiement—copie de toute correspondance, contrats, comptes ou arrangements, non encore produits, concernant l'impression de la preuve ou du rapport.
- 27h...** Réponse à une résolution ; carte indiquant le tracé de construction du chemin de fer entre Callander et Algoma Mills, 191 milles. (*Pas imprimée*).
- 27i...** Copie des contrats passés pour le chemin de fer, conformément aux prescriptions de l'acte 37 Vic., chap. 14, section 19 :—
 Entre Horton et fils, et Sa Majesté la reine, etc., pour la fourniture de 72 tonnes de boulons et écrous en fer. (Contrat n° 94.)
 Entre Bayliss, Jones et Bayliss et Sa Majesté la Reine, etc., pour la fourniture de boulons, écrous et carvelles. (Contrat n° 95.)
 Entre Guest et Cie, et Sa Majesté la reine, etc., pour la fourniture de rails et éclisses d'acier. (Contrat n° 96.)
 Entre John McDonald et Sa Majesté la reine, etc., pour la construction de six gares mixtes, à voyageurs et à marchandises, sur la 42e section. (Contrat n° 97.)
 Entre Colin Nichol Black et le ministre des chemins de fer et canaux, etc., pour la fourniture de 30,000 traverses en épinette rouge 8'—0" x 7" x 6" à 25 cts. chaque. (Contrat n° 98.)
- 27j...** Réponse à une résolution ; tracé de la section est, la Rivière-du-Courant Nipigon, et le tarif de transport, section ouest.
- 27k...** Réponse à ordre ; relevé de la quantité totale de terre qui doit être vendue par la Cie, du prix total à être payé pour ces ventes, chaque mois, jusqu'au 1er mars 1882 ; faisant la différence entre les ventes de terres pour fins agricoles, et celles pour emplacements de villes, villages ou stations, terrains boisés, miniers, de carrière ou autres terrains de nature spéciale, y compris les quantités et les prix réalisés pour des terrains dans lesquels la compagnie a acquis des intérêts par suite de contrats se rapportant à l'emplacement des stations. (*Pas imprimée*.)
- 27l...** Réponse à une résolution ; communication de W. C. Van Horne, gérant général de la Cie, datée de Montréal, le 18 avril 1883, donnant de nouvelles informations sur la ligne que l'on se propose d'adopter à travers les Montagnes Rocheuses et les montagnes de Selkirk.
- 27m...** Réponse à ordre ; état faisant connaître le montant de droit payés par la Cie, pour articles importés par elle depuis la date de son contrat jusqu'au 28 février 1883 ; spécifiant les ports d'entrée où ces articles ont été déclarés en douane et le montant payé à chaque port. (*Pas imprimée*.)
- 27n...** Réponse à une adresse ; Copie du memorandum officiel de la Cie, daté du 12 décembre 1882, expliquant sa position et ses perspectives. L'annonce publiée subséquemment par la compagnie, demandant des souscriptions pour son capital social augmenté ; et tous mémoires émis à ce sujet.
 Etat indiquant le montant du stock de la compagnie souscrit antérieurement à l'autorisation de porter son capital social de 25 à 100 millions de piastres, et le montant versé sur le stock ainsi souscrit avec la date de chaque paiement en espèce, et aussi les montants de stock (s'il y en a) donnés pour l'acquisition de propriétés ou autrement, spécifiant, dans ces cas, le prix de celles-ci et le montant de stock donné, et la date.
 Exposé des faits concernant l'acquisition par la compagnie des chemins de fer Canada Central et Montréal, Ottawa et Occidental, et de tout intérêt dans le chemin de fer de Credit-Valley et dans celui d'Ontario et Québec.
 Énumération des divers objets sur lesquels il doit être fait rapport en vertu de l'acte refondu des chemins de fer, 1879, et ses amendements, séparém.
 Etat des sommes totales dépensées par la compagnie jusqu'au 1er février en vertu de son contrat.

- N° 27o.. CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE :—Réponse à ordre ; carte ou des cartes montrant (1) le tracé du chemin de fer jusqu'où il a été approuvé ou construit ; (2) le tracé jusqu'où il a été proposé au gouvernement sans être encore approuvé ; (3) le tracé de tout embranchement construit ou de tout embranchement maintenant projeté par la compagnie, autant que le gouvernement en a reçu avis ; (4) les terres mises en réserve pour la compagnie mais non encore cédées ; (5) les terres cédées ; (6) les terres demandées mais non encore mises en réserve. (*Pas imprimée.*)
- 27p... Réponse à ordre ; état faisant voir la réduction opérée par suite du changement apporté dans le mode de construction sur les sections A et B, et le montant compris dans ce changement ; aussi, un état indiquant le chiffre de chacun des paiements faits chaque mois aux entrepreneurs respectifs depuis l'adjudication des travaux ; aussi, un état de toutes les réclamations présentées par les entrepreneurs de ces travaux et la date de chacune d'elles. (*Pas imprimée.*)
- 27q.. Papiers relatifs aux sections 14 et 15, Joseph Whitehead, entrepreneur. (*Pas imp.*)
- 27r.. Mémoire concernant la Baie du Tonnerre et la rivière Kaministiquia.
- 28... STATUTS DU CANADA :—Rapport officiel de la distribution des, 45 Victoria, 1882. (*Pas imprimé.*)
- 29... PÉNITENCIERS DU CANADA :—Rapport du ministre de la justice sur les, pour l'année terminée le 30 juin 1882.
- 29a.. Rapport supplémentaire ; dépenses du pénitencier de la Colombie-Britannique pour l'exercice terminé le 30 juin 1882. (*Pas imprimée.*)
- 30... RECETTES ET DÉPENSES :—Réponse à ordre ; un état détaillé des, imputables au fonds consolidé, du 1er juillet 1882 au 1er février 1883. (*Pas imprimée.*)
- 31... MILICE :—Réponse à ordre ; état du nombre de vétérans de 1812, survivants ; du nombre de vétérans décédés depuis 1875 et du nombre de veuves des vétérans décédés qui ont fait application pour secours. (*Pas imprimée.*)
- 31a.. Réponse à ordre ; état comprenant les noms et résidence de tous les miliciens de 1812 qui ont reçu leur pension pendant le dernier exercice, ainsi que le montant donné à chacun. (*Pas imprimée.*)
- 31b.. Réponse à une adresse ; comptes, etc., relatifs à l'achat de couvertures pour la milice, pendant la vacance. (*Pas imprimée.*)
- 31c.. Réponse à ordre ; copie de toutes requêtes et correspondances demandant de nouveaux canons pour la batterie de campagne de Richmond. (*Pas imp.*)
- 31d.. Réponse à ordre ; copie de toute correspondance relative à la supplique de John Stewart, de Woodbridge, l'un des volontaires de 1837-38, demandant de l'assistance pour ses services dans la défense du pays pendant ces années. (*Pas imprimée.*)
- 31e.. Réponse à ordre ; état donnant le nombre d'officiers, sous-officiers et soldats qui ont suivi un cours d'instructions dans les batteries A et B, chaque année depuis leur établissement ; le nombre de ceux qui ont obtenu un certificat d'aptitudes, chaque année, et le coût complet, par année, de chaque batterie pendant la même période.
- 31f.. Réponse à une adresse (Sénat) ; copie des soumissions pour les ouvrages qu'il y avait à exécuter au camp de Berthier en 1882 ; le prix de ces diverses soumissions, le nom des personnes auxquelles elles ont été accordées, etc. (*Pas imprimée.*)
- 32... ACTE D'EXTRADITION DU CANADA :—Réponse à une adresse ; correspondance, non encore produite, concernant l'acte et la suspension de l'acte impérial dans les limites du Canada.
- 33... OFFICIERS-RAPPORTEURS :—Réponse à ordre ; liste des officiers-rapporteurs nommés pour l'élection générale de 1882, autres que les registrateurs ou shérifs, la profession et le domicile de tels officiers, et une liste des shérifs et registrateurs des districts dans lesquels tels officiers-rapporteurs ont été nommés.
- 34... BANQUE DE SAINT-JEAN :—Réponse à ordre ; copie des rapports faits par la Banque de Saint-Jean, au gouvernement, tant annuels que mensuels, depuis 1875. Aussi, copie des certificats accordés par la trésorerie à la dite banque, lors de l'ouverture de ses opérations. (*Pas imprimée.*)

- N° 35... TABAC CANADIEN :—Réponse à ordre ; état indiquant : 1, Le nombre de fabriques de tabac licenciées à la date du 1er février 1883, dans lequel le tabac canadien est employé exclusivement ; 2, la quantité de tabac canadien employé dans les manufactures de tabac depuis la passation de l'Acte du Revenu de l'Intérieur de 1880, jusqu'au 1er février 1883 ; et 3, la quantité respective de cigares et de cavendish, manufacturés depuis le 1er mai 1880 jusqu'au 1er février 1883, dans les manufactures qui emploient uniquement le tabac canadien. (*Pas imp.*)
- 35a. Réponse à ordre ; copie de tous documents, etc., se rattachant à une saisie de tabac faite chez M. N. Bernatchez, et autres marchands de Montmagny. (*Pas imprimée.*)
- 36... HOUILLE :—Réponse à ordre ; état de la quantité de tonnes de houille exportée de chaque port de la Nouvelle-Ecosse, pendant l'année expirée le 30 juin 1882, et pendant les six mois expirés le 31 décembre 1882, et les pays où elle a été exportée ; aussi, indiquant (séparément) les quantités expédiées par voie ferrée et par eau dans les ports de Québec et d'Ontario, et les noms de ces ports.
- 36a. Terrains houillers ; règlements pour la disposition des, approuvés par Son Excellence l'administrateur du gouvernement en conseil, en date du 2 mars 1883, substitués à ceux du 17 décembre 1881.
- 36b. Réponse à ordre ; copie de toutes demandes de ventes ou de locations de terrains houillers dans le Nord-Ouest, de toute correspondance et rapports à ce sujet, et de tous baux passés pour tels terrains qui n'ont pas encore été soumis à la Chambre ; aussi, un relevé des paiements effectués en vertu d'affermages de terrains houillers.
- 36c. Réponse à ordre ; état complet de toute la houille déclarée en transit ou pour l'exportation pendant les années expirées le 30 juin 1881 et 1882.
- 37... PÊCHERIES :—Copie des ordres en conseil, instructions et formules de demandes de primes de pêche, conformément aux prescriptions de l'acte 45 Vic., chap. 18.
- 37a. Réponse à ordre ; état des baux ou permis de pêche dans les rivières de la province du Nouveau-Brunswick et le montant du loyer stipulé dans chaque cas ; aussi, le nombre de baux ou permis annulés ou abandonnés.
- 37b. Réponse à ordre ; copie des instructions adressées aux inspecteurs et aux autres officiers des pêcheries relativement à la mise en vigueur de l'ordre en conseil du 11 juin 1879, prohibant la pêche du saumon au Canada, sauf pour les personnes tenant des baux ou licences du département de la marine et des pêcheries ; le nombre de saisies et de plaintes portées devant des juges de paix contre des personnes faisant la pêche sans avoir un bail ou une licence, et le nombre de condamnations, etc.
- 37c. Copie certifiée d'un rapport de l'honorable Conseil privé, approuvé par son Excellence le Gouverneur Général en conseil, en date du 2 mai 1883, concernant l'affectation d'une somme de \$50,000 au moins, à titre de prime d'encouragement aux pêcheurs.
- 37d. Réponse à ordre ; copie de toute correspondance, etc., échangée depuis le 1er janvier 1877 jusqu'au 31 mars 1883, entre le département de la marine et des pêcheries à Ottawa, et l'inspecteur des pêcheries du Nouveau-Brunswick, au sujet de la réclamation de l'ex-garde-pêche, Amos Perley, de Chatham, pour services se rattachant à la pêche d'éperlan de Miramichi pendant les années de 1876 à 1878.
- 37e. Réponse à une adresse ; copie des ordres en conseil en vigueur fixant la saison pendant laquelle la pêche du homard est prohibée, etc.
- 38... SAISIES ET AMENDES :—Réponse à ordre ; état faisant connaître le nombre de saisies opérées à chacun des ports douaniers du Canada pendant le dernier exercice, et aussi pendant les six mois expirés le 31 décembre 1880 ; le chiffre des amendes perçues et la manière dont on en a disposé. (*Pas imprimée.*)
- 39... SERVICE POSTAL OCÉANIQUE :—Réponse à une adresse (Sénat) ; correspondance, etc., en la possession de quelque département ou fonctionnaire du gouvernement sur le sujet du service postal entre le Canada et le Royaume-Uni, ou sur les prix de transport reçus par les propriétaires de la ligne de paquebots qui exécute ce service.
- 36a. Réponse supplémentaire (Sénat) à la précédente.
- 40... CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL :—Réponse à ordre ; état donnant la quantité de matériel roulant acheté pendant l'année finissant le 31 décembre 1882, etc. Aussi, un état montrant ce qui a été construit pendant l'année aux ateliers du gouvernement.

- N^o 40a. CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL:—Réponse à ordre; état indiquant les recettes et les frais d'exploitation pour les six mois de chaque année expirée le 31 décembre 1880, 1881 et 1882, sous les mêmes chefs.
- 40b. Réponse à une adresse; copie de tous ordres en conseil, correspondances, etc., et de la commission concernant les réclamations présentées au gouvernement touchant la construction du chemin de fer; et un état des questions qui leur ont été soumises jusqu'à présent, et des honoraires qui leur ont été payés ainsi qu'au secrétaire de la commission, etc.
- 40c. Réponse à ordre; toute correspondance relative au transfert et au renvoi de William D. McCallum, chef du mouvement à Truro. (*Pas imprimée.*)
- 40d.. Réponse à ordre; état des accidents arrivés aux convois sur le chemin de fer, lorsqu'il n'y a pas eu perte de vies ou blessures, depuis le 1er mars 1883, avec les causes respectives; le chiffre des dommages à la propriété et le montant de l'indemnité payée ainsi que le montant des réclamations qui ne sont pas encore réglées. (*Pas imprimée.*)
- 40e.. Réponse à ordre; copie de la réclamation des docteurs Le Bel et Renouf, de St-Gervais, pour avoir soigné l'un des employés de l'Intercolonial, nommé Dionne, et un état des sommes à eux payées. (*Pas imprimée.*)
- 40f.. Réponse à ordre; état indiquant la nature du matériel roulant acheté pour le chemin compris dans l'item de \$153,853 84, des comptes publics de 1882; l'endroit où il a été fabriqué, et le prix payé.
- 40g. Réponse à ordre; état de toutes les soumissions présentées pour la construction des hangars à marchandises et des entrepôts au dépôt de l'Intercolonial à St-Jean, N.-B.; les noms des divers entrepreneurs et le montant de chaque contrat; le nombre et le nom des surintendants et surveillants des travaux et les montants payés pour leurs services. (*Pas imprimée.*)
- 40h. Réponse à ordre; état des sommes payées pour expropriation de terrains sur les rues Mill et Pond, à Saint-Jean, N.-B., pour le chemin de fer; les noms des arbitres nommés pour évaluer les terrains et les appointements qu'ils ont reçus; les diverses sentences arbitrales qu'ils ont rendus.
- 40i.. Réponse à ordre; état indiquant le matériel roulant acheté chaque année depuis le 1er juillet 1878; la nature de tel matériel et l'endroit où il a été fabriqué, etc.
- 40j.. Réponse à une adresse; copie de la correspondance échangée entre le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse et les départements des chemins de fer et des travaux publics, au sujet du transfert de l'embranchement de chemin de fer entre Truro et Pictou, et avec la Cie de chemin de fer et de charbon de Halifax et du Cap-Breton, concernant les affaires du chemin de fer de prolongement vers l'est dans la Nouvelle-Ecosse.
- 40k. Réponse à ordre; copie de toutes communications relatives au steamer qui voyage entre Campbellton, Gaspé et les ports intermédiaires, en correspondance avec le chemin de fer. (*Pas imprimée.*)
- 40l.. Papiers, relatifs à la réclamation pour surcharge présentée par F. G. C. Ketchum, pour transport de rails en 1866, 1867 et 1868. (*Pas imprimés.*)
- 41... COMPTES PUBLICS:—Réponse à une adresse; copie des ordres en conseil affectant certains articles des comptes publics pour l'exercice expiré le 30 juin 1882. (*Pas imprimée*)
- 42... DÉPENSES IMPRÉVUES:—Réponse à une adresse; copie des ordres en conseil affectant certains articles du relevé des paiements portés au compte des dépenses imprévues, déferé par la Chambre au comité des comptes publics, le 23 février 1883. (*Pas imprimée.*)
- 43... MANDATS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL:—Réponse à une adresse; copie des ordres en conseil affectant certains items du relevé des mandats du gouverneur général, émis pendant les exercices 1881-82 et 1882-83, déferés par la Chambre au comité des comptes publics, le 23 février 1883. (*Pas imprimée.*)
- 44... BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES:—Etats généraux des,—dans certains districts de la province de Québec, pendant l'année 1882. (*Pas imprimés.*)
- 45... REMISE DE DROITS SUR LES MATÉRIEAUX EMPLOYÉS POUR LA CONSTRUCTION DES NAVIRES:—Réponse à ordre; état faisant connaître toutes les demandes faites pour remise de droits sur les matériaux employés pour la construction des navires, pendant l'année expirée le 31 juin 1882, et aussi, pendant les six mois expirés le 31 décembre 1882. (*Pas imprimée.*)

- N^o 45a. REMISES DE DROITS SUR LES ARTICLES FABRIQUÉS :—Réponse à ordre ; état de toutes réclamations faites depuis le 2 mars 1882, pour remises de droits sur articles fabriqués pour l'exportation ; aussi, copie de tous règlements promulgués par le département au sujet de telles réclamations, ainsi que copie de toute réclamation acceptée et la déclaration sous serment qui l'accompagne, de chaque exportateur de bouilloires, engins, machines à coudre ou autres articles en fer.
- 46... QUAIS ET JETÉES :—Réponse à ordre ; copie de toute correspondance relative à la construction d'une rallonge au quai de Saint-Jean-Port-Joli, comté de L'Islet, etc., à dater de l'ouverture du crédit voté à cet effet pendant la dernière session du parlement. (*Pas imprimée.*)
- 46a. Réponse à ordre ; pour compléter la réponse précédente, en donnant la date du memorandum qui se trouve à la fin de ces documents. (*Pas imprimée.*)
- 46b. Réponse à ordre ; rapports, etc., concernant la construction d'un quai ou d'une jetée à Sainte-Anne, sur la rivière Saguenay, dans le comté de Chicoutimi. (*Pas imprimée.*)
- 46c. Réponse (partielle) à une adresse ; correspondance, etc., concernant toute réclamation présentée par le gouvernement provincial de l'île du Prince-Edouard pour le remboursement des dépenses qu'il a faites pour des quais ou jetées d'utilité publique, et aussi, concernant l'entretien des prisonniers condamnés pour une courte période, dans cette province, depuis son entrée dans la Confédération. (*Imprimée pour distribution.*)
- 46d. Réponse supplémentaire à la précédente. (*Imprimée pour distribution.*)
- 46e. Réponse à ordre ; copie de tous rapports, coût estimatif, etc., faits par les ingénieurs du gouvernement concernant le havre de Port-Albert ; aussi, copie de toute correspondance échangée entre la Cie des jetées de Port-Albert et le gouvernement au sujet du dit havre.
- 46f. Réponse à ordre ; copie de tous rapports, etc., du havre de Bayfield, dressés par des ingénieurs du gouvernement.
- 46g. Réponse à ordre ; copie de la correspondance, des rapports, etc., concernant les améliorations du havre de Morpeth, sur le lac Érié.
- 47... PONT DE CHEMIN DE FER DE SAINT-JEAN :—Réponse à ordre ; copie de toute correspondance échangée en 1882 avec le gouvernement touchant la construction d'un pont de chemin de fer sur la rivière Saint-Jean, à Saint-Jean.
- 47a. Télégramme de Shadroch Holly, maire de Saint-Jean, N.-B., accompagné de la copie d'un mémoire à Son Excellence le gouverneur général au sujet de la résolution concernant le prêt projeté à la compagnie du pont et du chemin de fer de Saint-Jean.
- 48... MÉRIDIDIEN UNIQUE :—Réponse à une adresse (Sénat) ; copie du mémoire de la société royale du Canada, de l'institut canadien de Toronto, et de tous documents se rattachant à ce mémoire concernant la représentation du Canada à la conférence internationale qui sera appelée à déterminer un méridien unique suivant les vues du Congrès des États-Unis. (*Imprimée pour la distribution.*)
- 49... DÉPARTEMENT DES DOUANES, MONTRÉAL :—Réponse à ordre ; état contenant les noms des personnes au service du département des douanes, dans la ville de Montréal, comme commis surnuméraires, et qui ont été constamment employées pendant pas moins de six mois préalablement au 1er jour de juillet 1882. (*Pas imprimée.*)
- 50... SALLES D'EXERCICES, IONA :—Réponse à ordre ; copie du contrat, etc., pour la construction de la salle d'exercices à Iona, Ontario, et du rapport d'inspection de cette salle. (*Pas imprimée.*)
- 51... DE LA CHEVROTIÈRE, O. C., DESTITUTION DE :—Réponse à une adresse ; copie de l'ordre en conseil, etc., destituant M. Octave C. de la Chevrotière de sa position de gardien d'un phare situé dans la paroisse de Lotbinière, comté de Lotbinière. (*Pas imprimée.*)
- 52... BRISE-LAMES :—Réponse à ordre ; copie de l'annonce relative à la construction du brise-lames à Port-Lorne, N.-E., et des diverses soumissions reçues ; le nom de l'adjudicataire des travaux et le montant du contrat. (*Pas imprimée.*)
- 52a. Réponse à ordre ; copie de tous papiers, rapports d'ingénieurs, etc., touchant la construction d'un brise-lames à New-Harbor, comté de Guysborough, N.-E. (*Pas imprimée.*)
- 52b. Réponse à ordre ; copie de la correspondance, etc., relativement à la construction d'un brise-lames sur le côté ouest de la Baie Liverpool, depuis 1870 jusqu'à 1882. (*Pas imprimée.*)

- N^o 52c. BRISE-LAMES :—Réponse à ordre; pour copie du rapport de l'ingénieur qui a fait un relevé hydrographique à Brae, comté de Prince, I.P.E., en vue d'améliorer le havre de cette localité. (*Pas imprimée.*)
- 53... MILLER, JUGE J. A. :—Réponse à ordre; copie de toute correspondance échangée avec M. J. A. Miller, ci-devant juge de la cour du Banc de la Reine, Manitoba, antérieurement à sa nomination, au sujet de sa promotion à la charge de juge de cette cour, et après sa nomination, au sujet de la démission de sa charge. (*Pas imprimée.*)
- 54... SUMMERSIDE, HAVRE DE :—Réponse à ordre; copie du rapport de l'ingénieur qui a fait le relevé du havre de Summerside, I.P.E., l'été dernier, en vue d'améliorer la navigation du dit havre. (*Pas imprimée.*)
- 55... RÉCIPROCITÉ ENTRE LE CANADA ET LES E.-U. :—Réponse à une adresse; copie de la correspondance échangée, depuis 1878, entre le gouvernement du Canada et celui des Etats-Unis ou entre aucune chambre de commerce du Canada et des Etats-Unis au sujet de la question d'une réciprocité commerciale entre les deux pays basée sur le traité de réciprocité de 1854.
- 56.. COLLÈGE MILITAIRE ROYAL :—Réponse à ordre; pour un rapport du nombre de cadets qui ont obtenu leurs diplômes au collège militaire royal depuis son établissement; le nombre de ceux qui ont obtenu des commissions dans le service impérial; le nombre de ceux qui ont été nommés dans des corps de la milice permanente; aussi, les noms des officiers nommés dans les batteries A et B depuis le 6 février 1880 et qui n'ont pas pris leurs diplômes au collège militaire royal, et de ceux qui ont été nommés ayant reçu leurs diplômes au collège. (*Pas imprimée.*)
- 56a. Réponse à ordre; un état indiquant le nom et le salaire et les fonctions de chaque officier faisant partie du personnel d'instruction du collège militaire royal, et la date de sa nomination. Aussi, un état indiquant le personnel complet d'instruction des batteries A et B respectivement, avec le chiffre du salaire et la date de la nomination. (*Pas imprimée.*)
- 57... QUACO, PHARE DE :—Réponse à ordre; état des soumissions reçues pour la réfection du phare de Quaco, N.-B., le nom de l'adjudicataire des travaux et le montant mentionné dans le contrat. (*Pas imprimée.*)
- 58... ACCIDENTS SURVENUS AUX NAVIRES CANADIENS SUR LES GRANDS LACS :—Réponse à ordre; copie de toute correspondance relative aux accidents survenus aux navires canadiens naviguant sur les grands lacs et la baie Georgienne, pendant les trois dernières années. (*Pas imprimée.*)
- 58a. NAVIRES ENREGISTRÉS :—Réponse à ordre; état relatif au nombre de navires enregistrés dans la province de Québec; aussi, le nombre des navires vendus et perdus depuis le 1er janvier 1873, jusqu'au 1er janvier 1882. (*Pas imprimée.*)
- 58b. NAVIRES QUI ONT IMPORTÉ DU SUCRE, DU SIROP ET DE LA MÉLASSE :—Réponse à ordre; état faisant connaître le nombre de navires, y compris le tonnage, la nationalité et le port où ils ont fait leur déclaration, qui ont importé du sucre, du sirop et de la mélasse pendant l'exercice expiré le 30 juin 1881; la quantité de sucre au-dessus du No 14 T H., et la quantité de sucre de qualité inférieure importée par chaque navire ou steamer; aussi un état semblable pour les six mois compris entre le 1er juillet 1881 et le 1er janvier 1882. (*Pas imprimée.*)
- 59... LIQUEURS ENIVRANTES :—Réponse à ordre; les quantités, sous leurs différents noms, tels que mentionnés aux rapports du commerce, des liqueurs distillées et fermentées importées et consommées au Canada depuis 1868 jusqu'à 1882, calculées en gallons impériaux, chaque province séparément, avec leur valeur et les droits payés; la somme des matières employées pour la fabrication de la bière et la distillation des liqueurs alcooliques dans les diverses provinces du Canada, pendant les mêmes années.
- 59a. Réponse à ordre; copie de toutes pétitions venant de la province de Québec au sujet de la législation projetée relative à la vente des liqueurs enivrantes. (*Pas imprimée.*)
- 59b. Réponse à une adresse; copie des dépêches, etc., au sujet des lois du Canada et des provinces relatives à l'imposition de restrictions sur la vente des boissons enivrantes. (*Pas imprimée.*)
- 60... FABRE, HONORABLE HECTOR :—Réponse à une adresse; copie de la correspondance, etc., relative à la nomination de l'honorable Hector Fabre à la position qu'il occupe maintenant en France; aussi, un état faisant connaître la nature de ses fonctions et le salaire et la commission qui lui sont ou qui lui seront payés pour tels services, etc. Aussi, copie de tous rapports faisant connaître les résultats de sa mission. (*Pas imprimée.*)

- N° 61... VENTE DES LIQUEURS :—Réponse à ordre; copie de toute correspondance échangée entre tout membre du gouvernement et tous hôteliers licenciés, de toutes pétitions, etc., présentés par toute telle personne au sujet de mesures législatives affectant la vente des liqueurs. (*Pas imprimée.*)
- 62... HUISSIERS FÉDÉRAUX :—Réponse à une adresse; copie de toute correspondance échangée avec les municipalités et des pétitions présentées par elles, touchant la nomination de huissiers fédéraux pour escorter les prisonniers des prisons de comté aux pénitenciers. (*Pas imprimée.*)
- 62a. Réponse supplémentaire à la précédente. (*Pas imprimée.*)
- 63... COUR SUPRÊME, RÈGLE AMENDÉE :—Déclaration de la cour suprême du Canada, à l'effet que la cédule D des règles de la dite cour soit amendée, et qu'il soit imposé, par le registraire, et à sa discrétion, sur l'agent régulièrement inscrit dans tout appel, allocation jusqu'au montant de \$20. (*Pas imprimée.*)
- 64... LEVÉE HYDROGRAPHIQUE :—Réponse à ordre; copie de toute correspondance échangée entre toute personne et le gouvernement, au sujet de la levée hydrographique des grands lacs, du fleuve et du golfe Saint-Laurent et des autres côtes maritimes du Canada.
- 65... DROITS SUR LE SEL :—Réponse à ordre; copie de la correspondance, etc., en possession du gouvernement, se rapportant aux droits sur le sel. (*Pas imprimée.*)
- 66... SIFFLET DE BRUME, SHELBURNE :—Réponse à ordre; copie de toute correspondance, etc., adressés au ministère de la marine et des pêcheries depuis le 1er janvier 1881, au sujet de la pose d'un sifflet de brume à l'entrée du port de Shelburne, N.-E. (*Pas imprimée.*)
- 67... COURS DE COMTÉ :—Réponse à une adresse; copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et le gouvernement fédéral, au sujet de la création d'une nouvelle cour de comté dans cette province et de la nomination d'un juge pour la dite cour. (*Pas imprimée.*)
- 67a. Réponse à une adresse; état du nombre de causes entendues dans chacune des cours de comté des comtés de King et Albert depuis le 1er juin 1882, ainsi que du montant des verdicts et des sentences portés dans ces causes. (*Pas imprimée.*)
- 67b. Réponse à ordre; pour copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et les juges de cours de comté du Canada, et autres, concernant la résolution présentée à la Chambre lors de la dernière session du Parlement, par le ci-devant ministre de la justice, au sujet de l'élévation projetée du traitement de tels juges. (*Pas imprimée.*)
- 68... COUR MARITIME :—Réponse à ordre; état faisant connaître le nombre de causes décidées, etc., par le juge et les différents juges subrogés de la cour maritime depuis sa création jusqu'au 1er février 1882. (*Pas imprimée.*)
- 68a. Réponse à une adresse; copie de toute correspondance échangée entre le juge ou quelques-uns des juges de la cour maritime de la province d'Ontario et le gouvernement concernant les règles, etc., de la dite cour et leur simplification. Aussi, copie de toutes règles modifiées ou de projets de modification, depuis le 1er janvier 1882. (*Pas imprimée.*)
- 69... CANADA CENTRAL, CHEMIN DE FER DU BONI DE PEMBROKE :—Réponse à une adresse; copie de toute correspondance concernant le fait que le gouvernement a pris à sa charge le montant du paiement octroyé par la ville de Pembroke pour aider au chemin de fer du Canada Central.

MATIÈRES DU VOLUME No 12.

- 70... CONSTITUTIONS DU C.-B., N.-E., I. P. E., N.-B., C.-B. ET DE L'ILE DE VANCOUVER :—Réponse à une adresse; copie des chartes ou constitutions octroyées par la couronne ou le parlement impérial aux provinces du Cap-Breton, de la Nouvelle-Ecosse, de l'Île du Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, de la Colombie-Britannique et de l'Île Vancouver; aussi, copie de tous actes, chartes, instructions royales, commissions, ordres en conseil ou dépêches altérant ou modifiant les dites chartes ou constitutions telles qu'octroyées dans le principe, ou conférant ou retirant tous droits ou privilèges politiques avant ou après l'octroi de telles chartes.
- 71... COMMUNICATION PAR STEAMERS AVEC L'ALLEMAGNE :—Réponse à ordre; copie de toute correspondance échangée entre aucun membre de cette Chambre ou autres personnes et le gouvernement, au sujet de l'établissement d'une communication directe par steamers entre Montréal, Québec, Saint-Jean, N.-B., Halifax et les ports de mer de l'Allemagne.

- N° 72... SUPPLIQUE DE CERTAINS MARINS D'ÊTRE RELAXÉS DE PRISON:—Réponse à une adresse; copie de la correspondance entre le secrétaire d'Etat et les départements de la marine et des pêcheries et de la justice, concernant les suppliques de divers marins du port de Québec, demandant d'être relaxés de prison pour retourner en mer, etc., à la demande de R. Temple, patron du navire anglais, le *Gesù* (*Pas imprimée.*)
- 73... COMPAGNIE BRITANNIQUE CANADIENNE DE PRÊT ET DE PLACEMENT:—Etat (Sénat)—Liste des actionnaires et état des affaires de la, à la date du 31 déc. 1882. (*Pas imprimée.*)
- 74... SÉMAPHORE RIVIÈRE-DU-LOUP ET "BRANDY POTS":—Réponse à une adresse; copie de la correspondance au sujet de l'érection de sémaphores sur le quai de la Rivière-du-Loup, dans le comté de Témiscouata, et sur le "Brandy-Pot." (*Pas imprimée.*)
- 75... QUAIS À LA RIVIÈRE-DU-LOUP ET À LA RIVIÈRE-OUELLE:—Réponse à ordre; copie des rapports faits jusqu'à ce jour, touchant les mouvements de la glace au quai de la Rivière-du-Loup et à celui de la Rivière-Ouelle. (*Pas imprimée.*)
- 76... CHEMIN DE FER DU GRAND-TRONC:—Réponse à une adresse; copie de la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et la compagnie relativement à l'achat de bons et actions du chemin de fer de Wellington, Grey et Bruce, et aussi, l'achat de certaines actions et parts de la compagnie du chemin de fer de Hamilton et du Nord-Ouest et de la compagnie du chemin de fer Saint-Laurent et Ottawa; aussi, copie de la correspondance concernant l'achat ou la vente du chemin de fer de la rive Nord. (*Pas imprimée.*)
- 76a... Réponse à ordre; rapport de tous les dommages et accidents qui ont eu lieu sur la ligne du chemin de fer ou sur aucun de ses embranchements ou chemins de fer sous son contrôle entraînant soit perte de vie ou tort aux personnes ou aux choses. (*Pas imprimée.*)
- 76b... Réponse à ordre; copie de toute la correspondance entre la compagnie et le gouvernement du Canada relativement à l'acquisition ou vente de l'embranchement sur la Rivière-du-Loup du dit chemin de fer, maintenant la propriété du gouvernement; aussi de toute correspondance montrant la manière dont la dite compagnie a dépensé ou se propose de dépenser l'argent ainsi reçu; et aussi de toute la correspondance concernant l'hypothèque du gouvernement pour cette dette de £3,111,500 et l'intérêt échu.
- 76c... Réponse supplémentaire au précédent.
- 77... CINQUIÈME ÉLECTION GÉNÉRALE:—Rapport sur les élections fédérales de 1882, et aussi de chaque élection faite subséquemment jusqu'à cette date.
- 77a... Réponse à ordre:—Etat indiquant toutes les sommes payées pour défrayer les dépenses des dernières élections fédérales dans les différents districts électoraux.
- 78... HÉBERT, H., MANŒUVRES FRAUDEUSES:—Réponse à ordre; copie de toute plainte portée contre Hubert Hébert, employé comme chef de gare à Montmagny, relativement à une accusation de manœuvre frauduleuse soutenue affirmativement par P. B. Casgrain, écuyer, député de l'Islet. (*Pas imprimée.*)
- 79... QUAÏAGE À DIGBY, N.-E.:—Réponse à ordre; état du montant perçu pour droit de quai public à Digby, N.-E., pendant chacune des années comprises entre 1879 et 1882, inclusivement. (*Pas imprimée.*)
- 80... RUSSELL VS. LA REINE:—Réponse à une adresse; copie des jugements dans la cause de Russell vs. la Reine dans la cour suprême du Canada et le Conseil privé, et des jugements dans toutes cours provinciales de juridiction supérieure ou dans la cour suprême du Canada, dans toutes les causes traitant de la question du droit d'une législature provinciale de passer des lois affectant, réglementant ou restreignant le nombre ou le caractère des personnes licenciées pour vendre des liqueurs enivrantes ou les heures de telle vente.
- 81... CANAL SHUSHWAP ET OKANAGAN:—Réponse à une adresse; copie de la correspondance, etc., se rapportant aux études faites en 1882, pour la construction d'un canal entre les lacs Shushwap et Okanagan, dans la Colombie-Britannique.
- 82... TERRES DE L'ARTILLERIE ET RÉSERVES DE LA MARINE:—Réponse à ordre; état donnant le montant brut des recettes provenant de la vente ou de la location des terres de l'artillerie ou des réserves de la marine dans les provinces d'Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Ecosse, depuis le 1er juillet 1856 jusqu'au 1er juillet 1882, et les objets auxquels les sommes ainsi perçues ont été appliquées; aussi, un état designant les différentes propriétés dont partie a été ainsi vendue ou louée, et le nombre d'acres dans chaque cas. (*Pas imprimée.*)
- 82a... Réponse supplémentaire au même.

- N° 83... CANAL MURRAY :—Réponse à une adresse (Sénat) ; copies de toutes soumissions reçues pour la construction du canal Murray, ainsi que toute correspondance, etc., se rapportant à cette entreprise.
- 84... TERRES POUR LA COLONISATION :—Réponse à ordre ; état indiquant, jusqu'au 1er janvier 1883, le nombre total de demandes de concessions de terre pour fins de colonisation conformément au projet numéros un et deux des règlements concernant les terres, en date du 23 décembre 1881 ; les noms des personnes qui ont fait ces demandes, la date de la demande et la quantité de terre demandée dans chaque cas.
- 85... O'CONNOR, HONORABLE JOHN :—Réponse à une adresse ; relevé de toutes les sommes payées à l'honorable John O'Connor depuis qu'il s'est démis de sa charge et de l'arrangement en vertu duquel telles sommes ont été payées. (*Pas imprimée.*)
- 86... ILE DU PRINCE-EDOUARD, CHEMIN DE FER DE L' :—Réponse à ordre ; copie de tous rapports, relevé du coût d'un projet de chemin de fer d'embranchement entre la station de Harmony, sur le chemin de fer, et Elmira, East Point, I.P.-E.
- 87... BOUÉES ET BALISES, LAC HURON :—Réponse à ordre ; copie de toute la correspondance avec le gouvernement pendant les quatre dernières années, avec copie de tout contrat et des dépenses relatifs aux bouées et balises dans le chenal du nord du lac Huron. (*Pas imprimée.*)
- 88... TROUPES D'HALIFAX :—Réponse à une adresse ; copie de toutes dépêches, ordres en conseil et rapports touchant le rappel des troupes de Halifax. (*Pas imprimée.*)
- 89... ARRANGEMENTS COMMERCIAUX AVEC LA FRANCE, L'ESPAGNE, ETC. :—Réponse à une adresse ; copies de toutes dépêches, etc., entre les gouvernements du Royaume-Uni et du Canada et entre le gouvernement du Canada et le haut commissaire, touchant les négociations pour des arrangements commerciaux avec la France, l'Espagne ou d'autres contrées.
- 90... LAC SAINT-JEAN, CHEMIN DE FER DU :—Réponse à ordre ; copie de toute correspondance entre le gouvernement et la compagnie du chemin de fer du lac Saint-Jean, relativement au subside octroyé à la dite compagnie, et un état de toutes les sommes payées à la dite compagnie sur le dit subside jusqu'à ce jour. (*Pas imprimée.*)
- 91... DROITS DE DOUANE REMBOURSÉS À TORONTO :—Réponse à ordre ; état donnant les noms et les montants respectifs des droits de douane remboursés, au port de Toronto, pendant le dernier exercice, et les articles sur lesquels les droits ont été perçus et remboursés. (*Pas imprimée.*)
- 92... IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS :—Réponse à ordre ; état des importations et exportations, du 1er juillet 1882 au 1er janvier 1883, indiquant les pays avec lesquels s'est fait ce commerce d'importation et d'exportation. (*Pas imprimée.*)
- 93... IMMIGRATION :—Réponse à une adresse ; copie de toute correspondance, etc., échangée récemment entre le gouvernement fédéral et celui de la Colombie-Britannique au sujet de l'immigration dans cette province.
- 93a. Réponse à une adresse ; copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Colombie-Britannique et le gouvernement du Canada relativement à l'immigration dans la Colombie-Britannique ; aussi, de toute correspondance au sujet de l'immigration chinoise.
- 93b. Réponse à ordre ; état faisant connaître le nombre d'agents d'émigration (autres que ceux mentionnés sur les listes officielles et publiées) envoyés du Canada en Europe qui ont retiré un salaire du gouvernement pendant les années civiles 1881 et 1882 ; les noms des personnes ainsi employées ; les instructions qu'elles ont reçues, etc.
- 93c. Réponse à ordre ; copie de la correspondance, etc., concernant l'immigration des réfugiés juifs de Russie au Canada et l'entretien ultérieur et le placement de tels immigrants. (*Pas imprimée.*)
- 94... SUBVENTION PROVINCIALE DE QUÉBEC :—Réponse à une adresse ; copie de toute représentation par la législature de Québec au sujet d'une augmentation de la subvention provinciale.
- 94a. Réponse à une adresse (Sénat) ; copie de toutes lettres, correspondance, etc., que les autorités fédérales ont pu recevoir du gouvernement ou de la législature de la province de Québec au sujet de la révision des conditions de l'union dans le sens d'une augmentation de la subvention fédérale.

- N° 95... SENTENCE ARBITRALE RELATIVE À L'ONTARIO :—Réponse à une adresse ; copie de toute correspondance non encore soumise à cette Chambre, échangée entre le secrétaire d'Etat et le lieutenant-gouverneur de la province de l'Ontario au sujet de la sentence arbitrale relative aux limites nord et nord-ouest de cette province.
- 96... ILE DU PORTAGE :—Réponse à une adresse ; Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et le gouvernement britannique, au sujet de la cession au Canada de l'île du Portage, à l'entrée de la rivière Miramichi ; aussi, copie de tous les rapports, etc., à ce sujet.
- 97... STEAMER POUR REMPLACER LE "GLENDON" :—Réponse à ordre ; copie de l'annonce demandant des soumissions pour la construction d'un steamer pour remplacer le *Gle ndon* ; les diverses soumissions reçues ; le nom de la personne qui a obtenu le contrat et le montant mentionné dans le dit contrat. (*Pas imprimée.*)
- 98... COMMERCE ENTRE LE CANADA, LES ANTILLES ET LE BRÉSIL :—Réponse à ordre ; copie de la pétition relative au commerce entre le Canada et les Antilles et le Brésil, signée par les principaux marchands de la côte de Gaspé et de la Baie des Chaleurs et adressée à l'honorable ministre des finances, et copie de la lettre accompagnant la dite pétition.
- 99... FABRIQUE DE CARTOUCHES À QUÉBEC :—Réponse à ordre ; état donnant le coût de la fabrique de cartouches à Québec, depuis sa création, et les noms et salaire de tous les officiers et employés et la valeur et la quantité des munitions fabriquées. (*Pas imprimée.*)
- 100... GRAIN ET PRODUITS DU GRAIN :—Réponse à ordre ; état indiquant : 1° Le montant de droits perçus, du 15 mars 1879 au 1er janvier 1883, sur les céréales comprises sous le titre "Grain et produits du grain" ; aussi, les quantités totales importées ; 2° La quantité importée et entrée pour la consommation au Canada ; aussi, un état de la quantité exportée de 1874 à 1882, inclusivement.
- 101... STEAMERS NEWFIELD ET MORAVIAN :—Réponse à ordre ; copie de la correspondance échangée entre le ministre de la marine et des pêcheries, concernant l'emploi du steamer du gouvernement, le *Newfield*, pour aider le steamer naufragé, le *Moravian*." (*Pas imprimée.*)
- 102... RÈGLEMENTS CONCERNANT LES MINES :—Copie des règlements pour régir la cession des terrains miniers autres que les houillers. (*Pas imprimés.*)
- 103... INSTRUMENTS ARATOIRES, ETC., IMPORTÉS DANS LE MANITOBA ET LES T. N.-O. :—Réponse à ordre ; état de l'importation des instruments aratoires dans le Manitoba et le Nord-Ouest, et des wagons, traîneaux et voitures, du 30 juin au 31 décembre 1882.
- 103a. Réponse à ordre ; état de tous les instruments aratoires, voitures, wagons et traîneaux expédiés en entrepôt au Manitoba des autres provinces du Canada, entre le 1er juillet et le 31 décembre 1882.
- 103b. Réponse à ordre ; état de tous les instruments aratoires, voitures, wagons et traîneaux expédiés en entrepôt au Manitoba des autres provinces du Canada pendant l'exercice expiré le 30 juin 1882.
- 104... BAIE D'HUDSON :—Réponse à une adresse ; copie des renseignements recueillis, touchant la durée de la saison de navigation dans la baie d'Hudson, indiquant les sondages et dans quelle étendue la baie se congèle ; aussi, copie de tous rapports et documents relatifs à ses ressources probables ; aussi, tous rapports sur les richesses minières des régions voisines de la baie et des îles qu'elle renferme.
- 105... GRENVILLE ET CARILLON, CANAL DE :—Réponse à ordre ; copie de la sentence arbitrale sur la demande d'indemnité pour dommages présentée par l'entrepreneur du canal de Grenville et Carillon en vertu du contrat en vigueur en 1871-72, et un état des sommes payées aux termes de ce contrat.
- 105a. Papiers relatifs à la construction de deux écluses, et autres travaux, à Greece's Point.
- 105b. Sentence arbitrale de John Page, ingénieur en chef, sur la réclamation de MM. Heney, Stewart et Cie, entrepreneurs de travaux à Greece's Point.
- 105c. Rapport de J. Page, écr., ingénieur en chef, sur le canal du Rapide Plat.

- N^o 106... VAISSEAUX DE GUERRE DE S. M. SUR LES CÔTES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE :—Réponse à une adresse (Sénat) ; copie la correspondance échangée entre le gouvernement canadien et le gouvernement impérial, et entre le gouvernement canadien et le gouvernement de la Colombie-Britannique relativement au stationnement permanent d'un ou de plusieurs vaisseaux de guerre de Sa Majesté sur les côtes de la Colombie-Britannique. (*Pas imprimée.*)
- 107... LOT N^o 133 DE L'ARPEMENTAGE DU GOUVERNEMENT, MANITOBA :—Réponse à une adresse (Sénat) ; copie de toutes correspondances échangées entre le bureau des terres à Winnipeg, ou le département de l'intérieur et toutes personnes réclamant la propriété ou des droits à la propriété n^o 133 de l'arpentage du gouvernement, située dans la paroisse de Ste-Agathe, comté de Provencher, province du Manitoba ; aussi, copie de tous ordres en conseil ou ordres du département de l'intérieur au sujet de la dite propriété. (*Pas imprimée.*)
- 108... SUBVENTIONS AU MANITOBA :—Réponse à une adresse ; copie de la correspondance, depuis le commencement de la dernière session, concernant les subventions ou octrois à la province au Manitoba.
- 109... DETTE PUBLIQUE ENCOURUE POUR LES CHEMINS DE FER, LES CANAUX, ETC. :—Réponse à ordre ; état indiquant les montants portés au compte de la dette publique de la Puissance du Canada qui ont été dépensés pour obligations de chemins de fer, canaux et navigation dans la Colombie-Britannique, le Manitoba, Ontario, Québec, le Nouveau-Brunswick, l'Île du Prince-Edouard, la Nouvelle-Ecosse proprement dite, et l'Île du Cap-Breton, jusqu'au 1er juillet 1882, etc.
- 110... McMILLAN, DESTITUTION DE J. D. :—Réponse à ordre ; copie de toute la correspondance, etc., relative à la destitution de John D. McMillan de son emploi comme garde-pêche, et à la nomination à sa place de David Baker. (*Pas imprimée.*)
- 111... PILOTES ET PILOTAGE, COLOMBIE-BRITANNIQUE :—Réponse à ordre ; copie de la correspondance, etc., échangée entre le gouvernement et l'administration du pilotage dans la Colombie-Britannique ou toutes autres personnes, dans cette province, concernant les pilotes et le pilotage.
- 112... STATIONS DE SAUVETAGE :—Réponse à ordre ; copie de toute correspondance, etc., touchant l'établissement et l'entretien de stations de sauvetage à des endroits dangereux sur la côte du lac Ontario et autres nappes d'eau de l'intérieur, aussi, tous autres rapports sur la construction et le fonctionnement des stations de sauvetage des pays étrangers, que le gouvernement peut avoir en sa possession. (*Pas imprimée.*)
- 113... TERRASSE FRONTENAC, QUÉBEC :—Réponse à une adresse ; copie de tous documents relatifs à la cession par le gouvernement impérial au gouvernement fédéral, et par ce dernier au gouvernement provincial, de divers terrains et notamment de celui sur lequel est érigée la terrasse Frontenac, en la cité de Québec. (*Pas imprimée.*)
- 114... LAC DES BOIS ET LAC LA PLUIE :—Papiers relatifs à la construction de steamers pour le "lac des Bois et le lac La Pluie." (*Pas imprimée.*)
- 115... DAUPHENÉE, JAMES, RÉCLAMATION DE :—Réponse à ordre ; copie de toutes pétitions, etc., concernant la réclamation de James Dauphéné, de Bridgewater, dans le comté de Lunenburg, pour remboursement des dépenses encourues par lui dans l'exercice de ses fonctions comme gardien de pêche de ce comté. (*Pas imprimée.*)
- 116... CANONS POUR LE CANADA :—Réponse à ordre ; copie du contrat, correspondance, etc., relatifs à la fabrication de canons de grand modèle pour le gouvernement du Canada. (*Pas imprimée.*)
- 117... CONCESSIONS DE TERRES POUR LA COLONISATION :—Réponse à ordre ; état faisant connaître chaque formule de lettres patentes, d'arrangements, etc., entre les compagnies et le gouvernement au sujet des concessions pour fins de colonisation.
- 118... PERMIS DE COUPER DU BOIS ET D'EXPLOITER LES MINES DANS LE TERRITOIRE EN CONTESTATION DE L'ONTARIO :—Réponse à une adresse ; copie de la correspondance, des ordres en conseil et papiers, non encore soumis, concernant la permission de couper du bois et d'exploiter les mines sur les terres situées dans les limites du territoire actuellement en contestation avec l'Ontario ; aussi, toute correspondance, etc., et tous les permis et baux octroyés pour couper du bois de construction, traverses, poteaux de télégraphe et billots de sciage dans le district du lac et de la rivière La Pluie et du lac des Bois et le long de leurs tributaires.

- N° 119... ADMINISTRATION DE LA JUSTICE, RÉCLAMATIONS DES PROVINCES :—Réponse à une adresse ; copie de la correspondance échangée depuis le 1er juillet 1867, jusqu'à cette date, entre le gouvernement fédéral et les différents gouvernements provinciaux, relativement aux réclamations de chacun de ces gouvernements pour le remboursement des sommes dépensées pour ces provinces, pour le compte du gouvernement fédéral, pour l'administration de la justice ; aussi, état détaillé des réclamations réglées.
- 120... STEAMER "CHARYBDIS" :—Réponse à ordre ; copie de toute correspondance, exposé de dépenses, et rapports concernant le *Charybdis*, qui n'ont pas encore été produits. (*Pas imprimée.*)
- 121... SUBVENTIONS À CERTAINS CHEMINS DE FER :—Rapport au conseil du 14 mai 1883, recommandant l'octroi d'une subvention de \$3,200 par mille, pour 12 milles, en tout \$38,400, pour construire une ligne de chemin de fer entre Petitcodiac et Havelock Corner, N. B.
- Subvention projetée de \$3,200 par mille, pour 80 milles, de Canso à Louisbourg ou Sydney, ne dépassant pas en totalité \$256,000, à la compagnie du chemin de fer de la Grande Ligne Directe entre l'Amérique et l'Europe.
- Subvention projetée de \$3,200 par mille, pour 49 milles, ne dépassant pas en totalité \$156,000, à la compagnie du chemin de fer International.
- Subvention projetée de \$3,200 par mille, pour 36 milles, ne dépassant pas en totalité \$115,200, à la compagnie de chemin de fer de Caraquet, N.-B.
- Subvention projetée ne devant pas dépasser \$3,200 par mille, en tout \$160,000, à la compagnie du chemin de fer de la vallée de la Gatineau.
- Subvention projetée de \$3,200 par mille pour la première section de 50 milles en dehors de Saint-Jérôme, n'excédant pas \$160,000, à la compagnie du chemin de fer de Montréal et de l'Ouest.
- Subvention projetée de \$3,200 par mille, pour 28 milles, de Napanee à Tamworth, en tout \$89,600, à la Cie de chemin de fer de Tamworth et Québec.
- Subvention projetée de \$3,200 par mille, pour 15 milles, de Saint-Raymond au lac Saint-Jean, ne dépassant pas en totalité \$80,000, à la compagnie du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean.
- Subvention projetée de \$3,200 par mille, pour 100 milles, de Métapédia à Paspébiac, ne dépassant pas en totalité \$320,000, à la compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs.
- Subvention projetée de \$3,200 par mille, pour 32 milles (depuis l'Intercolonial jusqu'aux moulins de M. Laggan), ne dépassant pas en totalité \$102,400, à la compagnie du chemin de fer de la vallée de la Miramichi.
- Subvention additionnelle projetée ne dépassant pas \$6,000 par mille, ou une nouvelle subvention n'excédant pas, en totalité, \$660,000, de Gravenhurst à Callander, 110 milles, à toute compagnie approuvée par le gouverneur en Conseil.
- 122.... RIVIÈRE SAINT-JEAN, N.-B. :—Réponse à une adresse (Sénat) ; copie de tous rapports, lettres, etc., depuis 1878, entre le département des travaux publics et M. J. A. Lyon ou toute autre personne, au sujet de l'enlèvement des obstructions qui embarrassent le lit de la rivière Saint-Jean, N.-B. (*Pas imprimée.*)
- 123.... MANITOBA, AGENCE DES SAUVAGES DU :—Réponse à ordre ; rapport, avec témoignages, sur la condition et la gestion de l'agence des sauvages du Manitoba, sous J. A. N. Provencher, surintendant des sauvages du district de Manitoba, fait par la commission d'enquête instituée ; aussi, copie de pièces justificatives en date du 25 juin 1875, pour \$180 ; 25 juin 1875, pour \$1,290 ; 26 décembre 1875, pour \$600, signée par le nommé Tremblay, etc. (*Pas imprimée.*)
- 124.... TÉLÉGRAMMES, DÉPENSES POUR, DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS :—Réponse à ordre ; état faisant connaître la dépense faite pendant chaque mois du présent exercice pour dépêches télégraphiques débitées au compte des divers travaux dans le département des travaux publics ; aussi, un état semblable pour la période comprise entre novembre 1881 et le 30 juin 1882, inclusivement. (*Pas imprimée.*)

RAPPORT

DU

SECRÉTAIRE D'ÉTAT

DU

CANADA

POUR

L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

1882

Imprimé par ordre du Parlement



OTTAWA

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE, RUE WELLINGTON

1883

RAPPORT

DU

SECRÉTAIRE D'ÉTAT

POUR

L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1882.

A Son Excellence le Très honorable sir JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL, marquis de LORNE, C.C., G.C.M.G., C.P., gouverneur général du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence le rapport du secrétaire d'Etat du Canada pour l'année 1882.

Le relevé et les tableaux suivants seront, sans doute, utiles à consulter.

CLEF des réponses aux adresses présentées à la Chambre des Communes,
pendant la session de 1882.

Sujet.	Auteur de la motion.	Numéro de renvoi.
Annonces.....	M. Ross (Middlesex).....	14.
Banques.....	Sir R. J. Cartwright	11, 9, 42.
	M. Blake	41.
Limites, Ontario.....	MM. Plumb	1.
	Mills.	133.
Brise-lames et jetées.....	MM. McIsaac.....	136.
	Vallée	48.
	Amyot	89.
	Fiset	145.
Canaux.....	MM. Mackenzie.....	66.
	Blake.....	151, 183.
	McCallum	170.
	Hay	186.
Recensement.....	Sir R. J. Cartwright	75.
	MM. Bourassa.....	129.
	Fiset.....	130.
Service civil.....	M. Kaulbach.....	171.
Houille.....	Sir A. J. Smith	118.
	M. King	95.
Douanes.....	MM. Killam	71.
	Burpee (Saint-Jean).....	81.
	Bannerman	52, 46.
	Kirkpatrick	45.
	Trow	99.
	Wallace (York).....	117.
	Sir A. J. Smith	138.
	MM. Amyot	148.
	Coursol.....	155.
	Rochester.....	184.
	Paterson (Brant)	194.
Extradition	M. Blake.....	17.
Pêcheries.....	MM. Beauchesne.....	123.
	Blake	137.
	Fortin	165.
	Haddow	174.
	Killam.....	181.
Farine.....	MM. Robertson (Sheburne).....	116.
	Blake	147.
Ports.....	MM. Beauchesne	25, 26.
	Patterson (Essex)	47.
	Brecken.....	124.
	Hackett.....	154.
	Muttart.....	173.
	Vanasse	197.
Importations et exportations.....	Sir R. J. Cartwright	12.
	MM. Charlton.....	70.
	Tellier.....	134.

CLEF des réponses aux adresses présentées à la Chambre des Communes,
pendant la session de 1882.—*Suite.*

Sujet.	Auteur de la motion.	Numéro de renvoi.
Importations et exportations.....	MM. Valin..... Patterson (Essex).....	139. 149.
Sauvages.....	M. Dawson.....	20.
Juges.....	MM. Blake..... Ives..... Fortin.....	61. 62. 79.
Terres.....	MM. Cameron (Huron)..... Ross (Middlesex)..... Blake..... Costigan..... Charlton..... Sir R. Cartwright..... MM. Mills..... McDougall.....	6, 7. 4, 5. 35. 82. 36, 37, 39, 49. 38, 102. 157. 198.
Bois de construction et de service.....	MM. Charlton..... Rochester.....	120. 191, 192.
Manitoba.....	MM. Blake..... Scott..... Schultz.....	74, 167. 131. 156.
Divers.....	MM. Killam..... Mills..... Robertson..... Haddow..... Anglin..... Weldon..... Blake..... Cameron (Huron)..... Sir R. Cartwright..... MM. Patterson (Essex)..... Tellier..... Ross (Middlesex)..... Gault..... Laurier..... Ryan..... Doull..... Coursol..... Brecken..... Hurteau..... Hesson..... Charlton..... Macdonell..... Orton.....	68. 162. 122. 144. 175. 146. 164, 143, 60, 182. 44. 101, 8. 88, 97, 135. 163. 86. 105. 23, 16. 58. 153. 193. 132. 119. 43. 2. 140. 87.
Milice.....	MM. Houde..... Vanasse..... Mackenzie..... Amyot..... Dawson..... Domville.....	103. 158. 59, 159. 160. 161. 194.
Bureaux de poste.....	MM. Blake..... Cimon..... King..... Jackson.....	19, 96. 84. 83. 50.

CLEF des réponses aux adresses présentées à la Chambre des Communes,
pendant la session de 1882--*Suite.*

Sujet.	Auteur de la motion.	Numéro de renvoi.
Bureaux de poste.....	MM. Farrow	51.
	Borden	180.
	Domville.....	196.
	Anglin	172.
Impressions	M. Ross (Middlesex)	13.
Législation provinciale.....	MM. Patterson	3.
	Blake.....	21.
	Cameron (Huron).....	22, 80.
Collège militaire royal.....	MM. Bunting	108, 109, 110, 111, 112, 113.
	Strange.....	114, 115.
Recettes et dépenses.....	Sir R. Cartwright.....	10.
	M. Anglin	57.
Chemins de fer.....	MM. Blake.....	27, 28, 29, 30, 31, 32, 40, 18, 65, 73, 63, 91, 166, 176, 185.
	Cockburn	33.
	Cameron (Huron)	34, 90.
	Domville	92.
	Mackenzie	64, 93, 177.
	Mills.....	128.
	Anglin	67, 78, 106, 107, 141.
	Weldon.....	77.
	Gigault.....	142.
	Guillet	152.
	Fiset	150, 179, 188.
	Landry	187.
	Muttart	76, 189.
	Sir R. Cartwright	56.
	MM. Bannerman	100.
	Killam.....	94.
	Wallace (York).....	127.
	White (Renfrew).....	178.
Rivières.....	MM. Bunster	168, 169.
	Beauchesne	24.
	Houde	125.
	Wallace (York)	121.
Télégraphes et câbles.....	MM. Robertson (Shelburne).....	69.
	Bunster	126.
	Blake.....	98.
Tabac.....	MM. Amyot.....	15.
	Vanasse	55.
	Gigault	54.
	Bécharde	190.
	Guthrie	195.
Navires.....	Sir R. Cartwright.....	53.
	M. Sproule	85.
Blé.....	M. Blake	72.

CLER des réponses aux adresses, etc, présentées à la Chambre des Communes, session de 1882.

N ^o de renvoi.	Sujet.	Date de l'adresse et de sa réception.	Auteur de la motion.	Département auquel l'adresse a été envoyée et à quelle date.		Réponse.		
				Département.	Date.	Reçue.	Date.	Présentée.
1	Limites d'Ontario.....	13-14 février	M. Plumb.....	Secrétaire d'Etat.....	14 février..	14 février..	14 février..	16 février.
2	Réponse du juge en chef Wood à la pétition de H. J. Clarke et al.....	do	M. Charlton.....	do	do	24 mars....	24 mars....	24 mars.
3	Actes provinciaux désavoués depuis la confédération.....	do	M. Patterson (Essex).....	Justice.....	do	4 avril....	4 avril....	5 avril.
4	Agences des terres du gouvernement au Nord-Ouest.....	do	M. Ross (Middlesex).....	Intérieur.....	do	19 do	20 do	26 do
5	Squatters au Nord-Ouest, etc.....	do	do	do	do	6 mars....	7 mars....	9 mars.
6	Terrains houillers, miniers et à bois, au Manitoba et au N.-O., affermis ou vendus.....	do	M. Cameron (Huron).....	do	do	7 do	8 do	10 do
7	Permis de couper du bois accordés au Manitoba et au Nord-Ouest.....	do	do	do	do	7 do	8 do	9 do
8	Correspondance relative au paiement de l'intérêt sur la dette publique.....	do	Sir R. J. Cartwright.....	Finances.....	do	16 février..	20 février..	21 février.
9	Montant des dépôts dans les banques.....	do	do	do	do	21 do	21 do	21 do
10	Recettes et dépenses.....	do	do	do	do	21 do	21 do	21 do
11	Frais des banques d'épargne.....	do	do	do	do	24 do	24 do	28 do
12	Importations et exportations.....	do	do	do et postes.....	do	24 do	24 do	28 do
13	Montant payé pour impressions à des personnes autres que les entrepreneurs.....	do	do	Douanes.....	do	24 do	24 do	27 do
14	Montant payé pour annonces.....	do	M. Ross (Middlesex).....	Auditeur général.....	15 février..	31 mars....	1er avril....	8 avril.
15	Droits sur le tabac canadien.....	do	do	do	do	31 do	1er do	3 do
16	Documents re L'Université Laval.....	14-15 février.	M. Amyot.....	Revenu de l'intérieur.....	do	24 février..	28 février..	2 mars.
17	Correspondance re Extratidion.....	15-16 février.	M. Laurier.....	Secrétaire d'Etat.....	17 février..	6 mars....	6 mars....	7 do
18	Remises aux fabricants sur articles fournis à la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.....	do	M. Blake.....	Secrétaire du gouv. gén.....	do	24 avril....	24 avril....	24 avril.
19	Rapport sur les irrégularités, etc., du bureau de poste de London, Ont.....	do	do	Douanes.....	do	12 do	14 do	17 do
20	Arr. dus aux sauv., aux ferm. du t. Robinson.....	do	do	Postes.....	do	15 mars....	17 mars....	17 mars.
21	Correspondance relative à la législation provinciale et aux actes réservés.....	do	M. Dawson.....	Sauvages.....	do	6 do	6 do	10 do
22	Désaven de l'Acte conc. les riv. et c. d'eau.....	do	M. Blake.....	Justice.....	do	4 avril....	4 avril....	5 avril.
23	Pét. etc., au s. de l'Acte p. de Q. c. les mines.....	do	M. Cameron (Huron).....	do	do	6 do	6 do	11 do
24	Rapport sur le chemin de la riv. Ristigouche.....	do	M. Laurier.....	Secrétaire d'Etat.....	do	6 mars....	6 mars....	10 mars.
			M. Beauchêne.....	Travaux publics.....	do	24 février..	27 février..	27 février.

CLER des réponses aux adresses, etc., présentées à la Chambre des Communes, session de 1882.

N ^o de renvoi.	Sujet.	Date de l'adresse et de sa réception.	Auteur de la motion.	Département auquel l'adresse a été envoyée et à quelle date.		Réponse.	
				Date.	Reçue.	Date.	Présentée.
25	Rapport sur le port de Paspébiac.....	15-16 février.	M. Beauchesne	Travaux publics.....	17 février.	24 février.	28 février.
26	Rapport sur le port de Port-Daniel.....	do	do	do	do	23 do	27 do
27	Tarif des chemins de fer Intercolonial et de l'île du Prince-Édouard.....	do	M. Blake	Chemins de fer et canaux.....	do	9 mars.	13 mars.
28	Tracé du chemin de fer Canadien du Pacifique.....	do	do	do	do	16 do	22 do
29	Tarif du chemin de fer Canadien du Pacifique.....	do	do	do	do	6 do	7 do
30	Paiements en argent faits à la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.....	do	do	do	do	16 do	22 do
31	Chemins de fer empiétant sur les droits réciproques de la Cie du ch. de fer Can. du Pacifique.....	do	do	do	do	7 do	10 do
32	Construction d'un chemin de fer sur l'île Vancouver.....	do	do	do	do	3 avril.	4 avril.
33	Correspondance avec Smith, Ripley et Cie, 7/2 l'embranchement de la baie Georgienne de fer Canadien du Pacifique, pour matériaux à employer dans la const. de la ligne.....	do	M. Cockburn.....	do	do	1er mars.	7 mars.
34	Concession de terres à la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.....	do	M. Cameron (Huron).....	do et l'intérieur.....	do	16 do	24 do
35	do	do	M. Blake.....	Intérieur.....	do	13 do	24 do
36	Nombre d'acres occupés, au Manitoba, et au N.-O., en vertu de l'Acte des <i>homesteads</i>	do	M. Charlton.....	Chemins de fer et canaux.....	14 mars.	20 do	24 do
37	Nombre d'acres occupés, au Manitoba et au Nord-Ouest, comme préemptions.....	do	do	Intérieur.....	17 février.	23 do	29 do
38	Montant reçu à compte des terres fédérales en 1881.....	do	do	do	do	23 do	29 do
39	Règlements concernant les terres au Manitoba et au Nord-Ouest.....	do	Sir R. J. Cartwright.....	do	do	23 do	29 do
40	Oblig. de conc. de terres, ch. de fer Can. du Pac. Circulaires aux banques.....	do	M. Blake.....	do	do	21 do	24 do
41	Montant déposé dans les banques du Canada.....	do	Sir R. J. Cartwright.....	Finances.....	do	27 février.	28 février.
42	Fonds d'amélioration des terres.....	do	M. Hesson.....	do	do	21 do	21 do
43	do	do	do	do	do	1 mars.	14 mars.
44	do	do	M. Cameron (Huron).....	do	do	27 do	29 do

45	Saisies en 1881.....	16-17 fév.	M. Kirkpatrick.....	Douanes.....	18 février.	28 fév.	3 do
46	Droits perçus aux ports de L'Original, York et Churhill.....	do	M. Bannerman.....	do	do	24 do	27 fév.
47	Rapport sur le port de Kingsville.....	do	M. Patterson (Essex).....	Travaux publics.....	do	1er mars.	2 mars.
48	Rapport sur le quai de la P. aux Trembles.....	do	M. Vallee.....	do	do	2 do	6 do
49	Demandes de terres à pâturages au Nord-Ouest.....	do	M. Charlton.....	Intérieur.....	do	9 do	13 do
50	Désignation de A. McEdwards, directeur de poste, Neustadt.....	do	M. Jackson.....	Postes.....	do	6 do	7 do
51	Mandats d'argent envoyés en Angleterre et aux Etats-Unis.....	do	M. Farrow.....	do	do	24 fév.	28 fév.
52	Pertes de navires sur les eaux de l'intérieur.....	17-18 fév.	M. Bannerman.....	Douanes.....	do	22 avril.	26 avril.
53	Saisies de tabac canadien.....	do	Sir R. J. Cartwright.....	Marine et pêcheries.....	do	23 mars.	28 mars.
54	Droits perçus sur le tabac canadien.....	do	M. Gigault.....	Revenu de l'intérieur.....	do	1er do	2 do
55	Ch. de fer du Manitoba à la Baie d'Hudson.....	do	M. Yvanne.....	do	do	2 do	3 do
56	Recettes et dépenses du 1er juillet 1881 au 20 février 1882.....	do	Sir R. J. Cartwright.....	Ch. de fer et canaux.....	do	6 do	7 do
57	Niveau du lac Manitoba.....	20-21 fév.	M. Anglin.....	Finance.....	21 fév.	21 fév.	21 fév.
58	do	do	M. Ryan (Marquette).....	Intérieur.....	23 fév.	16 mars.	17 mars.
59	Rapport du général Luard sur le 27e bataillon de la milice active.....	do	M. Mackenzie.....	Travaux publics.....	23 février.	29 mars.	30 do
60	Jugement de M. le juge Jetté sur la validité du mariage dans la province de Québec.....	do	M. Blake.....	Justice.....	do	24 do	29 do
61	Tenure d'office des juges des cours de comté.....	do	do	do	do	8 avril.	11 avril.
62	Nominations de juges, province de Québec.....	do	M. Ives.....	do	do	2 do	3 mai.
63	Correspondance, etc., relative à l'adjudication du chemin de fer d'Emory's-Bay à Port-Moody.....	do	M. Blake.....	Ch. de fer et canaux.....	do	25 fév.	27 fév.
64	Rapports sur les entrepreneurs du ch. de fer intercolonial, par F. Shanly, I.O.....	do	M. Mackenzie.....	do	do	11 avril.	12 avril.
65	Correspondance relative au chemin de fer Canadien du Pacifique.....	do	M. Blake.....	do	do	4 mai.	5 mai.
66	Annouces, etc., pour soumissions pour la section 27 du canal Welland.....	do	M. Mackenzie.....	do	do	10 mars.	11 mars.
67	Nombre de locomotives, etc., achetées par le gouvernement en l'année 1881.....	do	M. Anglin.....	do	do	10 mai.	12 mai.
68	Construction du quai de la compagnie de bateaux à vapeur de l'Acadie, à Annapolis.....	do	M. Killam.....	Travaux publics.....	do	7 mars.	8 mars.
69	Communication télégraphique, avec l'île du cap au Sablé.....	do	M. Robertson (Shelburne).....	do	do	1er do	2 do
70	Relève sommaire des exportations pendant le semestre expiré le 31 déc. 1881.....	do	M. Charlton.....	Douanes.....	do	8 avril.	11 avril.
71	Nombre et nature des sautes à différents ports, jusqu'au 1er janvier 1882.....	do	M. Killam.....	do	do	6 mars.	7 mars.
72	Mouture du blé en entrepôt.....	do	M. Blake.....	do	do	18 do	21 do
73	Frais de la commission du chemin de fer Canadien du Pacifique.....	do	do	Secrétaire d'Etat.....	do	8 avril.	11 avril.

Clef des réponses aux adresses, etc., présentées à la Chambre des Communes, session 1882.—Suite.

N° de l'envoi.	Sujet.	Date de l'adresse et de sa réception.	Auteur de la motion.	Département auquel l'adresse a été renvoyée et à quelle date.		Réponse.
				Département.	Date.	
74	Commission nommée par le gouvernement du Manitoba, re l'Administ. de la justice.	20-21 fév...	M. Blake	Lieut.-gouv. du Manitoba	24 février.	5 avril... 6 avril... 14 avril.
75	Description de la localité désignée dans le recensement par « Les Territoires ».	21-23 fév...	Sir R. J. Cartwright	Agriculture	do	28 fév... 2 mars... 3 mars.
76	Diminution du prix de transport des marchandises sur le ch. de fer de l'île du P.E.	27-28 fév...	M. Nuttall	Chemins de fer et canaux	28 février.	5 avril... 6 avril... 11 avril.
77	Prix payés pour fer, acier, etc., sur le ch. de fer Intercolonial.	do	M. Weldon	do	do	15 mai... 15 mai.
78	Locomotives, etc., en réparations sur le chemin de fer Intercolonial.	do	M. Anglin	Justice	do	3 do 4 do 4 avril.
79	Nomination d'un juge, district de Gaspé.	do	M. Fortin	do	do	15 mai... 15 mai.
80	Copie du jug. dans la cause de McLaren vs. Caldwell (Acte c. Les riv. et cours d'eau).	do	M. Cameron (Huron)	do	do	6 avril... 6 avril... 11 avril.
81	Instructions relatives à la classification des marchandises importées.	do	M. Burpee (St-Jean)	Douanes	do	3 do 4 do 4 do
82	Rapport de la commission des réclamat.	do	M. Costigan	Inférieur	do	14 mars... 14 mars... 20 mars.
83	Changement de nom du bureau de poste de Hopewell Corner.	do	M. King	Postes	do	15 mai... 15 mai.
84	Communicat. postales, comté du Saguenay	do	M. Cimon	do	do	17 mars... 21 mars.
85	Nombre de navires perdus sur les eaux de l'intérieur depuis 1876.	do	M. Ross (Middlesex)	Marine et pêcheries	do	10 do 11 do 13 do
86	État de tous les patem. faits à sir A. T. Galt	do	M. Sproule	Finance	do	22 do 27 do 29 do
87	Mode de perception des droits sur le malt et les liqueurs de malt.	do	M. Orton	Revenu de l'intérieur	do	31 do 31 do 5 avril.
88	Règlements concernant les passages d'eau.	do	M. Patterson (Essex)	Secrétaire d'Etat	do	fer do 4 do
89	Rapport sur le quai de Saint-Michel.	do	M. Amyot	Travaux publics	do	7 mars... 8 mars... 10 mars.
90	Correspondance affectant les chartes de chemins de fer au Manitoba.	do	M. Cameron (Huron)	Ch. de f. et Conseil Privé	do	26 avril... 27 avril... 2 mai.
91	Dépôts faits par la Cie du ch. de fer Canadien du Pacifique et achats du gouvernement	1-2 mars.	M. Blake	Finances	2 mars... 21 mars...	21 mars... 31 mars... 31 mars.
92	Terminus d'hiver du ch. de fer Canad. du P.	do	M. Donville	Chemins de fer et canaux Chemins de fer et canaux et Finances	do do 5 avril...	8 mars... 10 mars... 11 mars... 19 avril.

93	Quantités, etc., chemin de fer de Port-Moody à Yale.	do	M. Mackenzie	Chemins de fer et canaux.	2 mars...	8 mars... 10 mars... 11 mars.
94	Re-estimation du chemin de fer Windsor et Annapolis.	do	V. Killam	do	do	3 avril... 4 avril... 4 avril.
95	Houille de Springfield livrée aux stations sur le chemin de fer Intercolonial.	do	M. King	do	do	6 mai... 9 mai... 9 mai.
96	Correspondance relative à J. Ross et J. Gordon, employés du bur. de poste, London.	do	M. Blake	Postes	do	31 mars... 3 avril... 3 avril.
97	Montant payé pour le service météorologique, 1877 à 1881.	do	M. Patterson (Essex)	Marine et pêcheries	do	14 do 14 mars... 16 mars.
98	Recettes et dépenses de la ligne télégraphique de Selkirk à Edmonton.	do	M. Blake	Travaux publics	do	14 do 14 do 22 do
99	Construction d'une douane, etc., à Hamilton	do	M. Trow	do	do	31 do 31 do 3 avril.
100	Charte, etc., accordée à la Cie de la Baie d'Hudson pour construire des tramways à un certain point sur la Saskatchewan.	do	M. Bannerman	Intérieur	do	31 do 1er do 5 do
101	Pennis de couper le bois dans les territoires en litige.	do	Sir R. J. Cartwright	do	do	14 do 14 mars... 20 mars.
102	Régimen. concern. les terres dep. le 16 oct. 78	do	do	do	do	23 do 27 do 29 do
103	Correspondance relative à la retraite du lieutenant-colonel Fletcher, C.M.G.	do	M. Houde	Milice	do	28 do 28 do 28 do
104	Remise sur les articles fabriqués pour l'exportation.	2-3 mars	M. Paterson (Brant)	Douanes	4 mars...	5 avril... 6 avril... 11 avril.
105	Assurances étrangères sur la vie qui ont fait des di-pôis entre les mains du gouvernement.	do	M. Gault	Finances	do	17 mars... 21 mars... 21 mars.
106	Coût du chemin de fer Intercolonial, de la Riv.-du-Loup à la jonct. de la Chaudière.	do	M. Anglin	Chemins de fer et canaux.	do	19 avril... 20 avril... 20 avril.
107	Détail des frais d'achèvement du chemin de fer Intercolonial.	do	do	do	do	15 do 17 do 17 do
108	Renvoi du major Ritout du collège militaire royal.	do	M. Bunting	Milice	do	12 mai... 15 mai... 15 mai.
109	Nomination du capitaine des cadets, collège militaire royal.	do	do	do	do	6 avril... 11 avril... 11 avril.
110	Changements dans l'organisation du collège militaire royal.	do	do	do	do	28 mars... 28 mars... 28 mars.
111	Traitement du professeur Ferguson, collègue militaire royal.	do	do	do	do	28 do 28 do 28 do
112	Personnel et employés du collège militaire royal.	do	do	do	do	6 avril... 11 avril... 11 avril.
113	Gradués du collège militaire royal qui ont suivi les exercices militaires.	do	do	do	do	28 mars... 28 mars... 28 mars.
114	Liste des cadets du collège militaire royal nés aux États-Unis.	do	do	do	do	28 do 28 do 28 do
115	Nombre des cadets du collège milit. royal.	do	M. Strange	do	do	28 do 28 do 28 do
116	Farines de blé et de maïs entrées pour la consommation à la Nouvelle-Ecosse.	do	do	do	do	28 do 28 do 28 do
117	Instructions relatives à la classification des marchandises, du 1er janvier 1874 au 14 mars 1879.	6-7 mars	M. Robertson (Shelburne)	Douanes	7 mars...	20 do 21 do 21 do
		do	M. Wallace (York)	do	do	3 avril... 4 avril... 4 avril.

CLEF des réponses aux adresses, etc., présentées à la Chambre des Communes, session de 1882.—Suite.

No de renvoi.	Sujet.	Date de l'adresse et réception.	Auteur de la motion.	Département auquel l'adresse a été envoyée et à quelle date.		Réponse.	
				Date.	Reçue.	Datee.	Presentée.
118	Quantité de houille exportée de la Nouvelle-Ecosse, de 1877-78 à 1880-81.	6-7 mars	Sir A. J. Smith	Douanes	7 mars	24 mars	27 mars.
119	Propriétés du gouvernement vendues à Sorel, depuis le mois de septembre 1878.	do	M. Hurteau.	Revenu de l'intérieur.	13 mars	14 mars	20 do
120	Instructions à J. Anderson, agent des bois de la Couronne, Winnipeg.	do	M. Charlton	do	do	16 do	24 do
121	Rapport concernant les pouvoirs d'eau sur la rivière LaPluie.	do	M. Wallace (York)	do	do	13 avril.	26 avril.
122	Service fait par le renouveau (Annie Stewart).	do	M. Robertson (Shelburne).	Travaux publics.	do	29 mars.	21 mars.
123	Permis de pêche accordés à F. Rueland et autres, de Saint-Valier et Saint-Michel.	do	M. Beauchesne.	Marine et pêcheries.	do	19 avril.	20 avril.
124	Rapports sur le port de Belle-Creek, I.P.E.	do	M. Brecken.	Travaux publics.	do	17 mars.	21 mars.
125	Rapport sur la Rivière-du-Loup (en haut).	do	M. Houde.	do	do	16 do	17 do
126	Ligne télégraphique de Nanaimo à Comox.	do	M. Bunster.	do	do	16 do	21 do
127	Rapports sur les traverses de chemins de fer, Toronto.	do	M. Wallace (York)	Chemins de fer et canaux.	do	24 do	28 do
128	Chèque déposé par A. Oudertonk.	do	M. Mills	do	do	14 do	15 do
129	Noms des personnes employées à faire le recensement, dans le comté de St-Jean, P.Q.	do	M. Bourassa.	Agriculture	do	18 do	23 do
130	Noms des personnes employées à faire le recensement, dans le comté de Rimouski.	do	M. Fiset.	do	do	18 do	23 do
131	Proclamation concernant les limites d'I-Manitoba.	do	M. Scott	Secrétaire d'Etat.	do	10 do	13 do
132	Communication en hiver avec l'île du Prince-Edouard.	do	M. Brecken.	Chemins de fer et canaux	20 mars	24 do	28 do
133	Concernant les frontières, relative à la sentence arbitrale.	do	M. Mills	Secrétaire d'Etat.	7 mars	29 do	29 do
134	Importations et exportations, port de Saint-Hyacinthe.	8-9 mars	M. Tellier.	Douanes.	9 mars	20 do	21 do
135	Stations de quarantaine pour les bestiaux importés pour la reproduction.	do	M. Patterson (Essex)	Agriculture.	do	16 do	17 do
136	Rapports sur la jetée d'Arisaig, N.-Ecosse.	do	M. McIsaac	Travaux publics.	do	24 do	27 do
137	Système des permis de bat., baie Georgienne.	9-10 mars	M. Blake.	Marine et pêcheries	10 mars	28 do	29 mars.

138	Mise à la retraite de J. D. Dixon, percepteur des douanes à Sackville, N.B.	do	Sir A. J. Smith	Douanes.	do	17 do	21 do
139	Articles manufacturés dans la province de Québec et exportés à la Col.-Britannique.	do	M. Valin.	do	do	28 do	29 do
140	Laine importée, jusqu'au 30 juin 1881.	do	M. Macdonnell (Lanark)	do	do	21 do	22 do
141	Embranchements, etc., du chemin de fer Intercolonial, construits en 1881.	do	M. Anglin	Chemins de fer et canaux	do	15 avril	17 avril
142	Frais d'exploitation et revenu du chemin de fer Intercolonial depuis janvier 1881.	do	M. Giguant.	do	do	3 do	4 do
143	Instructions aux commissaires des fabriques.	do	M. Blake	Finances	do	13 mars	14 mars
144	Rapports des pharmaciens, en vertu de l'Acte de Tempérance au Canada, 1878.	do	M. Haddow	Revenu de l'intérieur.	do	18 avril	18 avril
145	Réparations au quai de Matane.	do	M. Fiset	Travaux publics.	do	24 mars	27 mars
146	Instructions aux officiers de santé à Halifax et Saint-Jean.	do	M. Weldon	Agriculture.	do	1er avril.	5 avril
147	Correspondance relative aux barils de farine américaine, employés pour la far. canadienne.	13-14 mars.	M. Blake.	Douanes.	15 mars	20 mars	21 mars
148	Importation des charbon, de la douane à Québec.	do	M. Amyot.	do	do	29 do	29 do
149	Uniformes de chaloup, de bétail et de fruits, de 1877 à 1881, etc.	do	M. Patterson (Essex)	do	do	27 do	29 do
150	Station du chemin de fer à Saint-Anaclet.	do	M. Fiset	Chemins de fer et canaux	do	15 avril	17 avril
151	Soumissions pour l'éclairage du canal Welland à la lumière électrique.	do	M. Blake	do	do	30 mars	31 mars
152	Nombre de milles du chemin de fer Intercolonial en exploitation depuis son ouverture.	do	M. Guillet	do	do	27 do	28 do
153	Bassin de radoub à Pictou, N.E.	do	M. Doull.	Travaux publics	do	22 do	24 do
154	Amélioration du port de Cascumpe, I.P.E.	do	M. Hackett	do	do	1er avril.	4 avril
155	Nomination de T. Ryan comme mécanicien, douane de Montréal.	do	M. Cousol	do	do	22 mars	23 mars
156	Reclamations des mineurs métis.	do	M. Schultz	Intérieur	do	23 do	24 do
157	Rapports sur le foncion, de l'Acte des terres.	do	M. Mills	do	do	8 avril	11 avril
158	Dépenses de la milice.	do	M. Vanasse	Milice	do	28 mars	29 mars
159	Accusations portées contre le lieutenant-colonel W. Ross, dit le baillon.	do	M. Mackenzie	do	do	12 mai	15 mai
160	Noms des officiers de l'expéd. de la riv. Rouge.	do	M. Amyot	do	do	28 mars	28 mars
161	Formation de compagnies de volontaires, district d'Algona.	do	M. Dawson	do	do	12 avril	12 avril
162	Pétitions, etc., concernant le détenu T. Fletcher.	do	M. Mills	Sauvages.	do	28 mars	29 mars
163	Prix des cotons canadiens et étrangers.	do	M. Tellier	Secrétaire d'Etat.	do	30 do	30 do
164	Importation et exportation du hareng saumuré.	do	M. Blake.	Finances	14 mars	14 do	15 avril
165	Résolutions des législatures provinciales concernant les chemins de fer ayant des chartes provinciales.	15-16 mars.	M. Fortin	Revenu de l'intérieur.	16 mars	do	31 do
166	Extension des limites du Manitoba.	do	M. Blake	Secrétaire d'Etat.	do	21 do	21 mars
167	Rapport sur la rivière Cournoye, C.B.	do	do	Intérieur	do	29 do	29 do
168	Montant dépensé sur la riv. Cowichan, C.B.	do	M. Bunster	Travaux publics.	do	29 do	29 do
169		do	do	do	do	5 avril	7 avril

CLEF des réponses aux adresses, etc., présentées à la Chambre des Communes, session de 1882.—Suite.

No de renvoi.	Sujet.	Date de l'adresse et de sa réception.	Auteur de la motion.	Département auquel l'adresse a été envoyée et à quelle date.		Réponse.	
				Département.	Date.	Reçue.	Datée.
170	Rapports des arbitres sur les réclamations pour dommages sur le canal Welland....	15-16 mars....	M. McCallum	Chemins de fer et canaux	16 mars ...	4 avril ...	11 avril ...
171	Montant payé pour les pensions de retraite du 30 juin 1873 au 30 juin 1881.....	do	M. Kaulbach	Finances.....	do	17 mars ...	21 mars ...
172	Correspondance de T. Potts au sujet de lettres perdues.....	do	M. Anglin	do	do	15 mai ...	15 mai ...
173	Améliorations du port de Souris-Ouest, Ile du Prince-Edouard.....	22-23 mars....	M. Muttart	Travaux publics	24 mars ...	31 mars ...	3 avril ...
174	Établissement de pisciculture.....	do	M. Haddow	Marine et pêcheries.....	do	19 avril ...	20 do ...
175	Achat de voit. à bascules de seconde-main, de L. Burland, pour le ch. de f. Intercolonial	do	M. Anglin	Chemins de fer et canaux	do	4 do ...	5 do ...
176	Contrats passés par la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.....	do	M. Blake.....	do	do	13 do ...	14 do ...
177	Plaintes contre le chemin de fer de Kingston et Pembroke.....	do	M. Mackenzie	do	do	17 do ...	18 do ...
178	Pétition de la ville de Pembroke concernant le bonas au ch. de fer du Canada Central	do	M. White (Renfrew)	do	do	19 do ...	20 do ...
179	Plainte de J. Saint-Laurent relativement à un cheval tué sur le ch. de f. Intercolonial	do	M. Fiset	do	do	6 do ...	11 do ...
180	Destitution de W. Magee, directeur de poste, Greenwood, N.E.....	do	M. Borden	Postes.....	do	1er mai....	1er mai....
181	Inspection du poisson, année 1881.....	do	M. Killam	Revenu de l'intérieur.....	do	29 mars ...	30 mars ...
182	Ordrres du conseil conc. les droits miniers.....	do	M. Blake	Intérieur.....	do	4 avril ...	5 avril ...
183	Soumissions, etc., pour de nouvelles portes d'écluses sur le canal de Cornwall	do	do	Chemins de fer et canaux	27 mars ...	4 avril ...	5 do
184	Droits d'import. perçus, près de la ligne front., entre le Manitoba et les Mont. Rocheuses.	24-25 avril....	do	do	26 avril ...	5 mai ...	9 mai ...
185	Détail des comptes faits à la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique pour trav. sur les 100 m. à l'ouest de Winnipeg.	do	M. Rochester	Donanes.....	do	2 do ...	3 do ...
186	Rap. sur le canal de navig. Huron et Ontario	do	M. Blake	Chemins de fer et canaux	do	5 do ...	5 do ...
187	Réclamations de F. Caron et autres contre le chemin de fer Intercolonial.....	do	M. Haï	do	do	5 do ...	5 do ...
			M. Landry	do	do	9 do ...	11 do ...

188	Domages à la propriété de F. Bellavance par le feu des locomotives du chemin de fer Intercolonial	do	M. Fiset	do	do	9 do ...	11 do ...
189	L'embranchement du chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard, de la station "Harmony" à la pointe de l'Est.....	do	M. Muttart	do	do	10 do ...	11 do ...
190	Liste des inspecteurs du tabac.....	do	M. Béchard	Revenu de l'intérieur.....	do	1er do ...	3 do ...
191	Bois de service qui a franchit le canal Grenville en 1879, 1880 et 1881.....	do	M. Rochester	do	do	3 do ...	5 do ...
192	Bois de service expédié de Kingston, Brockville et Prescott en 1879, 1880 et 1881.....	do	do	Donanes.....	do	10 do ...	11 do ...
193	Taxes, etc., en vertu de l'Acte concernant les gardiens de ports, Montréal.....	do	M. Coursoi	Marine et pêcheries	do	15 do ...	15 do ...
194	Indemnité aux parents d'un nommé Buchan, tué par une bombe.....	1-2 mai.....	M. Donville	Milice.....	3 mai ...	15 do ...	16 do ...
195	Personnes qui ont payé les droits sur le tabac, 2ème district de Rimouski.....	do	M. Guthrie	Revenu de l'intérieur.....	do	6 do ...	9 do ...
196	Vot au bureau de poste tenu par N. Cleve-land, à Alma, N.B.....	do	M. Donville	Postes.....	do	3 do ...	4 do ...
197	Pétitions de certains bateliers concernant les règlements des commissaires du Havre, Montréal.....	do	M. Vanasse	Marine et pêcheries.....	do	17 do ...	17 do ...
198	Droits de la Cie la baie d'Hudson aux terres situées dans la zone des établissem.	24-25 avril....	M. McDougall.....	Intérieur	26 avril ...	8 do ...	9 do ...

Adresses et ordres de la Chambre des communes pendant la session terminée le 17 mai 1882.

SUJET.	Nombre voté.	Nombre de réponses faites.	Nombre de pages de manuscrit, papier-ministre, contenues dans les réponses.	Observations.
Annouces	1	1	79	Documents imprimés
Banques.....	4	4	78	
Frontières, Ontario.....	2	2	40	
Brise-lames et jetées.....	6	4	112	
Canaux.....	8	5	273	
Recensement.....	5	3	17	
Service civil.....	3	1	2	
Houille.....	4	2	14	
Douanes.....	18	12	170	
Extradition;.....	1	1	15	
Pêcheries.....	10	5	178	
Farine.....	2	2	13	
Ports.....	10	7	75	
Importations et exportations.....	7	5	179	
Sauvages.....	5	1	20	
Juges.....	7	3	296	
Terres publiques.....	28	14	726	
Bois de construction et bois de service.....	5	3	141	
Manitoba.....	6	4	403	
Milice.....	8	7	246	
Divers.....	53	30	1,508	
Postes.....	13	9	322	
Impressions.....	1	1	63	
Législation provinciale.....	4	4	1,174	
Chemins de fer.....	53	42	1,435	
Recettes et dépenses.....	2	2	36	
Collège militaire royal.....	9	8	332	
Rivières.....	6	5	40	
Telegraphes et câbles.....	6	3	33	
Tabac.....	5	5	25	
Navires.....	4	2	188	
Blé.....	1	1	2,080	
Total.....	297	198	10,333	

ADRESSES et ordres de la session précédente auxquelles des réponses ont été présentées pendant la session de 1882.

Sujet.	Nombre présenté.	Nombre de pages de manuscrit papier-ministre contenues dans les réponses.	Observations.
Frontière	1	92	
Pont.....	1	173	
Monnaie.....	1	178	
Douanes.....	1	57	
Sauvages.....	1	46	
Terres.....	2	35	
Police.....	1	17	
Chemins de fer.....	9	310	
Navires.....	2	14	
Divers	8	148	
Total.....	27	1,070	

TABLEAU des adresses du Sénat pendant la même période de 1882.

Sujet.	Nombre voté.	Nombre de réponses faites.	Nombre de pages de manuscrit papier-ministre contenues dans les réponses.	Observations.
Divers.....	5			
Législation provinciale.....	4	4	949	
Chemins de fer.....	1			
Câbles et télégraphes.....	1	1	48	
Total.....	11	5	997	

TABLEAU des chartes d'incorporation accordées en vertu de "l'Acte des compagnies par actions en Canada, 1877," pendant l'année 1882.

Nom.	Fonds social.	Nombre de parts.	Montant de chaque part.
	\$		\$
"The Upper Ottawa Towing Company".....	100,000	1,000	100
"The Penman Manufacturing Company," (responsab. limitée)..	250,000	2,500	100
"The Sarnia and Port Huron Ferry Company," (resp. limitée)..	4,480	64	70
"The Canadian Iron and Steel Company," (resp. limitée).....	1,000,000	10,000	100
"The Saint John Cotton Company," (responsabilité limitée)....	200,000	2,000	100
"The Almonte Knitting Company".....	100,000	1,000	100
"The British Canadian Colonization Company," (resp. limitée)..	1,000,000	10,000	100
"The Ottawa and North-West Land Company," (resp. limitée)..	200,000	2,000	100
"The Primitive Methodist Colonization Co.," (resp. limitée).....	2,000,000		100
"The Temperance Colonization Society,".....		1,000	100
"The Toronto, Manitoba and North-West Land Company," (responsabilité limitée).....	100,000	20,000	100
"The Eureka Woolen Mill Company".....	100,000	2,000	50
"The Canada Jute Company," (responsabilité limitée).....	30,000	3,000	10
"The North-West Cattle Company," (responsabilité limitée)...	50,000	500	100
"The North-West Cattle Company," (responsabilité limitée)...	150,000	1,500	100
"Canadian Manufacturer Publishing Company,".....	5,000	50	100
"The Medical Specialties Manufacturing Company".....	8,000	80	100
"Montreal and Western Land Company," (responsab. limitée)..	500,000	5,000	100
"The Apothecaries Hall Company," (responsabilité limitée)....	100,000	100	1,000
"The Ontario and Qu'Appelle Land Company".....	1,000,000	10,000	100
"The Stevens, Turner and Burns Foundry and General Manu- facturing Company" (responsabilité limitée).....	250,000	5,000	50
"The Saskatchewan Land and Homestead Company," (respon- sabilité limitée).....	500,000	5,000	100
"The York Farmers Colonization Company".....	300,000	3,000	100
"The Dominion Lands Colonization Company".....	1,000,000	10,000	100
"The Austin Mining Company".....	250,000	50,000	5
"The Qu'Appelle Valley Farming Company," (resp limitée)..	600,000	6,000	100
"The Toronto Patent Wheel and Waggon Co.," (resp. limitée)..	25,000	250	100
"The Farmers North-West Land and Colonization Company," (responsabilité limitée).....	200,000	2,000	100
"The Anglo-Canadian Ranch Company," (responsab. limitée)..	100,000	200	500
"The Stewart Ranch Company," (responsabilité limitée).....	150,000	1,500	100
"The Ontario and North Western Land Company".....	100,000	1,000	100
"The Canadian Patent Rail Joint and Supply Company".....	20,000	1,000	20
"New Brunswick Steamship Company," (responsab. limitée)..	1,000,000	10,000	100
"The Edmonton and Saskatchewan Land Company of Canada," (responsabilité limitée).....	400,000	4,000	100
"The Canadian Fruit Export Company," (responsab. limitée)..	50,000	500	100
"The Hamilton Land Company," (responsabilité limitée).....	100,000	1,000	100
"The London and North-West Colonization Company," (respon- sabilité limitée).....	100,000	4,000	25
"Lindsay Paper Mill Company," (responsabilité limitée).....	60,000	600	100
"The Craven Cotton Company," (responsabilité limitée).....	225,000	2,250	100
"The Manitoba Land Company," (responsabilité limitée).....	500,000	5,000	100
"The New Brunswick and North-West Colonization Company".....	150,000	1,500	100
"The Morton Dairy Farming and Colonization Company of Manitoba," (responsabilité limitée).....	1,000,000	10,000	100
"The Rainy Lake Lumber Company," (responsabilité limitée)..	350,000	3,500	100
"The Saskatchewan Transportation Company," (resp. limitée)..	500,000	5,000	100
"The Saskatchewan Forks Colonization Company".....	250,000	2,500	100
"The Provident and Commercial Land Co.," (resp. limitée)....	600,000	6,000	100
"Nova Scotia Steel Company," (responsabilité limitée).....	160,000	160	1,000
"The North-West Land and Grazing Company".....	150,000	1,500	100
"Dominion of Canada Kennel Club," (responsabilité limitée)...	4,000	400	10
"The Rawbone Gun and Manufacturing Co.," (resp. limitée)....	100,000	1,000	100
"The Ball Electric Light Company," (responsabilité limitée)...	500,000	5,000	100
"The Wentworth Land Company," (responsabilité limitée).....	100,000	1,000	100
"The High Wood Ranch Company," (responsabilité limitée)....	100,000	1,000	100
"The Watson Manufacturing Company," (responsab. limitée)..	250,000	2,500	100
"The Shareholders of The National Investment Company of Canada," (responsabilité limitée).....			

TABLEAU des chartes d'incorporation accordées en vertu de "l'Acte des compagnies par actions en Canada, 1877," durant l'année 1882.—*Suite.*

Nom.	Fonds social.	Nombre de parts.	Montant de chaque part.
	\$		\$
"The Qu'Appelle Farm Syndicate," (responsabilité limitée).....	500,000	50,000	10
"The Canada Bank Note Engraving and Printing Company."	100,000	1,000	100
"The Bow River Ranch Company," (responsabilité limitée).....	40,000	400	100
"The Dominion Bridge Company," (responsabilité limitée).....	500,000	5,000	100
"Dominion Cattle Company," (responsabilité limitée).....	800,000	8,000	100
"The Canada Pulp Company," (responsabilité limitée).....	50,000	500	100
"The Standard Publishing Company".....	100,000	2,000	50
"The Qu'Appelle and Long Lake Land Company" (r. limitée).	450,000	4,500	100
"Dominion Transport Company".....	500,000	5,000	100
"The International Wrecking and Transportation Company"....	50,000	2,000	25
"Cockshutt Plow Company," (responsabilité limitée).....	100,000	1,000	100
"Gooderham and Worts (responsabilité limitée).....	2,000,000	20,000	100
"The Carling Brewing and Malting Company of London".....	200,000	2,000	100

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES.

The Toronto and Rapid City Land and Trading Company (responsabilité limitée).—Capital porté à \$500,000, soit une augmentation de \$460,000 du capital actuel, divisée en 4,600 actions de \$100 chacune.

The Grape Sugar Refining Company of Canada (responsabilité limitée).—Capital porté à \$200,000, soit une augmentation de \$100,000 du capital actuel, divisée en 1,000 actions de \$100 chacune.

North West Trading Company (responsabilité limitée).—Etendant les pouvoirs de la compagnie.

The Midland Rolling Stock Company (responsabilité limitée).—Capital porté à \$500,000, soit une augmentation de \$400,000 du présent capital, divisée en 4,000 actions de \$100 chacune.

The Canadian Locomotive and Engine Company (responsabilité limitée).—Capital porté à \$300,000, soit une augmentation de \$100,000 du capital actuel, divisée en 1,000 actions de \$100 chacune.

Le département a reçu un total de sept mille soixante-une piastres pour honoraires et vente des statuts, et cette somme a été déposée à la banque, au crédit du receveur général.

Chartes de corporation.....	\$5,360 00
Commissions	882 00
Chartes de corporation supplémentaires	155 00
Copies de documents.....	67 95
Ampliation de brevets.....	56 00
Certificats de législation.....	41 00
Passe-ports	30 00
Recherches	2 80
Vente des statuts.....	466 56

\$7,061 31

Treize mille neuf cent soixante-trois lettres, requêtes et autres documents ont été reçus par ce département, et dix mille six cent soixante et neuf lettres ont été écrites et expédiées dans le cours de l'année dernière.

J'ai fait joindre à ce rapport les annexes A. B. C., indiquant les opérations des différentes divisions de ce département.

Le tout respectueusement soumis,

J. A. CHAPLEAU,

Secrétaire d'Etat.

ANNEXE A.

SECRETARIAT D'ETAT DU CANADA,
DIVISION DE L'ENREGISTREMENT,
OTTAWA, 15 janvier 1883:

A l'honorable
Secrétaire d'Etat, etc., etc.,
Ottawa.

MONSIEUR,—Conformément à votre demande, j'ai l'honneur de vous adresser un état du travail exécuté par la division de l'enregistrement au secrétariat d'Etat, pendant l'année 1882.

ETAT du travail accompli dans la division de l'enregistrement au secrétariat d'Etat du 1er janvier 1882 au 31 décembre 1882.

Documents.	Grossoyés.	Enregistrés.	Total.
Commissions.....	180	180	360
Brefs d'élection.....		208	208
Brefs de <i>superseas</i>	1	1	2
Lettres patentes, portant nominations de sénateurs.....		7	7
do portant création d'annuités.....	3	3	6
Chartes.....	73	73	146
Mandats.....	29	29	58
Licences.....		1	1
Daux.....		6	6
Ampliations.....	11	11	22
Cautionnements (un rapport annuel en vertu de 31 Vict., chap. 37, sec. 15, est préparé pour le parlement).....		190	190
Cancellations.....		27	27
Cessions.....		73	73
Remises.....		3	3
Conventions.....		1	1
Contrats.....		2	2
Certificats du Bureau du Commerce.....	1	1	2
Procurations.....		1	1
Proclamations.....	23	23	46
<i>Lettres patentes pour terres.</i>			
Vente de terres des sauvages	372	372	744
do de l'artillerie			
<div style="display: flex; align-items: center; justify-content: center;"> <div style="font-size: 2em; margin-right: 10px;">}</div> <div style="text-align: left; font-size: 0.8em; margin-right: 10px;">Un état trimestriel de ces terres est envoyé aux régistres de chaque comté dans lequel les patentes ont été émises.</div> </div>			
Ventes de terres fédérales.....	1,122	1,122	2,244
Concessions du domaine fédéral (33 Vict.).....	246	246	492
Attributions de lots à des Métis.....	395	395	790
Concessions de <i>homesteads</i>	469	469	938
do do avec lots à bois.....	14	14	28
Concessions de préemption.....	1	1	2
Lots à bois.....	3	3	6
Concessions en commut. de droits de comm. et de coupe de foin.....	103	103	206
do au chemin de fer Canadien du Pacifique.....	180	180	360
do à la police à cheval du Nord-Ouest.....	45	45	90
do à titre de prime militaire.....	9	9	18
do spéciales.....	9	9	18
Total.....	3,344	3,863	7,207

Indépendamment du travail compris dans cet état, il a été copié 1,193 pages de manuscrit.

Le tout respectueusement soumis,

L. A. CATELLIER,
Sous-régistrare général du Canada.

ANNEXE B.

A l'honorable J. A. CHAPLEAU,

Secrétaire d'Etat du Canada, etc., etc., etc.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant des services sous ma surveillance pendant l'exercice terminé le 30 juin, et le trimestre expiré au 31 décembre 1882.

GAZETTE DU CANADA.

Le volume pour l'exercice 1881-82 (XV) a 2,246 pages, contre 1878 de l'année précédente (vol. XIV), une augmentation de 368. Le prix d'impression et de revient est comme suit, savoir :—

Pour papier employé	\$1,360 61
" impression et distribution (ports compris).....	2,261 85
" traductions	197 60
	\$3,820 06

Soit seulement \$353.08 de plus que l'année précédente.

Le revenu de la même période a plus que doublé celui de l'année précédente; il s'est élevé à \$3,084.72, comme suit :—

Des abonnements et ventes.....	\$ 373 44
" annonces.....	2,706 28
	3,084 72

Pour les derniers six mois de 1882, les frais ont été de \$1,880.28; les recettes, de \$1,235.54.

Le nombre de gazettes publiées au 30 décembre dernier a été de 1,330, (92 aux abonnés, et 1,238 aux annonceurs et aux fonctionnaires, etc.,) contre 1,283 pour la période correspondante de l'année précédente.

STATUTS, ETC.

Le nombre de volumes des lois passées pendant la session de 1882 et qui ont été imprimées, est de—

Version anglaise, vol. 1.....	17,750
" 2.....	4,000
	21,750
Version française, vol. 1.....	4,500
" 2.....	1,250
	5,750
Soit un total de	27,500

De ce nombre, pour l'usage des membres du gouvernement et des deux Chambres du Parlement, et pour des juges, etc., il en a été relié ensemble 3,400 exemplaires de la version anglaise, et 1,249 de la version française, c'est-à-dire 5,649 en tout. Le reste est relié séparément et se décompose comme suit :

Vol. 1, version anglaise.....	14,350	
“ 2, “	250	
“ 2, “ en feuilles pliées et réunies.....	350	
	-----	14,950
Vol. 1, version française	3,251	
“ 2, “	1	
	-----	3,252

		18,202

Soit 17,852 volumes reliés en tout, et 350 exemplaires en feuilles du volume 2.

Le volume complet est plus considérable qu'à l'ordinaire—en tout 749 pages—au lieu de 412 en 1881 et 581 en 1880.

Ci-suit le détail des frais :—

Papier.....	\$4,443 31
Impressions.....	1,567 53
Traduction et révision des Ordres du Conseil.....	170 75
Reliure.....	3,066 71
Distribution.....	*903 80

	\$10,151 10

Je renvoie à l'état annuel en triplicata pour les détails concernant la distribution. En vertu de l'ordre en conseil du 11 novembre 1882, la distribution gratuite a été réduite de beaucoup et la vente a un peu augmenté.

IMPRESSIONS, RELIURE, Etc., POUR LES DÉPARTEMENTS.

Pour la dépense occasionnée par ces services, qui ont tellement augmenté qu'il a fallu avoir de l'aide additionnelle pour faire le travail du bureau, je renvoie aux tableaux ci-annexés. Le nombre de réquisitions faites pendant l'année se décompose comme suit :

A l'imprimeur.....	2,902
Au relieur.....	1,659
Au bureau de la papeterie.....	3,348

Ou un total de..... 7,909

Soit plus de 400 que l'année précédente et environ 900 de plus qu'en 1879-80.

On voit que les frais d'impression, aux termes du contrat, n'ont augmenté que de la différence entre \$51,510.47 et \$53,217.78 ; que pour impressions faites par d'autres entrepreneurs, mais payées à ce bureau ou à payer \$43,000.73 au lieu de \$13,493.83,

* Ce chiffre ne comprend pas les boîtes, fournies cette année par le département des travaux publics.

et, pour les six mois, les travaux faits aux termes du contrat ont coûté \$26,363.06, au lieu de \$27,206.60 pour les six mois correspondants de 1881.

ANNONCES.

Le tableau ci-joint indique les frais des annonces publiées pendant l'année. Il y a eu 137 réquisitions pour annonces, dont chacune a été publiée dans un nombre de journaux variant de 1 à 287. On a réglé 5,000 comptes.

Le tout respectueusement soumis,

B. CHAMBERLIN

Imprimeur de la reine.

OTTAWA, 31 janvier 1883.

Coût des impressions départementales, etc., par département, pendant les exercices terminés le 30 juin 1881 et 30 juin 1882.

Département.	Impressions et reliure.		Matériaux pour ces ouvrages.	
	1880-81.	1881-82.	1880-81.	1881-82.
<i>Aux prix d'entreprise.</i>				
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Agriculture.....	5,637 02	2,744 09	1,241 16	1,317 92
Auditeur général.....	193 29	290 30	145 59	162 81
Conseil du service civil.....	4 82	1 36
Commission do.....	18 47	72 23	12 74
Greffier de la couronne en chancellerie.....	3 94	301 39	1 04	294 46
Refonte des lois.....	0 30	1 00
Douanes.....	3,746 36	3,822 31	3,520 36	3,610 73
Finances.....	2,748 57	3,589 89	1,639 17	1,653 54
Secrétaire du gouverneur général.....	205 44	251 26	67 32	39 51
Revenu de l'intérieur.....	4,850 06	3,787 95	3,281 64	2,466 15
Affaires des sauvages.....	836 89	1,034 42	710 99	891 63
Intérieur.....	2,798 04	5,430 27	1,677 30	2,748 21
Justice.....	637 53	430 30	422 89	201 11
Bibliothèque du Parlement.....	903 83	10 42	217 38	6 11
Marine et pêcheries.....	1,013 97	4,157 17	866 64	1,062 18
Milice et défense.....	1,778 82	1,063 47	1,106 06	869 13
Postes.....	16,038 67	20,202 63	16,209 69	16,316 12
Commission du chemin de fer du Pacifique.....	2 56	1 18
Conseil privé.....	88 15	158 28	83 81	64 33
Travaux publics.....	2,323 74	1,878 89	974 89	1,226 76
Chemins de fer et canaux.....	1,783 63	1,263 20	953 95	642 34
Secrétariat d'Etat.....	290 33	392 74	163 19	289 35
Cour suprême.....	1,481 80	1,398 42	1,027 47	1,154 80
Départements en général.....	9 65	0 83	0 78
Total.....	47,385 93	52,217 35	34,386 14	35,031 71
<i>Aux prix des ouvrages de nature confidentielle.</i>				
Agriculture.....	53 73	10 14		
Commission du service civil.....	1 652 49	296 87		
Douanes.....	28 91	27 50		
Finances.....	10 25	105 30		
Revenu de l'intérieur.....	241 56		
Intérieur.....	198 41	158 72		
Justice.....	98 93	76 93		
Marine et pêcheries.....	2 20		
Milice et défense.....	556 20	124 50		
Conseil privé.....	127 90	106 87		
Chemins de fer et canaux.....	128 95	7 04		
Secrétariat d'Etat.....	14 00	86 56		
Départements en général.....	19 50		
Diverses impressions.....	996 51		
Total.....	4,124 54	1,000 43		

Coût des impressions, etc., pour les départements, par trimestres, pendant les exercices terminés le 30 juin 1881 et le 30 juin 1882.

Trimestre.	Impressions et reliure.		Matériaux pour ces ouvrages.	
	1880-81.	1881-82.	1880-81.	1881-82.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
<i>Aux prix d'entreprise.</i>				
Trimestre de septembre.....	11,570 40	13,429 20	8,813 07	9,551 08
do décembre.....	13,518 57	13,193 29	8,735 13	9,382 01
do mars.....	9,899 76	11,737 23	5,745 46	7,592 08
do juin.....	12,397 20	13,857 63	11,092 48	8,506 54
Total.....	47,385 93	52,217 35	34,386 14	35,031 71
<i>Au prix des ouvrages de nature confidentielle,</i>				
Trimestre de septembre.....	535 33	346 59		
do décembre.....	558 00	237 52		
do mars.....	1,425 24	225 32		
do juin.....	1,605 97	191 00		
Total.....	4,124 54	1,000 43		

OUVRAGES d'impression exécutés par d'autres que les entrepreneurs, et dont les comptes ont été envoyés à ce bureau pour y être vérifiés, pour l'exercice terminé le 30 juin 1882.

Département.	Impressions et reliure.	Matériaux pour ces ouvrages.
<i>Aux prix d'entreprise.</i>		
	\$ cts.	\$ cts.
Agriculture	644 93	753 66
Auditeur général.....	39 00	73 48
Greffier de la couronne en chancellerie.....	7 44	10 63
Douanes.....	2,745 88	2,714 26
Finances.....	2,099 18	1,168 74
Secrétaire du gouverneur général.....	11 09	5 74
Revenu de l'intérieur.....	2,099 64	1,229 49
Affaires des sauvages.....	273 16	244 65
Intérieur.....	1,889 22	1,774 39
Justice.....	330 21	197 69
Bibliothèque du Parlement.....	6 74	10 23
Marine et pêcheries.....	395 44	433 00
Milice et défense.....	429 41	348 59
Postes.....	11,620 50	12,647 65
Conseil privé.....	90 05	363 07
Travaux publics.....	752 89	457 14
Chemins de fer et canaux.....	698 65	481 13
Secrétaire d'Etat.....	390 91	284 67
do conseil d'examineurs, service civil.....	111 76	82 99
Cour suprême.....	736 05	884 91
Total.....	25,372 15	24,166 11
<i>Aux prix des ouvrages de nature confidentielle.</i>		
Agriculture	124 29	
Finances.....	21 63	
Intérieur.....	4 20	
Marine et pêcheries.....	5 75	
Milice et défense.....	577 15	
Postes.....	38 00	
Conseil privé.....	7 95	
Secrétariat d'Etat, conseil d'examineurs, service civil.....	211 94	
Total.....	990 91	

OUVRAGES d'impression exécutés par d'autres que les entrepreneurs, et dont les comptes ont été envoyés à ce bureau pour y être vérifiés, pour l'exercice terminé le 30 juin 1882.

Mois.	Département.	Montant.	
		\$	cts.
1881.			
Juillet.....	Agriculture	277	00
".....	Intérieur.....	8	00
".....	Affaires des sauvages.....	3	50
".....	Postes.....	957	35
".....	Travaux publics.....	2	00
".....	Chemins de fer et canaux.....	1	00
Août.....	Revenu de l'intérieur.....	1	59
".....	Postes.....	84	75
".....	Travaux publics.....	9	00
Septembre.....	Agriculture	1,389	64
".....	Postes.....	78	75
".....	Travaux publics.....	7	50
".....	Chemins de fer et canaux.....	116	38
Octobre.....	Agriculture	2,902	98
".....	Finances.....	88	75
".....	Intérieur.....	68	75
".....	Postes.....	728	33
Novembre.....	Marine et pêcheries.....	1	75
".....	Postes.....	401	53
Décembre.....	Agriculture	2,142	53
".....	Postes.....	283	91
1882.			
Janvier.....	Agriculture	2,501	94
".....	Intérieur.....	48	85
".....	Postes.....	969	89
".....	Chemins de fer et canaux.....	22	50
Février.....	Agriculture	1,056	05
".....	Finances.....	28	75
".....	Postes.....	679	66
".....	Chemins de fer et canaux.....	3,184	48
".....	Commission du chemin de fer du Pacifique.....	5,513	40
Mars.....	Agriculture	1,822	95
".....	Finances.....	594	50
".....	Revenu de l'intérieur.....	40	00
".....	Milice et défense.....	510	38
".....	Postes.....	210	40
Avril.....	Agriculture	897	00
".....	Finances.....	977	25
".....	Gouverneur général.....	1	00
".....	Intérieur.....	4,612	06
".....	Postes.....	1,584	45
Mai.....	Agriculture	1,695	15
".....	Finances.....	88	80
".....	Intérieur.....	1,733	95
".....	Milice et défense.....	3	25
".....	Postes.....	166	70
".....	Travaux publics.....	3	25
".....	Chemins de fer et canaux.....	27	30
".....	Commission du chemin de fer du Pacifique.....	1,134	33
".....	Secrétariat d'Etat.....	816	35
Juin.....	Agriculture	934	70
".....	Finances.....	335	00
".....	Postes.....	1,182	65
".....	Travaux publics.....	25	33
".....	Chemins de fer et canaux.....	49	56
Total		\$43,006	73

OUVRAGES d'impression exécutés par d'autres que les entrepreneurs, et dont les comptes ont été envoyés à ce bureau pour y être vérifiés—semestre expiré le 31 décembre 1882.

Mois.	Département.	Montant.	
		\$	cts.
1882.			
Juillet.....	Postes.....	2	50
".....	Chemins de fer et canaux.....	37	20
Août.....	Affaires des sauvages.....	1	50
".....	Intérieur.....	25	58
".....	Milice et défense.....	14	25
".....	Postes.....	325	20
".....	Chemins de fer et canaux.....	229	10
Septembre.....	Finances.....	110	00
".....	Milice et défense.....	2	75
".....	Postes.....	93	50
".....	Travaux publics.....	30	00
".....	Chemins de fer et canaux.....	22	80
Octobre.....	Affaires des sauvages.....	4	50
".....	Justice.....	308	40
".....	Postes.....	33	00
".....	Travaux publics.....	16	00
".....	Chemins de fer et canaux.....	122	96
Novembre.....	Agriculture.....	2,420	42
".....	Finances.....	69	30
".....	Affaires des sauvages.....	4	00
".....	Intérieur.....	12	50
".....	Postes.....	16	00
".....	Travaux publics.....	71	25
Décembre.....	Agriculture.....	3,207	52
".....	Finances.....	15	00
".....	Affaires des sauvages.....	1	25
".....	Postes.....	152	20
".....	Travaux publics.....	3	00
".....	Secrétaire d'Etat.....	3,920	88
	Total.....	11,272	50

Cout des ouvrages de lithographie, etc., impressions et timbrage, commandés par l'entremise de l'imprimeur de la reine, pendant l'exercice 1881-82, et le semestre finissant au 31 décembre 1882.

Département.	Exercice 1881-82.	Semestre finissant au 31 décembre 1882.
	\$ cts	\$ cts.
Agriculture.....	276 75	192 00
Douanes.....	61 50	65 50
Finances.....	451 15	245 50
Secrétaire du gouverneur général	6 00
Intérieur.....	534 10	322 00
Affaires des sauvages	97 00	63 75
Justice.....	103 00	42 50
Marine et pêcheries	6 00
Milice et défense.....	92 83	66 15
Postes.....	73 00	7 50
Conseil privé.	15 00	9 00
Travaux publics.....	128 25	220 00
Chemins de fer et canaux.....	153 50	147 50
Total.....	1,998 08	1,381 40

ANNONCES dans des journaux favorisés par le gouvernement, du 1er janvier au 31 décembre 1882.

Département.	Ontario.	Québec.	Nouvelle-Ecosse.	Nouveau-Brunswick.	Manitoba.	Colombie-Britannique.	Ile du Prince-Edouard.	Divers.	Total.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Agriculture.....	104 60	15 00							119 60
Donaux.....	82 70	8 70			668 72				668 72
Gouverneur Général.....	861 95	298 47			8 10				99 50
Affaires des sauvages.....	44 15	206 47		7 50				T. N. O. 17 00	1,184 92
Revenu de l'intérieur.....	424 19	246 47			94 84			E. U. 16 00	345 46
Intérieur.....			38 82	49 80	98 40				873 68
Justice.....		135 80	20 00	26 92					1,056 74
Marine et pêcheries.....	175 71	122 19	422 44	174 57	67 52	80 89	13 42		182 72
Marine et défense.....	153 03	281 49	38 35	12 25					485 12
Postes.....	1,034 54	831 22	1,118 93	723 77	181 22	40 40	8 40		3,938 48
Travaux publics.....	4,431 05	2,569 31	237 46	648 71	204 85	56 76	24 85	* 76 53	8,239 52
Chemins de fer et canaux.....	18,134 02	9,731 50	2,067 36	2,177 00	977 75	148 05	138 09		33,373 97
Secrétariat d'Etat.....	37 26								37 26
Totaux.....	25,473 22	14,446 62	3,943 36	3,820 52	2,301 60	326 10	184 76	109 53	50,605 71

* L'Angleterre, \$14 01; l'Irlande, \$21.92, et les Etats-Unis, \$40.00.

ANNEXE C.

SECRETARIAT D'ÉTAT,

BUREAU DE LA PAPETERIE,

OTTAWA, 13 janvier 1883.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre les comptes de ce bureau pour l'année expirée le 30 juin 1882, et pour le semestre écoulé du 1er juillet au 31 décembre 1882. Les trois relevés ci-joints donnent tous les détails de la dépense et des livraisons faites. En voici le résumé :

Valeur des fournitures en magasin, le 1er juillet 1881.....	\$16,776	02
“ “ reçues dans l'année.....	86,826	77
Bénéfices sur les opérations de l'année.....	2,265	39
	\$105,868	18

Livraisons faites aux départements.....	22,244	51
“ “ aux services extérieurs.....	27,605	10
“ “ à l'imprimeur de la reine.....	37,129	73
Valeur des fournitures en magasin, le 30 juin 1882.....	18,888	84
	105,868	18

Soit une augmentation sur la fourniture de l'an dernier—

Aux départements.....	619	83
Aux services extérieurs.....	5,036	94
A l'imprimeur de la reine.....	1,358	34
	7,015	14

Pour le semestre expiré au 31 décembre—

Articles en magasin, par report, 1er juillet.....	18,888	84
“ reçus, jusqu'au 30 décembre.....	54,531	67
	73,420	51

Livraisons faites aux départements.....	13,860	72
“ “ au service extérieur.....	17,252	94
“ “ à l'imprimeur de la reine.....	22,570	72
Articles en magasin, par report.....	19,696	13
	73,420	51

Cela indique une augmentation de \$15,151.39, sur la période correspondante de l'an dernier.

Il y a eu 7,549 réquisitions reçues et remplies pendant l'année, et 4,611 paquets et 116 caisses préparées et expédiées pour le service extérieur seulement.

Rien de particulier à signaler dans le service du bureau, si ce n'est que la demande augmente continuellement, et de beaucoup, comme l'indiquent les comptes ; l'augmentation du montant total est due à celle de la fourniture ; les prix n'ont pas augmenté.

Le papier de rebut amassé dans le cours de l'année pesait 43,123 lbs., et sa vente a rapporté \$518.15. Pendant le semestre, on a amassé 32,966 lbs. de ce papier, pour lequel on a reçu \$494.49, somme qui, jointe aux \$10.50 et \$2.50 provenant de la vente de caisses, a été déposée au crédit du receveur général. Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JAMES YOUNG.

A l'honorable
Secrétaire d'état du Canada.

BUREAU DE LA PAPETERIE.

ETAT de la dépense en achats et de la valeur des livraisons, par mois, pendant l'exercice terminé le 30 juin 1882, et le semestre finissant le 31 décembre 1882.

	Entrées.		Fourniture.
	Sterling £ s. d.	\$ cts.	\$ cts.
1881.			
Juillet.....	1,324 4 2	3,665 74	7,070 38
Août.....	865 3 10	2,481 39	4,866 34
Septembre.....	322 13 6	2,891 62	6,469 89
Octobre.....	339 7 1	4,243 70	7,284 06
Novembre.....	1,125 9 7	3,090 26	4,850 13
Décembre.....	415 9 7	4,249 10	8,032 19
1882.			
Janvier.....	618 6 10	3,067 87	7,165 54
Février.....	354 19 7	3,411 15	8,189 78
Mars.....	606 13 5	5,298 00	8,499 00
Avril.....	753 4 9	5,230 99	9,911 69
Mai.....	892 9 3	5,998 06	7,581 47
Juin.....	670 17 4	2,859 36	7,058 87
Dépense nette en cours canadien.....		46,487 24	
do sterling.....	8,288 18 11	40,339 53	
Dépense totale.....		86,826 77	
Par report, existences (stock) au 1er juillet 1881.....		16,776 02	
Bénéfices sur les opérations de l'année.....		2,265 39	
Valeur totale des fournitures.....			86,979 34
A reporter, existences au 30 juin 1881.....			18,888 84
		105,868 18	105,868 18
1882.			
Juillet.....	686 2 10	4,404 09	10,785 36
Août.....	1,403 10 6	5,331 90	8,858 16
Septembre.....	656 3 6	3,668 19	6,057 43
Octobre.....	1,475 5 9	4,890 85	9,621 12
Novembre.....	734 4 5	4,449 74	7,378 52
Décembre.....	377 1 11	5,835 68	11,023 79
Dépense nette du semestre en cours canadien.....		28,580 45	
do do sterling.....	5,332 8 11	25,951 22	
Dépense totale.....		54,531 67	
Par report, existences au 1er juillet 1882.....		18,888 84	
Valeur totale des fournitures.....			53,724 38
A reporter, existences au 31 décembre 1882.....			19,696 13
		73,420 51	73,420 51

BUREAU DE LA PAPETERIE.

Etat de compte général indiquant en détail la dépense pour les fournitures reçues et la valeur des fournitures livrées au service civil, pendant l'année écoulée du 1er juillet au 31 décembre 1882, et le semestre écoulé du 1er juillet au 31 décembre 1882.

Nature des articles.	Articles entrés pendant l'année expirée le 30 juin 1882.		Articles entrés du 1er juillet au 31 décembre 1882.		Départements.		Articles sortis pendant l'année expirée le 30 juin 1882.		Articles sortis du 1er juillet au 31 décembre 1882.		
	£ s. d.	\$ cts.	£ s. d.	\$ cts.	Département.	Service extérieur.	Département.	Service extérieur.	Département.	Service extérieur.	
Papier à livres.....	1,298 4 0	1,122 93	434 10 10	379 52	Agriculture.....	1,116 41	1,116 41	866 90	866 90	50 43	50 43
do de tellière.....	1,867 19 11	1,819 80	1,161 5 11	1,085 03	do division de l'immigration.....	124 57	124 57	535 98	535 98	598 37	598 37
do do double.....	301 18 7	283 73	280 11 8	290 76	do do du recensement.....	940 63	940 63	3,697 93	3,697 93	1,072 87	1,072 87
do de écu in-folio.....	257 0 2	424 50	260 14 6	291 82	Douanes.....	2,273 40	2,273 40	2 00	2 00	4 50	4 50
do d'impressions.....	137 14 1	8,560 61	255 1 3	3,784 49	do service extérieur.....	153 51	153 51	159 37	159 37	93 43	93 43
do parchemin.....	239 7 1	8,560 61	105 1 3	3,784 49	Finances.....	170 86	170 86	154 32	154 32	445 09	445 09
do à burard.....	9 10 0	858 35	21 10 0	373 08	do division de la trésorerie.....	1,034 21	1,034 21	632 83	632 83	349 93	349 93
do à copier.....	41 19 5	99 05	83 17 8	13 75	do do des assurances.....	67 31	67 31	64 51	64 51	14 46	14 46
do de manille et à env.	17 19 2	2,918 91	2,203 13	do do du gouverneur général.....	121 09	121 09	510 68	510 68	173 76	173 76
do à cartouches.....	69 11 1	41 3 1	181 50	Secrétaire du gouverneur général.....	394 66	394 66	226 61	226 61	8 22	8 22
do à dessin.....	208 15 8	297 25	175 19 9	41 48	Hôtel du gouverneur.....	98 42	98 42	105 09	105 09	74 56	74 56
do spécial.....	571 13 7	417 50	652 16 1	181 50	Revenu de l'intérieur.....	12 96	12 96	329 14	329 14	184 24	184 24
do coupé in-4 et in-8.	813 1 4	37 50	409 9 3	181 50	do service extérieur.....	4,255 86	4,255 86	55 38	55 38	5 99	5 99
do et enveloppes B.E.	8 12 0	54 98	39 3 11	56 50	Justice.....	632 83	632 83	6 95	6 95	1 20	1 20
do enveloppes.....	317 19 0	11,123 63	4 13 5	92 85	do refonte des statuts.....	121 09	121 09	469 53	469 53	24 46	24 46
do Instruments de dessin.....	337 17 4	273 17	160 17 6	7,311 03	do do inspecteur des pénitenciers.....	510 68	510 68	366 30	366 30	497 86	497 86
do Matériaux.....	49 14 0	18 76	108 12 4	39 60	do do pénitencier de Kingston.....	394 66	394 66	62 21	62 21	255 26	255 26
do Coul.—encre de Chine, etc.	56 13 6	181 33	43 4 6	30 62	do do St-Vincent-de-Paul.....	98 42	98 42	618 28	618 28	1,919 16	1,919 16
do Plumes d'acier et d'os.	299 17 9	481 90	50 9 0	69 40	do do Dorchester.....	105 09	105 09
do Porte-plumes.....	22 10 6	36 83	212 1 3	346 00	do do Manitoba.....	12 96	12 96
do Crayons.....	42 3 0	1,229 09	8 7 4	74 20	do do Col-Britannique.....	329 14	329 14
do Divers, A et B.....	64 12 6	444 14	31 18 7	650 68	do do cour suprême.....	6 95	6 95
do Cartes et cartons.....	23 1 0	485 18	16 17 4	123 05	do do police fédérale.....	932 81	932 81
do Livrets de chèques.....	10 17 0	45 66	16 5 6	82 72	do territoires du Nord-Ouest.....	366 30	366 30
do Divers, C.....	10 13 0	921 80	2 0 0	585 86	do Marine et pêcheries.....	366 30	366 30
do Matériaux à copier et presses.	12 18 3	438 91	162 16 0	424 56	do do service extérieur.....	3,233 06	3,233 06
do Divers, D et agendas.....	105 15 6	14 50	152 16 0	424 56	do do Milice et défense.....	790 19	790 19
do Boîtes à dépêches.....	43 15 0	1,887 80	29 11 8	2,367 55	do do Milice—bureau de l'adjudant général.....	722 06	722 06
do Bandes élastiques.....	do Conseil privé.....	477 49	477 49
do Travaux publics.....	do Travaux publics.....	1,543 68	1,543 68
do service extérieur.....	do service extérieur.....	3,233 06	3,233 06

BUREAU DE LA PAPETERIE—Suite.

Etat de compte général indiquant en détail la dépense pour les fournitures reçues et la valeur des fournitures livrées au service civil, pendant l'année écoulée du 1er juillet au 30 juin 1882, et le semestre écoulé du 1er juillet au 31 décembre 1882.

Nature des articles.	Articles entrés pendant l'année expirée le 30 juin 1882.		Articles entrés du 1er juillet au 31 décembre 1882.		Départements.		Articles sortis pendant l'année expirée le 30 juin 1882.		Articles sortis du 1er juillet au 31 décembre 1882.		
	Sterling £ s. d.	\$ cts.	Sterling £ s. d.	\$ cts.	Département.	\$ cts.	Département.	\$ cts.	\$ cts.	Département.	\$ cts.
Divers, E	33 1 1	4 44	44 1 5	12 30	Postes	1,806 95		1,495 30			
Epingles à papier	92 17 4	9 90	44 1 5	55 00	do service extérieur	794 33		5,914 09			
Serre-papiers et plioirs		854 36		444 54	do caisses d'épargne	297 98		91 53			4,151 81
Mucilage de gomme		354 47		291 77	do division des mandats sur la poste			128 25			251 86
Bout. et pinc. à gomme	1 0 0	125 47		84 06	do Chemins de fer et canaux	3,024 00		169 96			
Encr.	56 8 6	822 97	12 8 0	132 20	do do service extérieur			489 01			698 87
Encr.	43 16 0	184 01	19 9 0	149 20	do do a. de f. can. du Pacifique			1,183 52			206 96
Divers, I	23 7 0	149 20	31 11 0	114 25	do do commiss. du c. de f. c. du P			64 65			
Couteaux de poche	302 2 1	42 95	152 13 3	27 64	Intérieur	984 86					
do de bur. et grat.	77 8 0	0 50	10 15 0	2 50	do division des terres de l'artillerie	81 04		2,031 45			
Divers, L	35 13 6	115 98	51 12 0	36 90	do do terres fédérales	1,818 21		31 39			
Divers, N	41 1 0	105 50	29 7 6	50 71	do do police à cheval du Nord-Ouest			2,055 51			
Agendas à garn. mét., etc.		149 55		238 65	do do territoires du Nord-Ouest						116 18
do		402 73		82 55	do do commiss. géologique			79 50			890 00
Règles	12 5 6	60 10	7 0 0	22 53	Affaires des sauvages	656 53		611 89			164 42
Divers, S	26 0 0	261 33	20 2 0	16 25	do do service extérieur			1,135 09			335 25
Galon, etc.	139 10 4	40 72	43 8 8	1,106 90	Secrétaire d'Etat	704 42					
Bougies, thermomètres, etc.		13 75		25 45	do do division du registraire	204 94		296 57			
Pains à cacheter, cire, etc.	168 6 6	60 10	230 6 6	25 74	do do comp. d'ouv. do	59 49		39 71			
Livres blancs		1,439 07		561 07	do do bureau de la papeterie			37,129 73			22,570 72
Almanachs	0 9 8	138 43		49 88	Commission du service civil	25 72		23 75			127 16
Livres imprimés	16 3 3	1,168 11	21 12 3	1,765 30	Auditeur général	410 46		1 44			
Impression et reliure		86 29		45 23	Frais d'administration			1,212 90			3,617 25
Gravures et timbres, etc.		1,198 52		292 05	Greffier de la couronne en chancellerie	47 78		16 53			
Divers	29 17 0	464 38	1 1 0	427 81	Conseil du service civil	19 17		6 72			
Caises	237 15 6	43 50	137 12 8	22 43	Bibliothèque du parlement	211 45		78 60			
Frais, assurances, etc.	44 12 7	19 93	30 4 6	11 27	Départements en général	235 68		136 28			23 91
					Articles renvoyés—agriculture			9 06			

Transport.	Articles renvoyés, finances		Articles renvoyés, finances		Articles renvoyés, finances		Articles renvoyés, finances		Articles renvoyés, finances	
	0 4 6	2,553 62	1,809 80	1,809 80	1,809 80	1,809 80	1,809 80	1,809 80	1,809 80	1,809 80
Escomptes	8,877 12 5	47,835 60	5,684 15 11	29,954 11	do marine et pêcheries			1 02		0 93
Cours canadien	568 13 6	1,348 36	362 7 0	1,373 06	do do milice et défense			2 88		0 83
do sterling					do do intérieur			10 96		
Total	8,288 18 11	46,487 24	5,332 8 11	28,580 45	do do justice			3 44		11 37
		40,339 53		25,951 22	do do cour suprême			26 89		19 50
		86,826 77		54,531 67	do do travaux publics			12 90		
					do do ch. de fer et canaux			10 85		
					do do ch. de f. can. du Pac.			68 60		5 60
					do do com. du ch. def. C. P.			1 89		
					do do secrétaire d'Etat			10 56		
					Total, service extérieur			35 25		
					do départements			64,734 83		39,863 66
					Distribution totale			22,244 51		13,860 72
					Effets renvoyés par les départements			86,979 34		53,724 38
					Remboursements pour transp. surchargé					62 24
					Vente d'articles endommagés					3 28
					do de papier de rebut					494 49
					do de caisses vidées					2 50
					Mont. dép. au crédit du recer. généraux					817 96

BUREAU DE LA PAPETERIE.

ETAT COMPARATIF des livraisons de fournitures faites aux départements dans les années 1880-81 et 1881-82.

	Livraison, 1880-81.		Livraison, 1881-82.		Augmentation en 1881-82.		Diminution en 1881-82.	
	Département.	Service extérieur.	Département.	Service extérieur.	Département.	Service extérieur.	Département.	Service extérieur.
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Départements.								
Agriculture.....	1,048 16	68 97	1,116 41	124 57	68 25	55 60		25 70
do division de l'immigration.....		561 68		535 98				
do du recensement.....	888 70		940 63		51 93	8 53		
Doanes.....		3,689 40		3,697 93				
do service extérieur.....	1,234 59		2,273 40		1,038 81			
Finances.....				2 00		2 00		
do conseil de la trésorerie.....	124 17		163 51		29 34			
do des assurances.....	356 06		170 66				185 40	406 54
Secrétaire du gouverneur général.....		560 86		184 32				
Hôtel du gouvernement.....	870 72		1,084 24		163 52			
Revenu de l'intérieur.....		2,425 85		4,255 86		1,830 01		
do extérieur.....	443 58		632 83		189 25			
Justice.....	133 71		121 09		67 31		12 62	
do refonte des statuts.....		551 41		510 68				40 73
do inspecteur des pénitenciers.....		474 80		394 66				80 14
do pénitencier de Kingston.....		177 45		98 42				79 03
do St-Vincent-de-Paul.....		134 31		105 09				29 22
do do.....		26 18		12 96				13 22
do do.....		197 97		329 14				19 31
do do.....		74 69		55 38				
do cour suprême.....		247 19		332 81				
do police fédérale.....	1,093 10		790 19		316 47		31 48	
do Territoires du Nord-Ouest.....	784 51		722 66		366 30		302 91	
Marine et pêcheries.....	287 71		427 49				61 86	
Milice et défense.....	3,967 11		1,543 58		139 78		2,423 53	
do bureau de l'adjutant général.....	1,655 99		1,806 95		150 96		207 27	
Conseil privé.....	664 60		794 33					
Travaux publics.....	135 18		297 98		169 96		136 38	
do caisses d'épargne.....	2,142 22		3,024 00		881 78			494 08
do bureau des mandats d'argent.....		993 09		499 01				
Chemins de fer et canaux.....								

Chemin de fer Canadien du Pacifique.....	2,819 91	1,183 52	984 86	64 65	436 28	64 65	1,636 39
do do Commission du.....		64 65	81 04		5 41		
Intérieur.....	548 58		1,818 21				
do division des terres de l'artillerie.....	75 63						
do do fédérales.....	2,291 10		1,924 38				
do division de la police à cheval du Nord-Ouest.....	854 64		319 36				
do Territoires du Nord-Ouest.....	965 27		79 50				
do commission géologique.....	38 97		611 89				
Affaires des sauvages.....	30 11		289 51				
Secrétaire d'Etat.....	828 96		1,135 09				
do division du registraire.....			704 42				
do do de l'imprimeur de la reine.....			204 94				
do do comp. d'ouvrages.....			59 49				
do compte du bureau de la papeterie.....	35,771 39		37,129 73				
do commission du service civil.....	27 92		25 72				
Auditeur général.....	116 58		1 44				
Finances—fraîs d'administration.....	457 43		410 46				
Greffier de la couronne en chancellerie.....	435 56						
Conseil de la couronne.....	23 65		47 78				
Bibliothèque du parlement.....	14 49		19 17				
Départements en général.....	208 38		211 45				
Effets renvoyés.....	178 62		235 68				
	224 43		194 23				
Total des livraisons aux départements.....	21,758 36		23,244 51				
do au service extérieur.....	58,205 84		64,734 83				
Augmentation pour les départements.....					4,029 78		3,543 63
do le service extérieur.....							
Diminution pour les départements.....							
do le service extérieur.....							
Augmentation.....							3,015 61
Diminution—A déduire.....							3,543 63
Augmentation totale.....							7,159 24

RAPPORT

DU

SURINTENDANT DES ASSURANCES

AU

CANADA

POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE

1881

Imprimé par ordre du Parlement.



OTTAWA :

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE, RUE WELLINGTON

1882

TABLE DES MATIÈRES, 1881.

RAPPORT du surintendant des assurances au ministre des finances relativement à l'exercice 1881, en date du 10 juillet 1882.....	v à xxvii
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

INCENDIE ET MARITIME.

Relevé des états fournis par les compagnies d'assurances contre l'incendie 1881.	xxx
Primes reçues pour assurances contre l'incendie au Canada, de 1869 à 1881.....	xxxii et xxxvi
Indemnités payées sur assurances contre l'incendie au Canada de 1869 à 1881.....	xxxiv et xxxvii
Relevé des assurances contre l'incendie au Canada de 1869 à 1881.....	xxxviii
Assurances de la navigation intérieure au Canada, 1881.....	xxxix
Relevé des assurances contre l'incendie et les <i>risques maritimes</i> souscrites par les compagnies canadiennes, et des assurances contre les <i>risques de la navigation intérieure</i> et contre les <i>risques maritimes</i> par les compagnies faisant l'un et l'autre de ces genres d'opérations, 1881.....	xl
Actif des <i>compagnies canadiennes</i> assurant l'incendie et les <i>risques de la navigation intérieure</i> , 1881 ...	xlii
Actif des <i>compagnies britanniques</i> et <i>américaines</i> faisant des opérations d'assurances, 1881.....	xliv
Passif des <i>compagnies canadiennes</i> assurant l'incendie et les <i>risques de la navigation intérieure</i> , 1881.....	xlvi
Passif des <i>compagnies britanniques</i> et <i>américaines</i> assurant l'incendie et les <i>risques de la navigation intérieure</i> , 1881.....	xlvii
<i>Revenu et emplois</i> en argent des <i>compagnies canadiennes, britanniques et américaines</i> assurant l'incendie et les <i>risques de la navigation intérieure</i> , 1881	xlvi i
<i>Rapports</i> des sinistres payés et des dépenses aux primes, des primes aux risques, etc., relativement à toutes les compagnies assurant l'incendie et les risques de la navigation intérieure, 1881.....	l et li
<i>Revenu et emplois</i> de la compagnie d'assurances des Citoyens—départements de l'incendie, des accidents et de garantie—1881.....	lii
Etats fournis par les compagnies d'assurances contre l'incendie et les risques de la navigation intérieure, 1881.....	5 à 116

VIE.

Relevé des états fournis par les compagnies d'assurances sur la <i>vie</i> au Canada, 1881.....	liv
Paiements aux porteurs de polices.....	lvi
Polices d'assurances sur la <i>vie</i> éteintes en 1881.....	lvii
Etats fournis par les compagnies d'assurances sur la <i>vie</i> , 1881.....	121 à 243

DIVERS.

Relevé des assurances contre les accidents en Canada, 1881.....	lviii
Listes des compagnies autorisées à opérer en Canada en vertu des actes d'assurances de 1875 et 1877, au 30 juin 1882, avec les noms de leurs agents principaux et le chiffre de leurs dépôts entre les mains du receveur-général.....	lix à lxi
Etats fournis par les compagnies d'assurances contre les accidents, de garantie, sur glaces et sur chaudières à vapeur.....	249 à 263
Annexe—Liste des actionnaires des différentes compagnies.....	267 à 339
Taxes des compagnies.....	337
Compagnies insolvables.....	339
Association de secours mutuels.....	347
Constitutionnalité de l'acte de la législature provinciale de l'Ontario, 39 Vict., chap. 34, O. (S. R. O., chap. 162.).....	350
Actes fédéraux passés pendant la session de 1882, au sujet des assurances.	407
Texte de l'acte relatif aux banques, compagnies d'assurances, compagnies de prêt, sociétés de construction et corporations de commerce en état d'insolvabilité.....	412
Index détaillé—Voir la fin du volume.	

BUREAU DU SURINTENDANT DES ASSURANCES,

OTTAWA, 10 juillet 1882.

A l'honorable

Sir LEONARD TILLEY, C.C.M.G., C.B.

Ministre des Finances.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre les états détaillés fournis par les compagnies d'assurances pour l'année 1881. Des relevés des états fournis par ces compagnies vous ont été transmis le 25 mars, et par vous déposés devant le parlement. Le présent rapport contient ces relevés, avec les modifications et les corrections que j'ai trouvé nécessaire d'y faire après une nouvelle visite aux bureaux principaux au Canada, conformément à la loi ; et j'ai ajouté les détails et les tableaux qui m'ont paru de nature à faire connaître le mouvement des affaires et la situation des compagnies.

Aujourd'hui, il y a soixante-neuf (69) compagnies sous le contrôle de ce bureau, outre plusieurs qui sont en voie de liquider leurs affaires. Voici comment se répartissent ces compagnies :

Nombre des compagnies d'assurances sur la vie.....	39
“ “ contre l'incendie.....	29
“ “ sur la navigation intérieure.	6
“ “ sur la navigation maritime.	3
“ “ contre les accidents.....	5
“ “ de garantie.....	2
“ “ sur glaces.....	1
“ “ sur chaudières à vapeur.....	1

Les dépôts faits en fidéicommis entre les mains du receveur général par ces compagnies pour la protection de leurs porteurs de polices, s'élevaient, le 30 juin dernier, à \$7,032,377.53 en valeurs, qui se décomposent comme suit :—

Effets publics du Canada	\$2,997,296 27
Obligations canadiennes en sterling et cours canadien.....	148,746 66
Effets publics des Etats-Unis.....	1,592,000 00
Annuités britanniques.....	364,999 99
Argent dans diverses banques.....	270,788 52
Obligations du havre de Montréal.....	288,500 00
Garanties municipales	1,175,076 37
Effets et actions de banques et de compagnies incorporées.....	194,969 72
Total.....	\$7,032,377 53

COMPAGNIES D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA NAVIGATION INTÉRIEURE.

Des trente (30) compagnies qui faisaient des opérations d'assurances contre l'incendie et sur les risques de la navigation intérieure, à la fin de l'année 1880, deux ont cessé leurs opérations en 1881, savoir, la *Dominion* d'Hamilton, qui a transporté ses risques en cours à l'association d'assurances contre l'incendie *London*, et la *Maritime des Marchands de Montréal*, qui a cessé ses opérations. Une seule nouvelle compagnie, la compagnie d'assurances *City of London*, (à responsabilité limitée) a été autorisée dans le cours de l'année. Cette dernière compagnie avait à peine terminé son organisation au Canada à la fin de l'année et ne figure pas dans ce rapport, comme ayant fait des opérations. Sur ces vingt-huit compagnies actives, neuf (9) étaient canadiennes, quinze (15) britanniques, et quatre (4) américaines. Depuis la fin de l'année 1881, une autre compagnie s'est retirée des affaires, la *Canada Fire and Marine*, d'Hamilton, qui a transporté ses risques à la Citoyenne de Montréal, et une nouvelle compagnie britannique, la *Scottish Union and National* de Glasgow, a été admise à faire des opérations.

Les affaires d'assurances sur les risques de la navigation intérieure ont été conduites par quatre compagnies canadiennes et deux compagnies américaines, et les risques maritimes n'ont été entrepris que par trois des compagnies autorisées—ce genre d'opérations ayant apparemment été abandonné par la *Phoenix* de Brooklyn, et l'*Anchor Marine*; la plus grande partie de ces opérations se fait par des compagnies qui ne font pas de rapport à ce département.

ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE AU CANADA EN 1881.

L'année 1880 a été la plus prospère jusqu'à présent pour les compagnies; celle de 1881 a été la plus désastreuse (à l'exception de l'année 1870, et de celle du grand incendie de Saint-Jean, en 1877). La proportion des pertes a atteint 83.94, qui n'a été dépassé que pendant les deux années citées plus haut. La ville de Québec * a été le 8 juin, le théâtre d'une conflagration considérable qui a dévasté les quartiers Saint-Jean et Saint-Louis, et l'on estime qu'elle a détruit des propriétés d'une valeur de trois millions. Les pertes causées par cet incendie et que les compagnies ont payées, s'élèvent à \$300,736, dont une forte proportion (\$362,502) est retombée sur la compagnie d'assurances de Québec. Il est très-honorable pour cette compagnie d'avoir u payer ses pertes promptement et en entier, car il ne restait pas une seule réclamation impayée à la fin de l'année. Les autres compagnies ont subi des pertes considérables dont le chiffre est donné plus bas. † L'été avait été extraordinairement chaud et sec

* Cette malheureuse ville a été le théâtre de pas moins de six conflagrations depuis trente-six ans. En mai et juin 1845, deux incendies ont dévasté les deux tiers des faubourgs Saint-Roch et Saint-Jean, détruisant pour quatre millions de propriétés; le 14 octobre 1866, des propriétés pour une valeur d'un million et demi ont été détruites dans les faubourgs de Saint-Roch et de Saint-Sauveur; le 24 mai 1870, il est survenu une perte de six cent mille piastres dans Saint-Roch; le 30 mai 1876 le faubourg Saint-Louis a perdu un million, et enfin, le 8 juin, 1881, trois millions ont été détruits, formant un total de 10 millions sacrifiés dans cette ville seule.

† Tableau des pertes qui ont été payées pour l'incendie à Québec le 8 juin 1881 :—

Québec	\$362,501 56
North British.....	56,569 80

surtout dans l'ouest de l'Ontario, * et les feux des bois, joints à la foudre, ont causé des dommages sérieux, qui ont fait un tort considérable aux compagnies agricoles. Mais, outre ces causes exceptionnelles, le nombre et l'importance des incendies isolés ont été considérables et se sont en grande partie attaqués aux risques que l'on considérait de premier ordre. Il faut espérer qu'une année semblable ne reproduira pas de sitôt.

<i>Liverpool and London and Globe</i>	45,796 00
Royale Canadienne.....	43,691 17
<i>Queen</i>	36,885 68
Royale.....	36,228 79
<i>Lancashire</i>	31,793 00
<i>Imperial</i>	29,148 84
Souveraine.....	26,631 81
<i>Northern</i>	20,865 00
<i>Dominion</i>	17,890 00
<i>Guardian</i>	17,000 00
Citoyenne	14,923 69
<i>Commercial Union</i>	13,227 98
<i>Western</i>	13,074 00
<i>British America</i>	11,875 50
Phoenix, de Londres.....	8,000 00
<i>London Assurance</i>	5,212 55
Canada contre l'incendie.....	3,936 11
<i>Etna</i>	3,259 00
<i>Hartford</i>	2,220 00
	<u>\$800,730 48</u>

* La moyenne totale de pluie tombée dans l'Ontario, dans le cours des mois de juillet, août et septembre, n'a été que de 5.33 pouces, soit une différence de 3.13 pouces de moins que la quantité ordinaire dans ces mois; dans les districts du Sud et du Sud-Ouest cette différence n'a pas été moins de 4.14 pouces. La température moyenne durant cette période s'est maintenue bien au-dessus du terme moyen; le maximum de la température de même que le maximum moyen ont été très élevés. Ceci fut surtout remarquable dans le mois de septembre, pendant lequel la température moyenne a été de 8 à 11 degrés de plus qu'à l'ordinaire, et le maximum a varié de 91° à 100° suivant les endroits.

Le tableau suivant m'a été fourni par C. Carpmal, M. A., directeur du service météorologique du Canada :-

	Température moyenne.			Excédant la moyenne.		
	Juillet.	Août.	Sept.	Juillet.	Août.	Sept.
Goderich.....	69.45	69.90	67.86	0.78	2.17	7.86
Gravenhurst.....	69.52	67.31	64.16	2.36	2.01	8.45
Stratford.....	69.71	69.18	66.89	3.24	4.68	10.96
Woodstock.....	70.00	69.93	65.99	1.41	2.43	7.50
Hamilton.....	73.26	72.01	71.12	0.59	1.71	9.94
Toronto.....	70.66	69.89	67.83	3.02	3.47	9.58

	Moyenne de la tempéra. maxima.			Plus haute température.		
	Juillet.	Août.	Sept.	Juillet.	Août.	Sept.
Goderich.....	77.82	77.69	76.21	91.2	93.0	91.0
Gravenhurst.....	80.57	80.13	76.60	95.0	95.0	94.0
Stratford.....	81.78	83.57	79.08	94.8	96.7	98.5
Woodstock.....	81.40	84.20	80.34	93.6	97.4	99.4
Hamilton.....	84.14	83.90	81.73	92.8	98.8	100.4
Toronto.....	80.29	79.71	76.93	92.1	91.0	92.7

Le nombre des orages accompagnés de tonnerre, dont il a été tenu compte pendant cette période, ne paraît pas avoir été extraordinairement grand, mais il n'y a pas de doute que la sécheresse causée par le manque de pluie et l'élevation de la température les ont rendus particulièrement destructeurs.

PRIMES ET PERTES AU CANADA EN 1881.

Les primes reçues pendant l'année, sur les risques entrepris par toutes les compagnies, ont excédé celles reçues en 1880 de \$347,539, et se sont élevées à \$3,827,116. Les pertes se sont élevées à \$3,212,381, soit une augmentation de \$1,687,545 sur celles de 1880; et les pertes payées pendant l'année, à \$3,169,804, soit une augmentation de \$1,503,246 sur celles de 1880.

Ainsi le chiffre des pertes payées n'a été que de 82.83 pour cent des primes reçues; ce qui est le chiffre le plus élevé jusqu'à présent excepté de 1870 (84.77) et celui de l'année (1877) du grand incendie de Saint-Jean (225.58). La moyenne générale pour les treize années révolues est maintenant de 80.89 pour cent.

ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE AU CANADA, 1881.

	Pertes payées.	Primes reçues.	Rapport entre les pertes payées et les primes reçues.	Rapport en 1880.
Compagnies canadiennes.....	\$1,336,758	\$1,206,470	110.80	58.96
do britanniques.....	1,669,405	2,353,258	70.94	41.76
do américaines.....	163,661	267,338	61.21	45.42
Total.....	\$3,169,824	\$3,827,116	82.83	47.90

Le terme de comparaison que l'on a pris est le chiffre des pertes payées durant l'année, dans lequel se trouvent comprises les pertes qui n'avaient pas été réglées à la fin de l'année précédente, mais non pas celles qui restent actuellement à régler. Si nous prenons pour terme de comparaison les pertes éprouvées pendant l'année (lesquelles ne sont cependant qu'évaluées approximativement) les rapports se trouvent comme suit :

	1881.	1880.	1879.	1878.
Canadiennes.....	112.04	54.50	67.81	52.11
Britanniques.....	72.14	37.28	67.83	47.24
Américaines.....	60.94	46.73	79.39	59.13
Total.....	83.94	43.82	68.63	49.67

On peut dire ici que sur le chiffre total des pertes éprouvées (\$3,212,381) il ne paraissait y avoir, à la fin de l'année, que \$12,050 impayées, qui représentent les réclamations contestées par les compagnies.

Le tableau suivant indique les résultats des opérations des treize années pour lesquelles nous avons des rapports.

ASSURANCES contre l'incendie au Canada.

Années.	Primes reçues.	Pertes payées.	Rapport entre les pertes et les primes.
	\$	\$	
1869.....	1,785,539	1,027,720	57·56
1870.....	1,916,779	1,624,837	84·77
1871.....	2,321,716	1,549,199	66·73
1872.....	2,628,710	1,909,975	72·66
1873.....	2,968,416	1,682,184	56·67
1874.....	3,522,303	1,926,159	54·68
1875.....	3,594,764	2,563,531	71·31
1876.....	3,708,006	2,867,295	77·33
1877.....	3,764,005	8,490,919	225·58
1878.....	3,368,430	1,822,674	54·11
1879.....	3,227,488	2,145,198	66·47
1880.....	3,479,577	1,665,578	47·90
1881.....	3,827,116	3,169,824	82·83
Totaux.....	40,112,849	32,446,093	80·89

En répartissant les totaux entre ces treize compagnies divisées par nationalités nous avons le résultat suivant :—

ASSURANCES contre l'incendie au Canada pendant les treize années de 1869 à 1881.

	Primes reçues.	Pertes payées.	Rapport entre les pertes et les primes.
	\$	\$	
Compagnies canadiennes.....	14,651,371	11,225,692	76·62
do britanniques.....	22,190,718	18,617,481	83·90
do américaines.....	3,270,760	2,602,920	79·58
Totaux.....	40,112,849	32,446,093	80·89

ASSURANCES EN VIGUEUR AU CANADA EN 1881.

Le chiffre net des assurances au Canada était, à la fin de 1881, de \$462,210,968, ce qui constitue une augmentation de \$59,647,697 sur le chiffre correspondant de 1880. Dans les compagnies canadiennes les risques ont diminué de \$965,765, contre une diminution de \$4,421,458 l'année précédente; dans les compagnies britanniques, ils ont augmenté de \$47,975,314, l'augmentation l'année précédente ayant été de \$21,480,626; et dans les compagnies américaines il y a eu augmentation de \$3,639,148, tandis que l'année précédente il y avait eu diminution de \$12,853,882.

Cette très forte augmentation dans le volume des assurances en vigueur dépassant de plus de 50 millions le chiffre de celles de 1881, est due sans doute en grande partie à l'augmentation naturelle de la valeur de la propriété et aux fonds de commerce considérables de marchands, ce qui indique que la prospérité règne dans le pays; mais une partie de cette augmentation est due aussi au transport des risques des petites compagnies locales ou provinciales (la plupart mutuelles) dans celles qui sont autorisées par le gouvernement fédéral.

L'augmentation ou la diminution dans les autres compagnies se détaille comme suit :

COMPAGNIES CANADIENNES.

AUGMENTATION.—Canada contre l'incendie, \$33,487; Citoyens, \$2,706,319; London Mutual, \$2,069,405; Royale Canadienne, \$2,201,098; Western, \$1,138,182. Total, \$8,148,956.

DIMINUTION.—British America, \$457,438; Québec, \$1,134,607; La Souveraine, \$2,464,930.

A ces chiffres il faut ajouter les risques de la Dominion qui a cessé ses opérations, \$5,058,746, ce qui donne une diminution totale de \$9,115,721. Sur toutes les compagnies réunies, il y a une diminution de \$966,765, mais pour toutes les compagnies en opération, il y a une augmentation nette de \$4,091,981.

COMPAGNIES BRITANNIQUES.

L'augmentation de \$47,975,314 dans les compagnies britanniques se répartit comme suit :

AUGMENTATION.—Commercial Union, \$8,169,847; Association d'assurances contre l'incendie, \$6,511,973; Imperial, \$1,702,221; Lancashire, \$5,708,863; Liverpool and London and Globe, \$1,677,344; London and Lancashire Fire, \$1,738,862; London Assurance, \$971,796; North British, \$3,249,631; Northern, \$2,395,872; Norwich Union, \$3,327,613; Phoenix de Londres, \$1,061,990; Queen, \$1,364,503; Royal, \$14,094,261; Scottish Imperial, \$209,169. Total de l'augmentation, \$52,183,945.

DIMINUTION.—Guardian, \$680,126; ce qui forme en tout, y compris les risques de la Scottish Commercial qui a cessé ses opérations (\$3,528,505) une diminution totale de \$4,208,631.

COMPAGNIES AMÉRICAINES.

AUGMENTATION.—Ætna Fire, \$430,275; Agricultural de Watertown, \$898,627; Hartford, \$1,488,903; Phoenix de Brooklyn, \$821,343. Total de l'augmentation, \$3,639,148.

PRIMES ET PERTES COMPARÉES AUX RISQUES.

Le chiffre net des risques à la fin de l'année étant de \$162,210,968, les primes payées sur cette somme se sont élevées à \$4,903,723. Ceci établit le taux des primes sur chaque risque de \$1,000 à \$10.61, ce qui est une légère augmentation sur celui de 1880 qui était de \$10.57, ou à peu près le même taux qu'il y a sept ans.

	1875.	1876.	1877.	1878.	1879.	1880.	1881.
Taux.....	10.60	10.66	10.72	10.75	10.51	10.57	10.61

Si nous prenons la moyenne du montant des risques en vigueur au commencement et à la fin de l'année comme moyenne courante de l'année, les pertes ont été au taux de \$7.35 pour chaque \$1,000 de risques courants. En 1880, ce taux était de \$3.72.

La proportion des pertes pour les différentes compagnies, calculées sur la base qui précède est répartie très inégalement entre elles; pour faciliter la comparaison, on a mis entre parenthèses en regard de chaque compagnie les proportions de 1880.

Phoenix de Brooklyn, 2.22 (0.61); Agricultural de Watertown, 2.23 (1.71); London Mutual, 2.43 (1.79); Scottish Imperial, 3.19 (3.01); London Assurance, 3.40 (2.21); Norwich Union, 3.87 (2.12); Association d'assurance contre l'incendie, 3.91 (—); Royal, 5.42 (3.26); London and Lancashire, 5.59 (1.53); Liverpool and London and Globe, 5.91 (2.15); Western, 5.95 (4.57); Souveraine, 6.32 (3.67); British America, 6.59 (4.13); Phoenix de Londres, 6.66 (2.66); Guardian, 6.73 (2.31); Northern, 6.81 (5.12); Citoyens, 7.56 (4.61); Lancashire, 7.76 (4.81); Queen, 7.78 (4.45); Hartford, 7.87 (4.27); Imperial, 7.37 (8.20); Commercial Union, 8.60 (4.53); North British, 8.71 (4.07); Ætna, 8.82 (6.56); Royale Canadienne, 9.08 (3.69); Canada contre l'incendie, 13.81 (9.58); Dominion, 18.37 (11.10); Québec, 54.24 (3.93).

Le tableau ci-joint indique le chiffre brut des opérations des différentes compagnies pendant l'année, les primes exigées pour les risques et aussi la répartition des pertes, avec le rapport qui existe entre les primes et les risques et la proportion des sommes payées en indemnités relativement à celles reçues en primes durant l'année. Pour faciliter la comparaison on a ajouté les chiffres de 1880.

ASSURANCES contre l'incendie au 1881

	Risques entrepris durant l'année.	Primes sur ces risques.	Proportion des primes relativement aux risques.		Idem pour 1880.	Pertes payées du- rant l'année.	Primes reçues du- rant l'année.	Rapport entre les pertes réglées et les primes reçues.		Idem pour 1880
		\$ cts.				\$ cts.	\$ cts.			
<i>Compagnies cana- diennes.</i>										
British America	19,713,627	190,095 61	0.96	0.96	128,869 03	146,385 67	88.03	43.43		
C. contre l'inc. et mar.	17,205,542	242,212 81	1.41	1.42	152,074 10	192,893 88	78.84	72.02		
Des Citoyens	16,280,900	138,548 42	0.85	0.95	89,058 03	100,872 57	88.29	63.96		
Dominion	5,781,788	59,317 76	1.03	1.09	54,581 54	34,371 34	158.80	69.57		
London Mutual.....	14,537,003	164,154 43	1.13	1.21	94,632 03	122,189 10	77.45	70.45		
Québec.....	5,468,435	53,943 82	0.99	0.96	392,442 43	49,286 75	796.24	46.05		
Royal Canadienne....	20,854,661	188,828 59	0.91	0.88	142,440 11	154,584 57	92.14	49.47		
Souveraine	10,813,250	125,938 41	1.16	1.23	107,042 42	123,475 81	86.69	71.02		
Western	29,675,947	345,382 50	1.16	1.14	175,618 90	282,409 09	62.19	50.89		
<i>Compagnies britan- niques.</i>										
Commercial Union ...	29,811,855	340,713 20	1.14	1.20	203,594 18	277,885 39	73.27	44.69		
Association d'assu- rance contre l'inc...	6,916,107	55,976 39	0.81	7,452 92	69,498 53	10.72		
Guardian	8,381,142	67,580 57	0.81	0.81	58,965 10	64,914 73	90.83	37.67		
Imperial.....	19,560,442	182,135 66	0.93	1.01	130,320 01	170,486.09	76.44	31.89		
Lancashire	21,160,511	215,081 07	1.02	1.10	141,313 01	197,980 38	71.38	47.48		
Liverpool and London and Globe	20,787,165	170,628 42	0.82	0.85	142,154 78	157,564 70	90.22	35.09		
London and Lanca- shire Fire	2,898,184	31,543 36	1.09	1.11	9,379 16	30,964 10	30.29	4.92		
London Assurance....	8,802,250	68,817 50	0.78	0.78	24,282 75	62,402 18	38.91	27.46		
North British	33,579,486	319,919 70	0.95	0.96	253,793 75	271,374 95	93.52	47.21		
Northern	11,665,372	102,658 82	0.88	1.00	65,338 42	95,525 00	68.40	56.10		
Norwich Union	7,280,153	59,389 96	0.82	0.91	14,204 90	52,901 09	26.85	6.90		
Phœnix de Londres....	19,994,495	203,656 99	1.02	0.97	121,358 98	178,493 81	67.99	32.90		
Queen	20,416,439	210,965 00	1.03	1.09	150,759 33	194,161 88	77.65	40.97		
Royal	53,451,533	543,193 96	1.02	0.94	324,666 64	503,233 28	64.52	40.45		
Scottish Imperial	6,339,585	57,885 26	0.91	0.93	21,820 85	52,072 28	41.90	50.42		
<i>Compagnies améri- caines.</i>										
Ætna Fire	12,818,341	122,537 63	0.96	0.97	60,018 29	107,570 64	55.79	42.87		
Agricultural de Water- town	4,865,636	50,061 97	1.03	0.98	29,316 42	57,360 50	51.11	70.90		
Hartford	9,320,115	87,615 73	0.94	1.11	71,226 95	87,615 73	81.29	37.37		
Phenix de Brooklyn...	3,036,274	15,941 94	0.53	0.83	3,100 10	14,839 55	28.89	8.98		

Dans le tableau qui précède, les primes inscrites dans la seconde colonne représentent celles exigées sur tous les risques entrepris durant l'année, y compris les risques de courte durée, aussi bien que les risques contre-assurés, et elles peuvent être regardées comme indiquant les taux auquel les opérations ont été faites par chaque compagnie durant toute l'année, donnant presque exactement une moyenne d'un pour cent (1 0001) contre 1.0294 l'année précédente. Donc, il paraîtrait que les compagnies ont légèrement abaissé leurs taux, bien que les primes sur le chiffre net des polices

en vigueur à la fin de l'année indiquent un taux un peu plus élevé (10.61) comparé à celui de 10.57 l'année précédente. Il n'est pas facile d'en expliquer la raison. (*)

COMPAGNIES BRITANNIQUES D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

Le total des primes reçues par les compagnies britanniques a été de \$2,379,461, soit une augmentation de \$331,053 sur l'année précédente; et le total des pertes soldées s'élève à \$1,669,405, soit \$873,982 de plus qu'en 1880; tandis que les dépenses générales ont été de \$548,894, soit \$83,298 de plus qu'en 1880, laissant ainsi une balance de \$161,162 en faveur des compagnies. L'année précédente cette balance avait été de \$727,389.

Payé sur sinistres.....	\$1,669,405
“ pour dépenses.....	548,894
Total.....	\$2,218,299
Reçu pour les primes.....	2,379,461
Balance en faveur des compagnies.....	\$161,162

L'état suivant indique les balances des différentes compagnies :—

Balances en faveur des compagnies.—Commercial Union, \$9,872.72; Association d'assurance contre l'incendie, \$40,712.99; Imperial, \$4,428.84; Lancashire, \$12,007.57; London Assurance, \$23,435.94; London and Lancashire, \$13,215.75; Northern, \$10,110.93; Norwich Union, \$24,157.75; Phoenix of London, \$14,205.50; Queen, \$383.69; Royal, \$69,841.62; Scottish Imperial, \$17,999.13. Total, \$240,372.42.

Balances contre les compagnies.—Guardian, \$9,105.14; Liverpool and London and Globe, \$24,447.53; North British, \$45,657.73. Total, \$79,210.40.

La proportion a donc été pour les pertes de \$70.16, et pour les dépenses générales de \$23.07 pour chaque \$100 de primes reçues, ne laissant ainsi que \$6.77 aux compa-

* Les anomalies que présente le tableau suivant des taux des primes proportionnellement aux risques dans quelques compagnies sont certainement curieuses.

	Taux sur les risques nets en vigueur à la fin de 1879.	Taux sur tous les risques entrepris en 1880.	Taux sur les risques nets en vigueur à la fin de 1880.	Taux sur tous les risques entrepris en 1881.	Taux sur les risques nets en vigueur à la fin de 1881.
	Pour cent.	Pour cent.	Pour cent.	Pour cent.	Pour cent.
Royale Canadienne	0.975	0.88	1.057	0.91	1.174
Souveraine	1.015	1.23	1.191	1.16	1.287
Commercial Union	1.035	1.20	1.078	1.14	1.204
London Assurance	1.052	0.78	1.115	0.78	1.122
Royal	0.924	0.94	0.883	1.02	0.910
Scottish Imperial.....	0.984	0.93	0.991	0.91	1.014

gnies. Le rapport entre les dépenses et les primes reçues pour chacune des compagnies se trouve à la page xlvii ; elle varie de \$20.96 (Imperial) à \$25.30 (Liverpool and London and Globe), pour les anciennes compagnies ; quant aux trois nouvelles compagnies, la moyenne varie de \$27.03 à \$30.70. La moyenne pour toutes les compagnies (\$23.07) est un peu plus élevée que celle de l'année dernière, (\$22.73).

Les compagnies britanniques ont donc fait cette année des opérations beaucoup plus étendues à un taux de primes un peu moins élevé et une proportion croissante de dépenses. La forte proportion des pertes de cette année est sans doute exceptionnelle.

COMPAGNIES AMÉRICAINES.

Nous devons comprendre dans ces compagnies les opérations maritimes de la Phénix de Brooklyn, qui rendent les résultats beaucoup moins favorables qu'ils ne l'auraient été autrement.

Le total des primes reçues a été de \$308,087, le total des pertes soldées a été de \$195,133 ; et les dépenses générales de \$59,207, laissant une balance de \$53,747 en faveur des compagnies. La balance de l'année dernière était de \$56,317. La proportion a donc été pour les pertes de \$63.34 et pour les dépenses de \$19.22 pour chaque \$100 de primes reçues, laissant \$17.44 aux compagnies.

La balance de \$53,747 en faveur des compagnies se répartit comme suit : *Ætna*, de Hartford, \$33,032.68 ; *Agricultural*, de Watertown, \$7,724.50 ; *Hartford*, \$4,420.61 ; *Phénix*, de Brooklyn, \$8,568.85.

COMPAGNIES CANADIENNES.

En examinant les compagnies canadiennes, il faut tenir compte des opérations d'assurances contre l'incendie de ces compagnies à l'étranger, aussi bien que de leurs opérations maritimes, puisqu'elles ne séparent pas les dépenses entre ces différentes branches d'assurances.

Le tableau suivant indique comment se répartissent les opérations d'assurances contre l'incendie au Canada et dans les autres pays.

Compagnies.	Au Canada.			Dans les autres pays.				
	Montant des risques entrepris durant l'année.	Primes reçues.	Pertes payées.	Rapport entre les per- tes soldées et les primes reçues.	Montant des risques entrepris durant l'année.	Primes reçues.	Pertes payées.	Rapport entre les per- tes soldées et les primes reçues.
		\$	\$	p. c.	\$	\$	\$	p. c.
British America.....	19,713,627	146,386	123,869	88.03	92,667,067	707,438	509,803	72.06
Western	29,675,947	282,409	175,619	62.19	65,261,209	731,647	576,043	78.73

L'actif des neuf compagnies canadiennes faisant des opérations d'assurances contre l'incendie s'élevait à la fin de l'année à \$4,250,894, assurant un montant total de risques de toute sorte, de \$274,571,096, soit au taux de \$15,48 pour chaque \$1,000 d'assurances en vigueur; elles ont aussi une réserve de capital souscrit, mais non versé, de \$4,107,533, formant une garantie totale de \$30.44 pour chaque \$1,000 assurées. Le passif des mêmes compagnies, s'élevant à \$2,340,438, est réparti comme suit:—

Pertes non établies.....	\$ 467,319
Primes non acquises.....	1,709,146
Divers.....	163,973
	Total
	\$2,340,438

Les primes non acquises sont calculées ici au *pro ratâ* des primes brutes pour le temps qui reste à courir dans le cas d'assurances contre l'incendie et sur risques de la navigation intérieure, et l'on donne les primes en entier dans le cas de risques maritimes en cours. Si cette somme avait été calculée d'après l'échelle considérée par quelques autorités comme suffisante pour contre-assurer les risques, on aurait eu un passif beaucoup moins considérable. Même avec l'évaluation rigoureuse qui précède, l'excédant de l'actif sur le passif disponible pour la protection des porteurs de polices, indépendamment de la réserve de capital non versé, s'élève à \$1,910,456.

Le capital social de ses compagnies, versé ou en voie de perception, s'élève à \$2,133,495, ce qui indique une diminution de capital de \$223,039—l'excédant net de \$356,044 qu'elles avaient au commencement l'année se trouvant ainsi changé en un déficit.

Le tableau suivant indique la situation de toutes les compagnies canadiennes à fonds social à la fin de 1881, quant à l'excédant de leur actif, et indique jusqu'à quel point leur capital a été entamé.

Compagnies d'assurances contre l'incendie et maritimes, 31 décembre 1881.

	Capital souscrit.	Capital versé ou en voie de perception.	Excédant net disponible en sus des obli- gations, y compris le capital.	Pris sur le capital.	Réserve du capital souscrit.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
British America.....	500,000 00	500,000 00	159,001 68	Aucune.
Contre l'inc. du Canada....	1,000,000 00	100,200 00	99,889 70	899,800 00
*Des Citoyens.....	1,188,000 00	256,190 48	161,950 27	931,809 52
Dominion.....	460,600 00	86,719 23	41,587 20	373,880 77
Québec.....	500,000 00	371,945 00	271,832 64	128,055 00
Canadienne Royale.....	2,000,000 00	†300,000 00	21,455 09	892,428 13
†Souveraine.....	600,000 00	118,440 00	96,015 11	481,560 00
Ouest.....	800,000 00	400,000 00	246,439 30	400,000 00

COMPAGNIES MARITIMES.

Anchor Marine.....	478,100 00	143,430 00	59,753 92	334,670 00
--------------------	------------	------------	-------	-----------	------------

En comparant avec ces chiffres le tableau correspondant de l'année précédente, on pourra juger des progrès de chaque compagnie dans le cours de l'année, et l'on arrivera au résultat suivant,—que toutes les compagnies ont éprouvé une perte ou diminution en 1881.

Anchor Marine, \$14,006.36; British America, \$56,143.18; Canada, contre l'incendie, \$30,049.67; Des Citoyens, \$12,877.73; Dominion, \$10,050.05; Mutuelle de London, \$10,734.97; Québec, \$344,191.71; Royale Canadienne, \$7,586.56; Souveraine, \$38,915.77; Western, \$65,584.87.

Si l'on met en ligne de compte la compagnie purement maritime et les opérations totales des compagnies mixtes, faisant affaires tant à l'étranger que dans le pays, on verra que les compagnies canadiennes ont touché, en 1881, un revenu total, en argent, de \$3,332,020.17, (non compris \$136,981.59, reçus en appel du capital,) réparti comme suit :—

	1881.	Idem en 1880.	Idem en 1879.
Primes.....	\$3,131,925 97	\$3,208,038 89	\$2,863,826 01
Intérêts et dividendes	169,392 14	179,533 29	185,247 30
Divers.....	30,702 06	19,916 66	10,196 03
Total.....	\$3,332,020 17	\$3,407,488 84	\$3,059,269 34

* Ceci représente toutes les opérations, y compris celles du département de la vie.

† Ce chiffre représente le capital payé, tel que réduit par l'acte spécial du Parlement.

‡ Ci-devant *Risques isolés*.

De même, les déboursés en 1881 ont été de \$3,944,862.40 répartis comme suit :—

	1881.	Idem en 1880.	Idem en 1879.
Pertes soldées.....	\$2,898,045 45	\$2,236,943 54	\$1,966,854 83
Dépenses générales.....	901,679 10	889,409 73	938,436 79
Dividendes aux actionnaires.....	145,137 85	164,650 50	159,253 74
Total.....	\$3,944,862 40	\$3,291,003 77	\$3,064,545 36

Ainsi, pour chaque \$100 de revenu, il a été déboursé \$118.39, comme suit, savoir :—pour pertes \$86.98 ; pour dépenses générales, \$27.06, et pour dividendes payés aux actionnaires, \$4.36. De plus, pour chaque \$100 reçues en primes, il a été payé \$92.53 pour pertes, \$28.79 pour dépenses, et \$41.63 pour dividendes aux actionnaires.

Somme toute, les compagnies mentionnées plus haut ont fait plus d'affaires à un taux de primes et de dépenses moins élevé, tandis que la proportion des pertes a été beaucoup plus forte.

RISQUES MARITIMES ET DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE.

Y compris les opérations faites au Canada par le Phenix de Brooklyn, l'Ætna, et toutes celles des quatre compagnies canadiennes qui font des opérations dans cette branche d'assurances, les résultats de l'année sont comme suit :—

Pour risques de la navigation intérieure.

Primes reçues, \$230,970 ; pertes subies, \$211,782, sur lesquelles il a été payé \$139,850, laissant une balance de \$71,932 restant à payer. Il a aussi été payé dans le cours de l'année \$63,872 pour les pertes survenues les années précédentes, ce qui porte les paiements totaux des pertes à \$203,722 pour l'année, tandis que le total des pertes impayées ou non-réglées, à la fin de l'année, s'élevait à \$75,233.

Risques maritimes.

Primes reçues, \$296,102, pertes subies, \$316,424 sur lesquelles il a été payé \$224,529, laissant une balance de \$91,895 à liquider. Il a aussi été payé dans le cours de l'année \$65,860 pour les pertes survenues les années précédentes, ce qui porte le paiement total des pertes à \$290,389 pour l'année, tandis que le total des pertes impayées ou non-réglées à la fin de l'année, s'élevait à \$109,278.

Ainsi, les pertes subies pour les risques de la navigation intérieure, ont été de 91.69 pour cent des primes reçues, tandis que pour les risques maritimes elles ont été de 6.86 pour cent de plus que les primes reçues; ou pour ces risques réunis les pertes subies ont excédé les primes reçues dans une proportion de 100.21 à 100.

Ces chiffres indiquent un résultat très défavorable quoiqu'il soit loin d'être aussi mauvais que l'année précédente. La Phénix de Brooklyn et l'Ætna n'ont fait aucune opération d'assurances maritimes durant l'année, et l'Anchor Marine a cessé aussi de faire ce genre d'assurances. La Maritime des Marchands s'est retirée au commencement de l'année.

Comme il a déjà été dit, la plus forte partie des assurances maritimes se fait par des compagnies qui ne sont pas obligées d'obtenir des permis et qui ne font pas de rapport au gouvernement, mais je crois que les résultats qu'elles ont obtenus ne sont guère plus favorables que ceux des compagnies qui nous ont fourni les données sur lesquelles nous avons basé nos calculs.

COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE

Les opérations d'assurances sur la vie ont été conduites en 1881 par 24 compagnies, savoir: 8 canadiennes, 11 britanniques et 5 américaines. Deux de ces compagnies ont été autorisées à opérer dans le cours de l'année, la *Lion life* de Londres, Angleterre, et la *North American Mutual*, de Toronto.

Outre ces dernières, il y a 7 compagnies britanniques et 6 américaines qui continuent leurs anciennes opérations mais sans entreprendre de nouveaux risques.

On trouvera sous leurs noms respectifs, des états fournis par toutes ces compagnies.

En établissant des comparaisons avec les opérations de l'année dernière, j'ai inclus les chiffres relatifs à la *Scottish Provincial* pour cette même année, parce qu'ils n'avaient pas été reçus à temps pour figurer dans le dernier rapport.

Il a été dit dans le dernier rapport que la diminution commencée en 1872 dans le chiffre des nouvelles assurances, et qui s'était continuée pendant les sept années suivantes, s'était enfin changée en une augmentation en 1880, durant laquelle le chiffre des assurances entreprises égalait celui de 1876. Les relevés actuels indiquent que le progrès se poursuit en s'accélégrant et que le chiffre des assurances est maintenant égal à celui de 1873 et 1874. De plus, la diminution qui avait eu lieu l'année dernière dans le chiffre des assurances périmées et rachetées est plus que doublé aujourd'hui. Ces faits sont une preuve que les gens savent mieux apprécier les avantages de l'assurance sur la vie, et qu'ils sont mieux en mesure de s'en prévaloir et de conserver ces avantages; ils montrent de plus que les affaires commerciales et autres du pays

xviii.

continuent à prospérer. Je puis mentionner ici qu'une compagnie canadienne nouvellement organisée, la *North American Mutual* a essayé cette année de mettre les bienfaits de l'assurance sur la vie à la portée de la classe ouvrière au moyen d'un système de primes hebdomadaires ou mensuelles et d'assurances comparativement peu élevées, et d'établir aussi un système spécialement propre à satisfaire aux besoins de l'ouvrier et de l'artisan, qui peuvent rarement se prévaloir du système ordinaire. Ce nouveau genre d'assurance a obtenu beaucoup de succès en Angleterre, et on l'essaie aussi avec de belles perspectives aux États-Unis, et il faut espérer qu'il obtiendra aussi au Canada le succès qu'il mérite.*

Risques entrepris durant l'année.

Le chiffre total a été de \$17,618,011, et l'augmentation sur le chiffre de l'année dernière a été de \$3,711,124. Sur cette somme, les compagnies canadiennes réclament la plus forte part, soit pas moins de \$3,610,603, les compagnies britanniques n'ayant augmenté que de \$234,109, tandis que les compagnies américaines ont diminué de \$133,583. Les compagnies canadiennes ont cette année dépassé de \$4,698,947 le chiffre des risques entrepris par les compagnies britanniques et américaines réunies.

L'augmentation ou diminution dans les diverses compagnies se répartit comme suit :

NOTE.—*a*, augmentation ; *d.*, diminution.

Compagnies canadiennes. Total, \$11,158,479. Augmentation, \$3,610,603. Canada, *a.*, \$673,230; Confédération, *a.*, \$246,434; Citoyens, *d.*, \$42,000; Mutual Life, *a.*, \$134,000; North American (nouvelle), \$1,410,384; Ontario, *a.*, \$436,083; Soleil, *a.*, 745,398; Toronto, *a.*, \$7,084.

Compagnies britanniques. Total, \$2,536,820. Augmentation, \$234,109. Briton Life, *d.*, \$8,000; Commercial Union, *d.*, \$82,429; Lion (nouvelle), \$481,000; Liverpool and London and Globe, *d.*, \$15,767; London and Lancashire, *a.*, \$25,800; Assurance de Londres, *d.*, \$4,867; North British, *d.*, \$85,398; Queen, *a.*, \$436,083; Reliance (retirée), *d.*, \$142,000; Royale, *d.*, \$26,173; Standard, *a.*, \$35,613; Star, *d.*, \$19,710.

Compagnies américaines. Total, \$3,923,412. Diminution, \$133,583. Aetna, *d.*, \$4,888; Equitable, *d.*, \$595,100; Metropolitan, *d.*, \$1,750; Travelers', *a.*, \$197,650; Union Mutual, *a.*, \$270,500.

* La compagnie paraît avoir délivré 2,703 polices industrielles pour un chiffre de \$349,463, soit une moyenne de \$130 par police.

CHIFFRES des risques entrepris respectivement durant les années 1869-1881.

Années.	Compagnies canadiennes.	Compagnies britanniques.	Compagnies américaines.	Total.
	\$	\$	\$	\$
1869.....	1,156,855	2,627,392	9,069,885	12,854,132
1870.....	1,584,456	*1,657,493	8,952,747	12,194,696
1871.....	2,623,944	2,212,107	8,486,575	13,322,626
1872.....	5,276,859	1,896,655	13,896,587	21,070,101
1873.....	4,608,913	*1,704,338	14,740,367	21,053,618
1874.....	5,259,822	2,143,080	*11,705,319	19,108,221
1875.....	5,077,601	1,689,833	8,306,824	15,074,258
1876.....	5,465,966	1,683,357	6,740,804	13,890,127
1877.....	5,724,648	2,142,702	5,667,317	13,534,667
1878.....	5,508,556	2,789,201	3,871,998	12,169,755
1879.....	6,112,706	1,877,918	3,363,600	11,354,224
1880.....	7,547,876	2,302,011	4,057,000	13,906,887
1881.....	11,158,479	2,536,120	3,923,412	17,618,011

*Imparfait.

Assurances sur la vie en vigueur en 1881.

Le chiffre total des assurances en vigueur lors de la clôture de ce rapport était de \$103,230,932, ce qui indique une augmentation apparente de \$12,018,806 sur 1880, mais quelques compagnies ayant trouvé des erreurs en révisant la liste de leurs polices pour 1880, l'augmentation réelle n'est que de \$10,802,501.

Dans les compagnies canadiennes, le chiffre des assurances en vigueur est de \$46,041,591, soit une augmentation de \$8,203,073. Dans les compagnies britanniques, le chiffre des assurances en vigueur est de \$20,983,092, soit une augmentation de \$1,193,229. Dans les compagnies américaines le chiffre est de \$36,266,249, * soit une augmentation apparente de \$2,622,504, mais en réalité de \$1,994,230 seulement.

Parmi les cinq compagnies américaines actives, l'augmentation a été de \$1,994,230; tandis que les compagnies américaines qui ont cessé de faire de nouvelles opérations et qui avaient, à la fin de 1880, pour \$12,025,076 de risques en vigueur, ne les ont diminués que de \$588,031, sur lesquels \$301,255 par le cours naturel des polices, ce qui laisse la très faible somme de \$286,776 pour les rachats, abandons et transferts.

Assurances terminées en 1881.

Le chiffre des assurances terminées en 1881, selon le cours naturel, c'est-à-dire par le décès de l'assuré, la maturité ou l'expiration du risque, a été de \$1,493,175, soit une augmentation de \$279,256 sur le chiffre correspondant de l'année précédente; et le chiffre de celles terminées par rachat ou abandon, de \$6,125,848, soit une diminution de \$2,788,770 sur l'année précédente.

* Sur révision de leurs listes pour 1880, la *Connecticut Mutual* a trouvé qu'elle avait évalué ses risques alors en vigueur à \$915,664 de moins que le chiffre réel, et la *Phoenix Mutual*, de Hartford à \$366,056 de moins. L'*Union Mutual* avait inscrit ses polices de Terre-neuve, s'élevant à \$65,415, et elle a découvert depuis que Terre-neuve ne fait pas partie du Canada. Ces corrections porteraient le chiffre total des risques en vigueur dans les compagnies américaines, en 1880, à \$34,832,635, au lieu de \$33,616,330 comme l'indique le rapport.

Le tableau suivant indique la part des différentes compagnies dans ces chiffres :—

	Terme naturel	Parrachat ou abandon.
Compagnies canadiennes.....	\$538,788	\$3,195,713
do britanniques.....	353,065	1,073,752
do américaines.....	606,322	1,856,383
Total.....	\$1,498,175	\$6,125,848

On peut donc compter, en moyenne, d'après ce qui précède, que sur chaque \$1,000 de risques, le chiffre des assurances terminées pendant l'année selon le cours naturel, est de \$14.97, et par rachat ou abandon, de \$61.21.

Le tableau suivant indique les polices terminées depuis quatre ans.

TERMINÉES sur chaque \$1,000 de risques en cours.

—	Terme naturel.				Rachetées ou abandonnées.			
	1878.	1879.	1880.	1881.	1878.	1879.	1880.	1881.
Compagnies canadiennes.....	\$10 81	\$8 18	\$9 41	\$12 41	\$125 52	\$109 86	\$95 46	\$73 60
do britanniques.....	16 17	17 09	14 70	16 77	80 21	115 03	82 25	50 99
do américaines.....	9 92	10 74	15 94	17 03	146 46	106 51	103 51	52 14

On trouvera des détails pour chaque compagnie à la page lvii.

Polices en vigueur.

Le tableau suivant indique le nombre des polices en vigueur à la date de ces rapports :—

—	Nombre.	Chiffre.	Chiffre moyen de la police.
		\$	\$
Cies. canadiennes.....	29,859	46,041,591	1,542
do britanniques...	10,242	20,983,092	2,049
do américaines.....	22,756	36,266,249	1,594
Totals.....	62,857	103,290,932	1,643

Ces chiffres indiquent une légère augmentation dans la moyenne de l'année précédente. Les moyennes respectives des nouvelles polices de 1881 sont, dans les compagnies canadiennes, de \$1251 ; dans les compagnies britanniques, de \$2166, et dans les compagnies américaines, de \$1785. La réduction de la moyenne dans les compagnies canadiennes est due au chiffre peu élevé de la moyenne des polices dans les nouvelles assurances industrielles. Le nombre de personnes assurées dans les différentes compagnies est donné d'une manière plus complète que les années précédentes, quoiqu'on ne puisse éliminer les assurances multiples sur la même vie dans les différentes compagnies. D'après ce que je puis voir des données que j'ai recueillies, j'évalue approximativement à 309 le nombre de décès survenus parmi les 38,115 assurés, soit une moyenne de mortalité de 8.11 par 1,000 parmi les assurés de la dernière année, ce qui est une moyenne un peu moins élevée que celle de 1880

Le tableau suivant donne le chiffre du revenu des primes de toutes les compagnies, de 1869 à 1881 inclusivement.

PRIMES—Revenus respectifs des années de 1869-1881.

Années.	Compagnies canadiennes.	Compagnies britanniques.	Compagnies américaines.	Total.
	\$	\$	\$	\$
1869.....	164,910	515,741	557,708	1,238,359
1870.....	203,922	531,250	729,175	1,464,347
1871.....	291,897	570,449	990,628	1,852,974
1872.....	417,628	596,982	1,250,912	2,265,522
1873.....	511,235	594,108	1,492,315	2,597,658
1874.....	638,854	629,808	1,575,748	2,844,410
1875.....	707,256	623,296	1,551,835	2,882,387
1876.....	768,543	597,155	1,437,612	2,803,310
1877.....	770,319	577,364	1,299,724	2,647,407
1878.....	827,098	586,044	1,197,535	2,610,677
1879.....	919,345	565,875	1,121,537	2,606,757
1880.....	1,039,341	579,729	1,102,058	2,721,128
1881.....	1,291,026	613,595	1,190,068	3,094,689
Total.....	8,551,374	7,581,396	15,496,855	31,629,625

Le chiffre total des sommes payées aux porteurs de polices en 1881 se décompose comme suit :—

Indemnités pour cause de mort (y compris les additions de boni)	\$1,205,537
Dotations échues.....	183,663
Rentes viagères	5,773
Payé en rachat de polices.....	104,477
Payé en dividendes aux porteurs de polices.....	379,790
Total.....	<u>\$1,879,240</u>

La répartition des paiements parmi les différentes compagnies se trouve à la page lvi.

Donc, pour chaque \$100 de primes reçues, les compagnies ont payé \$60.72 aux porteurs de polices, ce qui laisse \$39.28 pour la réserve, les dépenses et les bénéfices:

En prenant la moyenne des sommes en vigueur à la fin des années 1880 et 1881 comme représentant le chiffre des risques en cours durant cette année, et en la comparant avec les primes reçues et les indemnités payées (à part les opérations de rentes viagères), nous arrivons aux résultats suivants :

La moyenne des primes reçues pour chaque \$100 de risques en cours est:—dans les compagnies canadiennes, de \$3.08 ; dans les compagnies britanniques, de \$3.01 ; dans les compagnies américaines, de \$3.33, et pour toutes les compagnies, cette moyenne est de \$3.17.

La moyenne des pertes payées par chaque \$100 de risques en cours est:—dans les compagnies canadiennes, de \$0.93, dans les compagnies britanniques, de \$1.67 ; dans les compagnies américaines, de \$1.82 ; et pour toutes les compagnies cette moyenne est de \$1.43

Compagnies canadiennes.

La situation des compagnies canadiennes se trouve exposée d'une manière très-complète dans les états respectivement fournis par elles. En calculant leurs réserves de contre-assurances, elles emploient toute la table de mortalité H. M. de l'Institut à 4½ pour cent d'intérêt, à l'exception de la Mutuelle sur la Vie, qui se sert de la table de Carlisle à 5 pour cent d'intérêt, et de l'Ontario Mutual qui se sert en partie de l'ancienne table des Actuaires à 4 pour cent d'intérêt. Les tableaux suivants donnent un résumé de l'actif et du passif des compagnies canadiennes, ainsi que de leur revenu et de leurs dépenses.

COMPAGNIES CANADIENNES.

ACTIF ET PASSIF.

Compagnies.	Actif.		Passif, y compris la réserve, mais non le capital.		Excédant de l'actif sur le passif, non compris le capital.	Capital versé.	Excédant de l'actif sur le passif et le capital.			
	\$	cts.	\$	cts.			\$	cts.	\$	cts.
Canada, sur la vie.....	4,588,955	65	4,137,203	56	451,752	09	125,000	00	326,752	09
Des Citoyens (sur la vie).....	156,584	03	136,070	60	20,513	43	*	*	*	*
Confédération	879,054	47	643,133	81	235,915	66	50,000	00	185,915	66
Mutuelle sur la vie.....	184,334	17	142,227	60	42,106	57	†50,000	00
North American.....	88,763	47	28,932	83	59,830	64	†57,400	00	2,430	64
Mutuelle de l'Ontario.....	337,101	65	309,606	50	27,495	15	None.		27,195	15
Soleil	538,523	75	†411,199	68	127,324	07	62,500	00	64,824	07
Toronto, sur la vie.....	67,431	50	29,921	79	37,509	71	29,862	35	7,647	36

* Le capital de cette compagnie garantit en même temps les opérations des autres départements, de sorte que ces colonnes ne peuvent être remplies. Voir son état du département de l'incendie.

† Fonds de garantie.

‡ Y compris \$3,387.35, chiffre du passif du département des accidents.

REVENU.

Compagnies.	Revenu net des primes.	Considération pour rentes viagères.	Intérêt et dividendes sur actions, etc.	Divers.	Total.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Canada, sur la vie.....	668,111 04	Aucune.	275,042 24	9,534 75	952,688 03
Des Citoyens, (sur la vie).....	21,168 25	Aucune.	7,113 37	Aucun.	28,281 62
Confédération.....	214,738 16	Aucune.	48,146 37	510 58	263,395 11
Mutuelle, sur la vie.....	37,307 45	Aucune.	6,389 33	Aucun.	43,696 78
North American.....	34,352 53	Aucune.	23 30	Aucun.	34,375 83
Mutuelle de l'Ontario.....	160,522 87	Aucune.	13,623 89	Aucun.	174,146 76
Soleil.....	*147,444 41	1,120 00	24,247 44	2,166 02	174,977 87
Toronto.....	6,262 01	Aucune.	2,947 34	75 00	9,284 35

* Ce chiffre ne comprend pas les primes reçues par le département des accidents, qui s'élèvent à \$6,240.81.

DÉBOURSÉS.

Compagnies.	Dividendes payés aux assurés.	Dépenses générales.	Payé aux actionnaires	Total des déboursés.	Excédant du revenu sur les déboursés.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Canada, sur la vie.....	498,964 48	141,295 28	62,500 00	702,759 76	249,928 27
Des Citoyens, sur la vie.....	14,443 95	7,867 00	None.	22,310 95	5,970 67
Confédération.....	62,572 08	59,759 79	5,000 00	127,331 87	136,063 24
Mutuelle, sur la vie.....	12,116 17	18,147 13	*1,313 70	31,577 00	12,119 78
North American.....	2,437 34	26,077 03	Aucune.	28,514 37	5,861 46
Mutuelle de l'Ontario.....	27,483 67	44,169 50	Aucune.	71,653 17	102,493 59
Soleil.....	†62,444 09	†50,543 17	5,000 00	117,987 26	56,990 61
Toronto.....	3,133 23	3,114 10	2,308 38	8,555 71	728 64

* Intérêt sur le fonds de garantie versé.

† Ce chiffre ne comprend pas les paiements faits pour les réclamations contre le département des accidents et ses dépenses, s'élevant à \$2,184.84 et \$3,225.00 respectivement.

D'après ces tableaux on verra que les compagnies canadiennes ont touché en 1881 un revenu total de \$1,680,846.35, se divisant comme suit :

	1881.
	\$ cts.
Primes et ventes de rentes viagères.....	1,291,026 72
Intérêts et dividendes.....	377,533 28
Divers.....	12,286 35
Total.....	\$1,680,846 35

Et les déboursés ont été de \$1,110,690.09, répartis comme suit :

	1881.
	\$ cts.
Payé aux porteurs de polices et aux rentiers viagers.	683,595 01
Dépenses générales.....	350,973 00
Dividendes aux actionnaires.....	76,122 08
Total	\$1,110,690 09

Ainsi pour chaque \$100 de revenu, il a été déboursé en paiement aux porteurs de polices, \$40.67; en dépenses générales, \$20.88, et en dividendes aux actionnaires, \$4.53; laissant \$33.92 à porter au fonds de réserve.

La proportion entre les dépenses générales et le revenu total est comme suit dans les différentes compagnies: Canada, 14.83 p. c.; Citoyens, 27.82; Confédération, 22.69; Mutuelle, 41.53; Ontario Mutual, 25.36; *Soleil, 28.89; Toronto, 33.54; mais comme je l'ai dit dans les rapports antérieurs, ce pourcentage ne doit pas être regardé comme une mesure exacte de l'économie apportée dans l'administration des compagnies et ne devrait pas être cité comme telle. Je n'ai pas donné de rapport pour la *North American Mutual*, parce que, la première année de son existence, les frais d'organisation et de premier établissement sont compris dans les dépenses de l'année.

COMPAGNIES INSOLVABLES.

On trouvera sous leurs titres respectifs les rapports des syndics de la Compagnie d'Assurance Provinciale contre l'incendie, et de la Compagnie d'Assurance Agricole du Canada. Un procès, qui durait depuis longtemps, intenté par les syndics de cette dernière compagnie contre un des actionnaires (procès dont l'issue devait déterminer tous les autres cas analogues) a été décidé en faveur des syndics. On se rappellera, (voir le rapport de 1877 page xv) que quelques-uns des actionnaires avaient transporté leurs actions, sur lesquelles 10 pour cent avaient été versés, à E. H. Goff, en considération du paiement de 15 pour cent de plus, et ils avaient reçu des actions libérées à concurrence de la somme ainsi réellement versée. La légalité de ce transfert fut contestée par les syndics, et la cour vient de décider qu'il n'était pas légal. Les syndics croient qu'ils pourront payer tous les créanciers intégralement si ce jugement est confirmé. On trouvera dans l'annexe le texte du jugement de la cour.

Compagnie d'Assurance sur la vie Atlantic Mutual d'Albany, E. U.—Le syndic canadien, M. T. W. Taylor, maître en chancellerie, m'a fait la faveur de m'envoyer un mémoire (ci-joint) de ses procédures au sujet de cette compagnie. Le dépôt canadien a été suffisant pour permettre de payer un dividende de 53½ pour cent à tous les porteurs de polices canadiennes, et le surintendant des assurances de l'Etat de New-

* A part le revenu de son département des accidents.

York m'informe que la cour à Albany a ordonné au receveur de payer un dividende de 25 pour cent aux porteurs de polices non enregistrées, et un dividende de 20 $\frac{1}{4}$ pour cent aux porteurs de polices enregistrées demeurant au Canada, ce qui fait, joint au dividende canadien, 75 (73 $\frac{1}{2}$?) pour cent en tout.

Compagnie d'assurance sur la vie Globe Mutual, de New-York.—Je n'ai reçu aucun rapport du syndic canadien de cette compagnie, mais je comprends qu'un arrangement a été fait pour payer un dividende de 30 pour cent sur les réclamations des porteurs de polices canadiennes, en attendant la décision de la contestation faite par le receveur de New-York du paiement intégral de réclamations à même le dépôt canadien. Cette contestation, basée sur le prétexte que les porteurs de polices canadiennes participant aux bénéfices étaient assurés " sur le principe mutuel," suivant l'interprétation du proviso de l'article 16 de l'acte de 1877, a été rejetée par la Cour Supérieure de Montréal, dans un jugement bien motivé dont on trouvera le texte à l'annexe.

LÉGISLATION ET DÉCISIONS JUDICIAIRES.

Le seul acte public passé par le parlement du Canada pendant sa dernière session au sujet des assurances, est un acte pourvoyant à la liquidation des compagnies insolubles, pour remplacer et amplifier les dispositions de l'acte abrogé de 1878. L'on a oublié de corriger quelques erreurs de détails qui s'étaient glissées par inadvertance dans quelques-uns des articles, et ils devront être amendés à la prochaine session. Aucune loi n'a été promulguée au sujet des compagnies soi-disant co-opératives ou à bénéfices mutuels faisant des opérations d'assurances sur la vie, mais le sujet sera sans doute bientôt étudié par le gouvernement et la législature. La *Canada Provident Association* a demandé une charte au parlement, mais quelques doutes s'étant élevés au sujet de la compétence du parlement à accorder cette charte, et si cette matière n'était pas du ressort des législatures provinciales, le Sénat a demandé, sur cette question, l'opinion des juges de la Cour Suprême, et cette opinion étant favorable, la charte a été accordée. On trouvera ces décisions dans l'annexe.

Plusieurs actes privés (mentionnés plus loin) ont été passés ; et l'on remarquera que trois compagnies d'assurances sur la vie ont obtenu des actes leur permettant de retrancher le mot " mutuel " de leur titre, comme si ce nom n'était pas en bonne odeur dans le pays.

A part les décisions judiciaires dont il vient d'être parlé, deux causes importantes dans lesquelles la constitutionnalité de l'acte de l'Ontario concernant les polices d'assurances ont été plaidées sur appel au comité judiciaire du Conseil Privé, qui a rendu jugement en novembre dernier. Par ce jugement la constitutionnalité de l'acte en question a été finalement établie, et toutes les compagnies qui font des opérations d'assurances contre l'incendie dans l'Ontario sont tenues de se conformer à ses exigences. Mais les lords du Conseil Privé n'ont pas décidé la question plus importante et plus générale de savoir si la législation au sujet de l'assurance tombe dans la catégorie des questions exclusivement réservées au parlement fédéral par l'acte de

confédération des provinces de l'Amérique Britannique du Nord, ou si elle est du ressort exclusif des législatures provinciales. Bref, la question de savoir si les lois d'assurances tombent dans la catégorie comprise sous le titre "réglementation du trafic et du commerce," et appartiennent en conséquence au parlement fédéral, ou bien si ces lois doivent être considérées comme affectant "la propriété et les droits civils," qui sont du ressort des législatures provinciales, n'est pas encore décidée.

Leurs Seigneuries paraissent avoir éprouvé certaine difficulté à interpréter d'une manière logique les divers articles de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, et dans la présente cause ils ne vont pas plus loin que de dire: "Interprétant les mots 'réglementation du trafic et du commerce' suivant les divers modes d'interprétation proposés plus haut, ils comprendraient les arrangements politiques relatifs au commerce exigeant la sanction du parlement, la réglementation du commerce dans les sujets affectant les diverses provinces entre elles, et il se peut qu'ils puissent comprendre la réglementation générale du commerce affectant toute la Confédération. Leurs Seigneuries s'abstiennent dans la présente occasion de définir les limites de l'autorité du parlement fédéral sur le sujet. Il suffit pour décider la présente cause de dire que dans leur opinion, son autorité de légiférer au sujet de la réglementation du trafic et du commerce ne comprend pas le pouvoir de régler par une loi les opérations d'une branche de commerce en particulier, tel que les opérations d'assurances contre l'incendie, dans une province en particulier, et, par conséquent, que son autorité législative dans le cas actuel n'est pas en conflit avec le pouvoir de régler les questions de propriété et de droit civils assignées à la législature de l'Ontario par le paragraphe 13 de l'article 92."

Considérant les doutes et les difficultés reconnus que soulève ce conflit de pouvoirs, ne vaudrait-il pas la peine de voir si par un arrangement entre le gouvernement fédéral et les provinces l'on ne pourrait pas perpétuer avantageusement le présent système de compromis, le gouvernement fédéral ne se mêlant pas des compagnies provinciales tant qu'elles maintiendraient leurs opérations dans les limites de leur propre province, et les provinces n'intervenant pas dans les affaires des compagnies autorisées par le gouvernement fédéral?

Les jugements des différentes cours devant lesquelles ces questions ont été soulevées se trouvent annexés à ce rapport.

En terminant, j'ajouterai que les primes payées cette année aux compagnies autorisées à faire des opérations d'assurances de toutes sortes, se sont élevées à la forte somme de \$7,551,265, dont \$3,044,647 aux compagnies canadiennes et \$4,505,618 aux autres compagnies.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

J. B. CHERRIMAN, M.A., F.I.A., F.R.S.C.,

Surintendant des assurances.

RELEVÉ

DES ÉTATS FOURNIS PAR LES COMPAGNIES AUTORISÉES À FAIRE
DES OPÉRATIONS D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE ET
SUR LA NAVIGATION INTÉRIEURE AU CANADA,
POUR L'ANNÉE 1881, EN CONFORMITÉ DES
ACTES D'ASSURANCES DE 1875
ET 1877.

TABLEAUX GÉNÉRAUX.

ACTIFS DE TOUTES LES COMPAGNIES D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE OU
MARITIMES.

PASSIFS	do	do	do
REVENUS ET DÉBOURSÉS	do	do	do
RAPPORTS DES PERTES AUX PRIMES, ETC., ETC.			

RELEVÉS DE L'ANNÉE 1881.

ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE AU CANADA—COMPAGNIES CANADIENNES.

	Argent reçu pour primes.	Nombre de nouvelles polices, y compris les renouvellements.	Chiffres nets des risques actuels.	Chiffre nets des pertes encourues durant l'année.	Chiffres nets des pertes payées.	Réclamations non réglées.	
						Non-contestées.	Contestées.
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
British America.....	146,386	19,713,627	19,364,520	125,247	128,869	11,898	Aucune.
Canada, contre l'incendie.....	192,894	17,205,542	12,922,528	178,183	152,074	38,679	4,800
Des Citoyens.....	100,873	16,280,900	15,021,443	95,787	89,058	6,862	1,000
Dominion.....	34,371	5,781,788	None.	46,460	54,582	1,500	2,750
London Mutual, contre l'incendie.....	123,189	14,537,003	28,477,749	91,021	84,632	12,095	Aucune.
Québec.....	43,287	5,468,435	6,583,433	387,881	392,442	Aucune.	Aucune.
Royale Canadienne.....	154,985	20,854,661	16,343,088	138,426	142,440	776	Aucune.
La Souveraine.....	123,476	10,813,250	17,202,237	116,503	107,042	13,042	Aucune.
De l'Ouest.....	282,409	29,675,947	29,521,410	172,275	175,619	6,255	Aucune.
Totaux pour 1881.....	1,206,470	140,331,153	153,436,408	1,351,733	1,336,758	91,107	8,650
Totaux pour 1880.....	1,190,029	131,079,789	154,403,173	648,516	701,639	77,238	4,640

COMPAGNIES BRITANNIQUES.

Commercial Union.....	277,885	29,811,855	28,453,765	208,566	203,594	6,455	2,950
*Fire Insurance Association.....	43,296	6,916,107	6,511,973	12,741	7,453	5,288	Aucune.
Guarant.....	64,915	8,381,142	8,417,901	58,965	58,965	Aucune.	Aucune.
Imperial.....	170,486	19,560,442	17,327,203	137,912	130,320	15,767	Aucune.
Lancashire.....	197,980	21,160,511	21,585,830	145,320	141,313	14,643	7,263
Liverpool and London and Globe.....	157,565	20,787,165	25,085,541	143,375	142,155	2,360	Aucune.
London and Lancashire Fire.....	30,964	2,898,184	2,547,849	9,379	9,379	Aucune.	Aucune.
London Assurance.....	62,402	8,802,250	7,547,505	24,002	24,283	Aucune.	Aucune.
North British.....	271,375	33,579,486	31,568,752	260,791	253,794	9,153	Aucune.
Northern.....	95,525	11,665,372	10,573,310	63,832	65,338	Aucune.	Aucune.
Norwich Union.....	52,901	7,280,153	6,330,188	14,203	14,208	Aucune.	Aucune.
Phoenix, de Londres.....	178,497	18,494,435	18,302,223	123,336	121,359	1,587	Aucune.
Queen.....	194,162	20,416,433	19,326,060	145,032	150,759	Aucune.	3,800

Royal.....	503,233	53,451,533	67,659,225	328,528	324,667	3,424	2,000
Scottish Imperial.....	52,072	6,339,585	6,901,974	21,655	21,821	Aucune.	Aucune.
Totaux pour 1881.....	2,353,258	271,044,719	277,721,299	1,697,639	1,669,405	58,677	16,013
Totaux pour 1880.....	2,048,408	227,537,306	229,745,985	763,640	855,423	27,507	24,670

COMPAGNIES AMÉRICAINES.

Æthra.....	107,571	12,818,341	7,450,625	63,797	60,018	10,570	Aucune.
Agricultural, de Watertown.....	57,361	4,865,636	12,164,991	26,107	29,316	960	Aucune.
Hartford.....	87,616	9,320,115	9,633,132	69,955	71,227	4,510	Aucune.
4 Phenix, de Brooklyn.....	14,840	3,036,274	1,804,513	3,100	3,100	Aucune.	Aucune.
Totaux pour 1881.....	267,388	30,040,366	31,053,261	163,959	163,661	16,040	Aucune.
Totaux pour 1880.....	241,140	25,434,766	27,414,113	112,680	109,516	11,901	2,200

RÉCAPITULATION.

9 Compagnies canadiennes.....	1,206,470	140,331,153	153,436,408	1,351,733	1,336,758	91,107	8,650
15 Compagnies britanniques.....	2,353,258	271,044,719	277,721,299	1,697,639	1,669,405	58,677	16,013
4 Compagnies américaines.....	267,388	30,040,366	31,053,261	163,959	163,661	16,040	Aucune.
Grand totaux pour 1881.....	3,827,116	441,416,238	462,210,968	3,212,381	3,169,824	165,824	24,663
Grand totaux pour 1880.....	3,479,577	384,051,861	411,563,271	1,524,836	1,666,578	116,646	31,510

* Cette compagnie a réassuré, \$4,161,488, des risques de la Dominion le 1er novembre, recevant pour cela \$26,202.08; ces chiffres ne sont pas compris dans les colonnes des nouvelles polices et primes.

RELEVÉ des primes reçues pour assurances contre l'incendie au Canada, par toutes les compagnies, de 1869-80.

Primes reçues.													
	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.	1876.	1877.	1878.	1879.	1880.	Total.
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<i>Compagnies canadiennes.</i>													
British America	113,833	114,377	135,852	174,047	191,035	194,077	184,799	146,532	174,892	174,006	166,401	186,895	1,856,746
Agricole du Canada						109,892	131,639	115,897	97,468				454,896
Canada, contre l'incendie								94,788	133,625				655,465
Des Citoyens							129,893	244,363	136,653				167,609
Dominion													87,031
* Mutuelle de London	60,702	71,135	78,072	62,807	73,614	74,377	60,333	80,448	96,136	88,441	58,308	70,388	1,759,871
Nationale, cont. l'incendie								86,098	95,812	60,070	44,046		945,654
Agricole d'Ottawa							7,947	64,892	86,174	35,858			284,025
Provinciale	99,913	97,633	171,514	161,158	190,837	244,331	217,213	173,236	72,495		60,600		1,434,350
Québec	72,234	72,725	73,602	77,508	75,169	79,453	86,424	82,203	80,042				62,569
Royale Canadienne						392,434	312,951	260,778	196,014	146,773	116,754	166,799	888,531
Stadacona			20,680	59,121	55,623	83,250	80,091	92,656	95,117	82,819	63,695	107,879	1,553,902
De l'Ouest	154,080	180,730	227,698	262,206	256,598	254,049	252,355	232,431	270,395	270,716	268,935	272,758	2,909,488
	501,362	536,600	707,418	796,847	842,896	1,453,781	1,646,634	1,881,641	1,622,955	1,161,896	1,102,822	1,190,029	13,444,901
<i>Compagnies britanniques.</i>													
Commercial Union	81,890	86,371	80,162	57,339	29,782	84,066	127,253	133,695	174,249	195,590	190,264	231,607	1,472,258
Guardian	3,156	8,780	22,947	32,947	54,387	51,225	50,905	42,717	54,433	51,813	50,253	62,745	469,753
Imperial	64,522	82,004	85,915	102,750	134,710	134,794	123,945	121,548	153,012	156,988	149,449	166,461	1,460,945
Lancashire	40,487	34,615	33,561	43,967	66,733	43,097	71,455	101,116	142,109	161,828	161,064	184,145	1,084,177
Liverpool and London and Globe	286,398	273,203	263,696	260,262	258,632	219,948	138,480	106,771	129,083	148,024	157,617	155,880	2,398,094
London and Lancashire													9,448
London Assurance	55,931	56,496	63,330	67,385	79,388	60,086	47,450	45,583	74,423	61,272	51,095	52,454	715,185
North British	141,822	165,500	203,724	235,290	309,234	322,516	292,583	265,010	288,943	282,475	262,508	253,871	3,027,356
Northern	18,115	25,252	50,632	69,905	72,359	76,397	60,830	59,751	68,199	76,040	68,628	75,175	721,919
Norwich Union													20,507
Phoenix, de Londres	86,081	82,643	80,133	108,215	158,403	188,503	162,030	151,223	187,844	171,410	150,898	162,339	1,659,722
Queen	94,048	106,616	122,609	150,530	179,562	163,329	160,594	153,273	198,087	192,664	182,042	195,069	1,899,433
	241,683	238,451	262,509	315,848	371,045	405,501	361,544	323,450	360,915	359,006	343,317	417,150	4,000,388
Royal													9,448
Scottish Commercial	4,878	22,367	36,133	55,192	59,050	60,011	37,446	46,250	76,932	82,240	80,316	80,316	283,421
Scottish Imperial									-48,389	54,350	51,503	52,044	555,710
	1,119,011	1,185,398	1,299,846	1,499,620	1,773,265	1,809,473	1,683,715	1,597,410	1,927,220	1,934,940	1,899,154	2,048,408	19,837,460
<i>Compagnies américaines.</i>													
Ætna	107,635	114,121	153,751	177,943	185,929	168,147	152,835	130,668	118,640	118,901	110,533	103,175	1,640,268
Agricole, de Watertown													286,615
Andes		5,431	68,361	73,613	64,641						427,279	47,290	31,431
Antares			31,431										976,529
Hartford	57,531	75,229	60,909	80,687	103,655	90,902	96,054	78,207	83,332	86,618	80,184	83,191	976,529
Home	Auc. rap.												68,529
Phenix de Brooklyn							15,506	20,090	11,858	6,075	7,516	7,484	
	165,166	194,781	314,452	332,243	352,255	259,049	264,395	228,955	213,830	211,594	225,512	241,140	3,003,372

RÉCAPITULATION.													
Compagnies canadiennes	501,362	536,600	707,418	796,847	842,896	1,453,781	1,646,634	1,881,641	1,622,955	1,161,896	1,102,822	1,190,029	13,444,901
Compagnies britanniques	1,119,011	1,185,398	1,299,846	1,499,620	1,773,265	1,809,473	1,683,715	1,597,410	1,927,220	1,934,940	1,899,154	2,048,408	19,837,460
Compagnies américaines	1,785,539	1,916,779	2,321,716	2,623,710	2,868,416	3,522,303	3,594,764	3,708,000	3,764,005	3,368,430	3,227,488	3,479,577	36,285,733
Grands totaux	3,475,911	3,639,777	4,330,950	4,919,177	5,483,577	6,885,554	7,935,113	7,187,051	8,613,475	8,465,266	7,229,464	7,717,015	74,168,194

RÉCAPITULATION.													
Compagnies canadiennes	501,362	536,600	707,418	796,847	842,896	1,453,781	1,646,634	1,881,641	1,622,955	1,161,896	1,102,822	1,190,029	13,444,901
Compagnies britanniques	1,119,011	1,185,398	1,299,846	1,499,620	1,773,265	1,809,473	1,683,715	1,597,410	1,927,220	1,934,940	1,899,154	2,048,408	19,837,460
Compagnies américaines	165,166	194,781	314,452	332,243	352,255	259,049	264,395	228,955	213,830	211,594	225,512	241,140	3,003,372
Grands totaux	1,785,539	1,916,779	2,321,716	2,623,710	2,868,416	3,522,303	3,594,764	3,708,000	3,764,005	3,368,430	3,227,488	3,479,577	36,285,733

* Ci-devant l'Agricole Mathuelle.
 † Ci-devant Risques Isolés. Dans ses primes de 1880, on n'a pas inscrit les \$17,352 reçues pour réassurer les risques de la Nationale.
 ‡ Ce chiffre ne comprend pas une somme de \$63,310 reçue pour réassurer les risques de l'Agricole du Canada et de l'Agricole d'Ottawa.

RELEVÉ des indemnités payées sur assurances contre l'incendie, au Canada, par toutes les compagnies, de 1869 à 1880.

		Indemnités payées.										Total.		
		1869.	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.	1876.	1877.	1878.	1879.	1880.	\$
<i>Compagnies canadiennes.</i>														
Agric. America.....	\$	49,538	61,636	83,669	89,828	117,970	92,346	125,435	106,989	115,015	73,553	101,804	81,160	1,098,943
Agricole du Canada.....							41,317	63,437	102,056	83,291				290,101
Canada, contre l'incendie.....									35,688	134,715	78,517	102,852	120,719	472,221
Des Citoyens.....								62,632	168,608	309,010	69,599	71,197	55,674	736,720
Dominion.....							45,047	59,423	64,166	68,358	67,594	34,031	75,098	93,673
*London Mutual c. l'inc.....								280	42,839	167,447	48,944	28,502		287,732
Nationale, c l'incendie.....							117,386	139,134	163,020	61,522	40,779			108,166
Agricole d'Ottawa.....							27,840	61,658	105,753	37,747	15,304	19,511	28,807	613,504
Provinciale.....							157,672	322,406	392,977	560,179	55,147	54,597	63,473	1,546,450
Québec.....							37,210	44,546	66,201	59,998	65,551	58,777	88,941	453,479
*Sous-marine.....								54,884	243,016	288,070	189,755			773,685
*Stadacona.....								148,402	153,373	250,067	112,845	131,328	138,794	1,753,503
De l'Ouest.....								1,682,206	1,589,048	2,186,162	828,069	687,363	701,639	9,688,934
<i>Compagnies britanniques.</i>														
276,116		453,414	414,339	510,459	487,649	662,470	652,877	1,589,048	1,589,048	2,186,162	828,069	687,363	701,639	9,688,934
36,223		45,035	85,262	88,407	31,765	30,167	34,465	65,287	55,723	420,405	74,117	129,527	103,516	1,167,734
Aucune.....								24,275	11,930	442,675	22,081	40,661	23,638	705,617
27,587		71,589	67,986	80,965	71,295	68,886	105,942	105,942	660,979	67,230	82,762	49,903	1,411,070	1,411,070
29,368		28,212	25,055	53,670	46,802	45,088	46,393	40,307	40,307	454,572	70,674	90,180	87,434	1,017,755
183,579		251,405	215,563	244,474	136,608	161,156	193,477	118,873	526,275	37,993	78,429	54,703	2,204,625	2,204,625
68,274		33,921	35,034	84,493	43,875	56,724	16,544	37,888	25,118	29,697	44,827	14,406	488,101	488,101
47,823		115,667	140,757	119,605	110,154	157,891	220,639	171,263	1,032,876	118,497	168,880	119,861	2,543,711	2,543,711
6,609		2,781	22,709	60,948	67,722	35,269	44,184	34,868	505,441	51,261	46,434	42,169	920,382	920,382
23,819		128,845	37,226	86,919	53,009	81,752	121,577	92,871	72,313	47,778	147,524	53,408	947,041	947,041
31,800		56,251	89,272	101,478	99,558	126,903	123,729	135,038	856,975	111,789	115,064	79,914	1,927,781	1,927,781
124,328		272,622	181,486	147,263	167,858	258,970	293,758	340,735	661,774	179,462	237,268	188,745	3,034,275	3,034,275
Aucune.....							60,835	33,830	9,977	33,648	37,401	46,459	29,617	177,329
579,416		1,024,362	922,400	1,136,167	967,216	1,120,106	1,239,612	1,168,858	5,718,305	880,671	1,275,540	855,423	16,948,076	16,948,076

Compagnies américaines.

82,299	111,285	116,943	142,928	142,928	182,368	103,864	113,761	62,622	342,208	63,166	87,139	44,229	1,452,762
	100	13,168	33,616	28,201	28,201					1,196	84,325	33,527	144,136
		5,668											5,668
29,198	35,726	76,681	86,795	16,647	39,719	65,394	21,048	167,200	47,221	55,215	51,068	671,932	671,932
							2,558	15,719	77,044	2,451	5,626	672	104,070
													60,691
													672
172,188	147,061	212,460	263,339	227,219	143,583	143,583	181,713	99,389	886,452	114,034	182,305	109,516	2,439,259

RÉCAPITULATION.

276,116	453,414	414,339	510,469	487,619	662,470	1,082,206	1,589,048	1,589,048	2,186,162	828,069	687,363	701,639	9,888,934
579,416	1,024,362	922,400	1,136,167	967,316	1,120,106	1,239,612	1,168,858	5,718,305	860,571	1,275,540	855,423	855,423	16,948,076
172,188	147,061	212,460	263,339	227,219	143,583	143,583	181,713	99,389	886,452	114,034	182,305	109,516	2,439,259
1,027,720	1,621,817	1,549,199	1,909,975	1,682,184	1,926,159	2,563,531	2,867,295	8,490,919	1,822,674	2,145,198	1,666,578	29,276,269	29,276,269

* Ci-devant l'Agricole Mutuelle.
† Ci-devant Risques Isolés.

RELEVÉ des primes reçues pour assurances contre l'incendie, au Canada, par toutes les compagnies, de 1869-81.

	Totaux depuis 1869 jusqu'à 1880.	Primes reçues.	
		1881.	Total.
	\$	\$	\$
<i>Compagnies canadiennes.</i>			
British America.....	1,956,746	146,386	2,103,132
Agricole du Canada.....	454,896		454,896
Canada, contre l'incendie.....	655,455	192,894	848,349
Citoyens.....	779,639	100,873	880,512
Dominion.....	155,871	34,371	190,242
*London Mutual, contre l'incendie.....	945,654	122,189	1,067,843
Nationale, contre l'incendie.....	284,026		284,026
Agricole d'Ottawa.....	194,861		194,861
Provinciale.....	1,434,350		1,434,350
Québec.....	888,531	49,287	937,818
Royale Canadienne.....	1,553,902	154,585	1,708,487
†Souveraine.....	740,931	123,476	864,407
Stadacona.....	490,488		490,488
Western.....	2,909,551	282,409	3,191,960
	13,444,901	1,206,470	14,651,371
<i>Compagnies britanniques.</i>			
Commercial Union.....	1,472,258	277,885	1,750,143
Fire Insurance Association.....		43,296	43,296
Guardian.....	480,753	64,915	545,668
Imperial.....	1,469,098	170,486	1,639,584
Lancashire.....	1,084,177	197,980	1,282,157
Liverpool and London and Globe.....	2,398,094	157,565	2,555,659
London and Lancashire.....	9,448	30,964	40,412
London Assurance.....	715,185	62,482	777,587
North British.....	3,027,356	271,375	3,298,731
Northern.....	721,919	95,525	817,444
Norwich Union.....	20,507	52,901	73,408
Phoenix de Londres.....	1,659,722	178,497	1,838,219
Queen.....	1,899,423	194,162	2,093,585
Royal.....	4,000,389	503,233	4,503,622
Scottish Commercial.....	343,421		343,421
Scottish Imperial.....	535,710	52,072	587,782
	19,837,460	2,353,258	22,190,718
<i>Compagnies américaines</i>			
Ætna.....	1,640,268	107,571	1,747,839
Agricultural, de Watertown.....	286,615	57,361	343,976
Andes.....	31,431		31,431
Hartford.....	976,529	87,616	1,064,145
Home.....			
Phenix, de Brooklyn.....	68,529	14,840	83,369
	3,003,372	267,388	3,270,760

RÉCAPITULATION.

Compagnies canadiennes.....	13,444,901	1,206,470	14,651,371
Compagnies britanniques.....	19,837,460	2,353,258	22,190,718
Compagnies américaines.....	3,003,372	267,388	3,270,760
	36,285,733	3,827,116	40,112,849

* Ci-devant l'Agricole Mutuelle.

† Ci-devant Risques Isolés.

RELEVÉ des indemnités payées sur assurances contre l'incendie, au Canada, par toutes les compagnies, de 1869 à 1881.

	Totaux pour 1869 à 1880.	Indemnités payées.	
		1881.	Totaux.
<i>Compagnies canadiennes.</i>			
	\$	\$	\$
British America.....	1,098,943	128,869	1,227,812
Agricole du Canada.....	290,101	290,101
Canada, contre l'incendie.....	472,221	152,074	624,295
Des Citoyens.....	736,720	89,058	825,778
Dominion.....	93,673	54,582	148,255
* London Mutual, contre l'incendie.....	723,693	94,632	818,325
Nationale, contre l'incendie.....	287,732	287,732
Agricole d'Ottawa.....	108,164	108,164
Provinciale.....	957,146	957,146
Québec.....	613,504	392,442	1,005,946
Royale Canadienne.....	1,546,450	142,440	1,688,890
† Souveraine.....	453,479	107,042	560,521
Stadacona.....	773,695	773,695
De l'Ouest.....	1,733,503	175,619	1,909,122
<i>Compagnies britanniques.</i>			
	9,888,934	1,336,758	11,225,692
Commercial Union.....	1,167,734	203,594	1,371,328
Fire Assurance Association.....	7,453	7,453
Guardian.....	705,617	53,965	764,582
Imperial.....	1,411,070	130,320	1,541,390
Lancashire.....	1,017,755	141,313	1,159,068
Liverpool and London and Globe.....	2,204,635	142,155	2,346,790
London and Lancashire.....	465	9,379	9,844
London Assurance.....	488,101	24,283	512,384
North British.....	2,543,711	253,794	2,797,505
Northern.....	920,382	65,338	985,720
Norwich Union.....	1,415	14,205	15,620
Phoenix, de Londres.....	947,041	121,359	1,068,400
Queen.....	1,927,781	150,759	2,078,540
Royal.....	3,034,275	324,667	3,358,942
Scottish Commercial.....	177,329	177,329
Scottish Imperial.....	400,765	21,821	422,586
<i>Compagnies américaines.</i>			
	16,948,076	1,669,405	18,617,481
Ætna.....	1,452,762	60,018	1,512,780
Agricole de Watertown.....	144,136	29,316	173,452
Andes.....	5,668	5,668
Hartford.....	671,932	71,227	743,159
Home.....	60,691	60,691
Phenix de Brooklyn.....	104,070	3,100	107,170
	2,439,259	163,661	2,602,920

RÉCAPITULATION.

Compagnies canadiennes.....	9,888,934	1,336,758	11,225,692
Compagnies britanniques.....	16,948,076	1,669,405	18,617,481
Compagnies américaines.....	2,439,259	163,661	2,602,920
Grands totaux.....	29,276,269	3,169,824	32,446,093

* Ci-devant la compagnie Agricole Mutuelle.

† Ci-devant des Risques Isolés.

RELEVÉ des assurances contre l'incendie, au Canada, de 1869 à 1881, inclusivement.

Années.	Chiffre net des primes reçues en argent.	Chiffre des polices délivrées durant chaque année.	Chiffre des risques à la date des rapports.	Pertes réglées.
COMPAGNIES CANADIENNES.				
	\$	\$	\$	\$
1869.....	501,362	41,090,604	59,340,916	276,116
1870.....	536,600	54,637,315	59,523,641*	453,414
1871.....	707,418	68,921,494	68,465,914*	414,339
1872.....	796,847	76,499,542	72,203,784*	510,469
1873.....	842,896	71,775,952	91,032,187*	487,649
1874.....	1,453,781	126,588,965	126,705,337*	662,470
1875.....	1,646,654	168,896,111	190,284,543	1,082,206
1876.....	1,881,641	198,509,113	281,834,162	1,599,048
1877.....	1,622,955	168,935,723	217,745,048	2,186,162
1878.....	1,161,896	127,288,165	171,430,720	828,069
1879.....	1,102,822	124,652,727	158,824,631	687,353
1880.....	1,190,029	131,079,789	154,403,173	701,639
1881.....	1,206,470	140,331,153	153,436,408	1,336,758
	14,651,371	1,499,206,653	11,225,692
COMPAGNIES BRITANNIQUES.				
1869.....	1,119,011	120,747,515	115,222,003	579,416
1870.....	1,185,398	131,570,928	120,903,017	1,024,362
1871.....	1,299,846	148,147,966	132,731,241	922,400
1872.....	1,499,620	174,361,395	145,700,486	1,136,167
1873.....	1,773,265	172,531,126	147,602,019	967,316
1874.....	1,809,473	177,346,240	155,088,455	1,120,106
1875.....	1,683,715	166,953,268	154,835,931	1,299,612
1876.....	1,597,410	178,725,453	153,885,268	1,168,858
1877.....	1,927,220	206,713,932	184,304,318	5,718,305
1878.....	1,994,940	213,127,414	202,702,743	880,571
1879.....	1,899,154	213,131,295	208,653,359	1,275,540
1880.....	2,048,408	227,537,306	229,745,985	855,423
1881.....	2,353,258	271,044,719	277,721,299	1,669,405
	22,190,718	2,401,938,557	18,617,481
COMPAGNIES AMÉRICAINES.				
1869.....	165,166*	9,702,356*	13,796,890*	172,188
1870.....	194,781	12,893,827*	11,167,928*	147,061
1871.....	314,452	27,367,712*	27,256,629*	212,460
1872.....	332,243	26,526,334*	33,818,670	263,339
1873.....	352,255	26,788,850	40,120,629	227,219
1874.....	259,049	25,243,769	25,054,427	143,583
1875.....	264,395	17,357,605	19,300,555	181,713
1876.....	228,955	23,914,181	18,888,750	99,389
1877.....	213,830	21,013,457	18,293,315	586,452
1878.....	211,594	19,432,178	35,766,238	114,034
1879.....	225,512	22,920,397	40,267,995	182,305
1880.....	241,140	25,434,766	27,414,113	109,516
1881.....	267,388	30,040,366	31,053,261	163,661
	3,270,760	288,635,798	2,602,920

TOTAUX POUR TOUTE LA PÉRIODE DE 1869 À 1881, INCLUSIVEMENT.

Compagnies canadiennes.....	14,651,371	1,499,206,653	11,225,692
do britanniques.....	22,190,718	2,401,938,557	18,617,481
do américaines.....	3,270,760	288,635,798	2,602,920
Grand total.....	40,112,849	4,189,781,008	32,446,093

* Les rapports ainsi marqués sont incomplets.

ASSURANCES sur les risques de la navigation intérieure au Canada, en 1881.

	Chiffre net des primes reçues en argent.	Chiffre brut des nouvelles polices et des renouvellements.	Chiffre net des risques actuels.	Chiffre net des pertes réglées.	Réclamations non réglées.		Chiffre net des pertes encourues durant l'année.
					Non contestées.	Contestées.	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
COMPAGNIES CANADIENNES.							
Anchor Marine.....	17,394	4,807,845	21,635	49,750	1,641	Aucune.	34,593
British America.....	29,939	6,243,842	Aucune.	14,939	15,398	Aucune.	19,104
Royale Canadienne.....	17,856	6,613,036	47,316	30,824	24,064	Aucune.	44,321
De l'Ouest.....	33,883	5,048,654	30,729	41,188	3,895	Aucune.	31,287
	99,072	22,713,377	99,660	136,701	44,998	Aucune.	129,305
COMPAGNIES AMÉRICAINES.							
Ætna.....	404	176,657	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.
Phenix, de Brooklyn.....	40,296	5,719,571	64,193	31,472	15,575	Aucune.	32,292
	40,700	5,896,228	64,193	31,472	15,575	Aucune.	32,292
RÉCAPITULATION.							
Compagnies canadiennes.....	99,072	22,713,377	99,660	136,701	44,998	Aucune.	129,305
Compagnies américaines.....	40,700	5,896,228	64,193	31,472	15,575	Aucune.	32,292
	139,772	28,609,605	163,873	168,173	60,573	Aucune.	161,597

RELEVÉ des opérations d'assurances contre l'incendie et sur la navigation faites par les compagnies canadiennes faisant affaires en dehors du pays, et des opérations d'assurances sur la navigation intérieure et maritime, faites par des compagnies poursuivant l'un et l'autre de ces genres d'affaires, en 1881.

COMPAGNIE D'ASSURANCES DITE BRITISH AMERICA, TORONTO.

Genre d'assurances.	Chiffre net des primes reçues en argent.		Chiffre brut des nouvelles polices et des renouvellements.		Chiffre net des risques actuels.		Chiffre net des pertes réglées.		Réclamations non réglées.		Chiffre net des pertes encourues durant l'année.	Observations.
	\$	¢	\$	¢	\$	¢	Non contestées.	Contestées.	\$	¢		
Contre l'incendie	853,823		112,380,694		88,114,902		638,672		152,325		1,500	} Dans tous les pays, 31 déc. 1881.
Sur la navigation intérieure	56,847		11,689,511		451,822		28,008		16,777		Aucune.	
Sur la navigation maritime	56,134		4,206,238		36,366		64,508		27,781		Aucune.	
	966,804		128,276,443		88,666,790		731,188		196,883		1,500	760,728

COMPAGNIE D'ASSURANCES ROYALE CANADIENNE, MONTRÉAL.

Contre l'incendie	154,585		20,854,661		16,343,088		145,243		776		5,000	} Dans tous les pays, 31 déc. 1881.
Sur la navigation intérieure	17,856		6,613,036		47,316		30,824		24,064		Aucune.	
Sur la navigation maritime	79,114		5,425,658		459,920		61,265		22,274		Aucune.	
	251,555		32,893,355		16,850,324		237,332		47,114		5,000	241,943

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'OUEST, TORONTO.

Contre l'incendie	1,014,056		94,937,156		80,244,120		751,662		72,402		3,600	} Dans tous les pays, 31 déc. 1881.
Sur la navigation intérieure	88,173		21,246,884		105,597		63,688		17,176		Aucune.	
Sur la navigation maritime	159,635		7,859,783		456,865		193,972		26,269		5,000	
	1,271,864		124,043,833		80,846,592		975,302		115,787		8,600	997,840

COMPAGNIE D'ASSURANCE DITE "ANCHOR MARINE," TORONTO.

Sur la navigation intérieure	17,394		4,807,845		21,635		49,750		1,641		Aucune.	} Au Canada, 31 déc. 1881.
do	1,219		Aucun.		Aucun.		4,644		350		27,664	
	18,613		4,807,845		21,635		54,394		1,991		27,664	

COMPAGNIE D'ASSURANCE DITE "PHENIX," DE BROOKLYN, E.-U.

Contre l'incendie	14,840		3,036,274		1,804,513		3,100		Aucune.		Aucune.	} Au Canada, 31 déc. 1881.
Sur la navigation intérieure	40,296		5,719,571		64,193		31,472		15,575		Aucune.	
	55,136		8,755,845		1,868,706		34,572		15,575		Aucune.	

COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE, DITE "ÆTNA."

Contre l'incendie	107,571		12,818,341		7,450,625		60,018		10,570		Aucune.	} Au Canada, 31 déc. 1881.
Sur la navigation intérieure	404		176,657		Aucun.		Aucun.		Aucune.		Aucune.	
	107,975		12,994,998		7,450,625		60,018		10,570		Aucune.	

TABLEAU I.—Indiquant le total de l'actif, et sa nature, des compagnies canadiennes
COMPAGNIES

Compagnies.	Commencement des opérations.	Biens-fonds.	Prêts sur biens-fonds.	Bons, effets et débiteures.
		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Anchor Marine	31 mars 1874.....	Aucun.	7,175 65	58,680 00
British America.....	1833.....	90,000 00	6,807 50	1,016,039 94
Contre l'incendie et maritime, } Canada.....	1er septembre 1875 ...	Aucun.	155 00	81,340 95
Des Citoyens.	1er janvier 1865.	85,000 00	Aucun.	94,581 00
Dominion	1er janvier 1878.....	Aucun.	1,624 12	28,492 00
London Mutual contre l'incendie....	1859.....	Aucun.	500 00	25,000 00
Québec	1818.....	32,000 00	Aucun.	90,344 00
Royale Canadienne.	13 août 1873	5,000 00	32,644 00	198,576 67
Sovereign	Juillet, 1871	1,687 74	2,750 00	102,538 80
De l'Ouest.....	Août, 1851.....	57,440 00	29,350 00	1,032,300 71

* Y compris les paiements de primes, \$213,322.58.

faisant des opérations d'assurance contre l'incendie et sur la navigation intérieure.
CANADIENNES.—ACTIF—1881.

Prêts sur garantie collatérale.	Soldes des agences et effets à recevoir.	Argent en caisse et en banques, ou déposé au gouvernement.	Intérêt dû et en cours.	Actif supplémentaire.	Total de l'actif.	Nature des assurances.
cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
Aucun.	23,412 60	Aucun.	1,175 00	61,527 19	151,970 44	Sur la navigation intérieure et maritime
Aucun.	122,385 85	66,354 43	13,243 34	17,454 67	1,332,285 73	Contre l'inc. et sur la navig. int. et mar.
Aucun.	32,156 34	9,167 57	1,970 64	8,842 31	133,632 81	Contre l'incendie.
Aucun.	22,991 17	30,000 00	379 37	14,560 07	247,511 61	Cont. les inc. et sur les accid. et de garant.
Aucun.	5,418 13	35,015 00	379 33	743 47	71,672 05	Contre l'incendie.
Aucun.	*243,953 96	15,728 13	1,049 32	648 53	286,879 94	do
Aucun.	2,092 14	15,415 27	532 00	795 51	141,178 92	do
Aucun.	69,582 55	152,442 85	Aucun.	51,036 94	505,283 01	Contre l'inc. et sur la navig. int. et marit.
Aucun.	16,843 55	22,475 31	559 34	1,270 54	148,125 28	Contre l'incendie.
Aucun.	156,728 43	83,319 41	7,685 39	13,500 85	1,380,324 79	Contre l'inc. et sur la navig. int. et marit.

TABLEAU II.—Indiquant l'actif au Canada des compagnies britanniques et américaines

COMPAGNIES BRITANNIQUES—

Compagnies.	Commencement des opérations au Canada.	Biens-fonds.	Prêts sur biens-fonds.	Effets, bons et débetures.
		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Commercial Union.....	11 septembre 1863....	Aucun.	Aucun.	106,580 00
Fire Insurance Association.....	Décembre 1880.....	Aucun.	Aucun.	100,000 00
Guardian.....	1er mai 1869.....	Aucun.	Aucun.	100,343 68
Imperial.....	1864.....	Aucun.	Aucun.	100,068 00
Lancashire.....	Juillet 1864.....	Aucun.	Aucun.	100,000 00
Liverpool and London and Globe.....	4 juin 1851.....	96,846 45	498,622 62	121,280 00
London and Lancashire.....	1er avril 1880.....	Aucun.	Aucun.	102,200 00
London Assurance.....	1er mars 1862.....	Aucun.	Aucun.	150,000 00
North British.....	1862.....	73,240 00	30,000 00	548,188 19
Northern.....	1867.....	Aucun.	Aucun.	100,850 00
Norwich Union.....	1er avril 1880.....	Aucun.	Aucun.	109,000 00
Phoenix, de Londres.....	1804.....	Aucun.	Aucun.	100,297 00
Queen.....	5 juillet 1859.....	1,080 00	980 00	151,100 00
Royal.....	Vers 1848.....	120,000 00	Aucun.	515,515 47
Scottish Imperial.....	1869.....	Aucun.	Aucun.	107,058 87

COMPAGNIES

Ætna, contre l'incendie.....	1821.....	Aucun.	Aucun.	111,860 69
Agricole, de Watertown.....	Octobre 1878.....	1 100 00	Aucun.	117,500 00
Hartford.....	1836.....	Aucun.	Aucun.	102,225 00
Phenix, de Brooklyn.....	1er mai 1874.....	Aucun.	Aucun.	117,500 00

faisant des opérations d'assurances contre l'incendie et sur la navigation intérieure.

ACTIF AU CANADA—1881.

Prêts sur garantie collatérale.	Soldes des agences et effets à recevoir.	Argent en caisse et en banques, ou déposé avec le gouvernement.	Intérêt dû et en cours.	Actif supplémentaire.	Total de l'actif au Canada.	Nature des assurances.
\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
Aucun.	41,777 80	5,539 03	1,638 44	1,500 00	157,035 27	Contre l'incendie.
Aucun.	7,561 06	11,834 15	Aucun.	1,977 49	121,372 70	do
Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	100,343 68	do
Aucun.	Aucun.	19,259 30	Aucun.	Aucun.	119,327 30	do
Aucun.	18,632 89	4,729 51	Aucun.	Aucun.	123,362 40	do
1,536 23	5,095 32	150,962 76	8,417 96	2,000 00	884,761 34	Contre l'incendie et sur la vie.
Aucun.	840 86	12,297 94	Aucun.	Aucun.	115,338 80	Contre l'incendie.
Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	150,000 00	Contre l'incendie et sur la vie.
Aucun.	23,383 92	35,969 38	5,357 04	2,500 00	718,638 53	do
Aucun.	8,089 11	4,203 03	1,381 23	Aucun.	114,523 37	Contre l'incendie.
Aucun.	5,574 94	34,269 56	Aucun.	Aucun.	148,844 50	do
Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	100,297 00	do
4,096 28	15,448 48	16,734 11	158 01	2,200 00	191,796 88	Contre l'incendie et sur la vie.
18,163 97	40,313 54	9,589 82	Aucun.	7,575 00	711,157 80	do
Aucun.	3,560 93	3,385 69	1,559 64	Aucun.	115,565 13	Contre l'incendie.

AMÉRICAINES.

Aucun.	12,498 99	7,872 81	Aucun.	Aucun.	132,232 49	Contre l'inc. et sur la nav. intér. et mar.
Aucun.	18,716 03	Aucun.	Aucun.	Aucun.	137,316 03	Contre l'incendie.
Aucun.	1,625 82	Aucun.	Aucun.	Aucun.	103,850 82	do
Aucun.	4,385 15	Aucun.	Aucun.	Aucun.	121,885 15	Contre l'inc. et sur la nav. intér. et mar.

TABLEAU III.—Indiquant le TOTAL DU PASSIF des compagnies canadiennes faisant des opérations d'assurances contre l'incendie et sur la navigation intérieure.

COMPAGNIES CANADIENNES—PASSIF, 1881.

Compagnies.	Pertes non-réglées (L. et N. I. et M.)	Réserve des primes non-réalisées (L. et N. I. et M.) et passif d'autres départements.	Divers.	Total des obligations, non compris le fonds social.	Excédant de l'actif sur les obligations, à l'exclusion du capital.	Capital social payé.	Surplus (s'il y en a) de l'actif sur le passif et le capital social.	Nature des assurances.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
Anchor Marine	29,685 12	576 78	38,062 46	68,294 36	83,676 08	143,430 00		
British America	198,382 96	447,925 26	26,975 83	673,284 05	659,001 08	500,000 00	159,001 68	Sur la navigation intérieure et maritime.
Contre l'incendie et sur la nav., Canada. }	43,579 45	88,243 06	1,500 00	133,322 51	310 30	100,200 00		Contre l'inc. et sur la nav. de l'int. et marit. do
Des Citoyens.....	*19,466 25	166,609 03	87,709 55	173,784 83	73,726 78	256,190 48		Contre l'inc., sur les accidents et de garantie. Contre l'incendie.
Dominion.....	4,250 00	Aucune.	22,290 02	26,540 02	45,132 03	86,719 23		do
London Mutual Fire.....	12,085 40	222,930 88	Aucun.	245,026 28	41,853 66	None.	41,853 66	do
Québec.....	Aucune.	40,216 06	850 50	41,066 56	100,112 36	371,945 00		do
Royale Canadienne.....	52,114 71	135,713 21	None.	187,827 92	321,455 09	300,000 00	21,455 09	Contre l'inc. et sur la navig. int. et marit.
Souveraine.....	13,042 26	112,531 00	127 13	125,700 39	22,424 89	118,440 00		Contre l'incendie.
De l'Ouest.....	124,387 42	584,977 77	24,520 30	733,885 49	646,433 30	400,000 00	246,439 30	Contre l'inc. et sur la navig. int. et marit.

* Y compris les garanties, \$11,559, et accidents \$45. † Y compris les réserves pour accidents, \$4,351,45.

TABLEAU IV.—Indiquant le passif au Canada des compagnies britanniques et américaines faisant des opérations d'assurances contre l'incendie et sur les risques de la navigation intérieure au Canada, pour l'année 1881.
COMPAGNIES BRITANNIQUES—PASSIF AU CANADA.

	Pertes non réglées (incendie, navigation intérieure et maritime.)		Réserve des primes non acquises (incendie, navigation intérieure et maritime.)		Passif dans le département de la vie.		Divers.		Total du passif au Canada.		Excédant de l'actif sur le passif.		Nature des assurances.
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	
Commercial Union.....	9,405	17	197,228	49	Aucun.	206,630	66	49,595	39	Contre l'incendie.		
Association d'assurance contre l'incendie	5,288	23	41,079	97	457	46,826	15	74,546	55	do		
Guardian.....	Aucun.		37,615	84	Aucun.	37,615	84	62,737	84	do		
Imperial.....	16,767	31	95,081	53	Aucun.	110,848	84	8,478	46	do		
Lancashire.....	21,905	43	124,664	10	Aucun.	146,569	53	23,207	13	do		
Liverpool and London and Globe.....	2,359	60	115,033	32	50,500	168,828	86	715,932	48	Cont. l'inc. et sur la vie.		
London and Lancashire Fire.....	Aucun.		16,329	90	Aucun.	16,329	90	99,008	90	Contre l'incendie.		
North British.....	Aucun.		42,352	87	4,000	46,352	87	103,647	13	Cont. l'inc. et sur la vie.		
Northern.....	9,152	56	198,457	42	275,000	442,609	88	276,028	55	do		
Norwich Union.....	Aucun.		62,296	48	62,296	48	52,226	89	Contre l'incendie.		
Phoenix, de Londres.....	Aucun.		31,068	71	31,068	71	117,777	79	do		
Queen.....	1,587	34	113,312	92	114,900	26	14,603	26	do		
Royal.....	3,800	00	109,516	65	74,720	188,521	74	3,275	14	Cont. l'inc. et sur la vie.		
Scottish Imperial.....	5,424	00	328,212	54	292,538	626,174	63	84,983	17	do		
	Aucun.		36,625	76	37,765	08	77,800	05	Contre l'incendie.		

COMPAGNIES AMÉRICAINES.

Zitna.....	10,570	00	37,130	38	Aucun.	47,700	38	84,532	11	C. l'inc. et sur la nav. int.
Agricultural, de Watertown.....	960	00	68,854	34	Aucun.	69,814	34	67,501	69	Contre l'incendie.
Hartford.....	4,510	33	50,640	14	Aucun.	55,150	47	48,700	35	do
Phoenix, de Brooklyn.....	15,574	99	9,797	07	Aucun.	25,372	06	96,513	09	C. l'inc. et sur la nav. int.

TABLEAU V.—Indiquant le REVENU et les EMPLOIS, en argent, des compagnies navigation intérieure; le revenu et les emplois en argent, au Canada,

COMPAGNIES CANADIENNES—REVENU

REVENU (EN ARGENT).

Compagnies.	Argent reçu en primes.	Intérêt et dividendes sur effets, etc.	Divers.	Total du revenu en argent.	Paiements sur le capital social, non compris dans le revenu.
	cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Anchor Marine.....	18,613 36	3,621 36	Aucun.	22,234 72	62,240 00
British America.....	966,803 77	51,550 78	3,055 25	1,021,409 80	Aucun.
Canada.....	192,893 88	7,458 24	Aucun.	200,352 12	Aucun.
Citoyens.....	100,872 57	4,439 33	3,053 33	108,365 23	1,553 83
Dominion.....	34,371 34	3,004 08	Aucun.	37,375 42	17,505 83
London Mutual.....	122,189 10	1,559 91	2,319 72	126,068 73
Québec.....	49,286 75	18,333 17	21,111 68	88,731 60	46,945 00
Canadienne Royale.....	251,555 25	17,757 62	Aucun.	269,312 87	886 87
Souveraine.....	123,475 81	7,353 74	57 10	130,886 65	7,850 00
De l'Ouest.....	1,271,864 14	54,313 91	1,104 98	1,327,283 03	Aucun.

COMPAGNIES

Commercial Union.....	277,885 39	5,215 98	Aucun.	283,101 37
Fire Insurance Association.....	69,498 53	4,000 00	Aucun.	73,498 53
Guardian.....	64,914 73	5,017 17	Aucun.	69,931 90
Imperial.....	170,486 00	5,017 40	Aucun.	175,503 40
Lancashire.....	197,980 38	5,117 14	Aucun.	203,097 52
Liverpool & London & Globe.....	157,564 70	53,415 62	2,357 11	213,337 43
London Assurance.....	62,402 18	7,500 00	Aucun.	69,902 18
London & Lancashire.....	30,964 10	14 52	Aucun.	30,978 62
North British.....	271,374 95	63,501 23	4,450 00	339,326 18
Northern.....	95,525 00	4,999 98	Aucun.	100,524 98
Norwich Union.....	52,901 09	4,569 05	Aucun.	57,470 14
Phoenix, de Londres.....	178,496 81	5,014 89	Aucun.	183,511 70
Queen.....	194,161 88	5,309 90	50 00	199,521 78
Royal.....	503,233 28	15,665 99	4,746 03	523,645 30
Scottish Imperial.....	52,072 28	5,526 29	Aucun.	57,598 57

COMPAGNIES

Etna Fire.....	107,975 10	4,763 52	Aucun.	112,738 62
Agricultural, de Watertown.....	57,360 50	238 77	Aucun.	57,599 27
Hartford.....	87,615 73	3,690 00	Aucun.	91,305 73
Phenix, de Brooklyn.....	55,135 70	Aucun.	Aucun.	55,135 70

canadiennes faisant au Canada des opérations d'assurances contre l'incendie ou sur la des compagnies britanniques et américaines faisant les mêmes opérations.

ET EMPLOIS, 1881.

EMPLOIS (ARGENT.)

Payé pour pertes.	Dépenses générales.	Dividendes ou boni aux actionnaires.	Total des emplois d'argent.	Excédant des primes sur les pertes payées.	Excédant du revenu sur les emplois.	Nature des assurances.
				d Diminution.	d Diminution.	
\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
54,394 14	9,334 20	Aucun.	63,728 34	d 35,780 78	d 41,493 62	Intér. et maritime
731,187 54	260,032 26	49,811 00	1,041,030 80	e 235,616 23	d 19,621 00	Cont. l'incendie, intér. et marit.
152,074 10	54,757 48	Aucun.	206,831 58	e 40,819 78	d 6,479 46	Contre l'incendie
89,058 03	37,907 01	Aucun.	126,065 04	e 11,814 54	d 17,639 81	do
54,581 54	*37,530 43	Aucun.	92,111 97	d 20,210 20	d 54,736 55	do
94,632 03	28,938 11	Aucun.	123,570 14	e 27,557 07	e 2,498 59	do
392,442 43	13,712 64	16,592 00	422,747 07	d 343,155 68	d 334,015 47	do
247,331 31	69,916 92	12,500 00	329,748 23	e 4,223 94	d 60,435 36	Cont. l'incendie, intér. et marit.
107,042 42	41,446 27	6,234 85	154,723 54	e 16,433 39	d 23,836 89	Cont. l'incendie
975,301 91	349,003 78	60,000 00	1,384,305 69	e 296,562 23	d 57,022 66	Cont. l'incendie, intér. et marit.

BRITANNIQUES.

203,594 18	64,418 49	268,012 67	e 74,291 21	e 15,088 70	Contre l'incendie
7,452 92	21,332 62	28,785 54	e 62,045 61	e 44,712 99	do
58,965 10	15,054 77	74,019 87	e 5,949 63	d 4,087 97	do
130,320 01	35,737 15	166,057 16	e 40,165 99	e 9,446 24	do
141,313 01	44,659 80	185,972 81	e 56,667 37	e 17,124 71	do
142,154 78	39,857 45	182,012 23	e 15,409 92	e 31,325 20	do
24,282 75	14,683 49	38,966 24	e 38,119 43	e 30,935 94	do
9,379 16	8,369 19	17,748 35	e 21,584 94	e 13,230 27	do
253,793 75	63,238 93	317,032 68	e 17,581 20	e 22,293 50	do
65,338 42	20,075 65	85,414 07	e 30,186 58	e 15,110 91	do
14,204 90	14,538 44	28,743 34	e 38,636 19	e 28,726 80	do
121,358 98	42,932 33	164,291 31	e 57,137 83	e 19,220 39	do
150,759 33	43,018 86	193,778 19	e 43,402 55	e 5,743 59	do
324,666 64	108,725 02	433,391 66	e 178,566 64	e 90,253 64	do
21,820 85	12,252 30	34,073 15	e 30,251 43	e 23,525 42	do

AMÉRICAINES.

60,018 29	14,924 13	74,942 42	e 47,956 81	e 37,796 20	Cont. l'incendie, intér. et marit.
29,316 42	20,319 58	49,636 00	e 28,044 08	e 7,963 27	Contre l'incendie
71,226 95	11,968 17	83,195 12	e 16,388 78	e 8,110 61	do
34,571 79	11,995 06	46,566 85	e 20,563 91	e 8,568 85	Cont. l'incendie, intér. et marit.

* Sur ce montant \$26,202.98 sont pour réassurances.

TABLEAU VI.—Indiquant le rapport des pertes payées, des dépenses générales et des dividendes aux actionnaires, aux primes reçues par les compagnies canadiennes faisant des opérations d'assurances contre l'incendie et sur la navigation, le rapport des primes inscrites au chiffre des risques entrepris, et le rapport de l'actif au chiffre des risques en vigueur à la fin de l'année, et le rapport des emplois d'argent au revenu total en argent.

Compagnies canadiennes.	Nature des assurances.	Rapport des pertes payées aux primes reçues, par cent.	Rapport des dépenses générales aux primes reçues, par cent.	Rapport des dividendes ou boni aux actionnaires aux primes reçues, p. c.	Rapport des emplois d'argent au revenu total en argent.	Montant des risques entrepris pendant l'année.	Primes inscrites sur ces polices.	Rapport des primes inscrites aux risques entrep., p. c.	Chiffre net des assurances en vigueur.	Actif.	Rapport de l'actif au montant des risques, par cent.
						\$	\$	\$	\$	\$	\$ cts.
Anchor Marine.....	Sur la navigation intér. et marit....	292-23	50-15	286-62	4,807,845	44,694 33	0-93	21,635	151,970 44	Marine.
British America.....	Contre l'incendie et sur la navig..	75-63	26-90	5-15	101-92	128,276,443	1,305,055 31	1-02	88,666,790	1,332,285 73	1-50
Canada c. l'inc. et sur la m.	Contre l'incendie..	78-84	28-39	103-23	17,205,542	242,212 81	1-41	12,922,528	133,632 81	1-03
Des Citoyens.....	do	88-29	36-69	116-33	16,280,900	138,548 42	0-85	13,021,443	247,511 61	1-90
Dominion	do	158-80	32-96	246-45	5,781,788	59,317 76	1-03
London Mutual Fire.....	do	77-45	23-68	98-02	14,537,003	164,154 43	1-13	38,477,749	286,879 94	0-75
Québec	do	796-24	27-82	33-66	476-43	5,468,435	53,943 82	0-99	6,583,433	141,178 92	2-14
Royale Canadienne.....	Contre l'incendie, intér. et marit....	98-32	27-79	4-97	122-45	32,893,355	359,903 21	1-09	16,850,324	509,283 01	3-02
Souveraine	Contre l'incendie..	86-69	33-57	5-05	118-21	10,813,250	125,938 41	1-16	17,202,237	148,125 28	0-86
De l'Ouest.....	Contre l'incendie, intér. et marit....	76-68	27-44	4-72	104-30	124,043,838	1,567,072 77	1-26	80,846,592	1,380,324 79	1-71

TABLEAU VII.—Indiquant le rapport des pertes payées et des dépenses générales au Canada, aux primes reçues par les compagnies britanniques et américaines faisant, au Canada, en 1881, des opérations d'assurances contre l'incendie ou sur la navigation intérieure, ainsi que le rapport des primes inscrites aux risques entrepris.

Nature des assurances.	Rapport des pertes payées aux primes reçues, par cent.	Rapport des dépenses générales aux primes reçues, par cent.	Rapport des dépenses totales aux primes reçues par cent.	Montant des risques entrepris pendant l'année.	Primes inscrites sur ces risques.	Rapport des primes inscrites aux risques entrepris, par cent.
COMPAGNIES BRITANNIQUES.						
Commercial Union.....	73.27	23.18	96.45	29,811,865	340,713 20	1.14
Fire Insurance Association.....	10.72	30.70	41.42	6,916,107	55,976 39	0.81
Guardian.....	90.83	23.19	114.03	8,381,142	67,580 57	0.81
Imperial.....	76.44	20.96	97.40	19,560,442	182,135 56	0.93
Lancashire.....	71.38	22.56	93.91	21,160,511	215,081 07	1.02
Liverpool and London and Globe.....	90.22	25.30	115.52	20,787,165	170,628 42	0.82
London and Lancashire Fire.....	30.29	27.03	57.32	2,898,184	31,543 36	1.09
London Assurance.....	38.91	23.53	62.41	8,802,250	68,817 50	0.78
North British.....	93.62	23.30	116.82	33,579,486	319,919 70	0.95
Northern.....	68.40	21.02	89.42	11,665,372	102,658 82	0.88
Norwich Union.....	26.85	27.48	54.33	7,280,163	59,389 96	0.82
Phoenix, de Londres.....	67.09	24.05	92.01	19,994,495	203,656 99	1.02
Queen.....	77.65	22.16	99.80	20,416,439	210,965 00	1.03
Royal.....	64.52	21.61	86.12	53,451,533	543,183 96	1.02
Scottish Imperial.....	41.90	23.53	65.43	6,339,585	57,885 26	0.91
COMPAGNIES AMÉRICAINES.						
Zéna Fire.....	55.59	13.82	69.41	12,994,998	122,942 09	0.95
Agricole, de Watertown.....	51.11	35.42	86.53	4,845,686	50,061 97	1.03
Hartford.....	81.29	13.66	94.95	9,320,113	87,615 73	0.94
Phoenix, de Brooklyn.....	63.70	21.76	84.46	8,765,845	79,470 54	0.91

RELEVÉ de la compagnie d'assurances des Citoyens du Canada.—Département de l'incendie, des accidents et des garanties, pour l'année expirée le 31 décembre 1881.

Nature des assurances.	REVENU, EN ARGENT.					EMPLOIS, EN ARGENT.					
	Argent reçu pour primes.	Intérêt et dividendes sur actions, etc	Divers.	Revenu total en argent.	Reçu à compte du capital social non compris dans le revenu.	Pertes payées.	Dépenses générales.	Dividendes ou boni aux actionnaires	Total des emplois d'argent.	Excédant des primes sur les pertes.	Excédant des recettes sur les dépenses.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Cont. l'inc...	100,972 57	4,439 33	3,053 33	108,365 23	1,553 83	89,058 03	37,007 01	126,065 04	e 11,814 54	d 17,639 81
Accidents....	6,262 25	407 82	577 04	7,247 11	580 59	*3,368 85	3,949 44	e 5,681 06	e 3,297 67
Garantie....	14,034 61	951 58	3,232 77	18,218 96	8,896 03	8,357 25	17,253 28	e 5,138 58	e 965 68
	121,169 43	5,798 73	6,863 14	133,831 30	1,553 83	98,534 65	48,733 11	Aucun.	147,267 76	e 22,634 78	d 13,436 46

* Y compris les boni aux porteurs de polices, \$55.

RELEVÉ DES ETATS

FOURNIS PAR LES

COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE AU CANADA

POUR L'ANNÉE

1881.

RELEVÉ DES COMPAGNIES D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS
AU CANADA EN 1881.

RELEVÉ des assurances sur la vie au Canada, 1881.

	Primes de l'année.	Nombre de nouvelles polices.	Chiffre des nouvelles polices.	Nombre des polices en vigueur à la date du rapport.	Chiffre net des polices en vigueur à la date du rapport.	Nombre de polices échues.	Chiffre net des polices échues.	Itéclama-tions payées.	Réclamations non régées.		Date du rapport.
									Non contestées	Contes-tées.	
COMPAGNIES CANADIENNES.											
Canada.....	668,111	2,062	3,914,780	13,998	24,904,171	125	239,102	261,376	60,026	Aucune.	1881.
Citoyenne.....	† 21,168	91	153,700	691	1,032,254	10	14,890	12,186	7,100	Aucune.	30 avril.
Concordance.....	214,738	1,188	1,917,214	5,378	8,005,279	26	40,547	52,451	6,761	Aucune.	31 déc.
Mutuelle.....	37,307	299	420,000	1,263	1,671,698	13	11,423	10,723	1,146	Aucune.	31 do
North American.....	34,363	3,237	1,410,384	1,816	1,127,212	8	2,437	2,437	Aucune.	31 do	
Ontario Mutual.....	160,523	1,106	1,593,833	3,445	4,192,011	19	22,000	15,439	8,230	Aucune.	31 do
Soleil.....	148,564	868	1,671,768	3,047	4,990,157	29	36,304	56,352	5,000	Aucune.	31 do
Toronto.....	6,262	67	76,800	221	220,909	1	200	2,200	Aucune.	31 do	
Totaux pour 1881.....	1,291,026	8,918	11,158,479	29,859	46,041,591	231	388,814	413,164
Totaux pour 1880.....	1,039,341	4,636	7,547,876	24,388	37,838,518	175	317,918	290,617
Augmentation †; Diminution d.....	† 251,685	† 4,282	† 3,610,603	† 5,471	† 8,203,073	† 56	† 70,896	† 122,547
COMPAGNIES BRITANNIQUES.											
Briton Life.....	3,391	8	20,000	66	118,900	Aucune.	Aucun.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	31 déc.
*Briton Medical.....	23,254	Aucune.	Aucune.	491	925,507	17	57,721	57,721	800	Aucune.	31 do
Commercial Union.....	20,775	12	25,307	300	637,455	3	3,259	6,065	Aucune.	Aucune.	31 do
*Edinburgh.....	18,299	Aucune.	Aucune.	214	542,218	3	6,327	1,978	6,327	Aucune.	31 do
*Life Association of Scotland.....	87,359	Aucune.	Aucune.	1,695	3,070,791	26	51,352	69,854	19,154	Aucune.	5 avril.
Lion.....	14,148	162	481,000	162	448,500	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	31 déc.
Liverpool and London and Globe.....	3,068	3	2,700	185	271,639	4	3,907	4,875	500	Aucune.	31 do
London and Lancashire.....	78,709	386	732,700	1,618	2,655,904	8	19,249	21,768	2,000	Aucune.	31 do
London Assurance.....	987	1	973	8	30,125	Aucune.	Aucun.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	31 do
North British.....	25,560	18	27,100	331	957,029	7	26,095	18,747	15,812	Aucune.	30 nov.
Queen.....	9,881	5	24,500	203	408,189	1	1,000	Aucune.	1,000	Aucun.	30 déc.
*Reliance.....	19,034	Aucune.	Aucune.	351	512,892	6	15,000	17,500	1,500	Aucune.	31 jan.
Royal.....	12,479	12	18,327	328	963,524	3	5,568	5,568	1,076	Aucune.	31 déc.
*Scottish Amicable.....	16,207	Aucune.	Aucune.	200	540,873	5	13,189	3,407	9,782	Aucune.	31 do
*Scottish Provident.....	5,255	Aucune.	Aucune.	104	219,696	3	4,253	5,843	852	Aucune.	31 do

44

	Primes de l'année.	Nombre de nouvelles polices.	Chiffre des nouvelles polices.	Nombre des polices en vigueur à la date du rapport.	Chiffre net des polices en vigueur à la date du rapport.	Nombre de polices échues.	Chiffre net des polices échues.	Itéclama-tions payées.	Réclamations non régées.		Date du rapport.
									Non contestées	Contes-tées.	
*SCOTTISH PROVINCIAL.											
Standard.....	28,155	Aucune.	Aucune.	534	948,598	13	44,221	39,013	18,575	Aucune.	1882.
Star.....	194,724	520	1,072,600	3,289	6,870,014	44	89,134	95,887	11,545	Aucune.	31 janv.
Totaux pour 1881.....	21,379	44	1,309,913	3,823	805,328	1	487	487	Aucune.	Aucune.	15 nov.
Totaux pour 1880.....	613,995	1,171	2,536,120	10,242	20,683,092	144	340,767	339,710	31 déc.
† Totaux pour 1880.....	579,729	1,138	2,302,011	9,761	19,789,853	117	286,001	323,173
Augmentation †; diminution d.....	† 33,866	† 33	† 234,109	† 481	† 1,193,229	† 27	† 54,766	† 16,537
COMPAGNIES AMÉRICAINES.											
Aetna.....	403,597	1,145	1,821,362	9,087	11,370,008	90	103,775	100,750	20,650	7,000	31 déc.
*Connecticut.....	122,870	Aucune.	Aucune.	2,005	3,859,586	31	130,330	187,026	24,304	Aucune.	31 do
Equitable.....	220,265	451	1,079,000	3,855	6,449,617	31	80,085	87,585	Aucune.	Aucune.	31 do
Metropolitan.....	25,581	11	32,000	385	890,932	2	5,000	7,000	Aucune.	Aucune.	31 do
*National.....	10,380	Aucune.	Aucune.	443	525,152	9	11,772	5,502	7,500	Aucune.	31 do
*New York.....	115,145	Aucune.	Aucune.	1,482	3,846,745	30	81,778	85,759	Aucune.	Aucune.	31 do
*North Western.....	30,217	Aucune.	Aucune.	605	889,702	10	13,061	11,000	2,061	Aucune.	31 do
*Phoenix, d'Hartford.....	70,364	Aucune.	Aucune.	1,892	2,232,185	47	61,582	64,480	8,400	Aucune.	31 do
Travelers.....	94,905	258	519,000	2,331	3,230,619	27	28,251	41,614	4,000	1,500	31 do
Union Mutual.....	94,804	333	472,050	1,925	2,888,028	39	68,611	81,611	2,000	8,000	31 do
*United States.....	1,840	Aucune.	Aucune.	26	43,665	1	1,000	1,000	Aucune.	Aucune.	31 do
Totaux pour 1881.....	1,190,068	2,198	3,923,412	22,756	36,266,249	337	583,245	636,327
Totaux pour 1880.....	1,102,053	2,028	4,057,000	22,391	33,643,745	315	510,234	490,896
Augmentation †; diminution d.....	† 88,010	† 170	† 133,588	† 365	† 2,622,504	† 22	† 43,011	† 145,431
RÉCAPITULATION.											
8 Compagnies canadiennes.....	1,291,026	8,918	11,158,479	29,859	46,041,591	231	388,814	413,164
13 Compagnies britanniques.....	613,595	1,171	2,536,120	10,242	20,983,092	144	340,767	339,710
11 Compagnies américaines.....	1,190,068	2,198	3,923,412	22,756	36,266,249	337	583,245	636,327
Totaux pour 1881.....	3,094,689	12,387	17,618,011	62,867	103,290,932	712	1,312,826	1,389,201
† Totaux pour 1880.....	2,791,128	7,802	13,906,887	56,540	91,272,126	607	1,144,153	1,104,686
Augmentation †; diminution d.....	† 373,561	† 4,485	† 3,711,124	† 6,317	† 12,018,806	† 105	† 168,673	† 284,515

* Ces compagnies ont cessé de faire de nouvelles opérations au Canada. † Les opérations de la *Scottish Provincial* pour l'année 1880, sont comprises dans les tot. de cette année. ‡ Primes brutes de la Citoyenne, \$27,096.11, moins les reassurances de tous montants excéd. \$5,937.86, laissa. \$21,158.25 de primes nettes.

47

PAIEMENTS AUX PORTEURS DE POLICES.

Compagnies.	Par le décès de l'assuré.	Dotations échues.	Payé aux re-n-tiers-voyagers.	Payé en rachat de polices.	Dividendes payés aux porteurs de polices.	Total payé aux porteurs de polices.	Revenu net des primes (y compris considération pour re-n-tiers voyagers.)
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
<i>Comp. canadiennes.</i>							
Canada sur la vie....	247,031 38	14,344 60	648 00	24,131 34	212,869 16	498,964 48	668,111 04
Citoyenne.....	12,186 30	Aucune.	Aucun.	2,103 39	154 26	14,443 95	21,168 25
Génération.....	52,450 51	Aucune.	1,692 30	6,122 00	2,307 27	62,572 08	214,738 16
Mutuelle sur la vie...	7,423 16	3,300 00	Aucun.	1,393 01	Aucun.	12,116 17	37,307 45
Amérique du Nord ...	2,437 34	Aucune.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	2,437 34	34,352 53
Mutuelle de l'Ontario	15,439 12	Aucune.	Aucun.	1,828 28	10,216 27	27,483 67	160,522 87
Soleil.....	47,686 83	8,664 72	726 00	5,227 59	138 95	62,444 09	148,564 41
Toronto	1,200 00	1,000 00	Aucun.	933 23	Aucun.	3,133 23	6,262 01
Totaux	385,854 64	27,309 32	3,066 30	41,738 84	225,625 91	683,595 01	1,291,026 72
<i>Comp. britanniques.</i>							
Briton Life.....	Aucun.	Aucune.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	3,391 40
Briton Medical.....	51,853 89	5,866 66	Aucun.	3,184 09	Aucun.	60,904 64	33,253 94
Commercial Union...	6,065 33	Aucune.	Aucun.	352 15	Aucun.	6,417 48	20,774 93
Edinburgh.....	1,978 30	Aucune.	Aucun.	1,578 99	955 25	4,512 54	18,299 29
Life Association of Scotland.....	60,853 71	Aucune.	140 88	2,283 80	Aucun.	63,278 39	87,358 54
Lion Life.....	Aucun.	Aucune.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	14,147 74
Liverpool and London and Globe.....	4,874 62	Aucune.	363 00	225 00	Aucun.	5,462 62	9,008 01
London & Lancashire	21,768 13	Aucune.	Aucun.	413 17	Aucun.	22,181 30	78,699 51
London Assurance...	Aucun.	Aucune.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	987 20
North British.....	18,746 60	Aucune.	Aucun.	3,247 35	899 89	22,893 84	25,559 56
Queen.....	Aucun.	Aucune.	Aucun.	128 56	Aucun.	128 56	9,880 92
Reliance.....	17,500 00	Aucune.	Aucun.	329 45	Aucun.	17,829 45	19,043 73
Royal.....	5,567 91	Aucune.	600 47	914 73	248 80	7,331 91	27,479 48
Scottish Amicable...	3,406 66	Aucune.	Aucun.	142 35	Aucun.	3,549 01	16,206 58
Scottish Provident...	4,866 67	973 33	Aucun.	Aucun.	Aucun.	5,840 00	5,254 62
Scottish Provincial...	31,575 53	7,437 48	Aucun.	2,684 09	167 53	41,864 63	28,154 81
Standard.....	95,887 43	Aucune.	452 00	6,070 35	10,168 03	112,577 81	194,723 82
Star.....	Aucun.	486 67	Aucun.	Aucun.	Aucun.	486 67	21,379 34
Totaux	324,944 78	14,764 14	1,556 35	21,554 08	12,439 50	375,258 85	613,593 42
<i>Comp. américaines.</i>							
Aetna Life.....	70,645 85	30,104 00	Aucun.	2,006 21	54,593 55	157,349 61	403,597 07
Connecticut.....	110,612 00	46,414 00	Aucun.	32,021 30	189,047 30	122,870 37
Equitable.....	80,385 00	7,200 00	1,150 00	5,751 72	15,717 14	110,203 86	220,365 41
Metropolitan.....	7,000 00	Aucune.	Aucun.	1,159 00	Aucun.	8,159 00	25,580 91
National Life.....	3,402 00	2,100 00	Aucun.	7,493 50	Aucun.	12,995 50	10,380 04
New York.....	68,067 95	17,691 11	Aucun.	1,978 33	9,422 74	97,160 13	115,144 97
North Western.....	9,000 00	2,000 00	Aucun.	971 22	9,870 82	21,842 04	30,216 93
Phoenix, d'Hartford...	38,941 00	15,539 00	Aucun.	Aucun.	13,225 97	67,705 97	70,364 05
Travelers'.....	35,613 85	6,000 00	Aucun.	15,893 70	Aucun.	57,507 55	94,904 59
Union Mutual.....	70,069 99	14,541 41	Aucun.	5,930 32	6,833 53	97,375 25	94,804 18
United States.....	1,000 00	Aucune.	Aucun.	Aucun.	39 60	1,039 60	1,840 26
Totaux	494,737 64	141,589 52	1,150 00	41,184 00	141,724 65	820,385 81	1,190,068 78

RÉCAPITULATION.

Comp. canadiennes..	385,854 64	27,309 32	3,066 30	41,738 84	225,625 91	683,595 01	1,291,026 72
do britanniques..	324,944 78	14,764 14	1,556 35	21,554 08	12,439 50	375,258 85	613,593 42
do américaines..	494,737 64	141,589 52	1,150 00	41,184 00	141,724 65	820,385 81	1,190,068 78
Totaux	1,205,537 06	183,662 98	5,772 65	104,476 92	379,790 06	1,879,239 67	3,094,688 92

MONTANT des assurances sur la vie terminées selon le cours naturel ou par rachat, et périmées, durant l'année 1881.

	Montant des assurances				Total des assurances rachetées et périmées.
	Terminées par le décès de l'assuré.	Expirées.	Rachetées.	Périmées.	
<i>Compagnies canadiennes.</i>	\$	\$	\$	\$	\$
Canada, sur la vie.....	224,758	123,845	209,570	821,776	1,031,346
Citoyenne.....	14,801	Aucune.	30,134	159,900	190,034
Confédération.....	41,520	6,500	103,439	530,366	633,805
Mutuelle.....	8,123	3,300	62,733	212,860	275,593
Amérique du Nord.....	2,437	Aucune.	Aucune.	186,235	186,235
Mutuelle de l'Ontario.....	22,000	Aucune.	19,765	350,942	370,707
Soleil.....	49,639	41,665	138,003	320,552	458,555
Toronto.....	200	Aucune.	6,722	42,716	49,438
Totaux pour 1881.....	363,478	175,310	570,366	2,625,347	3,195,713
Totaux pour 1880.....	306,218	42,200	588,441	2,945,472	3,533,913
Augmentation a; diminution d.....	a 57,260	a 133,110	d 18,075	d 320,125	d 338,200
<i>Compagnies britanniques.</i>					
Briton Life.....	Aucune.	Aucune.	12,010	8,000	20,010
Briton Medical.....	51,854	5,867	15,544	10,233	25,777
Commercial Union.....	3,650	Aucune.	4,122	21,919	26,041
Edinburgh.....	6,327	3,261	10,551	2,433	12,984
Life Association of Scotland.....	49,153	7,300	42,097	25,939	68,036
Lion.....	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.
Liverpool and London and Globe.....	3,500	Aucune.	3,102	5,500	8,602
London and Lancashire Life.....	24,249	Aucune.	36,954	181,200	218,154
London Assurance.....	Aucune.	487	Aucune.	973	973
North British and Mercantile.....	22,100	Aucune.	7,460	93,969	101,429
Queen.....	1,000	1,460	4,340	7,473	11,813
Reliance.....	15,000	Aucune.	10,000	138,420	148,420
Royal.....	5,568	Aucune.	19,448	25,500	44,948
Scottish Amicable.....	13,189	Aucune.	2,944	28,227	31,171
Scottish Provident.....	3,285	973	633	Aucune.	633
Scottish Provincial.....	36,993	7,228	10,682	5,597	16,279
Standard Life.....	89,134	1,000	81,933	215,758	297,691
Star.....	Aucune.	487	Aucune.	40,791	40,791
Totaux pour 1881.....	325,002	28,063	261,820	811,932	1,073,752
Totaux pour 1880.....	283,273	19,040	437,724	1,253,503	1,691,227
Augmentation a; diminution d.....	a 41,729	a 9,023	d 175,904	d 441,571	d 617,475
<i>Compagnies américaines.</i>					
Aetna.....	72,363	34,412	72,832	406,919	479,751
Connecticut.....	83,916	46,414	135,738
Equitable.....	72,885	7,200	105,845	396,000	501,845
Metropolitan.....	5,000	Aucune.	7,000	81,000	88,000
National.....	9,672	2,100	52,814
New York.....	64,087	17,691	65,797
North-Western.....	11,061	3,732	10,049	30,098	40,144
Phoenix Mutual.....	43,543	18,039	71,543	50,838	122,381
Travelers.....	23,251	6,000	118,991	67,483	186,474
Union Mutual.....	52,814	31,142	59,054	124,382	183,436
United States.....	1,000	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.
Totaux pour 1881.....	439,592	166,730	1,856,383
Totaux pour 1880.....	431,699	136,488	3,689,478
Augmentation a; diminution d.....	a 7,893	a 30,242	d 1,833,095

RELEVÉ des assurances contre les accidents au Canada pour l'année 1881.

	Primes de l'année.	Nombre de nouvelles polices.	Chiffres des nouvelles polices.	Nombre de polices en vigueur à cette date.	Nombre net des risques en vigueur à cette date.	Pertes encourues pendant l'année.	Indemnités payés.	RÉCLAMATIONS NON-RÉGLÉES.	
								Non contes-tées.	Contes-tées.
	\$		\$		\$	\$	\$	\$	\$
Accidents	41,445	5,651	8,483,805	3,669	5,666,370	12,246	12,030	216	Auc.
Citoyenne	6,262	1,314	2,129,900	934	1,159,400	626	581	45	Auc.
London Guarantee and Accident	4,187	1,151,000	565	1,058,500	652	322	330	Auc.
Soleil	6,241	1,024,000	547	1,220,000	2,185	2,185	Auc.	Auc.
Travelers	29,875	3,094	5,753,750	13,000	30,424	10,000	10,000
Totaux	88,010	18,541,455	28,709	45,542	10,591	10,000

LISTE des comp. d'assur. autorisées à faire des opérations au Canada, en vertu des Actes d'Assur. de 1875 et 1877, le 30 juin 1882.

Nom de la compagnie.	Principal agent pour la réception des significations de pièces et d'avis.	Dépôts entre les mains du receveur général.		Genre d'assurances autorisé.
		Valeur au pair.	Valeur acceptée.	
La Cie Canadienne d'assurances contre les accidents.....	Edward Rawlings, gérant, Montréal.....	\$ 23,783 00	cts 20,210 00	Contre les accidents.
La Cie d'assur. dite "Aetna," de Hartford, Connecticut.....	Robert Wood, agent général, Montréal.....	100,070 63	97,770 69	Contre l'inc. et sur la nav.
La Cie d'assur. sur la vie dite "Aetna," Hartford, Conn.....	W. H. Orr, gérant, Toronto.....	325,000 00	325,000 00	Sur la vie.
La Cie d'assurances Agricole de Watertown, N.Y.....	Joseph Flynn, agent en chef, Cobourg.....	100,000 00	100,000 00	Contre l'incendie.
La Cie d'assurances dite "Anchor Marine,".....	Hugh Scott, agent, Toronto.....	56,000 00	50,400 00	Navigation intérieure.
La comp. canad. d'insp. et d'assur. des chaud. à vapeur (ci-dev. l'ass. can. d'ass. des consomm. de vapeur).....	W. B. McMurrich, agent, Toronto.....	10,500 00	10,500 00	Sur chaud. à vapeur, etc.
La Cie d'assurances British America, Toronto.....	Louis H. Boulé, gérant intérimaire, Toronto.....	61,000 00	54,900 00	Cont. l'inc. et sur la nav.
L'association sur la vie dite "Briton" (limitée).....	J. B. M. Chipman, agent en chef, Montréal.....	54,993 33	54,993 33	Sur la vie.
La Cie d'assur. maritime et contre l'incendie du Canada.....	Chas. Cameron, directeur gérant, Hamilton.....	57,000 00	51,300 00	Cont. l'inc. et sur la nav.
La Cie d'assurances du Canada, sur la vie, Hamilton.....	A. G. Ramsay, gérant, Hamilton.....	60,000 00	54,000 00	Sur la vie.
La Cie d'assurances des Citoyens, du Canada.....	Gerald E. Hart, agent en chef, Montréal.....	55,840 00	50,256 00	Sur la vie et c. les accid.
La Cie d'ass. c. l'inc. dite "City of London" (limitée).....	J. K. Oswald, agent en chef, Montréal.....	56,000 00	50,400 00	Cont. l'inc. et sur la nav.
La Cie d'assur. Commercial Union de Londres, Angl.....	Fred. Cole, agent général, Montréal.....	102,200 00	102,200 00	Contre l'incendie.
L'ass. d'ass. sur la vie dite "Confédération" du Canada.....	J. K. Macdonald, directeur gérant, Toronto.....	2 6,923 68	2,062,923 68	Cont. l'inc. et sur la vie.
La société de fonds de garantie sur la vie, dite "Dominion".....	J. De Wolfe Spurr, St-Jean, N.B.....	83,703 00	75,333 00	Sur la vie.
La Cie Fédérale d'assurance sur la vie, d'Ontario.....	R. W. Gale, gérant, Montréal.....	50,000 00	50,000 00	Sur la vie.
La société d'ass. contre l'inc. de Londres, Aug. (limitée).....	David Dexter, directeur gérant, Hamilton.....	52,100 00	50,000 00	Sur la vie.
La Cie de garantie de l'Amérique du Nord.....	Wm. Robertson, agent en chef, Montréal.....	100,000 00	100,000 00	Contre l'incendie.
La Cie d'assurances contre l'incendie et sur la vie dite "Guardian," Londres, Angleterre.....	Edward Rawlings, gérant, Montréal.....	57,133 00	51,210 00	Garantie.
La Cie d'ass. contre l'incendie, de Hartford, Connecticut.....	Robert Simms et Cie, et George Denholm, agents généraux, Montréal.....	100,343 68	100,343 68	Contre l'incendie.
La Cie d'assurances Impériale de Londres, Angleterre.....	Robert Wood, agent général, Montréal.....	85,840 00	100,000 00	Contre l'incendie.
La Cie d'assurances dite "Lancashire,".....	W. H. Rintoul, agent, Montréal.....	100,068 92	100,068 92	Contre l'incendie.
L'ass. d'assur. sur la vie, du Canada (ci-dev. Mutuelle).....	S. C. Duncan-Clark, agent en chef, Toronto.....	100,000 00	100,000 00	Contre l'incendie.
La Cie d'assurances sur la vie, dite "Lion," (limitée).....	J. Turner, président, Hamilton.....	100,905 93	90,815 34	Sur la vie.
La Cie d'ass. dite "Liverpool and London and Globe".....	Fred. Stancliffe, agent général, Montréal.....	48,666 67	48,666 67	Sur la vie.
La corporation d'ass. dite "London," Angleterre.....	G. F. C. Smith, agent en chef, Montréal.....	168,500 00	161,220 00	Cont. l'inc. et sur la vie.
La Cie de gar. et c. les accid. dite "London," (limitée).....	C. C. Foster, agent, Montréal.....	150,000 00	150,000 00	Cont. l'inc. et sur la vie.
La Cie d'ass. c. l'inc. dite "London and Lancashire," Liverpool.....	A. T. McCord, jun., agent en chef, Toronto.....	53,533 33	53,533 33	Garantie et c. les accid.
La Cie d'ass. sur la vie dite "London and Lancashire".....	C. J. Spike, agent en chef, Halifax, N.E.....	102,200 00	102,200 00	Contre l'incendie.
La Cie d'assur. mutuelle c. l'inc. du Canada, London, O.....	William Robertson, gérant, Montréal.....	109,866 67	109,866 67	Sur la vie.
La Cie d'ass. sur la vie dite "Metropolitan," de N-Y.....	D. C. Macdonald, secrétaire, London.....	30,000 00	30,000 00	Contre l'incendie.
La Cie Métropolitaine d'ass. sur les glaces, de New-York.....	Thos. A. Temple, agent général, St-Jean, N.B.....	100,000 00	100,000 00	Sur la vie.
	A. J. Pell, Montréal.....	5,000 00	5,000 00	Sur les glaces.

Liste des compagnies d'assur. autorisées à faire des opérations au Canada, en vertu des Actes d'Assur. de 1875 et 1877, etc.—*Suite.*

Nom de la compagnie.	Principal agent pour la réception des significations de pièces et d'avis.	Dépôt entre les mains du receveur-général.		Genre d'assurances autorisé.
		Valeur au pair.	Valeur acceptée.	
La Cie d'assur. sur la vie dite "North American"	Wm. McCabe, directeur gérant, Toronto.....	\$ cts. 50,000 00	\$ cts. 50,000 00	Sur la vie.
La Cie d'assur. dite "North British and Mercantile"	MacDougall et Davidson, agents généraux, Montréal.....	162,000 00	150,800 00	Cont. l'inc. et sur la vie.
La Cie d'assurances du Nord, d'Aberdeen et Londres.....	Taylor Frères, agents généraux, Montréal.....	100,000 00	100,000 00	Contre l'incendie.
La sec. d'ass. c. l'inc-dite "Norwich Union," Norwich, Ang	Alex. Dixon, agent, Toronto.....	100,000 00	100,000 00	Contre l'incendie.
La Cie d'assurance mutuelle sur la vie, de l'Ontario.....	Wm. Hendry, gérant, Waterloo.....	56,207 44	50,586 11	Sur la vie.
La Cie d'assurances dite "Phoenix," de Brooklyn.....	Robert Hampson, agent, Montréal.....	100,000 00	100,000 00	Cont. l'inc. et sur la nav.
La Cie d'ass. c. l'inc. dite "Phoenix," de Londres, Ang.	Gillespie, Moffatt et Cie agents généraux, Montréal.....	100,297 84	100,297 84	Contre l'incendie.
La Cie d'assurances contre l'incendie, de Québec.....	J. G. Clapham, président, Québec.....	75,200 00	74,600 00	Contre l'incendie.
La Cie d'ass. sur la vie et c. l'inc., dite "Queen," Angl.	A. M. Forbes et H. J. Mudge, agents en chef, Montréal.....	151,100 00	151,100 00	Cont. l'inc. et sur la vie.
La Cie d'ass. mut. sur la vie, dite "Reliance," Lond., A.	J. Cassie Hutton, avocat, Montréal.....	110,000 00	110,000 00	Sur la vie.
La Cie d'assurances Royale Canadienne.....	Arthur Gagnon, secrétaire, Montréal.....	56,000 00	50,400 00	Cont. l'inc. et sur la nav.
La Cie d'Assurances Royale.....	M. H. Gault et Wm. Hatley, agents en chef, Montréal.....	515,515 12	515,515 12	Cont. l'inc. et sur la vie.
La Cie d'assurances Scottish Imperial.....	Taylor Frères, agents généraux, Montréal.....	104,567 62	101,218 00	Contre l'incendie.
La Cie d'ass. Union Ecosaise et Nationale.....	Kavanah et Bossé, agents, Montréal.....	111,185 00	100,066 00	Contre l'incendie.
La Cie d'ass. contre l'inc. dite "Sovereign," du Canada.	Hon. Alex. Mackenzie, président, Toronto.....	100,159 00	90,512 00	Contre l'incendie.
La Cie d'ass. sur la vie dite "Standard," Ecosse.....	W. M. Ramsay, gérant, Montréal.....	171,000 00	153,900 00	Sur la vie.
La société d'ass. sur la vie, dite "Star," d'Angleterre.....	A. W. Lauder, trésorier principal, Toronto.....	100,343 68	100,343 68	Sur la vie.
La Cie d'ass. sur la vie, dite "du Soleil," de Montréal.....	R. Macanlay, secrétaire et gérant, Montréal.....	56,000 06	50,400 00	Sur la vie et c. les accid.
La Cie d'assurances sur la vie et Tomine, de Toronto.....	Thos. Harvey, gérant, Toronto.....	36,440 36	32,915 00	Sur la vie et c. les accid.
La Cie d'ass. dite "Travelers," de Hartford, Conn.....	Thos. Simpson, agent, Montréal.....	145,000 00	140,500 00	Sur la vie et c. les accid.
La Cie d'assur. sur la vie "Union Mutual," du Maine.....	Wm. Mulock, agent, Toronto.....	130,000 00	130,000 00	Sur la vie.
La Cie d'assurance de l'Ouest, Toronto.....	J. J. Kenny, directeur gérant, Toronto.....	57,700 00	51,930 00	Cont. l'inc. et sur la nav.

Les compagnies d'assurances sur la vie ci-dessous nommées, ayant cessé d'entreprendre des risques au Canada, sont autorisées, en vertu de l'article 17 de "l'Acte d'assurance refondu de 1877," à poursuivre toutes les opérations se rattachant aux polices émises avant le 31 mars 1878, et leurs dépôts sont applicables à ces polices, sujet aux dispositions des actes d'assurances de 1868 et 1871.

Nom de la compagnie.	Principal agent pour la réception des significations des pièces et avis.	Montant, des dépôts entre les mains du receveur général.		Assurance autorisée.
		Valeur.	Valeur acceptée.	
Association médicale et générale sur la vie, dite "Briton," Londres, Angleterre.....	Jas. B. M. Chipman, gérant, Montréal.....	\$ cts.	\$ cts.	Sur la vie.
Compagnie d'assurance mutuelle sur la vie, dite Connecticut, de Hartford, Conn., E.-U.....	Robt Wood, agent-général, Montréal.....	100,000 00	100,000 00	Sur la vie.
Compagnie d'assurance sur la vie, d'Edimbourg.....	David Higgins, agent principal, Toronto.....	150,515 54	150,515 54	Sur la vie.
Association d'assurance sur la vie, d'Ecosse.....	George W. Ford, agent principal, Montréal.....	150,000 00	150,000 00	Sur la vie.
Cie Nationale d'assur. sur la vie, des Etats-Unis d'Amér.	John F. Bell, procureur, Windsor.....	100,000 00	100,000 00	Sur la vie.
Compagnie d'assurance sur la vie, de New-York.....	F. W. Campbell, M.D., procureur, Montréal.....	100,000 00	100,000 00	Sur la vie.
Compagnie d'assurance sur la vie, dite "North-Western," de Milwaukee, E.-U.....	M. W. Mills, agent principal, Toronto.....	100,000 00	100,000 00	Sur la vie.
Compagnie d'assurance mutuelle sur la vie, dite "Phoenix," Hartford, Connecticut.....	A. R. Bethune, agent général, Montréal.....	105,000 00	105,000 00	Sur la vie.
Compagnie d'assurance sur la vie, dite "The Positive Government Security" (limitée), Angleterre.....	John Taylor, secrétaire, Montréal.....	8,273 34	8,273 34	Sur la vie.
Société d'assurance sur la vie, dite "Scottish Amicable," Institution de Prévoyance Ecossoise.....	Geo Wm. Ford, agent général, Montréal.....	150,000 00	150,000 00	Sur la vie.
Compagnie d'assurance Provinciale Ecossoise.....	E. A. Ramsay, procureur, Montréal.....	100,343 68	100,343 68	Sur la vie.
Compagnie d'assurance sur la vie, des Etats-Unis.....	Geo. Wm. Ford, secrétaire, Montréal.....	150,790 34	150,790 34	Sur la vie.
		60,000 00	60,000 00	Sur la vie.

NOTE. — La compagnie d'assurance mutuelle sur la vie, dite "Globe," de New-York, a été déclarée insolvable aux Etats-Unis et en Canada, et Jas. D. Fish, de New-York, a été nommé receveur par les cours des Etats-Unis. et W. C. Wells, de Montréal, a été nommé syndic par la Cour Supérieure de Montréal, pour les opérations faites en Canada. Le dépôt de la compagnie entre les mains du gouvernement, \$100,000 en effets des Etats-Unis, a été, par ordre de la dite Cour Supérieure, délivré aux banquiers de cette cour.

La compagnie d'assurance maritime des Marchands de Montréal, a cessé de faire des opérations d'assurance, et est en voie de liquider ses affaires. Le dépôt a été remis à la compagnie moins \$2,225, en espèces; retenues à cause de réclamations contestées.

La compagnie d'assurance contre l'incendie et maritime, dite "Dominion," s'est retirée des affaires et a réassuré ses polices en circulation dans "l'Association d'assurance contre l'incendie," le dépôt a été remis, moins \$5,000 retenus pour couvrir les réclamations.

La compagnie d'assurance des Citoyens du Canada a cessé de faire des opérations de garantie et a réassuré ses polices existantes dans la compagnie de garantie de l'Amérique du Nord. Le dépôt pour cette branche d'affaires est de \$30,000 en espèces, somme qui est encore entre les mains du receveur général.

J. B. CHERRIMAN,
Surintendant des Assurances.

ETATS

FOURNIS PAR LES

COMPAGNIES D'ASSURANCES

CONTRE

L'INCENDIE

ET LES RISQUES DE LA

NAVIGATION INTÉRIEURE

EN CONFORMITÉ DES ACTES D'ASSURANCES DE 1875 ET 1877.

LISTE DES COMPAGNIES

AUTORISÉES À FAIRE DES OPÉRATIONS D'ASSURANCES CONTRE
L'INCENDIE AU CANADA, PENDANT L'EXERCICE
TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1831.

-
- Compagnie d'assurances *Etna*, de Hartford, Conn.
 Compagnie d'assurances *Agricultural*, de Watertown, N.Y.
 Compagnie d'assurances *British America*, Toronto.
 Compagnie d'assurances contre l'incendie et maritime du Canada, Hamilton.
 Compagnie d'assurances des Citoyens, Canada.
 Compagnie d'assurances *Commercial Union*, de Londres, Angleterre.
 Compagnie d'assurances contre l'incendie et maritime, dite *Dominion*, Hamilton.
 Association d'assurances contre l'incendie *London*, (à responsabilité limitée),
 Angleterre.
 Cie d'assurances contre l'incendie et sur la vie, dite *Guardian*, Londres, Angl.
 Compagnie d'assurances contre l'incendie dite *Hartford*, Hartford, Conn.
 Compagnie d'assurances *Imperial*, de Londres, Angleterre.
 Compagnie d'assurances *Lancashire*.
 Compagnie d'assurances *Liverpool and London and Globe*.
 Compagnie d'assurances contre l'incendie, *London and Lancashire*.
 Corporation d'assurances *London*.
 Compagnie d'assurances Mutuelle contre l'incendie du Canada, London, Ont.
 Compagnie d'assurances *North British and Mercantile*.
 Compagnie d'assurances *Northern*, d'Aberdeen et Londres.
 Société d'assurances contre l'incendie dite *Norwich Union*.
 Compagnie d'assurances *Phoenix*, de Brooklyn.
 Compagnie d'assurances contre l'incendie *Phoenix*, de Londres, Angleterre.
 Compagnie d'assurances contre l'incendie de Québec.
 Compagnie d'assurances contre l'incendie et sur la vie, dite *Queen*, Angleterre.
 Compagnie d'assurances Royale Canadienne.
 Compagnie d'assurances *Royal*, d'Angleterre.
 Compagnie d'assurances *Scottish Imperial*.
 Compagnie d'assurances contre l'incendie dite *Sovereign*, Canada.
 Compagnie d'assurances de l'Ouest, Toronto.

LISTE DES COMPAGNIES

AUTORISÉES À FAIRE DES OPÉRATIONS D'ASSURANCES CONTRE LES
RISQUES DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE AU
CANADA, PENDANT L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 DÉCEMBRE 1831.

-
- Compagnie d'assurances *Etna*, de Hartford, Connecticut.
 Compagnie d'assurances *Anchor Marine*, Toronto.
 Compagnie d'assurances dite *British America*, de Toronto.
 Compagnie d'assurances contre l'incendie et maritime du Canada, Hamilton.
 Compagnie d'assurances des Citoyens, Canada.
 Compagnie d'assurances contre l'incendie et maritime, dite *Dominion*, Hamilton.
 Compagnie d'assurances *Phoenix*, de Brooklyn.
 Compagnie d'assurances Royale Canadienne, Montréal.
 Compagnie d'assurances de l'Ouest, Toronto.

COMPAGNIE D'ASSURANCES *ÆTNA*, DE HARTFORD, CONN., E.-U.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président—LUCIUS J. HENDEE. | *Secrétaire*—JOTHAM GOODNOW.
Siège social—Hartford, Conn. Constitué en corporation en juin 1819.
Bureau principal au Canada—Montréal. | *Agent principal*—ROBT. WOOD.
 (Opérations commencées au Canada en 1821.)

CAPITAL.

Capital autorisé.....	\$5,000,000 00
do souscrit et payé en argent.....	4,000,000 00

ACTIF AU CANADA.

Effets, débetures, etc., possédés par la compagnie, savoir :

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Effets fédéraux du Canada.....	\$ 5,070 69	\$ 5,070 69
Effets de la corporation de Montréal.....	13,000 00	13,390 00
Débetures de	10,000 00	10,300 00
do des Etats-Unis à 4 pour cent.....	22,000 00	25,850 00
do do 4½ do	50,000 00	57,250 00
Total, valeur au pair et valeur vénale.....	<u>\$100,070 69</u>	<u>\$111,860 69</u>
Reporté à la valeur vénale.....		\$111,860 69
Les effets, etc., énumérés ci-dessus sont déposés entre les mains du receveur général.		
Déposé à la banque de Montréal à Ottawa.....		7,872 81
Soldes des agents.....		12,498 99
Total de l'actif au Canada.....		<u>\$132,232 49</u>

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des pertes réclamées ou rapportées, mais dont le montant n'est pas encore établi.....	\$10,570 00
Chiffre total net des réclamations d'indemnités non réglées au Canada ...	\$10,570 00
Réserve des primes non-acquises pour tous les risques en cours au Canada.	37,130 38
Total du passif au Canada.....	<u>\$47,700 38</u>

REVENU AU CANADA.

Assurances contre l'incendie au Canada.

Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$123,537 63
A déduire les réassurances, rabais et ristournes.....	14,966 99
Chiffre net reçu pour ces primes.....	<u>\$107,570 64</u>

Risques sur la navigation intérieure au Canada.

Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$857 77
A déduire les réassurances, rabais et ristournes.....	453 31
Chiffre net reçu pour ces primes.....	<u>\$404 46</u>

ÆTNA—Suite.

Chiffre total net de l'argent reçu pour primes au Canada	\$107,975 10
Reçu pour intérêts et dividendes.....	4,763 52
Revenu total en argent au Canada.....	<u>\$112,738 60</u>

EMPLOIS AU CANADA.

Risques contre l'incendie au Canada.

Payé durant l'année sur sinistres (incendie) survenus les années précédentes (portés dans le dernier état à \$4,075.00).....	\$ 6,790 94
Payé sur sinistres (incendie) survenus durant l'année.....	53,227 35
Total net payé durant l'année sur sinistres (incendie)....	\$60,018 29
Payé pour commission ou courtage.....	12,703 41
do taxes au Canada	960 09
do dépenses générales.....	1,260 63
Total des emplois d'argent au Canada.....	<u>\$74,942 42</u>

RISQUES ET PRIMES.

Risques contre l'incendie au Canada.

	Chiffre.	Primes.
Total des polices en vigueur à la date du dernier état	\$ 7,895,350	\$ 83,626 70
Délivrées durant l'année, nouvelles et renouvelées.....	12,818,341	122,537 63
Total	\$20,713,691	\$206,164 33
A déduire—les polices éteintes.....	12,306,476	120,338 55
Total des polices en vigueur à la fin de l'année.....	\$8,407,215	\$85,825 78
A déduire—les réassurances.....	956,590	12,065 03
Total net des polices en vigueur le 31 déc. 1881.....	<u>\$7,450,625</u>	<u>\$73,760 75</u>

Risques de la navigation intérieure au Canada.

Risques entrepris durant l'année.....	\$176,657	\$404 46
Polices éteintes.....	176,657	404 46

Nombre total des polices en vigueur à cette date au Canada (non rapporté).	
Chiffre total net des polices en vigueur à cette date.....	\$7,450,625 00
Total des primes sur ces polices.....	<u>73,760 75</u>

Signé et attesté sous serment, le 7 janvier 1882, par

ROBERT WOOD.

(Reçu le 9 janvier 1882.)

ÉTAT GÉNÉRAL, 31 DÉCEMBRE 1881.

ACTIF.

Biens-fonds, non hypothéqués.....	\$ 365,000 00
Argent en caisse ou en banque.....	1,181,739 66
Argent en caisse chez les agents et en route	301,069 23
Prêts sur obligations et hypothèques	75,572 00
Prêts sur garantie collatérale	51,050 00
Effets et débentures, valeur vénale	6,925,391 34
Intérêts en cours.....	2,450 41
Total de l'actif.....	<u>\$8,902,272 64</u>

ÆTNA—Fin.

PASSIF.

Pertes établies mais dont le montant n'est pas encore dû	\$ 20,721 29
Réclamations pour pertes non établies, en litige, ou dont il devra être justifié.....	164,324 51
Toutes autres réclamations contre la compagnie pour ristournes, commission, etc.....	51,757 32
Chiffre des primes non acquises.....	1,096,920 75
Total du passif.....	<u>\$1,333,723 87</u>

Signé et attesté sous serment, par

LUCIUS J. HENDEE,
Président.

JOTHAM GOODNOW,
Secrétaire.

HARTFORD, 2 janvier 1882.

COMPAGNIE D'ASSURANCES AGRICULTURAL DE WATERTOWN, N.-Y.

ETAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président—JOHN A. SHERMAN.

Secrétaire—ISAAC MUNSON.

Siège social—Watertown, N.-Y.

*Agents au Canada—FISHER ET FLYNN. | Bureau principal au Canada—Cobourg, Ont.
Organisée ou constituée en corporation en 1853; opérations commencées au Canada,
le 1er octobre 1878, en se chargeant des risques en cours de la compagnie d'assu-
rance Agricole du Canada, insolvable.

CAPITAL.

Capital social autorisé, souscrit et versé en argent.....\$ 300,000 00

ACTIF AU CANADA.

Immeubles.....	\$ 1,100 00
Bons enregistrés 4 pour cent des Etats-Unis, déposés entre les mains du receveur général—valeur au pair \$100,000; valeur vénale.....	117,500 00
Soldes des agents	15,098 07
Effets à recevoir	3,617 96
Total de l'actif au Canada.....	137,316 03

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des pertes établies mais non échues, au Canada.....	\$560 00
do réclammations non établies.....	400 00
Chiffre net des indemnités réclamées mais non établies au Canada	960 00
Réserve de primes non-acquises sur tous les risques en cours au Canada	68,854 34
Total du passif au Canada.....	\$69,814 34

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$48,023 03
Total brut de l'argent reçu sur billets ou effets acceptés en paiement de primes	10,817 89
Total brut de l'argent reçu pour primes	\$58,840 92
Moins, les réassurances, rabais et ristournes.....	1,480 42
Total net de l'argent reçu pour primes.....	57,360 50
Reçu pour dividendes sur effets.....	238 77
Total du revenu au Canada.....	\$57,599 27

EMPLOIS AU CANADA:

Payé durant l'année sur sinistres (incendie) survenus les années précédentes, (portés dans le dernier rapport à \$4,020.00).....	\$4,169 40
Payé sur sinistres (incendie) survenus durant l'année	25,147 02
Total net payé sur sinistres durant l'année.....	\$29,316 42
Commission ou courtage	9,371 72
Appointements, émoluments et tous autres frais du personnel au Canada	7,718 46
Toutes autres dépenses, savoir: timbres-poste, \$591.11; pertes et béné- fices, \$2,275.02; échange, \$75.34; publicité, \$287.93.....	3,229 40
Total des emplois d'argent au Canada.....	\$49,636 00

* Le 29 mai 1882, J. Fisher ayant donné sa démission, J. Flynn a été régulièrement nommé seul agent.

AGRICULTURAL DE WATERTOWN—Suite.

RISQUES ET PRIMES.

	[Chiffre.	Primes.
Chiffre brut des polices en vigueur.....	\$11,266,364	\$96,651 17
Polices délivrées pendant l'année (nouvelles).....	4,865,636	50,061 97
Total.....	\$16,132,000	\$146,713 14
A déduire, les polices éteintes.....	3,764,229	20,564 73
Total brut des polices en vigueur à cette date.....	\$12,367,771	\$126,148 41
A déduire, les réassurances.....	202,780	2,038 94
Chiffre net des polices en vigueur le 31 décembre 1881.....	\$12,164,991	\$124,109 47
Nombre total des polices en vigueur à cette date au Canada. Non rapporté.		
Chiffre net des polices en vigueur.....	\$12,164,991	00
Total des primes sur ces polices.....	124,109	47

Signé et attesté sous serment ce 21 février 1882, par

JOHN FISHER.
J. FLYNN.

(Reçu le 23 février 1882.)

OPÉRATIONS GÉNÉRALES LE 31 DÉCEMBRE 1881.

(Telles que rapportées au surintendant des assurances de l'Etat de New-York.)

ACTIF.

Immeubles.....	\$181,203 57
Prêts sur obligations et hypothèques.....	437,467 45
do do (1ère hypothèque) sur lesquels il est dû plus d'un an d'intérêt.....	21,749 50
Intérêt échû et à calculer sur ces obligations et prêts hypothécaires.....	11,193 44
Effets et actions possédés par la compagnie,—valeur au pair, \$369,800; valeur vénale.....	431,670 00
Intérêt dû et à calculer sur ces effets et actions.....	2,684 17
Prêts sur effets donnés en garantie collatérale, etc., valeur au pair \$91,200; valeur vénale, \$118,520; somme prêtée.....	69,105 85
Intérêt dû et à calculer sur ces prêts.....	3,587 66
Argent en caisse et en banques.....	151,414 88
Total brut des primes en cours de perception.....	93,416 13
Effets à recevoir.....	23,298 52
Autre actif.....	512 50
Total de l'actif.....	\$1,427,303 67

PASSIF.

Chiffre net des pertes impayées.....	\$ 33,113 84
Primes non-acquises.....	879,395 36
Dividendes aux actionnaires restant impayés.....	102 00
Total du passif, à l'exclusion du capital.....	\$912,611 20
Capital versé en argent.....	\$300,000 00
Excédant net disponible en sus du passif et du capital social.....	214,692 47

AGRICULTURAL, DE WATERTOWN—Fin.
REVENU.

Chiffre net de l'argent reçu pour primes.....	\$652,149 89
Reçu pour intérêt et dividendes.....	53,307 80
do loyers.....	6,633 14
Total du revenu en argent.....	\$712,090 83

EMPLOIS.

Chiffre net payé sur sinistres.....	\$301,693 81
Dividendes payés aux actionnaires.....	30,079 00
Commission ou courtage.....	142,542 00
Appointements, rétributions, etc.....	85,729 41
Taxes.....	10,972 12
Divers	44,303 43
Total des emplois d'argent.....	\$615,319 77

RISQUES ET PRIMES.

Chiffre des polices délivrées pendant l'année.....	\$82,993,210 00
Chiffre des primes sur ces polices.....	693,426 06
Chiffre net en vigueur à la fin de l'année.....	188,419,064 00
Chiffre des primes sur ces polices.....	1,593,502 48

JOHN A. SHERMAN,
Président.
 ISAAC MUNSON,
Secrétaire.

WATERTOWN, 20 janvier 1882.

COMPAGNIE D'ASSURANCES DITE ANCHOR MARINE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président—L'hon. sir W. P. HOWLAND, C.C.M.G. | *Secrétaire et agent*—HUGH SCOTT.

Bureau principal—Church Street, Toronto.

(Constituée en corporation, 35 Vic., c. 103. 11 juin 1873. Opérations commencées au Canada, 31 mars 1874.)

CAPITAL.

Chiffre du capital social autorisé.....	\$500,000 00
Chiffre souscrit.....	478,100 00
Chiffre payé en argent.....	117,560 00

(Pour la liste des actionnaires voir l'annexe.)

ACTIF.

Prêts sur obligations et hypothèques sur lesquels il n'est pas dû plus d'un an d'intérêt, garantis par première hypothèque sur biens-fonds.....	\$1,000 00
Prêts comme ci-dessus, pour lesquels il a été obtenu jugement.....	6,175 65

Effets possédés par la compagnie.

	Valeur au pair.	Valeur vénale.	
*Débentures de Cobourg.....	\$ 5,000 00	\$ 5,400 00	
• do Milton.....	5,000 00	5,150 00	
• do Streetsville.....	2,000 00	2,060 00	
• do Saint-Thomas.....	5,000 00	5,150 00	
• do Port Hope.....	19,000 00	19,570 00	
• do Orangeville.....	20,000 00	20,600 00	
Télégraphe Dominion, 20 actions de \$50.....	1,000 00	750 00	
Total valeur au pair et valeur vénale.....	\$57,000 00	\$58,680 00	
Reporté à la valeur vénale.....			\$58,680 00
Intérêts en cours et impayés sur effets.....			1,175 00
Soides des agents.....			15,394 48
Effets à recevoir.....			8,018 12
Montant échu sur ces effets, \$7,234.08.			
Appels de capital impayés.....			25,870 00
Autre actif:—			
Divers débiteurs.....	\$ 3,572 54		
Réclamations pour sauvetage.....	11,030 49		
Dû par d'autres compagnies pour réassurances.....	21,054 16		
			35,657 19
Total de l'actif.....			\$151,970 44

PASSIF.

Chiffre net des réclamations non établies:—

Navigation intérieure (dont \$1,256.73 pour les années précédentes).....	\$ 1,641 08	
Risques maritimes (datant de l'année précédente).....	350 00	
		1,991 08

*Déposées entre les mains du receveur général.

ANCHOR MARINE—Suite.

Chiffre net des réclamations contestées:—

Portées devant les tribunaux—risques maritimes (dont \$12,181.34, datent des années précédentes).....	\$23,078 84	
Non portées devant les tribunaux—risques maritimes (dont \$2,785.45 datent des années précédentes).....	4,585 20	
		<u>27,664 04</u>
Total net des réclamations d'indemnités non réglées au Canada.....		\$29,655 12
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada, navigation intérieure.....		576 78
Dû pour honoraires des directeurs.....		95 00
Argent emprunté.....		<u>32,702 01</u>
Autre passif, savoir:—		
Montants dus à d'autres compagnies.....	\$ 1,178 49	
Réclamations pour sauvetage.....	2,667 01	
Ristournes.....	1,417 84	
Banque de l'Ontario.....	2 11	
Total.....		<u>5,265 45</u>
Total du passif, à l'exclusion du capital.....		<u>\$68,294 36</u>
Capital social payé.....		\$117,560 00
Appels de capital impayés.....		25,870 00
Total.....		<u>\$143,430 00</u>

REVENU.

Risques de la navigation intérieure.

Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$33,471 07
Total brut de l'argent reçu sur effets et billets acceptés en paiement de primes.....	1,125 10
Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$34,596 17
Moins les réassurances, rabais et ristournes.....	17,202 04
Chiffre net de l'argent reçu pour primes.....	<u>\$17,394 13</u>

Effets et billets reçus pendant l'année pour primes d'assurances sur la navigation intérieure, encore impayés, \$2,630,46.

Risques maritimes.

Total brut de l'argent reçu sur effets et billets acceptés en paiement de primes.....	\$ 1,219 23
Chiffre net reçu en argent pour ces primes.....	<u>\$ 1,219 23</u>
Total net reçu en argent pour primes.....	\$18,613 36
Reçu pour intérêt sur obligations, hypothèques, effets, etc.....	3,621 36
Total.....	<u>\$22,234 72</u>
Reçu sur appels de capital.....	62,240 00
Revenu total en argent.....	<u>\$84,474 72</u>

ANCHOR MARINE—Suite.

EMPLOIS.

Risques de la navigation intérieure.

Payé durant l'année sur sinistres survenus les années précédentes (porté dans le dernier état à \$15,718.00).....	\$25,083 29
Moins, reçu pour les réassurances.....	9,542 38
Chiffre net payé sur ces sinistres.....	<u>\$15,540 91</u>
Payé sur sinistres survenus pendant l'année.....	\$100,749 87
Moins, les objets sauvés et les frais de sauvetage.....	\$ 5,728 72
Moins reçu pour les réassurances.....	60,812 34
Total à déduire.....	<u>66,541 06</u>
Chiffre net payé sur ces pertes.....	<u>34,208 81</u>
Total net payé durant l'année pour sinistres dans la navig. intérieure....	\$49,749 72
do do do do maritime....	4,644 42
(Pour sinistres survenus les années précédentes.)	
Payé ou alloué pour commission ou courtage.....	4,872 22
Appointements, émoluments et tous autres frais du personnel.....	3,000 00
Payé pour loyer.....	750 00
Toutes autres dépenses.....	711 98
Total des emplois d'argent	<u><u>\$63,728 34</u></u>

COMPTE DES RECETTES ET DÉPENSES.

Dt.		Av.	
1880		1881.	
31 déc. Solde en caisse et en banques à cette date.....	\$ 5,501 94	31 déc. Dépenses de l'année, comme ci-dessus.....	\$63,728 34
1881		Compte d'emprunt—remise de l'argent emprunté.....	35,700 00
31 déc. Revenu comme ci-dessus.....	84,474 72	Avances sur pertes réassurées	25,621 72
Reçu par la réalisation des placements.....	2,000 00		
Compte d'emprunt—emprunté dans le cours de l'année....	32,702 01		
Avances remboursées.....	369 28		
anq. Ontario,—Solde de débit.....	2 11		
	<u>\$125,050 06</u>		<u>\$125,050 06</u>

RISQUES ET PRIMES.

Risques de la navigation intérieure.

	Nombre.	Chiffre.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état.....	51	\$ 66,840	\$ 3,488 06
Risques entrepris durant l'année.....	882	4,807,845	44,694 33
Total.....	933	4,874,685	48,182 39
A déduire—les risques éteints	928	4,853,050	47,028 82
*Total brut et net en vigueur le 31 décembre 1881....	5	21,635	\$ 1,153 57

* Les trois-quarts de \$19,635 sont réassurés dans *Pool*, mais ne sont pas déduits. De notre côté, nous prenons une partie de ses risques; de sorte que chaque compagnie tenant un compte distinct, il n'y aura pas de confusion.

*ANCHOR MARINE—Fin.**Risques maritimes.*

Polices en vigueur à la date du dernier état.....	6	\$12,800	\$1,245 00
Tous risques éteints—La compagnie a cessé d'entreprendre des risques maritimes, vers mars 1880.			
Nombre total des polices en vigueur à cette date.....	5		
Chiffre total net des polices en vigueur.....			\$21,635 00
Total des primes sur ces polices.....			1,153 57

Signé et attesté sous serment, le 11 mars 1882 par

WM. P. HOWLAND,
Président.

HUGH SCOTT,
Secrétaire.

(Reçu le 13 mars 1882.)

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DITE *BRITISH AMERICA*.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Directeur—P. PATERSON.

Gérant—LOUIS H. BOULT.

Bureau principal—Toronto.

(Organisée et opérations commencées au Canada, 1833.)

CAPITAL.

Chiffre du capital social autorisé, souscrit et payé en argent..... \$500,000 00
 (Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.)

ACTIF.

Valeur des immeubles (moins les charges) possédés par la compagnie, savoir:—Nouvel édifice de la compagnie, coin des rues Front et Scott, Toronto, occupé comme bureaux et magasins..... \$90,000 00
 Prêts sur obligations et hypothèques, sur lesquels il n'est pas dû plus d'un an d'intérêt, garantis par première hypothèque sur bien-fonds. 4,087 50
 Prêts comme ci-dessus sur lesquels il est dû plus d'un an d'intérêt et pour lesquels jugement n'a pas encore été obtenu—premières hypothèques 2,720 00
 Intérêt échu et impayé sur ces prêts..... 1,033 05
 Effets et actions possédés par la compagnie:—

Dépôts au gouvernement des Etats-Unis.

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Bons des Etats-Unis.....	\$485,000 00	\$590,891 25
Dépôt, Etat du Mississippi.....	15,000 00	15,000 00
Effets du gouvernement fédéral du Canada.....	50,000 00	50,000 00
Effets de la banque de Commerce du Canada.....	24,000 00	33,180 00
do Dominion.....	10,000 00	18,925 00
do Fédérale.....	4,200 00	6,153 00
Effets de la Cie permanente de prêts et d'éparg. du Canada.....	10,000 00	20,800 00
do do de Huron et Erié.....	25,000 00	38,250 00
do du Crédit Foncier et d'épargnes.....	10,000 00	12,000 00
	<u>\$633,200 00</u>	<u>\$785,199 25</u>

Dépôts au gouvernement fédéral.

Débitures de la cité de Toronto.....	\$15,000 00	\$15,810 00
do du village de Port Perry.....	11,000 00	11,000 00
do du comté de Middlesex.....	20,000 00	20,200 00
do de la cité d'Hamilton.....	6,000 00	6,600 00
do du comté de Carleton.....	1,000 00	1,100 00
do do Leeds et Grenville.....	8,000 00	8,560 00
	<u>\$61,000 00</u>	<u>\$63,270 00</u>

Possédés par la compagnie.

Débitures de la ville de Sarnia.....	\$1,000 00	\$1,010 00
do du village de Yorkville.....	1,000 00	1,040 00
do de la cité d'Hamilton.....	540 00	594 00
do du comté de Leeds et Grenville.....	7,000 00	7,490 00
do du township de Gwillimbury ouest.....	205 00	205 00
Effets de la banque de Toronto.....	10,000 00	16,300 00
do d'Hamilton.....	3,500 00	4,235 00
Effets de la Cie permanente de prêts et d'éparg. du Canada.....	9,500 00	19,760 00
do de prêts et d'épargnes des Cultivateurs.....	1,660 00	2,091 60
do do des Francs-tenanciers.....	15,120 00	25,250 40
do do <i>Imperial</i>	5,000 00	5,500 00
do do de l'Ouest du Canada.....	6,200 00	11,346 00
do de prêts sur débiteures de l'Ontario.....	5,000 00	6,550 00
do du Crédit Foncier du Canada.....	2,820 00	3,835 20
do de prêts et d'épargnes de Huron et Erié.....	15,950 00	24,403 50
Bons du Canada, £7,500-sterling.....	36,500 00	37,959 99

	<u>\$120,995 00</u>	<u>\$167,570 69</u>
--	---------------------	---------------------

BRITISH AMERICA—Suite.*Récapitulation.*

Déposés au gouvernement des Etats-Unis.....	\$633,200 00	\$785,199 25
do do fédéral.....	61,000 00	63,279 00
Possédées par la compagnie.....	120,995 00	167,570 69
Total, valeur au pair et valeur vénale.....	<u>\$815,195 00</u>	<u>\$1,016,039 94</u>
Reporté à la valeur venale.....		\$1,016,039 94
En caisse au bureau principal		22,315 35
Argent aux banques, comme suit :—		
Banque de Commerce du Canada.....	\$38,482 60	
Banque de Montréal.....	3,880 51	
Banque d'Ecosse, Londres, Angleterre.....	1,675 97	
Total		44,039 08
Intérêt échu et impayé sur effets.....		11,141 15
Intérêt à calculer et impayé sur effets.....		1,069 14
Soldes des agents		118,101 43
Effets à recevoir		5,493 54
(Montant échu sur ces effets.....	\$2,924 36)	
Divers, savoir :—		
Mobilier de bureau.....	\$7,040 33	
Articles saavés et réclamations à toucher sur sinistres déjà payés.....	10,018 10	
Loyers échus et à calculer.....	512 06	
		<u>17,570 49</u>
Total brut de l'actif.....		<u>\$1,333,610 67</u>
Chiffre à déduire de cette somme pour les effets à recevoir, classés mauvais ou douteux, \$1,209.12; loyer, \$115.82.....		<u>1,324 94</u>
Total de l'actif.....		<u>\$1,332,285 73</u>

PASSIF.**i. Passif au Canada.****Chiffre net des pertes rapportées ou supposées, mais non réclamées :—**

Assurances contre l'incendie.....	\$11,897 64
Risques de la navigation intér. (dont \$2,044.53 sont antérieurs 1881.)...	15,397 54
Risques maritimes (dont \$2,415.35 survenus avant 1881).....	27,780 69

Chiffre total des réclamations non-réglées pour pertes au Canada..... \$55,075 87

Réserve des primes non-acquises pour tous les risques en cours au Canada :—

Assurances contre l'incendie.....	\$85,167 06
Risques maritimes.....	2,450 92

Réserve totale des primes non-acquises pour risques en cours au Canada. 97,617 98

Dividendes déclarés et dus, mais impayés..... 1,915 33

do mais non encore échus..... 25,000 00

Réassurances..... 60 50

Total du passif au Canada, à l'exclusion du capital social... \$179,669 68

BRITISH AMERICA—Suite.

2. Passif dans les autres pays.

Chiffre net des réclamations pour pertes rapportées ou supposées mais non réclamées :—

Assurances contre l'incendie (dont \$5,779.00 survenus avant 1881.).....	\$140,427 33
Risques de la navigation intérieure.....	1,379 76

\$141,807 09Chiffre net des réclamations contestées et portées devant les tribunaux—
pertes par incendie

1,500 00

Total net des réclamations d'indemnités non réglées dans les autres pays. \$143,307 09

Réserve des primes non acquises, savoir :—

Assurances contre l'incendie	\$344,582 09
Risques de la navigation intérieure.....	5,725 19

Total 350,307 28Total du passif dans les autres pays \$493,614 37

Total du passif (à part le capital social) dans tous les pays \$673,284 05

Capital social payé..... 500,000 00

Excédant net disponible, en sus de tout le passif et du capital social payé. 159,001 68

REVENU.

	Au Canada.	Dans les autres pays.
	\$ cts.	\$ cts.
<i>Assurances contre l'incendie.</i>		
Total brut de l'argent reçu pour primes.....	180,622 21	1,012,473 27
Total brut des recettes en arg. sur effets acceptés en primes..	614 75
Total brut de l'argent reçu pour primes.....	181,236 36	1,012,473 27
A déduire, les réassurances, rabais et ristournes.....	34,851 29	305,035 48
Chiffre net de l'argent reçu pour primes.....	146,385 67	707,437 79
Effets et billets reçus en paiement de primes pendant l'année, et encore impayés, \$450.00.		
<i>Risques de la navigation intérieure.</i>		
Total brut de l'argent reçu pour primes	38,581 02	35,899 76
Total brut des recettes en arg. sur effets acceptés en primes.	361 60
Total de l'argent reçu pour primes.....	38,942 62	35,899 76
A déduire, les réassurances, etc.....	9,003 86	8,991 63
Chiffre net de l'argent reçu pour primes.....	29,938 75	26,908 13
<i>Risques maritimes.</i>		
Total brut de l'argent reçu pour primes.....	32,408 06	
Total brut des recettes en arg. sur effets acceptés en primes.	43,257 77	
Total de l'argent reçu pour primes.....	75,665 83	
A déduire, les réassurances, etc.....	19,532 40	
Chiffre net de l'argent reçu pour primes.....	56,133 43	
Effets et billets reçus en paiement de primes pendant l'année pour risques maritimes, impayés, \$1,928.15.		
Total net de l'argent reçu pour primes.....	232,457 85	734,345 92
Total net de l'argent reçu pour primes dans tous les pays		\$966,803 77
Reçu pour intérêts sur obligations et hypothèques.....		2,060 06
“ “ et dividendes sur effets publics et de toutes autres sources.		49,490 72
Loyer		3,055 25
Total du revenu en argent.....		\$1,021,409 80

BRITISH AMERICA—Suite.

EMPLOIS.

<i>Assurances contre l'incendie.</i>	Au Canada.		Dans les autres pays.	
	\$	cts.	\$	cts.
Payé durant l'année sur sinistres survenus l'année précédente (portés dans le dernier état à \$130,921 38).....	15,519	99	115,401	39
Payé sur sinistres survenus durant l'année.....	130,995	66	422,739	81
A déduire, objets sauvés, frais de sauvetage et réassurances.....	17,646	62	28,338	21
Chiffre net payé sur ces sinistres.....	113,349	04	394,401	60
Total net payé durant l'année sur ces sinistres (incendie)...	128,869	03	509,802	99

Risques de la navigation intérieure.

Payé durant l'année sur sinistres survenus les années précédentes (portés dans le dernier état à \$14,411 10).....	14,385	97	25	13
A déduire, objets sauvés et frais de sauvetage. \$1,141 25				
A déduire, les réassurances..... 4,056 75				
Total des déductions.....	5,198	00		
Chiffre net payé sur ces sinistres pendant l'année.....	9,187	97	25	13
Payé sur sinistres survenus durant l'année.....	11,051	68	13,581	37
A déduire, les réassurances.....	5,300	20	538	17
Chiffre net payé sur ces sinistres.....	5,751	48	13,043	20
Total net payé durant l'année sur sinistres dans la navigation intérieure.....	14,939	45	13,068	33

Total net payé durant l'année sur sinistres par incendie et dans la navigation intérieure, savoir :—

Au Canada.....	\$143,808	48
Dans les autres pays.....	522,871	32

Total.....	\$666,679	80
Chiffre net payé durant l'année sur sinistres maritimes.....	64,507	74
(Sur ce chiffre \$18,468.78 sont pour des sinistres de l'année précédente.)		
Payé en dividendes sur le capital social à 10 pour cent.....	49,811	00
Commission ou courtage.....	152,420	82
Appointements, émoluments et tous autres frais du personnel.....	42,700	44
Taxes.....	13,392	47
Dépenses diverses.....	51,518	53

Total des emplois d'argent.....\$1,041,030 80

COMPTE DES RECETTES ET DES DÉPENSES.

Dt.			Av.		
	\$	cts.		\$	cts.
1880.			1881.		
31 déc. Solde en caisse et en banques à cette date.....	91,200	22	31 déc. Dépenses de l'année comme ci-dessus.....	1,041,030	80
1881.			Placements.....	348,123	58
31 déc. Revenu comme ci-dessus.....	1,021,409	80	Mobilier de bureau.....	530	75
Reçu sur réalisation des placements.....	312,687	43	Radiation d'hypothèque.....	3	00
Rabais sur taxes.....	666	66	Solde en caisse et en banques à cette date.....	66,354	46
Recouvré de Gunn et Cie., Montréal.....	78	45			
Total.....	\$1,456,042	56	Total.....	\$1,456,042	56

BRITISH AMERICA—Fin.

RISQUES ET PRIMES.

	AU CANADA.		DANS LES AUTRES PAYS.		TOTAL DANS TOUS LES PAYS.	
	Chiffre.	Primes.	Chiffre.	Primes.	Chiffre.	Primes.
<i>Assur. contre l'incendie.</i>	\$	\$ cts	\$	\$ cts.	\$	\$ cts.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)	21,440,239	217,949 11	73,219,080	732,517 66	94,659,319	950,466 77
Déliv. pendant l'année—nouv. et renouvelées..	19,713,627	190,095 61	92,667,067	1,003,149 73	112,380,694	1,193,245 34
Total	41,153,866	408,044 72	165,886,147	1,735,667 39	207,040,013	2,143,712 11
Déd. des polic. éteintes.	20,596,772	198,619 83	95,447,864	1,039,893 69	116,044,636	1,238,513 52
En vigueur à la fin de l'année (brut).....	20,557,094	209,424 89	70,438,283	695,773 70	90,995,377	905,198 59
Déd. des réassurances...	1,192,574	21,225 72	1,687,901	16,729 57	2,880,475	37,955 29
En vigueur le 31 décembre 1881.....	19,364,520	188,199 17	68,750,382	679,044 13	88,114,902	867,243 30
<i>Risques de la navigation intérieure.</i>						
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)	44,900	1,677 00	320,150	5,676 32	365,050	7,353 32
Nouv. pol. dur. l'année.	6,243,842	38,103 01	5,445,669	35,899 76	11,689,511	74,002 77
Total	6,288,742	39,780 01	5,765,819	41,576 08	12,054,561	81,356 09
Déd. des polic. éteintes.	6,288,742	39,780 01	5,286,847	29,732 47	11,575,589	69,512 48
En vigueur à cette date.			478,972	11,843 61	478,972	11,843 61
Déd. des réassurances..			24,050	393 22	24,050	393 22
En vigueur le 31 décembre 1881 (net)			454,922	11,450 39	454,922	11,450 39
<i>Risques maritimes.</i>						
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)	432,540	40,610 58			432,540	40,610 58
Déliv. pendant l'année.	4,206,238	37,807 20			4,206,238	37,807 20
Total	4,638,778	78,417 78			4,638,778	78,417 78
Déd. des polic. éteintes.	4,528,512	75,005 99			4,528,512	75,005 99
En vigueur à la fin de l'année (brut)	110,266	3,411 79			110,266	3,411 79
Déd. des réassurances...	13,300	960 87			13,300	960 87
En vigueur le 31 décembre 1881 (net)	96,966	2,450 92			96,966	2,450 92

Nombre total des polices en vigueur à cette date.... (Non rapporté.)

Chiffre net des polices en vigueur..... \$88,666,790 00

Total des primes sur ces polices..... 881,144 61

Signé et attesté sous serment, 15 février 1882, par

P. PATERSON, directeur.
LOUIS H. BOULT, gérant.

(Reçu le 16 février 1882.)

**SITUATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES AGRICOLE DU CANADA,
EN FAILLITE, FOURNIE PAR LES SYNDICS ROSS, FISH ET DUMESNIL.**

MONTRÉAL, 31 décembre 1881.

La liste des effets reste semblable à celle fournie le 31 décembre 1880.

La compagnie s'est déclarée insolvable le 10 mai 1878 en vertu d'un acte spécial du parlement. Philip S. Ross, William T. Fish et George H. Dumesnil étant nommés syndics conjoints.

Les risques en cours de la compagnie ont été réassurés le premier jour d'octobre 1878 dans la compagnie d'assurances *Agricultural* de Watertown, E.-U.

Chiffre supposé des risques en cours d'après les livres de la compagnie d'assurances Agricole du Canada..... \$20,000,000 00

Chiffre des primes de réassurances convenu et payé depuis par la compagnie d'assurances Agricole du Canada à la compagnie d'assurances *Agricultural* de Watertown, E.-U..... \$40,000 00

Deux dividendes de dix pour cent chacun ont été déclarés sur les réclamations pour pertes par incendie, contre la compagnie, et les dividendes qui ont été réclamés ont été payés.

Montant déclaré, 1er dividende, \$8,037.32; payé jusqu'à date, \$7,392.52.

do 2e do \$8,037.32; do \$7,426.30.

Le montant déclaré a été augmenté par la production de nouvelles réclamations pour une somme de \$1,800, et le total des réclamations s'élève aujourd'hui à \$80,373.26; chiffre de la feuille de dividendes.

Un dividende de vingt-cinq pour cent sur les primes non acquises a été déclaré et payé lorsqu'on l'a demandé.

Le chiffre des réclamations d'après le bordereau des dividendes était de \$7,033.14, et le dividende déclaré, de \$1,758.28, sur lesquels on a payé jusqu'à cette date, \$282.95.

Capital appelé, d'après l'état antérieur, 31 décembre 1878.... \$300,000 00

4me appel fait le 4 janvier 1879 100,000 00

5me do do 100,000 00

Total..... \$500,000 00

Recettes en argent jusqu'au 31 décembre 1880, telles que rapportées antérieurement..... \$215,520 36

Perçu depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1881..... 1,220 00

Total..... \$216,740 36

Les états suivants sont annexés :—

(A.) Etat des recettes des syndics pour l'année commençant le 1er janvier 1881 et finissant le 31 décembre 1881.

(B.) Etat détaillé des dépenses générales.

(C.) Bilan actuel de la compagnie, indiquant la situation présente des affaires.

(A.)

ANALYSE DE L'ENCAISSE POUR 1881.—RECETTES.

Banque, \$2,810.67 moins \$1,098.75..... \$1,711 92

Divers..... 4 00

Reçu pour le compte du capital..... 1,220 00

Mobilier..... 50 00

Billet de prime perçu..... 8 00

P. S. Ross—avance..... 15 51

Solde de l'année précédente, inscrit comme recette..... 9 59

Total..... \$3,019 02

AGRICOLE DU CANADA—*Suite.*

DÉBOURSÉS.

Pertes par incendie, dividendes payés	\$ 11 64
Primes non-acquises do	21 60
Appointements.....	1,288 00
Dépenses générales, frais de poste, télégrammes, papeterie, etc.....	103 27
Loyer	389 01
Frais de voyages.....	372 28
Frais judiciaires, \$816—moins, \$6.10 remboursés.....	809 90
Solde en caisse.....	23 32
Total.....	\$3,019 02

(B.)

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES EN GÉNÉRAL.

Frais de route—présence à la cour à Sherbrooke, Saint-Jean, Cobourg, Québec, etc. :—

P. S. Ross.....	\$115 23
G. H. Dumesnil.....	20 00
R. White.....	50 00
Wm. Campbell.....	105 00
F. M. Sowdon.....	52 05
J. P. Sénécal.....	30 00
Total	\$372 28

Frais judiciaires :—

L. R. Church.....	\$200 00
J. H. Kerr.....	365 00
Brooks, Camirand et Hurd.....	162 00
R. C. Cowan.....	49 00
D. McMaster.....	10 00
Davidson, Monk et Cross.....	25 00
A. A. Rand.....	5 00

Total \$816 00

Moins—remis par Ferguson, Ottawa

6 10

\$809 90

Il n'y a pas moins de cent procès en marche, et le chiffre des dépenses qu'ils occasionnent ne pourra être donné que lorsque les cours les auront jugés.

Appointements :—

P. S. Ross, honoraire comme syndic pour 1880.....	\$750 00
G. H. Dumesnil, en acompte sur honoraire de syndic.....	35 00
Honoraires des inspecteurs.....	200 00
Divers témoins et commis occupés à préparer les documents et à percevoir les fonds, et autres sujets.....	303 00

Total..... **\$1,288 00**

AGRICOLE DU CANADA—*Fin.*

(C.)

BILAN—ACTIF.

Argent en caisse, \$23.32 ; en banque, \$1,194.17.....	\$1,217 49
Soldes des agents.....	26,471 84
Compte du mobilier.....	450 00
Effets à recevoir, billets de primes.....	6,125 48
do en général.....	21,921 62
Arrérage de capital social.....	283,259 64
Réclamation sur les biens-fonds du président, en faillite, non évaluée (\$61,750).....	
Total.....	\$339,446 07

PASSIF.

Pertes par incendie—réclamations suivant le bordereau de dividende.....	\$80,373 26	
Moins—payé sur deux dividendes de 10 pour cent chacun.....	14,823 39	
		\$65,549 87
Moins—payé sur réclamations contestées, et non portées devant les tribunaux.....		9,516 44
Primes non-acquises, d'après la liste, \$7,033.14 ; moins—dividendes payés, \$282.95.....		6,750 19
Dividendes impayés aux actionnaires.....		455 35
Réclamations de diverses personnes—produites.....		14 956 62
do do non-produites.....		2 582 60
Total.....		\$99,810 47
Surplus.....		\$239,635 60

PHILIP S. ROSS,
WM. P. FISH,

Par PHILIP S. ROSS,
G. H. DUMESNIL,

Syndics conjoints.

**COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE ET MARITIME
DU CANADA.**

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président—JOHN WINER.

| *Directeur-gérant et secrétaire*—CHAS. CAMERON.

Bureau principal—Hamilton, Ontario.

Organisé—Charte de l'Ontario, 20 juillet 1875 ; charte fédérale, 20 juillet 1876.

(Opérations commencées au Canada le 1er septembre 1875.)

CAPITAL.

Capital social autorisé.....	\$5,000,000 00
Capital souscrit.....	1,000,000 00
Capital versé en argent.....	96,750 00
Capital versé en billets.....	3,450 00

(Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.)

ACTIF.

Prêts sur obligations et hypothèques, sur lesquels il n'est pas dû plus d'un an d'intérêt, garantis par première hypothèque sur biens-fonds \$155 00
Effets et actions possédés par la compagnie:—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
60 actions de la compagnie de crédit foncier, de banque et de placement.....	\$2,685 95	\$2,865 95
247 actions de la banque d'Hamilton.....	13,600 00	17,525 00
* Débentures de la ville de Windsor.....	12,000 00	12,000 00
• do do Owen Sound.....	15,000 00	16,500 00
• do do Walkerton.....	7,000 00	7,700 00
Ville de Windsor (débentures de l'aqueduc).....	23,000 00	24,150 00
Total, valeur au pair et valeur vénale...	<u>\$73,285 95</u>	<u>\$81,340 95</u>

Reporté à la valeur vénale.....	81,340 95
Argent en caisse au bureau principal.....	1,619 93
Argent à la banque d'Hamilton.....	7,547 64
Intérêt à calculer et impayé sur effets.....	1,299 33
Effets à recevoir (y compris \$3,450 en billets de capital).....	9,429 01
Montant échu et impayé sur ces effets, \$3,229 01.	
Soldes des agents.....	22,727 33
Autre actif de la compagnie:—	
Mobilier et garniture de bureau (y compris cartes d'assurances).....	\$4,689 98
Divers items dus à la compagnie.....	1,443 53
Intérêt sur effets à recevoir.....	671 31
Montant dû pour pertes réassurées.....	2,708 80
	<u>9,513 62</u>

Total de l'actif..... \$133,632 81

PASSIF.

Chiffre des pertes établies mais dont la somme n'est pas encore due—Inc.	\$27,529 45
do rapportées mais non établies—Incendie.....	11,150 00
do contestées devant les tribunaux—Incendie (dont \$500 datent des années précédentes).....	4,400 00
Chiffre des pertes contestées, mais non établies—Incendie.....	500 00

Total net des réclamations d'indemnité non réglées au Canada... \$43,579 45

* Déposées entre les mains du receveur général.

INCENDIE ET MARITIME DU CANADA—*Suite.*

Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada—Incendie	88,243 06
Appointements, loyers, publicité, etc.....	1,500 00
Total du passif (à l'exclusion du capital).....	\$133,322 51
Capital payé en argent et en billets.....	\$100,200 00

REVENU.

Risques contre l'incendie.

Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$255,114 45
A déduire, les réassurances, rabais et ristournes.....	62,220 57
Billets et effets acceptés durant l'année en paiement de primes et encore impayés, \$200.	
Total net de l'argent reçu pour primes.....	\$192,893 88
Reçu en intérêt et dividendes.....	7,458 24
Revenu total en argent.....	\$200,352 12

EMPLOIS.

Risques contre l'incendie.

Chiffre payé durant l'année sur sinistres (incendie) survenus les années précédentes dans le dernier état à \$15,051 12).....	\$18,194 48
Moins les réassurances.....	1,224 42
Chiffre net payé sur ces sinistres.....	\$16,970 06
Payé sur sinistres (incendie) survenus durant l'année.....	\$147,603 19
Moins les réassurances.....	12,499 15
Chiffre net payé sur ces sinistres.....	\$135,104 04
Total net payé pour pertes durant l'année.....	\$152,074 10
Commissions ou courtage.....	34,483 33
Appointements, émoluments, etc.....	8,200 77
Taxes.....	1,277 00
Paiements divers :—	
Déboursés du bureau principal et des agents, y compris loyer, papeterie, impression, publicité, frais de poste nécessaire des agents, et frais judiciaires.....	\$6,479 12
Vérification et inspection, y compris frais de route, émoluments de l'arbitre, traitement de l'inspecteur, etc.....	4,192 71
Mobilier et garniture de bureaux (cartes d'assurances).....	124 55
	10,796 38
Total des emplois d'argent.....	\$206,831 58

COMPTE DES RECETTES ET DÉPENSES.

Dt. 1880.		Av. 1881.	
31 déc.	Solde en caisse et en banque à cette date.....	\$19,612 28	21 déc. Dépenses pendant l'année.....
1881.			Placements pendant l'année....
31 déc.	Revenu	200,352 12	Compte d'emprunt—remise de l'argent emprunté.....
	Reçu d'autres sources, savoir :		Divers petits comptes.....
	Effets à recevoir...\$587 27		Solde en caisse et en banque à cette date.....
	Divers petits comptes.....	319 76	
		907 03	
		\$220,871 43	
			\$220,871 43

INCENDIE ET MARITIME DU CANADA—*Fin.*

RISQUES ET PRIMES.

<i>Assurances contre l'incendie au Canada.</i>	Chiffre.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état.....	\$14,427,960	\$205,832 05
Délivrées durant l'année, (nouvelles et renouvelées).....	17,205,542	242,212 81
Total.....	\$31,633,502	448,044 96
A déduire—les polices éteintes.....	16,848,186	245,893 51
Total brut des polices en vigueur à la fin de l'année.....	\$14,785,316	\$202,151 35
A déduire—les réassurances.....	1,862,788	25,665 22
Total net des polices en vigueur le 31 décembre 1881.....	<u>\$12,922,528</u>	<u>\$176,486 13</u>
Nombre total de polices en vigueur à cette date:—Non-rapporté.		
Chiffre total des polices en vigueur.....		\$12,922,528 00
Total des primes sur ces polices.....		176,486 13

Signé et attesté sous serment, ce 25 février 1882.

JOHN WINER,
Président.
CHARLES CAMERON,
Secrétaire.

(Reçu, le 28 février 1882.)

COMPAGNIE D'ASSURANCES DES CITOYENS DU CANADA.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président—SIR HUGH ALLAN. | Secrétaire—ARCHIBALD MCGOWN

Gérant—GERALD E. HART.

Bureau principal—179 rue Saint-Jacques, Montréal.

(Constituée en corporation le 30 juin 1864; opérations commencées au Canada le 1er janvier 1865.)

CAPITAL.

Capital social autorisé.....	\$2,000,000 00
do souscrit	1,188,000 00
do payé en argent	<u>249,070 50</u>

(Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.)

ACTIF.

(Départements de l'incendie et des accidents.)

Valeur des immeubles de la compagnie, édifice de la compagnie, 179 et
181 rue Saint-Jacques, Montréal, prix coûtant..... \$85,000 00

Effets possédés par la compagnie, savoir :

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
242 actions de la banque des Marchands, à 125 $\frac{1}{2}$	\$24,200 00	\$30,371 00
10 actions de la Cie Provinciale de Prêts.....	500 00	200 00

Effets déposés entre les mains du receveur-général, savoir :

Débitures du havre de Montréal.....	56,000 00	64,010 00
Total, valeur au pair et valeur vénale.....	<u>\$80,700 00</u>	<u>\$94,581 00</u>

Reporté à la valeur vénale	94,581 00
Argent à la banque des Marchands.....	30,000 00
Intérêt à circuler et impayé sur emprunts.....	379 37
Soldes des agents.....	17,531 45
Effets à recevoir.....	5,459 72

(Montant de ces effets, passés échéance, \$1,721.62.)

Appels de capital en voie de perception..... 7,119 98

Diverses créances	\$5,021 02
Garantis par polices d'assurances sur la vie.....	419 07
	<u>5,440 09</u>

Mobilier, plans, etc..... 2,000 00

Total de l'actif (département de l'incendie et des accidents)..... \$247,511 61

PASSIF.

(Départements de l'incendie, des accidents et des garanties.)

Département de l'incendie.

Chiffre des pertes réclamées dont il devra être justifié.....	6,862 25
Chiffre net des pertes contestées, devant les tribunaux (survenues les années précédentes).....	<u>1,000 00</u>

Total net des réclamations pour pertes par incendie non-réglées au
Canada \$7,862 25Total de la réserve des primes non acquises pour risques au Canada..... 62,257 58Total..... \$70,119 83

DES CITOYENS—*Suite.**Département des garanties.*

Chiffre net des pertes réclamées dont il devra être justifié.....	\$9,169 00
Chiffre net des pertes contestées devant les tribunaux survenues les années précédentes.....	2,390 00
Chiffre total des réclamations de garantie non réglées au Canada.....	\$11,559 00
Total de la réserve des primes non acquises pour risques au Canada (tous réassurés dans la compagnie de Garantie dite <i>North America</i> ; la Cie des Citoyens ayant discontinué ce genre d'affaires).....	Aucune.
Total	\$11,559 00

Département des accidents.

Chiffre net des pertes réclamées au Canada, dont il devra être justifié..	\$ 45 00
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada.....	4,351 45
Total	\$4,396 45
Total du passif (pour les réclamations non réglées et la réserve) dans les départements de l'incendie, des accidents et des garanties.....	\$86,075 28
Emprunts garantis par biens-fonds	45,000 00
(Emprunté sur l'édifice de la Cie, 179 et 181, rue Saint-Jacques, Montréal, dû en 1885—Intérêt à 6 pour cent.)	
Intérêt à calculer sur cet emprunt mais non encore échu.....	784 11
Dû pour réassurances.....	543 89
Dû à la banque des Marchands.....	41,381 55
Total du passif à l'exclusion du capital—départements de l'incendie, des accidents et des garanties.....	\$173,784 83
Capital versé en argent.....	\$249,070 50
Appels de fonds en voie de recouvrement.....	7,119 98
Total	\$256,190 48

Ce capital appartient aussi au département des assurances sur la vie.

REVENU.

(Département de l'incendie.)

Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$131,880 75
A déduire, les réassurances, rabais et ristournes.....	31,008 18
Chiffre net de l'argent reçu pour primes	\$100,872 57
Reçu en intérêt.....	3,630 00
do do sur effets, etc.....	809 33
do pour loyer.....	1,923 48
do de toutes autres sources.....	1,129 85
Total	\$108,365 23
Reçu par appel de capital.....	1,553 83
Total du revenu en argent.....	\$109,919 06

DES CITOYENS—*Suite.*

EMPLOIS.

(Département de l'incendie.)

Payé durant l'année pour sinistres survenus les années précédentes (portés dans le dernier état à \$750).....		\$ 133 09
Chiffre net payé pour sinistres survenus durant l'année.....	\$93,226 88	
Moins, reçu pour les réassurances.....	9,301 94	
Chiffre net payé sur ces sinistres		88,924 94
Total net payé durant l'année sur sinistres (incendie).....		\$89,058 03
Commission ou courtage.....		12,230 64
Appointements, émoluments et tous autres frais du personnel.....		8,406 34
Taxes et loyer.....		1,801 84
Intérêt.....		3,442 69
Divers paiements, savoir: frais de poste, agence de banque, télégrammes et frais de messagerie, \$636.02; papeterie, publicité, impressions et calendriers, \$3,715.45; plans, \$930.56; frais de route, \$1,739.83; frais judiciaires, etc., \$1,576.05; divers items, \$565.47; bonus aux agents, \$1,072.92; réparations, \$889 20.....		11,125 50
Total des emplois d'argent.....		<u>\$126,065 04</u>

RISQUES ET PRIMES.

(Assurances contre l'incendie au Canada.)

	Nombre.	Chiffre.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)....	6,181	\$11,372,404	\$111,809 10
Délivrées durant l'année—nouvelles et renouvelées....	8,240	16,280,900	138,548 42
Total.....	14,421	\$27,653,304	\$250,357 52
A déduire—les polices éteintes.....	5,989	11,941,661	103,905 90
En vigueur à la fin de l'année (brut).....	8,432	\$15,711,643	\$146,451 62
A déduire les réassurances		2,690,200	24,719 69
En vigueur le 31 décembre 1881 (net)....	8,432	\$13,021,443	\$121,831 93

(Risques de garanties au Canada.)

	Nombre.	Chiffre.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)....	840	\$1,576,250	\$14,002 07
Délivrées durant l'année.....	858	1,708,750	14,886 12
Total.....	1,698	\$3,285,000	\$28,888 19
A déduire les polices éteintes.....	897	1,669,350	14,678 03
En vigueur le 31 décembre 1881 (brut et net).....	801	\$1,615,650	\$14,210 16

(Assurances contre les accidents au Canada.)

	Nombre.	Chiffre.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)....	293	\$ 650,000	\$ 3,464 75
Délivrées durant l'année.....	1,314	2,129,900	10,150 34
Total.....	1,607	2,779,900	13,615 09
A déduire les polices éteintes.....	673	1,610,000	4,850 20
En vigueur à la fin de l'année (brut).....	934	1,169,900	8,764 89
A déduire les réassurances.....		10,500	62 00
En vigueur le 31 décembre 1881 (net).....	934	\$1,159,400	\$8,702 89

DES CITOYENS—*Suite.*

Chiffre total des polices en vigueur à cette date	10,167
Chiffre total net des polices en vigueur.....	\$15,796,493 00
Total des primes sur ces polices.....	144,644 87

DÉPARTEMENT DES ACCIDENTS.

REVENU.

Chiffre net de l'argent reçu pour primes.....	\$6,262 25
do intérêt	407 82
do loyers.....	577 04
Total du revenu en argent.....	\$7,427 11

EMPLOIS.

Boni aux porteurs de polices.....	\$ 55 00
Argent payé pour accidents.....	580 59
Frais d'administration, y compris commissions, appointements, loyer, etc	3,313 85
Total des emplois d'argent.....	\$3,949 44

DÉPARTEMENT DES GARANTIES.

REVENU.

Chiffre net de l'argent reçu pour primes.....	\$14,034 61
do intérêt	951 58
do loyer	1,346 44
Recouvré sur réclamations.....	1,886 33
Total du revenu en argent.....	\$18,218 96

EMPLOIS.

Argent payé pour pertes survenues les années précédentes.....	\$5,321 02
do do en 1881.....	3,575 01
Total	\$8,896 03
Frais d'administration, y compris appointements, traitements des directeurs, loyers, commission, frais judiciaires, etc.....	8,357 25
Total des emplois d'argent.....	\$17,253 28

COMPTE DES RECETTES ET DES DÉPENSES.

Dt. 1880.		Av. 1881.	
31 déc. Solde en caisse et en banque à cette date.....	\$ 1,521 11	31 déc. Dépenses durant l'année comme ci-dessus—incendie.....	\$126,065 04
1881.		31 do do garantie.....	17,253 28
31 déc. Revenu c. ci-dessus—incendie.	109,919 06	31 do do accident.....	3,919 44
31 do do garantie.....	18,218 96	31 do * Divers autres paiements.....	1,020 03
31 do do accident.....	7,247 11	31 do Argent à la banque des Marchands à cette date, déposé au crédit du recev. général...	30,000 00
31 do Crédit à la banque des Marchands, dépassé de.....	41,381 55		
	<u>\$178,287 79</u>		<u>\$178,287 79</u>

Signé et attesté sous serment, 15 mars 1882, par
 HUGH ALLAN, *président*,
 GERALD E. HART, *gérant général*.

(Reçu, 16 mars 1882.)

* Trois items qui avaient été inscrits dans le compte des dépenses des années précédentes bien qu'ils n'aient pas été réellement payés, mais portés au compte indéterminé comme passif.

DES CITOYENS.—*Fin.*

Ci-suit un état de la situation générale de la compagnie, comprenant les départements de l'Incendie, des Garanties, des Accidents et de la Vie :

ACTIF.

Incendie, garantie et accidents.....	\$247,511 61
Vie (voir l'état fourni pour les opérations d'assurances sur la vie).....	156,584 03
Total de l'actif.....	<u>\$404,095 64</u>

PASSIF.

Incendie, garantie et accidents.....	\$173,784 83
Vie.....	136,070 60
Total du passif (à l'exception du capital versé).....	<u>\$309,855 43</u>
Capital versé en argent.....	\$249,070 50
Appels de fonds en voie de recouvrement.....	7,119 98
Total	<u>\$256,190 48</u>

REVENU.

Incendie	\$108,365 23
Garantie.....	18,218 96
Accidents.....	7,247 11
Vie	28,281 62
Total du revenu en argent.....	<u>\$162,112 92</u>

EMPLOIS.

Incendie	\$126,065 04
Garantie	17,253 28
Accidents	3,949 44
Vie	22,310 95
Total des emplois d'argent.....	<u>\$169,578 71</u>

**LA COMPAGNIE D'ASSURANCES COMMERCIAL UNION, DE LONDRES,
ANGLETERRE.**

ETAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président—ROBERT BARCLAY, écr. | *Secrétaire*—SAMUEL J. PIPKIN.

Siège social—Londres, Angleterre. Constituée en corporation le 28 septembre 1881.

Agent au Canada—FRED. COLE. | *Bureau principal au Canada*—Montréal.

(Opérations commencées au Canada le 11 septembre 1863.)

CAPITAL.

Capital autorisé et souscrit.....	£2,500,000 stg.	\$12,166,666 67
do versé en argent.....	250,000 "	1,216,666 67

ACTIF AU CANADA (DÉPARTEMENT DES INCENDIES).

Effets possédés par la compagnie :

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Effets canadiens 5 p.c. pour le département des incendies	\$50,613 33	\$50,613 33
do 4 do do do ...	55,966 67	55,966 67

Total, valeur au pair et valeur vénale.... \$106,580 00 \$106,580 00

Reporté à leur vénale..... \$106,580 00

Ces effets sont déposés entre les mains du receveur général.

En caisse au bureau principal au Canada..... 690 59

Argent en banques, savoir :

Banque de Montréal, Halifax.....	\$1,035 10
Banque British North America, Montréal.....	2,482 25
Banque des Marchands, Winnipeg.....	1,331 09

Total..... 4,848 44

Intérêt à calculer et impayé sur effets..... 1,038 44

Soldes des agents (étant des primes impayées et dues au bur. principal) 41,777 80

Evaluation de la valeur actuelle en argent des diagrammes, cartes et autre mobilier des agences, appartenant à la compagnie, dans les bureaux principaux et les agences au Canada, savoir..... 1,500 00

Total de l'actif au Canada..... \$157,035 27

PASSIF AU CANADA (DÉPARTEMENT DES INCENDIES).

Chiffre net des pertes par incendie au Canada, dues et encore impayées...	\$ 450 00
do do réclamées mais non établies.....	2,474 28
do do rapportées ou supposées mais non encore réclamées.....	3,539 89
do do contestées ou portées devant les tribunaux (dont \$50 antér. à 1881)	2,950 00

Total net du chiffre des réclamations non réglées au Canada..... \$ 9,405 17

Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada 197,225 49

Total du passif au Canada..... \$206,630 66

COMMERCIAL UNION— Suite.

REVENU AU CANADA.

Assurances contre l'incendie au Canada.

Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$298,935 40	
Moins les réassurances, rabais et ristournes.....	21,050 01	
Chiffre net de l'argent reçu pour primes.....		\$277,885 39
Reçu pour intérêts et dividendes payés directement à la compagnie-mère en Angleterre		4,769 34
Intérêt sur le compte de banque à Toronto		446 64
Total du revenu en argent au Canada.....		\$283,101 37

EMPLOIS AU CANADA.

Payé durant l'année sur sinistres (incendie) survenus les années précédentes (portés dans le dernier état à \$3,795.25).....	\$3,383 75	
Payé sur sinistres survenus durant l'année.....	\$202,275 45	
A déduire, objets sauvés et frais de sauvetage.....	\$ 43 88	
A déduire, montant reçu pour les réassurances.....	2,021 14	
	2,065 02	
Chiffre net payé sur ces sinistres.....		\$200,210 43
Total net payé durant l'année sur sinistres (incendie).....		\$203,594 18
Commission ou courtage.....		59,567 84
Taxes au Canada.:		1,541 59
Paiements divers :—		
Vérification des pertes, \$771.11; diagrammes, \$327.76; impressions, \$42.50; publicité, \$162.50; souscription pour différents objets, \$142.50; dépenses d'agence, Saint-Jean, N.B., \$500; dépenses d'agence, Toronto, Ont., \$185.98; dépenses d'agence, Victoria, C.B., \$80; frais judiciaires, \$243.20. N.B. Taxes du conseil des <i>Fire Underwriters</i> , \$205; taxes du surintendant des assurances pour 1880 et 1881, \$577.83; menus frais, \$70.68.....		
		3,209 66
Total des emplois d'argent au Canada.....		\$268,012 67

RISQUES ET PRIMES.

Assurances contre l'incendie au Canada.

Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)	\$21,988,521	\$234,307 61
Délivrées durant l'année—nouvelles.....	19,663,900	216,148 72
do renouvelées.....	10,147,955	124,564 48
Total	\$51,800,376	\$575,020 31
A déduire—les polices éteintes	21,949,308	220,819 91
En vigueur à la fin de l'année.....	\$29,850,978	\$354,200 90
A déduire—les réassurances.....	1,397,213	11,491 58
En vigueur le 31 décembre 1881 (net).....	\$28,453,765	\$342,709 32
Nombre total des polices en vigueur au Canada à cette date. Non rapporté.		
Chiffre total net des polices en vigueur.....		\$28,453,765 00
Total des primes sur ces polices		342,709 32

Signé et attesté sous serment, le 2 mars 1882, par

FRED COLE.

(Reçu le 3 mars 1882.)

COMMERCIAL UNION—Suite.

ÉTAT GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

(Extrait du rapport des directeurs, Londres, Angleterre, 1882.)

DÉPARTEMENT DE L'INCENDIE.

Le chiffre net des primes de 1881 est de £723,475 8s. 10d., et les indemnités payées et à payer ont atteint £502,250 19s. 5d., c'est-à-dire 69½ pour cent du revenu des primes.

Après avoir pourvu à toutes les réclamations non réglées, et déduit la somme de £10,000, portés au compte des pertes et bénéfices, la caisse des assurances contre l'incendie se trouve de £551,359 11s. 7d.

DÉPARTEMENT DES ASSURANCES MARITIMES.

Le revenu des primes s'est augmenté, surtout en ce qui concerne les affaires à l'étranger, tandis que les réclamations payées sont beaucoup moins considérables que celles de l'année précédente.

Sur les bénéfices de ce département, on a porté la somme de £45,000 au compte des pertes et bénéfices, et après avoir pourvu aux réclamations non-réglées, la caisse des assurances maritimes se trouve de £238,731 0s. 4d.

PERTES ET BÉNÉFICES.

Les directeurs recommandent que le solde du compte soit disposé comme suit :

Dividende de 15 pour cent, net de la taxe sur le revenu.....	£37,500	0	0
(Ce qui fait pour l'année, y compris le dividende partiel, un dividende total de 20 pour cent.)			
Solde d'entrée de 1882.....	20,730	5	8
	<u>£58,230</u>	<u>5</u>	<u>8</u>

COMPTE DE L'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.

Dt.	£	s.	d.	Av.	£	s.	d.
Caisse d'assurance contre l'inc. au commencement de l'année....	531,050	4	3	Indemnités payées et non réglées, déduction faite des réassurances.....	502,250	19	5
Recettes des primes, déduction faite des réassurances.....	723,475	8	10	Commissions et courtage payés et à déterminer.....	129,944	1	6
Intérêt.....	19,009	19	10	Contribut. aux associat. de pompiers..	2,497	3	11
				Taxes de l'état, à l'étranger.....	8,039	7	2
				Frais d'établissement des succursales en Australie, et agences étrangères.....	4,874	18	8
				Frais d'administration.....	64,434	0	4
				Mauvaises dettes.....	135	10	4
				Montant porté aux pertes et bénéfices..	10,000	0	0
				Montant de la caisse d'assurances contre l'incendie à la fin de l'année..	551,359	11	7
	<u>£1,273,535</u>	<u>12</u>	<u>11</u>		<u>£1,273,535</u>	<u>12</u>	<u>11</u>

COMPTE DE L'ASSURANCE MARITIME.

Dt.	£	s.	d.	Av.	£	s.	d.
Caisse d'assurances maritimes au commencement de l'année....	230,297	2	2	Indemnités payées et indéterminées, déduction faite des réassurances.....	156,866	18	10
Recettes des primes, déduction faite des réassurances, des escomptes et des ristournes....	226,514	18	2	Abonnement aux Lloyd et aux Register Books.....	862	14	0
Escompte sur timbres de polices.....	2	0	0	Frais d'établissement des succursales en Australie.....	4,472	6	0
Intérêt.....	8,488	8	1	Frais d'administration et commissions.	19,369	9	3
				Montant porté aux pertes et bénéfices..	45,000	0	0
				Montant de la caisse d'assurances maritimes à la fin de l'année.....	238,731	0	0
	<u>£465,302</u>	<u>8</u>	<u>5</u>		<u>£465,302</u>	<u>8</u>	<u>5</u>

COMMERCIAL UNION-- Suite.

COMPTE DES PERTES ET BÉNÉFICES.

Du 1er janvier au 31 décembre 1881.

Dr.	£	s.	d.		£	s.	d.
Solde de sortie du compte de l'année dernière.....	80,946	8	4	Divid. payé le 16 mars.....	£37,500	0	0
Intérêts et divid. non portés aux comptes des différents départements d'assurances.....	19,324	9	0	Caisse de réserve.....	20,000	0	0
Bénéf. de l'ass. contre l'incendie.	10,000	0	0	Dividende partiel payé le 16 septembre.	12,500	0	0
Bénéfices de l'assur. maritime ...	45,000	0	0	Directeurs et auditeurs.....	8,315	0	0
Emoluments sur transferts	39	17	6	Frais non portés aux comptes des différents départements d'assurances.....	18,765	9	2
	<u>£155,310</u>	<u>14</u>	<u>10</u>	Solde.....	58,230	5	8
					<u>£155,310</u>	<u>14</u>	<u>10</u>

Bilan—31 décembre 1881.

Dr.	£	s.	d.		£	s.	d.
Capital des actionnaires.....	250,000	0	0	Capital engagé dans les assurances sur la vie, et comptes non soldés, d'après le bilan spécial.....	746,595	1	0
Caisse de réserve générale	200,000	0	0	Hypothèques sur propriétés dans les limites du Royaume-Uni.....	186,134	19	1
Placements.....	6,332	6	1	Placements :			
Caisse d'assurances contre l'incendie	551,359	11	7	Effets du gouvernement britannique.	193,074	18	7
Compte d'assurances sur la vie d'après le bilan spécial	746,595	1	0	Effets du gouvernement de l'Inde et des Colonies.....	39,775	3	2
Caisse d'assurances maritimes..	238,731	0	4	Effets de gouvernements étrangers...	33,454	8	7
Compte des pertes et bénéfices..	58,230	5	8	*Effets du gouvernement du Canada, des Etats-Unis, de la Belgique et du Brésil.....	260,065	2	11
Effets à payer.....	7,912	5	3	Débiteures de chemins de fer et autres et débiteures non-rachetables	68,832	4	3
Dividendes non réclamés.	67	10	0	Effets et actions de chemin de fer et autres (privilegiés et ordinaires)...	23,028	15	11
Dépôts	570	9	6	Bureaux—pleine propriété, Cornhill et Change Alley	100,000	0	0
Honoraire d'inspection.....	5	5	0	Succursales, mobiliers et garniture	89,812	15	10
Compte indéterminé	249	12	0	Prêts sur biens-meubles.....	14,916	10	10
	<u>£2,060,053</u>	<u>6</u>	<u>5</u>	Soldes des succursales et agences	169,555	7	11
Indemnités (incendie) non réglées	£121,082	0	0	Indemnités dues par d'autres compagnies sur sinistres (incendie).....	10,143	19	9
Commissions (incendie) non réglées	4,121	14	0	Primes (assurances marit.) à écheoir..	25,394	18	4
Sinistres maritimes, non-réglés	9,167	0	0	Intérêt.....	865	19	0
	<u>134,370</u>	<u>14</u>	<u>0</u>	Argent—En dépôt.....	£11,377	9	8
				En banques (comptes courants)	86,056	16	7
				En caisse.....	129	8	4
					<u>200,563</u>	<u>11</u>	<u>7</u>
				Effets à recevoir	31,647	9	8
				Timbres en portefeuille.....	562	14	0
	<u>£2,194,424</u>	<u>0</u>	<u>5</u>		<u>£2,194,424</u>	<u>0</u>	<u>5</u>

* Ces sommes sont, en vertu de lois locales ou de contrats, spécialement déposées au Canada, et dans les pays étrangers, comme garantie en faveur des porteurs de polices délivrées dans ces divers pays respectivement.

**COMPAGNIE D'ASSURANCES DITE *DOMINION* CONTRE L'INCENDIE
ET LES DANGERS DE LA NAVIGATION.**

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881

Président—JOHN HARVEY.

Secrétaire—F. R. DESPARD.

Bureau principal—Hamilton.

(Opérations commencées au Canada le 1er janvier 1873.)

CAPITAL.

Capital social autorisé	\$1,000,000 00
do souscrit.....	460,600 00
do versé en argent.....	<u>86,719 24</u>

(Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.)

ACTIF.

Prêts sur obligations et hypothèques, sur lesquels il n'est pas dû plus d'un an d'intérêt, garantis par première hypothèque sur biens-fonds.....	\$1,624 12
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------

Effets et bons possédés par la compagnie.

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Cité d'Hamilton, bons de l'aqueduc.....	\$ 400 00	\$ 432 00
do débetures générales.....	8,866 66	9,310 00
Cité de Victoria, bons de l'aqueduc, garantis par le gouver- nement de la Colombie-Britannique et déposés au crédit du receveur général.....	15,000 00	18,750 00
Total, valeur au pair et valeur vénale.....	<u>\$24,266 66</u>	<u>\$28,492 00</u>

Reporté à la valeur vénale.....	\$28,492 00
Argent en caisse au bureau principal.....	15 00
Argent à la banque d'Hamilton, au crédit du receveur général.....	35,000 00
Intérêt à calculer et impayé sur effets.....	379 33
Soldes des agents.....	5,418 13
Mobilier de bureaux.....	481 28
Montant dû par d'autres compagnies.....	62 19
Divers (payé depuis).....	200 00
Total de l'actif.....	<u>\$71,672 05</u>

PASSIF.

Chiffre net des indemnités réclamées, mais non établies.....	\$1,500 00
do contestées, et portées devant les tribunaux (datant des années précédentes).....	1,900 00
do contestées non portées devant les tribunaux.....	<u>1,750 00</u>
Chiffre net des réclamations d'indemnités pour sinistres (incendie), non régées au Canada.....	\$4,250 00
Dû et à calculer pour loyer, \$162.50; frais judiciaires, \$54.38.....	246 88
Argent emprunté à la banque d'Hamilton.....	20,447 39
(Taux d'intérêt à payer 6 p.c.; garantie donnée; débetures gé- nérales d'Hamilton, \$8,866.66; débetures de l'aqueduc d'Ha- milton, \$400; privilège sur l'argent déposé à cette banque au crédit du receveur général pour la balance.)	
Dû à d'autres compagnies.....	425 55
Dû pour taxes.....	170 20
Taxe d'assurances contestée.....	1,000 00
Total du passif.....	<u>\$26,540 02</u>

**COMPAGNIE D'ASSURANCES DITE DOMINION CONTRE L'INCENDIE
ET LES DANGERS DE LA NAVIGATION—Fin.**

Capital versé en argent..... \$86,719 23

REVENU.

Assurances contre l'incendie.

Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$52,559 15	
Moins les réassurances, rabais et ristournes.....	18,187 81	
Total net de l'argent reçu pour primes		\$34,371 34
Reçu en intérêt et dividendes.....		3,004 08
Total		\$37,375 42
Reçu sur appel de capital		17,505 83
Total du revenu		\$54,881 25

EMPLOIS.

Chiffre payé durant l'année sur sinistres survenus les années précédentes (porté dans le dernier état à \$12,833.35).....	\$14,019 68	
Moins—reçu pour réassurances.....	2,648 00	
Chiffre net payé pour ces sinistres.....	\$11,371 68	
Montant payé sur sinistres survenus durant l'année.....	\$45,123 58	
Moins—reçu pour réassurances.....	1,912 72	
Chiffre net payé pour ces sinistres.....	\$43,209 86	
Chiffre total net payé durant l'année sur sinistres (incendie).....		\$54,581 54
Commission ou courtage		53 21
Appointements, rétributions et tous autres frais du personnel.....		4,993 04
Taxes		526 30
Tous autres paiements :—		
Loyer et taxes, \$1,003.50; impressions, papeterie et publicité, \$1,956.04; frais judiciaires, \$279.38; mobilier de bureaux, \$13.15; dépenses générales, \$2,403.73.....		5,755 80
Risques en cours réassurés dans l'association d'assurances contre l'Incendie		26,202 08
Total des emplois d'argent		\$92,111 97

RISQUES ET PRIMES.

	Chiffre.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)	\$6,154,335	\$77,947 14
Délivrées durant l'année, nouvelles et renouvelées.....	5,781,788	59,317 76
Total	\$11,936,123	\$137,264 90
A déduire—les polices éteintes.....	7,916,499	82,147 27
En vigueur à la fin de l'année (brut).....	\$4,019,624	\$55,117 63
A déduire—les réassurances.....	664,866	6,169 76
En vigueur (net).....	\$3,354,758	\$48,948 87

Toutes les polices ont été réassurées le 1er novembre 1881; aucun risque impayé en vertu de polices d'assurances.

Signé et attesté sous serment, ce 30 janvier 1882, par

JOHN HARVEY,
Président.
F. R. DESPARD,
Secrétaire.

(Reçu le 1er février 1882.)

L'ASSOCIATION D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE (A RESPONSABILITÉ LIMITÉE).

ÉTAT POUR LES TREIZE MOIS TERMINÉS LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président—Col. KINGSCOTE, G.B., M.P. | *Gérant*—WM. P. CLIREHUGH.

Siège social—Londres, Angleterre.

Agent au Canada—WM. ROBERTSON. | *Bureau principal au Canada*—Montréal.

(Opérations commencées au Canada, en décembre 1880.)

CAPITAL.

Capital autorisé et souscrit.....	\$4,866,666 67
Capital versé en argent.....	974,333 33

ACTIF AU CANADA.

Effets du Canada déposés au crédit du receveur général.....	\$100,000 00
Argent en caisse au bureau principal au Canada.....	1,092 72
Argent à la banque de Montréal.....	10,741 43
Solde des agents.....	7,501 06
Dû pour réassurances.....	549 20
Mobilier de bureau et cartes.....	1,428 29

Total de l'actif au Canada \$121,372 70

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des pertes établies mais non encore dues, moins les réassurances.....	\$ 5,288 23
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada	41,079 97
Dû et à calculer pour appointements, loyer, publicité et autres dépenses incidentes au Canada.....	457 95

Total du passif au Canada..... \$46,826 51

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$82,178 47
Moins, les réassurances, rabais, et ristournes.....	12,679 94
Chiffre net de l'argent reçu pour primes.....	\$69,498 53
*Reçu pour intérêt sur dépôt.....	4,000 00

Total du revenu en argent au Canada..... \$73,498 53

EMPLOIS AU CANADA.

Chiffre net payé sur sinistres (incendie) pendant l'année au Canada.....	\$ 7,452 92
Commission ou courtage au Canada.....	11,780 10
Appointements, rétributions et tous autres frais du personnel au Canada	4,792 79
Taxes au Canada.....	679 68
Tous autres paiements et dépenses au Canada.....	4,080 05

Total des emplois d'argent au Canada..... \$28,785 54

* Payé directement à la compagnie-mère à Londres.

L'ASSOCIATION D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE—*Suite.*

RISQUES ET PRIMES.

<i>Assurances contre l'incendie au Canada.</i>	Chiffre.	Primes.
Polices délivrées durant l'année, nouvelles.....	\$ 6,916,107	\$55,976 39
Polices réassurées de la compagnie <i>Dominion</i> contre l'incendie et les dangers de la navigation.....	4,161,488	26,202 08
Total.....	\$11,077,595	\$82,178 47
Moins—les polices éteintes.....	3,191,637	8,889 59
Total brut en vigueur à la fin de l'année.....	\$ 7,885,958	\$73,288 88
Moins les réassurances.....	1,313,985	10,760 48
Total net en vigueur le 31 décembre 1881...	\$ 6,511,973	\$62,528 40
Nombre total des polices en vigueur au Canada.....	Pas de rapport.	
Chiffre net des polices en vigueur	\$6,511,973 00	
Chiffre total des primes sur ces polices.....	62,528 40	

Signé et attesté sous serment, ce 20 mars 1882, par

WILLIAM ROBERTSON.

(Reçu, 21 mars 1882.)

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

(*Extrait du rapport des directeurs, Londres, Angleterre, 5 avril 1882.*)

Les primes d'assurances contre l'incendie se sont élevées à £141,702 4s. 7d., déduction faite de £21,472 14s. 10d. payés à d'autres compagnies pour les réassurances, tandis que les pertes payées et celles dont il devra être justifié se chiffraient à la date du 31 décembre, par £65,946 8s. 2d., soit 46½ pour cent des primes nettes.

Les comptes vérifiés, portés à la page suivante, accusent, déduction faite de toutes les dépenses, des commissions, des taxes de l'état, ici et à l'étranger, un solde de £44,499 13s. 5., au crédit de la compagnie, y compris £9,405 6s. 9d., solde de sortie de compte de 1880.

Les directeurs ont déjà déclaré un dividende intérimaire au taux de 5 pour cent par année, pour le semestre terminé le 30 juin dernier, et ils se proposent de payer maintenant un nouveau dividende pour le semestre terminé le 31 décembre, au taux de 7 pour cent par année, libre de la taxe sur le revenu, équivalant à 6 pour cent pour l'année 1881. Ces deux sommes absorberont £12,000, ce qui laissera £32,499 13s. 5d. à reporter pour payer les risques non éteints sur les polices en cours; cette somme étant destinée à former une caisse spéciale d'assurances contre l'incendie, et pour faire face aux commissions éventuelles sur les bénéfices.

Les fonds de la compagnie, y compris le capital versé de £200,000, et la caisse de réserve, £50,000, atteignent maintenant £282,499 13s. 5d., outre le capital non appelé, £800,000, la garantie totale offerte par l'association étant de £1,082,499 13s. 5d.

L'ASSOCIATION D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE—*Fin.*

COMPTE DES RECETTES ET DES DÉPENSES,

Pour l'année expirée le 31 décembre 1881.

Dt.	£	s.	d.	Av.	£	s.	d.
Solde de sortie de compte de 1880.	9,405	6	9	Pertes payées et à justifier, le 31 décembre 1881.....	65,946	8	2
Primes, déduction faite de £21,472 14s. 10d., de réassurances.....	141,702	4	7	Commission, au siège social et dans les succursales en Angleterre et à l'étranger.....	23,578	13	7
Intérêt sur les placements.....	10,406	19	11	Frais généraux d'administration, y compris les appointements au siège social et dans les succursales en Angleterre et à l'étranger, les taxes de l'état, les loyers, les impressions, la papeterie et le change, et y compris aussi les frais de premier établissement des succursales américaines et canadiennes.....	27,759	10	7
Emoluments sur transferts et autres recettes.....	269	14	6	Solde à reporter.....	44,499	13	5
	<u>£161,784</u>	<u>5</u>	<u>9</u>		<u>£161,784</u>	<u>5</u>	<u>9</u>
Solde reporté.....	44,499	13	5	Dividende partiel pour le semestre expiré le 30 juin 1881, à 5 pour cent par année.....	5,000	0	0
	<u>£44,499</u>	<u>13</u>	<u>5</u>	Solde porté au bilan.....	39,499	13	5
	<u>£44,499</u>	<u>13</u>	<u>5</u>		<u>£44,499</u>	<u>13</u>	<u>5</u>

BILAN.

31 décembre 1881.

PASSIF.	£	s.	d.	ACTIF.	£	s.	d.
Capital, £1,000,000, divisé en 100,000 actions de £10 l'une, sur lesquelles sont payés £2 par action.....	200,000	0	0	Placements, inscrits au prix d'achat:—			
Caisse de réserve.....	50,000	0	0	Effets de banques et des Indes, 4 p.c. £21,874	21,874	7	0
*Pertes impayées le 31 décembre.....	£16,684	12	9	Bons des Etats Unis. 109,876	109,876	12	8
Autre passif.....	488	17	5	Effets du Canada. 20,804	20,804	17	3
	<u>17,173</u>	<u>10</u>	<u>2</u>	Effets coloniaux.... 53,869	53,869	2	5
Solde du compte des recettes et des dépenses.....	£44,499	13	5	Effets de corporat. 15,003	15,003	2	6
Moins, le dividende partiel pour le semestre terminé le 30 juin 1881.....	5,000	0	0	Effets de chemins de fer, privil., débet. non rachat, et effets ordinaires.....	42,970	12	5
	<u>39,499</u>	<u>7</u>	<u>7</u>		<u>264,398</u>	<u>14</u>	<u>0</u>
	<u>£306,673</u>	<u>3</u>	<u>7</u>	Argent en caisse et en banque, au siège social, et dans les succursales en Angleterre et à l'étranger	23,628	8	4
				comptes courants et dépôts.....	1,635	11	7
				*Primes en cours de perception.....	14,754	13	6
				*Comptes des succursales, d'agents et de garanties impayés.....	2,255	15	11
				Intérêt impayé.....			
	<u>£306,673</u>	<u>3</u>	<u>7</u>		<u>£306,673</u>	<u>3</u>	<u>7</u>

*Ces pertes ont été, à peu d'exceptions près, payées depuis.

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE
DITE *GUARDIAN*.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président—AUGUSTUS PREVOST.

Secrétaire—T. G. C. BROWNE.

Siège social—Londres, Angleterre; organisée en 1821.

Agents au Canada—ROBERT SIMMS et Cie, et GEORGE DENHOLM.

Bureau principal au Canada—Montréal.

(Opérations commencées au Canada le 1er mai 1869.)

CAPITAL.

Capital autorisé et souscrit.....	£2,000,000 stg.	\$9,733,333 33
Capital versé en argent	1,000,000	4,866,666 66
		4,866,666 66

ACTIF AU CANADA.

*Effets fédéraux du Canada.....		\$100,343 68
		\$100,343 68

PASSIF AU CANADA.

Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada.		\$37,615 84
Total du passif au Canada.....		\$37,615 84

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$67,858 87	
Moins, les réassurances, rabais et ristournes.....	2,944 14	
Total net de l'argent reçu pour primes.....		\$62,745 41
Reçu pour dividendes sur effets.....		5,017 17
Total du revenu en argent au Canada.....		\$69,931 90

EMPLOIS AU CANADA.

Payé sur sinistres survenus durant l'année.....	\$60,066 27	
Moins, les réassurances.....	1,101 17	
Total net payé durant l'année sur sinistres (incendie).....		\$58,965 10
Commission		12,224 81
Taxes		1,031 24
Divers paiements.....		1,798 72
Total des emplois d'argent au Canada.....		\$74,019 87

*Déposés au crédit du receveur général. L'intérêt sur ces effets est payé directement à la compagnie-mère, à Londres.

GUARDIAN—Fin.

RISQUES ET PRIMES.

<i>Assurances contre l'incendie au Canada.</i>	Nombre.	Chiffre.	Primes
Total brut des polices en vigueur à la date du dernier rapport.....	3,506	\$9,206,277	\$81,982 02
Polices délivrées durant l'année, nouvelles.....	1,795	4,532,543	34,547 13
do do do renouvelées.....	1,575	3,848,599	33,033 44
Total.....	6,876	\$17,587,419	\$149,562 59
A déduire, les polices éteintes.....	3,320	9,080,185	73,781 11
Total brut des polices en vigueur à la fin de l'année..	3,556	\$8,507,234	\$75,781 48
A déduire les réassurances.....		89,333	549 81
Total net des polices en vigueur le 31 déc. 1881.....	3,556	\$8,417,901	\$75,231 67
Nombre total des polices en vigueur au Canada à cette date.....	3,556		
Chiffre net des polices en vigueur.....			\$8,417,901 00
Total des primes sur ces polices.....			75,231 67

Signé et attesté sous serment, ce 25 février 1882, par

GEORGE DENHOLM.

(Reçu le 27 février 1882.

GUARDIAN—Suite.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

(Extrait du rapport des directeurs, Londres, 1er juin 1881.)

DÉPARTEMENT DE L'INCENDIE.

Les primes d'assurances contre l'incendie, après déduction faite des réassurances ont atteint, l'année dernière, le chiffre de £262,597 12s. 3d., ce qui constitue une augmentation de £13,239 sur l'année précédente.

Les pertes se sont élevées à £164,406 17s. 10d., soit 62.6 par cent des primes, ce qui est considérablement au-dessus de la moyenne.

La caisse de réserve des primes pour la garantie des polices en cours est aujourd'hui de £118,000, et la caisse de réserve générale du département de l'incendie, s'élève maintenant à £285,000. Le montant total de la caisse est donc (à part le capital des actionnaires) de £403,000 pour faire face aux réclamations pour pertes par incendie.

COMPTE DE L'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE (REVENU).

Dt.	£	s.	d.	Av.
Caisse d'assurances contre l'incendie au commencement de l'année:—				
Proportion des bénéfices affectés aux actionnaires, juillet 1880.....	£19,017	16	5	
Caisse de réserve générale.....	280,000	0	0	
Reserves des primes pour les polices en cours le 31 déc. 1879..	112,200	0	0	
	411,217	16	5	
Primes reçues, après déduction des réassurances.....	262,597	12	3	
Intérêt et dividendes.....	16,554	9	1	
	£690,369	17	9	
Bénéfices payés aux actionnaires en juillet 1880.....				19,017 16 5
Indemnité sur sinistres, déduction faite des réassurances.....				164,406 17 10
Frais d'administration.....				35,342 1 9
Commission.....				40,926 1 10
Mauvaises dettes des agents.....				10 3 4
Caisse d'assurances contre l'incendie à la fin de l'année, d'après le bilan spécial de la caisse d'assurances contre l'incendie, savoir:—				
Réserve des primes pour les polices en cours le 31 décembre 1880.....	£118,000	0	0	
Caisse générale de réserve.....	285,000	0	0	
Proportion des bénéfices à être affectés au compte des actionnaires en 1881.....	27,666	16	7	
				432,666 16 7
	£690,369	17	9	£690,369 17 9

COMPTE DU CAPITAL DES ACTIONNAIRES (REVENU).

Dt.	£	s.	d.	Av.
				£ s. d.
Montant du compte du capital des actionnaires au commencement de l'année, savoir:—				
Capital des actionnaires versé.....	£1,000,000	0	0	
Soldes disponibles pour dividendes.....	51,370	2	10	
	1,051,370	2	10	
De la caisse des assurances sur la vie:—Proportion des bénéfices tel que portée au compte du revenu.....	28,000	0	0	
De la caisse d'assurances contre l'incendie:—Proportion des bénéfices de 1879, tel que portée au compte du revenu.....	19,017	16	5	
Intérêt et dividendes.....	45,368	15	5	
Emoluments sur transferts.....	37	19	0	
Bénéfices sur vente de placem.	722	18	2	
	£1,144,517	11	10	
Dividende partiel payé aux actionnaires en janvier 1880.....	£25,000	0	0	
Dividende et boni aux actionnaires en juillet 1880.....	65,000	0	0	
				90,000 0 0
Montant du compte du capital des actionnaires à la fin de l'année, savoir:				
Capital des actionnaires versé.....	£1,000,000	0	0	
Solde disponible pour dividendes.....	54,517	11	10	
				1,054,517 11 10
	£1,144,517	11	10	£1,144,517 11 10

GUARDIAN—Suite.

Dr BILAN de la compagnie d'assurances contre l'incendie et sur la vie dite *Guardian*, le 31 décembre 1880. Av.

DÉPARTEMENT DE L'INCENDIE.

PASSIF.		ACTIF.	
	£	s.	d.
Total de la caisse des incendies d'après le compte du revenu des assur. contre l'inc...	430,666	16	7
* Indemnités à payer.....	33,114	0	0
* Primes de réassurances dues aux autres compagnies.....	9,215	19	9
* Du pour commission.....	2,256	8	7
* Dû pour frais d'administration.....	573	10	9
	<hr/>		
Placements :—			
Effets du gouvernement britannique.....	75,860	5	0
do do de l'Inde et des colonies.....	112,254	16	7
do do des Etats-Unis, bons enregistrés.....	91,825	0	0
Banque New London et Brazilian, Rio Janeiro (dépôt au gouvernement).....	1,020	0	0
Débentures de chemins de fer et autres, et débet. non rachetables (britanniq.)	71,613	15	11
Effets privilégiés de ch. de fer do	9,860	12	4
Effets du chemin de fer des Indes, garantis par le gouvernement des Indes.	10,000	0	0
Corps de saur. de Londres (part d'édifice) do Glasgow do	858	7	6
	550	0	0
	30,763	1	1
Soldes des agents	3,652	17	1
Primes de réassurances dues par d'autres compagnies.....	5,573	17	6
Intérêt à perc. à calculer mais non échus.			
Argent—en dépôt.....	£27,350	6	7
en caisse et en b.			
(comptes cour. 27,401 17 4			
	54,752	3	11
Effets à recevoir—soldes des agences et succursales.....	7,281	18	9
	<hr/>		
	£475,826	15	8
	<hr/>		
	£475,826	15	8

* Ces items sont compris dans les items correspondants du compte du revenu des incendies.

GUARDIAN—Fin.

COMPTE DU CAPITAL DES ACTIONNAIRES, ET DE LA CAISSE D'ANNUITÉS ET DE DOTATION.

Capital des actionnaires versé. £1,000,000 0 0
Solde disponible pour dividendes futurs..... 54,517 11 10

Total, d'après le chiffre correspondant du revenu..... 1,054,517 11 10
Caisse d'annuités et de dotation, d'après le compte correspondant du revenu..... 4,286 7 4
* Dividendes et boni impayés aux actionnaires. 4,861 16 6

£ s. d.

Hypothèques sur biens-fonds dans les limites du Royaume-Uni..... 485,917 19 9
Prêts sur polices d'assurances sur la vie.... 5,050 0 0

Placements :—

Effets publics du Canada, garantis par le gouvernement britannique..... 93,421 13 3
Effets du gouvernement des colonies..... 64,637 19 6
do Etats-Unis, bons enregistrés..... 60,421 13 0
Actions du ch. de fer des Indes, garanties par le gouvernement des Indes..... 25,000 0 0
Débentures de chemins de fer et autres, (britanniques)..... 195,221 8 3
Bureaux, pleine propriété..... 31,965 0 0
Constitués à terme..... 30,896 12 9
Effets municipaux et publics..... 11,271 16 6
Achat de droits éventuels de réversion et intérêts viagers..... 21,581 1 1
Loyer des terrains..... 10,929 0 0
Intérêts à percevoir à calculer, mais non échus..... 12,003 2 4
Argent—en dépôt..... £5,000 0 0
en cpt. cou. aux ban. 10,348 9 3

£1,063,665 15 8

Département des assurances sur la vie..... £1,432,268 8 10

Grand total..... £2,971,760 19 4

15,348 9 3

£1,063,665 15 8

Département des assurances sur la vie..... £1,432,268 8 10

Grand total..... £2,971,760 19 4

* Cet item est compris dans l'item correspondant du compte du capital des actionnaires.

NOTE.— Conformément au contrat de règlement de la compagnie, les comptes de la caisse d'assurance sur la vie, de la caisse d'assurance contre l'incendie, celle du capital des actionnaires et celle des annuités et des dotations sont tenues séparément, et les divers actifs sont placés au nom des différents syndics.

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE DE HARTFORD

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président—GEO. L. CHASE.

Secrétaire—C. B. WHITING.

Siège social—Hartford, Conn., E.-U. Organisée en mai 1810.

Agents généraux au Canada—WOOD et EVANS, Montréal.

(Opérations commencées au Canada, 1836.)

CAPITAL.

Capital autorisé.....	\$3,000,000 00
Versé en argent.....	<u>1,250,000 00</u>

ACTIF AU CANADA.

Bons et effets déposés au crédit du receveur général :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Bons enregist. des E.-Unis portant 3½ p. c. d'intérêt.	\$55,000 00	\$55,550 00
Effets de la banque de l'Ontario, 271 parts	10,840 00	6,775 00
Effets de la banque de Montréal, 100 parts	20,000 00	39,900 00
Total, valeur au pair et valeur vénale.....	<u>\$85,840 00</u>	<u>\$102,225 00</u>
Reporté à la valeur vénale.....		\$102,225 00
Solde des agents.....		<u>1,625 82</u>
Total de l'actif au Canada.....		<u>\$103,850 82</u>

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des pertes établies au Canada, mais pour lesquelles l'indemnité n'est par encore due, et réclamées, mais non encore établies.....	\$4,510 33
Total net des réclamations d'indemnités (incendie) non réglées au Canada.	\$ 4,510 33
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada.	50,640 14
Total du passif au Canada.....	<u>\$55,150 47</u>

REVENU AU CANADA.

Total net de l'argent reçu pour primes (incendie)	\$87,615 00
do intérêts et dividendes.....	3,690 73
Total du revenu en argent au Canada.....	<u>\$91,305 73</u>

EMPLOIS AU CANADA.

Payé durant l'année sur sinistres (incendie) survenus les années précédentes (portés dans le dernier état à \$6,006).....	\$ 5,782 27
Payé sur sinistres (incendie) survenus durant l'année.....	65,444 68
Total net payé sur sinistres durant l'année.....	\$71,226 95
do pour commission ou courtage	8,323 50
do pour appointements, émoluments, etc.....	2,886 96
do pour taxes au Canada.....	757 71
Total des emplois d'argent au Canada.....	<u>\$83,195 12</u>

HARTFORD—*Suite.*

RISQUES ET PRIMES.

Assurances contre l'incendie au Canada.

	Nombre.	Chiffre.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut).	5,435	\$8,144,229	\$89,905 60
Polices délivrées durant l'année, nouvelles et renouvelées.....	5,712	9,320,115	87,615 73
Total	11,147	\$17,464,344	\$177,521 33
A déduire, les polices éteintes.....	5,028	7,831,212	85,167 80
Totaux, brut et net, des polices en vigueur, le 31 déc. 1881...	6,119	\$9,633,132	\$92,353 53

Nombre total des polices en vigueur au Canada à cette date	6,119
Chiffre total des polices en vigueur.....	\$9,633,132 00
Total des primes sur ces polices.....	92,353 53

Signé et attesté sous serment, ce 16 janvier 1882, par

ROBERT WOOD.

(Reçu le 18 janvier 1882.)

OPÉRATIONS GÉNÉRALES.

(Situation pour l'année expirée le 31 décembre 1881, telle que fournie au commissaire des assurances de l'Etat du Connecticut.)

ACTIF.

Immeubles	\$651,175 60
Prêts sur obligations et hypothèques.....	749,800 00
Intérêts à calculer sur ces prêts	15,472 25
Effets, valeur au pair, \$1,275,605; valeur vénale.....	1,655,221 35
Prêts sur effets, débetures, etc.....	589,787 92
Intérêt échu et à calculer sur ces prêts	5,631 71
Argent en caisse et en banques.....	119,754 82
Chiffre brut des primes en voie de perception.....	266,856 48
Autre actif	18,874 90
Total de l'actif.....	\$4,072,575 03

PASSIF.

Chiffre net des indemnités impayées.....	\$137,599 08
Primes non acquises.....	1,327,112 18
Autre passif.....	25,000 00
Total du passif, à l'exclusion du capital.....	\$1,489,711 26
Capital versé en argent	\$1,250,000 00
Excédant net disponible en sus du passif et du capital.....	1,332,863 77

HARTFORD—*Fin.*

REVENU.

Argent reçu en primes.....	\$1,792,654 19
Intérêts et dividendes.....	163,897 83
Autres recettes	22,194 84
Total des recettes en argent.....	<u>\$1,978,746 86</u>

EMPLOIS.

Chiffre net payé en indemnités	\$956,034 40
Dividendes aux actionnaires.....	251,500 00
Commission ou courtage	259,252 20
Appointements rétributions et autres frais du personnel.....	119,414 20
Taxes	40,932 04
Divers.....	133,049 78
Total des emplois d'argent.....	<u>\$1,760,182 62</u>

Attesté et assermenté sous serment, par

GEO. L. CHASE,
Président.
C. B. WHITING,
Secrétaire.

HARTFORD, CONN., 11 janvier 1882.

 COMPAGNIE D'ASSURANCES *IMPERIAL* DE LONDRES.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président—DALISON ALEXANDER,*Gérant*—E. COZENS SMITH.*Siège social*—Londres, Angleterre.—Organisée en 1803.*Agents au Canada*—RINTOUL, FRÈRES.*Bureau principal au Canada*.—Montréal.

(Opérations commencées au Canada en 1864.)

 CAPITAL.

Capital social autorisé	£1,600,000 stg.	\$7,786,666 67
do souscrit	1,200,000 "	5,840,000 00
do versé en argent.....	700,000 "	<u>3,406,666 67</u>

ACTIF AU CANADA.

Effets et bons possédés par la compagnie :—

	Valeur au pair.
Effets du Canada à 5 pour cent.....	\$50,001 00
do 6 do	1,400 00
do 5 do (inscription de 1885)	48,667 00
Total, valeur au pair et valeur vénale.....	<u>\$100,068 00</u>

Reporté à la valeur vénale (au crédit du receveur général).....	\$100,068 00
Argent en caisse au bureau principal au Canada	19,259 30
Total de l'actif au Canada.....	<u>\$119,327 30</u>

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des réclamations d'indemnités non établies.....	\$15,767 31
Chiffre net des réclamations d'indemnités non réglées au Canada	\$15,767 31
Réserves des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada	95,081 53
Total du passif au Canada.....	<u>\$110,848 84</u>

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes (incendie)	\$182,135 56
Moins, les réassurances, rabais et ristournes.....	11,649 56
Total net de l'argent reçu pour primes	\$170,486 00
* A ajouter, dividendes sur effets déposés au crédit du receveur général.	5,017 40
Total du revenu en argent au Canada.....	<u>\$175,503 40</u>

* Ces dividendes sont payés directement à la compagnie-mère à Londres.

IMPERIAL—Suite.

EMPLOIS AU CANADA.

Payé durant l'année sur sinistres (incendie) survenus les années précédentes (portés dans le dernier état à \$8,874.00).....	\$	8,174 91
Payé sur sinistres survenus durant l'année.....	\$	125,664 66
A déduire—les réassurances.....		3,519 56
		<u>\$122,145 10</u>
Total net payé durant l'année sur sinistres (incendie) au Canada.....	\$	130,320 07
Payé pour commission ou courtage.....		26,728 60
do appointements, rétributions, etc.....		2,300 01
do taxes au Canada.....		2,134 52
Tous autres paiements et déboursés au Canada.....		4,573 96
		<u><u>\$166,057 16</u></u>

RISQUES ET PRIMES.

<i>Assurances contre l'incendie au Canada.</i>	Nombre.	Chiffre.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)	7,853	\$15,959,233	\$175,629 85
do délivrées durant l'année—nouvelles.....	4,139	10,159,809	87,246 79
do do renouvelées.....	4,665	9,400,591	94,888 77
Total.....	16,657	\$35,519,676	\$357,765 41
A déduire—les polices éteintes.....	7,693	17,640,925	168,195 81
Polices en vigueur à la fin de l'année (brut).....	8,964	\$17,878,751	\$189,569 60
A déduire—les réassurances.....		551,548	5,329 20
Polices en vigueur le 31 décembre 1881 (net)	8,964	\$17,327,203	\$184,240 40

Nombre total des polices en vigueur à cette date au Canada.....	8,964
Chiffre total des polices en vigueur.....	\$17,327,203 00
Total des primes sur ces polices.....	<u>184,240 40</u>

Signé et attesté sous serment, ce 23 février 1882, par

W. H. RINTOUL.

(Reçu le 24 février 1882.)

CIE. D'ASSURANCES CONTRE LE FEU IMPÉRIAL, DE LONDRES.

Siège social: No. 1, OLD BROAD STREET, LONDRES, ANGLETERRE.

(Fondée en 1803.)

Capital	£1,600,000
do versé et placé.....	700,000

BÉNÉFICES.

Primes reçues en 1881 sur £216,766,836.....	£623,160 15 8
Intérêts sur placements	60,777 9 7
Différence entre l'achat et la vente des placements.....	4,831 15 5
Solde de sortie de compte.....	19,605 5 5
Total	<u>708,375 6 1</u>

IMPERIAL—Suite.

PERTES.

Indemnités sur sinistres (incendies).....	£136,423	8	9
Frais d'administration.....	187,782	0	1
Dividendes aux actionnaires.....	84,000	0	0
Mauvaises dettes.....	169	17	3
Total.....	£708,375	6	1

PASSIF.

Réserve, de 1803 au 31 décembre 1880.....	£778,400	19	2
Solde des pertes et bénéfices le 31 décembre 1881, report.....	19,605	5	5
Réserve, de 1803 au 31 décembre 1881.....	£758,795	13	9
Plus, le capital versé, 31 décembre 1881.....	700,000	0	0
	£1,458,795	13	9
Indemnités non réglées.....	£164,667	0	0
Effets à payer.....	2,778	5	9
Dividendes non réclamés.....	2,031	11	6
Comptes de fournisseurs, etc.....	756	16	6
Dû aux agents pour commission et dépenses.....	27,872	0	0
	198,105	13	9
Total.....	£1,656,901	7	6

ACTIF.

Effets du gouvernement britannique.....	£378,388	13	2
Actions de la banque d'Angleterre.....	24,907	16	3
Bons de la cité de Londres.....	36,080	0	0
Effets du bureau des travaux métropolitains.....	10,175	0	0
Effets des bassins de Londres.....	71,226	10	0
Débitures et actions privilégiées de la Cie. <i>General Steam Navig.</i>	19,996	0	0
30 actions de la Cie <i>Imperial</i>	2,091	15	6
Débitures de chemins de fer britanniques et actions privilégiées..	246,811	9	4
Prêts garantis.....	36,170	0	0
Bureaux, en pleine propriété.....	£222,300	2	11
	6,432	8	6
	228,732	11	5
Garanties du gouvernement de l'Inde.....	54,190	6	3
Débitures et actions de chemins de fer de l'Inde.....	49,508	2	6
Effets des colonies britanniques.....	175,377	7	5
Effets des Etats-Unis.....	132,090	1	8
Placements et obligations à l'étranger.....	22,429	4	2
	£1,488,174	17	8
Argent en banques.....	18,284	8	6
Argent chez les courtiers, garanti.....	30,000	0	0
En caisse au bureau de la compagnie.....	298	4	4
Effets à recevoir.....	14,964	9	3
Solde des agents et des succursales de la compagnie.....	101,883	19	5
Solde des comptes garantis par d'autres compagnies.....	3,295	8	4
Total.....	£1,656,901	7	6

 COMPAGNIE D'ASSURANCE LANCASHIRE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président—NATHANIEL SHELMEKDINE, | Gérant—GEO. STEWART.

Bureau principal—Manchester, Angleterre. Organisée le 22 juin 1852.

Agent au Canada—S. C. DUNCAN-CLARK.

Bureau principal au Canada—Canada Permanent Buildings, Toronto.

(Opérations commencées au Canada en juillet 1864.)

 CAPITAL.

Chiffre du capital social autorisé.....	\$14,600,000 00
Chiffre souscrit	13,140,000 00
Chiffre payé en argent.	<u>1,314,000 00</u>

ACTIF AU CANADA.

Effets canadiens 5 pour cent, déposés au crédit du receveur général, valeur au pair.....	\$100,000 00
Argent en caisse au bureau principal	254 54
Argent en banque et en caisse à Halifax	4,474 97
Soldes des agents	18,632 89
Total de l'actif au Canada.....	<u>123,362 40</u>

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des indemnités non réglées, mais non contestées.....	\$14,642 93
Chiffre net des pertes contestées:—	
Portées devant les tribunaux (datant des années précédentes).....	6,262 50
Non portées devant les tribunaux	<u>1,000 00</u>
Chiffre net des indemnités réclamées mais non réglées au Canada	\$21,905 43
Réserve de primes non-acquises sur tous les risques en cours au Canada	124,664 10
Total du passif au Canada.....	<u>\$146,569 53</u>

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$215,081 07
Moins, les réassurances, rabais et ristournes.....	<u>17,100 89</u>
Total net de l'argent reçu pour primes.....	\$197,980 38
Intérêt et dividendes sur effets	5,000 00
Intérêt sur le compte de banque.....	117 14
Total du revenu en argent au Canada.....	<u>\$203,097 52</u>

LANCASHIRE—*Suite*,

EMPLOIS AU CANADA.

Payé pendant l'année sur sinistres survenus les années précédentes (portés dans le dernier état à \$8,575.75)	\$12,183 33
Moins, les objets sauvés et les frais de sauvetage	547 85
Chiffre net payé durant l'année pour ces pertes	\$11,635 48
Payé sur sinistres survenus pendant l'année	\$133,356 55
Moins, les objets sauvés et les frais de sauvetage.....	\$ 19 11
Moins, les réassurances	3,659 91
Total des déductions	3,679 02
Chiffre net payé durant l'année sur ces sinistres.....	\$129,677 53
Total net payé durant l'année sur sinistres (incendie) au Canada.....	\$141,313 01
Payé pour commission ou courtage.....	37,613 77
Appointements, rétributions et tous autres frais du personnel au Canada	2,500 00
Taxes au Canada.....	1,415 53
Paiements divers.....	3,130 50
Total des emplois d'argent au Canada	\$185,972 81

RISQUES ET PRIMES.

<i>Assurances contre l'incendie au Canada.</i>	Nombre.	Chiffre.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut) y compris les polices de la <i>Scottish Commercial</i>	13,904	\$20,629,478	\$250,322 19
Moins, celles de la Colombie-Britannique, non com- prises dans l'état de 1881.....	47	91,150	1,336 97
Total	13,857	\$20,538,328	\$248,985 22
Polices délivrées durant l'année—nouvelles.....	6,611	12,924,074	118,965 90
do do renouvelées.....	4,751	8,236,437	95,115 77
Total	25,219	\$41,698,839	\$464,066 29
A déduire, les polices éteintes	10,368	19,720,934	215,315 77
Polices en vigueur à la fin de l'année, (brut).....	14,851	\$21,977,905	\$248,756 52
A déduire, les réassurances	392,075	5,719 09
Polices en vigueur le 31 décembre 1881, (net).....	<u>14,851</u>	<u>\$21,585,830</u>	<u>\$243,030 58</u>
Nombre total des polices en vigueur à cette date au Canada....	14,851		
Chiffre total net des polices en vigueur.....			\$21,585,830 00
Total des primes sur ces polices.....			242,030 58

Signé et attesté sous serment, le 22 mars 1882, par

S. C. DUNCAN-CLARK.

(Reçu le 23 mars 1882)

LANCASHIRE—*Suite.*

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

(Extrait du rapport du directeur, Manchester, Angleterre, mars 1882.)

COMPTE DES OPÉRATIONS D'ASSURANCES SUR LA VIE.

Dr.	£ s. d.	Av.	£ s. d.
Chiffre de la caisse d'assurances sur la vie au commencement de l'année.....	498,887 8 11	Réclamations d'indemnités en vertu de polices d'assurances sur la vie (déduction faite des réassurances)	38,019 17 6
Primes, déduction faite des primes de réassurances.....	80,472 14 4	Rentes viagères.....	509 14 10
Intérêt et dividendes.....	21,527 17 10	Rachats.....	3,443 12 9
		Commission.....	3,358 16 7
		Frais d'administration.....	5,721 13 0
		Bonus payé en argent.....	3,760 17 5
		Chiffre de la caisse d'assurances sur la vie à la fin de l'année.....	546,073 9 6
	<u>£600,888 1 1</u>		<u>£600,888 1 1</u>

COMPTE DES OPÉRATIONS D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

Dr.	£ s. d.	Av.	£ s. d.
Recettes des primes, déduction faite des réassurances.....	556,983 10 8	Indemnités, déduction faite des ré-assurances.....	385,862 3 7
		Frais d'administration.....	67,793 2 6
		Commission.....	84,845 9 1
		Excédant porté au compte des pertes et bénéfices.....	18,482 15 6
	<u>£556,983 10 8</u>		<u>£556,983 10 8</u>

COMPTE DES PERTES ET BÉNÉFICES.

Dr.	£ s. d.	Av.	£ s. d.
Solde de sortie de compte de l'année dernière.....	405,811 12 3	Dividendes aux actionnaires, y compris celui du 20 janvier 1882.....	54,000 0 0
Intérêt et dividendes.....	29,318 13 7	Taxes en pays étrangers.....	5,408 14 1
Excédant provenant des opérations d'assurances contre l'incendie.....	18,482 15 6	Solde—	
Bénéfices sur les placements réalisés	6,511 14 1	Caisse des assur. cont. l'incendie.....	£230,000 0 1
		Caisse de réserve générale.....	170,716 1 4
			<u>400,716 1 4</u>
	<u>£460,124 15 5</u>		<u>£460,124 15 5</u>

BILAN DE LA COMPAGNIE, 31 DÉCEMBRE 1881.

PASSIF.	£ s. d.	ACTIF.	£ s. d.
Capital des actionnaires.....	270,000 0 0	Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni.....	583,589 5 9
Caisse de réserve des assurances contre l'incendie.....	400,716 1 4	Prêts sur polices de la compagnie	23,808 0 6
Caisse des assurances sur la vie....	546,073 9 0	Placements—	
		En effets colon.....	£ 39,554 19 8
Réclamations en vertu de polices d'assurances sur la vie admises, mais encore impayées.....	£16,307 19 7	En effets de gouvern. étrangers.	299,393 14 8
Pertes par incendie impayées.....	89,433 13 3	En déb. de ch. de fer et autres et déb. non rachet.	99,815 16 1
Dividendes aux actionnaires, y compris celui du 20 janvier 1882.....	29,236 17 0	En effets de ch. de fer privil. et aut.	22,125 7 2
	134,978 9 10	Edif. et terrains.	57,585 5 10
<i>Scottish Commercial</i> —			<u>509,475 3 5</u>
Actions dues en 1884 payées d'avance.....	5,670 0 0	Prêts sur reconnaissances.....	1,154 6 8
		Soldes des agents et succursales...	148,277 1 9
		Primes à percevoir au siège social	2,393 12 1
		Intérêts échus.....	10,353 10 10
		Argent en banque.....	£17,923 14 7
		Argent en dépôt....	54,949 0 3
		Effets en portefeuille.....	5,514 4 4
			<u>78,386 19 2</u>
	<u>£1,357,438 0 2</u>		<u>£1,357,438 0 2</u>

COMPAGNIE D'ASSURANCES *LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.*

ÉTAT POUR L'ANNÉ EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président—H. B. GILMOUR, écr. | Secrétaire—JOHN M. DOVE.

Agent au Canada—G. F. C. SMITH.

Siège social—Liverpool. | Bureau principal au Canada—Montréal.

Organisée le 21 mai 1836.

(Opérations commencées au Canada le 4 juin 1851.)

CAPITAL.

Capital social autorisé et souscrit.....	£2,000,000 stg.	\$9,733,333 33
do versé en argent.....	245,640 “	<u>1,195,448 00</u>

ACTIF AU CANADA.

Immeubles (moins les charges) possédés par la compagnie au Canada, savoir :—

Bureaux de la compagnie, rue Saint-Jacques, coin de la Place d'Armes, à Montréal	\$ 96,846 45
Prêts sur biens-fonds au Canada (première hypothèque).....	479,789 28
do do do (seconde do).....	2,033 34
Prêts comme ci-dessus sur lesquels il n'est pas dû plus d'un an d'intérêt pour lesquels il n'a pas encore été obtenu de jugement.....	16,800 00
Intérêt dû mais impayé sur ces prêts.....	\$1,196 21
do acquis do	<u>6,250 30</u>
Total de l'intérêt jusqu'à ce jour.....	7,446 51

Effets et bons possédés par la compagnie, savoir :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Effets fédéraux 5-pour cent.....	\$50,000 00	\$50,000 00
Débiteures fédérales, mai 1883, 5 pour cent	<u>3,000 00</u>	<u>3,000 00</u>

Débiteures de la ville de Montréal, savoir :—

Municipales ordinaires—mai 1885	\$6,000 00	\$6,210 00
do do 1882	6,000 00	6,000 00
do do nov. 1891	1,000 00	1,090 00
Aqueduc do 1891	2,000 00	2,180 00
Télégraphe d'alarme mai 1887	8,000 00	8,400 00
Salle d'exercices militaires, mai 1891.....	10,000 00	10,900 00
Bons du bureau des écoles protest. de Montréal, jan. 1893	20,000 00	22,300 00
do do do 1906	<u>10,000 00</u>	<u>11,500 00</u>
Total, valeur au pair et valeur vénale	<u>\$160,033 33</u>	<u>\$121,280 00</u>

Reportés à la valeur vénale (déposés entre les mains du receveur général au crédit des départements de l'incendie et de la vie)	121,280 00
Prêts sur polices d'assurances sur la vie, étant la valeur de leur rachat lorsque les prêts ont été faits.....	1,536 23
Argent en caisse au bureau principal au Canada.....	<u>541 50</u>

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE—Suite.

Argent en banques, savoir :

Banque de Montréal, Montréal.....	\$31,878 51
do Saint-Jean.....	1,512 75
Banque de la Cité et du District de Montréal, au crédit du recev. général.....	17,030 00
Banque Exchange, au crédit du receveur général.....	25,000 00
Dépôt spécial à la banque de Montréal, Montréal.....	75,000 00

Total 150,421 26

Intérêt à calculer et impayé sur effets..... 971 45

Soldes des agents..... 5,095 32

Mobilier de bureau, horloge publique, cartes, plans, etc., au bureau de
Montréal, et à la succursale de Saint-Jean, N.-B., (évalué)..... 2,000 00

Total de l'actif au Canada..... \$884,761 34

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des réclamations dont il n'a pas encore été justifié..... \$2,359 60

(Sur cette somme, \$900 datent de 1880.)

Chiffre net des réclamations non réglées au Canada..... \$ 2,359 60

Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada. 115,033 32

Caisse de réassurances du département d'assurances sur la vie au Canada. 50,000 00

Dû jusqu'à ce jour en appointements, et pour loyer et dépenses générales, soit..... 935 94

Total du passif au Canada..... \$168,328 86

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes..... \$166,219 72

Moins les réassurances, rabais et ristournes..... 8,655 02

Chiffre net de l'argent reçu pour primes..... \$157,564 70

Reçu en intérêts sur obligations et hypothèques..... 42,291 26

Intérêts et dividendes sur effets, et recettes provenant d'autres sources... 11,124 36

Revenu provenant d'autres sources..... 2,357 11

Total du revenu en argent au Canada..... \$213,337 43

EMPLOIS AU CANADA.

Payé pendant l'année sur sinistres (incendie) survenus les années précédentes (portés dans le dernier état à \$264.70)..... \$ 239 70

Payé sur sinistres survenus pendant l'année..... \$142,064 42

Moins les réassurances..... 149 34

Chiffre net payé sur ces sinistres pendant l'année..... 141,915 08

Total net payé pendant l'année sur sinistres par incendie au Canada.... \$142,154 78

Commission ou courtage..... 14,519 50

Appointements, rétribution et tous autres frais du personnel..... 15,882 52

Taxes au Canada..... 2,223 87

Paiements divers, savoir:—Publicité, \$1,201.43; loyer, \$1,300; réparations, \$73.50; houille et charbon, \$307.28; frais de route, \$594.78; impressions et papeterie, \$771.39; corps de pompiers, \$26; frais de poste, \$920.70; change, \$107.85; dépenses de bureau, \$260; frais judiciaires, \$1.50; vérifications, \$806.75; assureurs, \$319.69; ameublement de bureau, \$251.84; divers, \$288.85..... 7,231 56

Total des emplois d'argent au Canada..... \$182,012 23

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE—Suite.

RISQUES ET PRIMES.

<i>Assurances contre l'incendie au Canada.</i>	Nombre.	Chiffre.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)...	11,384	\$24,251,659	\$221,849 46
Délivrées pendant l'année—nouvelles	4,216	8,873,605	66,243 30
do do renouvelées.....	5,257	11,913,560	104,385 12
Total.....	20,857	\$45,038,824	\$392,477 88
A déduire, les polices éteintes.....	9,520	18,893,347	167,454 73
En vigueur à la fin de l'année (brut).....	11,337	\$26,145,477	\$225,023 15
A déduire, les réassurances.....	1,056,936	6,220 92
En vigueur le 31 décembre 1881.....	<u>11,337</u>	<u>\$25,088,541</u>	<u>\$218,802 23</u>
Nombre total des polices en vigueur à cette date au Canada...	11,337		
Total net des polices en vigueur.....			\$25,088,541 00
Total des primes sur ces polices.....			218,802 23

Signé et attesté sous serment, ce 28 février 1882 par

G. F. C. SMITH.

(Reçu le 1er mars 1882.)

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

(Extrait du rapport des directeurs, Liverpool, 19 mai 1882.)

DÉPARTEMENT DE L'INCENDIE.

La compétition excessive dont il a été parlé dans les récents rapports annuels de la compagnie continue d'exister, et la réduction qui en est résulté dans les taux a fait que les opérations du dernier exercice ont été très peu satisfaisantes pour toutes les compagnies d'assurances contre l'incendie en général. Dans ces circonstances, les directeurs sont très heureux d'accuser un bénéfice, bien qu'il soit beaucoup moins élevé que celui des années précédentes, et de faire rapport qu'ils ont augmenté leurs opérations, en augmentant le revenu de £68,422. Le revenu des primes en 1881, après déduction faite des sommes payées pour réassurer l'excédant des risques, s'élève à £1,138,014. Les pertes, après avoir pourvu à toutes les réclamations qui ont été présentées dans le cours de l'année, se chiffrent par £726,493. Le bilan, sans addition de l'intérêt, accuse un excédant de £63,808, et avec l'intérêt de £145,303.

DÉPARTEMENT DE L'INCENDIE. *

	£	s.	d.		£	s.	d.
Primes reçues, déduction faite des réassurances.....	1,138,014	7	3	Indemnités payées, déduction faite des réassurances	726,493	7	3
				Frais d'administration	148,853	7	11
				Commission	180,155	18	3
				Autres paiements, savoir:—			
				Corps de pompiers			
				dans le Royaume-			
				Uni et à l'étranger. £6,129	8	4	
				Taxes de l'Etat (à l'é-			
				tranger).....	12,573	10	1
					18,702	18	5
				Solde portée au compte des pertes			
				et bénéfiques.....	63,808	15	5
	<u>£1,138,014</u>	<u>7</u>	<u>3</u>		<u>£1,138,014</u>	<u>7</u>	<u>3</u>

CAISSE DES ASSURANCES DE CAPITAUX.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Chiffre de cette caisse au commencement de l'année.....	3,641	19	11	Chiffre de la caisse à la fin de l'année, tel qu'inscrit dans le bilan.....	3,869	2	1
Primes encaissées pendant l'année...	70	15	6				
Intérêt.....	156	6	8				
	<u>£3,869</u>	<u>2</u>	<u>1</u>		<u>£3,869</u>	<u>2</u>	<u>1</u>

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE—Fin.

COMPTE DES PRIMES ET BÉNÉFICES.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Solde de sortie de compte de l'année dernière.....	144,579	14	1	Payé à la <i>Globe</i> , annuités perpétuelles de 6 pour cent, 1881.....	48,521	1	3
Intérêts et dividendes qui ne sont pas portés à d'autres comptes.....	131,814	6	2	Solde du dividende de 1880, payé le 23 mai 1881.....	85,974	0	0
Surplus du compte de l'incendie.....	63,868	15	5	Change.....	1,823	17	1
				Solde—			
				Dividende intérimaire pour l'année 1881, payé le 22 novembre.....	36,846	0	0
				Solde d'entrée de compte de l'année prochaine.....	168,662	17	4
	<u>£340,232</u>	<u>15</u>	<u>8</u>		<u>£340,232</u>	<u>15</u>	<u>8</u>

BILAN, LE 31 DÉCEMBRE 1881.

PASSIF.				ACTIF.			
	£	s.	d.		£	s.	d.
Capital des actionnaires, tel qu'il apparaît dans les comptes de 1872... A déduire les actions mises entre les mains des fidéicommissaires sous l'autorité de l'acte de la Cie <i>Liverpool and London and Globe</i> de 1864, et possédées par eux en fidéicommiss pour la compagnie....	391,752	0	0	<i>Liverpool and London and Globe.</i> Hypothèques sur biens fondés dans le Royaume-Uni.....	867,816	10	2
Caisse des assurances sur la vie :— <i>Liverpool and London and Globe.</i> <i>Globe</i>	2,391,783	2	6	Hypothèques sur biens-fonds hors du Royaume-Uni.....	511,822	12	5
Caisse des rentes viagères :— <i>Liverpool and London and Globe.</i> <i>Globe</i>	500,481	16	0	Prêts sur polices de la compagnie.....	133,025	12	1
Caisse de réserve générale et de ré-assurances (incendie).....	1,500,000	0	0	Placements :—			
Pertes et bénéfices.....	167,062	17	4	Garanties du gouv. britannique....	58,966	13	9
Autres caisses, savoir :—				Garanties du gouvernement des États-Unis et de municipalités..	520,833	8	5
Caisse des assurances de capital...	3,869	2	1	Garanties du gouv. colonial.....	149,357	15	6
Caisse de protection contre la fluctuation des placements.....	75,302	14	8	Débiteures de chemins de fer et autres, et débentures non rachetables.....	732,893	19	9
Caisse des assurances perpétuelle contre l'incendie.....	64,580	6	5	Actions de chemins de fer (desquelles £13,153 19s. 7d. sont ordinaires).....	1,348,502	10	11
Obligations envers les porteurs des rentes viagères de 6 pour cent de la <i>Globe</i> , £49,626 par année, payables à perpétuité et ne comportant pour la compagnie aucune obligation de rachat, le paiement de l'annuité étant garanti collatéralement par la caisse de garantie de £1,000,000 sterling, compris dans l'énumération de l'actif dans cette cédule. Évaluées à.....	1,102,800	0	0	Edifices, y compris les bureaux en partie occupés par la compagnie	480,044	11	10
Réclamations sur vertu de polices d'assurances sur la vie, admises mais impayées :—				Terrains.....	14,128	4	0
<i>Liverpool and London and Globe.</i>	39,234	0	1	Loyer de terrains.....	60,629	13	7
<i>Globe</i>	10,688	9	3	Intérêts viagers et rentes viagères	176,422	8	10
Indemnités (incendie) à payer.....	137,640	0	0	Droits éventuels de reversions.....	47,854	2	9
Autres obligations de la compagnie :				*Solde des agents.....	80,249	5	9
Effets à recevoir.....	750	0	0	*Primes à recevoir.....	98,924	13	10
Dividendes échus et impayés.....	2,184	1	8	Intérêt à percevoir, acquis mais non échu.....	55,573	1	3
Sommes dues à des compagnies d'assurances contre l'incendie...	21,508	7	7	Argent :—			
Dettes courantes de la compagnie.	5,132	18	0	En dépôt.....	105,616	18	4
				En caisse ou en comptes courants aux banques.....	238,806	3	7
				Autre actif :—			
				Prêts sur intérêts viagers, rentes viagères et droits éventuels de réversion ou de survivance.....	25,800	0	0
				Prêts sur débentures de chemins de fer et autres, actions et autres effets.....	381,173	13	11
				Prêts à des corporations locales ou à des comtés dans le Royaume-Uni.....	164,742	5	9
				Prêts sur reconnaissances.....	Nil.		
				Montants dus à la compagnie.....	5,575	19	11
				<i>Globe.</i> Hypothèques sur bien-fonds dans le Royaume-Uni.....	235,900	0	0
				Prêts sur polices de la compagnie..	2,815	0	0
				Prêts à des corporations locales et à des comtés dans le Royaume-Uni.	24,428	8	11
				Prêts sur intérêts viagers.....	7,000	0	0
				Edifices, y compris les bureaux en partie occupés par la compagnie..	89,607	12	2
				Annuités dont la compagnie est la crédit-rentière.....	42,055	6	8
				Débentures de chemins de fer et autres, et débentures non rachet.	20,000	0	0
	<u>£6,679,175</u>	<u>14</u>	<u>1</u>		<u>£6,679,175</u>	<u>14</u>	<u>1</u>

* Partie du revenu non perçu du dernier trimestre expiré à la date à laquelle ces comptes ont été clos; perçue depuis.

**COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE LONDON AND
LANCASHIRE, LIVERPOOL, ANGLETERRE.**

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président—DUNCAN GRAHAM. | *Gérant*—CHARLES C. FOTHERGILL.

Siège social—Liverpool, Angleterre.

Organisée ou constituée en corporation le 10 décembre 1861.

Agent au Canada—F. A. BALL. | *Bureau principal au Canada*—Toronto.

(Opérations commencées au Canada le 1er avril 1880.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé et souscrit.....	£1,847,500	\$8,991,166 67
Chiffre payé en argent.....	184,740	899,116 67

ACTIF.

Effets et bons possédés par la compagnie.

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Effets du Canada, 4 pour cent.....	\$102,200 00	\$102,200 00
Déposé au crédit du receveur général.....		\$102,200 00
Soldes des agents au Canada.....		840 86
Argent à la Banque Dominion.....		12,297 94
Total de l'actif.....		\$115,338 80

PASSIF.

Réserve totale des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada.....	\$16,329 90
Total du passif au Canada.....	\$16,329 90

REVENU.

Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$31,440 55
A déduire les réassurances, rabais et ristournes.....	476 45
Total net de l'argent reçu pour primes.....	\$30,964 10
Intérêt sur le compte de banque.....	14 52
Total du revenu au Canada.....	\$30,978 62

EMPLOIS.

Chiffre payé sur sinistres survenus durant l'année.....	\$9,679 16
A déduire les effets sauvés et les frais de sauvetage.....	300 00
Chiffre net payé sur sinistres au Canada.....	\$9,379 16
Commission ou courtage.....	5,023 59
Appointements, rétribution et tous autres frais du personnel au Canada	1,300 00
Taxes.....	177 83
Tous autres paiements au Canada, savoir : fournitures, \$894 57; droits, \$58.15; divers, \$915.05.....	1,867 77
Total des emplois d'argent au Canada.....	\$17,748 35

LONDON AND LANCASHIRE—Suite.

RISQUES ET PRIMES.

	Nombre.	Chiffre.	Primes.
Total brut des polices en vigueur à la date du dernier état.....	472	\$ 799,887	\$ 9,226 33
Police délivrées durant l'année—nouvelles	1,688	2,437,874	26,446 84
do do renouvelées	276	460,310	5,096 52
Total.....	2,436	\$3,698,071	\$40,769 69
A déduire—les polices éteintes.....	545	1,123,772	10,069 02
En vigueur à la fin de l'année (brut).....	1,891	\$2,574,299	\$30,700 67
A déduire—les réassurances.....		26,450	190 38
En vigueur le 31 décembre 1881 (net) ...	1,891	\$2,547,849	\$30,510 29
Nombre total des polices en vigueur à cette date.....	1,891		
Chiffre des polices en vigueur.....			\$2,547,849 00
Chiffre des primes sur ces polices.....			30,410 20

Signé et attesté sous serment, le 27 février 1882, par

FRED. A. BALL.

(Reçu le 28 février 1882.)

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

(Extrait du rapport des directeurs, Liverpool, 27 avril 1882.)

Les primes nettes encaissées en 1881, déduction faites des primes de réassurances payées à d'autres compagnies, s'élèvent à £424,556 14s. 11d., contre £425,355 15s. 7d., l'année précédente.

Les pertes nettes occasionnées par des incendies, y compris tout ce qui est survenu jusqu'au 31 décembre, et en évaluant à leur pleine valeur toutes celles dont il n'avait pas encore été justifié à l'époque de la clôture des comptes, s'élèvent à £333,912 14s. 2d., contre £287,868 7s. 5d. en 1880. L'augmentation des pertes que l'on constate s'applique aux opérations tant en Angleterre qu'à l'étranger et dans presque toutes les parties du monde.

Le résultat des opérations de l'année, après avoir tenu compte de tous les frais d'administration ou autres, commissions, taxes en Angleterre et à l'étranger, mauvaises créances, dépréciations, et toutes autres dépenses, y compris l'intérêt sur les placements, et les autres recettes, accuse un solde de débit de £11,550 13s. 7d. En déduisant cette somme du solde de sortie de compte de l'exercice précédent (1880) £43,729 9s. 6d., il reste un solde disponible de £32,178 15s. 11d. outre la caisse de réserve de £210,000.

Les directeurs se proposent de payer le 4 du mois prochain un dividende (exempt de la taxe sur le revenu) de 2s. 6d. par action, ou 5 pour cent du capital versé, ce qui absorbera £9,260. Après avoir pris cette somme, la compagnie se trouvera dans la position financière qui suit :

Capital (souscrit en entier).....	£1,852,000	0	0
Sur lequel il a été versé.....	185,200	0	0
Caisse de réserve.....	210,000	0	0
Caisse générale.....	22,918	15	11

LONDON AND LANCASHIRE—Suite.

COMPTES DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Primes d'assurances contre l'incendie (moins les réassurances)	424,556	14	11	Pertes par incendie payées et impayées.....	333,912	14	2
Intérêt sur les placements, etc	23,413	7	8	Commission.....	66,589	12	6
Solde de débit sur les opérations de l'année.....	11,550	13	7	Taxe sur les affaires.....	5,337	14	1
				Solde des agences et autres irrécouvrables.....	239	0	9
				Loyers, taxes et frais d'administration au siège social, dans les succursales et à l'étranger, et toutes autres dépenses.....	59,441	14	8
	<u>£459,520</u>	<u>16</u>	<u>7</u>		<u>£459,520</u>	<u>16</u>	<u>2</u>

BILAN LE 31 DÉCEMBRE 1881.

PASSIF.			ACTIF.				
	£	s. d.		£	s. d.		
Capital—74,030 actions à £25 chaq., dont le montant de £2 10s. par action est versé.....	185,200	0	0	Edifices possédés par la compagnie à Bristol, Dublin, Glasgow, Liverpool, Londres et Manchester, libres d'hypothèques.....	62,001	9	2
Réclamations d'assurances contre l'incendie en voie de règlement...	62,326	2	0	Mobilier de bureau, à Liverpool, à Londres et dans les succursales....	4,550	8	3
Dividendes non réclamés	36	2	6	Argent chez les banquiers, en dépôt et en comptes courants.....	35,060	10	8
Effets à payer.....	9,134	11	11	Effets privilégiés de chemins de fer britanniques.....	73,185	17	2
Soldes des agents étrangers et divers autres créanciers.....	5,968	2	11	Annuité des chemins de fer des Indes.	11,042	10	6
Caisse de réserve	210,000	0	0	Bons des bassins et havre de la Mersey.	19,550	0	0
Caisse générale—				Caisse d'emprunt des Etats-Unis.....	183,104	12	8
Solde du dernier compte, moins les dividendes et le montant porté à la caisse de réserve, conformément à la résolution adoptée à l'assemblée générale du 28 avril 1881.....	£43,729	9	6	Effets de la cité de New-York, 4 pour cent.....	3,240	5	5
A ajouter—solde à l'avoir des comptes du revenu et des emplois pour 1881.....	11,550	10	7	Effets du Canada, 4 pour cent enregistrés.....	20,277	15	6
	<u>32,178</u>	<u>15</u>	<u>11</u>	Rentes de 5 pour cent des gouvernements italien et français.....	4,972	13	4
				Prêts sur effets de chemins de fer britanniques et autres garanties de 1ère classe, avec marge suffisante (première hypothèque).....	6,850	0	0
				Hypothèques sur résidences à Liverpool (première hypothèque).....	8,900	0	0
				Soldes des comptes de réassurances dans d'autres compagnies.....	11,068	1	5
				Soldes des succursales et des agents britanniques.....	£20,454	19	10
				Soldes des succursales et des agents à l'étranger.....	32,855	9	4
				Primes directes impayées.....	4,194	2	1
				Intérêts acquis et divers débiteurs...	3,435	0	5
	<u>£504,843</u>	<u>15</u>	<u>3</u>		<u>£504,843</u>	<u>15</u>	<u>3</u>

CORPORATION D'ASSURANCES *LONDON*, DE LONDRES, ANGLETERRE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président—WILLIAM RENNIE, écr. | *Secrétaire*—JOHN P. LAURENCE.
Siège social—N^o 7 Royal Exchange, Londres, E. C. Constituée en corporation en 1720.
Agent au Canada—C. C. FOSTER. | *Bureau principal au Canada*—Montréal.
 (Opérations commencées au Canada le 1er mars 1862.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé et souscrit.....	\$4,363,213 00
Chiffre payé en argent.....	<u>2,181,606 50</u>

ACTIF AU CANADA.

Effets du Canada.....	\$99,873 33
Débiteures du Canada, £10,300.....	<u>50,126 67</u>
*Total de l'actif au Canada, déposé au crédit du receveur général.....	<u>\$150,000 00</u>

PASSIF AU CANADA.

Réserve des primes non acquises sur tous les risques en cours au Canada.....	\$42,352 87
Réserve des réassurances du département des assurances sur la vie.....	<u>4,000 00</u>
Total du passif au Canada.....	<u>\$46,352 87</u>

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes (incendie).....	\$68,817 50
Moins, les réassurances, rabais et ristournes.....	<u>6,415 32</u>
Total net de l'argent reçu pour primes.....	\$62,402 18
Intérêts sur le dépôt de \$150,000, au crédit du receveur général, payés à la compagnie-mère en Angleterre.....	<u>7,500 00</u>
Total du revenu en argent au Canada.....	<u>\$69,902 18</u>

EMPLOIS AU CANADA.

Payé pendant l'année sur sinistres (incendie) survenus les années précédentes, (porté dans le dernier état à \$1,350).....	\$ 280 63
Payés sur sinistres survenus pendant l'année.....	<u>24,002 12</u>
Total net payé pendant l'année sur sinistres (incendie) au Canada.....	\$24,282 75
Commissions ou courtage.....	13,182 73
Taxes au Canada.....	962 94
Paiements divers au Canada.....	<u>537 82</u>
Total des emplois d'argent au Canada.....	<u>\$38,966 24</u>

* \$50,000 de cette somme appartiennent au département des assurances sur la vie.

LONDON—Suite.

RISQUES ET PRIMES.

<i>Assurances contre l'incendie au Canada.</i>	Nombre.	Chiffre.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut).....	2,763	\$6,722,041	\$74,684 26
Polices délivrées durant l'année, nouvelles	1,426	4,855,355	34,617 05
do do renouvelées.....	1,414	3,946,895	34,200 45
Total.....	5 603	\$15,524,291	\$143,501 76
A déduire, les polices éteintes.....	2,508	7,706,620	56,116 17
Total brut des polices en vigueur à la fin de l'année...	3,095	\$7,817,671	\$87,385 59
A déduire, les réassurances.....		270,166	2,679 85
Total net des polices en vigueur le 31 décembre 1881.	3,095	\$7,547,505	\$84,705 74
Nombre total des polices en vigueur à cette date au Canada.....	3,095		
Chiffre net des polices en vigueur.....			\$7,547,505 00
Total des primes sur ces polices.....			84,705 74

Signé et attesté sous serment, ce 2 mars 1882, par

C. C. FOSTER.

(Reçu le 3 mars 1882.)

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.
(Extrait du rapport des directeurs, Londres, 1882.)

COMPTE DE L'INCENDIE.

	£	s.	d.	1881.	£	s.	d.	
1880.								
31 déc.	Chiffre de la caisse des assur. contre l'inc. à cette date...	389,085	4	8	31	déc.	Indem. payées, déduc. faite des réassur. et des sauvet...	
1881.							Frais d'administration (répartis).....	
31 déc.	Primes, déduction faite des réassurances et des ristournes.	261,803	9	0			Commission.....	
	Intérêt et dividendes.....	£15,111	12	9			Mauvaises créances.....	
	Moins, la taxe sur le revenu.....	278	3	6			Bénéfices d'après le compte des pertes et bénéfices.....	
					14,833	9	3	Chiffre de la caisse des assurances contre l'incendie, à cette date, d'après le bilan.....
								415,854
								9
								2
								11
								£665,672

COMPTE DES ASSURANCES MARITIMES.

	£	s.	d.	1881.	£	s.	d.	
1880.								
31 déc.	Chiffre de la caisse des assurances marit. à cette date.....	92,565	9	2	31	déc.	Indem. payées, déduct. faite des réassur. et des sauvet...	
1881.							Ristournes.....	
31 déc.	Primes, déduction faite du courtage, de l'escompte et des réassurances.....	117,499	3	8			Frais d'administration (répartis).....	
	Intérêt et dividendes.....	£3,595	12	1			Commission des agents à l'étranger.....	
	Moins, la taxe sur le revenu.....	66	3	9			Mauvaises créances.....	
					3,529	8	4	Bénéfices, d'après le compte des pertes et bénéfices; étant les bénéfices des assurances maritimes de 1878.....
								42,672
								15
								2
								£213,594
								1
								2

COMPTE DES PERTES ET BÉNÉFICES.

	£	s.	d.	1881.	£	s.	d.	
1880.								
31 déc.	Solde de ce compte à cette date.....	143,275	19	9	31	déc.	Dividendes aux actionnaires.....	
1881.							Dispositions concernant la réclamation contestée faite par le cotiseur au sujet de la taxe sur le revenu.....	
31 déc.	Intérêt et dividendes qui n'ont pas été portés à d'autres comptes.....	£35,019	14	10			Solde, d'après le bilan.....	
	Moins, la taxe du rev.	644	13	0				162,411
								14
								2
								£271,343
								12
								2

34,375	1	10
11,233	12	9
36,188	16	0
42,672	15	2
599	6	8
Bénéfices des assurances sur la vie.....		
do do contre l'incendie.....		
do do maritimes.....		
do sur vente de garanties.....		

CORPORATION D'ASSURANCES *LONDON—Fin.*

Bilan le 31 décembre 1881.

PASSIF.			ACTIF.		
	£	s. d.		£	s. d.
Capital des actionnaires, £896,550,			Hypothèques sur		
dont est payé.....	448,275	0 0	biens-fonds		
Caisse de réserve générale.....	310,000	0 0	dans le Royaume-		
Caisse des assurances sur la vie.....	1,772,906	13 5	me-Uni.....	£1,025,854	5 4
do contre l'incendie....	415,854	9 2	Prêts sur taxes du		
do maritimes.....	92,757	15 2	parlement et		
Pertes et bénéfices.....	168,411	14 2	loyer.....	1,051,936	18 6
				2,077,791	3 10
Réclamations en	3,202,205	11 11	Hypothèques sur biens-fonds hors		
vertu de polices			du Royaume-Uni.....		Nil.
d'assurances sur la			Prêts sur polices d'assurances sur		
vie admises, mais			la vie, de la corporation.....	42,554	10 0
dont le montant est			Prêts sur effets de chemin de fer et		
encore impayé....	£33,748	2 0	autres.....	67,640	18 9
Pertes par incendie			Placements—Effets du gouverne-		
impayées.....	14,366	6 6	ment britannique, savoir :—		
Pertes sur sinistres			£316,000 9s. 2d.		
maritimes impayées	699	19 8	(effets 3 p.c.)		
Rentes viagères.....	159	19 8	évalués à.....	£311,400	8 3
Dividendes aux ac-			Effets 4 p. c.		
tionnaires.....	6,774	15 0	garantis, du		
Taxe sur le revenu....	476	14 9	gouv. Turc.....	22,900	0 0
Primes (incendie)				334,300	8 3
dues à d'autres			Effets des Indes et des colo-		
compagnies.....	1,733	6 11	nies.....	183,388	4 4
Caisse d'épargne des			Effets des gouvernements étran-		
commis.....	2,232	4 11	gers—Effets enregistrés des		
Disposition concer-			États-Unis.....	245,662	16 0
nant la réclamation			Débentures de chemins de fer et		
contestée faite par			autres.....	24,726	12 6
le cotiseur au sujet			Effets de chemins de fer, privilé-		
de la taxe sur le			giés et ordinaires.....	57,716	14 6
revenu.....	2,373	1 10	Effets de corporations municipi-		
			pales.....	40,420	19 8
		62,564	Edifices de la corporation.....	9,416	0 0
		10 3	Réversions et intérêts viagers....	70,894	10 3
			Prêts sur biens-meubles.....		Nil.
			Solde des agents.....	33,627	13 9
			Primes impayées.....	20,614	12 4
			Intérêt do	3,724	18 2
			Primes (incendie) dues par d'autres		
			compagnies.....	1,866	19 9
			Argent :—		
			En dépôts.....	£6,000	0 0
			En caisse et en		
			comptes cou-		
			rants.....	36,204	12 0
				42,204	12 0
			Effets à recevoir.....	8,076	3 7
			Timbres à polices.....	142	4 6
				<u>£3,264,770</u>	<u>2 2</u>
				<u>£3,264,770</u>	<u>2 2</u>

**COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLE CONTRE L'INCENDIE DE
LONDON, CANADA.**

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président—JAMES ARMSTRONG, M.P. | *Secrétaire et agent*—D. C. MACDONALD.
Bureau principal—London, Ontario.

(Compagnie organisée et opérations commencées au Canada, A.D. 1859.)

CAPITAL.

Compagnie d'assurances mutuelles, n'ayant aucun actionnaire, mais composée seulement de sociétaires qui sont les assurés, et qui ne sont responsables que jusqu'à concurrence de leurs billets de primes d'assurances. La compagnie n'assure que des habitations particulières et leur contenu, ainsi que des propriétés rurales.

ACTIF.

Prêts sur obligations et hypothèques, sur lesquels il n'est pas dû plus d'un an d'intérêt, garantis par 1re hypothèque sur biens-fonds.....	\$ 500 00
Effets publics canadiens déposés au crédit du receveur général.....	25,000 00
Argent en caisse au bureau principal.....	696 13.
Argent en banques, savoir:—	
Banque Fédérale.....	\$10,032 00
do dépôt spécial.....	5,000 00
Total.....	15,032 00
Intérêt à calculer sur effets et sur dépôt spécial.....	1,049 32
Soldes des agents.....	30,546 46
Effets à recevoir.....	409 05
(Montant des effets passés échéance, \$409.05.)	
Billets de primes en portefeuille.....	\$313,937 54
A déduire le montant payé sur ces billets.....	100,614 96
	213,322 58
(Total réparti sur billets de primes, \$113,746 91.)	
Mobilier de bureau.....	648 53
Total brut de l'actif.....	\$287,204 07
Chiffre à déduire pour les billets mauvais ou douteux.....	324 13
Total de l'actif.....	\$286,879 94

PASSIF.

Chiffre des pertes établies mais dont le montant n'est pas encore dû.....	\$4,963 30
do pour lesquelles indemnité est réclamée, mais non établies.....	7,132 10
Total net du chiffre des réclamations non réglées au Canada.....	\$ 12,095 40
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada.....	232,930 88
Total du passif.....	\$245,026 28
Excédant de l'actif sur le passif.....	\$41,853 66

* Déposé au crédit du receveur général.

MUTUELLE DE LONDON—*Suite.*

REVENU.

Total brut de l'argent reçu pour primes	\$30,537 48	
Argent reçu sur effets et billets acceptés en paiement de primes.....	91,751 70	
Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$122,289 18	
Moins les réassurances, rabais et ristournes.....	100 08	
Chiffre net de l'argent reçu pour primes.....		\$122,189 10
Effets et billets reçus durant l'année pour primes et encore impayés, \$115,559.98.		
Reçu pour intérêt sur effets et hypothèques.		245 16
do et dividendes sur effets et d'autres sources.....		1,314 75
Divers, savoir:—Cour de division, \$723.44; polices annulées, \$77.22; émoluments de transfert, \$181.22; permis d'employer des batteuses à vapeur, \$442.75; *remboursement d'une ancienne indemnité payée par la compagnie, \$500.00; divers, \$395.09.....		2,319 72
Total du revenu en argent.....		\$126,068 73

EMPLOIS.

Payé durant l'année sur sinistres survenus les années précédentes (portés dans le dernier état à \$15,733.70).....	\$15,706 20	
Chiffre payé durant l'année sur sinistres.....	\$79,175 83	
Déductions.....	250 00	
Chiffre net payé durant l'année sur sinistres.....	\$78,925 83	
Total net payé durant l'année sur sinistres (incendie).....		\$ 94,632 03
Commission ou courtage.....		12,806 09
Appointements, rétributions et tous autres frais du personnel.....		10,426 60
Divers paiements, savoir:—Agence des banques, \$198.86; frais judi- ciaires, \$485.27; frais de poste, \$1,122.82; papeterie, \$300.80; impressions, \$978.78; publicité, \$284.72; loyer, \$750.00; dépenses incidentes, \$867.21; intérêt, \$413.30; récompenses, \$30.00; inspec- tion du gouvernement, \$273.66.....		5,705 42
Total des emplois d'argent.....		\$123,570 14

COMPTE DE L'ARGENT.

1880.	<i>Dt</i>	
31 déc.	Solde en caisse et en banque à cette date.....	\$ 36,434 89
1881.		
31 déc.	Revenu comme ci-haut.....	126,068 73
	Reçu par la vente de placements.....	1,794 65
		\$164,298 27
1881.	<i>Av.</i>	
31 déc.	Dépenses durant l'année comme ci-haut.....	\$123,570 44
	Solde en caisse et en banque à cette date.....	40,728 13
		\$164,298 27

* Restitution, on suppose que c'est de l'argent obtenu au moyen d'une fausse réclamation que la compagnie aurait payé.

MUTUELLE DE LONDON—*Fin.*

RISQUES ET PRIMES.

<i>Assurances contre l'incendie au Canada.</i>	Nombre.	Chiffre.	Primes.
Total brut des polices en vigueur à la date du dernier état	39,706	\$36,561,669	\$447,580 17
Polices délivrées durant l'année.....	13,949	14,537,003	164,154 43
Total.....	53,655	\$51,098,672	\$611,734 60
A déduire les polices éteintes.....	13,756	12,553,573	152,972 32
Total brut des polices en vigueur à la fin de l'année...	39,899	\$38,545,099	\$458,762 28
A déduire les réassurances.....		67,350	988 31
Total net des police en vigueur le 31 décembre 1881...	<u>39,899</u>	<u>\$38,477,749</u>	<u>\$457,773 97</u>
Nombre total des polices en vigueur à cette date.....			39,899
Chiffre total net en vigueur.....			\$38,477,749 00
Total des primes sur ces polices.....			457,773 97

Signé et attesté sous serment le 25 février 1882, par

JAMES ARMSTRONG,
Président
D. C. MACDONALD,
Secrétaire.

(Reçu, le 28 février 1882.)

COMPAGNIE D'ASSURANCES NORTH BRITISH AND MERCANTILE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 30 NOVEMBRE 1881.

Président—SA GRACE LE DUC DE ROXBURGHE.

Président—DAVID DAVIDSON.

Agents au Canada—D. L. MACDOUGALL et THOMAS DAVIDSON.

Siège social—Edimbourg. { *Bureau principal au Canada*—Montréal.

(Organisée ou constituée en corporation, 1809; opérations commencées au Canada, 1862.)

CAPITAL.

Capital autorisé et souscrit, £2,000,000 sterling.....	\$9,733,333 33
Capital versé en argent, £500,000 sterling.....	2,433,333 33

ACTIF AU CANADA.

Biens-fonds (moins les charges) au Canada, savoir :—

Edifice à quatre étages situé au coin N.-O. des rues Saint-François-Xavier et de l'Hôpital, à Montréal, divisé en bureaux occupés par la compagnie et divers locataires.....	\$70,000 00	
Lot situé sur la rue Canterbury, à Saint-Jean, N.-B., sur lequel était ci-devant bâti l'édifice occupé par les bureaux de la compagnie....	3,240 00	\$73,240 00

Prêts sur lesquels il n'est pas dû plus d'un an d'intérêt, garantis par premières hypothèques sur biens-fonds, savoir :—

Hypothèque sur biens-fonds et édifices à Toronto.....	\$12,000 00	
do à Saint-Jean, N.B.....	18,000 00	30,000 00
Intérêt à calculer et impayé sur ces prêts.....		1,290 00

Effets publics du Canada, savoir :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Effets fédéraux du Canada 5 p. c.....	\$50,000 00	\$50,000 00
Bons de la cité de Montréal 6 p. c.....	65,000 00	67,342 50
Bons du havre de Montréal 6½ p. c.....	47,000 00	50,290 00
Dépôts au crédit du receveur général dans l'intérêt des porteurs de polices.....	\$162,000 00	\$167,632 50

Autres placements sous le contrôle de la compagnie :—

Effets fédéraux du Canada 5 p. c.....	73,500 00	73,500 00
Bons de la cité de Montréal 6 p. c.....	15,000 00	15,570 00
Bons de la cité de Montréal 5 p. c. enregistrés.....	32,000 00	34,720 00
Bons du havre de Montréal 6½ p. c.....	8,000 00	8,560 00
do do 6 p. c.....	25,000 00	27,500 00
do do 5 p. c.....	50,000 00	51,750 00
Bons de la caisse de subvention des chemins de fer de la province de l'Ontario.....	95,939 02	95,939 02
do do do ...	73,016 67	73,016 67
Total, valeur au pair et valeur vénale.....	\$534,455 79	\$548,188 19

Rapporté à la valeur vénale..... 548,188 19
Argent en caisse au bureau principal au Canada. 1,704 82

NORTH BRITISH AND MERCANTILE—Suite.

Argent en banques :—

Banque de Montréal, dépôt spécial.....	\$25,000 00	
do compte courant.....	5,641 50	
Crédit Foncier.....	3,623 06	
Total.....		34,264 56
Intérêt à calculer et impayé sur effets.....		4,067 04
Soldes des agents.....		23,383 92
Mobilier de bureau et fourniture à Montréal, Toronto et Saint-Jean, N.B.		2,500 00
Total de l'actif au Canada.....		\$718,638 53

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des réclamations dont il n'a pas encore été justifié.....	9,152 56	
Chiffre net des réclamations d'indemnités (incendie) non réglées au Canada.....		\$ 9,152 56
Réserve des primes non acquises pour tous les risques (incendie) en cours au Canada.....	158,457 42	
Caisse des réassurances, département de la vie.....	275,000 00	
Total du passif au Canada.....		\$442,609 93

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$319,919 70	
Moins, les réassurances.....	48,544 75	
Total net de l'argent reçu en primes (incendie).....		\$271,374 95
Intérêts et dividendes sur hypothèques au Canada.....	17,140 43	
do sur actions et provenant d'autres sources.....	61,790 80	
Loyers.....	4,450 00	
Total du revenu en argent au Canada.....		\$339,326 18

EMPLOIS AU CANADA.

Payé pendant l'année sur sinistres (incendie) survenus les années précédentes (portées dans le dernier état à \$2,131 64).....	\$ 2,155 64	
Payé sur sinistres survenus durant l'année.....	\$288,388 58	
Moins, les réassurances.....	36,750 47	
		251,638 11
Chiffre net payé pendant l'année sur sinistres (incendie) au Canada ...	\$253,793 75	
Commission ou courtage.....	30,928 37	
Appointements, honoraires et toutes autres frais du personnel au Canada.....	19,607 42	
Taxes au Canada.....	2,559 34	
Toutes autres dépenses au Canada, savoir : Publicité, impressions et papeterie, \$2,037.52 ; taxes de gaz et d'eau, \$271.70 ; association des assureurs, \$220.66 ; frais de route, \$1,443.33 ; mobilier de bureau, \$342.00 ; rétribution des auditeurs et frais judiciaires, \$281.00 ; autres dépenses diverses, \$4,947.59.....		10,143 80
Total des emplois d'argent au Canada.....		\$317,032 68

NORTH BRITISH AND MERCANTILE—Fin.

RISQUES ET PRIMES.

<i>Risques contre l'incendie au Canada.</i>	Nombre.	Chiffre.	Primes.
Total brut des polices en vigueur à la date du dernier état	13,704	\$30,960,098	\$296,951 09
Polices délivrées pendant l'année—nouvelle.....	6,163	17,304,610	152,152 16
do do renouvelées	7,539	16,274,876	167,767 54
Total	27,406	\$64,539,584	\$616,870 79
A déduire, les polices éteintes.....	11,892	28,793,726	265,706 29
Polices en vigueur à la fin de l'année (brut).....	15,514	\$35,745,858	\$351,164 50
A déduire, les réassurances.....		4,177,106	48,544 75
Polices en vigueur le 30 novembre 1881 (net).....	15,514	\$31,568,752	\$302,619 75

Nombre total des polices en vigueur à cette date	15,514
Chiffre net des polices en vigueur	\$31,568,752 00
Chiffre net des primes sur ces polices	302,619 75

Signé et attesté sous serment, ce 15 mars 1882, par

THOS. DAVIDSON.

(Reçu le 16 mars 1882.)

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

(Extrait du rapport des directeurs, Edimbourg, 4 avril 1882.)

INCENDIE.

En 1880 les primes nettes encaissées se sont élevées à.....	£951,173 10 5
En 1881 les primes encaissées ont atteint.....	£1,225,574 13 0
Moins les primes de réassurances.....	266,920 11 10
Primes nettes	958,654 1 2
Augmentation	£7,480 10 9

Les pertes par sinistres (incendie) se sont élevées à £325,605 6s. 6d. Ce chiffre comprend une évaluation de toutes les réclamations d'indemnités antérieures au 31 décembre 1881. Le nombre des incendies en Angleterre et à l'étranger, ainsi que le chiffre total des pertes ont été supérieurs à la moyenne des années précédentes.

Après la part faite de la réserve ordinaire d'un tiers des primes pour les risques de l'année, pour pourvoir au passif des polices courantes, le solde du compte des pertes et bénéfices pour 1881, y compris £39,608 9s. 2d., reportés de 1880, se trouve de £134,367 7s. 1d.

NORTH BRITISH AND MERCANTILE—Suite.

COMPTE DE L'INCENDIE ET COMPTE GÉNÉRAL.

Dr.	£	s.	d.	Av.	£	s.	d.
I. Caisse des assurances contre l'incendie le 31 décembre 1880.	1,327,302	14	0				
Réserve.....	794,576	19	11				
Réserve des primes.....	317,057	16	10				
Pertes et bénéfices.....	216,267	17	3				
	<u>£1,327,902</u>	<u>14</u>	<u>0</u>				
II. Bénéfices provenant de la caisse des assurances sur la vie et des rentes viagères pour les cinq années terminées le 31 décembre 1880.....					53,340	11	11
Un dixième de bénéfices sur les opérations d'assurances sur la vie.....	£ 33,340	11	11				
Bénéfices sur les opérations de rentes viagères.....	20,000	0	0				
	<u>£ 53,340</u>	<u>11</u>	<u>11</u>				
III. Revenu de 1881.....					1,024,460	16	11
Primes après déduction des réassurances.....	£ 958,654	1	2				
Primes en 1881.....	£1,225,574	13	0				
Réassurances.....	266,920	11	10				
	<u>£ 958,654</u>	<u>1</u>	<u>2</u>				
Intérêt et dividendes.....	65,730	3	3				
Emoluments sur transferts.....	76	12	6				
	<u>£1,024,460</u>	<u>16</u>	<u>11</u>				
IV. Dépenses imputables au revenu de 1881.....					927,208	8	10
Pertes par incendie.....	£ 625,605	6	6				
Commission.....	£ 149,329	2	10				
Frais d'administration.....	148,617	4	9				
Taxe sur le revenu.....	3,357	14	7				
Soldes irrécouvrables.....	899	0	2				
	<u>£ 301,603</u>	<u>2</u>	<u>4</u>				
	<u>£ 927,208</u>	<u>3</u>	<u>10</u>				
V. Solde de la caisse d'incendie le 31 décembre 1881.....					1,298,495	14	0
Réserve.....	£ 844,576	19	11				
Réserve des primes.....	319,551	7	0				
Pertes et bénéfices.....	134,367	7	1				
	<u>£1,298,495</u>	<u>14</u>	<u>0</u>				
	<u>£2,402,704</u>	<u>2</u>	<u>10</u>				

PASSIF.	£	s.	d.	ACTIF.	£	s.	d.
Capital des actionnaires.....	500,000	0	0	Effets du gouvernement britannique.....	457,500	0	0
INCENDIE.				Effets de gouvernements coloniaux et états étrangers, et municipaux.....	380,218	1	0
Incendie :				Hypothèques sur biens-fonds dans le royaume-Uni.....	299,070	14	0
Caisse de réserve.....	£84,576	19	11	Hypothèques sur biens-fonds, hors du Royaume-Uni.....	37,990	18	7
Réserves des primes.....	319,551	7	0	Débitures de chemin de fer des Indes et rentes viagères différées.....	6,267	0	9
Comptes des pertes et bénéfices.....	134,367	7	1	Bons de la cité de Londres.....	132,389	17	6
Dividendes non réclamés.....	1,298,494	14	0	Edifices d'Edimbourg, de Londres et des succursales, en partie occupés par les bureaux de la compagnie et en partie rapportant loyer.....	15,048	6	9
Sinistres impayés.....	2,115	5	4	Effets à recevoir.....	327,104	19	0
Effets à payer.....	148,263	14	3	Primes impayées.....	188	0	1
Primes de réassurances.....	7,689	10	5	Intérêt impayé.....	17,488	19	10
Caisse des pensions.....	60,947	15	8	Saldes des agents.....	1,922	1	10
Commission, etc., à payer.....	19,286	3	3	Argent chez des banquiers à l'étranger.....	264,736	15	3
Dû au département des assurances sur la vie.....	5,416	9	0	Dû par les banquiers sur prêts à court terme à Londres.....	61,818	16	5
	162	0	4	Argent en caisse et en banque.....	54,545	0	0
					46,067	10	3
					£2,042,377	1	3

DÉPARTEMENT DE LA VIE.

Département de la vie :

Caisse des assurances sur la vie.....	£3,112,590	7	8
Réclamations admises mais encore impayées.....	75,613	1	10
Dû à la caisse des rentes viagères.....	157,415	8	11
Valeurs non réclamées sur des polices.....	6,231	5	10
Commission, etc., dues.....	240	18	3
Primes de réassurances dues, mais impayées.....	5,285	1	3
Compte indéterminé des prêts pour faire face aux éventualités.....	10,000	0	0
	£3,367,376	3	9

DÉPARTEMENT DE LA VIE.

Département de la vie :

Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni.....	£1,973,917	16	1
Prêts garantis par des bayers.....	103,264	8	11
Prêts sur polices de la compagnie dans les limites de leur valeur de rachat.....	298,587	7	6
Effets du gouvernement britannique.....	151,005	7	4
Effets coloniaux et municipaux.....	4,184	14	9
Effets du gouvernement des Indes.....	275,738	7	0
Débitures du chemin de fer.....	66,801	1	6
Maisons.....	1,400	0	0
Loyers.....	25,406	5	0
Prêts sur biens-membles.....	7,435	19	10
Achat de réversions et d'intérêts viagères.....	10,104	18	0
	141,787	5	8
	86,315	12	6

ACHATS DE POLICES D'ASSURANCES SUR LA VIE	6,037	4	10
Primes de demi-crédit garanties par des polices d'assurances.....	21,731	1	9
Primes impayées.....	19,571	15	6
Intérêts impayés.....	7,743	19	4
Comptes des agents des Indes en liquidation	7,160	8	8
Soldes des succursales et agences.....	46,765	6	3
Dû par le département de l'incendie.....	162	9	4
Argent en banque.....	119,164	14	0
	£3,367,376	3	9

Département des rentes viagères :—			
Hypothèques sur biens-fonds dans le royaume-Uni.....	£125,900	0	0
Prêts sur effets publics.....	30,000	0	0
Intérêts viagères achetés.....	82,082	18	7
Dû par le département de la vie.....	157,415	8	11
Intérêts en cours.....	116	15	10
	395,515	3	4
	£5,805,268	8	4

COMPAGNIE D'ASSURANCES *NORTHERN*.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

<i>Président</i> —ALEXANDER DAVIDSON.	} <i>Gérants généraux conjoints</i>	{ E. H. MANNERING, Incendie. JAMES VALENTINE, Vic.
---------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------------------------------

Sièges sociaux—Londres et Aberdeen.*Bureau principal au Canada*—Montréal. | *Agents au Canada*—TAYLOR FRÈRES.

Organisée ou constituée en corporation, 1836. Opérations commencées au Canada, 1867.

CAPITAL.

Capital autorisé et souscrit.....	£3,000,000	\$14,600,000	00
Capital versé en argent.....	300,000	1,460,000	00

ACTIF AU CANADA.

Effets possédés par la compagnie:—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Effets fédéraux du Canada, 5 p. c.....	\$85 833 33	\$85,833 33
do do 5 p. c.....	12,166 67	15,016 67
do do 5 p. c.....	2,000 00	
Total, valeur au pair et valeur vénale.....	\$100,000 00	\$100,850 00

En dépôt au crédit du receveur général.....	\$100,000 00
Argent en caisse au bureau principal.....	1,255 73
Argent à la Banque de Montréal.....	2,947 30
Intérêts en cours et impayés sur effets.....	1,381 23
Solde des agents.....	8,089 11

Total de l'actif au Canada.....	\$114,523 37
---------------------------------	--------------

PASSIF AU CANADA.

Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada.....	\$62,296 48
-------------------------------------------------------------------------------	-------------

Total du passif au Canada.....	\$62,296 48
--------------------------------	-------------

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$101,676 74
Moins, les réassurances, rabais et ristournes.....	6,151 74

Chiffre net de l'argent reçu pour primes.....	\$95,525 00
Reçu en intérêts et dividendes sur effets, et de toutes autres sources....	4,999 98

Total du revenu en argent au Canada.....	\$100 524 98
------------------------------------------	--------------

NORTHERN—Suite.

EMPLOIS AU CANADA.

Payé durant l'année sur sinistres (incendie) survenus les années précédentes (portés dans le dernier état à \$1,100).....	\$ 1,506 29
Payé sur sinistres survenus durant l'année.....	\$67 586 89
A déduire les réassurances, les objets sauvés et les frais de sauvetage.....	3,754 76
Chiffre net payé sur ces sinistres.....	<u>\$63,832 13</u>
Total net payé pendant l'année sur sinistres (incendie) au Canada.....	\$65,338 42
Payé pour commission, courtage, appointements, honoraires et tous autres frais du personnel au Canada, et taxes.....	<u>20,075 65</u>
Total des emplois d'argent au Canada.....	<u><u>\$85,414 07</u></u>

RISQUES ET PRIMES.

<i>Assurances contre l'incendie au Canada.</i>	Nombre.	Chiffre.	Primes.
Total brut des polices en vigueur à la date du dernier rapport.....	6,085	\$8,826,888	\$99,165 00
Polices délivrées durant l'année, nouvelles.....	2,964	6,754,314	57,629 39
do do do renouvelées.....	2,694	4 911,058	45,029 43
Total.....	<u>11,743</u>	<u>\$20,492,260</u>	<u>\$201,823 82</u>
A déduire, les polices éteintes.....	4,797	9,509,903	79,069 16
Total brut des polices en vigueur à la fin de l'année..	6,946	\$10,982,357	\$122,754 66
A déduire les réassurances.....		410,047	3,791 49
Total net des polices en vigueur le 31 déc. 1881.....	<u>6,946</u>	<u>\$10,572,310</u>	<u>\$118,963 17</u>
Nombre total des polices en vigueur au Canada.....	6,946		
Chiffre net des polices en vigueur.....	\$10,572,310 00		
Chiffre des primes sur ces polices.....	118,963 17		

Signé et attesté sous serment, ce 28 février 1882, par

JAMES W. TAYLOR.

(Reçu le 1er mars 1882.)

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

(Extrait du rapport des directeurs. Aberdeen, 10 juin 1881.)

DÉPARTEMENT DE L'INCENDIE.

Les primes encaissées ont été de £444,596 13s. 7d., soit une augmentation de £30,663 17s. 9d. sur celles de 1879.

Les pertes se sont élevées à £251,821 4s. 1d., ou 56.64 pour cent des primes, proportion qui, bien qu'un peu plus élevée que celle de 1879, est moins que la moyenne depuis l'établissement de la compagnie.

Les frais d'administration, (y compris la commission des agents et autres déboursés de toutes sortes), se sont élevés à 29.70 pour cent des recettes, ce qui est une diminution de 64 pour cent, comparée à l'année précédente.

Il en résulte qu'après avoir alloué les 33 pour cent ordinaires pour faire face aux obligations en vertu des polices en cours, la compagnie a fait un bénéfice de £50,351 17s. 8d. qui a été porté au compte général des pertes et bénéfices. (Voir le compte des assurances contre l'incendie.)

NORTHERN—Fin.

COMPTE DU CAPITAL.

Chiffre du capital au commencement de l'année.....	£	s. d.	300,000	0	0
Appel de £5 par action, fait le 17 juin 1880; payé avec l'argent de la caisse générale de réserve en vertu d'une résolution adoptée à l'assemblée générale, le 11 juin 1880.....	£	s. d.	300,000	0	0
<hr/>					
Chiffre du capital à la fin de l'année.....	£	s. d.	300,000	0	0

COMPTE DE L'INCENDIE.

Total de la caisse des assurances contre l'incendie au commencement de l'année.....	£	s. d.	450,000	0	0
Somme portée au compte des pertes et bénéfices en vertu de la résolution adoptée à l'assemblée générale le 11 juin 1880.....	£	s. d.	50,000	0	0
Proportion des primes réservée en 1879, pour les risques au 31 décembre 1879.....	£	s. d.	148,198	17	10
Primes reçues (déduction faite des réassurances) 444,506 13 7	£	s. d.	50,531	17	8
<hr/>					
Total de la caisse des assurances contre l'incendie à la fin de l'année, d'après le bilan.....	£	s. d.	500,000	0	0
<hr/>					
Sinistres payés ou à payer (déduction faites des réassurances).....	£	s. d.	251,321	4	1
Frais d'administration.....	£	s. d.	61,222	6	0
Proportion des primes réservée pour les risques de l'année.....	£	s. d.	78,799	19	11
Solde des recettes porté au compte des pertes et bénéfices.....	£	s. d.	148,198	17	10
Total de la caisse des assurances contre l'incendie à la fin de l'année, d'après le bilan.....	£	s. d.	50,531	17	8
<hr/>					
Total de la caisse des assurances contre l'incendie à la fin de l'année, d'après le bilan.....	£	s. d.	500,000	0	0

COMPTE DES PERTES ET BÉNÉFICES.

Solde de sortie de compte de l'année dernière.....	£	s. d.	195,087	5	3
Bénéfices du département de l'incendie en 1880.....	£	s. d.	50,531	17	8
Solde du compte des intérêts, après avoir porté au débit de celui-ci, les sommes respectivement dues aux caisses des assurances sur la vie et des rentes viagères.....	£	s. d.	54,170	8	4
Bénéfices sur le placement.....	£	s. d.	4,647	18	5
Bénéfices sur le change.....	£	s. d.	69	19	7
Dû pour émoluments sur transferts.....	£	s. d.	50	12	6
<hr/>					
Total.....	£	s. d.	244,528	1	9
<hr/>					
Chiffre porté à la caisse de la réserve sur l'incendie en vertu de la résolution adoptée à l'assemblée générale le 11 juin 1880.....	£	s. d.	50,000	0	0
Dividende déclaré le 11 juin 1880.....	£	s. d.	37,500	0	0
do do 19 novembre 1880.....	£	s. d.	30,000	0	0
Taxe sur le revenu.....	£	s. d.	3,741	17	3
Graduation à des officiers retirés du service de la compagnie, et à des familles d'officiers décédés.....	£	s. d.	682	10	0
Somme retranchée, coût de la propriété de la compagnie à Newcastle-on-Tyne.....	£	s. d.	2,000	0	0
Solde d'agents irrécouvrables.....	£	s. d.	83	7	0
Solde au crédit de ce compte, d'après le bilan.....	£	s. d.	120,520	7	6
<hr/>					
Total.....	£	s. d.	244,528	1	9

BILAN LE 31 DÉCEMBRE 1880.

PASSIF.

Capital des actionnaires versé.....	£	s. d.	300,000	0	0
Caisse des assurances contre l'incendie.....	£	s. d.	500,000	0	0
Primes réservées pour les "risques en cours".....	£	s. d.	148,198	17	10
Caisse des assurances sur la vie—Sans participation.....	£	s. d.	267,506	6	6
do Avec participation.....	£	s. d.	1,217,539	16	5
Caisse des rentes viagères.....	£	s. d.	67,982	2	9
Solde au crédit du compte des pertes et bénéfices.....	£	s. d.	120,520	7	6
<hr/>					
Total.....	£	s. d.	2,621,747	11	0
<hr/>					
Réclamations en vertu de polices d'assurances sur la vie en voie de paiement.....	£	s. d.	19,065	7	0
Frais à payer.....	£	s. d.	49,812	19	1
Effets à payer, traites d'agents éloignés qui ne sont pas encore arrivées à maturité.....	£	s. d.	6,390	12	2
Dû à d'autres compagnies ou à des agents.....	£	s. d.	833	6	8
Dividendes des actionnaires non réclamés.....	£	s. d.	24,506	5	1
<hr/>					
Total.....	£	s. d.	2,211	1	7

ACTIF.

Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni.....	£	s. d.	377,668	18	0
do do hors du Royaume-Uni.....	£	s. d.	102,890	6	10
(Savoir: en Australie, sous le contrôle du bureau de direction locale de Melbourne.)	£	s. d.	329,243	8	10
Prêts sur impôts paroissiaux et autres effets publics.....	£	s. d.	20,550	0	0
do intérêts viagères.....	£	s. d.	53,695	17	9
do réversions.....	£	s. d.	87,050	0	0
do débiteurs, effets privilégiés et parts de chemin de fer et d'autres compagnies.....	£	s. d.	65,331	7	6
do reconnaissances.....	£	s. d.	4,610	7	5
<hr/>					
Placements.....	£	s. d.	74,001	18	4
Effets du gouvernement britannique.....	£	s. d.	356,762	8	6
Effets publics des Indes ou des colonies.....	£	s. d.	292,262	18	0
Effets de gouvernements étrangers.....	£	s. d.	261,610	11	9
Débiteurs de chemins de fer et autres, et débiteurs non rachetables.....	£	s. d.	200,213	4	11
Effets de chemins de fer, privilèges et garanties.....	£	s. d.	36,464	7	7
Actions de compagnies de distribution de gaz et d'eau.....	£	s. d.	65,627	9	9
Constituts.....	£	s. d.	50,668	18	0
Edifices et autres immeubles.....	£	s. d.	52,153	8	8
Constituts sur terrains.....	£	s. d.	2,213	5	7
Intérêts viagères.....	£	s. d.	52,363	11	8
Droits éventuels de réversion ou de survivance.....	£	s. d.	18,117	7	8
Effets à recevoir, lettres de change qui ne sont pas encore arrivées à maturité.....	£	s. d.	97,192	2	5
Dû par d'autres compagnies et par des agents.....	£	s. d.	11,632	6	8
Primes impayées.....	£	s. d.	2,580	11	4
Intérêts en cours et dividendes.....	£	s. d.	29,792	13	8
Intérêts courants mais non échus.....	£	s. d.	32,661	9	2
Argent en banque (dépôts).....	£	s. d.	57,264	2	4
do (compte courant).....	£	s. d.	307	5	2
Timbres en portfeuille.....	£	s. d.	466	13	1
Argent en caisse.....	£	s. d.	2,724,567	2	7

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES. THE NORWICH UNION.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président—HENRY S. PATESON. | *Secrétaire*—CHAS. EDWARD BIGNOLD.

Siège social—Norwich, Angleterre.

(Constituée en corporation en 1797. Opérations commencées en 1797.)

Agent au Canada—ALEXANDER DIXON. | *Bureau principal au Canada*—37, rue
Adélaïde est, Toronto.

Opérations commencées au Canada le 1er avril 1880.

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé et souscrit.....	£1,100,000	\$5,353,333 33
Chiffre versé en argent.....	132,000	642,400 00

ACTIF AU CANADA.

Effets déposés au crédit du receveur général, savoir :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Effets publics du Canada, 4 pour cent.....	\$100,000	\$109,000
Reporté à la valeur vénale		\$109,000 00
Argent en caisse au bureau principal au Canada.....		686 32
Argent à la banque British North America à Toronto		33,583 24
Soldes des agents (argent dans la caisse de l'agent général au Canada).		5,574 94
Total de l'actif au Canada.....		\$148,844 50

PASSIF AU CANADA.

Réserve des primes non acquises sur tous les risques en cours au Canada.	\$31,066 71
Total du passif au Canada.....	\$31,066 71

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes (incendie).....	\$59,389 96
Moins les réassurances, rabais et ristournes.....	6,488 87
Total net de l'argent reçu pour primes.....	\$52,901 09
*Reçu en intérêt sur effets, etc.....	4,000 00
Intérêt sur dépôts en banque.....	569 05
Total du revenu au Canada.....	\$57,470 14

EMPLOIS AU CANADA.

Chiffre payé sur sinistres survenus durant l'année	\$14,217 71
Moins—reçu pour réassurances.....	12 81
Total net payé pendant l'année sur sinistres (incendie)	\$14,204 90
Commission ou courtage.....	11,464 77
Taxes au Canada.....	415 20
Publicité, frais de route, frais de poste, messageries, télégrammes et papeterie	1,396 56
Plans d'assurances	1,261 91
Total des emplois d'argent au Canada.....	\$28,743 34

* Payé directement à la compagnie-mère.

NORWICH UNION—Suite.

RISQUES ET PRIMES.

	Chiffre.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)	\$2,051,000	\$20,021 81
Délivrées durant l'année, nouvelles et renouvelées.....	7,280,153	59,389 96
Total	\$ 9,331,153	\$ 79,411 77
A déduire—les polices éteintes.....	3,788,615	24,489 71
En vigueur à la fin de l'année (brut).....	\$5,442,538	\$54,922 06
A déduire—les réassurances.....	212,350	3,181 08
Total net en vigueur le 31 décembre 1881.....	\$5,330,188	\$51,740 98

Nombre total des polices en vigueur à cette date au Canada... Pas de rapport.

Chiffre net des polices en vigueur ... \$5,330,188 00
 Chiffre des primes sur ces polices 51,740 98

Signé et attesté sous serment, le 28 février 1882 par

ALEXANDER DIXON,
Agent en chef.

(Reçu le 1er mars 1882.)

ETAT GÉNÉRAL POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

ACTIF.

Valeur des immeubles possédés par la compagnie.....	\$119,091 57
Prêts sur effets et hypothèques—première hypothèque.....	240,000 00
Intérêt à calculer sur ces prêts.....	3,441 08
Actions et effets, savoir :—	

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Bons des Etats-Unis.....	\$525,000 00	\$590,914 20
Effets fédéraux du Canada 4 p.c., enregistrés.....	102,749 75	107,363 03
Consols 3 p.c., Angleterre	215,000 00	212,581 25
Rentes viagères, 3 p.c., Angleterre.....	252,769 08	249,293 50
Actions de la banque d'Angleterre.....	130,000 00	362,700 00
Effets du gouvernement des Indes, 4 p.c.....	63,647 47	67,307 20
Débiteures du chemin de fer East India.....	60,000 00	69,600 00
Débiteures du chemin de fer South India.....	250,000 00	169,500 00
Débiteures du chemin de fer de Cornwall.....	65,000 00	78,000 00
Débiteures du chemin de fer Manchester, Sheffield et Lincolnshire.....	100,000 00	121,000 00
Débiteures du chemin de fer North Eastern.....	33,500 00	37,855 00
Total, valeur au pair et valeur vénale.....	1,697,666 30	2,066,114 18

Reporté à la valeur vénale	\$2,066,114 18
Argent en caisse au bureau principal de la compagnie.....	200 00
Argent en banques.....	734,309 04
Intérêt dû et à calculer sur effets.....	10,453 60
Primes brutes en cours de perception.....	356,036 45
Actif brut.....	\$3,529,645 92
Somme à déduire pour les primes supposées mauvaises ou douteuses....	7,299 50
Total de l'actif.....	\$3,522,346 42

NORWICH UNION—Fin.
PASSIF.

Chiffre net des pertes impayées.....	\$185,609 94
Total des primes non acquises.....	941,642 83
Dividendes en argent aux actionnaires encore impayés.....	9,345 50
Dû et à calculer pour appointements, loyer, publicité et pour les dépenses des agences et autres dépenses diverses.....	15,000 00
Billets acceptés non encore échus.....	51,911 85
Total du passif.....	\$1,203,510 12

Capital versé en argent.....	\$ 660,000 00
Excédant net disponible en sus du capital et de toutes obligations.....	\$1,653,836 30

REVENU DURANT L'ANNÉE.

Total net de l'argent reçu pour primes.....	\$1,909,138 12
Reçu pour intérêts sur les effets et hypothèques.....	9,193 75
Reçu pour intérêts sur effets, bons, prêts et de toutes autres sources.....	93,679 77
Reçu pour loyer.....	2,719 23
Bénéfices sur la vente d'effets.....	387 50
Total du revenu.....	\$2,015,118 37

DÉPENSES DURANT L'ANNÉE.

Chiffre net des pertes payées durant l'année.....	\$900,039 44
Dividende en argent payé aux actionnaires.....	434,800 00
Payé pour commissions ou courtage.....	353,060 20
Payé pour appointements, rétributions et tous autres frais du personnel	86,545 46
Payé pour taxes.....	17,459 46
Dépenses générales.....	110,008 96
Total des dépenses.....	\$1,901,913 52

RISQUES ET PRIMES.

Chiffre des polices délivrées durant l'année.....	\$915,693,515 00
Primes sur ces polices.....	2,096,249 25
Chiffre net des polices en vigueur.....	782,751,690 00
Primes sur ces polices.....	1,845,623 18

Signé et attesté sous serment ce 28 mai 1881, par

HENRY S. PATTESON,
C. E. BIGNOLD.

COMPAGNIE D'ASSURANCES *PHENIX* DE BROOKLYN, N. Y., E.-U.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président—STEPHEN CROWELL.

Secrétaire—PHILANDER S AW

Siège social—12 et 14, rue Court, Brooklyn, N.-Y.

(Constituée en corporation le 10 septembre 1853.)

Agent au Canada—ROBERT HAMPSON.

Bureau principal au Canada—Montréal.

(Opérations commencées au Canada, 1er mai 1874.)

CAPITAL.

Chiffre autorisé, souscrit et versé en argent. \$1,000,000 00

ACTIF AU CANADA.

Bons enregistrés des E.-U., déposés au crédit du receveur général :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Bons enregistrés des E.-U., à 4 pour cent.	\$100,000 00	\$117,500 00

Reporté à la valeur vénale. \$117,500 00

Soldes des agents. 1,092 41

Billets de primes sur lesquels des polices ont été délivrées. 3,292 74Total de l'actif au Canada. \$121,885 15

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des réclamations d'indemnités (sinistres de la navigation intérieure) non établies. \$15,574 99

Réserves des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada savoir :—

Incendie.	\$8,159 36
Navigation intérieure.	1,637 71

Total de la réserve des primes non acquises au Canada. 9,797 07Total du passif au Canada. \$25,372 06

REVENU AU CANADA.

Assurances contre l'incendie au Canada.

Total brut de l'argent reçu en primes. \$15,941 94

Moins, les réassurances, rabais et ristournes. 1,102 39Chiffre net de l'argent reçu en primes d'assurances contre l'incendie. \$14,839 55*Risques de la navigation intérieure au Canada.*

Total brut des primes reçues en argent. \$27,177 66

Total brut des recettes en argent sur effets ou billets acceptés en paiement de primes. 20,915 26

Total brut de l'argent reçu en primes. \$48,092 92

Moins les réassurances, etc. 7,796 77Chiffre net de l'argent reçu pour ces primes. \$40,296 15

Billets et effets reçus pendant l'année pour primes d'assurances de la navigation intérieure, encore impayés, \$3,292.74.

Total de l'argent reçu pour primes. \$55,135 70Total du revenu en argent au Canada. \$55,135 70

PHENIX.—Suite.

EMPLOIS AU CANADA.

Assurances contre l'incendie au Canada.

Payé sur sinistres survenus pendant l'année..... \$3,100 10

Risques de la navigation intérieure au Canada.

Payé pendant l'année sur sinistres (navigation intérieure) survenus les années précédentes (porté dans le dernier état à \$14,607. 22)..... 14,754 64

Payé sur sinistres (navigation intérieure) survenus pendant l'année..... 48,334 93

Moins les objets sauvés et les frais de sauvetage..... \$6,354 90

Moins les réassurances..... 25,262 98

Total des déductions..... 31,617 88

Chiffre total payé pendant l'année sur ces sinistres au Canada..... \$31,471 69

Total net payé pendant l'année sur sinistres (incendie et navigation intérieure) au Canada..... \$34,571 79

Commission ou courtage..... 6,843 24

Appointements, émoluments et tous autres frais du personnel au Canada... 3,500 00

Taxes au Canada 477 48

Dépenses générales :—frais de poste, change, publicité, etc..... 1,174 34

Total des emplois d'argent au Canada..... \$46,566 85

RISQUES ET PRIMES.

Assurances contre l'incendie au Canada.

	Chiffre.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut).....	\$990,170	\$9,822 51
Polices délivrées pendant l'année—nouvelles et renouvelées..	3,036,274	15,941 94
Total	\$4,026,444	\$25,764 45
A déduire les polices éteintes.....	2,203,931	9,944 62
Polices en vigueur à la fin de l'année (brut).....	\$1,822,513	\$15,819 83
A déduire les réassurances.....	18,000	271 53
Total net des polices en vigueur le 31 déc. 1881..	\$1,804,513	\$15,548 30

Risques sur la navigation intérieure.

Polices en vigueur à la date du dernier état (brut).....	\$ 73,682	\$ 3,668 66
Polices délivrées pendant l'année.....	5,719,571	63,528 60
Total	\$5,793,253	\$67,197 26
A déduire les polices éteintes.....	5,673,944	60,723 28
Polices en vigueur à la fin de l'année (brut).....	\$119,309	\$6,473 98
A déduire, les réassurances.....	55,116	3,198 56
En vigueur le 31 décembre 1881, net.....	\$64,193	\$3,275 42

Signé et attesté sous serment, ce 8 février 1882, par

ROBERT HAMPSON.

(Reçu le 9 février 1882.)

PHENIX—Suite.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Telles que rapportées au département des assurances de l'Etat de New-York.

ACTIF.

Immeubles.....	\$ 375,500 00
Prêts sur hypothèques.....	205,950 00
Intérêt échu et à calculer sur ces prêts.....	3,459 00
Actions et bons—valeur au pair \$1,495,992.33 ; valeur vénale.....	1,712,396 59
Intérêt échu et à calculer sur ces effets.....	4,363 02
Argent en caisse et en banques.....	342,683 54
Prêts sur effets donnés en garantie collatérale—valeur au pair, \$136,800.00 ; valeur vénale, \$158,642.00.....	113,400 00
Intérêt échu et à calculer sur ces prêts.....	1,021 40
Total brut des primes en voie de perception.....	37,287 35
Effets à recevoir.....	14,532 21
Autre actif.....	6,206 85
Total de l'actif.....	<u>\$2,816,799 87</u>

PASSIF.

Chiffre net des sinistres impayés.....	\$ 167,139 48
Primes non acquises.....	1,141,110 07
Dû et à calculer pour loyer, etc.....	2,666 67
Toutes autres réclamations.....	4,351 56
Total du passif, à l'exclusion du capital.....	<u>\$1,315,267 78</u>

Capital versé en argent.....	\$1,000,000 00
Excédant net disponible en sus du passif et du capital social.....	501,532 09

REVENU.

Chiffre net de l'argent reçu en primes.....	\$2,069,032 68
Intérêt et dividendes.....	85,022 41
Autres recettes.....	8,600 87
Total net payé sur sinistres.....	<u>\$2,162,655 96</u>

EMPLOIS.

Chiffre net payé pour pertes.....	\$1,077,497 23
Dividendes.....	100,000 00
Commission ou courtage.....	380,000 24
Appointements, rétributions, etc.....	173,712 59
Taxes.....	38,226 38
Divers.....	152,811 12
Total des emplois d'argent.....	<u>\$1,922,247 56</u>

PHEENIX—Suite.

RISQUES ET PRIMES.

Assurances contre l'incendie—entreprises pendant l'année—chiffre...	\$195,726,140	00
Primes afférentes à ces risques	1,843,005	78
Risques en vigueur le 31 décembre 1881—(net)	205,151,151	00
Primes afférentes à ces risques.....	2,065,525	49
Risques maritimes et de navigation intérieure—entrepris pendant l'année	103,869,523	00
Primes afférentes à ces risques	548,615	88
Risques en vigueur le 31 décembre 1881 (net).....	8,605,255	00
Primes afférentes à ces risques.....	36,748	37

STEPHEN CROWELL,

Président.

PHILANDER SHAW,

Secrétaire.

NEW-YORK, 26 janvier 1882.

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE *PHENIX*, DE
LONDRES.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 30 NOVEMBRE 1881.

Secrétaire—JOHN G. BROOMFIELD; *Sous-secrétaire*—FRANCIS B. MACDONALD.

Siège social—19, rue Lombard, Londres. Organisée, A. D. 1782.

Agents au Canada—GILLESPIE, MOFFATT et Cie. | *Bureau principal au Canada*—Montréal.
(Opérations commencées au Canada, A. D. 1804.)

CAPITAL.

Cette compagnie n'a pas de capital nominal, la responsabilité des actionnaires étant illimitée; mais elle garde par-devers elle une balance ordinaire d'au-delà de £600,000 sterling, pour faire face exclusivement aux pertes causées par incendie.

ACTIF AU CANADA.

Effets fédéraux du Canada (valeur au pair).....	\$50,171 00
Effets consolidés du Canada, 5 pour cent (valeur au pair).....	50,126 00
Total de l'actif au Canada (déposé au crédit du receveur général)...	\$100,297 00

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des réclamations d'indemnités dont il n'a pas encore été justifié.	1,587 34
Chiffre total net des réclamations non-réglées pour pertes causées par incendie au Canada.....	\$1,587 34
Réserves des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada.....	113,312 92
Total du passif au Canada.....	\$114,900 00

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu en primes (incendie).....	\$203,656 99
Moins, les réassurances, rabais et ristournes.....	25,160 18
Total net de l'argent reçu en primes.....	\$178,496 81
A ajouter les dividendes sur effets déposés au crédit du receveur général, et payés directement à la compagnie-mère, à Londres.....	5,014 89
Total du revenu en argent au Canada.....	\$183,511 70

EMPLOIS AU CANADA.

Payé durant l'année sur sinistres survenus les années précédentes, (portées dans le dernier état à \$610.37).....	\$610 37
Payé sur sinistres survenus durant l'année.....	\$137,660 55
Moins, reçu pour les réassurances.....	16,911 94
*Chiffre net payé durant l'année sur ces sinistres.....	120,748 61
Total net payé pendant l'année sur sinistres (incendie).....	\$121,358 98
do do en commissions ou courtage.....	39,607 98
do do pour taxes au Canada.....	1,076 20

*\$16,539.90 sont des pertes survenues dans la Colombie-Britannique lors du grand incendie de Yale.

PHENIX—Fin.

Divers paiements, savoir :—

Dépenses et frais de règlement des sinistres.....	\$1,044 45	
Répartitions, département des assurances du gouvernement.....	429 97	
Frais d'express, \$58.60 ; plans d'assurances, \$246.27 ; calendriers, \$297.33.....	602 20	
Souscription et répartition en faveur du Conseil des assureurs.....	126 70	
Notre quote-part des appointements des commissaires du feu de Québec.....	44 83	
	<u>2,248 15</u>	
Total des emplois d'argent au Canada.....		<u>\$164,291 31</u>

RISQUES ET PRIMES.

<i>Assurances contre l'incendie au Canada.</i>	Nombre.	Chiffre.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)..	7,117	\$18,734,147	\$183,409 80
Polices délivrées durant l'année—nouvelles.....	4,831	11,879,455	112,416 70
do do renouvelées.....	3,037	8,115,040	91,240 29
Total.....	14,985	\$38,728,642	\$387,066 79
A déduire, les polices éteintes.....	4,817	17,644,239	146,252 17
Total brut des polices en vigueur à la fin de l'année	10,168	\$21,084,403	\$240,814 62
A déduire, les réassurances.....		2,182,180	23,404 76
Total net des polices en vigueur le 30 nov. 1881.....	10,168	\$18,902,223	\$217,409 86

Nombre total des polices en vigueur à cette date 10,168

Chiffre net des polices en vigueur.....\$18,902,233 00
Total des primes sur ces polices..... 217,409 86

Signé et attesté sous serment, le 28 février 1882, par

A. T. PATERSON.

(Reçu le 1er mars 1882.)

 SUCCESSION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES PROVINCIALE.

28 FÉVRIER 1882.

ACTIF.

Argent en cour, moins les dépenses et dividendes Nos 1 et 2, 20 pour cent chacun, et No 3, 11 pour cent sur réclamations ayant droit à une part sur le dépôt fait entre les mains du gouvernement, et No 1, 30 pour cent, sur les risques maritimes et les créances générales, n'ayant aucun privilège sur le dépôt du gouvernement.....	\$7,046 55
Argent dans diverses banques.....	845 92
Valeur approximative des autres actifs en argent (non comprises les réclamations contre les actionnaires).....	2,000 00
	<u>\$9,892 47</u>

PASSIF.

Réclamations d'indemnités non contestées pour pertes par incendie.....	\$136,966 35	
Moins les dividendes payés.....	69,852 63	
		\$67,113 72
Réclamations contes ées.....		3,323 41
Réclamations non contestées pour pertes dans la navigation intérieure.....	\$663 53	
Moins les dividendes payés.....	338 38	
		325 15
Rabais de primes.....	\$3,785 67	
Moins, les dividendes payés.....	1,930 37	
		<u>1,855 30</u>
Chiffre total des réclamations qui ont droit à une part sur le dépôt fait entre les mains du gouvernement...		\$72,617 58
Réclamations pour sinistres maritimes, non contestées.....	\$27,327 57	
Moins, les dividendes payés.....	8,198 25	
		19,129 32
Sinistres maritimes contestés.....		2,000 00
Réclamations pour pertes par incendie qui n'ont pas droit à une part sur le dépôt fait au gouvernement.....	\$825 00	
Moins, les dividendes payés.....	247 50	
		577 50
Diverses réclamations.....	\$1,726 91	
Moins, les dividendes payés.....	518 06	
		1,208 85
Diverses réclamations pour frais judiciaires.....	\$641 57	
Moins, les dividendes payés.....	327 18	
		<u>314 39</u>
		<u>\$95,847 64</u>

Dt

COMpte DES PERTES ET BÉNÉFICES.

Effets à recevoir, annulés.....	\$ 3,367 53
Soldes des agents, annulés.....	318 90
Dépenses et frais judiciaires.....	659 96
Diverses réclamations.....	153 64
Frais judiciaires.....	425 15
Primes d'assurances maritimes annulées.....	98 71
Dividende No 1. Solde.....	499 44
Do No 2. do.....	499 44
Do No 3.....	15,882 48
Do No 1 (général).....	3,963 81
	<u>\$30,869 56</u>

PROVINCIALE—*Fin.*

A v.

Diverses réclamations.....	\$ 883 55
Pertes par incendie recouvrées.....	8,850 00
Frais judiciaires.....	112 30
Intérêt.....	108 00
	<u>\$9,953 85</u>

RÉCAPITULATION.

Solde au crédit des pertes et bénéfices, 31 janvier 1881.....	\$26,963 49
Crédit comme ci-dessus.....	9,953 85
	<u>\$17,009 64</u>
Débit comme ci-dessus.....	30,869 06
	<u>\$47,878 70</u>

ARTHUR HARVEY,
Receveur et syndic.

TORONTO, 31 mars 1882.

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE QUÉBEC CONTRE L'INCENDIE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président—JOHN GREAVES CLAPHAM. | Secrétaire—WM. LUNN FISHER.

Bureau principal—Québec.

(Organisée le 2 avril 1818, et constituée en corporation par un acte du B.-C., 9 Geo. IV., chap. 58, amendé par la 18 Vic., chap. 212, et par la 29-30 Vic., chap. 27, et par la 42 Vic., chap. 69.)

(Opérations commencées en 1818.)

CAPITAL.

Chiffre du capital social autorisé et souscrit.....	\$500,000 00
Chiffre versé en argent.....	371,945 00

(Pour la liste des actionnaires voir l'annexe.)

ACTIF.

* Biens-fonds—Un lot de terre dans la cité de Québec, situé sur le côté ouest de la rue Saint-Pierre; borné en front par la rue Saint-Pierre, en arrière par la rue Sault-au-Matlot, d'un côté, au sud, par la Banque Nationale, et de l'autre côté, au nord, par la Compagnie de Télégraphe de Montréal, avec un édifice en pierre y érigé, connu sous le nom de *The Quebec Fire Office*..... \$32,000 00

† Effets et bons possédés par la compagnie :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Banque de Québec, 443 actions.....	\$44,300	\$47,844
Banque Nationale, 600 actions.....	30,000	27,300
Effets consolidés de la cité de Québec.....	15,200	15,200
Total de la valeur au pair et vénale.....	\$89,500	\$90,344

Reporté à la valeur vénale.....	90,344 00
Argent en caisse au bureau principal.....	332 35

Argent en banques, savoir :—

La Banque Nationale.....	\$1,485 48
La Banque de Québec, Montréal.....	1,453 81
do Toronto.....	862 05
Banque de la Nouvelle-Ecosse, Saint-Jean, N.-B.....	10,769 79
do Halifax.....	511 79

Total.....	15,082 92
------------	-----------

Intérêt dû et impayé, sur effets.....	532 00
---------------------------------------	--------

Solde des agents.....	2,092 14
-----------------------	----------

Mobilier de bureau en usage.....	551 85
----------------------------------	--------

Loyer acquis mais non encore échu.....	243 66
----------------------------------------	--------

Total de l'actif.....	141,178 92
-----------------------	------------

*La différence entre l'évaluation de l'année dernière et celle de cette année est due au posage d'un appareil de chauffage à l'eau chaude.

Sur les effets marqués ainsi (†) il y a de déposé au crédit du receveur général :—

Effets de la banque de Québec.....	\$35,000
Effets de la banque Nationale.....	25,000
Effets consolidés de la cité de Québec.....	15,200

Total.....	\$75,200
------------	----------

QUÉBEC—*Fin.*

PASSIF.

Réserve totale des primes non acquises pour risques au Canada	\$40,216 06
Dividendes déclarés et échus mais impayés.....	850 50
Total du passif, à l'exclusion du capital social.....	\$41,066 56
Capital social versé.....	\$371,945 00

REVENU.

Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$53,943 82
Moins, les réassurances, rabais et ristournes.....	4,657 07
Chiffre net de l'argent reçu pour primes.....	\$49,286 75
Reçu en intérêts et dividendes sur effets, et d'autres sources.....	18,333 17
Reçu pour loyer.....	1,319 72
Bénéfices sur la vente d'effets.....	19,791 96
Total.....	\$88,731 60
Reçu sur appel de capital.....	46,945 00
Total du revenu en argent.....	\$135,676 60

EMPLOIS.

Chiffre payé pendant l'année pour pertes survenues les années précédentes (porté dans le dernier état à \$4,561.55).....	\$4,561 55
Chiffre payé pour pertes survenues pendant l'année.....	387,880 88
Chiffre total payé pendant l'année sur sinistres (incendie).....	\$392,442 43
Dividendes payés pendant l'année à 10 p. c.....	16,592 00
Commission ou courtage	3,431 07
Appointements, rétributions, etc.....	7,590 74
Taxes.....	1,029 32
Impressions et papeterie.....	604 85
Dépenses générales et autres dépenses imprévues.....	1,056 66
Total des emplois d'argent.....	\$422,747 07

COMPTE DES RECETTES ET DÉPENSES.

1880.	Dt.	
31 décembre. Solde en caisse et en banque à cette date (y compris \$951.47 pour soldes des agences).....		\$64,740 87
1881.		
31 décembre. Recettes comme ci-dessus.....		135,676 60
Produits de la vente d'effets et actions.....	\$262,340 27	
Moins, bénéfices comme ci-dessus.....	19,791 96	
Reçu par la réalisation des placements.....	242,548 31	
		442,965 78

QUÉBEC—Fin.

1881.	Av.	
31 déc.	Emplois durant l'année (comme ci-dessus).....	\$422,747 07
	Coût de l'appareil du chauffage.....	2,711 30
	Solde en caisse et en banque à cette date (y compris \$2,092.14, pour soldes des agences).....	17,507 41
		<u>\$442,965 78</u>

RISQUES ET PRIMES.

<i>Assurances contre l'incendie au Canada.</i>	Chiffre.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état.....	\$8,120,950	\$85,396 58
Polices délivrées durant l'année—nouvelles.....	1,807,894	18,707 23
do do renouvelées.....	3,660,541	35,236 59
Total.....	<u>\$13,589,385</u>	<u>\$139,340 40</u>
A déduire—les réassurances.....	6,679,745	58,908 28
En vigueur à la fin de l'année (brut).....	\$6,909,640	\$80,432 12
A déduire—les réassurances.....	326,207	3,338 83
En vigueur le 31 décembre 1881.....	<u>\$6,583,433</u>	<u>\$77,093 29</u>

Nombre total des polices en vigueur à cette date, au Canada. Non rapporté.

Chiffre des polices en vigueur.....	\$6,583,433 00
Total des primes sur ces polices.....	<u>77,093 29</u>

Signé et attesté sous serment ce 28 février 1882, par

J. GREAVES CLAPHAM,

Président.

W. L. FISHER,

Secrétaire.

(Reçu le 1er mars 1882.)

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES *QUEEN*.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président—BERNARD HALL.*Gérant*—J. MONCRIEFF WILSON.*Siège social*—Liverpool.

Organisée le 22 juillet 1858.

Agents au Canada—FORBES ET MUDGE.*Bureau principal au Canada*—191 rue Saint-Jacques, Montréal.

(Opérations commencées au Canada le 5 juillet 1859.)

CAPITAL.

Capital social autorisé, £2,000,000 stg	\$9,733,333 33
Capital social souscrit, £1,798,300 stg.....	8,751,726 66
Capital social versé en argent, £180,035 stg.	<u>876,170 33</u>

ACTIF AU CANADA.

Biens-fonds, savoir:—

Emplacement dans Maple Avenue, Montréal.....	\$980 00	
do le Nouveau-Brunswick.....	100 00	
		\$ 1,080 00

Prêts sur lesquels il est dû plus d'un an d'intérêt, garantis par première hypothèque sur biens-fonds et pour lesquels jugement n'a pas encore été obtenu.....	980 00
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------

Effets possédés par la compagnie:—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.	
*Effets fédéraux.....	\$100,000 00	\$100,000 00	
*Canada 5 pour cent.....	51,100 00	51,100 00	
Total, valeur vénale.....			151,100 00
Prêts garantis par polices d'assurances sur la vie.....			4,096 28
Argent en caisse au bureau principal au Canada.....			1,166 51

Argent en banque, savoir:

Banque Molson, Montréal.....	\$2,955 04	
Banque du Nouveau-Brunswick.....	677 05	
Banque des Marchands, Halifax	11,935 51	
Total.....		15,567 60
Intérêt échu et impayé sur ces prêts.....		52 11
Intérêt à calculer et impayé sur ces prêts		105 90
Solde des agents et autres au Canada.....		15,448 48
Divers—mobilier de bureau, plans, papeterie, etc., (approximativement.).....		2,200 00
Total de l'actif au Canada.....		<u>\$191,706 88</u>

PASSIF AU CANADA.

Pertes par incendie au Canada—

Chiffre net des réclamations contestées et portées devant les tribunaux (antérieures à 1881).....	<u>\$3,800 00</u>
---------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

*Déposés entre les mains du receveur général au crédit des départements de l'incendie et de la vie.

QUEEN—Suite.

Total net des réclamations non réglées pour pertes par incendie au Canada	\$ 3,800 00
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada	100,516 65
Dû et à calculer pour diverses dépenses.....	484 82

Total du passif du département de l'incendie au Canada...	\$113,801 47
Plus, le passif du département de la vie.....	74,720 27

Total du passif au Canada.....	\$188,521 74
--------------------------------	--------------

REVENU AU CANADA—DÉPARTEMENT DE L'INCENDIE.

Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$212,250 38
Moins, les réassurances, etc.....	18,088 50

Total net de l'argent reçu pour primes.....	\$194,161 88
Intérêt sur bons et hypothèques.....	139 89
Intérêt et dividendes sur actions et provenant de toutes autres sources.....	5,170 01
Droit de souchage sur une terre.....	50 00

Total du revenu en argent au Canada.....	\$199,521 78
------------------------------------------	--------------

EMPLOIS AU CANADA—DÉPARTEMENT DE L'INCENDIE.

Assurances contre l'incendie au Canada.

Payé pendant l'année sur sinistres survenus les années précédentes (porté dans le dernier état à \$3,800).....	\$ 6,102 29
Moins les objets sauvés et les frais de sauvetage.....	375 06

Chiffre net payé sur ces sinistres.....	\$ 5,727 23
-----------------------------------------	-------------

Payé sur sinistres survenus pendant l'année.....	\$155,151 68
Moins, reçu pour les réassurances.....	10,119 58

Chiffre net payé sur ces sinistres.....	\$145,032 10
-----------------------------------------	--------------

Total net payé durant l'année sur sinistres (incendie).....	\$150,759 33
-------------------------------------------------------------	--------------

Payé ou alloué pour commission ou courtage.....	21,579 15
-------------------------------------------------	-----------

Appointements, rétributions et tous autres frais du personnel.....	12,000 00
--------------------------------------------------------------------	-----------

Taxes.....	2,303 63
------------	----------

Divers paiements, savoir:—Dépenses de bureau, \$1,448.04; dépenses des agents, \$295.59; frais judiciaires, \$69.65; livres et impressions, \$590.18; papeterie, \$138.38; frais de poste et télégrammes, \$756.33; change, \$206.78; publicité, \$456.10; inspection, \$753.07; contributions, \$76.75; loyers, \$1,078.88; emplacement de bureaux, \$30.39; association des assureurs, \$66.15; frais d'établissement des agences dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, \$1,079.79	7,136 08
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------

Total des emplois d'argent au Canada.....	\$193,778 19
-------------------------------------------	--------------

RISQUES ET PRIMES.

<i>Assurances contre l'incendie au Canada.</i>	Nombre.	Chiffre.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut).....	10,136	\$19,169,064	\$221,406 61
Polices délivrés durant l'année—nouvelles.....	5,421	11,234,381	105,737 72
do renouvelées.....	4,959	9,182,058	105,227 28
Total.....	20,516	\$39,585,503	\$432,371 61
Moins les polices éteintes.....	9,503	19,227,320	208,586 54
En vigueur à la fin de l'année (brut).....	11,013	\$20,358,183	\$223,785 07
À déduire—les réassurances.....		1,032,123	11,834 50
En vigueur le 31 décembre 1881.....	11,013	\$19,326,060	\$211,950 57

QUEEN—Suite.

Nombre total des polices en vigueur à cette date au Canada....	11,013
Chiffre net des polices en vigueur	\$19,326,060 00
Total des primes sur ces polices	211,950 57

Signé et attesté sous serment, ce 28 février 1882, par

A. M. FORBES.

(Reçu le 1er mars 1882.)

ÉTAT GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

(Extrait du rapport des directeurs, Liverpool, 25 mai 1882.)

DÉPARTEMENT DE L'INCENDIE.

Les primes, moins celles des réassurances, ont été de £599,137 contre £542,383 en 1880; d'un autre côté les indemnités payées ou à payer sont de £473,548 ou 79.03 pour cent, tandis qu'elles étaient, l'année précédente, de £372,138 ou 68.61 pour cent.

Les directeurs regrettent d'avoir à constater une forte et extraordinaire proportion dans les pertes, mais l'expérience de la *Queen* n'est nullement exceptionnelle, la plus grande partie des compagnies d'assurances contre l'incendie ayant beaucoup souffert pendant la période dont ils parlent.

On a soigneusement examiné les opérations sur le continent qui ont occasionné en grande partie les pertes de l'année, et les directeurs ont retranché certaines succursales qui, bien que rapportant des revenus, ne leur paraissaient pas promettre une amélioration prochaine et satisfaisante.

L'augmentation dans le revenu des primes provient en grande partie des Etats-Unis, où les changements dont il a été parlé dans le dernier rapport donnent des résultats satisfaisants.

COMPTE DES PERTES ET BÉNÉFICES.

Le solde du compte de l'année dernière était de	£64,560 18 8
Sur lequel on a porté au compte de la réserve générale.....	£10,000 0 0
Et affecté aux dividendes et aux boni	31,506 2 6
	<u>41,506 2 6</u>
Laissant le solde porté au compte de cette année.....	£23,054 16 2
Les pertes par incendie après avoir crédité l'intérêt et les recettes sont de	19,759 6 3
Laissant.....	£ 3,295 9 11
On a pris sur la réserve	31,263 2 6
	<u>£34,558 12 5</u>
Sur cette somme on a porté au crédit de la caisse d'incendie.....	£15,000 0 0
La taxe sur le revenu de 1881 est de.....	1,555 2 5
	<u>16,555 2 5</u>
	£18,003 10 0
Un dividende au taux de 10 pour cent, exempt de la taxe sur le revenu, a déjà été payé pour le semestre expiré le 30 juin dernier, absorbant.....	9,001 15 0
Et les directeurs recommandent maintenant que le solde de.....	£9,001 15 0
Soit appliqué au paiement d'un dividende au même taux pour le semestre qui s'est terminé le 31 décembre.	

QUEEN—Suite.

Après cela, les fonds de la compagnie se trouveront comme suit :

Capital versé.....	£180,035	0	0
Caisse de réserve générale (£168,736 17s. 6d.) et incendie (£180,000)	348,736	17	6
Fonds accumulé, département de la vie.....	395,352	10	10
Caisse des rentes viagères.....	13,111	18	9
	<u>£937,236</u>	<u>7</u>	<u>1</u>

COMPTÉ DES ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

Dt.

Solde de 1880.....	£165,000	0	0
Primes reçues, déduction faite des réassurances.....	599,137	10	5
Somme transférée au compte des pertes et bénéfices.....	77,916	5	0
	<u>£842,053</u>	<u>15</u>	<u>5</u>

Av.

Pertes par incendie, déduction faite des réassurances.....	£473,548	0	9
Frais d'administration.....	80,660	7	11
Rétributions des directeurs et des auditeurs pour 1880	3,430	0	0
Commission.....	104,301	11	6
Mauvaises créances.....	113	15	3
Solde de la caisse d'incendie	180,000	0	0
	<u>£842,043</u>	<u>15</u>	<u>5</u>

COMPTÉ DES PERTES ET BÉNÉFICES.

Dt.

Solde du compte de l'année 1880.....	£55,559	3	8
Intérêt.....	34,319	17	5
Bénéfices réalisés sur la vente d'effets.....	8,748	1	4
Emoluments sur transferts.....	89	0	0
Somme transférée du compte de la réserve	31,263	2	6
	<u>£129,979</u>	<u>4</u>	<u>11</u>

Av.

Somme portée à la caisse de réserve générale, d'après le dernier rap- port	£10,000	0	9
Dividende et bonus pour le semestre terminé le 31 décembre 1880...	22,504	7	6
	<u>£32,504</u>	<u>7</u>	<u>6</u>
Taxe sur le revenu.....	1,555	2	5
Dividende pour le semestre expiré en juin 1881.....	9,001	15	0
Somme transférée du compte de l'incendie.....	77,916	5	0
Solde.....	9,001	15	0
	<u>£129,979</u>	<u>4</u>	<u>11</u>

QUEEN—Fin.

Bilan, le 31 décembre 1881.

PASSIF.		ACTIF.	
	£	s.	d.
Capital des actionnaires d'après le dernier compte.....	180,035	0	0
Caisse de réserve générale, d'après le dernier compte.....	£190,000	0	0
Somme transférée du compte des pertes et bénéfices, d'après le dernier rapport..	10,000	0	0
	£200,000	0	0
Moins,—somme portée au compte des bénéfices et pertes....	31,263	2	6
	168,736	17	6
Caisse des assurances sur la vie.....	395,352	10	10
Caisse des rentes viagères.....	13,111	18	9
Caisse d'assurances contre l'inc.....	180,000	0	0
Pertes et bénéfices.....	9,001	15	0
	946,238	2	1
Réclamations en vertu de polices sur la vie, admises, mais dont le paiement n'est pas encore échu.....	8,432	7	0
Sinistres impayés (incendie).....	65,235	19	8
Traites de l'étranger non encore arrivées à maturité.....	3,607	6	0
Dividendes non réclamés.....	281	18	0
Soldes dus à d'autres bureaux pour réassurances.....	31,059	12	9
Autre passif, savoir :—			
Taxe sur le revenu.....	£1,653	12	9
Frais judiciaires.....	280	4	0
Publicité et papeterie.....	2,467	15	10
Autres dépenses.....	1,675	18	8
	6,077	11	3
	£1,060,932	16	9
Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni.....	27,089	3	2
Hypothèques sur biens-fonds hors du Royaume-Uni.....	131,262	0	0
Prêts sur polices de la compagnie... Placements :—	23,581	18	2
Effets du gouvernement britannique.....	4,572	1	1
Effets du gouvernement des colonies.....	38,768	0	0
Effets étrangers.....			7
Débentures de chemins de fer et autres et débentures non rachetables.....	31,296	4	7
Effets de ch. de fer, privilégiés....	86,341	1	9
Effets de chemins de fer, ordinaires.....	67,923	5	8
Propriété foncière, savoir :—			
Edifices de la cie d'assurances Queen, à Liverpool.....	103,400	0	0
do Londres.....	23,154	12	0
do Southampton.....	1,200	0	0
do New-York.....	58,337	14	9
do Philadelphie.....	9,797	11	5
Bureau, Westmoreland St., Dublin	1,378	17	0
Proportion dans l'achat d'édifices.	2,750	5	0
Bons de corporations locales.....	29,397	18	7
Prêts sur effets de chemins de fer....	2,300	0	0
Prêts sur droits de réversion ou de survivance.....	26,187	11	0
Prêts sur reconnaissances garanties par polices d'assurances sur la vie.	9,175	0	10
Soldes des agences et succursales....	68,930	7	11
Primes à percevoir.....	£11,226	12	6
Intérêt.....	11,421	16	0
	22,648	8	6
Argent en dépôt et en compte courant chez les banquiers..	60,474	13	11
Argent en caisse.....	89	0	4
	60,563	14	3
Mobiliers de bureaux au siège social et dans les succursales.....	4,341	19	6
	£1,060,932	16	9

**COMPAGNIE D'ASSURANCES ROYALE CANADIENNE DE MONTRÉAL,
CANADA.**

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président—ANDREW ROBERTSON.

Secrétaire et procureur au Canada—
ARTHUR GAGNON.

Bureau principal—160, rue Saint-Jacques, Montréal.

(Organisée le 23 mai 1873 ; opérations commencées au Canada le 13 août 1873).

CAPITAL.

Chiffre du capital social autorisé et souscrit.....	\$2,000,000 00
*Chiffre versé en argent.....	<u>300,000 00</u>

(Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.)

ACTIF.

Valeur des immeubles (moins les charges) possédés par la compagnie, savoir :—	
Moulin à Sainte-Monique, évalué à.....	\$ 5,000 00
Prêts sur lesquels il n'est pas dû plus d'un an d'intérêt, garantis par première hypothèque sur biens-fonds.....	24,644 00
Prêts comme ci-dessus garantis par seconde hypothèque sur biens-fonds	8,000 00
Effets possédés par la compagnie :—	

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
† Bons du havre de Montréal, 6 et 6½ p. c.....	\$ 56,000 00	\$61,600 00
do de la compagnie d'entrepôt de Montréal, 7 p. c.....	24,333 33	18,250 00
† do des États-Unis, 4 et 6 p. c.....	15,000 00	17,500 00
do du chemin de fer Canada Central, 6 p. c.....	97,333 33	101,226 67

Total, valeur au pair et valeur vénale.....	<u>\$192,666 66</u>	<u>\$198,576 67</u>
---------------------------------------------	---------------------	---------------------

Reporté à la valeur vénale.....	198,576 67
Argent en caisse au bureau principal	483 83

Argent en banque, savoir :—

Banque de Montréal.....	\$12,578 30
do compte spécial.....	4,625 20
Watson et Lang, New-York.....	2,757 51
Banque des Marchands, Halifax.....	20,000 00
La Banque du Peuple.....	60,000 00
Banque d'Echange.....	50,000 00
En dépôt à Philadelphie pour tiers-saisi	2,000 00

Total	151,959 01
-------------	------------

Soldes des agents.....	27,027 65
------------------------	-----------

Effets à recevoir.....	42,554 90
------------------------	-----------

Dû par d'autres compagnies pour réassurances.....	42,473 81
---------------------------------------------------	-----------

Primes en voie de perception.....	8,563 13
-----------------------------------	----------

Total de l'actif.....	<u>\$509,283 01</u>
-----------------------	---------------------

* Capital versé.....	\$300,000 00
Payé sur répartition spéciale et capital réduit.....	807,571 87

Total, payé.....	\$1,107,571 87
Laissant—capital souscrit impayé.....	892,428 13
Sur lequel il y a—appelé mais impayé.....	92,428 13
Non appelé.....	<u>800,000 00</u>

† Déposé entre les mains du receveur général, valeur au pair, \$56,000.

‡ Déposé aux départements d'assurances des États de New-York et de la Virginie.

ROYALE CANADIENNE—*Suite.*

PASSIF.

(1.) *Passif au Canada.*

Chiffre net des pertes réglées mais non échues :

Navigation intérieure.....	\$1,300 00	
Risques maritimes.....	950 00	
		\$ 2,250 90

-Chiffre net des indemnités réclamées mais non réglées :—

Incendie.....	\$ 776 00	
Navigation intérieure.....	6,332 50	
Risques maritimes.....	5,000 00	
		12,108 50

Chiffre net des pertes rapportées ou supposées, mais pour lesquelles indemnité n'a pas été réclamée :—

Navigation intérieure.....	\$16,431 81	
Risques maritimes.....	16,324 40	
		32,756 21

Chiffre total des réclamations d'indemnités non réglées au Canada. \$47,114 71

Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada, savoir :—

Incendie.....	\$95,895 61	
Navigation intérieure.....	1,443 60	
Risques maritimes.....	38,374 00	

Réserve totale des primes non acquises pour tous les risques au Canada. 135,713 21

Total du passif (à l'exclusion du capital social) au Canada... \$ 182,827 92

(2.) *Passif dans les autres pays.*

Chiffre net des pertes contestées, non portées devant les tribunaux—

incendie.....	5,000 00
(Provenant des années précédentes.)	

Total du passif dans les autres pays..... \$5,000 00

Total du passif (à l'exclusion du capital) dans tous les pays..... \$187,827 92

Capital versé en argent..... 300,000 00

Excédant net disponible en sus du passif et du capital versé..... \$21,455 09

REVENU.

Assurances contre l'incendie.

Au Canada.

Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$176,794 87
Total brut de l'argent reçu sur effets ou billets acceptés en paiem. de primes.	1,000 00

Total net de l'argent reçu pour primes.....	\$177,794 87
A déduire, les réassurances, rabais et ristournes.....	23,210 30

Chiffre net de l'argent reçu pour primes d'assurances contre l'incendie. \$154,584 57

Effets et billets acceptés en paiement de primes (incendie) pendant l'année et encore payés \$500.00.

ROYALE CANADIENNE—*Suite.**Risques de la navigation intérieure.*

Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$51,451 30
Total brut de l'argent reçu sur effets ou billets acceptés en paiem. de primes	10,299 53
<hr/>	
Total de l'argent reçu pour primes.....	\$61,750 83
A déduire, les réassurances, etc.....	43,894 37
<hr/>	
Chiffre net de l'argent reçu pour primes afférentes aux risques maritimes...	\$17,856 46
<hr/>	
Effets et billets acceptés en paiement de primes (navigation intérieure) pendant l'année et encore impayés, \$1,864.59.	

Risques maritimes.

Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$44,305 16
Total brut de l'argent reçu sur effets ou billets acceptés en paiem. de primes	51,623 73
<hr/>	
Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$95,928 89
A déduire, les réassurances, etc.....	16,814 67
<hr/>	
Chiffre net de l'argent reçu pour primes afférentes aux risques maritimes. .	\$79,114 22
<hr/>	
Effets de billets acceptés en paiement de primes maritimes pendant l'année et encore impayés, \$40,190.33.	
Total net de l'argent reçu pour primes au Canada.....	\$251,555 25
Reçu en intérêt sur bons et hypothèques.....	10,380 00
Reçu en intérêt sur effets et de toutes autres sources.....	7,377 62
<hr/>	
Reçu en appels spéciaux du capital.....	\$369,312 87
	886 87
<hr/>	
Total du revenu en argent.....	\$270,199 74
<hr/>	

EMPLOIS.

Assurances contre l'incendie.

	Au Canada.	Dans les autres pays.
Payé pendant l'année sur sinistres (incendie) survenus les années précédentes, (portés dans le dernier état à \$11,130.00).....	\$ 4,790 00	\$2,802 80
Payé sur sinistres survenus pendant l'année.....	137,650 11
<hr/>		<hr/>
Total net payé pendant l'année sur sinistres (incendie)	\$142,440 11	\$2,802 80
<hr/>		<hr/>

Risques de la navigation intérieure.

Chiffre payé pendant l'année sur sinistres (incendie) sur- venus les années précédentes, (portés dans le dernier état à \$13,067.99).....	\$13,067 99
Moins les objets sauvés et les frais de sauvetage.....	2,500 97
<hr/>	
Chiffre net payé pendant l'année sur ces sinistres.....	\$10,567 02
<hr/>	
Chiffre net payé pendant l'année (navigation intérieure).....	\$21,436 63
Moins les réassurances.....	1,179 96
<hr/>	
Chiffre net payé pendant l'année sur ces sinistres.....	\$20,256 67
<hr/>	
Chiffre net payé pendant l'année sur sinistres de la nav. int..	\$30,823 69
<hr/>	
Total net payé pendant l'année sur sinistres (incendie et navigation inté- rieure,) savoir :—	
Au Canada.....	\$183,263 80
Dans les autres pays.....	2,802 80
<hr/>	

ROYALE CANADIENNE—*Fin.*

Total	\$186,066 60
Chiffre net payé pendant l'année sur sinistres maritimes.....	61,264 71
(Sur ce chiffre \$24,343.98 sont pour sinistres survenus avant 1881.)	
Chiffre des dividendes payés pendant l'année à 5 pour cent.....	12,500 00
Commission ou courtage	23,686 16
Appointements, rétributions et tous autres frais du personnel	19,520 91
Taxes.....	1,597 80
Autres paiements et dépenses.....	25,112 05
Total des emplois d'argent....	\$329,748 23

COMPTE DES RECETTES—NON SOLDÉ.

RISQUES ET PRIMES.

<i>Assurances contre l'incendie au Canada.</i>	Chiffre.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut).....	\$15,764,680	\$162,635 98
Polices délivrées pendant l'année (nouv. et renouvelées)....	20,854,661	188,828 59
Total.....	\$36,619,341	\$351,464 57
A déduire, les polices éteintes.....	18,153,268	142,529 09
En vigueur à la fin de l'année, (brut).....	\$18,466,073	\$208,935 48
A déduire, les réassurances.....	2,122,985	17,144 06
En vigueur le 31 décembre 1881, (net).....	\$16,343,088	\$191,791 42
<i>Risques de la navigation intérieure au Canada.</i>		
Polices en vigueur à la date du dernier état, (brut).....	\$ 150,699	\$ 6,592 61
Polices délivrées pendant l'année.....	6,613,036	59,328 60
Total.....	\$6,763,735	\$65,921 21
A déduire, les polices éteintes.....	6,701,319	62,215 62
En vigueur à la fin de l'année (brut).....	\$62,416	\$3,705 59
A déduire, les réassurances.....	15,100	818 40
En vigueur le 31 décembre 1881.....	\$47,316	\$2,887 19
<i>Risques maritimes au Canada.</i>		
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut).....	\$ 426,870	\$ 40,289 42
Polices délivrées pendant l'année.....	5,425,658	111,746 02
Total.....	\$5,852,528	\$152,035 44
A déduire, les polices éteintes.....	5,380,858	113,095 61
En vigueur à la fin de l'année (brut)....	\$471,670	\$38,939 83
A déduire, les réassurances.....	11,750	565 83
En vigueur le 31 décembre 1881 (net).	\$459,920	\$38,374 00

Nombre total des polices en vigueur à cette date.....(Pas de rapport.)
 Chiffre net des polices en vigueur\$16,850,324 00
 Total des primes sur ces polices 233,052 61

Signé et attesté sous serment, le 27 février 1881.

ANDREW ROBERTSON,
Président.
 ARTHUR GAGNON,
Secrétaire.

(Reçu le 28 février 1881.)

COMPAGNIE D'ASSURANCES ROYAL.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président—R. BROCKLEBANK.

Gérant—JOHN H. McLAREN.

Siège social—Liverpool, Angleterre.

Bureau principal au Canada—Montréal.

Agents principaux au Canada—

M. H. GAULT ET WM. TATLEY.

(Organisé le 31 mai 1845; opérations commencées au Canada vers 1848.)

CAPITAL.

Capital social autorisé, £2,000,000 sterling	\$9,733,333 33
Capital souscrit, £1,930,300	9,394,126 67
Capital versé en argent, £289,545 sterling.....	<u>1,409,119 00</u>

ACTIF AU CANADA.

Biens-fonds :—

Edifice à 4 étages, situé au coin des rues Notre-Dame et Place-d'Armes, Montréal, occupé par les bureaux de la compagnie et autres locataires, y compris l'ameublement.....	\$75,000
Edifice à 4 étages, situé au coin des rues Yonge et Wellington, Toronto, occupé par les bureaux de la compagnie et autres locataires, y compris l'ameublement	<u>45,000</u>

Total, biens-fonds \$120,000 00

Effets possédés par la compagnie :—

	Valeur au pair.
* Effets du Canada, 5 p. c.....	\$53,533 34
* Effets fédéraux	96,982 13
* Consols.....	<u>365,000 00</u>

Total, valeur au pair et valeur vénale 515,515 47

Prêts avec garantie collatérale sur polices d'assurances de cette compagnie (département de la vie) au Canada	18,163 97
Argent en caisse au bureau principal au Canada	1,319 76
Argent déposé à la banque des Marchands	8,270 06
Solde des agents.....	40,313 54
Loyers à calculer	575 00
Ameublement et installation des édifices de Montréal et Toronto; aussi, l'ameublement des agences de Québec, Hamilton et autres, y compris les fournitures, plans d'édifices, etc.....	<u>7,000 00</u>

Total de l'actif au Canada..... \$711,157 80

PASSIF AU CANADA. †

Pour pertes par incendie au Canada.

Chiffre net des indemnités dues et impayées.....	\$2,921 00
do des réclamations contestées et portées devant les tribunaux	2,000 00
do des réclamations (établies mais non encore échues).....	<u>500 00</u>

Total net des réclamations d'indemnités non réglées au Canada..... \$ 5,424 00

Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada. 328,212 54

Total du passif au Canada (département de l'incendie)... 333,636 54

Passif au Canada (département de la vie)..... 275,000 00Total du passif au Canada..... \$608,636 54

* Déposés entre les mains du receveur général, au crédit des départements de l'incendie et de la vie

ROYAL—Suite.

REVENU AU CANADA (DÉPARTEMENT DE L'INCENDIE.)

Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$543,193 96
Moins, les réassurances, etc	39,960 68
Total net de l'argent reçu en primes (incendie).....	\$503,233 28
Intérêts et dividendes sur effets au Canada.....	4,959 32
Autre revenu, savoir :—	
Loyer	\$4,746 03
Reçu à Londres, Angleterre, sur placements au bénéfice des porteurs de polices au Canada :—	
Canada, 5 p. c.....	2,676 67
Consols.....	8,030 00
Total.....	15,452 70
Total du revenu en argent au Canada.....	\$523,645 30

EMPLOIS AU CANADA (DÉPARTEMENT DE L'INCENDIE.)

Payé durant l'année sur sinistres (incendie) survenus les années précédentes (portés dans le dernier état à \$7,204.97).....	\$1,563 00
Payé sur sinistres survenus pendant l'année.....	\$357,710 11
Moins, les objets sauvés et les frais de sauvetage	\$ 755 90
Moins, les réassurances	33,850 57
	<u>34,606 47</u>
Chiffre net payé pour ces sinistres	<u>323,103 64</u>
Total net payé pendant l'année sur sinistres (incendie) au Canada.....	\$324,666 64
Payé pour commission, courtage, appointements, rétributions et tous autres frais du personnel au Canada.....	106,431 73
Taxes au Canada.....	2,292 29
Total des emplois d'argent au Canada.....	\$433,391

RISQUES ET PRIMES.

<i>Incendie au Canada.</i>	Nombre.	Chiffre.	Primes.
Polices en vig à la date du dernier état (brut)....	28,808	\$56,105,428	\$495,269 42
do délivrées durant l'année (nouvelles)	17,772	30,874,383	326,655 70
do do (renouvelées)	9,879	22,577,150	216,538 26
Total	56,459	\$109,556,961	\$1,038,463 38
Moins, les polices éteintes.....	18,211	39,495,394	401,968 84
Police en vigueur à la fin de l'année (brut).....	38,248	\$70,061,567	\$636,494 54
A déduire, les réassurances.....		2,422,342	21,074 38
Polices en vigueur le 31 décembre 1881 (net).....	38,248	\$67,639,225	\$615,420 16
Nombre total des polices en vigueur au Canada.....	38,248		
Chiffre total des polices en vigueur.....			\$67,639,225 00
Total des primes sur ces polices.....			615,420 16

Signé et attesté sous serment, ce 23 mars 1882.

WM. TATLEY,

(Reçu, le 24 mars 1882.)

ROYAL—*Suite.*

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

(Extrait du rapport des directeurs, Liverpool, 1881.)

COMPTÉ D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

1880.	<i>Dt.</i>			
Caisse d'assurances contre l'incendie au commencement de l'année...	£500,000	0	0	
Primes reçues, déduction faite des réassurances.....	833,078	9	11	
Intérêt	28,252	7	9	
				<u>£1,361,330 17 8</u>

1880.	<i>Av.</i>			
Indemnités payées, déduction faite des réassurances.....	£432,365	14	10	
Commission	123,728	7	1	
Frais d'administration.....	116,613	3	1	
Bénéfices réalisés, portés au compte des pertes et bénéfices.....	188,623	12	8	
Chiffre de la caisse d'assurances contre l'incendie à la fin de l'année...	500,000	0	0	
				<u>£1,361,330 17 8</u>

COMPTÉ DES PERTES ET BÉNÉFICES.

1880.	<i>Dt.</i>			
Solde de sortie du compte de l'année dernière.....	£242,078	10	10	
Intérêts	58,934	9	7	
Bénéfices des assurances contre l'incendie.....	188,623	12	8	
				<u>£489,636 13 1</u>

1880.	<i>Av.</i>			
Dividendes et boni aux actionnaires.....	£120,643	15	0	
Taxe sur le revenu.....	3,098	19	2	
Somme portée à la caisse de réserve.....	50,000	0	0	
Solde	315,893	18	11	
				<u>£489,636 13 1</u>

BILAN, 31 DÉCEMBRE 1880.

PASSIF.

Capital des actionnaires.....	£289,545	0	0	
Caisse de réserve.....	950,000	0	0	
Caisse d'assurances sur la vie.....	2,379,235	8	9	
Caisse des rentes viagères.....	214,511	19	1	
Caisse d'assurances contre l'incendie.....	500,000	0	0	
Pertes et bénéfices (sujets à être affectés au paiement d'un dividende aux actionnaires)...	315,893	18	11	
Caisse d'assurances perpétuelles.....	6,081	9	0	
				<u>£4,655,267 15 9</u>
Réclam. en vertu de polices sur la vie, admises mais encore impayées.	£22,629	3	9	
Rentes viagères non réclamées.....	635	5	7	
Indemnités pour pertes par incendie, impayées.....	62,464	1	2	
Dividendes non réclamés.....	1,648	13	4	
Comptes impayés (payés depuis).....	2,754	11	7	
Effets à payer (payés depuis).....	16,157	16	0	
				<u>106,289 11 5</u>
				<u>£4,761,557 7 2</u>

ROYAL—Fin.

Actif.

Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni.....	£977,183	12	11
Prêts sur polices d'assurances sur la vie, délivrées par cette compagnie, dans la limite de leur valeur de rachat.....	145,365	8	10
Placements :—			
Effets du gouvernement britannique.....	123,542	11	3
Effets de gouvernements étrangers et coloniaux.....	34,529	7	7
Effets du gouvernement des Etats-Unis.....	423,294	12	7
Effets et débentures de chemins de fer britanniques.....	22,300	0	0
Effets de chemins de fer britanniques garantis et privilégiés.....	1,141,844	18	2
Effets de chemins de fer britanniques ordinaires.....	8,269	0	0
Autres effets britanniques.....	359,390	18	2
Edifices possédés en pleine propriété.....	214,424	14	6
Edifice possédé à bail.....	8,827	5	0
Prêts sur polices d'assurances de cette compagnie, sur la vie, données en garantie collatérale.....	473	6	8
Prêts à des villes et townships dans la Grande-Bretagne, garantis par transfert de taxes.....	373,771	2	6
Prêts sur effets de chemins de fer britanniques, avec marge.....	574,691	14	10
Soldes des agents (reçus depuis).....	54,806	1	8
Primes impayées (reçues depuis).....	7,470	2	3
Intérêts impayés (reçus depuis).....	65,013	13	11
Argent en caisse et en comptes courants chez les banquiers.....	226,358	16	4
	<u>£4,761,557</u>	<u>7</u>	<u>2</u>

COMPAGNIE D'ASSURANCES *SCOTTISH IMPERIAL*.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président—ALEXANDER RONALDSON, | Gérant—W. W. W. REID.

Siège social—Glasgow.

Agents au Canada—TAYLOR BROS. | Bureau principal au Canada—Montréal.
 (Organisée ou constituée en corporation, 1866; opérations commencées au Canada, 1869.)

CAPITAL.

Chiffre du capital social ou de garantie, autorisé	£1,000,000	\$4,866,666 67
Chiffre du capital social souscrit.....	500,000	2,433,333 33
Chiffre du capital versé en argent.....	50,000	243,333 33

ACTIF AU CANADA.

* Effets possédés par la compagnie :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Effets fédéraux du Canada, 6 p.c.	\$ 1,720 41	\$71,067 62
do do 5 p.c.	69,347 21	
Bons du havre de Montréal, 6½ p.c.	20,000 00	21,500 00
Bons de la corporation de Montréal.....	3,500 00	3,691 25
Bons enregistrés de Montréal, 5 p.c.	10,000 00	10,800 00
Total, valeur au pair et valeur vénale	\$104,567 62	\$107,058 87

Reporté à la valeur vénale	\$107,058 87
Argent en caisse au bureau principal au Canada.....	589 17
Argent à la Banque du Peuple.....	2,796 52
Intérêt dû et à calculer sur effets.....	1,559 64
Soldes des agents.....	3,560 93
Total de l'actif au Canada.....	\$115,565 13

PASSIF AU CANADA.

Réserve des primes non acquises pour tous les risques (incendie) en cours au Canada	\$36,625 76
Dû à l'agent général.....	427 14
Commission sur primes non perçues (soldes des agents).....	712 18
Total du passif au Canada.....	\$37,765 08

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes d'assurances contre l'incendie.....	\$58,657 43
Moins, les réassurances, rabais, etc.....	6,585 15
Chiffre net de l'argent reçu pour primes d'assurances contre l'incendie.....	\$52,072 28
Reçu en intérêts sur effets, etc.....	5,526 29
Total du revenu en argent au Canada.....	\$57,598 57

*Déposés au crédit du receveur général.

SCOTTISH IMPERIAL—Suite.

EMPLOIS AU CANADA.

Chiffre payé durant l'année sur sinistres survenus les années précédentes (porté dans le dernier état à \$800.00).....	\$166 28
Payé sur sinistres survenus pendant l'année.....	\$22,775 11
Moins, reçu pour les réassurances.....	1,120 54
Chiffre net payé sur ces sinistres.....	\$21,654 57
Total net payé sur sinistres pendant l'année (incendie)	\$21,820 85
Payé en commission ou courtage, appointements, émoluments, taxes, etc.....	12,252 30
Total des emplois d'argent au Canada	\$34,073 15

RISQUES ET PRIMES.

<i>Assurances contre l'incendie au Canada.</i>	Nombre.	Chiffre.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut).....	4,648	\$7,252,605	\$71,915 62
do délivrées durant l'année—nouvelles.....	1,812	3,002,701	25,061 34
do do renouvelées	1,777	3,336,884	32,823 92
Total	8,237	13,592,190	\$129,800 88
A déduire—les polices éteintes.....	3,526	6,155,358	54,151 45
Polices en vigueur à la fin de l'année (brut).....	4,711	\$7,436,832	\$75,649 43
A déduire—les réassurances.....	534,858	5,631 43
Polices en vigueur le 31 décembre 1881 (net).....	4,711	\$6,901,974	\$70,018 00
Nombre total des polices en vigueur à cette date au Canada....	4,711		
Chiffre net des polices en vigueur			\$6,901,974 00
Chiffre net des primes sur ces polices			70,018 00

Signé et attesté sous serment ce 28 février 1882, par

JAMES W. TAYLOR.

(Reçu le 1er mars 1882.)

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

(Extrait du rapport des directeurs, 1881.)

COMpte GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DE L'INCENDIE.

31 déc. 1880.		31 déc. 1880.	
Chiffre de la caisse d'assurances contre l'incendie au com- mencement de l'année.....	£47,039 2 8	Pertes par incendie (déduction faite des réassurances).....	£ 63,862 3 2
Primes, déduction faite des réassurances.....	£107,087 5 7	Frais d'administration.....	15,798 5 6
Intérêt.....	3,638 3 0	Commission.....	17,259 5 1
Emoluments sur transferts.....	49 10 0	Dividendes aux actionnaires.....	3,750 0 0
Quote-part des actionnaires dans les bénéfices des opé- rations des assu- rances sur la vie	1,863 0 0	Inscriptions contrepassés :— Un dixième du compte du mo- bilier des bureaux.....	209 11 7
		Mauvaises créances.....	527 10 7
		Chiffre de la caisse d'assu- rances contre l'incendie, à la fin de l'année, d'après le bilan	58,270 5 4
	112,637 18 7		
	£159,677 1 3		
			£159,677 1 3

SCOTTISH IMPEPIAL.—Fin.

Bilan, 31 décembre 1880.

PASSIF.		ACTIF.	
Capital versé des actionnaires.....	£ 50,000 0 0	Hypothèques sur biens-fonds dans le	
Caisse des assurances sur la vie.....	113,285 8 4	Royaume-Uni.....	£ 74,807 8 10
Caisse des assurances contre l'incen-		Prêts sur polices de la compagnie	
die.....	58,270 5 4	(dans les limites de leur valeur de	
		rachat).....	3,872 7 0
	£221,555 13 8	Placements—	
Indemnités en vertu de		Immeubles.....	62,326 6 8
polices d'assurances		Loyers de terrains.....	20,553 14 4
sur la vie (admisses ou		Effets fédéraux du Canada.....	14,891 16 10
impayées mais non		Bons du havre de Montréal.....	4,366 6 8
encore échues).....	£ 4,236 15 8	Bons de la cité de Montréal.....	1,172 7 0
Indemnités sur sinistres		Prêts sur biens-meubles garantis par	
(incendie), impayées. 16,757 15 9		polices d'assurances sur la vie.....	Nil.
Dividendes impayés.....	84 4 11	Soldes des agents et sommes dues	
	21,078 16 4	par d'autres compagnies.....	29,776 4 0
		Primes impayées.....	524 14 4
		Intérêts à calculer, mais non échus.	896 4 9
		Argent chez les banquiers—	
		En dépôt.....	£ 1,491 4 10
		En compte courant.	21,733 0 1
			23,224 4 11
		Effets de banquiers en portefeuille...	4,336 10 2
		Mobilier des bureaux.....	1,886 4 6
			242,634 10 0
			£242,634 10 0

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES *SCOTTISH UNION AND NATIONAL*,
BRANCHE DES ETATS-UNIS.

ÉTAT GÉNÉRAL POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Gérant—M. BENNETT, jun.

Bureau principal—64 Pearl
Street, Hartford, Conn., E.U.

CAPITAL.

Capital versé en argent..... \$1,412,850 00

ACTIF.

Prêts sur effets et hypothèques—première hypothèque..... \$253,500 00

Valeur au pair. Valeur vénale.

Bons et effets possédés par la compagnie :—

Bons du gouvernement des Etats-Unis, 4 p.c.....	\$395,000 00	\$464,125 00
Bons du comté de Middlesex.....	50,000 00	57,949 18
Bons de Toronto.....	60,800 00	64,753 86

Total, valeur au pair et valeur vénale.....	\$505,800 00	\$586,828 04
---------------------------------------------	--------------	--------------

Reporté à la valeur vénale..... \$586,828 04

Argent en caisse et en banques..... 55,744 78

Primes nettes à percevoir sur polices délivrées dans les trois derniers
mois..... 46,968 70

Total de l'actif..... \$943,041 52

PASSIF.

Chiffre net des indemnités impayées..... \$37,025 75

Primes non acquises..... 151,687 82

Total du passif..... \$188,713 57

Excédant net disponible..... \$754,327 95

REVENU DURANT L'ANNÉE.

Total net de l'argent reçu pour primes..... \$327,197 58

Reçu pour intérêts et dividendes..... 22,908 12

Reçu du siège social..... 150,236 84

Total du revenu..... \$500,342 54

EMPLOIS DURANT L'ANNÉE.

Chiffre net des pertes payées durant l'année.. \$ 93,377 95

Payé pour commissions ou courtage..... 46,476 68

Payé pour appointements, rétributions et tous autres frais du personnel,
commis, agents et tous autres employés..... 13,434 55

Taxes 5,660 54

Intérêt sur argent emprunté 30,241 22

Total des emplois d'argent..... \$189,190 94

 LA COMPAGNIE D'ASSURANCES *SCOTTISH UNION AND NATIONAL*
 —Fin.

RISQUES ET PRIMES.

Chiffre des polices d'assurances délivrées durant l'année.....	\$43,183,864 00
Primes sur ces polices.....	425,850 96
Chiffre net des polices en vigueur à la fin de l'année.....	26,140,481 00
Primes sur ces polices.....	286,907 90

Signé et attesté sous serment le 10 mai 1882, par

M. BENNET, jun.,
Gérant.

JAS. H. BREWSTER,
Sous-gérant.

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE LA SOUVERAINE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président—L'HON. ALEX. MACKENZIE.

Secrétaire—F. A. BALL.

Siège social—Toronto.

Organisée ou constituée en corporation le 14 avril 1871; Opérations commencées au Canada en juillet 1871.

CAPITAL.

Chiffre du capital social autorisé.....	\$1,000,000 00
Chiffre du capital social souscrit.....	600,000 00
Chiffre du capital versé en argent.....	<u>118,440 00</u>

(Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.)

ACTIF.

Valeur des immeubles (moins les charges) possédés par la compagnie..	\$ 1,987 74
Prêts sur obligations et hypothèques sur lesquelles il n'est pas dû plus d'un an d'intérêt, garantis par première hypothèque sur biens-fonds.	2750 00
Effets et bons possédés par la compagnie :—	

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
* Débentures de la ville de Toronto.....	\$60,035 00	\$65,738 00
* do d'Hamilton.....	18,040 00	18,400 80
* do du village de Longueuil.....	18,400 00	18,400 00
Total, valeur au pair et valeur vénale..	<u>\$96,475 00</u>	<u>\$102,538 80</u>

Reporté à la valeur vénale.....	102,538 80
Argent en banque (y compris \$3,684 au crédit du receveur général)....	22,475 31
Intérêt à calculer, mais impayés sur effets.....	559 34
Soldes des agents.....	16,710 43
Effets à recevoir (sur lesquels \$133.12 sont passés échéance).....	133 12
Mobiliers et fournitures de bureaux (Montréal et Toronto).....	1,270 54
Total de l'actif.....	<u>\$148,125 28</u>

PASSIF.

Chiffre net des pertes réclamées, mais non réglées.....	\$5,350 00
do établies mais non encore échues.....	5,992 26
do rapportées ou supposées mais pour lesquelles l'indemnité n'a pas encore été réclamée (y compris \$200 de l'année précédente)	1,700 00
Total net des réclamations non réglées pour pertes par incendie au Canada.....	\$ 13,042 26
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada.	112,531 00
Dividendes déclarés et dus mais encore impayés.....	127 13
Total du passif (à l'exclusion du capital social)	<u>\$125,700 39</u>
Capital social versé.....	<u>\$118,440 00</u>

* Déposés au crédit du receveur général.

SOUVERAINE—*Fin.*

REVENU.

Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$135,076 26
Moins les réassurances, rabais et ristournes.....	11,600 45
Chiffre net de l'argent reçu pour primes	\$123,475 81
Reçu en intérêts et dividendes sur effets, et de toutes autres sources....	7,353 74
Autres revenus (émoluments sur transferts)	57 10
Total.....	\$130,886 65
Reçu sur appel de capital.....	7,850 00
Total des recettes en argent.....	\$138,736 65

EMPLOIS.

Payé durant l'année sur sinistres (incendie) survenus les années précédentes (portés dans le dernier état à \$3,513 50).....	\$ 3,381 26
Payé sur sinistres survenus durant l'année.....	\$112,098 29
A déduire, les réassurances.....	8,437 13
Chiffre net payé sur ces sinistres.....	\$103,661 16
Total net payé pendant l'année sur sinistres (incendie)	\$107,042 42
Dividende payé pendant l'année à 6 pour cent.....	6,234 85
Commission ou courtage	16,500 28
Appointements et tous autres frais du personnel.....	6,638 06
Divers paiements, avoir :—Dépenses des agents généraux, y compris leurs frais de route, rétribution des directeurs et auditeurs, \$5,939 68; dépenses des agents, \$1,086.92; loyer de bureau, gaz, taxes d'eau, taxes municipales de Québec, \$2,684.57; publicité et impressions, \$2,045.17; livres de bureaux, livres de polices et papeterie, \$500.97; frais de poste et commissions de banques, \$1,571.88; dépenses de bureaux, combustible, télégrammes, etc., \$491.45; frais judiciaires, \$1,564.20; vérification des pertes, \$1,794.99; mobilier de bureau, etc., \$628.10.....	18,307 93
Total des emplois d'argent.....	\$154,723 54

COMPTE DES RECETTES ET DÉPENSES—NON SOLDÉ.

Risques et primes.

<i>Assurances contre l'incendie.</i>	Nombre.	Chiffre.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier rapport (brut)	26,678	\$21,217,287	\$230,658 00
Polices délivrées durant l'année, nouvelles et renou.	10,713	10,813,250	125,938 41
Total.....	37,391	\$32,030,537	\$372,596 41
A déduire, les polices éteintes.....	13,276	13,300,000	137,005 41
Polices en vigueur à la fin de l'année (brut).....	24,115	\$18,730,537	\$235,591 00
A déduire les réassurances.....		1,528,300	14,283 00
Total net des polices en vigueur le 31 déc. 1881.....	24,115	\$17,202,237	\$221,308 00
Nombre total des polices en vigueur à cette date.....			24,115
Chiffre total net en vigueur.....			\$17,202,237 00
Total des primes sur ces polices.....			221,308 00

Signé et attesté sous serment ce 27 février 1882, par

A. MACKENZIE,

Président.

FRED. A. BALL,

Secrétaire.

(Reçu, le 28 février 1882.)

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'OUEST.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Secrétaire—JAMES BOOMER.

Directeur-gérant—J. J. KENNY.

Bureau principal—Toronto.

(Constituée en corporation, août 1851. Opérations commencées au Canada, en 1851.)

CAPITAL.

Capital social autorisé.....	\$1,000,000 00
Chiffre souscrit.....	800,000 00
Chiffre versé en argent.....	400,000 00

(Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.)

ACTIF.

Biens fonds—Edifices de la compagnie.....	\$57,440 00
Prêts sur obligations et hypothèques, sur lesquels il n'est pas dû plus d'un an d'intérêt, garantis par 1re hypothèque sur biens-fonds	\$29,350 00
Intérêts dûs et impayés sur ces prêts	1,031 18
do à calculer do do	310 15
Total des intérêts reportés.....	1,341 63

Effets possédés par la compagnie :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Débentures d'Arthur.....	\$3,000 00	3,840 00
Ville de Barrie.....	2,500 00	2,575 00
Township de Fénélon	4,707 31	6,590 21
do Howick.....	3,500 00	3,605 00
Cité de Hamilton.....	6,980 00	6,980 00
Harriston.....	20,000 00	21,000 00
Ville de Lindsay.....	3,500 00	3,605 00
do Listowell.....	22,000 00	26,400 00
Mount Forrest.....	15,000 00	15,750 00
Milton.....	13,000 00	13,390 00
Ville d'Owen Sound.....	14,000 00	14,420 00
Village de Port Perry.....	6,000 00	6,000 00
do Pembroke.....	25,000 00	26,000 00
Palmerston.....	15,000 00	15,750 00
Streetsville.....	10,000 00	10,300 00
Township de Saint-Vincent.....	600 00	600 00
Ville de Stratford.....	20,880 00	24,412 00
do Strathroy.....	10,000 00	10,300 00
Municipalité de Shuniah.....	35,000 00	37,800 00
Cité de Toronto.....	20,000 00	22,037 00
Village de Uxbridge.....	10,500 00	10,500 00
Ville de Whitby.....	18,750 00	18,750 00
Bons enregistrés des Etats-Unis 4½ pour cent	302,400 00	346,248 00
do do 4 do	176,000 00	206,800 00
Bons de l'Etat de la Georgie.....	25,000 00	26,625 00
Actions de la banque Canadienne de Commerce.....	51,850 00	72,590 00
Actions de la banque de l'Ontario.....	5,000 00	3,000 00
Actions de la compagnie de prêts et d'éparg. Dominion.	20,000 00	24,000 00
Actions de la Société de Construction Impériale.....	41,800 00	46,816 00
Effets du Canada à 5 pour cent	5,350 00	5,617 50

Total, valeur au pair et valeur vénale..... \$907,877 31 \$1,032,300 71

Reporté à la valeur vénale.....	1,032,300 71
Argent en caisse au bureau principal.....	997 57
Argent déposé dans l'Etat du Mississipi.....	15,000 00

DE L'OUEST—*Suite.*

Argent en banques, savoir :—

Banque Canadienne du Commerce, Toronto.....	\$5,178 48	
Goadby et Walker, New-York.....	60,461 96	
Corn Exchange, National Bank, Chicago.....	22 36	
Farmers' and Mechanics' National Bank, Buffalo.....	529 01	
Banque de la Nouvelle-Ecosse, Saint-Jean, N.-B.....	897 21	
Banque des Marchands d'Halifax, Halifax.....	232 82	
Total.....		67,321 84
Intérêt échu et à calculer et impayé sur effets.....		6,343 7
Soldes des agents (argent en route).....		104,854 49
Effets à recevoir.....		59,331 50
(Montant échu sur ces effets, \$9,396.44)		
Divers, savoir :—		
Primes impayées.....	\$1,005 44	
Propriété maritime.....	350 03	
Agence de Saint-Jean, compte du mobilier.....	160 00	
Dû par d'autres compagnies pour réassurances.....	11,985 38	
		13,500 85
Actif (brut).....	\$1,387,782	
Somme à déduire pour soldes des agents, mauvais ou douteux ; \$4,277.59 ; effets à recevoir, \$3,179.97.....		7,457 56
* Total de l'actif.....	\$1,380,324 79	

PASSIF.

(1.) *Passif au Canada.*

Chiffre net des réclamations d'indemnités non réglées, non contestées :—

Pertes par incendie.....	\$6,254 44	
Risques dans la navigation intérieure.....	3,895 00	
Risques maritimes.....	26,208 64	
		36,358 21
Chiffre net des pertes maritimes, contestées mais non portées devant les tribunaux.....		5,000 00
Chiffre total net des réclamations d'indemnités non réglées au Canada...		41,358 21
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada :—		
Assurances contre l'incendie.....	\$174,237 53	
Risques de la navigation intérieure.....	942 42	
Risques maritimes.....	43,764 39	
Réserve totale des primes non acquises au Canada.....		218,944 34
Dividendes déclarés et dus, mais impayés.....		520 30
do mais non encore dus.....		24,000 00
Total du passif au Canada (à part le capital social).....		284,822 85

* Montant déposé dans divers Etats et pays, dans lesquels, en vertu de lois locales, il est exclusivement gardé comme garantie en faveur des porteurs de polices délivrées dans ces divers pays respectivement.

	Chiffre des dépôts.	Passif en vigueur.
Canada.....	\$57,700 00	
Bons enregistrés de la Virginie, à 4½ pour cent.....	45,800 00	\$8,263 55
do l'Ohio à 4½ do.....	114,500 00	19,662 31
do la Californie à 4½ do.....	114,500 00	15,839 33
do la Caroline du Nord, à 4 p. c.....	11,750 00	4,210 47
Georgie—Bons de l'Etat de Georgie.....	26,925 00	13,919 97
Mississippi... { En argent.....	15,000 00	
{ Bons enregistrés, 4 pour cent.....	11,750 00	25,478 36

DE L'OUEST—*Suite.*(2.) *Dans d'autres pays.*

Réclamations d'indemnités pour pertes non établies :—

Assurances contre l'incendie—non contestées (dont \$2,060 datent des années précédentes).....	\$ 66,146 87
do do contestées et portées devant les tribunaux.....	3,600 00
Risques de la navigation intérieure—non contestées.....	13,281 34

Chiffre net des réclamations d'indemnités non réglées dans les autres pays \$ 83,029 21

Réserve des primes non acquises :—

Incendie.....	\$363,753 32
Navigations intérieure.....	2,280 11

Total de la réserve..... 366,033 43

Total du passif dans les autres pays..... \$449,062 64

Total du passif (à part le capital social) dans tous les pays..... \$733,885 49

Capital social versé..... \$400,000 00

Excédant net disponible en sus de tout passif et du capital social versé. \$246,439 30

REVENU.

<i>Assurances contre l'incendie.</i>	Au Canada.	Dans d'autres pays.
Total brut de l'argent reçu en paiement de primes.....	\$345,382 50	\$887,312 45
Moins, les réassurances, rabais et ristournes.....	62,973 41	155,665 62
Chiffre net de l'argent reçu pour primes d'assurances contre l'incendie.....	\$282,409 09	\$731,646 83

Risques de la navigation intérieure.

Total brut des primes reçues en argent.....	\$ 34,026 44	\$ 39,499 12
do recettes en argent sur effets ou billets acceptés en paiement de primes.....	35,215 52	31,952 99

Total brut reçu en argent sur primes.....	\$ 69,241 96	\$ 71,452 11
Moins, les réassurances, etc.....	35,358 51	7,162 81

Chiffre net reçu en argent pour primes afférentes aux risques de la navigation intérieure..... \$ 33,883 45 \$ 64,289 30

(Effets reçus pendant l'année sur primes d'assurances, impayés, \$8,861.96.)

Risques maritimes.

Total brut de l'argent reçu en primes.....	\$183,472 17
Moins, les réassurances, etc.....	23,836 70

Chiffre net de l'argent reçu en primes..... \$159,635 47

(Effets reçus pendant l'année pour primes d'assurances maritimes, impayés, \$42,488.05.)

Total net de l'argent reçu en primes..... \$475,928 01 \$795,936 13

Chiffre net de l'argent reçu en primes dans tous les pays..... \$1,271,864 14

Reçu en intérêts et dividendes..... 54,313 91

Autre revenu..... 1,104 98

Total du revenu en argent..... \$1,327,283 03

DE L'OUEST—*Suite.*

EMPLOIS.

<i>Assurances contre l'incendie.</i>	Au Canada.	Dans d'autres pays.
Chiffre payé durant l'année sur sinistres survenus les années précédentes (portées dans le dernier état à \$68,742.00)	\$ 9,598 30	\$ 57,991 86
Payé sur sinistres survenus pendant l'année.....	\$196,577 96	\$547,396 09
Moins, les réassurances	30,557 36	29,344 90
Chiffre net payé sur ces sinistres.....	\$166,020 60	518,051 19
Chiffre net payé durant l'année sur ces sinistres (incendie) ..	\$175,618 90	\$576,043 05
<i>Risques sur la navigation intérieure.</i>		
Chiffre payé durant l'année sur sinistres survenus les années précédentes (porté dans le dernier état à \$11,286.08.).....	\$13,796 26
Payé sur sinistres survenus durant l'année	\$ 61,755 51	\$ 22,523 17
Moins, les objets sauvés, les frais de sauvet. et les réassurances.	34,363 98	43 08
Chiffre net payé sur ces sinistres	27,391 53	22,480 09
Total net payé durant l'année sur sinistres de la navigation intérieure	\$ 41,187 79	22,480 09
Total net payé durant l'année sur sinistres (incendie et navigation intérieure), savoir :—		
Au Canada.....		\$216,806 69
Dans les autres pays		598,523 14
Total.....		815,329 83
Chiffre payé durant l'année sur sinistres maritimes		159,972 08
(Sur cette somme \$18,402.74 sont pour les années précédentes.)		
Payé en dividendes sur le capital social, à 15 pour cent.....		60,000 00
Commission ou courtage.....		224,682 08
Appointements et tous autres frais du personnel		19,431 46
Taxes.....		16,133 93
Dépenses générales, savoir :—		
Dépenses		\$63,928 32
Frais de poste et télégrammes		4,229 81
Frais se rattachant aux opérations d'assurances maritimes.....		13,146 94
Rétribution des directeurs.....		4,400 00
Inspection.....		3,051 24
		88,756 31
Total des emplois d'argent		\$1,384,305 69

COMPTE DES RECETTES ET DÉPENSES.

1880.	Dr.	\$ cts.	1881.	Av.	\$ cts.
31 déc. A Solde en caisse et en banques à cette date		103,613 33	31 déc. Par dépenses comme ci-dessus.		1,384,305 59
1881.			Placements pendant l'année.		3,843 55
31 déc. Revenu comme ci-dessus		1,327,283 03	Argent avancé sur risques ré-assurés		7,406 17
Reçu par la vente des placements.....		39,778 63	Divers autres paiements.....		7,139 33
Provenant d'autres sources....		339 21	Solde en caisse et en banques à cette date.....		68,319 41
		\$471,014 20			\$1,471,014 20

DE L'OUEST—Fin.

RISQUES ET PRIMES.

	AU CANADA.		DANS D'AUTRES PAYS.		TOTAL DANS TOUS LES PAYS.	
	Chiffre.	Primes.	Chiffre.	Primes.	Chiffre.	Primes.
<i>Assurances contre l'incendie.</i>	\$	\$ cts.	\$	\$ cts.	\$	\$ cts.
Polices en vigueur à la date du dernier état.....	30,536,178	352,985 26	52,269,324	700,270 19	82,805,502	1,053,255 45
Délivrées pendant l'année— (nouvelles et renouvelées)...	29,675,947	345,382 50	65,261,209	887,312 45	94,937,156	1,232,694 95
Total	60,212,125	698,367 76	117,530,533	1,587,582 64	177,742,658	2,285,950 40
A déduire les polices éteintes.	26,608,982	316,525 75	64,344,343	828,667 95	90,953,325	1,145,193 70
En vigueur à la fin de l'année.	33,603,143	381,842 01	53,186,190	758,914 69	86,789,333	1,140,756 70
A déduire les réassurances	4,081,733	48,156 27	2,463,470	45,847 83	6,545,203	94,004 10
En vigueur le 31 déc. 1881, net	29,521,410	333,685 74	50,722,720	713,066 86	80,244,130	1,046,752 60
<i>Risques de la navigation intérieure.</i>						
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)	129,800	5,895 00			129,800	5,895 00
Délivrées pendant l'année.....	5,048,654	70,564 65	16,198,240	75,313 52	21,246,894	145,878 17
Total	5,178,454	76,459 65	16,198,240	75,313 52	21,376,694	151,773 17
A déduire les polices éteintes.	5,084,639	70,614 67	16,123,372	70,511 89	21,208,011	141,126 56
Total brut en vig. à cette date.	93,815	5,844 98	74,868	4,801 63	168,683	10,646 61
Moins les réassurances	63,086	3,960 15		241 40	63,086	4,201 55
Total net en vig. le 31 déc. 1881	30,729	1,884 83	74,868	4,560 23	105,597	6,445 06
<i>Risques maritimes.</i>						
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)	572,043	47,752 05			572,043	47,752 05
Délivrées pendant l'année.....	7,859,788	188,499 65			7,859,788	188,499 65
Total	8,431,831	236,251 70			8,431,831	236,251 70
A déduire les polices éteintes.	7,920,266	191,419 31			7,920,266	191,419 31
En vigueur à la fin de l'année.	511,565	44,832 39			511,565	44,832 39
A déduire les réassurances...	14,700	1,068 00			14,700	1,068 00
Total net en vig. le 31 déc. 1881	496,865	43,764 39			496,865	43,764 39

Nombre total des polices en vigueur à cette date.....Pas de rapport.
 Chiffre total net des polices en vigueur\$80,846,592 00
 Total des primes sur ces polices 1,096,962 65

Signé et attesté sous serment, le 25 février 1882.

J. J. KENNY,

Directeur général.

JAS. BOOMER,

Secrétaire.

(Reçu le 28 février 1882.)

ETATS

FOURNIS PAR LES

COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE

EN CONFORMITÉ DE L'ACTE D'ASSURANCES REFONDU DE 1877.

LISTE DES COMPAGNIES

AUTORISÉES À FAIRE DES OPÉRATIONS D'ASSURANCES SUR LA
VIE AU CANADA, PENDANT L'ANNÉE EXPIRÉE
 LE 31 DÉCEMBRE 1881.

- Compagnie d'assurances *Ætna*, de Hartford, Conn.
 Association sur la vie, dite *Briton* (à responsabilité limitée).
 *Association médicale et générale sur la vie, dite *Briton*, Londres, Angleterre.
 Compagnie d'assurances du Canada sur la vie, Hamilton.
 Compagnie d'assurances des Citoyens, Canada.
 Compagnie d'assurances *Commercial Union*, de Londres, Angleterre.
 Association d'assurances sur la vie dite Confédération.
 *Compagnie d'assurances sur la vie *Connecticut Mutual*, de Hartford, Conn.
 *Compagnie d'assurances d'Édimbourg sur la vie.
 Société d'assurances sur la vie *Equitable* des États-Unis, N.-Y.
 *Association d'assurances sur vie d'Écosse.
 Compagnie d'assurances sur la vie, *Lion* (à responsabilité limitée) de Londres, Ang.
 Compagnie d'assurances *Liverpool and London and Globe*.
 Compagnie d'assurances sur la vie *London and Lancashire*.
 Corporation d'assurances de Londres, Angleterre.
 Compagnie d'assurances sur la vie *Metropolitan*, de New-York.
 Association d'assurances Mutuelle du Canada, sur la vie.
 *Compagnie d'assurances sur la vie dite *National*, des États-Unis.
 *Compagnie d'assurances sur la vie *New-York*.
 Compagnie d'assurances sur la vie *North American Mutual*.
 Compagnie d'assurances *North British and Mercantile*.
 *Compagnie d'assurances *North Western Mutual*, de Milwaukee.
 Compagnie d'assurances Mutuelle de l'Ontario, sur la vie.
 *Compagnie d'assurances sur la vie *Phoenix Mutual*, de Hartford, Conn.
 Compagnie d'assurances sur la vie et contre l'incendie dite *Queen*, Angleterre.
 Société d'assurances sur la vie dite *Reliance Mutual*, Londres, Angleterre.
 Compagnie d'assurances *Royal*.
 *Société d'assurances *Scottish Amicable*.
 *Institution *Scottish Provident*.
 *Compagnie d'assurances *Scottish Provincial*.
 Compagnie d'assurances sur la vie *Standard*, d'Écosse.
 Compagnie d'assurances sur la vie *Star* d'Angleterre.
 Société d'assurances mutuelle sur la vie dite du Soleil, de Montréal.
 Compagnie d'assurances sur la vie et Tontine, Toronto.
 Compagnie d'assurances *Travelers*, de Hartford, Conn.
 Compagnie d'assurances sur la vie *Union Mutual*, du Maine.
 *Compagnie d'assurances sur la vie *United States*.

* Les permis de ces compagnies sont expirés le 31 mars 1878, pour ce qui concerne les nouvelles opérations.

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE ÆTNA.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président—MORGAN G. BULKELEY. | Secrétaire—J. L. ENGLISH.

Siège social—Hartford, Conn., E.-U.

Agent au Canada—WILLIAM H. ORR. | Bureau principal au Canada—Toronto.

(Constituée en corporation en 1850; opérations commencées au Canada, en 1850.)

CAPITAL.

Chiffre autorisé, souscrit et versé en argent.....	\$750,000 00
Total brut des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie, au Canada.....	\$393,275 98
Total brut des billets, prêts ou gages acceptés pendant l'année en paiement de primes au Canada.....	10,321 09
Revenu net des primes.....	<u>\$403,597 07</u>

Chiffre payé au Canada durant l'année, savoir:—

Sur risques arrivés à fin par le décès de l'assuré.....	\$70,645 85
Sur polices de dotations échues.....	30,104 00

Somme totale payée sur réclamations.....	\$100,749 85
Do en rachat de polices.....	2,006 21
Do en dividendes ou boni aux porteurs de polices.....	54,593 55

Total net payé aux porteurs de polices au Canada..... \$157,349 61

ACTIF AU CANADA.

Bons de la province de Québec déposés entre les mains du receveur général.....	\$25,000 00
Bons des Etats-Unis, 4½ emprunt consolidé de 1891, déposés entre les mains du receveur général.....	200,000 00
Autres placements au Canada, savoir:—	
Hypothèques sur biens-fonds au Canada.....	500 00

Total de l'actif au Canada..... \$225,500 00

PASSIF AU CANADA.

En vertu de polices déliées avant le 31 mars 1878.

Chiffre des réclamations non réglées mais qui ne sont pas contestées, sur polices canadiennes.....	\$ 17,280 00
Chiffre des réclamations contestées au Canada.....	7,000 00

† Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve nette ou la valeur de réassurance de tous les risques en cours au Canada.....	\$1,715,697 00
A déduire les primes sous délai et impayées moins les frais de perception à 10 pour cent.....	\$12,754 64
A déduire les billets de primes.....	86,194 10
do les prêts sur polices.....	33,026 79
	<u>132,575 53</u>

Différence..... 1,583,121 47Total net des obligations envers les porteurs de polices au Canada. \$1,607,401 47

* Billets, \$9,633.09; prêts, \$688.

† Basée sur la table d'expérience américaine, 4½ pour cent d'intérêt.

SUR LA VIE—ÆTNA—Suite.

PASSIF AU CANADA.

En vertu de polices délivrées après le 31 mars 1878.

Chiffre des réclamations non réglées mais qui ne sont pas contestées, sur polices canadiennes.....	\$	3,370 00
* Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve nette ou la valeur de réassurance de tous les risques en cours au Canada.....	\$245,956 40	
A déduire les sommes dues ou sous délai, moins les frais de perception à 10 pour cent.....	\$29,934 73	
A déduire les prêts sur ces polices.....	5,536 71	
		35,471 44
Différence.....		210,484 96
† Chiffre net des obligations envers les porteurs de ces polices au Canada.....	\$	213,854 96
Chiffre net des obligations envers tous les porteurs de polices au Canada...	\$1,821,256 43	

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada pendant l'année.....	1,145	
Chiffre de ces polices.....		\$1,821,362 00
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année.....	90	
Chiffre de ces polices.....		102,775 00
Nombre de polices en vigueur au Canada.....	9,087	
Chiffre de ces polices.....		11,370,008 00

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année, au Canada :—

(1.) Par le décès de l'assuré.....	59	\$ 72,361 00
(2.) Par maturité.....	31	30,412 00
(3.) Par expiration.....	4	4,000 00
(4.) Par rachat (pour lesquelles \$2,006.21 ont été payées en argent).....	125	19,752 00
(5.) Par rachat, \$88,266 (pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de \$35,186).....		
Différence des montants.....		53,080 00
(6.) Par cessation d'assurance.....	212	406,919 00
Total.....	431	858,526 00

Polices en vigueur au commencement de l'année.....	8,460	\$10,24,888 00
Polices délivrées pendant l'année.....	1,366	2,200,582 00
Polices ayant pris fin comme ci-dessus ou changées pour des polices acquittées.....	431	621,712 00
Polices non acceptées.....	308	33,750 00
Polices en vigueur à la date de cet état.....	9,087	11,370,008 00

* Table américaine de mortalité, 4½ pour cent d'intérêt.

† Garanties par un dépôt de \$225,000 entre les mains du receveur général.

ÆTNA—Suite.

Nombre de vies assurées au commencement de l'année.....	7,197
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année.....	781
Nombre des décès survenus pendant l'année parmi les assurés.....	51
Nombre des assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que pour cause de mort.....	166
Nombre des nouveaux assurés à la date de cet état.....	7,761

DÉTAIL DES POLICES DÉLIVRÉES DEPUIS LE 31 MARS 1878.

	ombre.	Chiffre.
Polices en vigueur au commencement de l'année.....	2,669	\$3,652,566
Polices délivrées pendant l'année.....	1,366	2,200,582
Polices ayant pris fin comme ci-dessus ou échangées contre des poli- ces acquittées.....	241	389,740
Polices non acceptées.....	308	533,750
Polices en vigueur à la date de cet état.....	<u>3,486</u>	<u>4,929,658</u>

Signé et attesté sous serment, ce 23 mars 1882, par

J. L. ENGLISH,
Secrétaire.

(Reçu le 27 mars 1882.)

ÉTAT DES OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

(D'après le rapport fait au commissaire de l'Etat du Connecticut)

REVENU PENDANT L'ANNÉE 1881.

Revenu total des primes.....	\$2,388,941 72
Argent reçu en intérêt sur prêts hypothécaires.....	694,111 43
do do sur débiteures possédées par la compagnie et en dividendes sur effets.....	529,121 36
do do sur billets de primes, prêts ou gages sur polices....	123,220 18
do do sur autres dettes dues à la compagnie.....	19,841 01
do do sur dépôts.....	67,100 82
do reçu comme escompte sur indemnités payées d'avance.....	9,989 05
Revenu total.....	<u>\$3,832,325 57</u>

EMPLOIS DURANT L'ANNÉE 1881.

Somme totale payée en indemnités et en dotations échues.....	\$1,944,765 62
Argent payé en rachat de polices.....	30,380 66
Billets de primes, prêts ou gages, employés au rachat de polices, ou devenus caducs sur polices terminées par cessation d'assurance....	44,787 28
Valeur de rachat de polices avec additions reconverties, appliquées au paiement de primes.....	148,000 76
Payé aux actionnaires en intérêt ou dividendes.....	337,056 94
Billets de primes, prêts ou gages sur polices, employés au paiement de dividendes aux porteurs de polices.....	163,477 78
Payé aux actionnaires en intérêts ou dividendes.....	75,000 00
Pertes et bénéfices.....	18,773 48
Dépenses générales.....	519,405 34
Total des emplois d'argent.....	<u>\$3,281,677 86</u>

ÆTNA—Fin.

ACTIF.

Valeur originaire des immeubles, moins les charges.....	\$ 543,473 71
Prêts garantis par obligations et première hypothèque sur biens-fonds...	9,539,672 54
Prêts garantis par nantissement de débetures, actions ou autres valeurs collatérales de commerce.....	662,429 31
Prêts en argent à des porteurs de polices, sur polices de cette compagnie données en garantie collatérale	173,628 74
Billets de primes, prêts ou gages, sur polices en vigueur.....	2,475 888 96
Prix d'achat des effets possédés d'une manière absolue par la compagnie.	8,521,908 07
Argent en caisse et en banques.....	3,829,214 18
Effets à recevoir.....	23,634 75
Soldes des agents.....	7,857 73
Total net, ou actif constaté par le grand-livre.....	\$25,777,707 99

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt dû et à calculer.....	\$441,049 49
Différence en sus entre la valeur vénale des effets et leur prix d'achat...	647,797 68
Chiffre net des primes non perçues ou sous délai.....	151,463 68

Total de l'actif, d'après les livres de la compagnie.....\$27,018,018 84
(Y compris les items non admis, \$31,492. 48.)

PASSIF.

Réserve nette de réassurance, d'après la table des actuaires, 4 pour cent	\$22,435,442 30
Total des réclamations d'indemnité non réglées.....	308,588 05
Chiffre de tous les dividendes de surplus impayés, ou autres bénéfices dus aux porteurs de polices.....	\$6,148 49
Total du passif.....	\$22,830,178 84
Surplus brut du compte des porteurs de polices.....	\$4,187,840 00

RISQUES ET PRIMES.

Nombre de nouvelles polices délivrées pendant l'année.....	4,753
Chiffre de ces polices	\$8,207,220 00
Nombre de polices qui ont pris fin pendant l'année.....	3,872
Chiffre de ces polices.....	6,472,764 00
Nombre de polices en vigueur à la date de cet état.....	57,564
Chiffre net de ces polices.....	79,772,425 44

MORGAN G. BULKELEY,

Président.

J. L. ENGLISH,

Secrétaire.

HARTFORD, 23 mars 1882.

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE BRITON (A RESPONSABILITÉ LIMITÉ.)

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président—FRANCIS WEBB.

<i>Actuaire et Secrétaire</i> —		<i>Siège social</i> —
JOHN MESSENT, F.I.A., F.S.S.		429 Strand, Londres, Angleterre.

Agent principal au Canada—J. B. M. CHIPMAN.

Bureau principal au Canada—12 Place d'Armes, Montréal.

(Organisée ou constituée en corporation le 30 octobre 1875 ; opérations commencées au Canada et permis accordé le 15 avril 1876.)

CAPITAL.

Capital autorisé, £500,000 stg., avec pouvoir d'augmenter jusqu'à.....	£1,000,000 stg
Chiffre souscrit et versé en argent £50,000.....	243,333 33

Chiffre des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada.....	\$3,391 40
--------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------

Chiffre des indemnités payées pendant l'année au Canada.....	Aucune.
--------------------------------------------------------------	---------

ACTIF AU CANADA.

Effets du Canada 4 p.c. déposés entre les mains du receveur général.....	54,993 00
--------------------------------------------------------------------------	-----------

PASSIF AU CANADA.

Chiffre des réclamations sur polices canadiennes, non réglées mais non contestées.....	Aucune.
Réserve nette pour les polices en cours au Canada (évaluée par le département).....	\$6,000 00

Total du passif au Canada.....	\$6,000 00
--------------------------------	------------

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année.....	8	
Chiffre de ces polices.....		\$20,000 00
Nombre de polices échues pendant l'année.....	Aucune.	
Nombre de polices en vigueur au Canada, à la date de cet état..	60	
Chiffre de ces polices.....		118,900 39

Nombre et Chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

1. Par rachat \$15,000.

(Pour lesquels on a accordé des polices acquittées au montant de \$2,990.39.)

	Nombre.	
Différence des montants.....	...	\$12,009 61
2. Par cessation d'assurance.....	8	8,000 00
Total.....	8	\$20,009 61

BRITON—Fin.

Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada	66	\$118,910 00
Polices délivrées pendant l'année.....	8	20,000 00
Polices ayant pris fin comme ci-dessus.....	8	20,009 61
Polices en vigueur à la date de cet état.....	66	118,900 39

Nombre de vies assurées au commencement de l'année.....	63
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année.....	8
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés...Aucun.	
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin durant l'année autrement que pour cause de mort	8
Nombre de vies assurées à la date de cet état.....	63

Signé et attesté sous serment, le 29 mars 1882 par

JAMES B. M. CHIPMAN.

(Reçu le 30 mars 1882.)

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

(Extrait du rapport des directeurs, Londres, Ang., 1er juin 1882.)

368 polices ont été délivrées pour la somme collective de £106,199 11s. 8d., et ont produit en nouvelles primes annuelles la somme de £3,232 9s. 11d. comme opérations nouvelles pendant l'année.

Les réclamations présentées pendant l'année ont été de 16, s'élevant à la somme de £6,043 14s. 11d.

Les fonds en caisse ont augmenté de £50,007 6s. 11d. Le total de l'actif est de £57,738 7s. 7d., et se compose de placements de première classe. Le taux de l'intérêt acquis est de £4 17s. 6d. par cent.

Comptes pour l'année expirée le 31 décembre 1881.

COMPTE DU REVENU.

REVENU.

£ s. d.

Chiffre de la caisse au commencement de l'année.....	47,918	0	0
Primes—moins les réassurances.....	19,069	18	3
Intérêt et dividendes.....	2,315	12	4
Escompte sur réclamations d'indem-			
nités	6	6	1
Amendes et honoraires.....	8	6	0

EMPLOIS.

£ s. d.

Indemnités sur polices et boni.....	6,043	14	11
Rachat de polices	536	7	3
Rentes viagères.....	632	12	9
Dotations.....	56	15	9
Commission.....	1,452	3	1
Frais d'administration.....	3,929	19	9
Traitements des directeurs	525	0	0
Emoluments des auditeurs.....	31	10	0
Taxes sur le revenu.....	246	4	10
Dépenses des succursales et des agences, y compris toutes dépenses relatives à la nomination et à la surveillance des agents.....	3,981	7	5
Intérêt et boni aux actionnaires, y compris le bonus intérimaire du 30 juin 1881	1,875	0	0
Chiffre de la caisse à la fin de l'an- née, (d'après la seconde cédule)...	50,007	6	11

£ 69 318 2 8

£69,318 2 8

BRITON—Fin.

BILAN.

PASSIF.	£ s. d.		ACTIF.	£ s. d.	
	£	s. d.		£	s. d.
Capital des actionnaires—Solde.....	25,000	0 0	Prêts sur polices de la compagnie.....	579	10 0
Caisse des assurances	25,007	6 11	Placements—		
Total de la caisse, d'après la première cédula.....	50,007	6 11	En <i>Consols</i> , déposés au crédit du gouvernement britannique comme garantie spéciale pour les porteurs de polices.....	21,235	5
Réclamations admises, mais dont le montant n'est pas encore dû.....	1,050	0 0	Dépôt canadien au crédit du gou- vernement du Canada comme garantie spéciale pour les por- teurs de polices canadiennes.....	11,865	0
Solde du compte des dépenses con- jointes	6,619	15 8	Garanties du gouvernement colonial	4,162	5 0
Divers comptes non-réglés (payés depuis).....	61	5 0	Garanties de gouvernements étran- gers	1,551	11 3
			Effets non rachetables de chemins de fer.....	360	0 0
			Effets de l'aqueduc métropolitain...	5,760	17 0
			Soldes des agents	4,520	8 10
			Demi-primés de crédit.....	578	12 3
			Intérêt impayé	263	11 3
			Primes impayées.....	2,686	11 3
			Argent en caisse et en comptes cou- rants	4,174	9 4
	<u>£57,738</u>	<u>7 7</u>		<u>£57,738</u>	<u>7 7</u>

ASSOCIATION MÉDICALE ET GÉNÉRALE D'ASSURANCES SUR LA VIE
DITE *BRITON*.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président — FRANCIS WEBB.

Actuaire et secrétaire—

JOHN MESSENT, F.I.A., F.S.S. |

Siège social—

429 Strand, London, Eng.

Gérant au Canada—J. B. M. CHIPMAN.

Bureau principal au Canada, - - - 12 Place d'Armes, Montréal.

(Organisée ou constituée en corporation en 1854; permis accordé en 1870.)

Cette compagnie a cessé de faire de nouvelles opérations d'assurances au Canada.

CAPITAL.

Chiffre du capital social autorisé et souscrit, £200,000 stg.....	\$973,333 33
Chiffre versé en argent au 31 décembre 1880, £35,420 stg.....	<u>172,377 33</u>

Chiffre des primes reçues en argent durant l'année, sur polices d'assurances sur la vie au Canada	<u>\$33,253 94</u>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------

Chiffre payé durant l'année pour indemnités par suite de décès au Canada, savoir :—

En indemnités pour cause de mort.....	\$51,853 89
En dotations échues.....	<u>5,866 66</u>

Chiffre net payé pour indemnités au Canada.....	\$57,720 55
Chiffre payé pour polices rachetées.....	<u>3,184 09</u>

Total net payé aux porteurs de polices au Canada.....	<u>\$60,904 64</u>
-------------------------------------------------------	--------------------

• ACTIF AU CANADA.

Effets fédéraux déposés entre les mains du receveur général.....	\$100,343 00
Hypothèques sur biens-fonds au Canada.....	4,806 66
Argent en caisse et en banques au Canada.....	<u>2,832 86</u>

Total de l'actif au Canada.....	<u>\$107,982 52</u>
---------------------------------	---------------------

PASSIF AU CANADA.

Chiffre des réclamations non-réglées mais non-contestées au Canada (datant de l'année dernière).....	\$800 00
Chiffre net de la réserve des primes sur les polices canadiennes.....	Pas de rapport.

A déduire, prêts sur polices de l'association	\$17,100 48
Primes de demi-crédit (dettes contre des polices).....	10,911 42
Primes en suspens id	<u>862 39</u>

Total des déductions	\$31,874 29
----------------------------	-------------

Différence.....	Pas de rapport
-----------------	----------------

BRITON—Suite.

DIVERS.

Nombre de polices canadiennes échues pendant l'année.....	17	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices.....		\$ 57,720 55
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada.....	401	
Chiffre de ces polices		<u>925,507 27</u>

Nombre et chiffre des polices qui ont pris fin pendant l'année au Canada—

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré.....	15	\$51,853 89
2. Par maturité	2	5,866 66
3. Par rachat	7	11,229 32
(Pour lesquelles \$3,184.09 ont été payés en argent.)		
4. Par rachat, \$5,433.33.		
(Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de \$1,118.33.)		
Différence des montants.....		4,315 03
5. Par cessation d'assurance.....	6	10,233 30
Total	<u>30</u>	<u>\$83,498 20</u>

Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada	431	\$1,009,005 47
Polices ayant pris fin pendant l'année.....	30	83,498 20
Polices en vigueur à la date de cet état (à part les boni).....	401	925,507 27

Nombre de vies assurées au commencement de l'année	376
Nombre de décès survenus parmi les assurés pendant l'année.....	12
Nombre des assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que pour cause de mort.....	13
Nombre de vies assurées à la date de cet état.....	351

Signé et attesté sous serment, 29 mars 1882, par

JAMES B. M. CHIPMAN.

(Reçu le 30 mars 1882.)

COMPAGNIE D'ASSURANCES DU CANADA SUR LA VIE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 30 AVRIL 1881.

Président et gérant—A. G. RAMSAY.

Secrétaire—R. HILLS.

Agent—A. G. RAMSAY.

Bureau principal—Hamilton, Ont.

(Organisée le 21 août 1847; constituée en corporation le 25 avril 1849; opérations commencées au Canada le 21 août 1847.)

CAPITAL.

Capital autorisé et souscrit	\$1,000,000 00
Capital versé en argent.....	125,000 00

(Pour la liste des actionnaires, voir annexe.)

ACTIF D'APRÈS LE GRAND-LIVRE.

Valeurs des immeubles (moins les charges) possédés par la compagnie, édifices à Hamilton, Toronto et Montréal.....	\$ 198,777 87
Montant des prêts garantis par des bons ou hypothèques constituant première hypothèque sur biens-fonds (y compris loyer de terrain, \$23,205.59.)	1,140,594 18
Montant des prêts garantis par bons, effets ou autres valeurs collatérales de commerce.....	8,620 00

Savoir:—Sur effets et bons de—

	Prêts.	Valeur au pair.	Valeur vénale.
La Cie d'assurances sur la vie du Canada....	\$1,000 00	\$1,000 00	\$3,300 00
Hamilton Gaslight Company.....	1,120 00	1,120 00	1,484 00
La Cie d'assurances sur la vie du Canada et polices d'assur. sur la vie pour \$4,800...	1,500 00	1,000 00	3,300 00
Hamilton Street Railway Company.....	5,000 00	5,000 00	7,500 00
	<u>\$8,620 00</u>	<u>\$8,120 00</u>	<u>\$15,584 00</u>

* Montant des prêts, tel que ci-dessus, sur lesquels aucun intérêt n'a été payé dans le cours de l'année qui a précédé la date de cet état..... \$32,530 00

† Montant des prêts faits en argent à des porteurs de polices sur polices de la compagnie données comme sûretés collatérales..... 287,919 15

‡ Billets de primes, prêts ou gages sur polices en vigueur..... 214,741 69

Effets ou bons appartenant à la compagnie:—

Municipalité.	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Cité—Hamilton.....	\$75,000 00	\$75,000 00
Montréal, Q.....	97,000 00	97,000 00
Belleville.....	111,500 00	111,500 00
Brantford.....	14,500 00	14,500 00
Guelph.....	6,200 00	6,200 00
Winnipeg.....	198,000 00	198,000 00
	<u>\$502,200 00</u>	<u>\$502,200 00</u>

* Tout a été payé depuis.

† Y compris \$3,000 sur police d'une autre compagnie

‡ Dettes contractées en vertu du système de demi-crédit.

DU CANADA, SUR LA VIE—*Suite.*Effets ou bons appartenant à la compagnie—*Suite.*

Municipalités.	Valeur au pair.	Valeur vénale.
<i>Comtés</i> —Hastings.....	\$8,000 00	\$8,000 00
Victoria.....	400 00	400 00
Renfrew.....	11,500 00	11,500 00
Brome, Q.....	15,000 00	15,000 00
Drummond, Q.....	30,000 00	30,000 00
Elgin.....	9,000 00	9,000 00
Peel.....	3,500 00	3,500 00
Wellington.....	8,000 00	8,000 00
Simcoe.....	2,000 00	2,000 00
Kent.....	8,000 00	8,000 00
Oxford.....	4,100 00	4,100 00
Haldimand.....	4,000 00	4,000 00
Compton, Q.....	125,973 34	125,973 34
Digby, N.-E.....	66,000 00	66,000 00
	<u>\$295,473 34</u>	<u>\$295,473 34</u>
<i>Villes</i> —Windsor.....	\$84,000 00	\$84,000 00
Galt.....	20,000 00	20,000 00
Saint-Thomas.....	20,000 00	20,000 00
Lindsay.....	52,000 00	52,000 00
Stratford.....	36,550 35	36,550 35
Guelph.....	19,350 00	19,350 00
Tilsonburg.....	6,600 00	6,600 00
Irgersoll.....	61,000 00	61,000 00
Simcoe.....	9,500 00	9,500 00
Woodstock.....	6,000 00	6,000 00
Sarnia.....	4,000 00	4,000 00
Saint-Jean, Q.....	60,000 00	60,000 00
Mitchell.....	24,000 00	24,000 00
Sorel, Q.....	9,000 00	9,000 00
Bowmanville.....	22,177 00	22,177 00
Goderich.....	6,000 00	6,000 00
Kincardine.....	11,000 00	11,000 00
Peterboro'.....	14,500 00	14,500 00
Barrie.....	22,500 00	22,500 00
Beauharnois, Q.....	10,000 00	10,000 00
Sainte-Marie.....	15,467 00	15,467 00
Sherbrooke, Q.....	13,100 00	13,100 00
Strathroy.....	20,000 00	20,000 00
Collingwood.....	10,000 00	10,000 00
Seaforth.....	4,000 00	4,000 00
Orangeville.....	15,000 00	15,000 00
Orillia.....	12,500 00	12,500 00
Saint-Henri, Q.....	3,386 25	3,386 25
	<u>\$591,630 60</u>	<u>\$591,630 60</u>
<i>Port</i> —Montréal.....	\$83,000 00	\$83,000 00
<i>Villages</i> —Listowel.....	\$20,000 00	\$20,000 00
Clinton.....	24,000 00	24,000 00
Exeter.....	10,000 00	10,000 00
Caledonia.....	15,000 00	15,000 00
Hochelega, Q.....	80,000 00	80,000 00
Coaticook, Q.....	17,072 17	17,072 17
Yorkville.....	3,400 00	3,400 00
Georgetown.....	7,750 00	7,750 00
Sainte-Cunégonde, Q.....	87,000 00	87,000 00
Harriston.....	4,357 02	4,357 02
Saint-Jean-Baptiste, Q.....	35,000 00	35,000 00
Wingham.....	2,500 00	2,500 00
Côteau-Saint-Louis, Q.....	17,100 00	17,100 00
Alliston.....	7,350 00	7,350 00
Brampton.....	2,000 00	2,000 00
Madoc.....	7,500 00	7,500 00
Glencoe.....	2,115 00	2,115 00
Brussels.....	9,000 00	9,000 00
Saint-Gabriel, Q.....	65,000 00	65,000 00
	<u>\$416,144 19</u>	<u>\$416,144 19</u>

DU CANADA, SUR LA VIE—*Suite.*Effets et bons possédés par la compagnie—*Suite.*

Municipalités.	Valeur au pair.	Valeur vénale.
<i>Township</i> —Hatley, Q	\$25,000 00	\$25,000 00
Ascot, Q	21,700 00	21,700 00
Eldon	14,500 00	14,500 00
Minto	1,000 00	1,000 00
Dudswell, Q	22,000 00	22,000 00
Dereham	7,500 00	7,500 00
Culross	20,000 00	20,000 00
Lochiel	9,000 00	9,000 00
Orillia et Matchedash	2,000 00	2,000 00
Elderslie	5,000 00	5,000 00
Weedon, Q	24,000 00	24,000 00
Wallace	10,000 00	10,000 00
Turnberry	10,000 00	1,000 00
Morris	3,000 00	3,000 00
Elma	11,000 00	11,000 00
Dover, est et ouest	20,549 16	20,549 16
Woodhouse	5,000 00	5,000 00
Enniskillen	9,840 00	9,840 00
Howard	1,687 50	1,687 50
Mara	8,600 00	8,600 00
E. Wawanosh	13,000 00	13,000 00
Usborne	500 00	500 00
Stephen	4,500 00	4,500 00
Bolton, Q	12,000 00	12,000 00
Grantham, Q	11,503 85	11,503 85
Albion	4,000 00	4,000 00
Yarmouth, N.-E.	59,200 00	59,200 00
Oneida	2,450 00	2,450 00
Adelaide	444 00	444 00
Melbourne et Brompton Gore, Q.....	5,000 00	5,000 00
Bertie	500 00	500 00
Harwich	2,021 56	2,021 56
Chatham	6,354 76	6,354 76
Gosfield	11,508 30	11,508 30
Colchester	5,715 00	5,715 00
Nottawasaga	3,000 00	3,000 00
	\$373,074 13	\$373,074 13
<i>Effets</i> —Banque de Montréal, 100 actions	\$20 000 00	\$37,000 00
Banque de Commerce	25 000 00	35,750 00
do d'Hamilton	10,000 00	10,800 00
Banque Dominion	25,000 00	41,500 00
Cie de Crédit Foncier du Canada	5,000 00	7,000 00
	\$85,000 00	\$132,050 00
<i>Gouvernement</i> —Ontario	5,065 37	5,065 37
<i>Résumé</i> —Cité	\$502,200 00	\$502,200 00
Comté	295,473 34	295,473 34
Ville	591,630 60	591,630 60
Port	83,000 00	83,000 00
Township	373,074 13	373,074 13
Village	416,144 19	416,144 19
Effets	85,000 00	132,500 00
Gouvernement	5,065 37	5,065 37
Total	\$2,351,587 62	\$2,398,637 63
Valeur des effets, etc., reporté à la valeur vénale		\$2,369,843 30
Argent en caisse au bureau principal		9 53
Argent en banque, savoir :—		
Banque de Montréal		\$4,626 83
National Bank of Scotland		51 99
		4,678 82
Total		\$4,225,184 54

DU CANADA, SUR LA VIE—*Suite.*

AUTRE ACTIF.

Intérêt échu.....	\$1,960 22	
do en cours.....	77,916 21	
Total		79,876 43
Loyer dû.....	\$ 489 25	
Loyers en cours.....	1,089	
Total		1,579 15
Total brut des primes dues et non perçues sur polices en vigueur.....	\$170,799 33	
Total brut des primes sous délai sur ces polices.....	107,905 24	
Total des primes dues et sous délai	\$278,704 57	
A déduire, frais de perception, 10 pour cent	26,870 45	
Total net des primes dues et sous délai		250,834 12
Mobilier de bureau au bureau principal et dans les succursales		2,250 00
Items du compte indéterminé		437 08
Ajoutez différence de la valeur au prix d'achat et de la valeur vénale des effets, actions et débetures		28,794 33
Total de l'actif		\$4,588,955 65

PASSIF.

* Somme calculée suffisante pour couvrir la valeur nette actuelle de toutes les polices en vigueur (y compris la réserve pour les polices sous délai).....	\$4,073,934 68	
A déduire la valeur des polices réassurées dans d'autres compagnies	9,407 00	
Réserve nette des réassurances		\$4,064,527 68
Indemnités pour cause de mort dues et impayées.....	\$5,782 82	
(Sur cette somme, \$1 782.82 datent des années précédentes).		
Réclamations établies mais dont le montant n'est pas encore dû.....	23,247 00	
do non établies mais non contestées.....	22,987 50	
Total		52,017 32
Chiffre des dividendes ou boni dus et impayés aux porteurs de polices (y compris \$3,008.97, boni sur réclamations d'indemnités)		20,658 56
Total du passif		\$4,137,203 56
Excédant de l'actif sur le passif, disponible pour la protection des porteurs de polices.....		\$451,752 09
Sur cette somme on a porté au compte des propriétaires celle de.....		112,134 64
Laissant au compte des porteurs de polices, un excédant de		\$339,617 45
Capital social payé		\$125,000 00
† Excédant net disponible en sus de tout passif (y compris le capital social payé et la somme ci-dessus portée au compte des propriétaires)....		\$214,617 45

† Ces chiffres représentent l'évaluation de l'accumulation des bénéfices depuis le 30 avril 1880, l'excédant à cette époque (\$744,896.47) ayant été distribué lors de la répartition quinquennale des bénéfices, le 1er novembre 1880, suivant les règles de la compagnie.

* On se sert de la table H. M. de mortalité de l'Institut des actuaires, intérêt à $4\frac{1}{2}$ pour cent, calculé le 30 avril 1880 avec les additions évaluées suivant l'expérience de la compagnie.

DU CANADA, SUR LA VIE—*Suite.*

REVENU.

Argent reçu pour primes.....	\$610,817 94
Primes payées au moyen de dividendes, y compris les additions reconverties.....	61,893 08
Total.....	\$672,711 02
A déduire, les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances.....	4,599 98
Total du revenu des primes.....	\$668,110 04
Reçu pour intérêts et dividendes.....	275,042 24
Reçu pour loyers.....	5,191 82
Bénéfices sur ventes d'effets.....	4,342 93
Revenu total.....	\$952,688 03

EMPLOIS.

* Argent payé en indemnités pour cause de mort.....	\$207,939 42
Billets de primes, prêts ou gages, employés au paiement d'indemnités.....	6,006 45
Total payé en indemnité pour cause de mort.....	\$213,945 87
(Sur cette somme \$69,558.90 datent des années précédentes.)	
Argent payé en dotations échues.....	\$10,312 00
*Billets de primes, prêts ou gages employés au paiement de ces dotations.....	1,188 00
Chiffre net payé en dotations.....	11,500 00
Argent payé aux rentiers viagers.....	648 00
Argent payé pour polices rachetées.....	18,617 77
*Billets de primes, prêts ou gages, employés au rachat de ces polices...	1,287 64
* do do prescrits.....	4,225 93
Dividendes en argent payés aux porteurs de polices.....	169,321 15
(Y compris \$33,085.51 de boni payés sur réclamations d'indemnités et \$2,844.60 de boni sur dotations échues.)	
Dividendes en argent appliqués au paiement des primes.....	61,893 08
*Billets de primes, prêts ou gages, employés aux paiement des dividendes aux porteurs de polices.....	17,525 04
Argent payé aux actionnaires pour intérêts ou dividendes.....	62,500 00
Commissions, appointements et autres dépenses du personnel.....	104,022 49
Taxes, permis, émoluments ou amendes.....	1,306 29
Divers paiements, savoir:—	
Honoraires des médecins, \$8,325.33; honoraires d'avocats, \$704.68; frais de route des agents et autres, \$6,840.42; loyers, \$4,524.96; combustible, \$15.50; gaz, \$241.48; papeterie, \$1,585.02; impressions et publicité, \$5,385.25; livres, revues, etc., \$315.57; frais de port, change, etc., \$3,958.53; divers, y compris les taxes d'eau, frais d'express, primes de garanties, nettoyage des bureaux, et émoluments des estimateurs de terrains, \$4,038.44.....	35,955 18
Item du compte indéterminé payé.....	11 32
Total des emplois d'argent.....	\$702,759 76

† COMPTE DES BILLETS DE PRIMES.

Billets de primes, prêts, ou gages en portefeuille au commencement de l'année.....	\$240,799 63
Billets de primes, ou gages, reçus pendant l'année.....	8,008 19
(Y compris ceux reçus pour polices remises en vigueur après résiliation.)	
Total.....	\$248,807 82

* Dus en vertu du système de demi-crédit.

† Polices en vertu du système de demi-crédit.

DU CANADA, SUR LA VIE—*Suite.*

Déductions à faire pendant l'année, savoir :—

Montant des billets, prêts ou gages employés au paiement d'indemnités..	\$ 7,194 45
do do employés au rachat de polices.....	1,287 64
do do employés au paiement de dividendes aux porteurs de polices.....	3,525 04
do do prescrits	17,225 93
do do rachetés en argent.....	4,833 07
Total des réductions.....	\$34,066 13
Solde, actif en billets à la fin de l'année	\$214,741 69

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada pendant l'année.....	2,062	
Chiffres de ces polices.....		\$3,914,780 00
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année.....	125	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices	\$206,121 47	
Ajoutez les bénéfiques ou boni.....	32,980 93	
		239,102 40
Nombre de polices en vigueur au Canada à la date de cet état... 13,998		
Chiffre de ces polices.....	\$23,378,030 71	
Ajoutez les bénéfiques ou boni.....	1,646,239 85	
Total.....	\$25,024,270 56	
Moins—chiffre de ces polices réassurées dans d'autres compagnies auto- risées au Canada, y compris \$2,016.81 de bénéfiques ou boni.....	120,099 71	
Chiffre net des polices en vigueur le 30 avril 1881.....	\$24,904,170 85	

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada,
non compris les additions de boni :

1. Par le décès de l'assuré.....	115	194,621 47
2. Par maturité.....	10	11,500 00
3. Par expiration.....	11	109,500 00
4. Par rachat.....	106	125,876 00
(Pour lesquelles \$19,905.41 ont été payés en argent.)		
5. Par rachat, \$123,100. (Pour lesquelles des polices acquittées ont été don- nées au montant de \$46,650.)		
Différence des montants.....		76,450 00
6. Par cessation d'assurance....	501	800,562 00
Total.....	743	\$1,318,509 47

DU CANADA, SUR LA VIE--*Suite.*

Polices en vigueur au commencement de l'année (y compris les bénéfiques ou boni, \$860,759.20).....	12,586	\$21,547,759 38
Polices délivrées pendant l'année (y compris polices remises en vigueur représentant \$163,725.00).....	2,511	4,574,390 00
Boni ajoutés pendant l'année.....		846,919 83
Polices arrivées à fin comme ci-dessus, et échangées contre des polices acquittées (y compris les bénéfiques \$61,439.18)	802	1,426,598 65
Polices arrivées à fin autrement, c'est-à-dire polices inacceptées de cette année, aussi bien que les années précédentes, et renvoyées par les agents.....	297	518,200 00
Total brut des polices en vigueur à la date de cet état, (y compris les bénéfiques ou boni, \$1,646,239.85).....	13,998	25,024,270 56

Nombre des vies assurées au commencement de l'année.....	10,540
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année.....	1,866
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés.	93
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que pour cause de mort.....	815
Nombre de vies assurées à la date de cet état.....	11,498

Signé et attesté sous serment, ce 23 mars 1882, par

A. G. RAMSAY,
Président.

H. HILLS,
Secrétaire.

(Reçu le 24 mars 1882.)

COMPAGNIES D'ASSURANCES DES CITOYENS, CANADA.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président—SIR HUGH ALLAN.

Secrétaire—ARCHIBALD MCGOUN. | Agent ou gérant—GERALD E. HART.

Bureau principal - - MONTRÉAL.

(Constituée en corporation le 30 juin 1864 ; opérations sur la vie commencées au Canada en août 1868.)

CAPITAL.

(Voir l'état du département de l'incendie.)

ACTIF D'APRÈS LE GRAND LIVRE.

Montant des prêts faits en argent aux porteurs de polices sur polices de cette compagnie données comme sûretés collatérales	\$2,770 05
Billets de primes sur polices en vigueur	3,383 66
Effets et bons possédés par la compagnie, savoir :—	

	Valeur au pair.	Valeur véonale.
Effets de la corporation, 6 pour cent, entre les mains du gouvernement	\$58,000 00	\$59,850 00
Effets de la corporation de Montréal	17,600 00	21,705 00
Effets du port de Montréal, 6½ pour cent	12,000 00	13,440 00
94 actions de la banque des Marchands	9,400 00	11,797 00
Effets de Toronto, 6 pour cent	9,974 00	11,220 75

Total, valeur au pair et valeur vénale.....	\$104,974 00	\$118,012 75
---------------------------------------------	--------------	--------------

Reporté à la valeur vénale.....	\$118,012 75
Argent dans la banque des Marchands	20,691 95
Soldes d'après le grand-livre des agences	664 24

Total	\$145,522 65
-------------	--------------

AUTRE ACTIF.

Intérêt en cours	740 33
------------------------	--------

Total brut des primes dues et non perçues sur polices en vigueur.....	\$7,246 63
Total brut de primes sous délai sur ces polices.....	3,989 86

Total des primes dues et sous délai.....	\$11,236 49
A déduire les frais de perception à 10 pour cent.....	1,123 64

Total net des primes dues et sous délai.....	10,112 85
Argent en cour attendant adjudication	208 29

Total de l'actif, département de la vie	\$156,584 03
-----------------------------------------------	--------------

PASSIF.

* Somme calculée comme suffisante our couvrir la réserve nette sur toutes polices en vigueur.....	\$132,977 09
Moins, la valeur des polices réassurées dans d'autres compagnies	6,242 85

* Basée sur la table H. M. de l'Institut à 4½ pour cent d'intérêt. Calculée par le département.

Réserve nette de reassurance.....	\$126,734 24
Réclamations d'indemnités pour cause de mort établies mais non échues.....	7,100 00
Réclamations d'indemnités pour cause de mort contestées (datant de 1880).....	600 00
Chiffre des dividendes ou boni aux porteurs de polices, dus et impayés.....	886 36
Réserve pour le rachat de polices.....	750 00

Total du passif, département de la vie..... \$136,070 60

Excédant du compte des porteurs de polices..... \$20,513 43

REVENU DURANT L'ANNÉE.

Total net reçu en argent pour primes.....	\$26,024 11
Billets de primes, prêts ou gages acceptés en paiement partiel de primes.....	1,072 00

Total..... \$27,096 11

Moins les primes payées à d'autres compagnies pour ré-assurance..... 5,927 86

Total du revenu des primes..... \$21,168 25

Montant reçu pour intérêt ou dividendes sur effets, etc..... 7,113 37

Total du revenu, département de la vie..... \$28,281 62

EMPLOIS DURANT L'ANNÉE.

Argent payé pour cause de mort (y compris \$4,500 datant de l'année précédente)..... \$12,186 30

Argent payé en rachat de polices..... 829 37

Billets de primes, prêts ou gages prescrits..... 1,274 02

Dividende payé au porteurs de polices 154 26

Argent payé pour commissions, appointements et autres dépenses du personnel, savoir:—

Commission, \$2,306.96; appointements, \$2,422.94; frais de route, \$518.15; directeurs et auditeurs, \$525 5,773 05

Argent payé pour taxes, permis, émoluments ou amendes .. 215 14

Autres paiements, savoir:—

Tables des actuaires.....	\$115 00
Honoraires de médecins.....	614 50
Frais judiciaires.....	138 45
Loyer.....	500 00
Frais de port.....	143 14
Impressions et publicité.....	363 21
Commission de banque.....	4 51
	<u>1,878 81</u>

Total des emplois d'argent, département de la vie... \$22,310 95

COMPTE DES BILLETS DE PRIMES.

Billets de primes, prêts ou gages, en portefeuille au commencement de l'année..... \$3,585 68

Billets de primes reçues pendant l'année..... 1,072 00

Total..... \$4,657 68

Déductions pendant l'année:—

Montant des obligations périmées..... 1,274 02

Solde, actif en billets à la fin de l'année ... \$3,383 66

DES CITOYENS—*Fin.*

DIVERS.

	Nombre.	
Nombre de nouvelles polices rapportées pendant l'année comme délivrées au Canada.....	91	
Chiffre de ces polices.....		\$153,700 00
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année.....	10	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices (y compris les additions de boni, \$15-00).....		14,801 30
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada.....	691	
Chiffre de ces polices.....	\$1,082,909 56	
Plus les additions de boni.....	5394 75	
Total.....		\$1,088,304 41
Moins le chiffre de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada.....		56,050 00
Chiffre net en vigueur, 31 décembre 1881.....		\$1,032,254 31

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada —

	Nombre.	
1. Par le décès de l'assuré (y compris les additions de boni).....	10	14,801 30
2. Par achat (ajoutez les additions de boni, \$314).....	6	12,314 00
(Pour lesquelles \$829.37 ont été payés en argent).		
3. Par rachat, \$23,000,		
(Pour lesquelles on a accordé des polices acquittées au montant de \$5,1-0).		
Différence des montants.....		17,820 00
4. Par cessation d'assurance.....	76	159,900 00
Total.....	92	204,835 30

Polices en vigueur au commencement de l'année (y compris les additions de boni).....	692	\$1,141,439 61
Polices délivrées pendant l'année.....	100	159,880 00
Polices arrivées à fin (y compris les additions de boni, \$323,00).....	100	210,015 30
Polices arrivées à fin par changement.....	1	3,000 00
Polices en vigueur à la date de cet état (y compris les additions de boni, \$5,394.74).....	691	1,088,304 31

Nombre de vies assurées au commencement de l'année.....	708
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année.....	88
Nombre de décès survenus pendant l'année sur les assurés.....	10
Nombre d'assurés dont les polices ont été annulées pendant l'année autrement que pour cause de mort.....	82
Nombre de vies assurées à la date de cet état.....	704

Signé et attesté sous serment, ce 18 mai 1882, par

HUGH ALLAN,
Président.
 G. RALD E. HART,
Gérant général.

(Reçu le 19 avril 1882.)

COMPAGNIE D'ASSURANCES COMMERCIAL UNION.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président—R. BARCLAY, écr.*Secrétaire*—SAMUEL J. PIPKIN.*Siège social*—19 et 20 Cornhill,
Londres, Angleterre.

Constituée en corporation le 28 septembre 1861.

Agent au Canada—FRED. COLE.*Bureau principal au Canada*—Montréal.

(Opérations commencées au Canada le 11 septembre 1863.)

CAPITAL.

Capital autorisé et souscrit.....	£2,500,000 stg.
Versé en argent.....	250,000 “
Chiffre brut des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada.....	\$20,261 61
Chiffre brut des billets, prêts ou gages, acceptés pendant l'année en paiement des primes au Canada.....	513 32
Total net du revenu des primes.....	\$20,774 93
Chiffre payé en indemnités pour cause de mort (y compris les boni \$449.19).....	\$6,065 33
(De ce montant \$2,806.11 datent des années précédentes).	
Chiffre payé en rachat de polices.....	206 15
Gratification sur une police périmée en 1880.....	146 00
Total net payé aux porteurs de polices au Canada....	\$6,417 48

ACTIF AU CANADA.

(Particulier au département de la vie).

Effets fédéraux déposés au crédit du receveur général.....	\$100,343 68
Argent en caisse et en banques au Canada.....	3,537 61
Un mois d'intérêt échu sur effets fédéraux du Canada.....	418 10
Total de l'actif au Canada, département de la vie....	\$104,299 39

(Pour autre actif, voir le département de l'incendie.

PASSIF AU CANADA, DÉPARTEMENT DE LA VIE.

(En vertu de polices délivrées avant le 31 mars 1878).

* Somme calculée comme suffisante pour couvrir la réserve nette ou la valeur de réassurance de toutes les polices en cours au Canada.....	\$155,217 46
A déduire le montant des primes sous délai et impayées, moins les frais de perception à 10 pour cent.....	\$4,828 30
A déduire les prêts et les primes de demi-crédit, constituant une première hypothèque ou charge sur la garantie des polices. Avances faites dans les limites de la valeur de rachat des polices.....	16,209 16
	21,037 46

Différence portée.....	\$134,180 00
Total des obligations envers les porteurs de ces polices au Canada..	\$134,180 00

* Estimation de la réserve basée sur les calculs faits l'année dernière par les actuaire sur la table H. M. de Mortalité, et 4½ pour cent d'intérêt.

COMMERCIAL UNION—Suite.

PASSIF AU CANADA.

(En vertu de polices délivrées après le 31 mars 1878.)

* Somme calculée comme suffisante pour couvrir la réserve nette sur toutes les polices en cours au Canada	\$6,535 92
A déduire le montant des primes impayées ou sous délai, moins les frais de perception à 10 pour cent.....	\$201 89
A déduire les primes de demi-crédit	791 73
	993 62

Différence portée.....	\$5,542 30
Total net des obligations envers les porteurs de ces polices au Canada.....	\$5,542 30
Total net des obligations envers tous les porteurs de polices au Canada.....	\$139,722 30

DIVERS.

	Nombre.	Montant.
Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année.....	12	
Chiffre de ces polices.....	...	\$25,306 67
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année.....	3	
† Chiffre des réclamations en vertu de ces polices (y compris les boni, \$76.41)	\$3,259 22
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada.....	300	
Chiffre de ces polices.....	\$631,766 35	
Plus les additions de boni.....	55,689 00	
Chiffre total des polices en vigueur le 31 décembre 1881		\$687,455 35

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin au Canada pendant l'année (à l'exclusion des boni) :

1. Par le décès de l'assuré.....	3	\$3,650 00
2. Par rachat.....	2	1,946 68
(Pour lesquelles \$206.15 ont été payés en argent):		
3. Par rachat, \$2,433.33.		
(Pour lesquelles les polices acquittées ont été données au montant de \$257.93.		
Différence des montants.....	...	2,175 40
4. Par cessation d'assurance.....	8	21,919 45
Total.....	13	\$29,691 53

Polices en vigueur au commencement de l'année (à l'exclusion des boni).....	300	\$631,284 55
Polices délivrées durant l'année (y compris 1 remise en vigueur pour \$4,866.66).....	13	30,173 33
Polices arrivées à fin comme ci-dessus.....	13	29,691 53
Polices en vigueur à la date de cet état (à l'exclusion des boni). 300		631,766 35

* Estimation de la réserve basée sur la table H. M. de Mortalité et 4½ pour cent d'intérêt.

† Le chiffre total des polices échues était de \$3,650; une des réclamations étant irrégulière a été réduite à \$467.19.

COMMERCIAL UNION—Suite.

*Nombre de vies assurées au commencement de l'année.....	278
Nombre de nouveaux assurés durant l'année.....	11
Nombre d'assurés dont les polices ont été remises en vigueur durant l'année.....	1
Nombre de décès durant l'année parmi les assurés.....	3
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin durant l'année autrement que par cause de mort.....	8
Nombre de vies assurées à la date de cet état.....	279

DÉTAILS DES POLICES ÉMISES DEPUIS LE 31 MARS 1878.

	Nombre.	Chiffre.
Polices en vigueur au commencement de l'année.....	35	\$31,000 80
Polices délivrées durant l'année.....	12	25,306 67
Polices arrivées à fin comme ci-dessus.....	4	12,429 47
Polices en vigueur à la date de cet état.....	43	93,878 00

Signé et attesté sous serment ce 16 mars 1882, par

FRED. COLE.

(Reçu le 25 mars 1882.)

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

(Extrait du rapport des directeurs, Londres, 1882.)

DÉPARTEMENT DE LA VIE.

Dans le cours de la dernière année, le nombre des nouvelles polices a été plus grand que celui de l'année précédente. La moyenne des sommes assurées en vertu de chaque police a été moins forte, et la proportion des nouvelles primes de l'année s'est élevée à £9,571 0s. 3d.

Les indemnités payées par suite de décès ont été dans les limites de la somme prévue, et la caisse des assurances sur la vie s'est augmentée de £74,867 13s. 2d., comme résultat des opérations de l'année.

La quatrième évaluation quinquennale sera faite à la fin de l'année courante, et les polices d'assurances arrivées à fin durant l'année et qui participent dans les bénéfices auront droit à un bonus additionnel avant les polices d'une date plus récente.

DÉPARTEMENT DE LA VIE.

Dr.	£	s.	d.	Av.	£	s.	d.
Chiffre de la caisse des assurances sur la vie au commenc. de l'année.....	658,160	9	2	Réclamations en vertu de polices, après déduction des sommes réassurées.....	45,076	1	0
Nouvelles primes.....	£ 9,571	0	3	Dotations et dotations échues.....	493	6	0
Primes de renouvel.	108,818	2	3	Rachats.....	4,189	9	11
	118,389	2	6	Rentes viagères.....	1,404	8	11
A déduire les réassurances.....	13,418	8	8	Boni en argent payés aux porteurs de polices.....	34	13	0
	104,970	13	10	Commission.....	4,524	3	4
Primes pour dotations, certaines....	37	17	8	Frais d'administration.....	6,838	8	6
Considérations pour rentes viagères.	3,859	1	6	Mauvaise créances.....	29	6	4
Intérêt et dividendes.....	28,411	6	4	Change.....	48	8	9
Amendes.....	159	16	7	Chiffre de caisse d'assurances sur la vie à la fin de l'année.....	733,028	2	4
Boni sur les réassurances.....	67	3	0				
	£795,666	8	1		£795,666	8	1

* Les vies assurées au commencement de l'année ont été portés à 280 dans le dernier rapport, ce devrait être 278.

COMMERCIAL UNION—Fin.

BILAN, 31 DÉCEMBRE 1881.

Dt.				Av.
	£	s.	d.	£ s. d.
Caisse des assurances sur la vie.....	733,028	2	4	
Caisse de réserve d'assurances sur la vie	2,652	17	10	
Réclamations admises ou annoncées mais impayées.....	6,451	12	2	
Dotations échues mais impayées.....	100	0	0	
Primes des réassurances dues mais impayées.....	1,565	5	11	
Commissions dues, mais impayées...	2,562	0	1	
Rachats do do ..	235	2	8	
				Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni..... 432,618 17 9
				Hypothèques sur biens-fonds hors du Royaume-Uni..... 50,400 0 0
				Prêts sur polices de la compagnie ... 24,292 12 8
				Placements—
				Garantie coloniale et des Indes ... 76,843 2
				Garanties du gouvernement du Canada 20,618 11 4
				Garanties de gouvern. étrangers... 14,619 0 6
				Débentures de chemins de fer et débentures non rachetables..... 34,578 4
				Actions de ch. de fer et autres actions (privilégiées et ordinaires). 23,010 5 6
				Débentures parlementaires 17,829 7 7
				Loyers de terrains possédés en pleine propriété..... 14,689 1 7
				Police d'assur. sur la vie rachetée. 1,184 10 8
				Solde des succursales et agences..... 14,800 5 0
				Primes impayées 7,141 13 7
				Intérêt impayé 1,780 9 2
				Compte indéterminé 18 14 2
				Argent—en dépôt.....£6,328 2 11
				En comptes courant
				chez les banquiers 3,348 14 9
				En caisse..... 53 11 6
				Effets à recevoir 9,730 9 2
				2,448 16 0
	<u>£746,595 1 0</u>			<u>£746,595 1 0</u>

ASSOCIATION D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE DE LA CONFÉ-
DÉRATION.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président— L'HON. SIR WM. P. HOWLAND, C.C.M.G. | *Directeur-gérant et agent—* J. K. MACDONALD.

Bureau principal, - - - TORONTO.

(Organisée ou constituée en corporation le 14 avril 1871; opérations commencées au Canada le 31 octobre 1871.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé et souscrit.....	\$500,000 00
Chiffre du capital payé en argent.....	50,000 00
	50,000 00

(Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.)

ACTIF D'APRÈS LE GRAND-LIVRE.

Biens-fonds possédés par la compagnie	\$ 4,390 43
Prêts sur obligations garanties par première hypothèque sur biens-fonds.	631,175 84
Prêts garantis par bons, effets ou autres valeurs collatérales de commerce, savoir :	500 00

	Valeur au pair.	Valeur vénale.	Montant prêt.
Cinq actions de la banque de Montréal.....	\$1,000 00	\$2,140 00	\$500 00

Chiffre des prêts ci-dessus sur lesquels il était dû plus d'un an d'intérêt à la date du rapport, \$800.00.

Chiffre des prêts faits en argent aux porteurs de polices sur polices d'assurances de la compagnie données comme sûreté collatérale...	15,244 99
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

Effets, bons et débetures possédés par la compagnie, savoir :

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Débetures de la cité de Toronto.....	\$69,000 00	\$73,849 90
do do Hamilton.....	2,400 00	2,637 00
do do Belleville.....	3,000 00	5,447 00
Débetures du Township Wood et Medora.....	550 00	588 61
do do Muskoka	400 00	440 00
do du village de Yorkville.....	5,887 00	6,423 90
do do Mount Forest.	4,000 00	4,000 00
do de la ville de Whitby.....	1,750 00	1,750 00
do du village Arthur.....	2,500 00	2,679 00
do du township de Muskoka.....	1,200 00	1,302 36
do comté de Haliburton	1,636 00	1,636 00
do de la ville de Brussels.....	5,000 00	5,266 00
do township de Minden.....	445 00	445 00
do du de Colchester.....	3,112 00	3,280 67
do du village de Ridgetown.....	1,738 00	1,738 00
do des townships de Lutterworth, Anson et Hinden.....	322 00	322 00
Effets du gouvernement 5 pour cent.....	4,200 00	4,200 00
	\$109,140 00	\$116,005 44

CONFÉDÉRATION—*Suite.*

Rapporté à la valeur vénale.....	116,005 44
Argent en caisse au bureau principal.....	10 19
Argent en banques, savoir :—	
Banque d'Ontario, Winnipeg.....	\$ 6,401 01
Banque du Nouveau-Brunswick, Saint-Jean.....	766 44
Banque Canadienne de Commerce, Toronto.....	6,149 02
do do compte spécial.....	22,852 94
	<hr/>
	36,169 41
*Effets à recevoir.....	17,269 70
Soldes des agents d'après le grand-livre.....	205 32

AUTRE ACTIF.

Intérêt dû.....	\$ 7,853 49
do à calculer.....	17,604 08
	<hr/>
Total	25,457 57
Total brut des primes dues et non perçues sur polices en vigueur.....	\$20,752 93
Total des primes sous délai sur ces mêmes polices.....	14,686 75
	<hr/>
Total des primes impayées et sous délai.....	\$35,439 68
A déduire les frais de perception à 10 p. c., y compris les effets à recevoir...	5,270 93
	<hr/>
Chiffre net des primes dues ou sous délai.....	30,168 75
Mobilier.....	1,448 59
Primes d'incendie (remboursées par les créanciers hypothécaires).....	396 78
<i>Globe Mutual</i>	56 09
Prêt à deux agents de la compagnie.....	555 37
	<hr/>
Total de l'actif.....	<u>\$879,054 47</u>

PASSIF.

†Somme calculée comme suffisante pour couvrir la valeur nette actuelle de toutes les polices en vigueur.....	\$591,954 29
A déduire la valeur nette des polices réassurées dans d'autres compagnies.....	11,662 26
	<hr/>
Total net de la réserve de réassurance.....	\$580,292 03
Réclamation d'indemnités pour cause de mort établies mais dont le montant n'est pas encore dû	\$6,760 50
	<hr/>
‡Total (sur lequel \$760.50 datent de 1878).....	6,760 50
Chiffre des dividendes ou boni aux actionnaires dus et impayés.....	254 74
Dépenses générales, savoir :—	
Honoraires de médecins.....	\$1,997 00
Traitement des directeurs.....	947 20
Intérêt sur le compte spécial de la compagnie.....	988 30
Frais judiciaires.....	300 00
Appointements.....	500 00
	<hr/>
	4,730 50
Dû pour prêts.....	50,000 00

*Dans le rapport même de la compagnie, cet item est inscrit dans les primes impayées.

†Réserve à 4½ pour cent, basée sur la table G. B. de l'Institut des Actuaires.

‡Tout a été payé depuis, excepté \$760.50 en attendant des actes de tutelle.

CONFÉDÉRATION—*Suite.*

Divers items, savoir :—

Primes d'assurances contre l'incendie.....	\$ 77 00
Primes payées d'avance.....	540 72
Dépôt au compte des débetures.....	293 39
Au crédit d'une police rachetée.....	170 49
Compte indéterminé.....	19 44
	<hr/>
	1,101 04
Total du passif.....	<hr/> <hr/> \$643,138 81
Excédant d'après le compte des porteurs de polices.....	\$235,915 66
Capital social souscrit.....	50,000 00
	<hr/>
Excédant net disponible en sus de tout passif et du capital.....	\$185,915 66

REVENU PENDANT L'ANNÉE.

Argent reçu pour primes.....	\$216,844 58
Primes payées par dividendes, y compris les additions réconverties.....	1,683 77
	<hr/>
Total.....	\$218,528 35
A déduire les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances...	3,790 19
	<hr/>
Total du revenu des primes.....	\$214,738 35
Reçu en intérêts ou dividendes sur effets, y compris \$83.58, différence entre la valeur au pair et la valeur au prix d'achat des débetures échues.....	48,229 95
Reçu pour loyer.....	400 00
Valeur des timbres remboursée par le gouvernement de Québec.....	27 00
	<hr/>
Total du revenu.....	\$263,395 11

EMPLOIS PENDANT L'ANNÉE.

Argent payé en indemnité pour cause de mort.....	\$53,423 85
A déduire l'argent reçu d'autres compagnies sur réassurances.....	973 34
	<hr/>
Chiffre net payé en indemnités pour cause de mort.....	52,450 51
Argent payé aux rentiers viagers.....	1,692 30
Argent payé pour les polices rachetées.....	6,122 00
Dividendes en argent payés aux porteurs de polices.....	623 50
Dividendes en argent affectés au paiement de primes.....	1,683 77
Argent payé aux actionnaires pour intérêts ou dividendes.....	5,000 00
Payé pour commissions, appointements et autres frais du personnel....	40,568 48
Payé pour taxes, permis, honoraires ou amendes.....	433 71
Payé pour loyer.....	2,648 33
Payé pour intérêt sur les découverts, et prêt spécial.....	2,227 83
Payé au département des assurances pour le surintendant.....	464 71
Autres dépenses, savoir :—dépenses des agences, \$184.53; honoraires des médecins, \$4,253.77; publicité, \$1,090.12; dépenses générales, \$1,468.95; frais judiciaires, \$231.00; frais de port, \$946.55; im- pressions, papeterie, etc., \$1,990.57; commissions sur prêts et hono- raires d'évaluation, \$647.83; honoraires des directeurs, \$2,445.10; mobilier, \$158.31.....	13,416 73
	<hr/>
Total des emplois d'argent.....	<hr/> <hr/> \$127,331 87

CONFÉDÉRATION—*Suite.*

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées pendant l'année au Canada.....	1,188	
Chiffre de ces polices.....		\$1,917,214 00
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année.....	26	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices.....		\$41,520 00
Chiffre de ces réclamations réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada.....	973 34	
		40,546 66
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada.....	5,378	
Chiffre de ces polices, y compris les additions de boni.....		\$8,159,663 96
Chiffre de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada.....	156,385 00	
Chiffre net des polices en vigueur le 31 décembre 1881.....		8,003,278 96
Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada:—		
1. Par le décès de l'assuré.....	26	\$ 41,520 00
2. Par maturité.....	2	6,500 00
3. Par rachat.....	53	81,874 64
(Pour lesquelles \$6,122.00 ont été payés en argent).		
4. Par rachat, \$25,064.00.		
(Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de \$3,500.00).		
Différence des montants.....		21,564 00
5. Par cessation d'assurance.....	362	530,366 00
Total.....	443	\$681,824 64

Polices en vigueur au commencement de l'année.....	4,633	\$6,924,274 60
Polices délivrées pendant l'année.....	1,315	2,070,550 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus.....	443	681,824 64
Polices non acceptées, délivrées en 1881 et les années précédentes.	105	153,336 00
Nombre total des polices en vigueur à la date de cet état.....	5,378	8,159,663 96

Nombre de vies assurées au commencement de l'année.....	4,361
Nombre de nouveaux assurés durant l'année.....	1,053
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés....	24
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que pour cause de mort.....	412
Nombre de vies assurées à la date de ce rapport.	4,978

Signé et attesté sous serment, ce 1er avril 1882, par

W. P. HOWLAND,

Président.

J. K. MACDONALD,

Directeur général.

(Reçu le 3 avril 1882.)

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE CONNECTICUT MUTUAL.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président—JACOB L. GREENE

Secrétaire—JOHN M. TAYLOR.

Siège social—Hartford, Conn., E.-U.

Agent au Canada—ROBERT WOOD. | Bureau principal au Canada—Montréal.

Organisée ou constituée en corporation le 15 juin 1846; opérations commencées le 15 décembre 1846; permis accordé au Canada le 1er août 1868.

(Pas de capital—cette compagnie est purement mutuelle.)

Chiffre des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada \$122,870 37

Chiffre payé en indemnités pendant l'année au Canada :—

En indemnités pour cause de mort..... \$110,612 00
En dotation échues 46,414 00

Chiffre net payé en indemnités..... \$157,026 00

(Y compris une police de \$25,000 qu'on a déjà rapportée comme contestée et huit polices pour une somme de \$15,663, l'assuré étant décédé en 1880, et la réclamation n'étant devenue due qu'en 1881.)

* Argent payé en rachat de polices.....
Payé pour dividendes aux porteurs de polices 32,021 30

Total net payé aux porteurs de polices au Canada..... \$189,047 30

ACTIF AU CANADA.

Bons enregistrés des Etats-Unis, déposés entre les mains du receveur général \$100,000 00

PASSIF AU CANADA.

Chiffre des réclamations sur polices non réglées mais non contestées au Canada \$ 24,304 00

Somme calculée comme suffisante pour couvrir la réserve nette sur toutes les polices en cours au Canada..... 1,000,000 00

Chiffre net des obligations envers les porteurs de polices au Canada. \$1,024,304 00

DIVERS.

Chiffre de polices échues au Canada durant l'année 51
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices..... \$ 130,330 00
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada.....2,005
Chiffre de ces polices..... 3,899,596 00

* Cette compagnie n'accorde la valeur de rachat sur les polices périmées qu'en paiement des primes de nouvelles assurances, ou pour maintenir en vigueur d'autres assurances sur la même vie, ou bien la valeur est affectée à l'achat de polices acquittées. On ne tient aucun livre par Etat ou par territoire des sommes ainsi accordées.

† Calculée à 4 p.c. d'intérêt, d'après les tables d'expérience combinées.

CONNECTICUT MUTUAL.—Fin.

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

1. Par le décès de l'assuré.....	27	\$ 83,916 00
2. Par maturité	24	46,414 00
3. Par rachat et par cessation d'assurance.....	66	135,738 00
Total.....	117	\$266,068 00

* Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada...2,122	\$4,155,664 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus	266,068 00
Polices en vigueur à la date de cet état.....2,005	3,889,596 00

Aucun rapport du nombre de vies assurées.

(Reçu le 25 mars 1882.)

*Le rapport de l'an dernier portait les 1,800 polices en vigueur à \$3,250,000.00.

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE, D'EDIMBOURG.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 MARS 1881.

Président—Sir G.G. MONTGOMERY, Bart., M.P. | *Secrétaire*—D. MACLAGAN, écrivain, F.R.S.E.*Siège social*—Edimbourg, Ecosse. Organisée, A. D. 1823.*Agent au Canada*—DAVID HIGGINS. — *Bureau principal au Canada*—Toronto.

(Opérations commencées au Canada, juin, A.D. 1857.)

CAPITAL.

Chiffre du capital social autorisé et souscrit.....	£500,000 stg.	\$2,433,333 33
*Chiffre versé en argent.....	75,000 "	365,000 00

Chiffre des primes reçues en argent pendant l'année pour assurances sur la vie au Canada.....	\$18,299 29
-----------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

Chiffre payé pendant l'année en indemnités pour cause de mort au Canada (datant des années précédentes).....	\$1,978 30
Chiffre payé pour polices rachetées.....	1,578 99
Chiffre payé en dividendes ou boni aux porteurs des polices.....	955 25
Chiffre total net payé aux porteurs de polices au Canada...	\$4,512 54

ACTIF AU CANADA.

Effets fédéraux du Canada déposés entre les mains du receveur général.....	\$150,515 00
Hypothèques sur biens-fonds au Canada.....	876 00
Argent en caisse et en banques au Canada.....	4,403 38
Total de l'actif au Canada.....	\$155,794 38

PASSIF AU CANADA.

Chiffre des réclamations en vertu de polices canadiennes non réglées mais non contestées	\$6,326 67
†Somme calculée comme suffisante pour couvrir la réserve nette sur toutes les polices en cours au Canada.....	\$145,124 09
A déduire le chiffre des primes sous délai et impayées, moins les frais de perception à 10 pour cent.....	1,120 73
Différence.....	144,003 36
Total net des obligations envers les porteurs de polices au Canada..	\$150,330 03

*Sur ces £75,000 qui paraissent maintenant comme "capital payé," £25,000 sont des bénéfices ajoutés à la somme de £50,000 originellement payés.

†Évaluation réelle d'après la table H.M., de l'Institut des actuaires, à 4½ pour cent d'intérêt.

EDIMBOURG, SUR LA VIE.—*Suite.*

DIVERS.

Nombre de polices échues au Canada pendant l'année.....	3	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices.....		\$6,326 67
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada.....	214	
Chiffre de ces polices.....		542,217 72

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Chiffre.
1. Par le décès de l'assuré.....	3	\$6,326 67
2. Par maturité.....	2	3,260 67
3. Par rachat.....	4	7,665 00
(Pour lesquelles \$1,579 ont été payés en argent.)		
4. Par rachat, \$3,893.33 ; pour lesquelles on a accordé des polices acquittées au montant de \$1,007.16.		
Différence des montants.....		2,886 17
5. Par cessation d'assurance.....	1	2,433 33
	10	22,571 84

	Nombre.	Chiffre.
Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada.....	226	\$567,952 89
Polices transférées au siège social à Edimbourg.....	2	3,163 33
Polices arrivées à fin comme ci-dessus.....	10	22,571 84
Polices en vigueur à la date de cet état.....	214	542,217 72

Nombre de vies assurées au commencement de l'année.....	214
Nombre de décès survenus durant l'année parmi les assurés.....	3
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin durant l'année autrement que par cause de mort.....	7
Transféré au siège social à Edimbourg.....	2
Nombre de vies assurées à la date de cet état.....	202

Signé et attesté sous serment ce 25 janvier 1882, par

DAVID HIGGINS,
Agent principal.

(Reçu le 26 janvier 1882.)

EDIMBOURG, SUR LA VIE.—*Suite.*

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 MARS 1881.

(Extrait du rapport des directeurs, Edimbourg, 5 juillet 1881.)

916 polices ont été délivrées pour une somme de £511,253. Les primes sur ces nouvelles polices s'élevaient à £21,924, dont £5,479 17s. 9d. étaient en primes uniques.

Le revenu total des primes et des intérêts de l'année qui s'est terminée le 31 mars 1874, qui était la troisième année de la précédente période septennale, était de £173,499. Le revenu semblable de l'année qui s'est terminée le 31 mars 1881, qui était la troisième année de la période septennale courante, était de £248,106.

La caisse de la compagnie, à la fin de 1874, était de £1,227,620; et cette année le chiffre correspondant pour la période septennale actuelle est de £1,729,841, ce qui indique un progrès considérable et satisfaisant.

La caisse des assurances des rentes viagères, à la fin du dernier exercice (31 mars 1880), s'élevait à £1,527,129 6s. 4d. A la fin du présent exercice (31 mars 1881), elle s'élevait à £1,615,736 2s. 3d., soit une augmentation de £88,607 pendant l'exercice.

La somme de £10,001 19s. 9d. a été, l'année dernière, reçue pour l'achat de rentes viagères.

Les réclamations d'indemnités en vertu de polices de la compagnie se sont élevées pendant l'année à £109,620 9s. 7d. contre £146,819 3s. 9d. l'année précédente.

COMpte DU REVENU DE L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 MARS 1881.

31 MARS 1880 :—

Chiffre de la caisse au commencement de l'année.....	£1,644,693 14 10	Indemnités en vertu de polices (déduction faite des sommes réassurées), savoir :—	
Primes.....	£191,082 3 6	Assurances sur la vie.....	£107,912 5 7
Moins, les primes de réassurances.....	16,218 4 5	Réclamations en vertu de polices de dotations.....	1,708 4 0
	174,863 19 1		£109,620 9 7
Considération pour rentes viagères.....	10,001 19 9	Rachats, savoir :—	
Intérêt et dividendes.....	73,242 2 10	Valeur des polices en argent.....	£6,358 13 9
Autres revenus :—		Valeurs appliq. à l'achat de polices acquittées...	3,588 9 5
Émoluments sur transferts.....	99 5 0	Valeur des boni en argent.....	3,080 14 3
			13,027 17 5
		Rentes viagères.....	15,748 0 7
		Commission.....	8,068 7 11
		Frais d'administration.....	16,470 4 5
		Dividendes aux actionnaires.....	3,000 0 0
		Autres paiements :—	
		Taxe sur le revenu.....	1,124 16 4
		31 mars 1881 :—	
		Chiffre de la caisse à la fin de l'année, d'après la seconde cédule.....	1,729,841 5 3
	<u>£1,902,901 1 6</u>		<u>£1,902,901 1 6</u>

EDIMBOURG, SUR LA VIE.—*Fin.*

BILAN LE 31 MARS 1881.

PASSIF.			ACTIF.		
Capital des actionnaires.....	£ 75,000	0 0	Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni.....	£1,215,236	14 8
Caisse des assurances et des rentes viagères.....	1,615,736	2 3	Hypothèques sur biens-fonds hors du Royaume-Uni.....	Nil.	
Autres fonds—caisse du dividende de réserve des actionnaires.....	39,105	3 0	Prêts sur polices de la compagnie (dans la limite de leur valeur de rachat).....	100,522	2 6
Total de la caisse d'après la première cédula.....	£1,729,841	5 3	Placements :—		
* Réclamations admises mais encore impayées.....	46,397	17 7	Garanties coloniales (effets fé- déraux du Canada).....	45,776	15 0
Autres sommes dues par la compagnie :—			Débentures de chemins de fer et autres et débentures non ra- chetables.....	54,756	12 0
* Frais d'administration encore impayés.....	1,638	0 0	Act. de ch. de fer (priviliégiées)	57,361	11 3
Primes payées d'avance.....	57	2 11	Maisons à Edimbourg, Londres, Dublin et Manchester (en propriété et à bail).....	98,758	2 3
Sommes dép. entre les mains de la cie. pour payer des intér., etc.	8,916	11 11	Actions de la cie, (achetées)...	10,280	0 0
			Rentes constituées et foncières (<i>feu duties</i>).....	34,063	16 9
			Intérêts viagers.....	2,115	16 0
			Réversions.....	17,565	2 2
			Prêts sur transports de taxes de comté, etc.....	30,089	16 8
			Prêts sur biens-meubles (avec ga- ranties de polices sur la vie)...	17,796	3 5
			Soldes des agents (payés depuis).	29,344	2 10
			Primes impayées.....	3,896	2 9
			Intér. dus et impayés à cette date.	267	8 6
			Intérêts courant à calculer, mais non encore échus.....	20,473	5 6
			Argent en dépôt... £40,000	0 0	
			do en compte	9,544	7 11
			Autre actif—timbres à polices en portefeuille.....	49,544	7 11
					2 18 0
	£1,786,850	17 8		£1,786,850	17 8

* Ces items sont compris dans les items correspondants du compte du revenu.

 SOCIÉTÉ D'ASSURANCES SUR LA VIE *EQUITABLE* DES ÉTATS-UNIS.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président—HENRY B. HYDE. | *Secrétaire*—WILLIAM ALEXANDER
Bureau principal—120 Broadway, New-York.*Agent au Canada*—RICHARD W. GALE. | *Bureau principal au Canada*—MONTRÉAL.

(Organisée ou constituée en corporation le 26 juillet 1859; opérations commencées au Canada vers octobre 1868.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé, souscrit et payé en argent.....	<u>\$100,000 00</u>
Total des primes reçues pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada.....	\$212,885 41
Rentes viagères accordées.....	7,480 00
Total du revenu des primes.....	<u>\$220,365 41</u>

Chiffre payé pendant l'année sur réclamations au Canada, savoir :—

Réclamation pour cause de décès.....	\$80,385 00
Dotations échues.....	7,200 00

Chiffre net payé pour ces réclamations..... \$87,585 00

(Sur cette somme \$7,500 datent de l'année précédente.)

Chiffre payé aux rentiers viagers.....	1,150 00
Chiffre payé en rachat de polices.....	5,751 72
Chiffre payé en dividendes ou boni aux porteurs de polices.....	15,717 14

Chiffre total net payé aux porteurs de polices au Canada..... \$110,203 86

ACTIF AU CANADA.

Effets fédéraux déposés entre les mains du receveur général.....	\$100,000 00
Effets des États-Unis déposés entre les mains du receveur général....	65,000 00

Total de l'actif au Canada..... \$165,000 00

PASSIF AU CANADA.

En vertu de polices délivrées avant le 31 mars 1878.

* Somme calculée comme suffisante pour couvrir la réserve nette sur toutes les polices en cours au Canada.....	\$698,500 00
A déduire le montant des primes impayées ou sous délai, moins les frais de perception à 10 pour cent.....	17,840 00

Différence..... \$680,660 00Chiffre net des obligations envers les porteurs de ces polices au Canada. \$680,660 00

* La réserve est basée sur la table d'expérience américaine, à 4½ pour cent.

*EQUITABLE, SUR LA VIE—Suite.**En vertu de polices délivrées après le 31 mars 1878.*

* Somme calculée comme suffisante pour couvrir la réserve nette sur toutes les polices en cours au Canada.....	\$152,400 00
A déduire le montant des primes impayées ou sous délai, moins les frais de perception à 10 pour cent.....	14,850 00
Différence	<u>\$137,550 00</u>
Chiffre net des obligations envers les porteurs de ces polices au Canada.....	<u>\$137,550 00</u>
Chiffre net des obligations envers tous les porteurs de polices au Canada.....	<u><u>\$818,210 00</u></u>

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada pendant l'année.....	451	
Chiffre de ces polices.....		\$1,079,000 00
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année.....	31	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices.....		80,085 00
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada.....	2,665	
Chiffre de ces polices.....		<u><u>\$6,449,617 00</u></u>

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

1. Par le décès de l'assuré.....	28	\$72,885 00
2. Par maturité.....	3	7,200 00
3. Par rachat.....	19	28,608 00
(Pour lesquelles \$5,751.72 ont été payés en argent.)		
4. Par rachat, \$93,500.		
(Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de \$16,263.)		
Différence des montants.....		77,237 00
5. Par cessation d'assurance.....	159	396,000 00
Total.....	<u>209</u>	<u><u>\$581,930 00</u></u>

Polices en vigueur au commencement de l'année.....	2,423	\$5,952,547 00
Polices délivrées durant l'année.....	642	1,708,500 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus.....	209	581,930 00
Polices non acceptées.....	191	629,500 00
Polices en vigueur à la date de cet état (y compris \$63,000 par addition de boni).....		6,449,617 00

Nombre de vie assurées au commencement de l'année au Canada.....	2,423
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année.....	642
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés...	28
Nombre d'assurés dont les polices sont arrivées à fin durant l'année autrement que pour cause de mort.....	372
Nombre de vies assurées à la date de cet état.....	2,665

* La réserve est basée sur la table d'expérience américaine, à 4½ pour cent.

EQUITABLE, SUR LA VIE—Suite.

DÉTAILS DES POLICES DÉLIVRÉES DEPUIS LE 31 MARS 1878.

	Nombre.	Chiffre.
Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada.....	842	\$1,991,794
Polices délivrées durant l'année.....	642	1,708,500
Polices arrivées à fin comme ci-dessus.....	121	310,478
Polices non acceptées.....	191	620,500
Polices en vigueur à la date de cet état (y compris \$9,000 de boni additionnels).....	1,172	2,760,316

Signé et attesté sous serment ce 14 mars 1882, par

R. W. GALE.

(Reçu le 28 mars 1882.)

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE, 1881.

(Telles que rapportées au surintendant des assurances de l'Etat de New-York.)

REVENU DURANT L'ANNÉE 1881.

Revenu total des primes.....	\$7,712,806 78
Reçu pour intérêt ou dividendes.....	1,718,704 42
Reçu pour loyer.....	473,602 38
Bénéfice net sur placements.....	178,391 90
Total du revenu.....	\$10,083,505 48

EMPLOIS DURANT L'ANNÉE 1881.

Chiffre total payé en indemnités et en dotations échues.....	\$2,908,997 72
Argent payé aux rentiers voyageurs.....	18,032 93
Argent payé pour rachat de polices, dotations payées d'avance, et tontines échues.....	803,694 04
Dividendes payés en argent aux porteurs de polices.....	1,505,630 94
Argent payé aux actionnaires pour intérêt ou dividendes.....	7,000 00
Commissions de commutation.....	112,966 89
Taxes.....	109,662 52
Dépenses générales.....	1,515,415 43
Total des emplois d'argent.....	\$6,981,400 47

ACTIF.

Valeur au prix d'achat des biens-fonds—moins les charges.....	\$9,463,973 42
Prêts sur hypothèques (premières) sur biens-fonds.....	8,920,000 97
Prêts garantis par bons, actions et autres valeurs collatérales de commerce.....	9,265,000 00
Valeur au prix d'achat des bons et effets possédés par la compagnie.....	12,131,764 56
Argent en caisse et en banque.....	1,697,745 45
Solde des agents.....	33,464 63
Chiffre net de l'actif d'après le grand-livre.....	\$41,511,949 03

AUTRE ACTIF.

Intérêts dus et courants.....	\$287,363 16
Loyers dus et courants.....	58,414 26
Différence entre la valeur vénale des effets et leur prix d'achat.....	1,465,534 44
Chiffre net des primes non perçues et sous délai.....	788,224 80
Total de l'actif.....	\$44,111,485 69

EQUITBLE, SUR LA VIE—Suite.

PASSIF.

Réserve nette des réassurances	\$34,081,930 93
Total des réclamations non-réglées	161,875 07
Dividendes impayés ou excédant ou autre genre de bénéfices acquis aux porteurs de polices.....	76,301 00
Autres obligations, savoir, réclamations possibles en vertu de polices périmées.....	72,938 00

Total du revenu.....\$34,393,045 00

Excédant brut d'après le compte des porteurs de polices. \$9,718,440 69

(On calcule qu'il appartient aux porteurs de polices de tontine.....\$4,613,159 00)

(On calcule qu'il appartient à d'autres qu'aux porteurs de polices de tontine 5,105,281 69)

RISQUES ET PRIMES.

Nombre de nouvelles polices délivrées pendant l'année.....	12,051
Chiffre de ces polices	\$46,189,096 00
Nombre de polices arrivées à fin pendant l'année	6,211
Chiffre total des polices arrivées à fin.....	23,107,780 00
Nombre de polices en vigueur à la date de cet état.....	52,112
Chiffre net de ces polices en vigueur.....	200,679,019 00

JAMES W. ALEXANDER,

Vice-président.

WILLIAM ALEXANDER,

Secrétaire.

NEW-YORK, 1er mars 1882.

ASSOCIATION D'ASSURANCES SUR LA VIE D'ÉCOSSE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 5 AVRIL 1881.

Gérant—JOHN FRASER.

Secrétaire—ROBERT RAINIE.

Siège social—Edimbourg.

Agent au Canada—GEO. W. FORD.

Bureau principal au Canada—Montréal.

(Organisée ou constituée en corporation en 1838; opérations commencées au Canada en septembre 1857.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé et souscrit.....	\$1,946,666 66
Chiffre versé en argent.....	425,833 33
Total brut des primes reçues en argent pendant l'année pour polices d'assurances sur la vie au Canada	\$86,415 62
Total brut des prêts sur polices délivrées pendant l'année, en paiement de primes au Canada.. ..	942 92
Total net du revenu des primes.....	\$87,358 54
Chiffre net payé à compte d'indemnités.....	\$60,853 71
(Sur cette somme, \$28,654. 93 datent de l'année précédente.)	
Chiffre payé aux rentiers viagers	140 88
Chiffre payé en rachat de polices	2,283 80
Chiffre net payé aux porteurs de polices au Canada.....	\$63,278 39

EMPLOIS AU CANADA.

Argent payé pour dépenses du personnel au Canada.....	\$2,139 38
do do commission do	2,015 47
do do permis ou taxes do	205 40
do do dépenses de bureaux et diverses dépenses au Canada.....	2,279 95
Total.....	\$6,640 20

ACTIF AU CANADA.

Effets fédéraux du Canada déposés au crédit du receveur général.....	\$150,000 00
Biens-fonds possédés au Canada.....	41,541 31
Argent en caisse et en banque au Canada.....	16,684 74
Total de l'actif au Canada.....	\$211,226 05

PASSIF AU CANADA.

Chiffre des réclamations sur polices non réglées mais non contestées au Canada	\$ 19,153 61
* Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve nette de toutes les polices en cours au Canada.....	\$774,400 06
A déduire les prêts sur ces polices	131,602 53
Différence.....	642,797 53
Total du passif au Canada.....	\$661,951 14

* Calculé sur la table H.M. de l'institut des actuaires, à 4½ pour cent d'intérêt.

ASSOCIATION D'ECOSSE—*Suite.*

DIVERS.

Nombre de polices échues au Canada pendant l'année.....	26	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices	\$	51,352 39
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada.....	1,605	
Chiffre de ces polices.....	\$3,070,701	28

Nombre et chiffre des polices arrivées à la fin pendant l'année au Canada :—

1. Par le décès de de l'assuré.....	25	\$	49,153 28
2. Par maturité.....	1		2,433 33
3. Par expiration.....	1		4,866 68
4. Par rachat.....	21		39,828 83
(Pour lesquelles \$2,283.80 ont été payés en argent.)			
5. Par rachat, \$3,163.33. (Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de \$895.46.)			
Différence des montants.....			2,267 87
6. Par cessation d'assurance.....	21		25,939 34
Total.....	69	\$	124,489 33

Polices en vigueur au commencement de l'année.....	1,674	\$3,195,190	31
Polices arrivées à fin.....	69	124,489	38
Polices en vigueur à la date de cet état.....	1,605	3,070,701	26
Nombre de vies assurées.—Non rapporté.			

Signé et attesté sous serment ce 27 février 1882, par

GEO. WM. FORD.

(Reçu le 28 février 1882.)

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE EXPIRÉE LE 5 AVRIL 1881.

(Extrait du rapport des directeurs, Edimbourg, 31 octobre 1881.)

Dans le cours de l'année expirée le 31 octobre 1881 :—

De nouvelles assurances sur la vie ont été demandées au nombre de.....	1,898	pour	£830,499
Les primes annuelles de ces opérations ont été de.....			27,029
De nouvelles rentes viagères ont été achetées pour une somme an- nuelle de £1,267 au prix de....			13,727
Le revenu total de l'année a été de.....			449,741
408 décès sont survenus parmi les assurés, dont les polices s'élevaient collectivement à.....			214,609

ASSOCIATION D'ÉCOSSE — Fin.

PREMIERE CÉDULE.

Compte du revenu pour l'année expirée le 5 avril 1881.

Chiffre de la caisse au commencement de l'année.....	£2,298,206	4	4	Indemnités sur polices (après réduction des sommes réassurées).....	£214,609	2	5
Primes (moins les réassurances)...	£334,700	7	0	Réclamations en vertu de polices payables en cas de survivance..	5,158	2	7
Considérat. pour rentes viagères..	13,796	7	10	Rachats	9,879	13	3
Intérêt et dividendes	101,244	14	0	Rentes viagères	19,957	5	1
				Commission	12,049	17	3
Augment. en valeur des réversions	449,741	8	10	Frais d'administration.....	33,922	13	2
	4,170	0	0	Dividendes aux actionnaires, et intérêt sur le capital versé.....	10,625	19	0
				Autres paiements—			
				Boni en argent aux porteurs de polices actuels	43,234	15	5
				Taxes sur le revenu	1,564	4	11
				Montant des fonds à la fin de l'année (d'après la seconde cédule)	2,401,216	0	1
					£2,752,117	13	2
					£1,752,117	13	2

SECONDE CÉDULE.

Bilan, 5 avril 1881.

PASSIF.

Capital des actionnaires versé.....	£	87,500	0	0
Caisse d'ass. et de rentes viagères.	2,401,216	0	1	
Total de la caisse d'après la première cédule.....	£2,313,716	0	1	
Réclamations admises, mais dont le montant n'est pas encore dû. (Ce chiffre comprend tous les décès survenus jusqu'à cette date, prouvés ou non.)	106,169	13	9	
Rentes viagères dues mais non réclamées.....	47	15	0	

ACTIF.

Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni.....	£1,257,743	10	1
Hypothèques sur biens-fonds hors du Royaume-Uni.....	Nil.		
Prêts sur polices de l'association	268,989	17	11
Placements :—			
Effets du gouvernement britannique, Nil.			
Effets des colonies et des Indes.	183,295	2	2
Effets de gouvernements étrangers	9,463	16	8
Débitures de ch. de fer et autres et débiteures non rachetables.	179,768	11	5
Prêts sur fermage de chemins de fer, garanties et actions privilégiées	156,670	17	5
Maisons.....	105,882	8	2
Rentes viagères et réversions....	42,916	15	2
Actions de la banque d'Écosse	3,722	2	0
Effets de l'association achetés en vertu de sa charte, 16 et 17 Vic, ch. 224 (£10 16s. 10d. par action).....	35,174	0	0
Prêts sur biens meubles.....	14,676	2	0
Prêts sur effets publics légaux...	16,757	4	2
Prêts sur effets de chemins de fer, privilégiés et garantis, et autres effets.....	18,685	2	4
Mobilier de bureaux et timbres.	1,248	9	7
Soldes des agents.....	Nil.		
Primes impayées (reçues depuis).	111,699	17	10
Intérêt dû.....	5,344	12	7
Intérêt en cours, mais non encore payé.....	31,797	6	1
Argent :—			
En dépôts dans les banques.....	£46,236	12	6
En comptes courants	17,361	0	9
	63,597	13	3
	£2,507,433	8	10

£2,507,433 8 10

£2,507,433 8 10

COMPAGNIE D'ASSURANCES LION.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Gérant—CHARLES BEDDALL.

|

Secrétaire—J. B. DAVIDSON.

Siège social—Londres, Angleterre.

Agent au Canada—F. STANCLIFFE. | Bureau principal au Canada—MONTREAL.

(Organisée ou constituée en corporation en 1880. Opérations commencées au Canada le 1er juin 1881.)

CAPITAL.

Chiffre du capital social autorisé.....	\$4,866,666 67
Chiffre du capital social souscrit.....	4,477,333 33
Chiffre versé en argent.....	895,466 67

Chiffre des primes reçues en argent pendant l'année pour assurances sur la vie au Canada.....	\$14,960 50
Moins, chiffre des primes de ré-assurances payées à d'autres compagnies autorisées au Canada.....	812 76

Total du revenu des primes.....	\$14,147 74
---------------------------------	-------------

Chiffre payé pendant l'année en indemnités pour cause de mort au Canada.	Rien.
--------------------------------------------------------------------------	-------

ACTIF AU CANADA.

Effets fédéraux du Canada déposés entre les mains du receveur général.	\$48,666 67
Argent en caisse et en banques au Canada.....	5,690 93

Total de l'actif au Canada.....	\$54,357 60
---------------------------------	-------------

PASSIF AU CANADA.

Somme calculée comme suffisante pour couvrir la réserve nette sur toute les polices en cours au Canada (calculée par le ministère).....	\$10,000 00
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

Total du passif au Canada.....	\$10,000 00
--------------------------------	-------------

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées pendant l'année au Canada.....	162	
Chiffre de ces polices.....		\$481,000 00
Nombre de polices en vigueur au Canada, à la date de cet état..	162	
Chiffre de ces polices		\$481,000 00
Chiffre de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada.....	32,500 00	
Chiffre net des polices en vigueur le 31 décembre 1881....		448,500 00

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada.	Aucune.
-------------------------------------------------------------------------	---------

LION SUR LA VIE.—Suite.

Polices délivrées durant l'année au Canada	162	\$481,000 00
Polices en vigueur à la date de cet état	162	481,000 00

Nombre de vies assurées pendant l'année	158
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés....	Aucun.
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que pour cause de mort.....	Aucun.
Nombre de vies assurées à la date de cet état	158

Signé et attesté sous serment, ce 12 janvier 1882, par

F. STANCLIFFE.

(Reçu le 14 janvier 1882.)

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

(Extrait du rapport des directeurs, Londres, Angleterre, 20 avril 1882.)

Dans le département de la vie, 1,234 demandes d'assurances représentant £762,758 ont été reçues, donnant lieu à la délivrance de 984 polices, représentant une somme de £613,094, et rapportant £18,876 de primes.

Deux cent cinquante demandes d'assurances pour une somme de £149,664, ont été refusées ou n'ont pas eu de suite.

Des rentes viagères de £137 5s. ont été accordées, et leur prix d'achat s'est élevé à £1,865 15s. 7d.

Les réclamations pour cause de décès ont été de £1,160.

Dans le département des accidents des polices ont été délivrées pour une somme de £833,580, rapportant £2,417 12s. 9d. en primes et 202 réclamations d'indemnités pour cause d'accident ont été réglées pour £782 4s. 6d.

Compte du revenu, depuis l'établissement de la compagnie jusqu'au 31 décembre 1881.

COMPTE DES ASSURANCES SUR LA VIE.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Primes, déduction faite des primes de réassurance	18,875	19	10	Indemnités en vertu de polices d'as- surances sur la vie.....	1,160	0	0
Considération pour rentes viagères.	1,865	15	7	Rentes viagères.....	60	0	0
Honoraires sur polices et sur enre- gistrement	115	4	2	Commission	1,998	16	1
				Frais d'administration	10,700	8	0
				Chiffre de la caisse des assurances sur la vie à la fin de l'année d'après la 4ème cédule	6,937	15	6
	<u>£20,856</u>	<u>19</u>	<u>7</u>		<u>£20,856</u>	<u>19</u>	<u>7</u>

COMPTE DES ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Primes.....	2,417	12	9	Indemnités.....	782	4	6
Honoraires sur polices	219	11	6	Commission	290	7	1
				Frais d'administration.....	964	12	8
				Chiffre de la caisse des assurances contre les accidents à la fin de l'année d'après la 4ème cédule.....	600	0	0
	<u>£2,637</u>	<u>4</u>	<u>3</u>		<u>£2,637</u>	<u>4</u>	<u>3</u>

LION SUR LA VIE.—Fin.

COMPTE DES PERTES ET BÉNÉFICES.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Intérêt et dividendes.....	11,125	9	0	Dépenses et commissions non portées			
Bénéfices sur vente de placements...	75	17	3	à d'autres comptes.....	25,323	9	5
Change	31	10	2				
Emoluments sur transferts.....	60	17	0				
Solde, d'après la 4 ^{ème} cédule	14,029	16	0				
	<hr/>				<hr/>		
	25,323	9	5		£25,323	9	5
	<hr/>				<hr/>		

BILAN, 31 DÉCEMBRE 1881.

PASSIF.	£	s.	d.	ACTIF.	£	s.	d.
Capital des actionnaires	184,000	0	0	Hypothèques sur biens-fonds dans le			
Dépôt par les actionnaires	1,200	0	0	Royaume-Uni	25,600	0	0
Caisse des assurances sur la vie.....	6,937	15	6	Prêts sur reversions et intérêts via-			
Caisse des assurances contre les				gers	5,400	0	0
accidents	600	0	0	Placements—			
	<hr/>			Consols	20,306	18	0
Réclamations d'indemnités en vertu	£192,737	15	6	Garanties coloniales	10,460	12	6
de polices, admises, mais encore				Effets du gouvernement français...	55,213	10	4
impayées	200	0	0	Effets du gouvernement des États-			
Indemnités pour cause d'accidents				Unis	23,850	0	0
non réglées.....	165	2	9	Prêts sur biens-meubles.....	14,223	10	0
Autres sommes dues par la com-				Soldes des agents.....	4,938	2	9
pagnie, savoir :—				Primes impayées	224	4	8
Divers comptes impayés	1,362	17	10	Intérêt impayé	2,011	7	1
				Dû par d'autres compagnies.....	188	7	4
				Argent en caisse et en comptes cou-			
				rents	6,682	8	8
				Mobilier et garniture de bureau.....	1,336	18	9
					<hr/>		
					£170,436	0	1
				Frais de premier éta-			
				blissement	£10,000	0	0
				Compte des pertes et			
				bénéfices, solde	14,029	16	0
					<hr/>		
				Total des dépenses d'organisation de			
				la compagnie, et des frais de premier			
				établissement, à être reportés sur les			
				années à venir.....	24,029	16	0
					<hr/>		
	£194,465	16	1		£194,465	16	1
	<hr/>				<hr/>		

 COMPAGNIE D'ASSURANCES LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président—H. B. GILMOUR.

Secrétaire—JOHN M. DOVE.

Bureau principal—Liverpool, Angleterre.

Agent au Canada—G. F. C. SMITH.

Bureau principal au Canada—Montréal.

(Organisée le 21 mai 1836. Opérations commencées au Canada le 4 juin 1851.)

 CAPITAL.

 (Voir l'état contre l'incendie.)

Chiffre des primes reçues en argent durant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada	\$9,008 01
Total net du revenu des primes.....	\$9,008 01

Chiffre payé durant l'année sur réclamations pour cause de mort au Canada.....	\$4,874 62
--------------------------------------------------------------------------------	------------

(Y compris \$406.84 en additions de boni.)

(Sur cette somme \$967.78 datent des années précédentes.)

Chiffre payé aux rentiers viagers	363 00
Chiffre payé pour polices rachetées.....	225 00

Chiffre total net payé aux porteurs de polices au Canada..	\$5,462 62
------------------------------------------------------------	------------

EMPLOIS AU CANADA.

Payé pour commission.....	\$324 54
Diverses dépenses.....	131 49
Total.....	\$456 03

 (Pour l'actif au Canada, voir l'état contre l'incendie.)

PASSIF AU CANADA.

Chiffre des réclamations sur polices canadiennes non réglées mais non contestées (datant des années précédentes)	\$ 500 00
Somme calculée comme suffisante pour couvrir la réserve nette sur tous les risques en cours au Canada.....	50,000 00
Total net des obligations envers les porteurs de polices au Canada.	\$50,500 00

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE—*Suite.*

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada pendant l'année	3	
Chiffre de ces polices.....		\$2,700 00
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année.....	4	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices.....		3,906 84
(Y compris \$406.84 en addition de e boni.)		
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada.....	185	
Chiffre de ces polices.....		\$259,928 71
Ajoutez les additions de boni.....		11,710 04
Total net des polices en vigueur le 31 décembre 1881		271,638 75

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—		
1. Par le décès de l'assuré.....	4	\$3,500 00
2. Par rachat	3	2,486 66
(Pour lesquelles on a payé \$225.00 en argent.)		
3. Par rachat, \$1,000.00.		
(Pour lesquelles on a donné des polices acquittées au montant de \$384.90.)		
Différence.....		615 10
4. Par cessation d'assurance.....	4	5,500 00
	<u>11</u>	<u>\$12,101 76</u>

Polices en vigueur au commencement de l'année	193	269,330 47
Polices délivrées pendant l'année.....	3	2,700 00
Polices arrivées à fin.....	11	12,101 76
Polices en vigueur à la date de cet état (à l'exclusion des additions de boni).....	185	259,928 71

Nombre de vies assurées au commencement de l'année.....	175
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année	3
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés	3
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin durant l'année autrement que pour cause de mort.....	7
Nombre de vies assurées à la date de cet état	168

Signé et attesté sous serment, ce 24 mars 1882, par

G. F. C. SMITH.

(Reçu le 22 mars 1882.)

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

(Extrait du rapport des directeurs, Liverpool, 19 mai 1882.)

DÉPARTEMENT DE LA VIE.

Dans le cours de l'année la compagnie a reçu 850 demandes d'assurances pour une somme de £531,209; 630 polices ont été délivrées assurant £406,909; 118 demandes pour £58,650 n'ont pas eu de suite; 102 demandes représentant £55,650 ont été refusées.

Les primes sur les nouvelles assurances se sont élevées durant l'année £13,854, le revenu total des primes après déduction faite des réassu-

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.—Fin.

rances étant de £223,573. Cent trente-trois contrats de rentes viagères ont été entrepris moyennant £66,238, assurant des rentes viagères au chiffre de £5,930. Quatre-vingt-un rentiers viagers sont morts dans le cours de l'année, libérant la compagnie du paiement annuel de £4,295. La caisse des assurances sur la vie s'élève maintenant à £3,302,782, soit une augmentation de £128,480.

Le compte des pertes et bénéfices après avoir payé les rentes viagères perpétuelles de la *Globe* pour l'année 1881, accuse un solde de £203,908. Sur cette somme on se propose de payer un dividende de 12s. par action pour l'année, ainsi qu'un bonus de 8s. par action, laissant £81,088 de bénéfices indivis à reporter au compte de l'année prochaine. Le 22 novembre dernier, un paiement intérimaire de 6s. par action a été fait en à-compte, et l'on se propose d'autoriser le paiement de la balance, savoir, 14s. par action, le 22 du mois courant.

La situation de la compagnie aujourd'hui est comme suit: Capital (versé) £245,640; réserve générale et caisse des assurances contre l'incendie, £1,500,000; solde des pertes et bénéfices après paiement du dividende et du bonus de 1881, £81,088; caisse des rentes viagères perpétuelles de la *Globe*, £1,102,800. Caisse des assurances sur la vie et des rentes viagères, £3,302,782.

COMPTÉ DU REVENU POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

COMPTÉ DE L'ASSURANCE SUR LA VIE.

<i>Caisse de la "Liverpool and London and Globe."</i>		<i>Caisse de la "Liverpool and London and Globe."</i>	
Chiffre de la caisse des assurances sur la vie au commencement de l'année.	£ s. d.	Indemnités sur polices d'assurances sur la vie, y compris les réclamations admises mais non payées (après déduction des sommes réassurées).	£ s. d.
£2,288,948	9 5	£169,606	10 9
Primes, après déduction des primes de réassurances.....	201,705 15 10	Rachats.....	8,571 6 10
Intérêts et dividendes.....	100,313 6 4	Commission.....	7,977 11 3
		Frais d'administration	11,272 6 1
		Autres paiements, sav.:	
		Honoraires des médecins.....	878 19 2
		Timbres.....	508 11 0
		Transf. au compte des rentes viag.—Considération pour rentes viagères imméd. sous délai jusqu'à ce jour	369 4 0
		Chiffre de la caisse à la fin de l'année d'après le bilan.....	2,391,783 2 6
	2,590,967 11 7		2,590,967 11

*Caisse de la "Globe."**Caisse de la "Globe."*

Chiffre de la caisse des assurances sur la vie au commencement de l'année.	£ s. d.	Indemnités sur polices d'assurances sur la vie, y compris les réclamations admises mais non payées (après déduction des sommes réassurées).....	£ s. d.
£392,098	12 10	£37,660	7 0
Primes, après déduction des primes de réassurances.....	21,867 4 2	Rachats.....	945 1 1
Intérêts et dividendes.....	116,830 15 6	Commissions.....	626 11 4
		Frais d'administration	1,093 7 2
		Chiffre de la caisse à la fin de l'année d'après le bilan.....	390,471 5 11
	430,796 12 6		430,796 12 6
	£3,021,764 4 1		£3,021,764 4 1

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE—Fin.

FONDS DES RENTES VIAGÈRES.

<i>Caisse de la "Liverpool and London and Globe."</i>		<i>Caisse de la "Liverpool and London and Globe."</i>			
Chiffre de la caisse des rentes viagères au commencement de l'année... £472,061 16 8	£	s. d.	Rentes viagères payées..... £56,329 15 3	£	s. d.
Considération pour rentes viagères.... 65,769 10 10			Commissions..... 657 13 11		
Intérêts et dividendes..... 20,864 3 6			Frais d'administration..... 1,595 9 10		
Transféré de la caisse des assurances sur la vie — Considération pour rentes viagères sous délai... 369 4 0			Chiffre de la caisse à la fin de l'année, d'après le bilan... 500,481 16 0		
	559,064 15 0			559,064 15 0	
<i>Caisnes de la "Globe."</i>		<i>Caisse de la "Globe."</i>			
Chiffre de la caisse des rentes viagères au commencement de l'année. £21,193 17 5			Rentes viagères payées..... 1,957 4 9		
Intérêts et dividendes..... 888 5 9			Frais d'administration..... 78 5 10		
	22,082 3 2		Chiffre de la caisse à la fin de l'année, d'après le bilan.... 20,046 12 7		
	£581,146 18 2			22,082 3 2	
				£581,146 18 2	

(Pour le bilan, voir l'état du département de l'incendie.)

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE LONDON AND LANCASHIRE

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président—COL. KINGSCOTE, C.B., M.P. | *Secrétaire*—WILLIAM PALIN CLIREHUGH.

Siège social—Londres, Angleterre.

Agent au Canada—WM. ROBERTSON. | *Bureau principal au Canada*—Montréal.

Organisée ou constituée en corporation en vertu des actes concernant les compagnies à fonds social, 7 et 8 Vic., ch. 110, et 20 et 21 Vic., ch. 80, 6 août 1862.

(Opérations commencées au Canada, 1863.)

CAPITAL.

Chiffre du capital social autorisé et souscrit..... £100,000 0 0

Chiffre versé en argent..... £10,000 0 0

Part des propriétaires dans les bénéfices..... 3,590 19 5

£13,590 19 5

Total brut des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada..... £81,919 58

A déduire, la somme payée en primes sur les polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada..... 3,220 07

Total net du revenu des primes..... \$78,699 51

Chiffre payé durant l'année sur réclamations au Canada, sav. :—

Pour réclamations pour cause de mort (\$3,545 datent des années précédentes)..... \$26,063 34

Moins reçu d'autres compagnies autorisées pour réassurances pour cause de mort 5,000 00

Chiffre net payé pour réclamations..... \$21,063 34

Chiffre payé en rachat de polices..... 413 17

Chiffre payé en dividendes ou boni aux porteurs de polices (bonus réversible sur réclamations payées)..... 704 79

Chiffre total net payé aux porteurs de polices au Canada... \$22,181 30

ACTIF AU CANADA.

Effets fédéraux du Canada déposés entre les mains du receveur général... \$100,000 00

Argent déposé entre les mains du receveur général..... 5,000 00

Hypothèques sur biens-fonds au Canada..... 111,000 00

Argent en caisse et en banques au Canada..... 26,129 18

Bons de la province de Québec, émis en 1878, 30 ans, valeur au pair,

\$5,000; valeur (vénales déposés entre les mains du receveur général.) 5,112 50

Bons de la ville de Pembroke, valeur au pair, \$10,000..... 10,550 00

Total de l'actif au Canada..... \$257,791 68

LONDON AND LANCASHIRE—Suite.

PASSIF AU CANADA.

En vertu de polices délivrées avant le 31 mars 1878.

Chiffre des réclamations en vertu de polices non-réglées, mais non contestées au Canada (sur cette somme \$1,000 datent de l'année précédente)	\$2,000 00
Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve nette de réassurances sur tous les risques en cours au Canada, déduction faite de toutes les primes sous délai et impayées, des prêts, etc.....	110,000 00
Total net des obligations envers les porteurs de ces polices au Canada....	<u>\$112,000 00</u>

En vertu de polices délivrées après le 31 mars 1878.

Chiffre des réclamations en vertu de polices non-réglées, mais non contestées au Canada.....	Aucun.
Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve nette de réassurances sur tous les risques en cours au Canada, déduction faite de toutes les primes sous délai et impayées, des prêts, etc.....	\$55,000 00
Total net des obligations envers les porteurs de ces polices au Canada...	<u>\$55,000 00</u>
Total net des obligations envers tous les porteurs de polices au Canada..	<u>\$167,000 00</u>

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada pendant l'année.....	386	
Chiffre de ces polices.....		\$732,700 00
Chiffre de ces polices échues au Canada pendant l'année.....	8	
Chiffre de ces réclamations	\$23,576 67	
Additions de boni.....	672 66	
	<u>\$24,249 33</u>	
Moins les sommes ré-assurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada.....	\$5,000 00	
Chiffre net de ces réclamations.....		19,249 33
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada.....	1,618	
Chiffre de ces polices.....	\$2,740,646 33	
Additions de boni.....	8,757 50	
	<u>\$2,749,403 83</u>	
Compagnies licenciées au Canada.....	93,500 00	
Chiffre net des polices en vigueur le 31 décembre 1881.....		<u>\$2,655,903 83</u>

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Chiffres.
1. Par décès de l'assuré (y compris les additions de boni)	8	\$24,249 33
2. Par rachat	12	16,250 00
(Pour lesquelles \$413.17 ont été payées en argent.)		
3. Par rachat, \$25,570.		
(Pour lesquelles les polices acquittées ont été données au montant de \$4,866).		
Différence des montants.....		20,704 00
4. Par cessation d'assurance.....	111	181,200 00
	<u>131</u>	<u>\$242,403 33</u>

LONDON AND LANCASHIRE—Suite.

Polices en vigueur au commencement de l'année	1,363	\$2,265,107	16
Polices délivrées durant l'année.....	386	732,700	00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus.....	131	242,403	33
Polices réduites.....		6,000	00
Chiffre net des polices en vigueur à la date de cet état (y compris les additions de boni, \$8,757.50).....	1,618	2,749,403	83
Nombre de vies assurées au commencement de l'année au Canada	1,348		
do de nouveaux assurés pendant l'année.....	355		
do de décès survenus pendant l'année parmi les assurés.....	8		
do des assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que pour cause de mort.	123		
do de vies assurées à la date de cet état	1,572		

DÉTAILS DES POLICES DÉLIVRÉES DEPUIS LE 31 MARS 1878.

Nombre de polices délivrées pendant l'année.....	386	\$	732,700	00
Nombre de polices en vigueur à la date de cet état.....	1,052		1,893,387	67

Signé et attesté sous serment, le 1er mars 1882, par

WILLIAM ROBERTSON.

(Reçu le 2 mars 1882.)

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

(Extrait du rapport des directeurs, Londres, Angl., 5 avril 1882.)

NOUVELLES ASSURANCES.

Les demandes d'assurances ont été de 1,608 pour £654,685 0 0, sur lesquelles 298 assurant £149,420 0 0 ont été refusées ou n'ont pas eu de suite, et 1,310 polices ont été délivrées pour une somme de £505,265 0 0, rapportant un nouveau revenu de primes de £18,318 7s. 6d.

C'est une augmentation de £51,578 d'assurances et de £2,858 18s. 7d. de primes sur l'année dernière.

La moyenne de l'âge des assurés en vertu de ces polices a été de 32.2.

Le revenu total des primes de l'année est de £30,448 13s. 2d., et après déduction des primes de réassurances, le chiffre net est de £83,250 15s. 6d. L'augmentation sur le revenu net des primes de l'année précédente est de £12,311 2s. 5d.

Les réclamations d'indemnités pour cause de mort et celles résultant de polices de dotations, y compris les additions de boni, s'élèvent à £34,248 13s. 10d., et dépassent celles de l'année dernière de £8,134 4s. 7d.

Les comptes portés sur la page ci-annexée sont préparés en conformité de l'acte des compagnies d'assurances. L'excédant des recettes sur les dépenses se chiffre par £33,761 7s. 4d., et augmente la caisse de £256,506 9s. 6d.

Le dividende qui a été payé pendant les quatre dernières années, suivant une résolution des propriétaires lors de la dernière répartition des bénéfices, a été payé en 1831. Ce dividende au taux de 5 pour cent sur le capital augmenté des bénéfices équivalant à 6 $\frac{1}{2}$ pour cent sur la somme originairement payée de £1 par action.

LONDON AND LANCASHIRE—Suite.

Pour prouver l'augmentation des opérations des quatre dernières années de la présente période quinquennale on attire spécialement l'attention sur le tableau suivant :—

	Polices émises.	Chiffre assuré. £	Nouvelles primes annuelles. £ s. d.	Chiffre net du revenu des primes. £ s. d.	Total de la caisse. £ s. d.
1878.....	1,009	373,843	12,747 9 9	60,559 15 2	170,344 15 1
1879.....	888	338,148	11,873 18 6	59,388 5 4	183,329 12 5
	(11 mois)				
1880.....	1,272	453,687	15,459 8 11	70,939 13 1	222,745 2 2
1881.....	1,310	505,265	18,318 7 6	83,250 15 6	256,506 9 6
Totaux.....		£1,670,943	£58,399 4 8		

d'après lequel l'on verra que les nouvelles assurances ont atteint, en moyenne, pendant la période qui précède, £417,733, et £14,599 16s. 2d. en nouvelles primes—la moyenne de l'âge des vies assurées étant de près de 34 (33.9), tandis que durant ces quatre années la caisse s'est augmentée de £86,162.

PREMIÈRE CÉDULE.

Compte des recettes et des dépenses pour l'année expirée le 31 décembre 1881.

1er janv. 1881.	£ s. d.	31 déc. 1881.	£ s. d.
Chiffre de la caisse au commencement de l'année.....	222,745 2 2	Réclamations en vertu des polices et de dotations échues (après déduction des sommes réassur.) payées et admises avec addit. de boni....	34,248 13 10
31 déc. Primes— Nouvelles, 1,310 polices, assurant £505,265	£18,318 7 6	Rachats.....	2,286 5 0
Renouvellements.....	72,130 5 8	Commission.....	7,141 14 2
Total des primes.....	£90,448 13 2	Frais d'administration.....	£12,747 4 8
Moins les primes de réassurances dans d'autres compagn.	7,197 17 8	Honoraires des médecins.....	1,448 1 0
Total net des primes.....	£83,250 15 6	Timbres à polices.....	154 11 7
Intérêts et dividendes.....	9,453 19 9	Taxe sur le revenu.....	181 14 3
Autres recettes— Enregistrement des transferts et autres émoluments.	33 4 10	Dividendes aux actionnaires.....	675 0 0
Total net du revenu.....	92,738 0 1	Boni payé en argent aux porteurs de polices et affectés à la réduction des primes.....	93 8 3
	£315,483 2 3	Chiffre de la caisse au commencement de l'année.....	£222,745 2 2
		Ajouté en 1881.....	33,761 7 4
		Chiffre de la caisse à la fin de l'année, d'après la seconde cédule.....	256,506 9 6
			£315,483 2 3

LONDON AND LANCASHIRE—Fin.

SECOMDE CÉDULE.

Bilan le 31 décembre 1881.

PASSIF.				ACTIF.			
	£	s.	d.		£	s.	d.
Capital versé des actionnaires.....	£10,000	0	0	Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni.....	£ 5,230	0	0
Quote-part des propriétaires dans les bénéfices.....	3,590	19	5	Hypothèques sur biens-fonds au Canada et Melbourne.	27,158	4	7
	£ 13,590	19	5				
Caisse d'assurance...	242,915	10	1	Prêts sur polices de la compagnie dans les limites de leur valeur.....	15,853	14	7
Total de la caisse d'après la première cédula.....	256,506	9	6	Placements—			
Réclamations admises, mais impayées.....	1,992	10	0	Garanties du gouvernement colonial et des Indes.....	£50,559	14	9
Autres sommes dues par la compagnie—				Débitures de chemins de fer et autres et débitures non-rachetables.....	9,402	16	4
Intérêt aux actionnaires, etc.....	343	9	0	Actions de chemins de fer des Indes....	19,621	17	6
				Actions de chemins de fer (privilegiées et ordinaires).....	20,924	16	4
				Maisons (édifices Cornhill).....	20,288	3	8
				Loyers de terres améliorées.....	13,983	14	8
				Réversions.....	2,883	0	10
				Prêts à courte échéance sur garanties approuvées.....	6,419	7	5
					144,083	11	6
				Prêts sur biens-meubles et polices sur la vie.....	5,459	10	10
				*Soldes des succursales et des agents. £ 9,592 19 10			
				*Primes dues en décembre, dans le cours du délai de grâce.....	16,106	6	0
					25,699	5	10
				Primes semi-annuelles et trimestrielles non échues.....	11,301	6	9
				Intérêt impayé.....	2,099	4	6
				Argent—			
				En caisse et en comptes courants au siège social et dans les succursales.....	£9,585	6	8
				Argent en dépôt au siège social et dans les succursales.....	7,046	2	8
				Effets à recevoir.....	3,005	11	1
					10,637	0	5
				Autre actif—			
				Mobilier du bureau principal et des succursales.....	£2,490	12	6
				Moins 10 pour cent de dépréciation.....	184	0	0
					£2,306	12	6
				Timbres à polices, en portefeuilles.....	13	17	0
					2,320	9	6
					£258,842	8	6
					£258,842	8	6

*Ces montants, à peu d'exception près, ont été payés depuis.

CORPORATION D'ASSURANCES LONDON, DE LONDRES, ANGLETERRE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président—WM. RENNIE, | Secrétaire—JOHN P. LAURENCE.

Bureau principal au Canada—Montréal.

Agent au Canada—C. C. FOSTER.

Siège social—

N° 7 Royal Exchange, Londres.

(Constituée en corporation en 1720. Opérations commencées au Canada le 1er mars 1862.)

(Pour le capital, voir l'état du département de l'incendie.)

Chiffre des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada.....	\$987 20
--------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------

Chiffre payé en indemnités pour cause de mort pendant l'année au Canada.....	Aucun.
------------------------------------------------------------------------------	--------

(Pour actif au Canada, voir l'état du département de l'incendie.)

PASSIF AU CANADA.

Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve nette de toutes les polices en cours au Canada.....	\$4,000 00
Total net des obligations envers les porteurs de polices au Canada.	\$4,000 00

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada pendant l'année.....	1	
Chiffre de ces polices.....		\$973 34
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année.....	Aucune.	
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada.....	8	
Chiffre de ces polices.....	\$27,740 02	
Additions de boni.....	2,384 71	
Chiffre net des polices en vigueur le 31 décembre 1881.....		\$30,124 73

Nombre de polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

1. Par expiration.....	1	\$ 486 67
2. Par cessation d'assurance.....	1	973 34
	2	\$1,460 31

CORPORATION D'ASSURANCES LONDON—*Suite.*

Polices en vigueur au commencement de l'année (y compris \$1,150.97 en additions de boni).....	9	\$29,377 67
Polices délivrées pendant l'année.....	1	973 34
Boni ajoutés pendant l'année.....		1,233 74
Polices arrivées à fin comme ci-dessus	2	1,460 01
Polices en vigueur à la date de cet état (y compris les additions de boni, \$2,384.71)	8	30,124 73

Nombre de vies assurées au Canada au commencement de l'année.	9
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année	1
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés.....	Aucun.
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin durant l'année autrement que pour cause de mort.....	2
Nombre de vies assurées à la date de cet état.....	8

Signé et attesté sous serment, ce 23 mars 1882, par

C. C. FOSTER.

(Reçu le 24 mars 1882.)

OPÉRATIONS GÉNÉRALES PENDANT L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

(Extrait du rapport des directeurs, Londres, 1882.)

1880.	COMPTE DES ASSURANCES SUR LA VIE.	£	s.	d.
31 déc.	Chiffre de la caisse des assurances sur la vie à cette date.....	1,761,884	17	4
1881.				
31 déc.	Primes, déduction faite des réassurances et des ristournes....	152,993	14	10
	Considérations pour rentes viagères	5,890	7	9
	Intérêt et dividendes	£77,712	17	0
	Moins la taxe sur le revenu.....	1,763	0	1
		75,949	16	11
	Bénéfices sur la vente de garanties.....	626	4	1
	Bénéfices sur les réversions.....	1,182	0	0
	Quote-part de la diminution d'après la série de 1831, évaluée le 1er novembre 1880, et appropriée aux polices non renouvelées en 1881.....	103	18	11
	Boni sur les réassurances.....	164	0	0
		<u>£1,998,794</u>	<u>19</u>	<u>10</u>

CORPORATION D'ASSURANCES LONDON—Fin.

1881.	£	s.	d.
-31 déc. Réclamations d'indemnités en vertu de polices d'assurances sur la vie, après déduction faite des sommes réassurées...	130,149	5	0
Rachats.....	6,409	16	9
Rentes viagères.....	9,692	1	2
Commission.....	5,366	9	3
Mauvaises créances.....	1	6	2
*Frais d'administration.....	12,020	16	2
Boni payés en argent aux assurés.....	36,585	18	0
 Boni payés aux assurés en diminution de primes:—			
Séries de 1831.....	£11,041	13	10
Séries de 1846.....	387	7	4
	11,429	1	2
 Quote-part des bénéfices des actionnaires d'après le compte de pertes et bénéfices:—			
Anciennes séries.....	£10,000	0	0
Séries de 1831.....	5,520	16	11
Séries de 1846.....	10,733	12	0
	£26,254	8	11
*Moins les frais d'administration tel que ci-dessus.....	12,020	16	2
	14,233	12	9
Chiffre de la caisse des assurances sur la vie à cette date, d'après le bilan.....	1,772,906	13	5
	£1,998,794	19	10

Pour le bilan, voir l'état du département contre l'incendie.

* A la demande de la Chambre des Communes, les frais d'administration ont été partagés proportionnellement, entre les départements des assurances maritimes, contre l'incendie et sur la vie, au lieu d'être inscrits (comme avant 1874) en une seule somme dans le compte des pertes et bénéfices. La quote-part de ces dépenses retombant sur le département des assurances sur la vie a été déduite de la part de la corporation dans les bénéfices de ce département; les assurés continuent donc à être exemptés de ces frais.

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *METROPOLITAN*.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président—JOSEPH F. KNAPP.*Vice-prés. et secrét.*—JOHN R. HEGEMAN.*Siège social*—Cité de New-York.*Agent au Canada*—THOMAS A. TEMPLE. | *Bureau principal au Canada*—St. Jean, N.-B.

(Organisée ou constituée en corporation en 1867. Opérations commencées au Canada en novembre 1872.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé, souscrit et versé en argent..... \$100,000 00

Primes reçues en argent et en billets, prêts ou gages sur polices d'assurances sur la vie au Canada..... 25,580 91Chiffre net payé en indemnités pour cause de mort au Canada 7,000 00
Chiffre payé en rachat de polices..... 1,159 00Chiffre total net payé aux porteurs de polices au Canada. \$8,159 00

ACTIF AU CANADA.

Bons des Etats-Unis déposés entre les mains du receveur général..... \$100,000 00

PASSIF AU CANADA.

* Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve nette de toutes les polices en cours..... \$101,388
A déduire le chiffre des primes dues et sous délai, moins les frais de perception à 10 pour cent. \$2,174 00
A déduire les charges sur ces polices..... 15,356 7717,530 86Différence..... \$83,857 14Total net des obligations envers les porteurs de polices au Canada \$83,857 14

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices délivrées et remises en vigueur durant l'année au Canada..... 15
Chiffre de ces polices..... \$32,000 00
Nombre de polices échues au Canada durant l'année..... 2
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices..... 5,000 00
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada..... 385
Chiffre de ces polices..... 890,932 00* Réserve à $4\frac{1}{2}$ pour cent, d'après la table d'expérience américaine.

METROPOLITAN, SUR LA VIE—Fin.

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

1. Par décès	2	\$5,000 00
2. Par déchéance	2	7,000 00
3. Par rachat.....	51	81,000 00
(Pour lesquelles \$1,159 ont été payés en argent.)		
Total	55	\$93,000 00

Polices en vigueur au commencement de l'année.....	429	\$951,932 00
Polices délivrées durant l'année.....	11	32,000 00
Polices arrivées à fin, comme ci-dessus.....	55	93,000 00
Polices en vigueur à la date de cet état.....	385	890,932 00
Nombre de vies assurées au commencement de l'année.....		Pas de rapport.
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année	11	
Nombre de décès survenus pendant l'année.....	3	
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin durant l'année autrement que pour cause de mort.....	53	

Signé et attesté sous serment, ce 13 mars 1882, par

JOHN R. HEGEMAN,
Secrétaire

(Reçu le 15 mars 1882.)

ASSOCIATION MUTUELLE DU CANADA SUR LA VIE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président—JAMES TURNER.

Gérant—DAVID BURKE.

Bureau principal—Hamilton, Ontario.

(Organisée ou constituée en 1872. Opérations commencées au Canada, 1872.)

CAPITAL.

Cette compagnie n'a pas de "capital social" ou de "capital de garantie," mais elle a un fonds de garantie. Pour la liste des actionnaires, voir l'Annexe.

ACTIF.

Prêts sur obligations garantis par première hypothèque sur biens-fonds.	\$ 2,500 00
Prêts en argent faits aux porteurs de polices sur polices de cette compagnie données comme sûretés collatérales	\$6,445 99

* Effets possédés par la compagnie, savoir:—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.	
Bons de l'aqueduc de la cité d'Hamilton.....	\$16,777 00	\$18,286 93	
do généraux do do	18,369 33	19,563 33	
do de la ville de Strathroy.....	4,000 00	4,120 00	
do du comté de Wellington.....	9,000 00	9,562 00	
do du township de Minto.....	500 00	535 00	
do de la ville d'Ingersoll.....	3,000 00	3,210 00	
do de la ville de Peterboro'.....	3,000 00	3,210 00	
do la cité d'Hamilton.....	12,720 00	13,546 80	
do de la cité de Guelph.....	7,300 00	7,519 00	
do de la cité de London.....	1,000 00	1,100 00	
do du township d'Osborne.....	2,000 00	2,140 00	
do du comté de Middlesex.....	500 00	500 00	
do du township d'Harwich.....	818 00	846 63	
do de la cité de Guelph.....	4,800 00	5,232 00	
do du township de Gosfield.....	1,443 20	1,509 92	
do du township de Romney.....	700 00	721 00	
do de la ville de Windsor.....	2,500 00	2,650 00	
do de la cité de Belleville.....	8,000 00	8,560 00	
do de la ville de Windsor.....	4,500 00	4,725 00	
do du township de Proton.....	700 00	735 00	
do du township de Maidstone.....	2,460 00	2,638 35	
Total au pair et valeur vénale.....	\$104,087 53	\$110,910 96	
Reporté à la valeur vénale.....			110,910 96
Argent en caisse au bureau principal			2,688 18
Argent à la banque Canadienne de Commerce, Hamilton			4,606 11
Soldes des agents			1,990 49
Total.....			\$129,141 73

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt courant à calculer.		\$1,450 25
Total brut des primes dues et non perçues sur les polices en vigueur.....	\$ 4,589 34	
Total brut des primes sous délai.....	11,301 23	
Total des primes impayées et sous délai.....	\$25,890 57	
A déduire, les frais de perception, à 10 pour cent.....	2,589 05	

* De ces effets \$100,905 93 sont déposés entre les mains du receveur-général.

ASSOCIATION MUTUELLE.—*Suite.*

Total des primes dues et sous délai.....	23,301 52
Effets et bons, d'après la cédula.....	29,334 34
Mobilier de bureau.....	707 33
Prêt en argent.....	500 00
Total de l'actif.....	\$184,334 17

PASSIF.

* Somme calculée comme suffisante pour garantir la valeur nette actuelle de toutes les polices en vigueur.....	\$141,082 00
Réclamations d'indemnités pour cause de mort échues, mais impayées.....	145 00
Réclamations d'indemnités réglées mais non échues.....	1,000 00
(Quittances non présentées à l'association; datant de 1880.).....	
Total du passif.....	\$142,227 60

Surplus du compte des porteurs de polices.....	42,106 57
Capital de garantie versé en argent.....	\$20,666 66
do do do effets.....	29,333 34
Total.....	\$50,000 00

REVENU PENDANT L'ANNÉE.

Argent reçu en primes.....	\$37,307 37
Reçu en intérêt ou dividendes sur effets, etc.....	6,389 33
Total du revenu.....	\$43,696 70

EMPLOIS PENDANT L'ANNÉE.

Argent payé en indemnité pour cause de mort.....	\$7,423 16
Argent payé en dotations échues.....	3,300 00
Chiffre net payé en indemnité pour cause de mort et en dotations échues.....	\$10,723 16
Argent payé en rachat de polices.....	1,393 01
Commissions, appointements et autres frais du personnel, sav.:—Commissions, \$4,199.10; appointements, bureau principal \$4,070.16; agences, \$2,750; frais de route, \$1,416.20.....	12,435 46
Taxes, permis, honoraires et amendes.....	138 82
Autres emplois, savoir:—Traitements des directeurs, \$276.00; intérêt, \$818.04; intérêt sur la caisse de garantie, \$1,313.70; honoraires de médecin, \$987.50; dépenses courantes, \$3,491.31.....	6,886 55
Total des emplois d'argent.....	\$31,577 00

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année.....	299
Chiffre de ces polices.....	\$420,000 00
Nombre des polices échues au Canada pendant l'année.....	13
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices.....	11,423 16
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada.....	1,263
Chiffre net en vigueur le 31 décembre, 1881.....	1,571,597 54

* Calculé en partie à 5 pour cent. sur la table de Carlisle, et en partie sur la table H.M., à 4½ pour cent.

ASSOCIATION MUTUELLE—*Fin.*

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

1. Par le décès de l'assuré	9	\$8,123 16
2. Par maturité.....	4	3,300 00
3. Par rachat.....	29	29,903 50
(Pour lesquelles on a payé \$1,393.01 en argent.)		
4. Par rachat, \$42,000.00. (Pour lesquelles on a donné des polices acquittées au montant de \$9,171.00.)		
Différence des montants.....		32,829 00
5. Par cessation d'assurance.....	166	212,860 00
Total.....	208	\$287,015 66

Polices en vigueur au commencement de l'année.....	1,143	\$1,364,459 20
Polices délivrées pendant l'année.....	367	546,154 00
Polices ayant pris fin comme ci-dessus.....	208	287,015 66
Polices ayant pris fin autrement	39	52,000 00
Polices en vigueur à la date de cet état.....	1,263	1,571,597 54

Nombre des vies assurées au commencement de l'année.....	1,062
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année.....	357
Nombre de décès survenus parmi les assurés pendant l'année...	9
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que pour cause de mort... ..	238
Nombre de vies assurées à la date de cet état (évalué presque exactement).....	1,172

Signé et attesté sous serment, ce 22 mars 1882, par

JAMES TURNER,
Président.
DAVID BURKE,
Gérant.

(Reçu le 23 mars 1882.)

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE *NATIONAL*, DES
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président—VAN H. HIGGINS.

Secrétaire—J. H. NITCHIE.

Siège social—Washington, D.C.

Agent au Canada—JOHN F. BELL.

Bureau principal au Canada, Windsor, Ont.

(Organisée ou constituée en corporation le 25 juillet 1868. Opérations commencées au Canada le 11 juin 1869.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé, souscrit et versé en argent.....	\$1,000,000 00
Chiffre des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada.....	\$10,389 04
Chiffre payé en indemnités durant l'année au Canada, savoir :—	
Pour cause de mort.....	\$3,402 00
En dotations échues.....	2,100 00
Chiffre net payé en indemnités	\$ 5,502 00
(Sur lesquelles datent des années précédentes.)	
Chiffre payé en rachat de polices.....	7,493 50
Chiffre total net payé aux porteurs de polices au Canada.....	\$12,995 50

ACTIF AU CANADA.

Bons des E.-U. en dépôt entre les mains du receveur général	\$100,000 00
-------------------------------------------------------------------	--------------

PASSIF AU CANADA.

Chiffre des réclamations sur polices non réglées, mais non contestées au Canada.....	\$ 7,500 00
* Somme calculée comme suffisante pour garantir toutes les polices en vigueur au Canada.....	\$110,000 00
A déduire le chiffre des primes sous délai, ou impayées, moins les frais de perception à 10 pour cent.....	1,400 00
Différence.....	108,600 00
Chiffre net des obligations envers les porteurs de polices au Canada.....	\$116,100 00

DIVERS.

Nombre de polices échues au Canada pendant l'année.....	9
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices.....	\$ 11,772 00
Nombre des polices en vigueur à cette date au Canada.....	443
Chiffre de ces polices.....	525,152 00

* Évaluée d'après la table d'expérience américaine et $4\frac{1}{2}$ pour cent d'intérêt. La réserve nette calculée d'après la table d'expérience américaine et 6 pour cent d'expérience est de \$92,383.00.

NATIONAL, SUR LA VIE—*Suite.*

Nombre et chiffre des polices échues au Canada pendant l'année :—

1. Par le décès de l'assuré.....	6	\$ 9,672 00
2. Par maturité.....	2	2,100 00
3. Par rachat et cessation d'assurance.....	64	52,814 00
Total.....	73	<u>\$64,586 00</u>

Polices en vigueur au commencement de l'année.....	516	\$589,738 00
Polices ayant pris fin comme ci-dessus.....	73	64,586 00
Polices en vigueur à la date de cet état (brut).....	443	525,152 00

Nombre de vie assurées—Non rapporté.

Signé et attesté sous serment, ce 28 mars 1882, par

J. H. MITCHIE,

Secrétaire.

(Reçu le 31 mars 1882.)

ÉTAT GÉNÉRAL POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

(*Extrait du rapport de l'auditeur des comptes publics, Etat de l'Illinois.*)

REVENU.

Total du revenu des primes.....	\$254,881 08
Argent reçu pour intérêt ou dividendes.....	145,016 82
Argent reçu comme escompte sur réclamations payées d'avance.....	112 00
Argent reçu pour loyer.....	71,322 40
Total du revenu.....	<u>\$471,332 30</u>

EMPLOIS D'ARGENT.

Chiffre total payé en indemnités et en dotations échues.....	\$158,357 34
Argent payé aux rentiers viagers (y compris les primes annuelles et les certificats émis pour primes payées d'avance).....	4,142 60
Argent payé en rachat de polices (moins reçu d'autres compagnies pour ré-assurances).....	220,396 44
Billets de primes, prêts et gages acceptés pour rachat de polices périmées.....	272 80
Valeur des rachats en argent, y compris les additions reconverties appliquées au paiement de primes.....	66,586 90
Argent payé aux actionnaires pour intérêt et dividendes.....	100,000 00
Frais généraux.....	122,519 00
Total des emplois d'argent.....	<u>\$672,275 17</u>

NATIONAL, SUR LA VIE—*Fin.*

ACTIF.

Biens-fonds (moins les charges) possédés par la compagnie.	\$1,864,763 84
Prêts sur biens-fonds (première hypothèque) et certificats de taxe sur propriétés hypothéquées.	1,061,128 28
Prêts garantis par le nantissement de bons, d'effets, et autres valeurs de commerce.	198,500 00
Prêts en argent à des porteurs de polices sur polices de la compagnie données comme garantie collatérale.	625 00
Billets de primes, prêts ou gages sur polices en vigueur.	25,208 84
Valeur au prix d'achat des bons et effets possédés par la compagnie.	237,488 75
Argent en caisse et en banques.	98,138 98
Effets à recevoir.	1,300 00
Soldes des agents.	1,627 66
Divers.	53,439 01
Total net de l'actif d'après le grand-livre.	\$3,542,220 36
A déduire, l'excédant des prêts sur propriétés hypothéquées, tel qu'évalué par l'estimateur du département des assurances de l'Etat de l'Illinois.	3,136 05
Total.	\$3,539,084 31

AUTRE ACTIF.

Intérêt échu et à calculer.	\$44,289 67
Loyers échus et à calculer.	502 00
Valeur vénale des effets et bons en sus du prix d'achat.	28,752 50
Dû par d'autres compagnies pour pertes.	25,403 00
Chiffre net des primes en cours et sous délai.	20,723 33
Total de l'actif.	\$3,658,754 81

PASSIF.

*Chiffre net de la réserve de réassurances.	\$2,022,260 00
Total des réclamations d'indemnités non-réglées.	121,019 64
Autre passif.	17,734 36
Total du passif d'après le compte des porteurs de polices.	\$2,161,014 00

Excédant d'après le compte des porteurs de polices.	\$1,497,740 81
Capital versé.	1,000,000 00

RISQUES ET PRIMES.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées pendant l'année.	211
Chiffre de ces polices.	\$ 240,811 00
Nombre des polices terminées pendant l'année.	1,239
Chiffre de ces polices.	2,414,264 00
Nombre des polices en vigueur à cette date.	5,966
Chiffre de ces polices.	9,606,031 00

Signé et attesté sous serment, ce 28 mars 1882, par

VAN H. HIGGINS,
Président.
J. H. NITCHIE,
Secrétaire.

* Evalué d'après la table d'expérience américaine à 6 pour cent d'intérêt.

COMPAGNIE D'ASSURANCES NEW-YORK, SUR LA VIE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président :—

MORRIS FRANKLIN.

Vice-président et secrétaire-calculateur :

W. H. BEERS.

Bureau principal—346 et 348 Broadway, N.Y.

Agent au Canada—F.W. CAMPBELL, M.D. | Bureau principal au Canada—Montréal.

(Organisée ou constituée en corporation en 1841. Opérations commencées au Canada vers 1868.)

Compagnie purement mutuelle—Pas de capital.

Chiffre des primes reçues pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada.....	\$115,144 97
----------------------------------------------------------------------------------------------	--------------

Chiffre des réclamations payées pendant l'année au Canada, savoir :—

En indemnité pour cause de mort.....	\$68,067 95
En dotations échues.....	17,691 11

Chiffre net payé sur réclamations.....	\$85,759 06
Chiffre payé pour rachat de polices.....	1,978 33
Chiffre payé en dividendes ou boni aux porteurs de polices.....	9,122 74

Chiffre total net payé aux porteurs de polices au Canada.....	\$97,160 13
---------------------------------------------------------------	-------------

ACTIF AU CANADA.

Bons consolidés des Etats-Unis à 4 p.c.—déposés entre les mains du receveur général.....	\$100,000 00
------------------------------------------------------------------------------------------	--------------

PASSIF AU CANADA.

Chiffre des réclamations non réglées mais non contestées au Canada....	\$390 00
Réserve nette de réassurances sur polices au Canada.—Pas de rapport.	

DIVERS.

Nombre de polices échues au Canada pendant l'année.....	30	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices.....		\$81,777 69
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada.....	1,482	
Chiffre de ces polices.....		3,846,745 00

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Chiffre.
1. Par décès.....	20	\$64,086 58
2. Par maturité.....	10	17,691 11
3. Par rachat et cessation d'assurance.....	26	65,797 31
Total.....	56	\$147,575 00

NEW YORK, SUR LA VIE—Fin.

Polices en vigueur au commencement de l'année.....	1,518	\$3,913,095 00
Polices délivrées pendant l'année.....	20	81,225 00
Polices ayant pris fin comme ci-dessus.....	56	147,575 00
Polices en vigueur à la date de cet état évaluées à	1,482	3,846,745 00
Nombre de vies assurées—Non rapporté.		

(Reçu le 23 mars 1882.)

 LA COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE *NORTH AMERICAN MUTUAL*.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président—L'hon. ALEXANDER MACKENZIE, M.P. | *Secrétaire*—LEOPOLD GOLDMAN.
Directeur gérant et agent—WILLIAM McCABE, F.I.A.

Bureau principal—Toronto, Ontario.

(Constituée en corporation, le 13 mai 1879. Organisée et opérations commencées au Canada le 10 janvier 1881.)

CAPITAL.

Chiffre de la caisse de garantie autorisée et souscrite.....	\$100,000 00
Chiffre payé en argent	57,400 00

(Pour la liste des souscripteurs à la caisse de garantie, voir l'annexe.)

ACTIF D'APRÈS LE GRAND-LIVRE.

Somme garantie par première hypothèque sur biens-fonds.....	\$ 4,000 00
Argent en caisse au bureau principal et au bureau de Montréal.....	504 53
Argent déposé au gouvernement fédéral	50,000 00
Argent déposé à la société de construction, portant intérêt.....	7,500 00
Argent en banques, savoir :—	

Federal Bank, Toronto.....	\$895 56
People's Bank Halifax.....	42 22
Banque Jacques-Cartier, Montréal.....	319 15

Total.....	1,256 93
Effets à recevoir (billets de primes à courte-échéance).	5,236 77
Intérêt à calculer.....	2,083 70
Chiffre brut des primes dues et à percevoir sur polices en vigueur.....	\$ 5,661 50
Chiffre brut des primes sous délai.....	10,010 25
Total des primes impayées et sous délai.	\$15,671 75
Moins les frais de perception à 10 pour cent	1,467 17

Total des primes impayées et sous délai.....	14,104 58
Commissions commuées.....	3,500 00
Mobilier.....	576 96
Dépenses de premier établissement.....	2,500 00

Total.....	\$ 91,263 47
Moins les dépenses de premier établissement, comme ci-dessus.....	2,500 00
	<u>\$ 88,763 47</u>

PASSIF.

* Somme calculée comme suffisante pour garantir la valeur nette actuelle de toutes les polices en vigueur.....	\$27,122 00
Moins la valeur des polices ré-assurées dans d'autres compagnies.....	2,122 00
Chiffre net de la réserve de réassurance.....	\$ 25,000 00
Dépenses contingentes, soit le chiffre gardé en caisse pour faire face aux frais de perception des primes impayées et sous délai, et toutes les autres dépenses de l'année, \$5,500.00, moins \$1,567.17 comme ci-dessus.....	3,932 83
Total du passif.....	\$ 28,932 83

* Calculé sur la table H.M. de mortalité ; Institut des actuaires de la Grande-Bretagne.

NORTH AMERICAN, SUR LA VIE—Suite.

Excédant d'après le compte des porteurs de polices.....	\$ 59,830 64
Caisse de garantie.....	57,400 00

Excédant net disponible en sus de tout passif et de la caisse de garantie.	\$ 2,430 64
----------------------------------------------------------------------------	-------------

REVENU DURANT L'ANNÉE.

Chiffre des primes reçues en argent.....	\$ 36,082 43
*Primes pour lesquelles des billets à courte échéance ont été donnés....	5,236 77

Total du revenu des primes	\$ 41,319 20
Moins, les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances.....	1,729 96

Total du revenu des primes.....	\$ 39,589 30
Chiffre reçu en intérêt ou dividende.....	23 30

Total du revenu.....	\$ 39,612 60
----------------------	--------------

EMPLOIS D'ARGENT DURANT L'ANNÉE.

Argent payé en indemnités pour cause de mort	\$ 2,437 34
Commission, appointements et tous autres frais du personnel (à part les commissions commuées).....	17,332 53
Taxes, permis, émoluments et amendes.....	208 55

Autres dépenses, savoir: honoraires des médecins, \$1,404.70; publicité, \$912.93; change, \$26.21; frais de route des agents et autres, \$2,617.15; frais généraux, \$391.26; frais de port, \$241.68; impressions et papeterie, \$1,223.68; frais judiciaires, \$33.14; mobilier, \$576.96; loyer, combustible, etc., \$1,108.29.....	8,535 95
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------

Total des emplois d'argent.....	\$ 28,514 37
---------------------------------	--------------

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada pendant l'année	3237
Chiffre de ces polices	\$1,410,384 00
(Sur ce nombre 2703, pour une somme de \$349,463 étaient des polices prises par des ouvriers).	

Nombre de polices échues au Canada, pendant l'année.....	8
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices.....	2,437 34

Chiffre des polices en vigueur.....	\$1,221,712 00
-------------------------------------	----------------

Chiffre de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada.....	94,500 09
--------------------------------------------------------------------------------------	-----------

Chiffre net des polices en vigueur le 31 décembre 1881....	1,127,212 00
------------------------------------------------------------	--------------

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

1. Par le décès de l'assuré (sur ce nombre 7 étaient des polices prises par des ouvriers pour \$437.34).....	8	\$ 2,437 34
2. Par cessation d'assurance (sur ce nombre 1,395 étaient des polices prises par des ouvriers pour \$167,813.66).	1,413	186,234 66

Total.....	1,421	\$188,672 00
------------	-------	--------------

* Ces primes n'ayant pas encore été reçues en argent ne devraient pas être comprises dans les revenus de cette année.

NORTH AMERICAN, SUR LA VIE.—Fin.

Polices délivrées durant l'année.....	3,926	\$1,567,108 00.
(Sur ce nombre, 3,348 polices, représentant \$424,837, étaient des polices prises par des ouvriers.)		
Polices arrivées à fin comme ci-dessus.....	1,421	188,672 00
Polices non acceptées.....	689	142,224 00
(Sur ce nombre, 645 pour \$75,374 étaient des polices prises par des ouvriers.)		
Polices dont le chiffre a été réduit.....		14,500 00
Polices en vigueur à la date de cet état.....	1,816	1,221,712 00
(Sur ce nombre, 1,301, pour \$181,212, étaient des polices prises par des ouvriers.)		

Nombre de vies assurées durant l'année.....	3,211
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés (7 étaient des ouvriers).....	8
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que pour cause de mort.....	1,413
(Sur ce nombre, 1,395 étaient des polices prises par des ouvriers.)	
Nombre de vies assurées à la date de cet état.....	1,790
(Y compris 1,300 vies d'ouvriers, et 490 autres.)	

Signé et attesté sous serment, ce 31 janvier 1882, par

A. MACKENZIE,

Président.

L. GOLDMAN,

Secrétaire.

(Reçu, le 1er février 1882.)

COMPAGNIE D'ASSURANCES NORTH BRITISH AND MERCANTILE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 30 NOVEMBRE 1881.

Président— Sa Grâce le duc de ROXBURGHE. | *Gérant général*— DAVID DAVIDSON.
Siège social—Edimbourg, Ecosse.
Agents au Canada — D. LORN MACDOUGALL et THOS. DAVIDSON. | *Bureau principal au Canada*— Montréal.
 (Organisée ou constituée en corporation en 1809 ; opérations commencées au Canada en 1862.)

CAPITAL.

(Voir l'état du département de l'incendie.)

Chiffre des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada.....	\$25,559 56
Total net du revenu des primes.	<u>\$25,559 56</u>
Chiffre des réclamations payées pour cause de mort (y compris les additions de boni, \$765.34)	\$18,746 60
(Sur cette somme, \$8,463.67 datent de 1880.)	
Chiffre payé en rachat de polices.....	3,247 35
Chiffre payé en dividendes ou boni aux porteurs de polices.....	899 89
Chiffre total net payé aux porteurs de polices au Canada.	<u><u>\$22,893 84</u></u>

(Pour l'actif au Canada, voir l'état du département de l'incendie.)

PASSIF AU CANADA.

En vertu de polices délivrées avant le 31 mars 1878.

Chiffre des réclamations sur polices non réglées mais non contestées (y compris les additions de boni, \$3,511.77).....	\$15,811 77
Sommes calculée comme suffisante pour garantir la réserve nette des polices en cours au Canada.....	Pas de rapport.
A déduire les dettes de semi-érédit.....	Pas de rapport.

Chiffre net de la réserve de réassurance.....Pas de rapport.Total net des obligations envers les porteurs de ces polices au Canada.Pas de rapport.

En vertu de polices délivrées après le 31 mars 1878.

Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve nette des polices en cours au Canada	Pas de rapport.
Total des obligations envers tous les porteurs de polices au Canada (évaluées à).....	<u><u>\$275,000 00</u></u>

NORTH BRITISH AND MERCANTILE—Suite.

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada pendant l'année.....	18	
Chiffre de ces polices.....		\$27,100 00
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année.....	7	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices (y compris les additions de boni, \$3,994.70).....		26,094 70
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada.....	331	
Chiffre de ces polices.....		\$824,362 87
Ajoutez les additions de boni.....		132,665 68
Chiffre total des polices en vigueur le 30 nov. 1881...		<u>\$957,028 55</u>

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

1. Par le décès de l'assuré.....	7	\$22,100 00
(Non compris \$3,994.70 de boni.)		
2. Par rachat.....	3	7,460 00
(Pour lesquelles on a payé \$3,247.35 en argent.)		
3. Par cessation d'assurance.....	12	93,969 15
	<u>22</u>	<u>\$123,529 15</u>

Polices en vigueur au commencement de l'année (à l'exclusion des boni).....	335	\$920,792 02
Polices délivrées pendant l'année.....	18	27,100 00
Polices ayant pris fin comme ci-dessus.....	22	123,529 15
Polices en vigueur à la date de cet état (à l'exclusion des boni).....	331	824,362 87

Nombre de vies assurées au commencement de l'année.....	326
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année.....	18
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés.....	7
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin durant l'année autrement que pour cause de mort.....	15
Nombre de vies assurées à la date de cet état.....	322

Détail des polices délivrées depuis le 31 mars 1878 :—

	Nombre.	Chiffre.
Polices délivrées pendant l'année.....	18	\$27,100 00
Polices en vigueur à la date de cet état.....	53	135,097 66

Signé et attesté sous serment, ce 15 mars 1882, par

THOS. DAVIDSON.

(Reçu le 16 mars 1882.)

NORTH BRITISH AND MERCANTILE—Suite.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

(Extrait du rapport des directeurs, Edimbourg, 4 avril 1882.)

OPÉRATIONS SUR LA VIE.

Dans le cours de l'année 1881, 917 polices ont été délivrées pour une somme de £848,047, et les nouvelles primes se sont élevées à £28,650 3s. 4d.

Le revenu du département de la vie, en primes et en intérêt, s'élève à £462,824, 9s. 3d. pour l'année.

Les réclamations présentées pendant l'année, y compris 28 dotations, ont été de 300 sur 358 polices, et les sommes qui sont par là devenues dues se sont élevées, avec les additions de boni, à £293,173 12s. 5d., déduction faite des réassurances.

Ainsi qu'on le verra par l'état de situation ci-joint, la caisse des assurances sur la vie s'élève maintenant à £3,112,590 7s. 8d. Les fonds de cette caisse sont placés séparément, et, par acte du parlement, sont affectés aux obligations de ce département des affaires de la compagnie.

RENTES VIAGÈRES.

Dans le département des rentes viagères 69 contrats ont été délivrés, garantissant une somme annuelle de £7,443 17s. 4d., et pour ces contrats la compagnie a reçu la somme de £68,777 8s. 2d.

Dans le cours de l'année 15 rentes viagères se sont éteintes, libérant la compagnie du paiement annuel de la somme de £1,652 15s. 4d.

SITUATION DU DÉPARTEMENT SUR LA VIE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Compte des assurances sur la vie.

PASSIF.	£	s.	d.	ACTIF.	£	s.	d.
Chiffre de la caisse des assurances sur la vie au commencement de l'année.....	3,062,174	6	1	Indemnités en vertu des polices d'assurances sur la vie (déduction faite des réassurances).....	293,173	12	5
Primes, déduction faite des primes de réassurances.....	328,991	7	7	Rachats.....	44,177	9	6
Intérêt.....	133,833	1	8	Commission.....	13,817	4	1
Honoraires d'enregistrement.....	124	1	6	Frais d'administration.....	27,349	8	6
				Soldes des agents et autres irrécouvrables.....	674	2	9
				Un dixième des bénéficiers des opérations sur la vie, de 1875 à 1880, payé aux actionnaires.....	33,340	11	11
				Chiffre de la caisse des assurances sur la vie à la fin de l'année.....	3,112,590	7	8
	<u>£3,525,122</u>	<u>16</u>	<u>10</u>		<u>£3,525,122</u>	<u>16</u>	<u>10</u>

Département des rentes viagères.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Caisse des rentes viagères au commencement de l'année.....	371,273	19	2	Rentes viagères payées.....	40,505	17	4
Considération pour rentes viagères accordées.....	68,777	8	2	Commission.....	369	18	7
Intérêt.....	15,040	4	5	Frais d'administration.....	951	9	6
Primes.....	836	19	1	Bénéficiers sur les opérations de rentes viagères de 1875 à 1880, payés aux actionnaires.....	20,000	0	0
Bénéficiers sur réversions.....	1,413	18	2	Chiffre de la caisse des rentes viagères à la fin de l'année.....	395,515	3	5
	<u>£457,342</u>	<u>9</u>	<u>0</u>		<u>£457,342</u>	<u>9</u>	<u>0</u>

(Pour le bilan, voir opérations contre l'incendie.)

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *NORTH WESTERN MUTUAL.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président—H. L. PALMER.

Secrétaire—J. W. SKINNER.

Siège social—Milwaukee, Wis., E.-U.

Agent au Canada—M. W. MILLS.

Bureau principal au Canada—Toronto, O.

Organisée ou constituée en corporation en mai 1857; opérations commencées au Canada en novembre 1871.

COMPAGNIE PUREMENT MUTUELLE—PAS DE CAPITAL SOCIAL.

Chiffre des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada.....	\$30,125 34
Chiffre des billets, prêts ou gages, acceptés en paiement partiel de primes au Canada durant l'année.....	91 59
Chiffre net du revenu des primes.....	<u>\$30,216 93</u>

Chiffre payé en indemnités pendant l'année au Canada :—

Pour cause de mort.....	\$9,090 00
Pour des dotations échues (y compris une police de \$1,000, transférée aux Etats-Unis depuis 1879).....	2,000 00
Chiffre net payé en indemnités pendant l'année au Canada.....	\$11,000 00
Chiffre net payé en rachat de polices.....	971 22
Chiffre net payé en dividendes ou boni aux porteurs de polices.....	9,870 82
Chiffre total net payé aux porteurs de polices au Canada.....	<u>\$21,842 04</u>

ACTIF AU CANADA.

Bons enregistrés des Etats-Unis, déposés entre les mains du receveur général.....	<u>\$100,000 00</u>
-----------------------------------------------------------------------------------	---------------------

PASSIF AU CANADA.

Chiffre des réclamations en vertu de polices non réglées mais non contestées au Canada.....	\$ 2,061 00
---------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

*Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve nette de toutes les polices en cours au Canada.....	\$125,000 00
A déduire le montant des primes sous délai et impayées, moins les frais de perception à 10 pour cent.....	\$1,271 86.
A déduire, les billets.....	461 78
	<u>1,733 64</u>

Différence.....	<u>123,266 36</u>
-----------------	-------------------

Total net des obligations envers les porteurs de polices au Canada. \$125,327 36

*Ce calcul est basé sur la table des Actuaires, à 4 pour cent.

NORTH-WESTERN MUTUAL, SUR LA VIE—Fin.

DIVERS.

Nombre de polices échues au Canada durant l'année.....	10	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices (y compris une police de \$1,000 transférée aux Etats-Unis depuis 1879).....		\$ 13,061 00
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date.....	605	
Chiffre de ces polices.....		<u>889,702 00</u>

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

1. Par le décès de l'assuré.....	8	\$11,061 00
2. Par maturité (y compris une police de \$1,000 transférée du Canada aux Etats-Unis depuis 1879).....	2	2,000 00
3. Par expiration.....		1,732 00
4. Par rachat.....	7	5,181 00
(Pour lesquelles on a payé \$971.22 en argent.)		
5. Par rachat, \$5,500.00.		
(Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de \$632.00.)		
Différence des montants.....		4,868 00
6. Par cessation d'assurance.....	16	30,098 00
Total.....	<u>33</u>	<u>\$54,940 00</u>

Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada..... 618 \$925,743 00

Polices délivrées durant l'année (polices acquittées délivrées en échange de polices rachetées, y compris celles délivrées pour la valeur de rachat de polices périmées).....	12	\$3,114 00
Polices remises en vigueur.....	5	5,000 00
Polices transférées au Canada depuis 1879.....	7	10,111 00
Ajouté par dividendes.....		674 00
Total.....	24	18,899 00

Polices arrivées à fin comme ci-dessus et changées contre des polices acquittées.....	37	54,940 00
Polices en vigueur à la date de cet état.....	605	889,702 00

Nombre de vies assurées, non rapporté.

Signé et attesté sous serment le 21 février 1882, par

M. W. MILLS.

(Reçu le 23 février 1882.)

COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLE DE L'ONTARIO SUR LA VIE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président—ISAAC E. BOWMAN.*Secrétaire*—W. H. RIDDELL.*Gérant et agent*—WILLIAM HENDRY.*Siège social*—Waterloo, Ontario.

(Organisée ou constituée en corporation A.D. 1869. Opérations commencées au Canada, A.D. 1870.)

CAPITAL.

Cette compagnie est simplement mutuelle et n'a pas de capital social.

ACTIF D'APRÈS LE GRAND-LIVRE.

Biens-fonds (moins les charges) possédés par la compagnie.....	\$ 7,710 07
Chiffre garanti au moyen d'emprunts sur biens-fonds ou par première hypothèque	136,638 17
Chiffre des prêts faits en argent aux porteurs de polices sur polices de la compagnie données comme garantie collatérale.....	22,989 41
Obligations de primes sur polices en vigueur.....	44,943 03
Effets et bons possédés par la compagnie, savoir :—	

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Ville de Waterloo.....	\$12,358 00	\$13,168 73
Cité de Guelph.....	7,800 00	7,969 00
Ville de Mitchell.....	3,315 00	3,605 20
Ville de Thorold.....	6,496 44	6,599 00
Township de Foley.....	2,008 00	2,020 00
Ville de Berlin.....	2,823 00	2,830 00
Village de Port-Elgin.....	1,535 00	1,600 00
Ville de Brampton.....	2,500 00	2,550 00
Village de Teeswater.....	5,700 00	5,757 00
Village de Brussels.....	10,000 00	11,200 00
Palmerston.....	2,500 00	3,000 00
Owen-Sound.....	15,000 00	15,900 00

Total, valeur au pair et valeur vénale..... \$72,227 44 \$76,190 93

Reporté au prix d'achat.....	76,190 93
Argent en caisse au bureau principal.....	30 87
Argent déposé dans la Banque des Marchands.....	1,997 55
Effets à recevoir—billets à courte échéance pour primes en vigueur....	6,132 31
Soldes des agents et autres d'après le grand-livre.....	3,827 58

Total..... \$199,372 92

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt dû.....	\$2,756 48	
“ courant à calculer.....	8,612 07	
Total de l'intérêt.....		11,368 55

Total brut des primes dues et non perçues sur polices en vigueur.....	\$ 1,191 11
Total brut des primes sous délai.....	26,890 20

Total des primes sous délai et impayées.....	\$28,081 31
A déduire, les frais de perception à 10 pour cent.....	2,808 13

Total net des primes dues et sous délai..... 25,273 18Total de l'actif..... \$300,459 92

MUTUELLE DE L'ONTARIO, SUR LA VIE—*Suite.*

PASSIF.

*Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve sur toutes les polices en cours au Canada.....	\$392,780 90
A déduire la valeur nette des polices réassurées dans d'autres compagnies.....	1,404 33
Réserve nette de réassurance.....	\$301,376 57
Chiffre net des réclamations pour cause de mort, non-réglées mais non contestées (payées depuis)	8,229 93
Total du passif.....	\$309,606 50
Excédant net disponible quant aux porteurs de polices.....	\$27,495 15

REVENU PENDANT L'ANNÉE.

Argent reçu pour primes.....	\$105,927 33
†Billets de primes acceptés en paiement partiel de primes.....	45,729 42
Primes payées par dividendes.....	9,962 19
Total.....	\$161,618 94
A déduire les primes payées à d'autres compagnies pour réassurance ...	1,096 07
Total du revenu des primes.....	\$160,522 87
Montant reçu pour intérêt ou dividendes sur effets.....	13,623 89
Total du revenu.....	\$174,146 76

EMPLOIS D'ARGENT PENDANT L'ANNÉE.

Total payé pendant l'année en indemnité pour cause de mort.....	\$15,439 12
(De cette somme, \$2,600 sont pour l'année dernière.)	
Argent payé en rachat de polices.....	992 78
Billets de primes employés au rachat de polices.....	835 50
Dividendes en argent payés aux porteurs de polices.....	254 08
Dividendes en argent employés au paiement des primes.....	9,962 19
Argent payé pour commissions, appointements et autres frais du personnel	32,863 32
Argent payé pour taxes, permis, honoraires ou amendes.....	247 47
Autres emplois, savoir :—Honoraires des médecins, \$4,636.69; livres et papeterie, \$922.67; loyer de bureau, \$70.00; mobilier de bureau, \$244.96; télégrammes, \$81.24; frais de port, \$550.57; impressions, \$963.20; publicité, \$1,218.45; frais de route, \$1,071.81; dépenses imprévues, \$382.17; commission sur les prêts et les évaluations, \$523.50; honoraires des actuaires, \$388.45; assurances contre l'incendie, \$5.00.....	11,058 71
Total des emplois d'argent.....	\$71,653 17

COMPTE DES BILLETS DE PRIMES.

Billets de primes en portefeuille au commencement de l'année.....	\$ 2,725 01
do reçus durant l'année.....	42,904 15
Total.....	\$45,629 16
A déduire les billets de primes employés au rachat de polices.....	835 50
Balance de l'actif des billets de primes à la fin de l'année.....	\$44,793 66

*Actuaires, 4 pour cent.

†\$35,232.09 de cette somme représentent un montant d'hypothèques sur polices, accepté en considération d'une réduction permanente des primes.

MUTUELLE DE L'ONTARIO, SUR LA VIE—*Fin.*

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées pendant l'année au Canada.....	1,106	
Chiffre de ces polices.....		\$1,593,833 33
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année.....	19	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices.....		22,000 00
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada.....	3,445	
Chiffre de ces polices.....	\$4,266,011 33	
Chiffre de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées.....	74,000 00	
Chiffre net des polices en vigueur le 31 décembre 1881.....		<u>\$4,192,011 33</u>

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

1. Par le décès de l'assuré.....	19	\$22,000 00
2. Par rachat.....	14	13,000 00
(Pour lesquelles \$1,828.28 ont été payés en argent.)		
3. Par rachat, \$8,000.		
(Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de \$1,235.00.)		
Différence des montants		6,765 00
4. Par cessation d'assurance.....	266	350,941 50
Total.....	299	<u>\$392,706 50</u>

Polices en vigueur au commencement de l'année.....	2,638	\$3,064,884 50
do délivrées pendant l'année.....	1,426	2,011,033 33
do ayant pris fin comme ci-dessus.....	299	392,706 50
do ayant pris fin autrement (et non-acceptées)	320	417,200 00
do en vigueur à la date de cet état.....	3,445	4,266,011 33

Nombre de vies assurées au commencement de l'année.....	2,520
do nouveaux assurés pendant l'année	
do décès survenus pendant l'année parmi les assurés.....	19
do assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que pour cause de mort.....	
do vies assurées à la date de cet état.....	3,370

Signé et attesté sous serment, ce 7 avril 1882, par

I. E. BOWMAN,
Président.

WM. HENDRY,
Gérant.

(Reçu le 8 avril 1882.)

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *PHENIX MUTUAL.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président—AARON G. GOODMAN. | *Secrétaire*—JOHN M. HOLCOMBE,
Siège social—Hartford, Conn.

Agent au Canada—ANGUS R. BETHUNE. | *Bureau principal au Canada*—Montréal,
 (Organisée ou constituée en corporation en mai 1851; opérations commencées
 au Canada en octobre 1866.)

CAPITAL.

Capital autorisé, souscrit et versé en argent..... \$100,000 00

Total brut des primes reçues en argent pendant l'année sur polices
 d'assurances sur la vie au Canada..... \$66,401 05

Total brut des billets, prêts ou gages, acceptés en paiement de prime au
 Canada pendant l'année..... 3,963 00

Total net du revenu des primes..... \$70,364 05

Chiffre payé en indemnités pendant l'année au Canada, savoir :—

En indemnités pour cause de mort \$38,941 00
 En dotations échues..... 15,539 00

Chiffre net payé en indemnités..... \$54,480 00

Chiffre payé en dividendes ou boni aux porteurs de polices..... 13,225 97

Chiffre total net payé aux porteurs de polices au Canada. \$67,705 97

ACTIF AU CANADA.

Bons des Etats-Unis déposés entre les mains du receveur général..... \$105,000 00

PASSIF AU CANADA.

Réclamations sur polices canadiennes, non réglées mais non contestées. \$8,400 00

Chiffre des réclamations au Canada, contestées (datant des années pré-
 cédentes) 1,500 00

Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve nette des
 polices en cours au Canada.—Non rapportée.

Total du passif au Canada..... Non rapporté

DIVERS.

Nombre des polices échues au Canada pendant l'année. 47

Chiffre des réclamations en vertu de ces polices (y compris les
 additions de boni, \$919)..... \$ 61,582 00

Nombre des polices en vigueur à cette date au Canada..... 1,802

Chiffre de ces polices (à l'exclusion des boni) 2,232,185 00

PHOENIX MUTUAL, SUR LA VIE—Fin.

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

(1.) Par le décès de l'assuré (non compris les additions de boni, \$450).....	29	\$ 43,093 00
(2.) Par maturité (non compris les additions de boni, \$469).....	18	17,570 00
(3.) Par rachat.....	20	32,643 00
(4.) Par rachat.....	28	38,900 00
(5.) Par cessation d'assurance.....	47	50,838 00
Total.....	142	\$183,044 00

Polices en vigueur au commencement de l'année (révision de 1881)	1,900	\$2,386,171 00
Polices délivrées durant l'année, acquittées.....	47	32,618 00
Polices ayant pris fin.....	142	183,044 00
Polices non acceptées.....	3	3,560 00
Polices en vigueur à la date de cet état.....	1,802	2,232,185 00

Nombre de vies assurées.—Non rapporté.

(Reçu le 11 avril 1882.)

COMPAGNIE D'ASSURANCES *QUEEN*.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président—BERNARD HALL.*Gérant*—J. MONCRIEFF WILSON.*Siège social*—Liverpool.*Agents principaux au Canada*—

FORBES ET MUDGE.

Bureau principal au Canada—

191, rue St-Jacques, Montréal.

(Organisée ou constituée en corporation le 22 juillet 1858; opérations commencées au Canada le 5 juillet 1859.)

(Pour capital—voir l'état du département de l'incendie.)

Chiffre des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada.....	\$9,880 92
--------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------

Chiffre payé en rachat de polices.....	128 56
----------------------------------------	--------

Chiffre total net payé aux porteurs de polices au Canada.....	\$128 56
---------------------------------------------------------------	----------

EMPLOIS AU CANADA.

Payé pour commission.....	\$533 75
Payé pour emplois divers.....	65 19

Total.....	\$598 94
------------	----------

(Pour actif au Canada, voir l'état du département de l'incendie.)

PASSIF AU CANADA.

Chiffre des réclamations d'indemnités au Canada non réglées mais non contestées.....	\$ 1,000 00
--------------------------------------------------------------------------------------	-------------

*Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve nette de toutes les polices en cours au Canada.....	73,720 27
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

Total net des obligations envers les porteurs de polices au Canada.....	\$74,720 27
-------------------------------------------------------------------------	-------------

DIVERS.

Nombre des nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada pendant l'année.....	5	
----------------------------------------------------------------------------------------	---	--

Chiffre de ces polices.....	\$24,500 00
-----------------------------	-------------

Nombre de polices échues au Canada pendant l'année.....	1	
---------------------------------------------------------	---	--

Chiffre des réclamations en vertu de ces polices.....	1,000 00
-------------------------------------------------------	----------

Nombre des polices en vigueur à cette date au Canada.....	203	
-----------------------------------------------------------	-----	--

Chiffre de ces polices.....	\$408,188 91
-----------------------------	--------------

† Additions de boni.....	14,641 21
--------------------------	-----------

Chiffre net des polices en vigueur le 31 décembre 1881.....	422,830 12
-------------------------------------------------------------	------------

* Calculé d'après la table de Carlisle, à 3 p. c. d'intérêt.

† Le Nouveau-Brunswick excepté, l'agent ne pouvant donner les détails.

QUEEN—Suite.

Nombre et chiffre des polices arrivées à la fin pendant l'année au Canada :—

1. Par le décès de l'assuré.....	1	\$1,000 00.
2. Par expiration.....	1	1,460 00.
3. Par rachat.....	1	486 67
(Pour lesquelles \$128,56 ont été payés en argent.)		
4. Par rachat, \$7,000.00.		
(Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de \$3,147.25.)		
Différence des montants.....		3,852 57
5. Par cessation d'assurance.....	5	7,473 34
Total	8	\$14,272 76
—————		
Polices en vigueur au commencement de l'année.....	205	\$395,961 47
*Polices délivrées pendant l'année.....	6	26,500 20
Polices arrivées à fin comme ci-dessus.....	8	14,272 76
†Polices en vigueur à la date de cet état (à l'exclusion des additions de boni, \$14,641.21).....	203	408,188 91

Nombre de vies assurées au Canada au commencement de l'année.	189
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année (y compris une police remise en vigueur).....	6
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés .	1
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin durant l'année autrement que pour cause de mort.....	7
Nombre de vie assurées à la date de cet état.....	187

Signé et attesté sous serment, ce 28 février 1882, par

A. McK. FORBES.

(Reçu le 1er mars 1882.)

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DECEMBRE 1881.

(*Extrait du rapport des directeurs, Liverpool, Ang. 25 mai 1882.*)

DÉPARTEMENT DE LA VIE.

Les opérations de cette branche continuent à faire des progrès satisfaisants. Dans le cours de l'année 827 demandes d'assurances ont été reçues, pour une somme de £339,350; sur ce nombre 210 demandes s'élevant à £102,650 ont été refusées ou n'ont pas eu de suite, et 617 polices ont été délivrées assurant £236,706, qui rapportent £7,690 de primes nouvelles.

A la fin de l'année 1880, la caisse des assurances sur la vie était de £354,006 4s. 11d., sur lesquels on a payé en boni et en rachat de polices £3,703 16s. 3d., laissant un solde de £350,302 8s. 6d., et l'on y a ajouté durant la dernière année £45,050 2s. 4., portant la caisse d'assurances à la fin de l'année 1881, à £395,352 10s. 10d., ce qui est égal à 71.3 pour cent du total net des primes reçues sur chaque police en vigueur.

La somme ajoutée cette année à la caisse d'assurance est la plus forte jusqu'à présent depuis l'établissement de la compagnie.

* Y compris une police rapportée comme arrivée à fin dans le rapport de 1880, remise en vigueur en 1881.

QUEEN—Fin.

Compte du revenu pour l'année expirée le 31 décembre 1881.

CAISSE DES ASSURANCES SUR LA VIE.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Chiffre de la caisse des assurances sur la vie au commencement de l'année.....	354,006	4	11	Indemnités en vertu de polices d'assurance sur la vie (déduction faite des réassurances).	26,694	16	10
Primes, déduction faite des primes de réassurances.....	64,056	1	4	Rachat.....	2,782	4	10
Intérêt.....	16,396	1	4	Commission.....	3,837	17	10
				Frais d'administration.....	4,511	14	5
				Autres paiements, savoir :			
				Boni en argent aux porteurs de polices.....	921	11	7
				Taxes sur le revenu.....	341	11	9
				Mauvaises créances.....	15	19	6
				Chiffre de la caisse des assurances sur la vie à la fin de l'année.....	395,352	10	10
	<u>£ 434,458</u>	<u>7</u>	<u>7</u>		<u>£434,458</u>	<u>7</u>	<u>7</u>

CAISSE DES RENTES VIAGÈRES.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Chiffre de la caisse des rentes viagères au commencement de l'année.....	11,531	2	4	Rentes viagères.....	1,123	7	1
Prix d'achat de rentes viagères.....	2,080	2	0	Dépenses.....	5	3	10
Primes pour rentes viagères, sous délai.....	14	6	1	Taxes sur le revenu.....	11	0	4
Intérêt.....	625	19	7	Chiffre de la caisse des rentes viagères à la fin de l'année.....	13,111	18	9
	<u>£ 14,251</u>	<u>10</u>	<u>0</u>		<u>£ 14,251</u>	<u>10</u>	<u>0</u>

(Pour le bilan—Voir l'état du département de l'incendie.)

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE *RELIANCE MUTUAL*,
LONDRES, ANGLETERRE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 JANVIER 1882.

<i>Président</i> —W. W. DUFFIELD, écr. <i>Siège social</i> —71 King William St., Londres, Angleterre. <i>Procureur au Canada</i> — J. CASSIE HATTON.		<i>Secrétaire</i> —HENRY UNWIN, écr. <i>Bureau principal au Canada</i> — 353 rue Notre-Dame, Montréal.
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------

(Organisée ou constituée en corporation en 1840. Opérations commencées
au Canada le 1er août 1868.)

COMPAGNIE MUTUELLE—PAS DE CAPITAL.

Total brut des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada.....	\$19,154 88
A déduire, le montant payé pour primes sur polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada.....	121 15
Total net du revenu des primes.....	\$19,033 73

Chiffre payé durant l'année en indemnités pour cause de mort au Canada (y compris les boni, \$51.27).....	\$17,500 00
(Chiffre payé pour l'année précédente, \$4,500, évalué à \$10,500)	
Chiffre payé en rachat de polices.....	329 45
Chiffre total net payé aux porteurs de polices au Canada..	\$17,829 45

ACTIF AU CANADA.

Effets fédéraux du Canada déposés entre les mains du receveur général.	\$110,000 00
Argent en caisse et en banques au Canada.....	4,905 83
Total de l'actif au Canada.....	\$114,905 83

PASSIF AU CANADA.

En vertu de polices délivrées avant le 31 mars 1878.

Chiffre des réclamations sur polices non-réglées mais non-contestées au Canada (payé depuis).....	\$1,500 00
Réserve nette sur toutes les polices en cours au Canada....	Pas de rapport
Total net du passif envers les porteurs de ces polices au Canada....	Pas de rapport

En vertu de polices délivrées après le 31 mars 1878.

Réserve nette sur toutes les polices en cours au Canada.....	Pas de rapport
Total net du passif envers les porteurs de ces polices au Canada....	Pas de rapport

RELIANCE MUTUAL, SUR LA VIE—Suite.

DIVERS.

Nombre de polices échues au Canada pendant l'année.....	6	
Chiffre de ces polices.....		\$15,000 00
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada.....	351	
Chiffre de ces polices.....		\$517,892 11
Chiffre de ces polices réassurées dans d'autres compagnies auto- risées au Canada.....	5,000 00	
Chiffre net des polices en vigueur au Canada le 31 janvier 1882.....		<u>512,892 11</u>

Nombre et chiffre des polices arrivés à fin pendant l'année, au Canada :—

	Nombre.	Chiffre.
1. Par le décès de l'assuré.....	6	\$15,000 00
2. Par rachat.....	4	10,000 00
(Pour lesquelles \$329,45 ont été payés en argent.)		
3. Par déchéance.....	83	138,420 00
Total.....	<u>93</u>	<u>\$163,420 00</u>

Polices en vigueur au commencement de l'année.....	449	\$765,091 89
Polices arrivées à fin, comme ci-dessus.....	93	163,420 00
Total brut des polices en vigueur à la date de cet état.....	351	517,892 11

Nombre de vies assurées—pas de rapport.

Signé et attesté sous serment ce 21 avril, 1882, par

J. CASSIE HATTON.

(Reçu le 22 avril, 1882.)

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

(Extrait du rapport des directeurs, Londres, 5 avril 1882.)

557 demandes d'assurances pour £346,295, ont été reçues en 1881, et ont donné lieu à la délivrance de 379 polices pour une somme de £247,425, qui ont rapporté en primes £3,285 1s. 3d.

Le revenu total des primes, moins la somme payée pour les réassurances, a été de £81,176 3s. 6d., et le revenu total de l'année, y compris l'intérêt sur les placements, a été de £104,181 2s. 9d.

Les réclamations d'indemnités pour cause de mort et en vertu de polices de dotation échues se sont élevées à £56,975 11s, chiffre moins élevé que celui de l'année dernière et ce qui se trouve dans la limite des décès anticipés.

Les fonds accumulés, auxquels on a ajouté £21,802 11s. 11d., s'élèvent maintenant à £537,738 1s. 2d.

L'évaluation quinquennale des obligations de la société aura lieu à la fin du présent exercice. L'estimation intérimaire, dont le résultat a été publié l'an dernier, indiquait alors un excédant de plus de £80,000. Cet excédant s'est augmenté des opérations des derniers douze mois, dans une proportion égale à l'augmentation qu'on a constatée dans le cours des années précédentes de cette période quinquennale.

RELIANCE MUTUAL, SUR LA VIE—Fin.

COMpte DU REVENU POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Chiffre de la caisse au commencement de l'année, savoir :				Reclamations pour cause de mort, moins la somme réassurée ...	£53,086	3	6
Caisse d'assurances.....	515,138	1	7	Additions de boni.....	3,471	18	6
Caisse de garantie des emprunts.....	798	1	8	Dotations échues.....			
Primes — moins le montant payé pour réassurances (£4,005 1s. 9d.).....	81,176	3	6	Rentes viagères.....			
Intérêt et dividendes.....	22,428	1	0	Polices rachetées.....			
Emoluments sur transferts.....	45	15	0	Boni en argent.....	114	10	0
Caisse de garantie des emprunts.....	531	3	3	Boni sous forme de réduct. de primes.....	475	11	5
				Commissions.....			
				Frais d'administration :—			
				Dépenses générales (y compris les bureaux non loués.).....	8,234	6	5
				Succursales et agences.....	4,804	14	6
				Publicité.....	593	5	8
				Timbres à polices.....	115	4	6
				Chiffre de la caisse à la fin de l'année.....			
					13,747	11	1
					537,738	15	2
					£620,117	6	0
					£620,117	6	0

BILAN, 31 DÉCEMBRE 1881.

PASSIF.				ACTIF.			
	£	s.	d.		£	s.	d.
Chiffre de la caisse d'après la première cédula, savoir :				Hypothèques sur propriétés dans le Royaume-Uni.....	254,765	6	3
Caisse d'assurances.....	£536,409	10	3	Prêts sur polices de pleine valeur.....	43,918	16	6
Caisse de garantie des emprunts.....	1,329	4	11	Prêts sur polices avec garantie sur biens-meubles.....	37,620	8	2
Reclamations non échues.....	15,610	17	6	Intérêts viagers possédés par la compagnie.....	8,081	4	8
				Intérêts viagers réversibles.....	93,703	4	9
				Réversions absolues et éventuelles pour sommes fixes.....	20,754	16	8
				Intérêt proportionnel provenant des avances.....	13,284	8	2
				Soldes des agents.....	3,745	14	10
				Primes courantes.....	14,957	18	11
				Placements :—			
				Effets des gouvernements britannique et colonial.....	23,467	6	3
				Effets des bassins de Londres et Sainte-Catherine.....	2,274	11	0
				Edifices, y compris le mobilier.	34,475	0	11
				Argent en banque.....	2,081	18	0
				En caisse.....	218	17	7
					2,300	15	7
					£553,349	12	8
					£553,349	12	8

COMPAGNIE D'ASSURANCES ROYAL.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DECEMBRE 1881.

Président—R. BROCKLEBANK | Gérant—JOHN H. McLAREN.

Siège social—Liverpool, Angleterre.

Agents au Canada— | Bureau principal au Canada—

M. H. GAULT et WM. TATLEY. | Montréal

(Organisée ou constituée en corporation le 31 mai 1845. Opérations commencées au Canada en 1848.

Pour le capital, voir l'état du département de l'incendie.)

Chiffre des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada.....	\$27,479 48
Payé en indemnités pour cause de mort durant l'année.....	\$5,567 91
Chiffre net payé en indemnités.....	\$5,567 91
Chiffre payé aux rentiers viagers.....	600 47
Chiffre payé en rachat de polices.....	914 73
Chiffre payé en dividendes ou boni aux porteurs de polices.....	248 80
Chiffre total net payé aux porteurs de polices au Canada.	\$7,331 91

(Pour l'actif au Canada, voir l'état du département de l'incendie.)

PASSIF AU CANADA.

En vertu de polices délivrées avant le 31 mars 1878.

Chiffre des réclamations en vertu de polices canadiennes non réglées mais non contestées.....	\$1,075 53
(Datant de 1879.)	
Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve sur les polices en cours au Canada.....	281,121 42
Contrats de rentes viagères.....	5,139 64
Total net des obligations envers les porteurs de ces polices au Canada.	\$287,406 59

En vertu de polices délivrées après le 31 mars 1878.

Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve sur toutes les polices en cours au Canada.....	\$5,131 50
Total net des obligations envers les porteurs de ces polices au Canada.	\$5,131 50
Total des obligations envers tous les porteurs de polices au Canada.	\$292,538 09

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada pendant l'année.....	12
Chiffre de ces polices.....	\$ 18,326 67
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année.....	3
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices.....	5,567 91
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada.....	328
Chiffre de ces polices (y compris les additions de boni).....	969,523 76

ROYAL—Suite.

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :

1. Par le décès de l'assuré.....	3	\$ 5,567 91
2. Par rachat.....	5	19,448 00
(Pour lesquelles \$914.73 ont été payés en argent).		
3. Par cessation d'assurance.....	6	25,500 00
Total	14	\$50,515 91

Polices en vigueur au commencement de l'année.....	331	\$1,004,213 00
“ délivrées pendant l'année.....	12	18,326 67
“ ayant pris fin comme ci-dessus.....	14	50,515 91
“ ayant pris fin autrement; assuré qui a quitté le Canada. Les paiements futurs de primes seront faits au siège social, à Liverpool.....	1	2,500 00
Polices en vigueur à la date de cet état.....	328	969,523 76

Nombre de vies assurées au commencement de l'année au Canada.....	305
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année.....	12
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés.....	3
Nombre d'assurés dont les polices sont arrivées à fin durant l'année autrement que pour cause de mort.....	11
Nombre de vie assurées à la date de cet état	303

Signé et attesté sous serment ce 31 mars 1882, par

WM. TATLEY.

(Reçu le 3 avril 1882.)

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

(Extrait du rapport des directeurs, Liverpool, 1881.)

COMPTE DU REVENU POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

COMPTE DES ASSURANCES SUR LA VIE.

	£	s.	d.
1880. Chiffre de la caisse des assurances sur la vie au commencement de l'année.....	2,258,798	8	4
Primes, déduction faite des primes de réassurances.....	247,190	7	8
Intérêt.....	97,035	18	5
	<u>£2,603,024</u>	<u>14</u>	<u>5</u>

	£	s.	d.
1880. Réclamations en vertu des polices, y compris les boni rever- sibles, après déduction faite des sommes réassurées.....	170,218	4	1
Rachats.....	14,815	10	6
Boni en argent et en réduction de primes.....	13,168	15	11
Commission.....	10,755	8	3
Frais d'administration.....	14,831	6	11
Chiffre de la caisse des assurances sur la vie à la fin de l'année.....	2,379,235	8	9
	<u>£2,603,024</u>	<u>14</u>	<u>5</u>

ROYAL—*Fin.*

COMPTES DES RENTES VIAGÈRES.

	£	s.	d.
1880. Chiffre de la caisse des rentes viagères au commencement de l'année.....	190,817	10	11
Considération pour rentes viagères.....	39,080	4	11
Intérêt.....	8,139	14	9
	<hr/>		
	£238,037 10 7		
	<hr/>		
	£	s.	d.
1880. Rentes viagères.....	22,521	4	11
Commission.....	582	18	1
Frais d'administration.....	421	8	6
Chiffre de la caisse des rentes viagères à la fin de l'année.....	214,511	19	1
	<hr/>		
	£238,037 10 7		
	<hr/>		

(Pour bilan, voir l'état du département de l'incendie.)

 SOCIÉTÉ D'ASSURANCES SUR LA VIE SCOTTISH AMICABLE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Gérant—THOMAS MARR.

Secrétaire—WILLIAM G. SPENS.

Siège social—Glasgow.

Agent au Canada—G. W. FORD.

Bureau principal au Canada—Montréal.

(Fondée à Glasgow, le 1er janvier 1826 ; opérations commencées au Canada en 1846.)

 COMPAGNIE PUREMENT MUTUELLE.

Chiffre des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada.....	\$16,206 58
Chiffre payé en indemnités pour cause de mort	\$3,406 66
Chiffre payé en rachat de polices.....	142 35
Chiffre total net payé aux porteurs de polices au Canada.....	<u>\$3,549 01</u>

ACTIF AU CANADA.

Effets fédéraux du Canada déposés entre les mains du receveur-général.	\$150,000 00
Hypothèques sur biens-fonds au Canada.....	4,866 67
Argent en caisse et en banques au Canada.....	1,340 68
Total de l'actif au Canada.....	<u>\$156,207 35</u>

PASSIF AU CANADA.

Chiffre des réclamations d'indemnités non réglées mais non contestées au Canada.....	\$9,782 02
Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve nette de toutes les polices en cours au Canada.....	Non rapporté.
Total du passif au Canada.....	<u>Non rapporté.</u>

DIVERS.

Nombre de polices échues au Canada pendant l'année.....	5
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices.....	\$ 13,188 67
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada.....	200
Chiffre de ces polices (y compris les additions de boni.).....	540,872 66

 Nombre et chiffre des polices qui ont pris fin pendant l'année au Canada :—

(1.) Par le décès de l'assuré.....	5	\$13,188 67
(2.) Par rachat.....	3	2,944 33
(Pour lesquelles on a payé \$142.35 en argent.)		
(3.) Par cessation d'assurance.....	10	28,226 67
Total.....	<u>18</u>	<u>\$44,359 67</u>

SCOTTISH AMICABLE SUR LA VIE—Fin.

Polices en vigueur au commencement de l'année (non compris les additions de boni).....	230	\$607,030 57
Police transférée du siège social.....	1	4,866 66
Polices qui ont pris fin.....	18	44,359 67
Polices transférées au siège social.....	13	46,345 06
Polices en vigueur à la date de cet état (y compris les boni).....	200	540,872 66

Nombre des vies assurées..... Non rapporté.

Signé et attesté sous serment, ce 14 février 1882.

GEORGE W. FORD.

(Reçu le 18 février 1882.)

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

(Extrait du rapport des directeurs, Glasgow, 4 mai 1882.)

723 polices ont été acceptées et délivrées, pour une somme collective de £499,275; les primes sur ces polices—y compris £9,956 11s. 8d. de paiements uniques—se sont élevées à £23,244 4s. 3d. En outre, une somme de £3,987 17s. 1d. a été reçue pour rentes viagères pendant l'année.

Le nombre de décès en 1881 a été de 222, et les indemnités, y compris les additions de boni et déduction faite des réassurances, se sont élevées à £162,092 7s. 3d.

La société a aussi payé la somme de £6,872 en vertu de polices de survivance.

Le total des fonds accumulés et placés s'élève à £2,413,846 11s. 4d. et le revenu annuel à £300,177 16s. 1d.

COMPTE DU REVENU POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

(La " première cédule " a été déposée à la Chambre de Commerce, en conformité de l'acte " The Life Assurance Companies Act, 1870.")

	£	s.	d.		£	s.	d.
Chiffre de la caisse au commencement de l'année, d'après le dernier rapport.....	2,211,834	7	3	Reclamations en vertu de polices (déduction faite des sommes réassurées) :—			
Primes (déduction faite des réassurances)	188,631	18	6	Par décès	£162,092	7	3
Considérations pour rentes viagères.....	8,987	17	1	Par survivance.....	6,872	0	0
Intérêts et dividendes	£97,424	18	9	Rachats	168,964	7	3
Loyers de propriétés	5,052	12	8	Boni payés en argent	245	7	5
	102,477	11	5	Rentes viagères.....	7,093	4	9
Bénéfices sur placements réalisés et augmentation de la valeur des garanties.....	9,088	12	2	Commissions.....	5,543	10	10
Emoluments de bureau	79	5	0	Frais d'administration, y compris le loyer des bureaux appartenant à la société et occupés par elle...	15,127	12	9
				Taxe sur le revenu.....	1,783	0	8
				Chiffre net de la caisse à la fin de l'année, d'après la 2e cédule.....	2,315,721	7	1
	£2,521,099	11	5		£2,521,099	11	5

SCOTTISH AMICABLE, SUR LA VIE—Fin.

BILAN, LE 31 DÉCEMBRE 1881.

(“ Seconde Cédule,” déposée à la Chambre de Commerce, en conformité de l’acte “ The Life Assurance Companies Act, 1870.”)

PASSIF.	£	s.	d.	ACTIF.	£	s.	d.
Caisse des assurances et des ren- tes viagères	2,266,721	7	1	Hypothèques:—			
Caisse de garantie.....	100,000	0	0	Sur propriétés dans le Royaume- Uni.....	1,016,686	9	8
Compte indemnité.....	200,000	0	0	Sur propriétés hors du Royaume- Uni	1,000	0	0
Chiffre net de la caisse, d’après la 1re cédule.....	2,315,721	7	1	Prêts:—			
Réclamations, en vertu de polices admisses ou rapportées, mais im- payées (déduction faite des sommes réassurées).....	96,953	11	5	Sur polices de la compagnie.....	156,721	13	10
Primes et intérêts payés d’avance.	968	19	0	Sur rentes viagères	20,160	1	0
Rentes viagères dues.....	202	13	10	Sur réversions.....	2,870	0	0
				Sous l’autorité des Actes concer- nant les égouts et la santé pu- blique.....	4,484	19	10
				Sur biens-meubles	Aucun.		
				Placements:—			
				Droits de survivance achetés.....	16,328	6	8
				Intérêts viagers achetés.....	380	0	0
				Effets du gouvernement des Indes.	61,697	16	5
				Effets du gouvernement canadien.	30,800	0	0
				Débitures de corps constitués en corporation	111,400	0	0
				Actions de chemins de fer et au- tres (privilegiées et garanties).	376,249	10	0
				Edifices	128,200	0	0
				Immeubles	4,531	8	1
				Effets de l’aqueduc de la corpora- tion de Glasgow.....	27,471	12	0
				Rentes constituées et foncières (feu duties).....	362,666	0	0
				Timbres à polices.....	0	4	0
				Primes à percevoir.....	27,761	5	6
				Intérêt impayé et intérêt à calcu- ler jusqu’à cette date mais non échu.....	27,425	7	6
				Argent en banque (y compris £24,000 de dépôt).....	34,633	3	3
				Effets en portefeuille.....	1,556	0	5
				Soldes des agents.....	822	12	11
	<u>£2,413,846</u>	<u>11</u>	<u>4</u>		<u>£2,413,846</u>	<u>11</u>	<u>4</u>

 INSTITUTION SCOTTISH PROVIDENT.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Gérant—JAMES WATSON.

Secrétaires—

JAS. S. MORTON et JAS. GRAHAM WATSON |

Siège social—

6 St. Andrew Square, Edinburgh.

Chiffre brut des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada.....	\$5,254 62
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------

Chiffre payé en indemnités pendant l'année au Canada :—

En indemnité pour cause de mort.....	\$4,866 67
(Sur cette somme \$2,433.33 datent des années précédentes.).	
En dotations échues.	973 33

Chiffre net payé en indemnités.....	\$5,840 00
-------------------------------------	------------

ACTIF AU CANADA.

Effets fédéraux du Canada déposés entre les mains du receveur général.	\$100,343 69
Hypothèques sur biens-fonds au Canada.....	5,840 00
Total de l'actif au Canada.....	\$106,183 69

PASSIF AU CANADA.

Chiffre des réclamations sur polices non-réglées, mais non contestées au Canada.....	\$351 67
--------------------------------------------------------------------------------------	----------

*Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve nette de toutes les polices en cours au Canada.....	\$68,229 39
A déduire, le montant des primes sous délai, ou impayées, moins les frais de perception à 10 pour cent.....	\$ 862 62
A déduire, les prêts sur polices.....	3,690 95
	3,952 95

Différence.....	64,276 44
-----------------	-----------

Total net des obligations envers les porteurs de polices au Canada.....	\$65,128 11
-------------------------------------------------------------------------	-------------

DIVERS.

Nombre de polices échues au Canada pendant l'année.....	3
Chiffre des réclamations en vertu de cette police.....	\$ 4,258 33
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada.....	107
Chiffre de ces polices.....	219,695 93

*Calcul basé sur la table H. M. de mortalité, à 4 pour cent d'intérêt.

INSTITUTION SCOTTISH PROVIDENT.—Suite.

Nombre et chiffre des polices ayant pris fin durant l'année au Canada :

	Nombre.	Chiffre.
1. Par le décès de l'assuré.....	2	\$3,285 00
2. Par maturité.....	1	973 33
3. Par rachat \$973.33. (Pour lesquelles on a accordé des polices acquittées au montant de \$340.66.)		
Différence des montants.....		632 67
Total.....	3	\$4,891 00

Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada.....	107	\$224,586 93
Polices arrivées à fin comme ci-dessus.....	3	4,891 00
Polices en vigueur à la date de cet état.....	104	219,695 93

Nombre de vies assurées—Pas de rapport.

Edimbourg, 12 janvier 1882.

JAMES WATSON.

Gérant.

(Reçu le 28 janvier 1882.)

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

(Extrait du rapport des directeurs, 1882.)

COMPTE DU REVENU.

1881.	£	s.	d.	1881.	£	s.	d.
Jan. 1. Chiffre de la caisse au commencement de l'année.....	3,816,257	6	10	Déc. 31. Réclamations en vertu de polices (après déduction des sommes réassurées).....	200,186	19	0
Primes (moins les primes de réassurances)	391,751	6	11	Dotations	3,270	0	0
Considérations pour rentes viagères	14,557	0	5	Rachats	17,705	14	2
Intérêt, dividendes et loyers	166,102	7	3	Rentes viagères	12,674	2	10
Amendes prélevées sur le renouvellement des polices périmées, et émoluments pour l'enregistrement des transferts.....	285	2	10	Taxe sur le revenu.....	3,222	1	4
Les seuls comptes impayés étaient:—Honoraires des directeurs, commission des agents sur les primes impayées, et autres choses semblables, dont le chiffre total est moins d'un cinquième de l'intérêt à calculer mais non encore échu, à la fin de l'année.				Commission	8,718	13	7
				Frais d'administration—			
				Appointements, loyers des bureaux, honoraires des directeurs, honoraires des médecins, impressions, publicité, taxes et autres dépenses, y compris celles se rattachant à l'évaluation septennale	33,638	16	0
				Chiffre de la caisse à la fin de l'année, d'après la seconde cédule	4,109,536	17	4
	£4,388,953	4	3		£4,388,953	4	3

INSTITUTION SCOTTISH PROVIDENT—Fin.

BILAN.

PASSIF.			ACTIF.		
	£	s. d.		£	s. d.
Chiffre des fonds d'après la dernière cédula—			Hypothèques sur propriétés dans le Royaume-Uni	2,908,272	3 5
Caisse des assurances sur la vie.	4,109,536	17 4	Hypothèques sur propriétés hors du Royaume-Uni (Canada).....	1,200	0 0
Réclamations admises mais encore impayées.....	92,393	19 0	Prêts sur polices de l'institution dans la limite de leur valeur de rachat.....	267,427	17 7
			Placements—		
			Garanties coloniales (Canada)...	20,618	11 4
			Débetures de chemins de fer et autres	67,850	0 0
			Débetures non rachetables, (£93,434 6s. 6d.), et actions privilegiées (£283,613 19s. 7d.)	377,048	6 1
			La valeur vénale est beau- coup plus élevée que ce chiffre.		
			Valeur des bureaux à Edimbourg et dans les succursales et pro- priétés (rapportant un loyer) possédée par la compagnie.....	159,847	0 1
			Valeur des réversions	17,664	11 2
			Prêts sur taxes municipales et ac- tions privilégiées	64,076	11 2
			Prêts garantis par fidéicommis.....	33,410	0 0
			Prêts sur biens-meubles (avec ga- ranties de polices sur la vie).....	19,458	2 8
			Primes en voie de perception au bureau principal et dans les agences.....	60,925	1 10
			Intérêt impayé.....	14,454	11 4
			Mobilier de bureau, au siège social et dans les succursales.....	1,849	18 0
			En banque—en dépôt £171,478 14 2		
			Solde sur compte cou- rant.....	14,915	8 5
				186,394	2 7
			Solde sur compte courant	1,433	19 1
				<u>£4,201,930</u>	<u>16 4</u>
				<u>£4,201,930</u>	<u>16 4</u>

COMPAGNIE D'ASSURANCES *SCOTTISH PROVINCIAL*.

ETAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 JANVIER 1882.

Président—JOHN WEBSTER, d'Edgehill.*Secrétaire*—CHARLES GORDON.*Gérant*—THOMAS YUILLE WARDROP.*Siège social*—Aberdeen.*Agent au Canada*—

GEORGE W. FORD.

Bureau principal au Canada—

99, rue Saint-Jacques, Montréal.

(Etablie en décembre 1825; constituée en corporation en mai 1852. A commencé ses opérations au Canada en mars 1859. A cessé d'en faire de nouvelles en janvier 1875)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé et souscrit.....	\$4,866,666 66
Montant versé en argent.....	292,600 00

Total brut des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada.....	\$28,227 23
A déduire le montant payé en primes de réassurances dans d'autres compagnies autorisées au Canada.....	72 42

Total net du revenu des primes.....	\$28,154 81
-------------------------------------	-------------

Chiffre payé en indemnités pendant l'année au Canada :

En indemnités pour cause de mort (y compris les boni).....	\$31,575 53
“ pour dotations échues (y compris les boni).....	7,437 48

Chiffre net payé en indemnités.....	\$39,013 01
-------------------------------------	-------------

(Sur cette somme \$12,874.77 sont des indemnités pour cause de mort datant de l'année précédente)

Chiffre payé en rachat de polices.....	2,684 09
Chiffre payé en dividendes ou boni aux porteurs de polices	167 53

Chiffre total net payé aux porteurs de polices au Canada.....	\$41,864 63
---------------------------------------------------------------	-------------

ACTIF AU CANADA.

Effets fédéraux du Canada—valeur au pair.....	\$112,343 68
Débitures du Canada—valeur au pair.....	38,446 66

Total déposé entre les mains du receveur général, porté à la val. vénale.....	\$151,951 64
-------------------------------------------------------------------------------	--------------

Bons de l'aqueduc de Montréal.....	4,000 00
------------------------------------	----------

Argent en caisse et en banques.....	3,202 82
-------------------------------------	----------

Total de l'actif au Canada.....	\$159,154 46
---------------------------------	--------------

PASSIF AU CANADA

Chiffre des réclamations sur polices non réglées mais non contestées au Canada (y compris les boni).....	\$18,574 60
----------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

Réserve nette pour toutes les polices en vigueur au Canada.....	Non rapportée
-----------------------------------------------------------------	---------------

A déduire les prêts sur polices de la compagnie dans la limite de leur valeur de rachat.....	16,066 44
----------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

Total du passif au Canada.....	Non rapportée
--------------------------------	---------------

SCOTTISH PROVINCIAL—Suite.

DIVERS.

Nombre des polices échues pendant l'année au Canada.....	13	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices.....		\$44,221 33
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada.....	534	
Chiffre net de ces polices (y compris les additions de boni).....		951,080 57
Chiffre de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada.....		2,482 73
Chiffre net des polices en vigueur le 31 janvier 1882 (y compris les additions de boni).....		<u>948,597 84</u>

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Chiffre.
(1.) Par le décès de l'assuré.....	10	\$36,993 12
(2.) Par maturité.....	3	7,208 21
(3.) Par rachat.....	12	10,681 64
(Pour lesquelles \$2,684.09 ont été payés en argent.)		
(4.) Par cessation d'assurance.....	3	5,596 66
Total.....	<u>28</u>	<u>\$60,499 63</u>

Polices en vigueur au commencement de l'année (à l'exclusion de quelques boni).....	562	\$991,832 57
Polices arrivées à fin comme ci-dessus.....	28	60,499 63
Total brut des polices en vigueur à la date de cet état, (y compris toutes les additions de boni).....	534	951,080 57

Nombre de vies assurées pendant l'année—Non rapporté.

Signé et attesté sous serment ce 30 mars 1882, par

GEO. WM. FORD.

(Reçu le 31 mars 1882.)

DÉPARTEMENT DE LA VIE.

677 polices ont été délivrées pour £286,100, rapportant en primes annuelles £8,897 3s. 4d. et £1,284 7s 5d. en primes uniques.

Les indemnités pour cause de mort, payées, et les réclamations admises ou annoncées, mais non encore échues, s'élèvent à £105,244 6s. 1d. Cette somme comprend celle de £5,079 10s. payée en vertu de polices de dotations échues dans le cours de l'année.

DÉPARTEMENT DES RENTES VIAGÈRES.

La somme de £2,091 9s. 1d. a été reçue, pour laquelle il a été accordé £196 16s de rentes viagères; aussi des primes annuelles de £65 11s. 3d. pour rentes viagères éventuelles, dont une partie a été réassurée. Durant l'année onze contrats de rentes viagères se sont terminés par le décès des rentiers viagers, ce qui a libéré la compagnie d'une somme annuelle de £238 12s. 2d.

CAISSE.

Le total de l'actif de la compagnie s'élève maintenant à £1,410,895 6s. 8d., ce qui constitue une augmentation de £56,440 7s. 5d. sur l'année dernière.

SCOTTISH PROVINCIAL—Suite.

REVENU.

Le revenu pour l'année, y compris l'intérêt, s'élève à £228,320 8s. 6d.; ce qui constitue une augmentation de £2,931 4s. 9d., outre £1,284 7s. 5d. de primes uniques.

PLACEMENTS.

La valeur des débetures, des effets privilégiés garantis, des débetures non rachetables et des garanties coloniales et des Indes, selon la cote du jour (31 janvier 1882), excède de beaucoup celle à laquelle ces effets sont inscrits dans les livres et le bilan. L'excédant dépasse maintenant de £95,000 le capital versé de la compagnie.

ÉVALUATION QUINQUENNALE.

Les directeurs doivent soumettre aussi le résultat de la dernière évaluation quinquennale des polices d'assurances sur la vie et des contrats de rentes viagères pour les cinq années terminées le 31 janvier dernier, préparée par l'actuaire de la compagnie, tel qu'indiqué dans le rapport ci-joint qu'il a fourni aux directeurs avec les mémoires qui l'accompagnent, et auxquels ces derniers renvoient.

Branche avec participation.

L'excédant de cette branche s'élève à £91,514 14s. 8d., et les directeurs se proposent de porter à cette branche £20,000 de la caisse de réserve générale, qui se compose surtout des excédants d'intérêts de la caisse des assurances sur la vie.

Sur la somme ainsi disponible, on se propose de déclarer des boni réversibles aux porteurs de polices qui participent dans les bénéfices au même taux qu'en 1877 et en 1872, ce qui absorbera £111,168 10s., le solde (£346 4s. 8d.) devant être reporté dans la caisse.

Ci-suit les taux du bonus qu'on se propose de déclarer, sujet aux règlements qui précèdent:—

Des boni rétrospectifs de

£1 pour cent par année sur le chiffre originaire de toutes les polices avec participation, en vigueur depuis moins de cinq ans.

£1 2s. 6d. pour cent par année sur le chiffre originaire de toutes les polices avec participation, en vigueur depuis 5 ans et au-dessous de 10 ans.

£1 5s. pour cent par année sur le chiffre originaire de toutes les polices avec participation, en vigueur depuis 10 ans et au-dessous de 15 ans.

£1 7s. 6d. pour cent par année sur le chiffre originaire de toutes les polices avec participation, en vigueur depuis 15 ans et de moins de 20 ans.

£1 10s. pour cent par année sur le chiffre originaire de toutes les polices avec participation, en vigueur depuis vingt ans et plus.

Dans le cas des polices délivrées depuis la dernière évaluation, les boni sont déclarés pour le nombre de primes annuelles payées, et ne peuvent avoir d'effet que dans le cas où les polices seraient en vigueur pendant plus de cinq ans.

Dans le cas de polices dont les primes augmentent, le chiffre des boni sera restreint équitablement pendant les premières années de l'existence des polices.

Branche sans participation.

L'excédant de cette branche (s'élevant à £5,812 15s. 6d.) sera porté au compte des pertes et bénéfices généraux.

Branche des rentes viagères.

L'excédant en faveur de la compagnie est de £2,582, et les directeurs se proposent aussi de porter cette somme au compte des pertes et bénéfices généraux.

SCOTTISH PROVINCIAL—*Suite.**Pertes et Bénéfices.*

Le solde de ce compte, après paiement du dividende semestriel de novembre dernier, est de.....	£36,144	2	0
Ajoutez l'excédant, pour les polices ne participant pas dans les bénéfices	5,812	15	6
Et l'excédant des rentes viagères.....	2,582	0	0

Il y a un solde disponible de.....£44,538 17 6

Les directeurs se proposent de répartir cette somme comme suit :—			
Soldes de compte des agents, non recouvrables.....	£107	18	8
Pour payer un dividende au taux de 20 pour cent pour l'an dernier, sur lequel 7½ pour cent a été payé en novembre dernier, laissant une balance de 12½ pour cent à payer maintenant, ce qui absorbera.	7,500	0	0
Pour payer aux actionnaires un bonus de 12s. par action	12,000	0	0
Pour porter à la caisse de réserve générale.....	10,000	0	0
Pour porter à la caisse des assurances contre l'incendie.	5,000	0	0
Laissant un solde de sortie de compte de.....	9,930	18	10
	<u>£44,538</u>	<u>17</u>	<u>6</u>

COMPTES DU REVENU ET BILAN DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES SCOTTISH PROVINCIAL,

Pour l'année expirée le 31 janvier 1882.

TROISIÈME CÉDULE.

COMPTES DU REVENU.

N^o 1.—*Compte des assurances sur la vie.*

1.—AVEC PARTICIPATION.		£		s.		d.		1.—AVEC PARTICIPATION.		£		s.		d.	
1881.	31 janv.	Chiffre de cette caisse au comm. de l'année.....	969,768	9	9	Indemnités sur polices, déduction faite des réassurances :—									
1882.	31 janv.	Primes, déduction faite des primes de réassurances.	114,385	0	3	Par décès.....	£82,909	11	5		86,489	1	5		
		Intérêt et dividendes.....	39,722	4	0	Par dotations échues	3,579	10	0		7,253	8	5		
		Valeur d'une police transférée de la branche "sans participation" ..	69	18	0	Rachat de polices.....					1,729	0	10		
						Commission.....					5,686	2	6		
						Frais d'administration.....					10,605	2	7		
						1882.									
						31 janv.	Chiffre de cette caisse à la fin de l'année, d'après la cédule 4.....				1,012,182	16	3		
											<u>£1,123,945</u>	<u>12</u>	<u>0</u>		

SCOTTISH PROVINCIAL—Suite.

Bilan pour l'année expirée le 31 janvier 1882.

PASSIF.		ACTIF.	
£	s. d.	£	s. d.
Capital des actionnaires	60,000 0 0	Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni.....	273,501 8 0
Caisse de réserve générale, 31 janvier 1881...	425,000 0 0	Hypothèques sur biens-fonds hors du Royaume-Uni.....	Nil
Provenant du compte des pertes et bénéfices généraux, cédule 3	10,000 0 0	Prêts sur polices de la Cie, dans la limite de leur val. de rachat Placements:—	76,635 7 7
Caisse d'assurances sur la vie avec participation.....	£329,316 15 3	Effets du gouvernement des Indes	£37,823 13 3
Caisse des boni.....	182,866 1 0	do do du Canada.....	30,791 9 8
Caisse d'assur. sur la vie sans participation...	£1,012,182 16 3	do do de Victoria.....	44,625 0 0
Caisse de rentes viagères.....	141,141 10 1	Effets du gov. de la Nouv.-Galles du Sud.	15,000 0 0
Caisse de réserve (incendie).....	£40,000 0 0	do do de la Nouvelle-Zélande.	35,156 1 8
Reserve de primes (incendie) pour les risques en cours.....	10,004 4 2	do do du Cap de Bonne-Espérance.	46,321 3 2
do do		do do de Queensland.....	18,355 0 0
Solde des fonds déposés en fidéicomis entre les mains de la compagnie.....		Effet de ch. de fer (ang. écossais) et autres.	90,484 10 0
Pertes et bénéfices généraux, d'après la cédule 3.....	10,004 4 2	Débitures de ch. de fer non rachetables....	158,957 17 9
		Effets de chemins de fer privilégiés.....	£212,397 18 1
		do de ch. de fer sous garantie et affermés.	154,009 4 7
		Edifices de la compagnie à Aberdeen, Dublin et Londres.....	266,407 2 8
		Réversions	8,000 0 0
		Prêts sur réversions et intérêts viagers.....	11,261 6 7
		Rentes foncières, valeur capitalisée.....	24,616 11 9
		Prêts garantis par effets publics en vertu d'actes du Parlement	44,634 11 9
		Prémisses dues sur polices d'assurance sur la vie.....	19,276 0 7
		Montant du par les succursales et les agences et par les com- pagnies d'assurances (consistant principalement en pri- mes dues en janvier et dont il a été depuis rendu compte).	5,854 4 8
		Primes impayées à Aberdeen (dont il a été depuis rendu compte).....	347 0 0
		Intérêts impayés (payés en grande partie depuis).....	55,338 5 10
		Intérêt sur placements à calculer, mais non encore échu.....	950 7 2
		Argent en dépôt entre les mains des banquiers	1,272 14 2
		Argent en compte cour (siège social et succurs.)	15,207 11 5
		Argent en caisse.....	£8,000 0 0
		Timbres en portefeuille.....	21,287 16 4
			59 10 0
			80 12 7
			£1,410,895 6 8
			£1,410,895 6 8

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *STANDARD*.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 15 NOVEMBRE 1881.

Gérant—SPENCER C. THOMPSON.

Secrétaire—D. CLUNIE GREGOR.

Bureau principal—Edimbourg.

Agent au Canada—W. M. Ramsay.

Bureau principal au Canada—Montréal.

(Organisée ou constituée en corporation en 1825 ; opérations commencées au Canada en 1847.

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé et souscrit, £500,000 sterling.....	\$2,433,333 33
Chiffre versé en argent.....	584,000 00

Total brut des primes recues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada.....	\$195,002 19
Total brut des billets de primes, prêts ou gages, acceptés en paiement partiel de primes au Canada.....	913 25
	195,915 44
A déduire le chiffre payé en primes sur polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada.....	1,191 62

Total net du revenu des primes..... \$194,723 82

Chiffre payé durant l'année en indemnités pour cause de mort au Canada (y compris les boni, \$12,102.07.....)	\$95,887 43
(Sur cette somme, \$18,297.63 datent des années précédentes.)	
Chiffre payé aux rentiers viagers.....	452 00
Chiffre payé en rachat de polices.....	6,070 35
Chiffre payé en dividendes ou boni aux porteurs de polices.....	10,168 03
Chiffre total net payé aux porteurs de polices au Canada.....	\$112,577 81

ACTIF AU CANADA.

Effets déposés entre les mains du receveur général :—

Bons de l'aqueduc de Montréal—au pair.....	\$14,000 00
Bons de la corporation de Montréal—au pair.....	34,000 00
Bons du havre de Montréal—au pair.....	93,000 00
Bons du comté de Compton.....	30,000 00
	\$171,000 00

Reporté à la valeur au pair..... \$171,000 00

Autres placements canadiens, savoir :—

Débitures municipales.....	339,642 32
Hypothèques sur biens-fonds au Canada.....	626,441 67
Biens-fonds possédés au Canada.....	83,000 00
Bons de la Compagnie d'entrepôts de Montréal.....	73,000 00
Argent en caisse et en banques au Canada.....	69,597 51

Total de l'actif au Canada..... £1,362,681 50

STANDARD, SUR LA VIE—*Sulte*

PASSIF AU CANADA.

En vertu de polices délivrées avant le 31 mars 1878.

Chiffre des réclamations sur polices non-réglées, mais non contestées, au Canada y compris les boni, \$998.89.....	\$ 7,544 54
Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve nette de toutes les polices en cours au Canada (y compris les boni s'élevant à environ \$500,000).....	\$1,003,616 97
A déduire les réassurances dans d'autres compagnies autorisées au Canada.....	\$ 5,070 00
A déduire le montant des primes dues et sous délai, moins les frais de perception à 10 pour cent	50,042 04
Prêt sur polices dans la limite de leur valeur de rachat.....	92,020 09
Dû sur polices délivrées sous le système de tiers de crédit.....	28,263 66
	<u>175,395 79</u>
Différence.....	828,221 18
Total net du passif envers les porteurs de ces polices au Canada.....	<u>\$835,765 72</u>

PASSIF AU CANADA.

En vertu de polices délivrées après le 31 mars 1878.

Chiffre des réclamations sur polices non-réglées, mais non contestées.....	\$4,000 00
Réserve nette de toutes les polices en cours au Canada.....	\$91,000 00
A déduire le montant des primes dues et sous délai moins les frais de perception à 10 pour cent.....	\$42,089 06
Prêts sur polices dans la limite de leur valeur de rachat.....	332 05
Dû sur polices.....	2,339 91
	<u>44,811 02</u>
Différence.....	46,188 98
Total net du passif envers les porteurs de ces polices au Canada.....	<u>\$50,188 98</u>
Total net du passif envers tous les porteurs de polices au Canada.....	<u>\$885,954 70</u>

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées pendant l'année au Canada.....	520
Chiffre de ces polices.....	\$1,072,600 00
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année.....	44
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices (y compris les additions de boni, \$12,159.99).....	<u>89,134 34</u>

Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada 3,289

Chiffre de ces polices (y compris les boni).....	6,895,364 18
Chiffre de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada.....	<u>25,350 00</u>

Chiffre net des polices en vigueur au Canada le 15 novembre 1881..... \$6,870,014 18

STANDARD, SUR LA VIE—*Suite.*

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

1. Par le décès de l'assuré (y compris les additions de boni, \$12,159.99)	44	\$ 89,134 34
2. Par expiration	1	1,000 00
3. Par rachat (y compris les additions de boni, \$1,462.46).... (Pour lesquelles \$6,070.35 ont été payés en argent.)	40	64,805 81
4. Par rachat, \$22,097.54. (Pour lesquelles les polices acquittées ont été délivrées au montant de \$4,970.00.)		
Différence des montants		17,127 54
5. Par cessation d'assurance (y compris les additions de boni, \$2,834.98)	104	215,757 93
Total	189	\$387,825 62

Polices en vigueur au commencement de l'année (y compris les additions de boni, \$394,257.71)	2,960	\$6,063,269 07
Renouvelées pendant l'année et boni placés (\$187,169.99)	7	196,903 32
Polices délivrées pendant l'année	520	1,072,600 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus	189	387,825 62
Polices réduites et boni payés en argent (\$24,853.93)	9	49,582 59
Polices en vigueur à la date de cet état	3,289	6,895,364 18

Nombre des vies assurées—non rapporté.

Détails des polices délivrées depuis le 31 mars 1878, et les additions de boni sur ces polices.

Polices en vigueur au commencement de l'année	851	\$1,818,540 01
Polices délivrées pendant l'année	520	1,072,600 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus	97	194,200 00
Polices réduites et boni payés en argent	2	4,500 00
Polices en vigueur à la date de cet état	1,272	2,692,440 01

Signé et attesté sous serment, ce 20 mars 1883, par

W. M. RAMSAY.

(Reçu le 21 mars 1882.)

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 15 NOVEMBRE 1881.

(Extrait du rapport des directeurs, Edimbourg, 2 mai 1882.)

Chiffre des assurances demandées pendant l'année 1881 (2,786 demandes), £1,746,669 5s. 3d.; chiffre des assurances acceptées pendant l'année 1881 (2,286 polices), £1,408,544 9s. 4d.; primes annuelles sur les nouvelles polices pendant l'année 1881, £46,141 19s. 9d.; réclamations pour cause de mort pendant l'année 1881, à l'exclusion des additions de boni, £463,020 6s. 7d.; chiffre des assurances acceptées pendant les cinq dernières années, £6,425,635 9s.; assurances en vigueur le 15 novembre 1881 (dont £1,546,083 15s. 10d. sont réassurés dans d'autres compagnies), £19,820,014 19s. 10d.; fonds placés, £5,860,431 15s. 10d.; revenu annuel, £838,467 7s. 9d.

STANDARD, SUR LA VIE—Suite.

COMPTE DU REVENU POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 15 NOVEMBRE 1881.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Chiffre de la caisse au commencement de l'année, 16 nov. 1880	5,460,835	0	11	Réclamations en vertu de polices sur la vie, y compris les addit. de boni (déduction faite des sommes réassurées)	466,861	14	7
Primes (déduction faite des primes de réassurances)	601,224	13	10	Rachat	42,662	4	4
Considérations pour rentes viagères.	32,526	6	6	Rentes viagères	39,654	6	8
Intérêt et dividendes	235,817	6	3	Commission	27,716	13	2
Honoraires et amendes	1,425	7	8	Frais d'administration, y compris les frais de l'évaluation	64,068	1	9
				Dividende et boni aux actionnaires.	35,000	0	0
				Taxe sur le revenu	4,408	12	0
				Chiffre de la caisse à la fin de l'année (d'après la seconde cédule)	5,651,457	2	8
	<u>£6,331,828</u>	<u>15</u>	<u>2</u>		<u>£6,331,828</u>	<u>15</u>	<u>2</u>

BILAN.

PASSIF.

	£	s.	d.
Capital des actionnaires, versé	120,000	0	0
Caisse des assurances et des rentes viagères	5,521,780	14	9
Soldes reportés du dernier examen (1880)	9,676	7	11
Total de la caisse, d'après la première cédule	£5,651,457	2	8
* Réclamations admises, mais dont le montant n'est pas encore dû	193,431	17	2
† Dividendes impayés aux propriétaires	15,542	16	0
	<u>£5,860,431</u>	<u>15</u>	<u>10</u>

ACTIF.

	£	s.	d.
Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni	4,052,273	19	9
Hypothèques sur biens-fonds hors du Royaume-Uni	269,868	15	0
Prêts sur polices de la Cie (dans les limites de leur valeur de rachat)	289,854	12	5
Placements:—			
Effets du gouvernement britannique	38,217	17	7
Effets coloniaux et des Indes	313,933	18	10
Effets du gouvernement des Etats-Unis	5,442	5	5
Edifices—			
Franc-aleu	£145,260	5	6
A bail	29,066	14	3
	<u>174,326</u>	<u>19</u>	<u>9</u>
Parts de banques chartées d'Ecosse	47,680	15	3
Rentes foncières	17,434	15	10
Réversions	26,417	4	8
Rentes viagères rachetées	1,205	15	3
Prêts sur biens-meubles avec garantie de polices d'assurances remboursables par versements	76,299	4	2
Soldes des agents en voie de perception (payées depuis)	166,957	10	8
Primes impayées	74,045	12	7
Intérêt courant non échu	38,554	2	3
Intérêt échu mais impayé	9,306	6	1
Argent			
En dépôts	£166,207	14	2
En caisse et en comptes courants	91,905	19	8
	<u>258,113</u>	<u>13</u>	<u>10</u>
Timbres en portefeuille	498	6	6
	<u>£5,860,431</u>	<u>15</u>	<u>10</u>

* Ces items sont compris dans les items correspondants de la première cédule.

† Les dividendes sont payables le 15 novembre.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE SUR LA VIE *STAR*.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président—

Très Hon. W. McARTHUR, M.P.

Secrétaire—

WM. W. BAYNES, F. I. A.

Siège social—32 Moorgate Street, Londres, Angleterre.*Agent au Canada*—ABRAM WM. LAUDER*Bureau principal au Canada*—

72 Yonge St., Toronto:

(Organisée ou constituée en corporation en 1843. Opérations commencées au Canada le 9 novembre 1868.

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé et souscrit, £100,000 stg.	\$486,666 67
Chiffre versé en argent, £5,000 stg.	24,333 33

Chiffre des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada.....	\$21,379 34
--------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

Chiffre payé pendant l'année en indemnités pour dotations échues au Canada.....	\$486 67
---------------------------------------------------------------------------------	----------

Chiffre total net payé aux porteurs de polices au Canada....	\$486 67
--------------------------------------------------------------	----------

ACTIF AU CANADA.

Effets fédéraux du Canada déposés entre les mains du receveur général.....	\$100,343 68
Hypothèques sur biens-fonds au Canada.....	980,000 00

Total de l'actif au Canada.....	\$1,080,343 68
---------------------------------	----------------

PASSIF AU CANADA.

Chiffre des réclamations sur polices non réglées, mais non contestées au Canada.....	Aucun.
Réserve nette sur tous les risques en cours au Canada.....	Pas de rap.

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées pendant l'année au Canada.....	44
Chiffre de ces polices.....	\$130,913 33
Nombre des polices échues pendant l'année au Canada.....	1
Chiffre de ces réclamations.....	486 67
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada.....	343
Chiffre de ces polices (à l'exclusion des additions de boni).....	805,327 89

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada:

1. Par maturité	1	\$ 486 67
2. Par cessation d'assurance.....	9	40,790 77

Total.....	10	\$41,277 44
------------	----	-------------

STAR—Suite.

Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada.....	309	\$715,692 00
Polices délivrées pendant l'année.....	44	130,913 33
Polices arrivées à fin.....	10	41,277 4
Polices en vigueur à la date de cet état (à l'exclusion des additions de boni)	343	<u>805,327 89</u>

Nombre de vies assurées au commencement de l'année au Canada..	309
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année	44
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés.....	Aucun.
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin durant l'année autrement que pour cause de mort.....	10
Nombre de vies assurées à la date de cet état.....	343

Signé et attesté sous serment, ce 10 avril 1882, par

A. W. LAUDER.

(Reçu le 11 avril 1882.)

OPERATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

(Extrait du rapport des directeurs, Londres, Angleterre, 6 mars 1882.)

NOUVELLES OPÉRATIONS EN 1881.

2,260 polices ont été délivrées pour une somme de £712,360; les primes annuelles sur ces polices s'élèvent à £21,728 7s. 3d.

La somme de £8,609 14s. 10d. a été reçue pour l'achat de 22 rentes viagères immédiates, s'élevant à £1,008 19s. 7d.

MORTALITÉ.

Les réclamations présentées pendant l'année en vertu de 316 polices se sont élevées à £108,333 2s. 1d., y compris des additions de boni de £11,163 9s. Cette somme est de £25,597 14s. 5d. moindre que le montant payé pour les réclamations de l'année dernière. Le nombre de porteurs de polices décédés est bien au-dessous de la moyenne prévue par les tables de la compagnie.

La somme totale payée en indemnités depuis l'établissement de la société (y compris les additions de boni), s'élève maintenant à £1,992,276 8s. 10d.

REVENU ANNUEL ET PLACEMENTS.

Le revenu de la société durant l'année qui vient de s'écouler a été de £309,362 14s. 2d., provenant des sources suivantes :

Primes sur polices	£225,730	9	10
Contrats de rentes viagères.....	8,009	14	10
Intérêts sur placements	75,622	9	6
Total.....	<u>£309,362</u>	<u>14</u>	<u>2</u>

En ajoutant £141,561 8s. 10d., réalisés dans le cours de l'année, le fonds des assurances et des rentes viagères s'élève maintenant à £1,866,738 2s. 11d.

Le taux moyen de l'intérêt réalisé sur les placements de la société durant l'année a été de £4 9s. 10d. pour cent.

STAR—Fin.

COMPTE DU REVENU.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Chiffre de la caisse au commencement de l'année.....	1,730,176	14	1	Indemnités en vertu de polices.....	£109,955	9	1
Primes.....	£231,090	5	9	Moins les réassurances.....	1,622	7	0
Moins les primes de réassurances.....	5,359	15	11				
	225,730	9	10	Rachats de polices.....	108,333	2	1
Considérations pour rentes viagères.....	8,009	14	10	Rachats de boni.....	8,852	16	9
Intérêt et dividendes.....	75,622	9	6	Rentes viagères.....	405	4	9
				Commissions.....	4,952	8	7
				Frais d'administration.....	16,700	0	7
				Honoraires des médecins.....	18,415	8	5
				Dividendes aux actionnaires.....	1,831	5	6
				Boni en diminution de primes.....	250	0	0
				Chiffre de la caisse à la fin de l'année, d'après le bilan.....	8,060	18	8
					1,871,738	2	11
	<u>£2,039,539</u>	<u>8</u>	<u>3</u>		<u>£2,039,539</u>	<u>8</u>	<u>3</u>

BILAN.

PASSIF.		£	s.	d.	ACTIF.		£	s.	d.
Capital versé des actionnaires.....	£	5,000	0	0	Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni.....		366,070	5	9
Caisse des assurances et des rentes viagères.....	1,866,738	2	11		Hypothèques sur biens-fonds hors du Royaume-Uni.....		146,048	14	1
					Prêts sur polices de la comp., dans les limites de leur val. de rachat..		115,455	10	0
Total des fonds d'après le compte du revenu.....	1,871,738	2	11	Placements :—					
Réclamations admises ou annoncées mais impayées.....	23,879	13	6	Effets du gouvernement britannique.....		36,913	0	6	
				Effets coloniaux et des Indes.....		192,105	11	4	
				Effets de chemins de fer garantis..		24,940	0	0	
				Débitures de chemins de fer.....		7,840	0	0	
				Effets de chemins de fer privilégiés.....		325,578	14	9	
				Edifices (bureaux, 32, Moorgate Street).....		3,083	1	3	
				Congrégations méthodistes wesléennes (fidéicommiss).....		188,607	0	0	
				Autres congrégations méthodistes (fidéicommiss).....		10,440	0	0	
				Congrégations des congrégationalistes (fidéicommiss).....		40,875	0	0	
				Congrégations des baptistes (fidéicommiss).....		40,100	0	0	
				Corporations locales (prêts sur effets publics légaux).....		225,706	16	11	
				Rentes foncières.....		22,474	10	3	
				Soldes des agents (primes en voie de perception).....		41,818	1	6	
				Primes impayées (au siège social)...		4,978	4	10	
				Primes de demi-crédit.....		25,996	13	11	
				Intérêt impayé.....		3,609	15	10	
				Intérêt acquis le 31 décembre 1881..		28,781	14	7	
				Argent en caisse, en dépôt et en compte-courant.....		44,195	0	6	
	<u>£1,895,617</u>	<u>16</u>	<u>5</u>		<u>£1,895,617</u>	<u>16</u>	<u>5</u>		

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE SUR LA VIE DITE DU SOLEIL.

(Aujourd'hui Compagnie d'assurances sur la vie dite du Soleil.)

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président—THOMAS WORKMAN.

Bureau principal—Montréal.

Gérant et secrétaire—R. MACAULAY.

(Organisée ou constituée en corporation en 1865. Charte amendée en 1870, 1871 et 1882. Opérations commencées au Canada en mai 1871.)

CAPITAL.

Chiffre du capital social autorisé.....	\$1,000,000 00
Chiffre souscrit.....	500,000 00
Chiffre versé en argent.....	62,500 00

(Pour la liste des actionnaires, voir l'annonce.)

ACTIF, D'APRÈS LE GRAND-LIVRE.

Valeur des biens-fonds (moins les charges) possédés par la compagnie..	\$80,336 22
Prêts sur biens-fonds, premières hypothèques.....	165,445 00
Prêts en argent à des porteurs de polices sur polices de la compagnie données en garantie collatérale.....	20,913 53
Primes dues sur polices en vigueur.....	42 00
Effets possédés par la compagnie, savoir :	

	Val. au pair.	Valeur vénale.
Compagnie de prêt et d'hypothèque de Montréal.....	\$80,000 00	\$64,800 00
Débitures de Stukely nord.....	6,000 00	6,300 00
Banque d'Echange.....	5,000 00	7,050 00
Banque Molson.....	2,000 00	2,400 00
Débitures de Stratford.....	30,000 00	33,000 00
do Belleville.....	6,000 00	6,480 00
do Côteau Saint-Louis.....	20,000 00	23,000 00
do Cornwall.....	9,000 00	9,450 00
do Sorel.....	1,000 00	1,080 00

Total, valeur au pair et valeur vénale..... \$139,000 00 \$153,560 00

Reporté à la valeur vénale.....	\$153,560 00
Argent en caisse et en banques.....	38,441 64
Effets à recevoir.....	3,234 40
Soldes des agents.....	4,676 09

Total..... \$466,648 88

AUTRE ACTIF.

Intérêt échu.....	\$ 61 62
Intérêt courant à calculer.....	2,896 76
Total.....	\$2,958 38
Loyers échus.....	\$336 15
Loyers courants à calculer.....	70 83
Total.....	406 98

SOLEIL—*Suite.*

Chiffre brut des primes échues et non perçues sur polices en vigueur.....	\$31,940 35
Chiffre brut des primes sous délai.....	26,152 33
Chiffre brut des primes en cours et sous délai.....	\$58,092 68
A déduire, les frais de perception à 10 pour cent.....	5,809 27
Chiffre net des primes en cours et sous délai	52,283 41
Ameublement de bureau	1,245 05
Compte des timbres de Québec.....	446 03
Divers items, réassurances, etc.....	14,535 02
Total de l'actif.....	<u>\$538,523 75</u>

PASSIF.

*Somme calculée comme suffisante pour couvrir la réserve nette de toutes les polices en cours au Canada (y compris les additions de boni et les contrats voyageurs).....	\$400,778 95
A déduire, la valeur nette des polices réassurées dans d'autres compagnies.....	563 84
Réserve nette des réassurances.....	\$400,215 11
Réclamations d'indemnités pour cause de mort, établies mais non échues	5,000 00
Dividendes ou boni dus aux actionnaires mais encore impayés.....	7 26
Débetures—fonds d'amortissement	2,589 96
Total du passif—département de la vie....	\$407,812 33
Passif—département des accidents.....	3,387 35
Total du passif (à l'exclusion du capital).....	<u>\$411,199 68</u>
Excédant net disponible quant aux porteurs de polices.....	\$127,324 07
Capital versé.....	62,500 00
Excédant net disponible en sus du passif et du capital.....	<u>\$64,824 07</u>

REVENU PENDANT L'ANNÉE.

(Département de la vie.)

Total brut de l'argent reçu pour primes.....	\$147,761 63
Billets de primes acceptés en paiement de primes.....	42 00
Primes payées par dividendes	138 95
Argent reçu pour rentes viagères.....	1,120 00
Total	\$149,062 58
A déduire les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances.....	498 17
Total du revenu des primes.....	\$148,564 41
Chiffre reçu en intérêts.....	24,247 44
do loyers.....	2,166 02
Divers.....	573 53
Total du revenu.....	<u>\$175,551 40</u>

*Basée sur la table H.M. de l'Institut des Actuaire, à 4½ p. c. d'intérêt.

SOLEIL—*Suite.*

EMPLOIS D'ARGENT PENDANT L'ANNÉE.

(Département de la vie.)

Argent payé en indemnités pour cause de mort (y compris les additions de boni, \$271.40).....	\$47,686 83
(Sur ce montant, \$2,000 ont été réclamées avant 1881.)	
Argent payé pour dotations échues (y compris \$164.72 d'additions de boni).....	8,664 72
Argent payé aux rentiers viagers.....	726 00
Argent payé pour polices rachetées.....	5,227 59
Argent payé en intérêt ou dividendes aux actionnaires.....	5,000 00
Argent payé en dividendes aux porteurs de polices et appliqué au paiement de primes.....	138 95
Commissions, appointements et autres frais du personnel.....	34,358 36
Taxes, permis, etc.....	2,114 38
Rabais aux porteurs de polices.....	757 74
Toutes autres dépenses, savoir :—	
Honoraires des directeurs et des auditeurs, \$2,150; honoraires des médecins, \$4,236.37; frais de route des agents, \$4,168.52; frais judiciaires, port, change, etc., \$2,216.80; publicité, impressions, etc., \$2,152.57; divers, \$1,613.43.....	16,537 69
*Total des emplois d'argent.....	\$121,212 26
Moins les emplois d'argent du département des accidents..	3,225 00
Total des emplois d'argent, département de la vie.....	\$117,987 26

COMPTES DES BILLETS DE PRIMES.

Billets de primes reçus pendant l'année.....	\$42 0
Solde de l'actif en billets à la fin de l'année.....	42 00

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées pendant l'année au Canada.....	868
Chiffre de ces polices.....	\$1,671,767 72
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année.....	29
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices (y compris les additions de boni, \$436.12).....	58,303 92
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada.....	3,047
Chiffre de ces polices.....	\$4,995,594 16
Additions de boni.....	14,562 65
Total.....	\$5,010,156 81
Chiffre de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada.....	20,000 00
Chiffre net des polices en vigueur au Canada le 31 décembre 1881.....	4,990,156 81

*Ce chiffre comprend \$3,225 de dépenses imputables au département des accidents

SOLEIL—Fin.

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—		
1. Par le décès de l'assuré (sans addition de boni).....	25	\$49,367 80
2. Par maturité.....	4	8,500 00
3. Par expiration.....	7	33,000 00
4. Par rachat.....	36	78,288 45
(Pour lesquelles \$4,981.67 ont été payés en argent.)		
5. Par rachat, \$70,400. (Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de \$11,338.95.)		
Différence des montants.....		59,061 05
6. Par cessation d'assurance.....	212	320,302 00
Total	284	\$548,519 30

Polices en vigueur au commencement de l'année (y compris les additions de boni, \$15,659.87).....	2,486	\$3,897,135 1
Polices délivrées pendant l'année (y compris les polices renou- velées).....	1,080	2,019,910 67
Additions de boni durant l'année.....		242 57
Polices ayant pris fin comme ci-dessus ou échangées contre des polices acquittées (y compris les additions de boni, \$1,339.79)	328	561,198 04
Polices arrivées à fin par réduction.....		14,573 50
Polices non acceptées.....	191	331,360 00
Total des polices en vigueur à la date de cet état (y compris les additions de boni, \$14,562.65).....	3,047	5,010,156 81

Nombre de vies assurées au commencement de l'année.....	2,359
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année.....	929
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés...	26
Nombre des assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que pour cause de mort.....	403
Nombre de vies assurées à la date de cet état.....	2,859

Signé et attesté sous serment, avril 1882, par

THOMAS WORKMAN,
Président.

R. MACAULAY,
Gérant et secrétaire.

(Reçu, avril 1882.)

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE ET TONTINE DE TORONTO.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président—WILLIAM J. MACDONELL.

Secrétaire—ARTHUR HARVEY.

Bureau principal—Toronto.

(Organisée ou constituée en corporation le 2 mars 1872; opérations commencées au Canada le 1er septembre 1872.)

CAPITAL.

Chiffre du capital social autorisé	\$500,090 00
Chiffre du capital social souscrit.....	104,200 00
Chiffre du capital social versé en argent.....	29,750 95

(Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.)

ACTIF, D'APRÈS LE GRAND-LIVRE.

Biens-fonds (moins les charges) possédés par la compagnie.....	\$ 1,573 12
Prêts sur biens-fonds, première hypothèque	16,801 96
Prêts sur biens-fonds, seconde hypothèque	1,761 92
Prêts en argent à des porteurs de polices sur polices de la compagnie données comme garantie collatérale.....	877 48

Effets possédés par la compagnie :—

	Val. au pair.	Valeur vénale.
Débitures de la ville de Belleville.....	\$17,000 00	\$17,680 00
do de la ville de Stratford.....	5,050 00	5,529 75
do de la cité de Toronto.....	2,400 00	2,532 00
do du village de Bracebridge.....	450 00	450 00
do de la ville de Brampton.....	2,500 00	2,600 00
do du township de Macaulay.....	300 00	300 00
do du village de Parkdale.....	5,000 00	5,325 00
Effets du chemin de fer du Pacifique.....	5,000 00	5,000 00
Total, valeur au pair et valeur vénale.....	\$37,700 00	\$39,416 75

Reporté à la valeur vénale.....	39,416 75
Argent au bureau principal.....	179 64

Argent en banques savoir :—

Banque de l'Ontario.....	\$1,236 35
Banque des Marchands.....	601 54
Caisse d'épargnes du gouvernement.....	1,040 36

Total	2,878 25
Effets à recevoir	316 96
Solde des agents, d'après le grand-livre.....	899 32

Total.....	\$64,705 40
------------	-------------

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt dû et courant à calculer.....	\$1,282 76
Loyer dû et courant	37 50

TORONTO—*Suite.*

Total brut des primes sous délai sur polices en vigueur.....	\$1,108 19
A déduire, les frais de perception à 10 pour cent	110 81
Chiffre net des primes sous délai	997 38
Versements de capital à percevoir	111 40
Diverses dettes.....	237 08
Ameublement de bureau.....	59 98
Total de l'actif.....	\$67,431 50

PASSIF.

* Chiffre net de la réserve des réassurances.....	\$25,028 83
Autre passif. Tontine N° 1.....	392 96
Banque de Montréal (dû sur effets du Pacifique).....	4,500 00
Total du passif.....	\$29,921 79

Excédant, d'après le compte des porteurs de polices.....	\$37,509 71
Capital versé en argent et versements à percevoir.....	29,862 35
Excédant net disponible, en sus du passif et du capital versé.....	\$ 7,647 36

REVENU.

Argent reçu en primes.....	\$ 6,262 01
Montant reçu en intérêts et dividendes.	2,947 34
Montant reçu en loyers.....	75 00
Total du revenu.....	\$ 9,284 35

EMPLOIS.

Chiffre net des réclamations payées pour cause de mort (dont \$1,000 datent de l'année dernière)	\$1,200 00
Chiffre net payé en dotations échues (datant de l'année précédente).....	1,000 00
Chiffre net des réclamations ayées pour cause de mort et dotations échues.....	\$2,200 00
Argent payé en rachat de polices.	933 23
Argent payé aux actionnaires pour intérêt ou dividendes.....	2,308 38
Commissions, appointements et autres frais du personnel.....	2,309 86
Taxes.....	92 20
Divers paiements, savoir :—	
Frais de poste, de télégraphie et de messageries, \$60.38; impressions et papeterie, \$204.17; publicité, \$84.20; divers, \$163.29; loyer, \$200.00.....	712 04
Total des emplois d'argent.....	\$8,555 71

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées pendant l'année au Canada	67	
Chiffre de ces polices.....		\$ 76,800 00
Nombre de polices échues pendant l'année au Canada.....	1	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices.....		200 00
Nombre de polices en vigueur à la date de cet état au Canada....	221	
Chiffre de ces polices.....		220,908 84

* Calculé par le ministère à 4½ pour cent, d'après la table H.M. des Actuares.

TORONTO, SUR LA VIE—*Suite.*

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada;—

	Nombre.	Chiffre.
(1) Par le décès de l'assuré.....	1	\$ 200 00
(2) Par rachat.....	14	5,842 38
(Pour lesquelles \$933.23 ont été payées en argent).		
(3) Par rachat, \$1,000.00.		
(Pour lesquelles des polices acquittées ont été don- nées au montant de \$120.00.)		
Différence des montants.....	...	880 00
(4) Par cessation d'assurance.....	41	42,716 00
Total.....	56	\$49,638 38

Polices en vigueur au commencement de l'année.....	210	\$193,747 22
Polices délivrées durant l'année.....	67	76,800 00
Polices arrivées à fin.....	56	49,638 38
Polices en vigueur à la date de cet état.....	221	220,908 84

Nombre de vies assurées au commencement de l'année.....	206
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année.....	67
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés....	1
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que pour cause de mort.....	54
Nombre de vies assurées à la date de cet état.....	218

Signé et attesté sous serment, ce 1er mars 1882, par

W. J. MACDONELL,
Président.
A. HARVEY,
Secrétaire.

(Reçu, le 3 mars, 1882.)

COMPAGNIE D'ASSURANCES *TRAVELERS*.

DÉPARTEMENT SUR LA VIE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président—JAMES G. BATTERSON.

Secrétaire—RODNEY DENNIS.

Siège social—Hartford, Conn., E.-U.

Agent au Canada—

THOMAS SIMPSON.

Bureau principal au Canada—

329 rue Notre-Dame, Montréal.

(Organisée ou constituée le 17 juin 1863. Opérations commencées au Canada le 1er juillet 1865.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé.....	\$1,000,000 00
Chiffre souscrit et versé en argent.....	600,000 00

Primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada..... \$ 94,904 59

Chiffre payé durant l'année en indemnités au Canada, savoir :—

En indemnités pour cause de mort.....	\$35,251 00
En indemnités pour cause de blessures—assurances sur la vie.....	362 85
En dotations échues.....	6,000 00

Chiffre net payé en indemnités..... \$41,613 85
Chiffre payé en rachat de polices..... 15,893 70

Chiffre total net payé aux porteurs de polices au Canada.. \$57,507 55

ACTIF AU CANADA.

Bons à 4½ p.c. des États-Unis déposés entre les mains du receveur général.....	\$100,000 00
Bons municipaux déposés entre les mains du receveur général.....	45,000 00
Biens-fonds possédés au Canada, (améliorés, à Stanstead, P.Q.).....	2,500 00
Argent en caisse et en banque au Canada.....	12,830 34

Total de l'actif au Canada..... \$160,330 34

PASSIF AU CANADA.

(En vertu des polices délivrées avant le 31 mars 1878).

Chiffre des réclamations sur polices non-réglées, mais non contestées au Canada.....	\$ 4,000 00
Chiffre des réclamations contestées au Canada.....	8,000 00

*Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve nette de toutes les polices en cours au Canada..... \$339,663 00
A déduire le montant des primes sous délai et impayées, moins les frais de perception à 10 p. cent..... 6,302 00

Différence..... 393,361 00

Total net des obligations envers les porteurs de ces polices au Canada..... \$405,361 00

* Réserve à 4½ pour cent, table H. M. de l'Institut, calculée par le ministère.

TRAVELERS—Suite.

(En vertu de polices délivrées après le 31 mars 1878.)

Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve nette de toutes les polices en cours au Canada.....	\$46,356 00
A déduire les primes dues ou sous délai, moins les frais de perception à 10 pour cent	4,998 00
Différence.....	<u>\$41,358 00</u>
Chiffre net des obligations envers les porteurs de polices au Canada...	<u>\$41,358 00</u>
Chiffre net des obligations envers tous les porteurs de polices au Canada	<u><u>\$446,719 00</u></u>

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées durant l'année au Canada	258	
Chiffre de ces polices		\$ 519,000 00
Nombre des polices échues pendant l'année au Canada	27	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices.....		29,251 00
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada.....	2,331	
Chiffre de ces polices.....		3,230,619 00
Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada:—		
	Nombre.	Chiffre.
1. Par le décès de l'assuré.....	23	\$23,251 00
2. Par maturité.....	4	6,000 00
3. Par rachat.....	27	37,872 00
(Pour lesquelles on a payé \$15,893.70.) en argent.		
4. Par rachat, \$108,000.00.		
(Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de \$26,881.00 en argent.)		
Différence des montants.....		81,119 00
5. Par cessation d'assurance.....	46	67,483 00
Total.....	<u>10</u>	<u>\$215,725 00</u>

Polices en vigueur au commencement de l'année.....	2,173	\$2,927,344 00
Polices délivrées pendant l'année	258	519,000 00
Polices arrivées à fin.....	100	215,725 00
Polices en vigueur à la date de cet état.....	2,331	3,230,619 00

(Détail des polices délivrées depuis le 31 mars 1878).

Polices en vigueur au commencement de l'année.....	432	\$673,223 00
Polices délivrées pendant l'année.....	258	519,000 00
Polices arrivées à fin.....	8	22,470 00
Polices en vigueur à la date de cet état.....	682	1,169,763 00

Nombre de viès assurées—non rapporté.

Signé et attesté sous serment, le 31 mars 1882, par

THOMAS SIMPSON,

Agent au Canada.

(Reçu le 1er avril 1882.)

TRAVELERS'—Suite.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DU DÉPARTEMENT DE LA VIE, PENDANT L'ANNÉE EXPIRÉE LE
31 DÉCEMBRE 1881—REVENU DURANT L'ANNÉE 1881.

Département de la vie.

Argent reçu pour primes (moins les réassurances).....	\$507,120 79
do en intérêt et dividendes.....	223,123 51
do par escompte sur indemnités payées d'avance.....	400 71
do pour loyers et provenant d'autres sources.....	25,810 72
Total du revenu.....	\$756,455 73

Emplois d'argent pendant l'année 1881.

Chiffre total payé en indemnités et en dotations échues.....	\$172,486 45
Argent payé aux rentiers viagers.....	1,150 00
Argent payé en rachat de polices.....	47,914 78
Chiffre total payé aux porteurs de polices.....	\$221,551 23
Chiffre payé pour commission aux agents, honoraires des médecins, appointements et loyers.....	95,071 42
Chiffre payé pour taxes.....	6,726 42
Chiffre payé pour publicité et diverses dépenses, frais de poste, livres et papeterie.....	31 337 50
Total des emplois d'argent.....	\$354,686 66

Actif.

Argent en caisse et en banque.....	\$330,361 22
Valeur des immeubles (moins les charges).....	999,706 29
Effets possédés par la compagnie, savoir :	
Effets des États-Unis.....	267,576 25
Effets de l'état, de comtés ou de municipalités.....	441,206 67
Bons et effets de chemins de fer.....	948,866 00
Actions de banque.....	756,222 00
Effets de la compagnie d'éclairage de la ville de Hartford.....	17,490 00
Prêts garantis par obligations et première hypothèque sur biens-fonds valant le double de la somme prêtée.....	1,893,163 29
Prêts garantis par des valeurs collatérales de commerce.....	316,483 18
Dû pour primes d'assurances.....	96,134 46
Intérêt en cours mais non encore échu.....	47,383 34
Total de l'actif.....	\$6,114,502 70

Passif.

Réclamations établies mais non échues.....	\$ 85330 00
Réclamations non réglées.....	107,767 00
Réclamations indéterminées dont il devra être justifié.....	70,000 00
Toutes autres réclamations contre la compagnie.....	10,000 00
Chiffre nécessaire pour couvrir tous les risques en cours.....	4,325,417 80
Total passif.....	\$4,598,514 80

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *UNION MUTUAL*.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président—JOHN E. DEWITT.| *Secrétaire*—HENRY D. SMITH.*Siège social*, Portland, Maine.*Agent au Canada*—WILLIAM MULOCK| *Bureau principal au Canada*—Toronto.

(Organisée ou constituée en corporation le 17 juillet 1848.)

PAS DE CAPITAL.

Total brut des primes recues en argent pendant l'année sur polices d'assurance sur la vie, au Canada	\$91,741 18
Total brut des billets, prêts ou gages, acceptés en paiement partiel de primes au Canada	3,063 00
Total net du revenu des primes au Canada	\$94,804 18

Chiffre payé en indemnités pendant l'année au Canada, savoir :—

En indemnité pour cause de mort.....	70,069 99
En dotations échues ou escomptées	14,541 41
Chiffre net payé sur réclamations	\$84,611 40
(Sur cette somme \$20,000.00 datent de 1880.)	
Chiffre net payé en rachat de polices.....	5,930 32
Chiffre payé en dividendes ou boni aux porteurs de polices, et en réduction de primes.....	6,833 53
Chiffre total net payé aux porteurs de polices au Canada.....	\$97,775 25

ACTIF AU CANADA.

Bons des E.-U (4's de 1907), déposés entre les mains du receveur-général.....	\$100,000 00
Bons du district de la Colombie, déposés entre les mains du receveur général	15,000 00
Hypothèques sur biens-fonds au Canada.....	2,000 00
Intérêt échu sur ces hypothèques.....	175 00
Argent en caisse et en banques au Canada.....	4,295 76
Total de l'actif au Canada.....	\$121,470 76

PASSIF AU CANADA.

(En vertu des polices délivrées avant le 31 mars 1878.)

Réclamations non réglées mais non contestées au Canada.....	\$ 2,000 00
*Chiffre des réclamations contestées au Canada (datant de l'année précédente).....	5,000 00
Dividendes impayés	407 82
Primes payées d'avance, net.....	545 55

*Jugement a été rendu par la cour en faveur de la compagnie, depuis le 31 décembre 1881.

UNION MUTUAL—Suite.

Somme calculée comme suffisante pour garantir tous les risques en cours au Canada.....	\$477,660 00
A déduire les primes dues ou sous délai, moins les frais de perception à 10 pour cent.....	\$ 6,089 78
A déduire les billets de primes.....	41,913 00
Intérêt courant à calculer et passé échéance sur ces derniers.....	1,276 94
	<u>49,279 72</u>
Différence.....	<u>428,380 28</u>
Total des obligations envers les porteurs de ces polices au Canada.	<u><u>\$436,333 65</u></u>

PASSIF AU CANADA.

(En vertu de polices délivrées après le 31 mars 1878.)

Somme calculée comme suffisante pour garantir tous les risques en cours au Canada.....	37,087 00
A déduire les primes dues ou sous délai, moins les frais de perception à 10 pour cent.....	10,412 97
Différence.....	<u>\$26,674 03</u>
Primes payées d'avances, net.....	1,673 59
Dividendes impayés.....	328 04
Chiffre net des obligations envers les porteurs de ces polices au Canada.	<u>\$28,675 66</u>
Chiffre net des obligations envers tous les porteurs de polices au Canada.	<u><u>\$465,009 31</u></u>

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées durant l'année au Canada.....	333
Chiffre de ces polices.....	\$472,050 00
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année.....	39
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices.....	66,611 40
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada.....	1925
Chiffre de ces polices.....	2,888,027 99

Nombre et chiffre des polices arrivées à la fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Chiffre.
1. Par le décès de l'assuré.....	24	\$52,814 41
2. Par maturité.....	10	6,468 61
3. Par dotations escomptées.....	5	9,173 50
4. Par expiration.....	10	15,500 00
5. Par rachat.....	24	21,668 94
(Pour lesquelles \$5,930.32 ont été payés en argent.)		
6. Par rachat, \$53,235.00.		
(Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de \$15,850.00.)		
Différence des montants.....	..	37,385 00
7. Par cessation d'assurance.....	92	124,382 36
Total.....	<u>165</u>	<u><u>\$267,392 82</u></u>

Calculé d'après la table d'expérience américaine, à 4½ p.c. d'intérêt.

UNION MUTUAL—Fin.

* Polices en vigueur au commencement de l'année.....	1,743	\$2,678,262 68
Polices délivrées pendant l'année.....	438	610,150 00
Polices remises en vigueur	5	5,700 00
Polices ayant pris fin comme ci-dessus, ou échangées contre des polices acquittées.....	197	283,242 72
Polices diminuées		9,642 07
Polices non acceptées.....	69	113,200 00
Polices en vigueur à la date de cet état ...	1925	2,888,027 99

Détail des polices délivrées depuis le 31 mars 1878.

Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada.....	522	\$633,472 00
Polices délivrées pendant l'année.....	438	610,150 00
Additions réversibles.....		2,127 75
Polices arrivées à fin comme ci-dessus et échangées contre des polices acquittées	95	123,284 00
Polices non acceptées.....	69	113,200 00
Polices en vigueur à la date de cet état.....	796	1,009,265 75

Nombre de vie assurées.—Non rapporté.

Signé et attesté sous serment, ce 4 avril 1882, par

JOHN E. DEWITT,
Président.

HENRY D. SMITH,
Secrétaire.

(Reçu le 8 avril 1882.)

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

BILAN :

Passif.

1881.		
31 Déc. Caisse de réassurances, 4 pour cent.....		\$5,810,972 00
Réclamations en voie de règlement....		50,715 16
Primes payées d'avance, net.		15,494 55
Dividendes non payés aux porteurs de polices		9,185 83
Dotations échues et impayées.....		13,158 50
Réserve éventuelle pour effets impayés et toutes autres obligations.....		8,658 00
Excédant d'après le compte des porteurs de polices.....		356,036 53
(Excédant évalué d'après le système de New York, $4\frac{1}{2}$ p.c. d'intérêt, \$678,545.53.)		
Total du passif.....		\$6,264,215 57

*Dans l'état du 31 décembre 1880, nous avons donné comme en vigueur au Canada.....	1,808	\$2,743,678 19
Moins les opérations à Terre-neuve comprises auparavant	60	65,415 51
	<u>1,748</u>	<u>\$2,678,262 68</u>

UNION MUTUAL—Suite.

Actif.

1881.

31 Déc. Argent en banques	\$ 82,031 70
Argent en caisse	135 44
Argent en route (reçu depuis)	1,256 38
Bons des États-Unis	240,400 00
Bons de cités et de villes ..	276,569 05
Bons des chemins de fer	485,677 50
Actions de banques	31,473 00
Biens-fonds	2,263,331 94
Hypothèques	1,470,497 53
Prêts collatéraux	260,388 20
Prêts sur polices	3,108 17
Effets à recevoir	2,173 34
Billets de primes	903,620 00
Soldes dus par les agents	3,360 87
Primes sous délai	73,443 12
Primes en voie de perception	28,689 43
Loyers courant à calculer	3,654 38
Intérêt courant à calculer	50,096 44
Intérêt passé échéance	82,709 08
Total de l'actif	<u>\$6,264,215 57</u>

 COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *UNITED STATES*.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DECEMBRE 1881.

Président—T. H. BROSNAN.

Secrétaire—C. P. FRALEIGH

| Siège social,—261-263 Broadway, N.-Y.

(Organisée ou constituée en corporation en février 1850.)

 CAPITAL.

Capital autorisé.....	\$1,000,000 00
Capital souscrit et versé un argent.....	250,000 00
Bons de capital.....	187,500 00

Chiffre des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada.....	\$1,840 26
--------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------

Chiffre payé en indemnité pour cause de mort pendant l'année au Canada.....	\$1,000 00
Chiffre payé en dividendes ou boni aux porteurs de polices.....	39 60

Chiffre net payé aux porteurs de polices au Canada.....	\$1,039 60
---------------------------------------------------------	------------

ACTIF AU CANADA.

Bons des Etats-Unis déposés entre les mains du receveur général.....	\$60,000 00
----------------------------------------------------------------------	-------------

PASSIF AU CANADA.

Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve nette de toutes les polices en vigueur au Canada.....	\$13,177 00
A déduire le chiffre des primes sous délai et impayées, moins les frais de perception à 10 p.c.....	259 18

Différence.....	\$17,917 82
-----------------	-------------

Chiffre net des obligations envers les porteurs de polices au Canada ...	\$17,917 82
--------------------------------------------------------------------------	-------------

DIVERS.

Chiffre des réclamations en vertu de ces polices.....	1	
Chiffre de polices échues pendant l'année au Canada.....		\$1,000 50
Chiffre des polices en vigueur à cette date au Canada.....	26	
Chiffre de ces polices.....		43,665 00

Nombre et chiffre des polices arrivées à la fin pendant l'année au Canada ;—

	Nombre.	Chiffre
1. Par le décès de l'assuré.....	1	1,000 00

UNITED STATES—Fin.

Polices en vigueur au commencement de l'année.....	28	\$49,665 00
Polices arrivées à fin.....	1	1,000 00
Polices en vigueur à la date de cet état.....	27	44,665 00

Nombre de vies assurées.—Non rapporté.

Signé et attesté sous serment, ce 28 février 1882, par

GEO. H. BURFORD.

(Reçu le 2 mars 1882.)

ETATS

FOURNIS PAR LES

COMPAGNIES D'ASSURANCES

CONTRE LES

ACCIDENTS, DE GARANTIE, SUR GLACES,

ET SUR

CHAUDIÈRES A VAPEUR,

EN CONFORMITÉ DE L'ACTE D'ASSURANCES REFONDU DE 1877.

LISTE DES COMPAGNIES

AUTORISÉES A FAIRE DES OPÉRATIONS D'ASSURANCES, CONTRE LES ACCIDENTS, DE GARANTIE, ET SUR CHAUDIÈRES A VAPEUR, AU CANADA PENDANT L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

ACCIDENTS.

- Compagnie d'assurances contre les accidents, dite *North America*.
- Compagnie d'assurances des Citoyens, du Canada.
- Compagnie de garantie et contre les accidents de London (à responsabilité limitée.)
- Compagnie d'assurances mutuelles sur la vie dite du Soleil, de Montréal.
- Compagnie d'assurances sur la vie et Tontine, de Toronto.
- Compagnie d'assurances *Travelers'* de Hartford, Conn.

GARANTIE.

- Compagnie d'assurances des Citoyens du Canada.
- Compagnie de garantie, dite *North America*.
- Compagnie de garantie et contre les accidents de London (à responsabilité limitée.)

GLACES.

Metropolitan Plate Glass Insurance Company de New-York.—Bureau principal au Canada, à Montréal.

CHAUDIÈRES À VAPEUR.

Association d'assurances canadienne des personnes qui font usage de la vapeur.

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS, DITE *NORTH AMERICA*.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président—SIR A. T. GALT, G.C.M.G. | *Gérant et secrétaire*—EDW. RAWLINGS.

Siège social—260, rue Saint-Jacques, Montréal.

(Organisée et opérations commencées au Canada en 1874.)

CAPITAL.

Autorisé.....	\$500,000 00
Souscrit.....	260,000 00
Versé en argent.....	152,300 00

(Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.)

ACTIF.

*Effets possédés par la compagnie :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Bons du havre de Montréal.....	\$ 18,000 00	\$ 19,270 00
Bons du chemin de fer Lake Champlain and St-Lawrence Junction.....	5,000 00	4,700 00
Bons de la corporation de Montréal.....	5,000 00	5,400 00
Bons enregistrés des Etats-Unis portant 3½ p. c.....	100,000 00	102,500 00
Bons de la compagnie d'entrepôts de Montréal.....	9,733 33	9,733 33
Effets fédéraux du Canada, 5 p. c.....	549 67	549 67
Total, valeur au pair et valeur vénale.....	\$138,283 00	\$142,153 00

Reporté à la valeur vénale.....	\$142,153 00
Argent en caisse au bureau principal.....	5,184 05
Argent déposé à la banque Molson.....	22,700 33
Soldes des agents.....	13,198 46
Intérêt échu sur placements.....	587 91
Total de l'actif.....	\$183,823 75

PASSIF AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS.

Chiffre net des pertes dues et encore impayées, le réclamant ne s'est pas encore présenté.....	\$ 216 00
Réserve des primes non acquises.....	19,277 55
Commission sur soldes des agents.....	2,639 70
Dû et en cours pour appointements, loyer, publicité, dépenses des agences et autres dépenses diverses.....	1,000 00
Total du passif.....	\$23,133 25
Capital social versé en argent.....	\$152,300 00
Excédant net disponible en sus de tout passif et du capital social.....	\$8,390 50

*Sur cette somme, il y a déposé entre les mains du receveur général, du Canada, \$13,500 en bons du havre de Montréal, \$9,733.33 d'effets de la Compagnie d'entrepôt de Montréal, et \$569.67 d'effets du Canada.

†Déposés au département des assurances de l'Etat de New-York.

ACCIDENTS—*Fin.*

REVENU AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS.

Chiffre brut de l'argent reçu en primes.....	\$43,965 04
Moins les réassurances, rabais et ristournes.....	2,520 11
Chiffre net de l'argent reçu en primes.....	\$41,444 93
Intérêt.....	1,859 39
Total.....	\$ 43,304 32
Reçu sur appel de capital.....	117,340 00
Total du revenu.....	\$160,644 32

EMPLOIS AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS.

Chiffre net payé durant l'année sur pertes par accidents.....	\$12,030 08
Dividende aux actionnaires à 8 p. c.....	4,631 43
Commissions ou courtage.....	11,641 22
Appointements, honoraires et autres frais du personnel.....	5,538 24
Taxes.....	1,318 71
Dépenses générales, savoir :—Publicité, \$1,982.07; frais de poste, paquets et télégraphie, \$429.13; impressions et papeterie, \$1,549.72; mobilier des bureaux, \$1,014.81; frais de route, \$462.50; loyer, \$625.00; frais judiciaires, \$598.54; boni aux porteurs de polices, \$1,216.36; pertes sur les placements, \$849.76.....	8,727 89
Total des emplois d'argent.....	\$43,887 57

COMPTÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES—NON BALANCÉ.

RISQUES ET PRIMES.

<i>Au Canada et aux Etats-Unis.</i>	Nombre.	Chiffre.	Primes.
Total des polices en vigueur à la date du dernier état.	2,633	\$3,314,250	\$21,334 33
Polices délivrées durant l'année—nouvelles et renouvelées.....	5,651	8,483,805	52,987 39
Total.....	8,284	\$11,798,055	\$74,321 72
A déduire, les polices arrivées à fin.....	4,615	5,886,685	35,042 11
Total.....	3,669	\$5,911,370	\$39,279 61
Moins les réassurances.....		245,000	724 51
Total net en vigueur le 31 décembre 1881...	3,669	\$5,666,370	\$38,555 10

Nombre total des polices en vigueur à la date de cet état..... 3,669
 Chiffre net des polices en vigueur..... \$3,666,370 00
 Total des primes sur ces polices..... 38,555 10

Signé et attesté sous serment, le 14 février 1882, par

JOHN RANKIN,
Vice-président.
 EDWARD RAWLINGS,
Secrétaire.

(Reçu, 15 février 1882.)

COMPAGNIE D'ASSURANCE DES CITOYENS DU CANADA.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

DÉPARTEMENT DES GARANTIES.

	Nombre.	Chiffre.
Nombre et chiffre des polices rapportées comme délivrées durant l'année,—nouvelles, ou renouvelées.....	1,314	\$2,129,900 00
Chiffre des primes sur ces polices.....		10,150 34
Nombre et chiffre des polices en vigueur le 31 décembre 1881.....	934	1,159,400 00
Chiffre des primes sur ces polices.....		8702 89
Nombre et chiffre des réclamations présentées durant l'année.....	21	625 59
Réclamations non-réglées.....		45 00

REVENU.

Argent reçu en primes.....	\$ 6,262 25
Argent reçu en intérêt.....	407 82
Argent reçu en loyers.....	577 04
Total du revenu en argent.....	<u>\$7,247 11</u>

EMPLOIS.

Boni aux porteurs de polices.....	\$ 55 00
Argent payé en indemnités.....	580 59
Frais d'administration, y compris commission, appointements, loyers, etc.	3,313 85
Total des emplois d'argent.....	<u>\$ 3,449 44</u>

(Pour l'actif et le passif, voir l'état du département de l'incendie.)

Signé et attesté sous serment le 15 mars 1882, par

HUGH ALLAN,
Président.

GERALD E. HART,
Gérant.

(Reçu le 16 mars 1882.)

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DITE DU SOLEIL
DE MONTRÉAL.

Maintenant la compagnie d'assurance sur la vie dite du "Soleil."

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

DÉPARTEMENT DES ACCIDENTS.

(Pour l'actif, voir l'état du département de la vie.)

PASSIF.

Primes non acquises.....	\$3,387 35
--------------------------	------------

REVENÜ.

Argent brut reçu pour primes.....	6,450 81
A déduire, payé pour réassurances.....	210 00
Argent net reçu pour primes.....	\$6,240 81
Primes entre les mains des agents.....	1,247 00
Total du revenu.....	\$7,487 81

EMPLOIS.

Indemnités payées pendant l'année.....	\$2,184 84
Dépenses (comprises dans l'état général).....	3,225 00

NOUVELLES OPÉRATIONS.

Chiffre des polices rapportées comme délivrées pendant l'année.....	\$1,024,000 00
Primes sur ces polices.....	5,403 65
Nombre des polices délivrées pendant l'année.....	547
Chiffre des polices en vigueur à la fin de l'année.....	1,220,000 90
Primes sur ces polices.....	6,931 25

Signé et attesté sous serment le 28 avril 1882, par

THOMAS WORKMAN,

Président.

R. MACAULAY,

Gérant et secrétaire.

(Reçu le 29 avril 1882.)

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE *TRAVELERS*, DE HARTFORD,
CONN., E.-U.

ETAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

DÉPARTEMENT DES ACCIDENTS—OPÉRATIONS AU CANADA.

Total des primes reçues pendant l'année au Canada..... \$29,875 26

Chiffre payé durant l'année sur polices contre les accidents au Canada,
savoir :—

Pour cause de décès en vertu de polices d'assurances contre les accidents. \$18,250 00
Pour blessures..... 12,173 57

Chiffre net payé sur polices contre les accidents au Canada..... \$30,423 57

PASSIF AU CANADA.

Chiffre des indemnités en vertu de polices d'assurances contre les acci-
dents, non établies mais non contestées au Canada \$10,000 00
Chiffre des réclamations d'indemnités pour causes d'accidents con-
testées..... 10,000 00

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées pen-
dant l'année au Canada..... 3,094
Chiffre de ces polices..... \$5,753,750 00
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année..... 5
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices..... 13,000 00

Signé et attesté sous serment, ce 31 mars 1882, par

THOMAS SIMPSON,
Agent principal au Canada.

(Reçu le 1er avril 1882.)

LA COMPAGNIE DE GARANTIE DITE *NORTH AMERICA*.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président—

SIR A. T. GALT, G.C.M.G.

Gérant—JAMES GRANT.*Secrétaire*, EDWARD RAWLINGS.*Siège social*—260 rue Saint-Jacques, Montréal.

(Organisée ou incorporée en 1851; opérations commencées au Canada en 1872.)

Chiffre du capital autorisé	\$1,000,000 00
Chiffre souscrit.....	667,500 00
Montant versé en argent.....	292,580 00

(Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.)

ACTIF.

Valeur des immeubles (moins les charges) possédés par la compagnie (lot de terre et maison en pierre à Windsor, Ont.)... .. 1,600 00

*Effets possédés par la compagnie, savoir :

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Bons de la corporation de Montréal.....	\$11,000 00	\$11,920 00
Bons des écoles protestantes de Montréal.....	5,000 00	5,400 00
Bons du havre de Montréal.....	26,000 00	27,482 50
Bons de la cité de Toronto.....	10,000 00	11,200 00
Bons de l'entrepôt de Montréal.....	9,733 33	9,733 33
Bons de la salle d'exercice de Montréal.....	6,000 00	6,260 00
Bons de l'aqueduc de Victoria, C. B.....	10,000 00	12,000 00
Effets fédéraux du Canada.....	399 67	399 67
†Effets des États-Unis, 5 p.c., continués à 3½ p.c.....	214,000 00	219,350 00

Total, valeur au pair et valeur vénale..... 292,133 00 \$303,745 50

Reporté à la valeur vénale..... 303,745 50
Argent en caisse au bureau principal..... 7,747 17

Argent en banques, savoir :—

Banque de Montréal, Montréal.....	\$14,261 97
do do Chicago.....	7,869 13
Jesup, Paton et Cie., New-York.....	4,882 05

Total..... 27,013 15

Intérêt dû et impayé sur effets..... 1,596 65
Solde des agents, moins 10 p.c. de commission..... 5,291 69
Effets à recevoir..... 1,628 64
Mobiliers de bureaux et aménagement..... 1,926 70

Total de l'actif..... \$350,549 50

* Sur ces effets sont déposés entre les mains du receveur général du Canada, bons du havre de Montréal, \$15,000; effets fédéraux du Canada, \$399.67; bons de la compagnie d'entrepôt de Montréal, \$9,733.33; bons de la cité de Victoria, C. B., \$10,000; bons de la corporation de Montréal, \$11,000; bons des écoles protestantes de Montréal, \$5,000; bons de la salle d'exercices militaires de Montréal, \$3,000. Total, \$57,133.

† \$200,000 déposés au gouvernement de l'Etat de New-York, et \$14,000 dans la Virginie.

GARANTIE, NORTH AMERICA—Suite.

PASSIF.

Chiffre total net des réclamations non réglées pour pertes résultant de polices de garantie au Canada.....	\$ 1,336 86
Réserves des primes non acquises sur polices de garantie au Canada et aux Etats-Unis.....	35,192 37
Dividendes déclarés et dus, mais restant impayés.....	335 76
Dû pour honoraires des directeurs.....	1,500 00
do do loyer.....	160 00
Total du passif.....	\$38,524 99
Capital social versé en argent.....	\$292,580 00
Excédant net disponible en sus de tout passif et du capital social	\$19,444 51

REVENU.

Argent reçu pour primes.....	\$72,483 88
Reçu pour intérêts et dividendes.....	7,941 57
Indemnités recouvrées.....	1,698 03
Bénéfices sur vente de sûretés.....	5,011 26
Total.....	\$ 87,134 74
Reçu en appel de capital.....	145,540 00
Total du revenu.....	\$232,674 74

DÉPENSES.

	Au Canada.	Dans les autres pays.
Chiffre payé durant l'année pour pertes encourues les années précédentes (portées dans le dernier état à \$6,500)	\$2,314 20
Chiffre payé pour pertes encourues durant l'année.....	8,210 45	\$7,496 08
Chiffre net payé durant l'année pour pertes sur polices de garantie.....		\$18,020 73
(Au Canada, \$10,524.65; dans les autres pays, \$7,496.08.)		
Chiffre des dividendes payés durant l'année à 6 pour cent.....		10,927 19
Commission ou courtage.....		4,909 01
Appointements, honoraires et tous autres frais du personnel.....		7,188 70
Taxes.....		387 41
Bonus aux porteurs de polices.....		6,584 78
Dépenses générales, savoir : Publicité, \$3,645.26; loyer, \$1,393.79; frais de route, \$1,966.95; frais de poste, paquets et télégrammes, \$2,272.12; impressions et papeterie, \$2,070.26; dépenses de bureau, \$2,138.05; rapports spéciaux, \$1,013.89; frais judiciaires, \$1,603.99; dépenses des inspecteurs, \$3,397.71; dépenses des agences étrangères, \$13,804.44; mobilier, \$584.20		33,890 73
Total des dépenses.....		\$81,908 55

GARANTIE NORTH AMERICA—Fin.

COMPTÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES.

Dr.		1881.	Av.
1880.	\$ cts.	1881.	\$ cts
31 déc. Solde en caisse et en banque à cette date	52,815 30	31 déc. Dépenses durant l'année comme ci-dessus	81,908 55
1881.		Placements faits durant l'année	234,464 33
31 déc. Revenu comme ci-dessus	232,674 74	Divers autres paiements	245 16
Reçu sur la réalisation des placements	64,888 32	Solde en caisse et en banques à cette date	34,760 32
	<u>\$351,378 36</u>		<u>\$351,378 36</u>

DIVERS.

	Nombre.	Chiffre.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)	4,482	\$5,304,523	\$53,081 85
Polices délivrées pendant l'année—nouvelles	5,075	4,725,985	36,784 89
Total	9,557	10,030,508	89,866 65
A déduire les polices éteintes	2,403	1,823,883	19,481 91
Polices en vigueur le 31 décembre 1881 (brut et net)	<u>7,154</u>	<u>\$8,406,625</u>	<u>\$70,384 74</u>

Nombre total de polices en vigueur à cette date..... 7,154
 Chiffre net des polices en vigueur..... \$8,406,625 00
 Total des primes sur ces polices..... 70,384 74

Signé et attesté sous serment, ce 14 février, par

JOHN RANKIN,

Vice-président,

EDWARD RAWLINGS,

Secrétaire.

(Reçu le 15 février 1882).

COMPAGNIE D'ASSURANCES DES CITOYENS, DU CANADA.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

DÉPARTEMENT DES GARANTIES.

Nombre et chiffre des polices rapportées comme délivrées durant l'année,—nouvelles, ou renouvelées.....	858	\$1,708,750 00
Chiffre des primes sur ces polices.....		14,886 12
Nombre et chiffre des polices en vigueur le 31 décembre 1881....	801	1,615,650 00
Chiffre des primes sur ces polices.		14,210 16
Nombre des réclamations présentées durant l'année.....		12,744 01
Réclamations non réglées.....	\$9,169 00	
Réclamations contestées—1877.....	3,575 01	
Chiffres des réclamations non réglées.....		<u>11,559 00</u>

REVENU.

Argent reçu en primes.....		\$14,034 61
Argent reçu en intérêt.....		951 58
Argent reçu en loyers.....		1,346 44
Indemnités recouvrées.....		1,886 33
Total du revenu en argent.....		<u>\$18,218 96</u>

EMPLOIS.

Payé pour pertes encourues les années précédentes.....	\$5,321 02	
Payé pour pertes encourues en 1881.....	3,575 01	
Total.....		\$8,896 03
Frais généraux d'administration, y compris appointements, rétributions des directeurs, loyers, commissions, frais judiciaires, etc...		8,357 25
Total des emplois d'argent.....		<u>17,253 28</u>

(Pour l'actif et le passif, voir l'état du département de l'incendie).

Signé et attesté sous serment, le 15 mars 1882, par

HUGH ALLAN,
*Président.*GERALD E. HART,
Gérant.

(Reçu le 16 mars 1882.)

**COMPAGNIES D'ASSURANCES THE LONDON GARANTEE
AND ACCIDENT.**

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

<i>Bureau principal—</i>	<i>Secrétaire—</i>
10, Moorgate St., Londres, Angleterre.	E. G. LAUGHTON ANDERSON.
(Organisée ou constituée en corporation, A.D. 1869.)	
<i>Agent principal au Canada—</i> Toronto.	<i>Agent au Canada—</i> A. T. McCORD.
Opérations commencées au Canada, juillet 1880.	

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé.....	£250,600 sterling.
Chiffre souscrit	116,120 "
Chiffre versé en argent.....	46,448 "

ACTIF AU CANADA.

Effets du Canada déposés entre les mains du receveur général.....	\$56,745 32
(Valeur au pair, \$53,533.33; valeur vénale, \$56,745.32.)	
Argent en caisse au bureau principal.....	9 98
Argent à la banque Fédérale.....	3,096 77
Soldes des agents.....	1,056 82
Effets à recevoir.	291 54
Total de l'actif au Canada.....	\$61,200 43

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des pertes réclamées mais non établies au Canada :—	
Pertes de garantie.....	\$ 79 52
Pertes contre les accidents.....	330 00
Total, montant net des réclamations de garanties et d'accidents non établies au Canada.....	\$409 52
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada :—	
Garantie.....	\$4,284 00
Accidents.....	2,560 84
Total de la réserve.....	6,844 84
Total du passif au Canada.....	\$7,254 36

REVENU AU CANADA.

Chiffre brut reçu pour primes d'assurance de garantie.....	\$7,862 78
A déduire les réassurances, rabais et ristournes.....	316 15
Chiffre net de ces primes.....	\$7,546 63
Chiffre brut de l'argent reçu pour primes d'assurance contre les accidents.	\$4,313 06
A déduire les réassurances, rabais et ristournes.....	125 85
Chiffre net reçu pour ces primes.....	\$4,187 21
Total net reçu pour primes au Canada.....	\$11,733 84
Intérêt sur dépôt payé directement à la compagnie mère en Angleterre.	2,141 33
Total du revenu au Canada.....	\$13,875 17

LONDON GUARANTEE—*Suite.*

EMPLOIS AU CANADA.

Chiffre payé pour pertes en vertu de polices de garantie, survenues durant l'année.....	\$3,188 41
Moins les objets sauvés et les frais de sauvetage.....	1,850 00
Chiffre net payé durant l'année pour pertes en vertu de polices de garantie.....	\$1,338 41
do do do do do contre les accidents.....	332 00
Total net du montant payé durant l'année pour pertes....	\$1,660 41
Payé pour commission ou courtage au Canada.....	2,710 51
Total des emplois d'argent au Canada.....	\$4,370 92

RISQUES ET PRIMES.

<i>Risques garantis au Canada.</i>	Nombre.	Chiffre.	Primes.
Chiffre brut des polices en vigueur à la date du dernier état.....	201	\$413,850	\$3,516 98
Polices délivrées durant l'année—nouvelles.....	722	830,400	5,256 89
do do renouvelées.....	207	346,750	2,984 25
Total.....	1,130	\$1,591,000	\$11,758 12
A déduire les polices éteintes.....	246	396,750	3,190 12
Total brut et net des polices en vigueur au 31 décembre 1881.....	864	\$1,194,250	\$8,568 00
<i>Risques contre les accidents au Canada.</i>			
Chiffre brut des polices en vigueur à la date du dernier état.....	70	\$120,500	\$ 615 50
Polices délivrées durant l'année—nouvelles.....	508	959,000	4,632 02
do do renouvelées.....	70,500	359 50
Total.....	\$1,150,000	\$5,607 02
A déduire les polices éteintes.....	91,500	485 35
Total brut et net des polices en vigueur au 31 décembre 1881.....	565	\$1,058,500	\$5,121 67

Nombre total des polices en vigueur à cette date au Canada.....1,449
 Chiffre net des polices en vigueur.....\$2,252,750 00
 Total des primes sur ces polices.....13,689 67
 Signé et attesté sous serment ce 24 février 1882, par

A. T. McCORD.

(Reçu le 27 février 1882.)

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

(Extrait du rapport des directeurs, Londres, Angleterre, 1882.)

Durant l'année, 3,359 polices ont été complétées, assurant £1,672,491, et produisant un nouveau revenu annuel de £10 365 10s. 7d.

Le total brut du revenu des primes a été de £31,229, et le montant payé pour réassurances £8^s 5 19s. 1d.

Les réclamations, y comprises celles non encore admises, ont été de £8,324 9s. 8d.

Le compte du revenu—y compris la somme apportée de 1880—indique un solde de £11,882 15s. 3d., en faveur de la compagnie. Sur cette somme les directeurs recommandent de porter £8,000 au compte de la réserve, qui s'élèvera alors à £28,000, et d'affecter £3,715 16s. 10d. au paiement d'un dividende au taux de 8 pour cent pour l'année, exempt de taxe de revenu, laissant un solde de sortie de compte de £166 18s. 5d.

LONDON GUARANTEE—Suite.

BILAN.

	£	s.	d.		£	s.	d.	£	s.	d.
Capital:—50,000 actions de £5 chacune, £250,000, dont 23,224 sont souscrites, sur lesquelles £2 par action ont été payés.....	46,448	0	0	Placements—au prix d'achat.						
Dividendes non réclamés.....	201	0	0	* £5,812 consols.....	5,420	11				
Divers comptes.....	1,565	8	4	* £2,000 effets des Indes à 4 pour cent.	2,041	2	0			
Réserve pour réclamat. non réglées.	4,799	14	10	Ditto 5,000 Rs.....	400	0	0			
Réserve, y compris provision pour polices en cours.....	28,000	0	0	Rs. 3,000 des Indes à 4½ p. c. payab. à Lond.	270	0	0			
Compte du revenu:—				Rs. 15,000 ditto bons de 1880 à 4½ p. c.....	1,336	17	6			
Solde du revenu et des dépenses reporté de l'année dernière.....	£3,957	6	2	* £1,800 d'effets 5 p. c. garantis du chemin de fer Oude et Rohilkund.....	2,204	0	6			
Moins — dividendes payés en mars 1880	3,251	7	2	* £4,500 d'effets 5 p. c. garantis du chemin de fer de Bombay et Baroda.....	5,622	14	4			
	£ 705	19	0	£3,000 d'effets 4 p. c. de la corporation de Londres.....	3,000	0	0			
Solde pour l'année expirée ce jour, comme ci-dessous.....	11,176	16	3	£2,000 d'effets 3½ p. c. du conseil des travaux Metropolit.....	2,039	13	0			
	£11,882	15	3	£4,500 d'effets 4 p. c. garantis du ch. de fer London et North Western.....	4,761	6	0			
Moins—porté à la réserve.....	8,000	0	0	£4,500 d'effets 4 p. c. garantis du ch. de fer North-Eastern...	4,711	11	8			
				£11,000 d'effets féd. du Canada 4 p. c.....	10,327	16	1			
				(Déposés au crédit du receveur général du Canada.)						
				£2,500 d'effets 4½ p. c. du Cap de Bonne-Espérance.....	2,408	8	4			
				£4,400 d'effets 5 p. c. de la Nouvelle-Galle du Sud.....	4,544	13	3			
				£2,000 d'effets 4 p. c. de Queensland.....	1,786	2	8			
				£3,000 d'effets 4½ p. c. de Victoria.....	3,063	14	8			
				Prêts sur hypothèques	5,300	0	0			
				Dépôt fixé dans les banques—						
				India, Australia et China.....	2,500	0	0			
				English, Scottish et Australian.....	8,500	0	0			
				Orientale de Maritins.	1,900	0	0			
				Standard of British South Africa.....	3,500	0	0			
				Intérêt échu.....	885	2	3			
								76,523	13	9
				Divers soldes des agents, y compris ceux des banques locales.....	£6,302	8	5			
				Moins — réserve pour commission, etc.....	1,300	0	0			
								5,002	8	5
				Argent à la banque d'Alliance.....	£3,365	9	8			
				Argent en caisse.....	5	6	7			
								3,370	16	3
								£84,896	18	5
								£84,896	18	5

(*Entre les mains des administrateurs de la compagnie, en tout, £20,000.)

LA METROPOLITAN PLATE-GLASS INSURANCE COMPANY DE
NEW-YORK.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président—HENRY HARTEAU.

Secrétaire—THOMAS S. THORP.

Bureau principal—61 Liberty Street, Cité de New-York.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES.

Chiffre du capital versé..... \$100,000 00

ACTIF.

Bons des U.-U. portant 4½ pour cent, 1891—valeur au pair \$125,000.00;	\$143,437 50
valeur vénale ..	11,989 91
Argent en caisse et en lanque	468 75
Intérêt dû et en cours.....	4,758 85
Primes brutes en voie de perception	5,505 65
Glaces en magasin pour règlement de pertes.....	
Total de l'actif.....	<u>\$166,160 66</u>

PASSIF.

Chiffre net des pertes impayées.....	\$ 1,035 80
Toutes autres réclamations contre la compagnie.....	2,236 58
Chiffre des primes non acquises	37,654 39

Total du passif..... \$40,926 77

Capital versé..... \$100,000 00

Excédant net disponible en sus de tout passif et du capital..... \$25,233 89

REVENU DURANT L'ANNÉE.

Chiffre net des primes reçues.....	\$73,975 72
Intérêt et dividendes provenant de toutes sources.	5,637 50

Total du revenu..... \$79,613 22

EMPLOIS DURANT L'ANNÉE.

Chiffre net des réclamations payées.....	\$25,206 52
Dividendes payés en argent.....	10,000 00
Toutes autres dépenses.....	36,968 45

Total des emplois d'argent..... \$79,174 97

Signé et attesté sous serment, par

HENRY HARTEAU,
Président.
THOMAS S. THORP,
Secrétaire.

NEW-YORK, 28 janvier 1882.
(Reçu le 31 janvier 1882.)

ASSOCIATION D'ASSURANCES CANADIENNE DES PERSONNES QUI FONT
USAGE DE LA VAPEUR.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

Président—L'hon. Sir ALEX. CAMPBELL. | Mécanicien-chef—GEO. C. ROBB.
Vice-président—L'hon. J. McMURRICH. | Secrétaire-trésorier—A. F. JONES.
Bureau principal—Mechanics' Institute, Toronto.

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé.....	\$500,000 00
do souscrit	100,100 00
do versé	20,020 00

REVENU.

Primes.....	\$11,657 87
Moins les primes non acquises, remises.....	146 20
Primes nettes.....	\$11,511 67
Services spéciaux rendus.....	606 75
Intérêt sur dividendes.....	1,450 89
Total de l'actif.....	\$13,569 31

EMPLOIS.

Dépenses générales, y compris appointements, loyers, etc.....	\$5,616 02
Frais de déplacement.....	1,447 79
Commission aux agents.....	749 98
Publicité.....	328 50
Honoraires des solliciteurs.....	52 48
Voté par les actionnaires au président et au vice-président.....	1,000 00
Total des emplois.....	\$9,194 77

ACTIF.

Placements—

\$	Prix d'achat.	Valeur vénale.
6,460 d'effets de la Compagnie d'Assurances de l'Ouest.....	\$10,442 25	\$11,628 00
5,000 do <i>Building and Loan Association</i>	5,937 50	5,125 00
3,900 do <i>Imperial Loan Company</i>	4,368 00	4,407 00
Total du prix d'achat et de la valeur vénale....	\$20,747 75	\$21,160 00

Reporté à la valeur vénale.....	\$21,160 00
Primes en voie de perception.....	1,478 52
Services spéciaux rendus mais encore impayés.....	242 15
Dividendes courants sur placements.....	674 10
Mobilier de bureau, y compris le nécessaire des inspecteurs.....	299 84
Argent en caisse et en banque.....	2,755 92
Total de l'actif.....	\$26,610 53

ASSOCIATION D'ASSURANCES CANADIENNE DES PERSONNES UTILISANT LA VAPEUR—*Fin.*

PASSIF (A L'EXCLUSION DU CAPITAL).

Réserves des primes non acquises, soit 40 pour cent des primes brutes reçues durant l'année.....	<u>\$4,663 15</u>
--------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

Chiffre total assuré en vertu de 373 polices d'assurances.....	\$995,850 00
----------------------------------------------------------------	--------------

Signé et attesté sous serment, le 8 mai 1882, par

J. McMURRICH,
Vice-président.

A. F. JONES,
Secrétaire-trésorier.

(Reçu, 10 mai 1882.)

ANNEXE.



LISTE DES ACTIONNAIRES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMÉRIQUE DU NORD CONTRE LES ACCIDENTS.

LISTE DES ACTIONNAIRES.

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	¢
Campbell, Robert.....	Montréal.....	5,000	1,000
Craig, D. J.....	do.....	1,000	200
Cramp, Thomas.....	do.....	1,700	340
Dunn, T. H.....	Québec.....	500	100
Galt, Sir Alex. T.....	Montréal.....	14,500	2,900
Garneau, Pierre.....	Québec.....	500	100
Hatton, J. C.....	Montréal.....	1,000	200
Lewis, F. J.....	Peterboro' Ont.....	500	500
Mackay, Edward.....	Montréal.....	5,000	5,000
MacDougall, D. Lorn.....	do.....	10,500	4,500
Moore, Samuel.....	Québec.....	1,000	200
Moore, William.....	do.....	1,000	200
Mackenzie, Thomas.....	Sorel.....	1,000	1,000
Rankin, John.....	Montréal.....	13,000	5,000
Rose, James.....	do.....	1,000	200
Reekie, succession R. J.....	do.....	9,000	1,800
Ross, Jas. G.....	Québec.....	5,000	1,000
Robertson, Andrew.....	Montréal.....	2,500	2,500
Simpson, William.....	do.....	1,000	200
Simpson, Dr. Thos.....	do.....	1,000	200
Scott, Henry.....	Québec.....	500	500
Tiffin, succession Thos.....	Montréal.....	5,000	1,000
Withall, Wm.....	Québec.....	2,000	2,000
Thomson, D. C.....	do.....	500	100
Torrance, Geo. W.....	Toronto.....	1,000	100
Michie, James.....	do.....	2,500	500
McMurrich, l'honorable Jno.....	do.....	2,000	400
Richardson, Dr. Jas. H.....	do.....	1,000	200
Ramsay, A. G.....	Hamilton.....	400	80
Sanford, W. E.....	do.....	100	20
Smith, l'honorable D. A.....	Montréal.....	1,000	200
Alexander, Wm.....	Toronto.....	2,500	2,500
Kenny, Thos E.....	Halifax.....	200	40
Stairs, l'honorable W. J.....	do.....	200	40
Burns, Ham.....	do.....	200	40
Robertson, James.....	Montréal.....	1,000	200
Blaikie, Jno. L.....	Toronto.....	2,000	2,000
Randell, G. M.....	Montréal.....	2,000	400
Nicholson, J. W.....	Saint-Jean, N.-B.....	500	100
Ferrier, l'honorable Jas.....	Montréal.....	20,500	6,500
Anderson, Robert.....	do.....	4,500	4,500
Nicholson, Robert.....	do.....	5,300	3,700
Foster, A. M.....	do.....	2,000	400
Beattie, John.....	do.....	2,500	500
Metcalf, Catherine.....	do.....	500	340
Hoskin, (C.R.) John.....	Toronto.....	2,500	2,500
Mickle, Mde Ellen.....	do.....	2,500	2,500
Jacques, John.....	do.....	2,500	2,500
Stewart, Mde Kate.....	Southampton.....	500	500
Young, prof. Geo. Paxton.....	Toronto.....	2,000	2,000
Vernon, E. E. H.....	do.....	2,000	2,000
Woodward, Cholmley.....	do.....	2,500	2,500
Woodward, Mde H. R.....	do.....	2,500	2,500
Dow, Robert.....	do.....	1,000	1,000
Dalglish, Jno. M.....	do.....	500	500
Smith, prof. Goldwin.....	do.....	3,000	3,000
Eliott, John et Gilbert.....	do.....	2,500	2,500
Scott, Dlle C. S.....	do.....	2,000	2,000
Scott, James.....	do.....	2,500	2,500

ACCIDENTS—*Fin.*LISTE DES ACTIONNAIRES—*Fin.*

Nom.	Résiden.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
McNab, Dlle Mary	Southampton.....	500	500
Osborne, Jas. Kerr.....	Brantford.....	3,000	3,000
Henry, Thos. B.	Beamsville.....	2,000	400
Laidlaw, George	Toronto	500	500
Thomas, William	do	500	500
Stayner, T. Sutherland	do	15,000	7,000
Thomson, T. M.	do	2,500	2,500
Collard, succession de feu Joseph	Montréal.....	2,000	2,000
Smith, Dr. Larratt W.	Toronto	2,000	2,000
Alexander et Reid	do	2,500	2,500
Stevenson, Mde Margaret.....	do	500	100
Leonard, Francis	Montréal.....	500	100
Nash, Fred.....	do	5,000	1,000
Geddes, Gamble.....	Toronto	400	80
Powell, Mde Barbara	Port-Dover	400	400
Reid, James Y.	Toronto	2,500	2,500
Hoskin, Eliza.....	do	600	600
Hoskin, Alfred, et J. J. Williamson, exécuteurs	do	1,200	1,200
Murray, Rév. Wm.....	New-Carlisle, Q.....	700	700
Cochrane, John	Brockville	3,000	1,400
Lewin, l'honorable J. D.	Saint-Jean, N.B.	1,000	1,000
Macpherson, l'honorable D. L.	Toronto	7,500	7,500
Evans, Edward (en fidéicommis).....	do	1,000	200
Lewis, Francis	Peterboro'.....	1,000	200
Gzowski, col. C. S.	Toronto	6,000	6,000
Ramsay, Wm.	do	3,000	3,000
McPhail, E. M.	Montréal.....	1,000	200
Meredith, W. H.	do	1,000	200
Pipher, G. A. (en fidéicommis)	Toronto	2,500	2,500
Hamilton, Rév. Robert.....	Motherwell, Ont.....	1,000	1,000
Ireland, J. O'Neil.....	Toronto	1,000	1,000
Stark, John	do	1,000	1,000
Thorburn, James, M.D.	do	1,000	1,000
Lailey, Thomas	do	2,000	2,000
O'Donnell, Michael.....	do	2,500	2,500
Rawlings, Edward.....	Montréal.....	7,600	1,520
Macpherson, Wm. M.	Québec	2,500	2,500
Roger, Walter M.	Ashburn, Q.....	5,000	5,000
Martin, Mde Rachael.....	Toronto	1,000	1,000
Stewart, Mde Eliza	Dundee, Ecosse.....	2,000	2,000
	Total	260,000	152,300

COMPAGNIE D'ASSURANCES DITE *ANCHOR MARINE*.

LISTE DES ACTIONNAIRES.

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Austin, James.....	Toronto.....	8,400	2,520
Allen, J. K.....	Newcastle.....	1,700	510
Bethune, R. H.....	Toronto.....	2,600	780
Breen, James, jun.....	Montréal.....	8,400	840
Briggs, Thomas.....	Kingston.....	8,400	2,520
Britton, B. M.....	do.....	8,400	840
Bunton, W.....	Burlington.....	8,400	2,520
Barrett, R. G.....	Toronto.....	5,000	500
Burns, John.....	do.....	7,500	2,250
Cartwright, James S.....	Napanee.....	4,200	1,260
Cartwright, John R.....	Cobourg.....	4,200	1,260
Cluxton, W.....	Peterboro'.....	3,400	1,020
Coffee, L., et Cie.....	Toronto.....	8,400	2,520
Cooke, Wm.....	do.....	16,800	3,360
Copp, Clark et Cie.....	do.....	4,200	420
Davidson, D.....	do.....	5,000	1,500
Downey, John.....	do.....	8,400	840
DeWolf, Thomas L.....	Halifax.....	5,000	500
Downey, R., et frère.....	Napanee.....	1,200	120
Dundas, J. R.....	Lindsay.....	4,200	1,260
Elliott, Wm.....	Toronto.....	16,800	3,680
English, C. E.....	do.....	28,600	8,580
Fisher, D.....	do.....	3,400	1,020
Fulton, A. T.....	do.....	7,500	2,250
Fraser, George.....	Halifax.....	5,000	500
Gzowski, C. S.....	Toronto.....	16,800	5,040
Gillespie, John.....	do.....	8,400	840
Godson, A. W.....	do.....	4,200	1,260
Gould, C. H.....	Montréal.....	1,700	510
Howland, Sir W. P.....	Toronto.....	16,800	5,040
Hay, Robert.....	do.....	8,400	2,520
Hargraft, Wm., M.P.P.....	Cobourg.....	5,900	1,770
Howland, W. H.....	Toronto.....	16,500	4,650
Hughes, J. W.....	Schomberg.....	3,600	1,010
Hargraft, George R.....	Cobourg.....	2,500	750
Jarvis, C. E. L.....	Saint-Jean, N.B.....	3,000	900
Jarvis, W. M.....	do.....	3,000	900
Jarvis, C. E. L.....	do.....	3,000	300
Kirkpatrick, George A.....	Kingston.....	8,400	2,520
Kirkpatrick, J. C.....	Goderich.....	1,000	300
Laidlaw, D.....	Toronto.....	5,000	1,500
Laidlaw, J. D.....	do.....	3,400	1,020
Low, Philip.....	Pictou.....	1,700	510
MacPherson, Hon. D. L.....	Toronto.....	8,400	2,520
MacLennan, James.....	do.....	8,400	2,520
Mathews, W. D.....	do.....	5,000	1,500
Meyers, A. H.....	do.....	2,600	260
Magor, John.....	Montréal.....	4,200	420
McCabe, Wm.....	Toronto.....	25,200	2,520
McCabe, John.....	do.....	8,400	840
Nicholson, R.....	do.....	5,000	1,500
Price, Cornelius V.....	Kingston.....	4,200	1,260
Pellatt et Osler.....	Toronto.....	2,500	750
Paint, Peter, fils.....	Port Hawkesbury.....	5,000	1,500
Roaf, W. et J. R.....	Toronto.....	8,400	840
Robson, John J.....	Newcastle.....	1,000	100
Ross, A. M.....	Goderich.....	900	270
Raphael, T. W.....	Montréal.....	1,700	170
Ruby, W. H.....	Port Elgin.....	3,400	340

ANCHOR MARINE—Fin.

LISTE DES ACTIONNAIRES—Fin.

Nom.	Résidence.	Montant. souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Smith, G. F.....	Saint-Jean, N.B.....	3,000	900
Smith, Thompson.....	Toronto.....	5,000	1,500
Smith, E. A.....	do	5,000	1,500
Smith, Larratt W., D. C. L.....	do	7,500	2,250
Stuart, John.....	Hamilton.....	8,400	2,520
Sloane, Samuel.....	Goderich.....	900	270
Simpson, Hon. John.....	Bowmanville.....	1,000	300
Scott et Walmsley.....	Toronto.....	5,900	1,770
Scott, Jas.....	do	6,800	2,040
Troop, H. D.....	Saint-Jean, N.B.....	3,000	900
Turner, James.....	Hamilton.....	8,400	2,520
Trew, T. E. P.....	Kincardine.....	200	20
Vindin, E. S.....	Port Hope.....	8,400	2,520
Waldie, John.....	Wellington Square.....	8,400	2,520
Whitehead, C. J.....	Toronto.....	1,700	170
Yates, Horatio.....	Kingston.....	8,400	2,520
Younie, Abraham.....	Darlington.....	3,400	1,020
Total.....	\$478,100	\$117,560

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE.

LISTE DES ACTIONNAIRES.

Nom.	Résidence.	Montant souscrit et payé.
		\$
Anderson, Julia, et Alfred C. Couch, exécuteurs ...	Toronto	1,250
Atkinson, Mme Mary.....	Markham	3,800
Armstrong, John.....	Irlande	1,900
Allan, Daniel H.....	Toronto	500
Alexander et Stark.....	do	1,200
Ball, John E. et G. H., exécuteurs.....	Hamilton	600
Bethune, Mme Unagh	Thorold	3,000
Bernard, Hewitt.....	Ottawa.....	1,400
Buntin, Alexander.....	Montréal.....	14,250
Brodie et Gosling, en fidéicommis.....	Toronto	22,400
Boswell, Mme Charlotte	Ottawa.....	1,350
Boyd, George.....	Toronto	9,550
Ball, F. A.....	do	200
Birnie, Mme G. J.....	Brantford.....	700
Baines, C. E.....	Cincinnati.....	100
Betley, M.....	Toronto	3,500
Barton, l'hon. G. W.....	do	500
Baines et Cumberland, en fidéicommis.....	do	600
Carey, J. P.....	Inconnue.....	50
Cathcart, Robt.....	do	50
Cartwright, Jas. T., en fidéicommis.....	Toronto	600
Cayley, l'hon Wm.....	do	4,100
Campbell, Duncan.....	Simcoe.....	1,250
Cayley, Jno. D.....	Toronto	4,000
Cayley, F.....	do	500
Cayley, B.....	do	50
Cartwright, Jno. R.....	do	300
Cawthra, Joseph.....	Newmarket.....	1,750
Cawthra, Henry, exécuteur.....	Toronto	1,750
Cayley, John.....	do	1,100
Cartwright, Jno. R., en fidéicommis	do	1,250
Cross, Mme Mary.....	Ste-Catherine.....	3,200
Cox, Mme Anne T.....	Paris.....	400
Cayley, Mme Jane E.....	Toronto	500
Carmichael, Mme Clara.....	Deer Park.....	1,950
Carmichael, A. R.....	do	1,500
Clark, T. B.....	Toronto	900
Clark, Andrew.....	Bullock's Corners.....	1,000
Clark, James.....	do	1,400
Duckett, Charles.....	Toronto	2,500
Douse, Rév. John.....	Lefroy.....	3,600
Dunbar, Mme T. A.....	Yorkville.....	5,000
Dit, Bienville, E. L.....	Toronto	500
Dit, Bienville, Mme D. L.....	do	3,500
Duggan, E. H.....	do	4,500
Dunlop, H. C.....	Goderich.....	2,100
Elliott, Christopher.....	Inconnue.....	800
Falls, W. S., exécuteur.....	Buffalo.....	350
Fulljames, Mme Mary, exécutrice.....	Yorkville.....	550
Furniss, E. L.....	Montréal.....	2,000
Fyfe, Mme R. S.....	Woodstock	1,800
Forbes, H. R.....	Toronto	2,500
Fisher, Alexander, en fidéicommis.....	do	1,000
Ferrie, C. et W. F. Burton.....	Hamilton.....	3,000
Gardiner, Samuel.....	Inconnu.....	50
Gault, M. H.....	Montréal.....	10,000
Glascott, Mme Mary.....	Toronto	2,700
Grasett, Rév. H. J.....	do	2,700
Gowan, Jas. R.....	Barrie.....	1,800

AMÉRIQUE BRITANNIQUE—*Suite.*LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit et payé.
		\$
Greene, Mme R. et C. H. Greene, exécuteurs.....	Toronto.....	1,250
Gunn, G. M.....	London.....	500
Gray, Rév. Jas.....	Port Stanley.....	1,000
Gordon, Wm.....	Toronto.....	1,150
Gibbs, Mme E. M.....	Québec.....	1,500
Gamble, C. et H. D., en fidéicommis.....	Toronto.....	750
Griffen, Mme Hannah.....	Ste-Catherine.....	1,000
Gill, Mme Caroline.....	Toronto.....	200
Hamilton, l'hon. John, A. S. Kirkpatrick et George Hamilton, en fidéicommis pour J. C. McPherson.	Kingston.....	250
Heyden, Laurence.....	Toronto.....	50
Home Savings and Loan Co.....	do.....	90,750
Hindes, Rév. R. W.....	Campbellford.....	650
Harris, A. B.....	Credit.....	400
Synode incorporé du diocèse d'Ontario.....	Kingston.....	200
Junkin, S. S.....	Ste-Catharine.....	1,250
Kirkpatrick, A. S., et George A. Kirkpatrick, exécuteurs.....	Kingston.....	650
Kent Testimonial Fund.....	Toronto.....	150
Kinghorn, G. M.....	Montréal.....	5,300
Kemp, J. C., et L. Bolster, en fidéicommis.....	Toronto.....	5,900
Leslie, William.....	Inconnu.....	100
Leslie, James.....	Toronto.....	1,250
Lee, W. S.....	do.....	200
Lyman, John.....	do.....	9,400
Long Frères.....	Collingwood.....	5,000
Lee, W. S., fidéicommis pour Thomas Bell.....	Toronto.....	300
Lister, Thomas, exécuteur.....	Hamilton.....	750
Mountain, Rév. J. J. S.....	England.....	4,800
Macdonnell, W. J.....	Toronto.....	250
Milne, Mme Elizabeth.....	Markham.....	2,000
Musson, Dlle M. A.....	Toronto.....	1,250
Miller, J. W.....	do.....	50
Macdonald, John.....	do.....	800
Marliag, T. W. B.....	Hamilton.....	50
Macdonell, Mme C.....	Toronto.....	600
Macaulay, Dlle C. J.....	Kingston.....	500
Morison, John.....	Toronto.....	10,000
Murray, John W.....	do.....	500
Mackerchar, Donald.....	New-York.....	50
Morphy, Geo et Henry, et S. C. Halden, exécuteurs.	Toronto.....	900
Munro, R. H. R.....	do.....	500
Myers, Augustus.....	do.....	2,500
Matthews, W. C.....	do.....	1,300
Meredith, Arthur.....	do.....	1,000
McKay, George.....	Inconnu.....	100
McCracken, William.....	Toronto.....	50
McCallum, Finlay.....	Milton.....	250
McLennan, Hugh.....	Montréal.....	10,500
McLennan, John.....	Lancaster.....	10,000
McCulla, Wm. James.....	Ste-Catherine.....	5,000
McNachtin, Mme J. H.....	Cobourg.....	400
McCord, A. T.....	Toronto.....	500
McCulloch, Peter.....	do.....	1,150
Northcote, Richard.....	do.....	50
Northrop, H. S.....	do.....	9,350
O'Reilly, Mme Elizabeth.....	do.....	150
O'Reilly, Mme H. R.....	do.....	100
Osborne, James Kerr.....	Brantford.....	4,000

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE—Fin.

LISTE DES ACTIONNAIRES—Fin.

Nom.	Résidence.	Montant souscrit et payé.
		\$
Osborne, Mme Minnie	Brantford.....	2 500
Paterson, Peter.....	Blantyre Park, Tp York.....	13,000
Paterson, Rév. C. W., succession.....	Toronto.....	500
Phippan, J. Albert.....	Belleville.....	5,000
Paterson, J. F.....	Fergus.....	4,000
Paterson, Rév. T. W.....	Deer Park.....	4,000
Robson, Edward.....	Inconnue.....	100
Rogers, Mme Janet N., exécutrice.....	Toronto.....	700
Richardson, Jas. H., exécuteur.....	do.....	100
Reid, Mme Wm.....	do.....	150
Rutherford, E. H.....	do.....	6,000
Ridout, Jos. D.....	do.....	5,000
Rothwell, H. C.....	Kingston.....	500
Rowseil, Henry.....	Angleterre.....	1,200
Rowseil, Mme Elizabeth.....	do.....	500
Ramsay, William.....	Toronto.....	5,350
Robertson, Hugh.....	do.....	3,000
Russell, Mme R.....	do.....	1,850
Scott, Jonathan.....	do.....	600
Stevenson, D. B.....	Inconnue.....	100
Scott, Ann.....	do.....	400
Stewart, Robert.....	Toronto.....	500
Smith, John, succession.....	do.....	13,300
Strathy, H. S., en fidéicommis.....	do.....	37,150
Steiner, N. L.....	do.....	4,750
Sutherland, C. N.....	do.....	500
Scadding, E. A.....	do.....	50
Thomas, William.....	do.....	1,250
Tilley, Mme Bessy.....	London.....	100
Thompson, Robert.....	Toronto.....	10,950
Turner, John.....	do.....	13,550
Tinning, R. G.....	do.....	400
Thomson, Robert, en fidéicommis.....	Belleville.....	1,500
Taylor, Henry.....	London.....	2,500
Wilson, Sarah A., et J. A. Henderson, exécuteurs.....	Québec.....	200
Weir, James.....	Inconnue.....	400
Wilson, John.....	do.....	400
Ward, Mme Jane.....	Markham.....	2,300
Wilson, Charles S.....	Pictou.....	4,000
Wilkie, D. R., en fidéicommis.....	Toronto.....	1,500
Wigham, Mme Elizabeth.....	do.....	1,000
Wright, Rév. Wesley P.....	Hamilton.....	700
Wilgress, George.....	Cobourg.....	550
Yarker, Geo. W., en fidéicommis.....	Toronto.....	4,000
	Total.....	500,000

CIE D'ASSURANCES MARITIMES ET CONTRE LE FEU, DU CANADA.

LISTE DES ACTIONNAIRES.

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Allan, A. McD.....	Goderich.....	500	50
Angus, N. M.....	Montréal.....	1,000	100
Armstrong, T. C. L.....	Hamilton.....	3,000	300
Buchan, J. M.....	do.....	30,000	3,000
Bruce, John A.....	do.....	10,000	1,000
Baxter, Thomas, succession.....	Burlington.....	5,000	500
Baker, Hugh C.....	Hamilton.....	3,000	300
Boice, John.....	Détroit, Mich.....	2,000	200
Botham, Thomas.....	Brantford.....	2,000	200
Beard, Charles L.....	Woodstock.....	1,000	100
Billings, W. L.....	Hamilton.....	2,000	200
Bullock, Martha.....	Paris.....	1,000	100
Buchan, Lawrence.....	Toronto.....	2,000	200
Bleasdel, W. H.....	do.....	3,500	350
Bossie, Henry et Cie.....	Québec.....	3,000	300
Blouin, Mathias, fidéicommissaire.....	do.....	1,000	100
Brodie, W. et R.....	do.....	1,000	100
Bell, Frank W.....	Orangeville.....	1,000	100
Coburn, H. P.....	Hamilton.....	5,000	500
Cameron, Charles.....	do.....	176,000	17,600
Carter, Wm. H.....	do.....	50,000	5,000
{ Chadwick, C. E.....	Ingersoll.....	35,000	2,850
<i>Payé en billets.....</i>			650
Crawford, Samuel.....	London.....	2,000	200
Cruikshank, A. S.....	Hamilton.....	4,000	400
Cruikshank, Robert.....	do.....	55,000	5,500
Cornwall, Ira, jun.....	Saint-Jean, N.B.....	5,000	500
Cowan, W. S.....	Stratford.....	1,000	100
Claris, George T.....	Saint-Thomas.....	2,000	200
Clark, Annie.....	Barrie.....	4,000	400
Campbell, W. D.....	Québec.....	500	50
Cox, George A.....	Peterboro.....	2,000	200
Doherty, Judge.....	Sherbrooke.....	5,000	500
Davie, G. T.....	Lévis, Qué.....	1,000	100
Duncan, Robert.....	Hamilton.....	2,000	200
Dallas, A. C.....	do.....	7,000	700
Duncan, Stuart et Cie.....	do.....	3,000	300
Dickson George.....	do.....	1,000	100
Denoon, George.....	do.....	60,000	6,000
Dubeau, E. J.....	Québec.....	200	20
Dakers, James.....	Montréal.....	1,000	100
Dodd, A. W.....	Saint-Jean, N.B.....	1,000	100
Ellis, F.....	Brantford.....	2,000	200
Elliot, William.....	Toronto.....	5,800	580
Edwards, George D.....	London.....	5,000	500
Edwards, D. C.....	Hamilton.....	49,000	4,900
Foster, W. M.....	Guelph.....	1,000	100
Fraser, George.....	Windsor.....	2,000	200
Finkle, H. J.....	Woodstock.....	4,000	400
Fraser, J., et A. W. Angus, fidéicommiss.....	Montréal.....	1,000	100
Fraser, John.....	do.....	1,500	150
Fraser, Alexander.....	Québec.....	2,000	200
Foster, Charles.....	Hamilton.....	3,000	300
Foster, Mary E.....	Belleville.....	2,000	200
Fearman, F. W.....	Hamilton.....	5,000	500
Goodhue, Charles.....	London.....	10,000	1,000
Gadsby, Eli.....	Sainte-Catherine.....	1,000	100
Gamble, John W., fidéicommissaire.....	Amberley.....	500	50
Hurd, H. H.....	Hamilton.....	5,000	500

MARITIMES ET CONTRE LE FEU, DU CANADA—*Suite.*LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant	Montant
		souscrit.	payé.
		\$	\$
Hopkins, Obadiah	Sainte-Catherine	1,000	100
Harris, William	Hamilton	5,000	500
Husband, George E.	do	2,000	200
Herron, Joseph	do	5,000	500
Hamilton, W. A.	Collingwood	2,000	200
Hamelin, J. R. L.	Québec	1,000	200
Hope, R. K.	Hamilton	3,000	400
Higinbotham et McLagan ..	Guelph	10,000	1,000
Hutchison, Robert A.	Hamilton	1,000	100
Innes, James	Guelph	1,000	100
Jackson et Hallett	do	1,000	100
Kirkland, George	Mount Healey	5,000	500
Kavanagh, Walter	Montréal	5,000	500
Lee, George	Hamilton	5,000	500
Laidlaw, William	do	6,000	600
Long, James B.	Owen Sound	1,000	100
Leslie, George H.	Windsor	1,000	100
Lewis, John	Montréal	500	50
Moore, Lyman	Hamilton	5,000	500
Meakins, J. M.	do	1,200	120
Magann, George	do	10,000	1,000
Marsb, Thomas H.	Toronto	3,000	300
Manson, William	Galt	2,000	200
Moore, Daniel D.	Sainte-Catherine	1,000	100
Mills, W. H.	Guelph	1,000	100
MacNab, W. H.	Toronto	2,000	200
Mitchell, Edward	Hamilton	5,700	570
Murphy, E.	Montréal	1,000	100
McCorkill, James	Québec	1,000	100
MacDonald, D.	Montréal	1,000	100
McKinnon, J. M.	London	5,000	50
↓ P ^{ayé en billets.}			450
McWilliam, William, fidéicommissaire.	Québec	4,000	400
McMaster, W. J.	Toronto	1,000	100
McGauveran, Tucker et McDonald	do	1,000	100
Newton, Francis	Québec	1,000	100
Neveux, Joseph	Windsor	1,000	100
O'Brien, Thomas F.	Montréal	1,000	100
Osler, B. B.	Hamilton	11,000	1,100
Patterson, E. Geo.	do	3,400	340
Parker, Thomas H.	Woodstock	5,000	500
Petrie, Alexander B.	Guelph	15,000	1,500
Patterson, Andrew	Hamilton	2,000	200
Palmer, L. L., Dr.	Thorold	2,000	200
Roach, George	Hamilton	10,000	1,000
Rutherford, George	do	10,000	1,000
Reid, James	do	35,000	3,500
Robinson, H.	Toronto	1,000	100
Rees, Daniel J.	Montréal	2,000	200
Read, John	Stratford	1,000	100
Spohn, Mrs. A. M.	Hamilton	3,000	300
Southam, William	do	10,000	1,000
Smith, Donald	do	5,000	500
Sutherland, George	Listowel	5,000	500
Skinner, J. M.	Hamilton	5,000	500
Sinclair, J., Dr.	do	1,000	100
Stangers, J. T.	do	53,000	5,300
Smith, Mme Edward	Stratford	9,300	930
Smith, Abraham	Goderich	1,000	100

MARITIMES ET CONTRE LE FEU, DU CANADA—*Fin.*LISTE DES ACTIONNAIRES—*Fin.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Scott et Walmsley	Toronto	5,000	500
Simons, William	Québec	1,000	100
{ Simpson, Thomas	Montréal	30,500	700
<i>Payé en billets.</i>			2,350
Thompson, D.	Deans	5,000	500
Thompson, E.	do	3,000	300
Thompson, K.	Hamilton	5,000	500
Taylor, John	London	4,000	400
Taylor, William	do	2,300	230
Vernon, E., Dr.	Hamilton	30,000	3,000
Winer, John	do	5,000	500
Whitlaw, Charles	Paris	1,000	100
Walker, B. E.	Hamilton	2,000	200
Weatherhead, G. H.	Brockville	1,000	100
Winer, Sarah	Hamilton	5,000	500
Williams, M.	Montréal	1,000	100
White, J. T.	Brockville	11,000	1,100
	Total	1,000,000	100,200

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE.

LISTE DES ACTIONNAIRES.

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Algoma, le lord évêque de.....	Yorkville.....	6,000	750
Allan, Andrew.....	Montréal.....	2,000	250
Ball, A. T. H.....	Galt.....	7,200	900
Becher, Mme Caroline.....	London.....	6,800	850
Bethune, R. H.....	Toronto.....	30,000	3,750
Billings, W. L.....	Hamilton.....	11,200	1,400
Black, Lewis S.....	Montréal.....	800	100
Brodie, J. L.....	Toronto.....	24,000	3,000
Brown, Adam.....	Hamilton.....	2,000	250
Bruce, Alex.....	do.....	4,000	500
Buchanan, W. J.....	Montréal.....	6,000	750
Burton, l'hon. M. le Juge.....	Toronto.....	2,400	300
Burton, S. W.....	Petersfield, Angleterre.....	17,600	2,200
Burton, Mlle S. E. M.....	Toronto.....	6,800	850
Burton, Warren F.....	Hamilton.....	1,600	200
Burton, Mme. M. R.....	do.....	800	100
Cameron, Mme E. M. de B.....	Toronto.....	32,800	4,100
Campbell, l'hon. Alex.....	Ottawa.....	400	50
Cawthra, Mme A. C.....	Toronto.....	16,000	2,000
Champ, W. S.....	Hamilton.....	5,200	650
Cowcher, Mme Mary.....	Toronto.....	2,000	250
Cox, Geo. A.....	Peterboro'.....	43,200	5,400
Dillon, Mme M. M.....	Cheltenham, Angleterre.....	16,000	2,000
Dickinson, Mme. W. G.....	Hamilton.....	2,000	250
Durham, Mlle E. J., exécut. de la succession	London, Angleterre.....	1,200	150
Durnford, C. D.....	Guernsey.....	20,000	2,500
Durnford, John.....	do.....	3,200	400
Durnford, Mme Charlotte.....	do.....	10,000	1,250
Ewart, J. B., succession de.....	Toronto.....	10,000	1,250
Ewing, Mme Jane R.....	Hamilton.....	12,000	1,500
Ferrie, Campbell.....	do.....	2,000	250
Ferrie, Mme Emily.....	do.....	4,000	500
Forbes, Alex. McK.....	Montréal.....	800	100
Finlay, William.....	Edinbourg, Ecosse.....	8,000	1,000
Finlay, Mme C., en fidéicommis, soins de			
William Finlay.....	do do.....	8,000	1,000
Fuller, Mme C.....	Hamilton.....	6,800	850
Gates, F. W.....	do.....	8,000	1,000
Gates, F. W., et Adam Brown.....	do.....	7,200	900
Gates, F. W., et A. G. Ramsay.....	do.....	40,000	5,000
Grasett, le très rév. doyen.....	Toronto.....	4,000	500
Grasett, Mme Sarah M.....	do.....	5,200	650
Gzowski, C. S.....	do.....	20,400	2,550
Hague, Geo.....	Montréal.....	400	50
Hamilton, Mme Helena.....	Melbourne.....	4,400	550
Harding, Jas. A.....	Saint-Jean, N-B.....	400	50
Hendrie, William.....	Hamilton.....	8,000	1,000
Hills, R.....	do.....	1,600	200
Henderson, Jas. et Elmes.....	Toronto.....	15,600	1,950
Hodgins, Mme Anna.....	do.....	1,200	150
Hooper, Angus C.....	Montréal.....	2,000	250
Howland, l'hon. W. P.....	Toronto.....	400	50
Hudson, C. L., succession de.....	do.....	2,800	350
Innes, rév. G. M.....	London.....	8,000	1,000
Kerr, Mme Margaret A.....	Galt.....	8,000	1,000
Kirkpatrick, Geo. A., M.P.....	Kingston.....	400	50
Mack, Dr. T.....	Sainte-Catherine.....	2,000	250
Macadam, Mme H. E., succession de.....	Hamilton.....	2,400	300
Macklem, Mme J. A., succession de.....	Toronto.....	1,200	150
Macklem, Mme Charlotte.....	do.....	1,200	150
Macklem, Mlle Jessie.....	do.....	1,200	150

CANADA, SUR LA VIE—*Fin.*LISTE DES ACTIONNAIRES—*Fin.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Macklem, Oliver R.....	Toronto	1 200	150
Macdonald, W. R.....	Hamilton	12,000	1,500
McDonald, l'hon. D, succession de.....	Toronto	400	50
McInnes, Donald	Hamilton.....	4,000	500
MacKay, Mlle Mary, soins de T. Freeborn, Hamilton.....	Montréal	800	100
McLaren, W. P., en fidéicommiss.....	Hamilton	64,000	8,000
MacNab, John, soins d'Alex. Bruce.....	do	20,000	2,500
MacNab, John, soins de W. R. Macdonald.....	do	18,800	2,350
MacNab, John, soins de W. F. Findlay.....	do	19,200	2,400
Merritt, Nehemiah.....	Niagara	400	50
Merritt, Mme Sarah C.....	do	400	50
Merritt, Chas., exécut. de la succession de.....	Saint-Jean, N. B.....	35,200	4,400
Mills, Francis H.....	Hamilton.....	16,000	2,000
Mills, Jas. Holton.....	do	16,000	2,000
Moore, Dennis.....	Hamilton.....	8,000	1,000
Moore, Lyman.....	do	4 000	500
Osborne, Jas.....	do	4,000	500
Papps, Geo. S.....	do	400	50
Plumb, T. S.....	Toronto	800	100
Plumb, D. C.....	do	800	100
Porteous, rév. J.....	Port Dalhousie.....	400	50
Ramsay, A. G.....	Hamilton.....	26,000	3,250
Ramsay, A. G., et James Hamilton	do	10,800	1,350
Ramsay, W. M.....	Montréal.....	35,600	4,450
Ransom, W. W.....	Toronto	20,800	2,600
Ransom, Mlle C., soins de W. W. Ransom, Toronto	Lowestoft, Ang.....	4,800	600
Riddel, John.....	Hamilton	400	50
Riordon, Chas.....	Merritton	7,600	950
Riordon, John.....	do	8,000	1,000
Ritchie, Thomas W., Q. C.....	Montréal.....	800	100
Rutherford, Mme Mary.....	Edinbourg, Ecosse.....	11,200	1,400
Robinson, Mme E. S.....	Toronto	800	100
Sharp, Samuel, succession de	Leamington, Ang.....	8,000	1,000
Spence, l'hon. R.,	Toronto	800	100
Street, J. C., succession de	Salisbury, Ang.....	16,000	2,000
Street, T. C., succession de	Sainte-Catherine.....	800	100
Silver, John.....	Halifax	800	100
Stuart, John.....	Hamilton	2,000	250
Swinyard, Thos.....	do	8,000	1,000
Sidey, D. D.....	Montréal.....	2,000	250
Sconce, James.....			
Kerr, R. J.....	} soins de G. S. Papps, Hamilton.....	} Etat-major, Bengal.....	}
Thomson, J.....			
Todd, A. T.....	Toronto	15,600	1,950
Todd, A. T., et McLennan, J., en fidéicom.....	do	30,000	3,750
Torrance, rév. E. F.....	Peterboro'.....	2,400	300
Torrance, John, succession de.....	Kilmarnock, Ecosse.....	12,000	1,500
Thomas, F. Wolferstan	Montréal.....	4,000	500
Thomas, Mme E., en fidéicommiss, soins de Papps, Hamilton.....	Hamilton.....	8,000	1,000
Usher, Mme Clara.....	Brantford	10,000	1,250
Yates, Henry.....	do	28,800	3,600
Young, Mlle E. M.....	Hamilton	3,600	450
Young, Mme Catherine M.....	do	2,400	300
Young, Geo. A.....	do	400	50
Young, John C.....	Détroit.....	4,000	500
Total.....		\$1,000,000	\$125,000

ASSOCIATION CANADIENNE D'ASSURANCES DES PERSONNES
UTILISANT LA VAPEUR.

LISTE DES ACTIONNAIRES.

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Aylsworth, W. R.....	Napanee.....	1,000	200
Bate, Chas. T.....	Ottawa.....	5,000	1,000
Burritt, H. O., succession de.....	do.....	5,000	1,000
Burritt, Alex.....	do.....	2,500	500
Blaikie, Jno. L.....	Toronto.....	2,400	480
Barrett, R. G.....	do.....	2,000	400
Bell, John.....	Belleville.....	2,000	400
Benny, Robt.....	Montréal.....	2,000	400
Campbell, Sir Alex.....	Ottawa.....	5,400	1,080
Currie, Neil.....	Toronto.....	1,500	300
Carter, R. C.....	Kingston.....	2,600	520
Clements, S. T.....	Napanee.....	300	60
Carruthers, J.....	Kingston.....	1,000	200
Carter, R. C. (en fidéicommiss).....	do.....	1,000	200
Davies, Thos.....	Toronto.....	1,000	200
Downey, R. et frère.....	Napanee.....	500	100
Gildersleeve, C. T.....	Kingston.....	3,300	660
Gildersleeve, J. P.....	do.....	2,000	400
Gildersleeve, Lucretia.....	do.....	1,000	200
Harvey, John.....	Hamilton.....	7,600	1,520
Miller, W.....	Napanee.....	1,000	200
Morden, A. L.....	do.....	500	100
McMurrich, W. B.....	Toronto.....	2,500	500
McMurrich, l'hon. J.....	do.....	2,400	480
McNeill, A.....	Napanee.....	1,000	200
Nairn, Alex.....	Toronto.....	5,400	1,080
O'Keefe, E.....	do.....	2,000	400
Pollock, Peter M.....	Kingston.....	100	20
Rathbun, E. W.....	Deseronto.....	11,800	2,360
Rathbun, F. S.....	do.....	1,000	200
Rathbun, Mme E. W.....	do.....	11,000	2,200
Rathbun, Mme L. S.....	do.....	5,000	1,000
Reeve, W. A.....	Napanee.....	300	60
Woon, Robert.....	Oshawa.....	1,000	200
Wilkinson, W. H.....	Napanee.....	2,000	400
Waterous, C. H.....	Brantford.....	1,000	200
Wilkes, Geo. H.....	do.....	1,000	200
	Total.....	100,100	20,020

COMPAGNIE D'ASSURANCES DES CITOYENS.

LISTE DES ACTIONNAIRES.

RÈGLE 23.—“ Les actions de cette compagnie sur lesquelles une balance reste impayée, que cette balance ait été demandée ou non, ne seront transférées, et leur transfert ne sera reçu et reconnu par la compagnie seulement après qu'avis du nom, du domicile et de l'occupation de la personne à laquelle ce transfert doit être fait aura été donné au secrétaire, et qu'après que le transfert projeté à cette personne aura été approuvé par le conseil de direction ; et tant que cet avis n'aura pas été donné, et ce transfert approuvé, aucun transfert ne pourra être inscrit sur les livres de la compagnie ni ne sera reconnu par la compagnie.”

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Allan, Sir Hugh.....	Montréal.....	50,100	11,272
Allan, Andrew.....	do.....	50,000	11,250
Abbott, Harry.....	do.....	8,300	1,868
Abbott, l'hon. J. J. C.....	do.....	25,000	5,625
Anderson, Robert.....	do.....	10,000	2,250
Allard, Louis.....	do.....	2,500	562
Archambault, Louis.....	L'Assomption.....	5,000	1,125
Archambault, Mme Achille.....	do.....	2,000	450
Archambault, Tancrede.....	do.....	5,000	1,125
Archambault, Alexandre.....	do.....	5,000	1,125
Archambault, François.....	do.....	6,000	1,125
Archambault, Camille.....	do.....	3,000	675
Archambault, Hermine.....	do.....	1,000	225
Archambault, Sara.....	do.....	1,000	225
Aikins, l'hon. J. C.....	Toronto.....	1,000	225
Berthelot, l'hon. juge.....	Montréal.....	10,000	2,250
Brydges, Charles G.....	do.....	33,300	7,492
Bishop Bourget.....	do.....	10,000	2,250
Bellemare, Raphaël.....	do.....	5,000	1,125
Brush, George.....	do.....	10,000	2,250
Barbeau, E. J.....	do.....	5,000	1,125
Bryson, Thomas M.....	do.....	5,000	1,125
Blackman, Charles S.....	do.....	5,000	1,125
Beaudry, F. X.....	do.....	25,000	5,625
Bastien, B.....	do.....	2,500	562
Biron, Jean B.....	do.....	5,000	1,125
Bigue, Victoria.....	Ottawa.....	1,000	225
Beauchamp, F. X.....	Montréal.....	2,500	562
Bellerose, l'hon. J. B.....	St-Vincent-de-Paul.....	1,000	225
Bourque, Joseph.....	Henryville.....	1,000	150
Bruce, Charles.....	St-Zotique.....	2,500	562
Bramley, G. H.....	Sorel.....	1,000	225
Bramley, Christina.....	do.....	1,000	225
Beaulieu, C. H.....	do.....	3,000	675
Brazeau, Casimer, père.....	Montréal.....	5,000	675
Brazeau, Casimer, fils.....	do.....	5,000	500
Beaudoin, Camille.....	do.....	2,500	562
Brousseau, H. H.....	do.....	1,000	225
Belisle, T. G.....	do.....	2,500	562
Blondin, Achille.....	Bécancour.....	2,000	450
Baldwin, W. H.....	Québec.....	1,000	225
Corse, Norton B.....	Montréal.....	10,000	2,250
Cramp, Thomas.....	do.....	10,000	1,750
Cantin, Augustin.....	do.....	10,000	2,250
Cassidy, John L.....	do.....	10,000	1,609
Choquet, A.....	do.....	1,000	225
Chevalier, Moïse.....	L'Assomption.....	2,000	450
Chinic, Eugène.....	Québec.....	1,000	225
Craik, Robert, M.D.....	Montréal.....	5,000	1,125
Donnelly, James.....	do.....	10,000	2,250
David, Moses E.....	do.....	5,000	1,125

DES CITOYENS—*Suite.*LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Desmarteau, N. B.	Montréal	10,000	2,250
Day, John J.	do	10,000	2,250
Dorion, P. A. A.	do	5,000	1,125
Dubord, A.	do	5,000	1,125
DeBassano, la marquise	France	7,000	1,575
Dufort, Denis, succession de feu	Montréal	2,500	562
Dupras, Calixte	do	5,000	1,125
Dupuis, François	do	5,000	1,125
Desjardins, L. A. E., M.D.	do	5,000	1,125
Duplessis, Mrs. A. A.	Ottawa	1,500	337
Dupuis, Pierre	Montréal	5,000	1,125
Dubé, Alphonse	do	2,000	450
Succession de feu Hugh Fraser	do	10,000	2,000
Succession de feu Amable Prevost	do	5,000	1,125
Succession de feu Luke Moore	do	10,000	2,000
Succession de feu l'hon. C. Wilson	do	5,000	1,125
Succession de feu John Pratt	do	20,133	4,522
Succession de feu Colin Campbell	do	5,000	1,125
Succession de feu George W. Warner	do	5,000	500
Succession de feu l'hon. C. S. Rodier	do	10,000	2,250
Succession de feu L. J. Beliveau	do	10,000	1,000
Succession de feu J. B. Beaudry	do	5,000	1,125
Succession de James Brunet	do	5,000	500
Succession de O. Deblois	do	5,000	500
Succession de Ephrem Hudon	do	5,000	500
Succession de Wm. McNaughton	do	10,000	1,000
Succession de Narcisse Valois	do	5,000	500
Succession de Jude Valois	do	2,900	290
Succession de Alexander Walker	do	8,300	1,132
Succession de Leblanc et Cassidy	do	5,000	500
Ewing, S. H. et A. S.	do	1,000	225
Ennis, F. H.	Ottawa	1,000	225
Evans, Mme Margaret	Montréal	10,000	1,000
Fauteux, Pierre A.	do	10,000	2,250
Francis, Wm.	do	5,000	1,125
Fissiault, H. A.	Ottawa	1,000	225
Filteau, Louis H.	do	1,000	225
Forneret, Chas. A.	Berthier	5,000	1,125
Fletcher, John	Rigaud	2,500	562
Foley, M. G.	Montréal	10,000	2,250
Greene, E. K.	do	10,000	2,250
Galarneau, P. M.	do	5,000	1,125
Gravel et frères	do	5,000	1,125
Gravel, Joseph O.	do	5,000	1,125
Gravel, J. O. (en fidéicommiss)	do	10,000	2,250
Girard, l'hon. M.	Winnipeg	1,000	225
Guibault, Louis	L'Assomption	1,000	225
Hopkins, E. M.	Londres, Ang.	28,300	6,367
Henderson, David H.	Montréal	2,500	326
Hart, Gerald E.	do	5,000	1,125
Jesse, Joseph	do	10,000	2,250
Jodoin, Amable, fils	do	10,000	2,250
Jetté, l'hon. L. A.	do	5,000	750
Jacques Cartier, Banque	do	10,000	2,250
Kay, Fred. W.	do	35,000	5,200
Lyman, Henry	do	10,000	2,250
Laberge, A., et fils	do	2,500	562
Lavelle, Jos.	do	5,000	1,125
Laurier, l'hon. Wilfrid	Ottawa	1,000	225

DES CITOYENS—*Suite.*
LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Latraverse, Régis.....	Sorel.....	1,000	225
Lamy, Thos.....	Yamachiche.....	1,000	225
Labine, Jules.....	Montréal.....	5,000	1,125
Lambert, Frs. X.....	Ottawa.....	1,000	225
Molson, J. H. R.....	Montréal.....	5,000	1,125
Masson, Damase, succession.....	do.....	10,000	2,250
Millard, Robert.....	do.....	10,000	1,000
Mercier, Joseph.....	do.....	5,000	1,125
Martin, Moïse.....	do.....	5,000	1,125
Mallette, L. Z.....	do.....	2,500	562
Munro, Daniel.....	do.....	5,000	1,125
Mathieu, Euclide.....	do.....	2,500	562
Mercier, Felix.....	do.....	2,500	562
Major, Geo. W., M.D.....	do.....	1,000	225
Moss, Geo. W.....	do.....	4,000	900
MacDonald, Duncan.....	do.....	10,000	2,250
Mackay, Joseph.....	do.....	10,000	2,250
McCarthy, D. et G.....	Sorel.....	15,000	3,375
McCarthy, Catherine E.....	do.....	6,000	1,350
McDougall, James.....	Montréal.....	5,000	1,125
McGoun, Arch'd.....	do.....	5,500	1,237
McGarvey, Owen.....	do.....	5,000	1,125
McNally, W. H.....	Port Dover.....	1,000	225
McConville, Edward.....	Joliette.....	1,000	225
McKenzie, Thomas.....	Sorel.....	2,000	450
McKenzie, Chas. H.....	do.....	2,000	450
McCord, A. T., sen.....	Toronto.....	1,000	225
McSweeney, Wm. B.....	Halifax.....	5,000	1,125
Nelson, H. A.....	Montréal.....	10,000	2,250
O'Leary, Patrick, M.D.....	do.....	1,000	225
Proctor, Chas. D.....	do.....	10,000	2,250
Pallascio, G.....	do.....	5,000	1,125
Poupart, Joseph, succession.....	do.....	5,000	750
Provost, Arthur.....	do.....	5,000	1,125
Prefontaine, Toussaint.....	do.....	2,500	562
Pariseau, Damase.....	do.....	2,500	562
Roy, Adolphe.....	do.....	43,300	8,699
Rodier, C. S.....	do.....	9,000	2,025
Rae, Jackson.....	do.....	5,000	1,125
Rolland, J. B.....	do.....	5,000	1,125
Rolland, J. D.....	do.....	1,000	225
Rolland, S. J. B.....	do.....	1,000	225
Ramsay, Alexander.....	do.....	5,000	1,125
Rodier, P. A.....	do.....	1,700	382
Rasthoul, A.....	do.....	1,600	360
Reekie, R. Jas.....	do.....	10,000	2,250
Russell, Alex, feu.....	Ottawa.....	1,000	225
Rosa, Joseph.....	Québec.....	1,000	225
Richard, Edward.....	L'Assomption.....	4,000	900
Renaud, J. W., succession de feu.....	Joliette.....	2,500	562
Renaud, J. B.....	Québec.....	1,000	225
Robillard, U. J.....	Beauharnois.....	2,000	400
Shepherd, R. W.....	Montréal.....	10,000	2,250
Sache, Wm.....	do.....	8,300	1,867
Stephen, George.....	do.....	10,000	2,250
Smith, Wm.....	do.....	10,000	2,250
Starnes, Hon. Hy.....	do.....	8,300	1,867
St. Charles, F. X.....	do.....	5,000	1,125
Scholes, Francis.....	do.....	10,000	2,250

DES CITOYENS—*Fin.*LISTE DES ACTIONNAIRES—*Fin.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Scholes, H. H.....	Montréal.....	7,500	1,687
Smith, Hon. D. A.....	do	5,000	1,125
Sutton, Thomas.....	do	1,000	225
Trudel, E. H., M.D.....	do	5,000	1,125
Tourville, Louis.....	do	5,000	500
Tempest, J. W.....	do	5,000	1,125
Villeneuve, Nazaire.....	do	10,000	2,250
Vinet, Fabien.....	Sault au Récollet.....	5,000	1,125
Vezina, Frs.....	Québec	1,000	225
Workman, Thomas.....	Montréal	10,000	2,250
Wilson, Andrew, succession.....	do	5,000	1,125
Wilson, Thomas.....	do	10,000	2,250
Whinfield, W. A.....	do	5,000	1,125
	Total	1,188,000	249,070.50

LISTE des versements dus en voie de paiement le 31 décembre 1881.

Nom.	Montant.	Nom.	Montant.
	\$ cts.		\$ cts.
Cassidy, J. L.....	640 32	Henderson, D. H.....	236 48
Succession de feu H. Fraser.....	250 00	Tourville, Louis.....	625 00
Succession de Leblanc et Cassidy.....	625 00	De la succession Beliveau et autres....	250 00
Succession de Adolphe Roy.....	1,043 18		
		Total.....	3,669 98

Versements faits par billets.

Nom.	Montant.	Nom.	Montant.
	\$ cts.		\$ cts.
Cramp, T.....	400 00	Kay, F. W.....	2,675 00
Jetté, l'hon. L. A.....	375 00		
		Total.....	3,450 00

ASSOCIATION D'ASSURANCES SUR LA VIE, DITE CONFÉDÉRATION.

LISTE DES ACTIONNAIRES.

Nom.	Résidence.	Montant	Montant
		souscrit.	payé.
		\$	\$
Abbott, Thomas.....	Halifax.....	2,000	200
Allan, Andrew.....	Montréal.....	2,000	200
Ball, F. A.....	Toronto.....	10,000	1,000
Bain, R.....	do.....	5,000	500
Burpee, l'hon. I., M.P.....	St-Jean, N.-B.....	5,000	500
Boyd, John.....	do.....	2,500	250
Beaty, Jas., jun., Q.C.....	Toronto.....	2,500	250
Bassett, Thos.....	Bowmanville.....	2,500	250
Baines, W. et C.....	Toronto.....	2,500	250
Cameron, A.....	do.....	5,000	500
Copp, Clark et Cie.....	do.....	5,000	500
Carpmael, Charles.....	do.....	5,000	500
Carpmael, Charles.....	do.....	31,000	3,100
Dixon B. Homer.....	do.....	10,000	1,000
Daniel, T. W.....	St-Jean, N.B.....	2,500	250
Dunn, James L.....	do.....	2,000	200
Elliott, Wm.....	Toronto.....	10,000	1,000
Fletcher, Ashton.....	Woodstock.....	2,000	200
Franklin, Sarah.....	Streetsville.....	20,000	2,000
Green, Rév. A.....	Toronto.....	5,000	500
Gunn, R. F.....	Argyle.....	2,000	200
Gravel, J. O.....	Montréal.....	2,500	250
Gibbs, W. H.....	Oshawa.....	500	50
Hooper, Ed.....	Toronto.....	30,900	3,090
Hooper, C. E.....	do.....	5,000	500
Hingston, W. H.....	Montréal.....	5,000	500
Howard, A. McL.....	Toronto.....	5,000	500
Howland, Sir W. P.....	do.....	10,000	1,000
Hutchinson, Rebecca.....	St-Jean, N.B.....	1,000	100
Hamilton, J. C.....	Toronto.....	1,600	160
Home Loan and Savings Co.....	do.....	42,000	4,200
Hooper, E., en fidéicommis.....	do.....	15,000	1,500
Jackson, M. B.....	do.....	5,000	500
Jones, Simeon.....	St-Jean, N.B.....	2,000	200
Jones, Hon. T. R.....	do.....	2,000	200
Johnston, Henry J.....	Montréal.....	3,000	300
Kenny, Sir Ed.....	Halifax.....	2,000	200
Kemp, J. C., et Bolster, L., en fidéicommis.....	Toronto.....	10,000	1,000
LaRocque, A.....	Montréal.....	5,000	500
London, Can., Loan and Agency Co.....	Toronto.....	45,500	4,550
Macdonald, J. K.....	do.....	5,000	500
Mason, W. T.....	do.....	5,000	500
Mason, J. H.....	do.....	20,000	2,000
Macdonald, Hon. D.....	do.....	10,000	1,000
Mitchell, G.....	Halifax.....	2,000	200
Macdonald, C. E.....	Toronto.....	1,000	100
Macdonald, W.....	do.....	5,000	500
McMaster, l'hon. W.....	do.....	19,000	1,900
McLean, J. S.....	Halifax.....	2,000	200
McMonagle, H. C., succession.....	St-Jean, N.B.....	8,000	800
Nicholson, J. H.....	do.....	3,000	300
Norheimer, S.....	Toronto.....	5,000	500
Penny, E. G.....	Montréal.....	2,900	200
Paterson, P. A.....	do.....	11,000	1,100
Palmer, L. L.....	Toronto.....	3,000	300
Russell, J.P., M.D.....	do.....	2,000	200
Ryan, M.P., M.P.....	Montréal.....	5,000	500
Rees, D. J.....	do.....	500	50
Randolph, A. F.....	Frédéricton.....	2,500	250

CONFÉDÉRATION—*Fin.*LISTE DES ACTIONNAIRES—*Fin.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Reid, Richard.....	Bowmanville.....	2,500	250
Starr, George H.....	Halifax.....	5,000	500
Turnbull, W. W.....	Saint-Jean, N.-B.....	2,000	200
Tilton, Robert E.....	Ottawa.....	1,000	100
Vaughan, Henry.....	Saint-Jean, N.B.....	4 000	400
Wadsworth, Elizabeth.....	Weston.....	4,000	400
Wilson, Daniel.....	Toronto.....	10,000	1,000
Wilkes, Robert.....	do.....	10,000	1,000
Wilmot, l'hon. L. A.....	Frédéricton.....	4,000	400
Young, James, M.P.P.....	Galt.....	10,000	1,000
Young, Rév. G. P.....	Toronto.....	10,000	1,000
	Total.....	500,000	50,000

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE ET MARITIME,
DITE DOMINION.

LISTE DES ACTIONNAIRES.

Nom.	Résidence.	Montant	Montant
		souscrit.	payé.
		\$	\$
Adkins, J. F.	Bothwell	200	50
Anderson, Wm.	Petrolia	1,000	150
Atwill, George.	Bothwell	500	75
Bain, Robert.	Toronto	1,700	425
Jauer, Leo	Hamilton	1,000	250
Beddome, F.	London	2,000	150
Bible, George.	Hamilton	5,000	50
Birrell, George S.	London	5,000	750
Blackburn, J.	do	1,000	150
Bodman, W. J.	Bothwell	500	75
Bowman, John	London	1,000	150
Bowes, R. H.	Toronto	1,000	150
Bunbury, H. T.	Hamilton	1,000	250
Burgess, R. K.	Toronto	7,000	1,750
Buntin, Alex.	Montréal	5,000	750
Bruce, Alex.	Hamilton	5,000	750
Calder, John	do	2,500	375
Carscallen, H.	do	2,500	375
Carmichael, R.	Toronto	2,000	300
Carmichael, Mme M. E.	do	1,000	150
Carmichael, Wm. R.	do	1,500	225
Caverhill, Thomas	Montréal	5,000	1,250
Christie, Thomas	Toronto	2,500	375
Chisholm, Robert.	Hamilton	1,000	250
Cleghorn, Andrew	London	1,000	250
Colbeck, Henry	Hamilton	1,000	250
Connolly, J. E.	Windsor	1,000	100
Counsell, C. M.	Hamilton	11,500	2,875
Cowie, Thomas	do	2,500	125
Cowan, W. S.	Stratford	500	75
Cowan, David	Toronto	5,000	500
Crawford, S.	London	2,000	500
Crotty, John	Bothwell	500	125
Cruikshanks, R.	Hamilton	1,000	150
Cooke, J. E.	Byron	4,500	675
Dally, F. F.	Hamilton	1,000	150
Dalton, J. D.	London	2,000	300
Davidson, W. M.	Hamilton	500	25
Despard, F. A.	London	17,000	4,250
Despard, C.	Londres, Angl.	5,000	750
Despard, M. C.	do	5,000	750
Despard, W. F.	do	10,000	2,500
Dick, D. B.	Toronto	2,500	375
Despard, F. A., en fidéicommis	London	2,500	675
Dillon, J.	Bothwell	200	30
Eaton et Cie, James	London	1,000	150
Ellis, W. F.	Winnipeg	2,000	500
Despard, F. R.	Hamilton	1,000	250
Fearman, F. W.	do	2,500	250
Fitzpatrick, M.	do	500	75
Fitzgerald, F. A.	London	1,000	150
Foster, Charles.	Hamilton	2,500	184
Fahey, William	Toronto	1,000	150
Foster et Hillman	Hamilton	2,500	625
Gillies, D.	do	1,000	150
Girdlestone, G. W.	Winnipeg	2,000	200
Gibson, J. M.	Hamilton	2,500	375
Glassco, J. T.	do	1,000	250
Grant, W. W.	do	1,000	250

DOMINION—*Suite.*LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
Green, John.....	London.....	\$ 2,000	500
Green, Thomas.....	do.....	1,000	250
Greene, E. K.....	Montréal.....	10,000	2,500
Haight, C.....	Toronto.....	1,000	100
Hammond, C.....	Hamilton.....	1,000	250
Harvey, Alex.....	do.....	5,000	750
Harvey, John.....	do.....	15,000	3,875
Harvey, John, en fidéicommiss.....	do.....	20,800	5,200
Harris, T. W.....	Bothwell.....	200	30
Harrison, D. H.....	Sainte-Marie.....	1,000	250
Henessay, John.....	Hamilton.....	1,000	200
Herst, R.....	Toronto.....	500	10
Hills, R.....	Hamilton.....	1,000	150
Hodgins, E.....	London.....	2,000	300
Hogan, J. H.....	Hamilton.....	1,000	150
Jones, E.....	Toronto.....	1,000	150
Kerr, John W.....	Hamilton.....	1,000	150
Kerner, John.....	do.....	1,000	150
Kidd, D.....	do.....	500	75
Kingsmill, T. F.....	London.....	1,000	150
Lyth, T. A.....	Toronto.....	2,000	300
Lancey, H. W.....	Petrolia.....	2,500	375
Livingston, N. M.....	Hamilton.....	1,000	50
Lottridge, J. M.....	do.....	2,500	625
Lucas, Park et Cie.....	do.....	2,000	500
Martin, E.....	do.....	7,500	1,875
Marshall, Wm.....	do.....	1,000	250
Mason, J. J.....	do.....	9,000	2,250
Masuret, M.....	London.....	1,000	150
Meakins, J. M.....	Hamilton.....	500	75
Michie, James.....	Toronto.....	1,000	250
Mitchell, E.....	Hamilton.....	2,500	625
Moffatt, Jas.....	London.....	500	125
Moodie, John.....	Hamilton.....	2,500	375
Moorehead, Geo.....	London.....	2,500	17
Mouat, John.....	Londres, Ang.....	10,000	1,500
Murton, John W.....	Hamilton.....	1,000	250
Murray, A.....	do.....	1,000	250
Murray, Hugh.....	do.....	1,000	150
Murray, R. S.....	London.....	1,000	150
Murray, Chas.....	do.....	1,000	150
Mahon, J. A.....	do.....	2,000	300
Malloch, A. E.....	Hamilton.....	5,000	750
Macmillan, D.....	London.....	1,000	100
McCausland, J.....	Toronto.....	2,000	300
McCraney, D.....	Bothwell.....	5,000	750
McDiarmid, J.....	Londres, Ang.....	2,500	375
McDonald, John.....	Petrolia.....	2,000	500
McElderry, Kennedy et Cie.....	Hamilton.....	1,000	100
McIntosh, W. D.....	Toronto.....	1,000	100
McLellan, D.....	Hamilton.....	1,000	150
McMurrich, W. B.....	Toronto.....	500	125
McPhie, D.....	Hamilton.....	2,500	375
McQueston, I. B.....	do.....	12,600	2,240
McRae, D.....	London.....	1,000	150
McKelcan, F.....	Hamilton.....	2,500	375
Nott, John F.....	Montréal.....	5,000	1,250
Nairn, A.....	Toronto.....	4,000	1,000
Osler, B. B.....	Hamilton.....	11,000	2,150
O'Reilly, J. E.....	do.....	1,000	50

DOMINION—*Fin.*
LISTE DES ACTIONNAIRES—*Fin.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Parkes, James.....	Hamilton.....	2,000	500
Park, J. H.....	do.....	5,000	1,250
Patton, A. M.....	Toronto.....	500	75
Peters, S.....	London.....	1,000	150
Powell et Cie., A. B.....	do.....	1,000	150
Puddicombe, R. W.....	do.....	1,000	150
Ramsay, Wm.....	Toronto.....	1,000	250
Ramsay, R. H.....	do.....	1,000	250
Regan, Wm.....	Bothwell.....	200	30
Reid, W. G.....	Hamilton.....	1,000	150
Ribighini, C.....	Petrolia.....	2,000	300
Robertson, James.....	Hamilton.....	1,000	150
Rolph, Smith et Cie.....	Toronto.....	5,000	750
Rowland, M. H.....	London.....	500	75
Simpson, James.....	Hamilton.....	5,000	1,250
Saunders, Thos.....	Toronto.....	1,800	450
Schraeder, J. F.....	Hamilton.....	500	75
Schulenberg, A. R.....	Windsor.....	1,000	150
Sinclair, J. S.....	Hamilton.....	2,000	200
Small, John.....	Toronto.....	1,000	150
Smith, John.....	Brantford.....	1,000	250
Staunter, F. H. L.....	Hamilton.....	1,000	150
Sewell, H. W.....	do.....	1,000	250
Southam, W.....	do.....	1,000	250
Stewart, John.....	do.....	1,000	250
Stewart, John.....	do.....	1,000	250
Stewart, Andrew.....	Toronto.....	1,000	250
Stewart, Gavin.....	Hamilton.....	500	125
Stuart, Jas. M.....	do.....	1,000	250
Sturton, John.....	do.....	1,000	250
Turner, Alex.....	do.....	2,500	625
Treble, S. G.....	do.....	1,000	150
Thompson, A. D.....	Bothwell.....	200	30
Taylor, T. W.....	Londres, Ang.....	10,000	1,500
Taylor, John.....	London.....	1,000	150
Vail, A. S.....	Hamilton.....	10,000	2,500
Ward, W. J.....	Toronto.....	1,000	150
Walker, W. F.....	Hamilton.....	1,000	250
Watkins, T. C.....	do.....	1,000	150
Waters, M.....	Bothwell.....	100	15
Webster, Wm.....	Hamilton.....	2,000	500
Weinang, J. V.....	Brantford.....	1,000	250
Wickett, S. R.....	Toronto.....	2,000	213
Williams, G. J.....	Hamilton.....	1,000	150
Wyld, F.....	Toronto.....	5,000	1,250
Davis, F. J.....	Windsor.....	1,000
Franks, C. B.....	Hamilton.....	1,000
Gartshore, A.....	do.....	1,000
Goodhue, C. F.....	London.....	2,000
Grant, R.....	Hamilton.....	2,500
Hays, J. A.....	Aylmer.....	2,000
Hilton, E.....	Hamilton.....	1,000
Knowlton, M.....	London.....	5,000
Smart, W. L.....	Hamilton.....	1,000
Smith, J.....	do.....	1,000
Tarbox, J. N.....	do.....	5,000
Thompson, R.....	do.....	500	75
Total.....		460,600	86,719

COMPAGNIE DE GARANTIE DE L'AMÉRIQUE DU NORD.

LISTE DES ACTIONNAIRES.

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Ackerman, William K.	Chicago	1,000	1,000
Alexander, William	Toronto	3,000	3,000
Almon, M. B.	Halifax	300	60
Aikins, Hon. J. C.	Toronto	1,000	200
Atkins, Elisha	Boston	5,000	5,000
Alexander, Henry M.	New-York	5,000	1,000
Alexander, C. B.	do	2,500	500
Badden, H. A.	Montréal	1,500	900
Bouthillier, M ^{me} . F. G.	do	5,000	1,000
Burns, Adam	Halifax	300	60
Brennan, Francis	Montréal	1,500	300
Blaikie, John L.	Toronto	6,000	2,800
Bussley, Ira	New-York	5,000	5,000
Baldwin, Catherine R., soïn W. A. Griffith, Québec	Québec	2,500	2,500
Colquhoun, E. A.	Hamilton	1,000	200
Cramp, Thomas	Montréal	3,700	740
Cronyer, Benjamin	London, Ont.	1,000	200
Campbell, Robert	Montréal	12,200	10,840
Crerar, John	Chicago	1,000	1,000
Cable, R. R.	do	1,000	1,000
Chafee, Z.	Boston	1,000	1,000
Dixon, B. Homer	Toronto	5,000	5,000
Durnford, Sophia N.	Montréal	400	400
Durnford, Maria G.	do	400	400
Durnford, A. D., et Jas. Elliott, en fidéic.	do	13,500	7,900
Drexel, J. W.	New-York	10,000	10,000
Drayton, J. Coleman	do	15,000	3,000
Dowd, William	do	1,000	1,000
Drake, John B.	Chicago	1,000	1,000
Dunlap, George L.	do	1,000	1,000
Dean, Charles Percy	Québec	2,500	2,500
Fairweather, C. H.	St-Jean, N.B.	300	60
Ferrier, l'hon. James	Montréal	69,500	16,100
Fisher, D.	Toronto	4,000	800
Gibb, James D.	Montréal	1,500	1,500
Gzowski, Col. C. S.	Toronto	7,500	7,500
Galt, Sir A. T.	Montréal	55,000	11,000
Galt, George Fred.	Toronto	5,000	1,000
Gunn, George M.	London, Ont.	1,000	200
Geddes, Gamble	Toronto	1,500	300
Green, E. H.	New-York	10,000	10,000
Galt, l'hon. Thomas	Toronto	10,000	2,000
Hatton, J. Cassie	Montréal	1,500	300
Hogan, Henry	do	750	150
Howland, Sir W. P.	Toronto	2,000	400
Hoskin, John	do	3,000	3,000
Hopkins, A. L.	New-York	10,000	2,000
Hall, Charlotte	Montréal	4,000	4,000
Jesup, M. K.	New-York	10,000	2,000
Jeffery, Josh.	London, Ont.	1,000	200
Jones, l'hon. J. Russell	Chicago	1,000	1,000
Kenney, Thomas E.	Halifax, N.E.	150	30
Lewin, l'hon. J. D.	St Jean, N.B.	300	300
Lindsay, R. A., en fidéicommiss.	Montréal	15,000	3,000
Lewis, F. J.	Peterboro'	10,000	4,800
Lontrel, Cyrus H.	New-York	2,500	2,500
Morrice, D.	Montréal	3,000	600
Murray, William, succession de feu	do	1,500	300

COMPAGNIE DE GARANTIE DE L'AMÉRIQUE DU NORD—*Suite.*LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Michie, James.....	Toronto.....	3,000	600
Morton, G. K.....	St-Thomas, Ont.....	4,000	800
Macfie, D.....	London, Ont.....	1,000	200
MacDougall, H. S.....	Montréal.....	3,000	600
MacKay, Edward.....	do.....	10,000	2,000
MacCulloch, Ferd.....	do.....	1,500	300
MacPherson, l'hon. D. L.....	Toronto.....	12,500	12,500
MacDonald, l'hon. D. A.....	Montréal.....	1,250	250
Mackintosh, J. C.....	Halifax, N. E.....	300	60
MacDougall, D. Lorn.....	Montréal.....	21,000	4,200
Maclean, W.....	Toronto.....	600	120
Minturn, R. B.....	New-York.....	10,000	10,000
MacPherson, W. N.....	Québec.....	2,500	2,500
McMaster, A. R., ex. succession.....	Toronto.....	4,000	4,000
McPhail, Emily M., épouse de J. M. Greata.....	Montréal.....	1,000	200
Nordheimer, Samuel.....	Toronto.....	4,000	4,000
Nash, Fred.....	Montréal.....	1,000	200
Newcomb, H. V.....	New-York.....	20,000	4,000
O'Brien, James.....	Montréal.....	2,500	500
Porter, H. H.....	Chicago.....	1,000	1,000
Paton, J.....	New-York.....	2,000	2,000
Pell, Alfred.....	do.....	2,000	2,000
Pulsford, J. E.....	do.....	5,000	5,000
Rechie, R. James, succession.....	Montréal.....	10,000	2,000
Robertson, Andrew, succession.....	do.....	1,500	300
Ross, James G.....	Québec.....	6,000	1,200
Rendell, G. M.....	Montréal.....	5,000	1,000
Robertson, James.....	do.....	3,000	600
Riddell, Alex. F.....	do.....	3,000	600
Ramsay, William.....	Toronto.....	3,000	3,000
Rankin, John.....	Montréal.....	20,250	4,050
Rawlings, Edward.....	do.....	41,400	8,480
do (en fidéicemmis).....	do.....	6,400	1,280
Rose, James.....	do.....	1,600	320
Robertson, Andrew.....	do.....	5,000	1,000
Rae, Jackson.....	do.....	3,000	600
Scott, Gilbert.....	do.....	1,500	300
Simpson, William.....	do.....	1,500	300
Stammers, S. J.....	Toronto.....	1,200	240
Stidston, J. H.....	Port-Colborne.....	1,200	240
Smith, Dr. Larratt W.....	Toronto.....	7,500	7,500
Smith, Prof. Goldwin.....	do.....	7,500	7,500
Stark, John.....	do.....	1,500	1,500
Stayner, T. Sutherland.....	do.....	18,000	10,800
Swan, W. H.....	New-York.....	1,000	1,000
Sherman, B. B.....	do.....	2,000	2,000
Smith, l'hon. J. Gregory.....	St Albans, Vt.....	5,000	5,000
Stevenson, W. S.....	New-York.....	4,000	4,000
Thomson, Andrew.....	Québec.....	2,500	2,500
Tin, Thomas, succession.....	Montréal.....	7,500	1,500
Torrance, Daniel.....	New-York.....	5,000	1,000
Taylor, Henry.....	London, Ont.....	1,500	300
Thomson, George Hamilton.....	Québec.....	4,300	4,300
Thomas, F. Wolferstan.....	Montréal.....	1,000	400
Vermilye, J. D.....	New-York.....	2,500	2,500
Waddell, Samuel.....	Montréal.....	700	700
Walker, J. R.....	do.....	300	60
Walker, K. McL.....	do.....	2,200	440
Woodman, J. H.....	Ottawa.....	7,500	1,500

COMPAGNIE DE GARANTIE DE L'AMÉRIQUE DU NORD—*Fin.*LISTE DES ACTIONNAIRES—*Fin.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Withall, W.....	Québec.....	6,000	6,000
Watson, W.....	New-York.....	10,000	2,000
Wiman, Erastus.....	do.....	5,000	1,000
Winslow, Génl. E. F.....	do.....	5,000	1,000
	Total.....	667,500	292,580

ASSOCIATION MUTUELLE DU CANADA SUR LA VIE.
SOUSCRIPTEURS AU FONDS DE GARANTIE.

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
James Turner	Hamilton	5,666 66	3,000 00
J. M. Gibson	do	1,166 67
A. T. Wood	do	1,500 00	1,500 00
D. B. Chisholm.....	do	1,166 67
D. McInnes.....	do	4,166 67	1,500 00
A. McInnes.....	do	4,166 67	1,500 00
A. Harvey.....	do	4,166 67	1,500 00
J. Harvey	do	4,166 67	1,500 00
Wm. B. McMurrich.....	Toronto.....	4,166 66	4,166 66.
James Watson.....	Hamilton.....	4,166 66	1,500 00
H. T. Ridley.....	do	4,166 66	1,500 00
A. Copp	do	4,166 67	1,500 00
J. M. Williams	do	4,166 67	1,500 00
J. M. Buchan	do	1,000 00
J. J. Mason.....	do	1,000 00
R. K. Hope.....	do	1,000 00
	Total.....	50,000 00	20,666 66

Le montant total souscrit est compris dans l'actif de la compagnie, le montant impayé étant tenu sous forme de bons négociables ou de billets donnés par chaque souscripteur, et décrit dans le rapport annuel comme garanties. L'association paie sept pour cent d'intérêt sur le montant payé.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DITE "NORTH AMERICAN."

SOUSCRIPTEURS AU FONDS DE GARANTIE.

Nom.	Résidence.	Montant	Montant
		souscrit au fonds de garantie.	payé.
		\$	\$
William Alexander.....	Toronto.....	2,000	1,200
L'hon. G. W. Allan.....	do.....	2,000	1,200
J. L. Blaikie.....	do.....	2,000	1,200
John Burns.....	do.....	2,000	1,200
L'hon. Edward Blake, M.P., C.Q.....	do.....	2,000	1,200
L'hon. Isaac Burpee, M.P.....	Saint-Jean, N.-B.....	2,000	1,200
J. Blackburn.....	London.....	1,000	500
A. H. Campbell.....	Toronto.....	2,000	1,200
H. H. Cook, M.P.P.....	do.....	2,000	1,200
John Carruthers.....	Kingston.....	2,000	1,200
Sir R. J. Cartwright, M.P.....	do.....	2,000	1,000
Benjamin Cronyn.....	London.....	1,000	600
L'hon. L. H. Davies, C.Q.....	Charlottetown, I.P.E.....	2,000	1,200
William Gordon.....	Toronto.....	2,000	1,200
Edward Gurney, fils.....	do.....	2,000	1,200
A. Gunn, M.P.....	Kingston.....	2,000	1,200
B. B. Hughes.....	Toronto.....	2,000	1,000
James Holden, exécuteurs testamentaires de	Whitby.....	2,000	1,000
L'hon. A. G. Jones.....	Halifax, N.-E.....	2,000	1,000
J. K. Kerr, C.Q.....	Toronto.....	2,000	1,200
G. A. Kirkpatrick, C.Q., M.P.....	Kingston.....	2,000	1,200
John N. Lake.....	Toronto.....	2,000	1,200
E. P. Lachapelle, M.D.....	Montréal.....	2,000	1,000
Col. Robert Lewis.....	London.....	1,000	500
L'hon. D. A. Macdonald.....	Montréal.....	2,000	1,200
L'hon. Alex. Mackenzie, M.P.....	Toronto.....	2,000	1,200
L'hon. Alex. Morris, M.P.P.....	do.....	2,000	1,200
Benjamin Morton.....	do.....	2,000	1,200
E. A. Meredith, L.L.D.....	Rosedale, Toronto.....	2,000	1,200
John Morison.....	Toronto.....	2,000	1,200
John Macdonald.....	do.....	2,000	1,000
L'hon. Oliver Mowat, M.P.P.....	do.....	2,000	1,200
Hugh Mackay.....	Montréal.....	2,000	1,200
W. R. Meredith, M.P.P.....	London.....	1,000	500
Wm. McCabe, LL.B, F.I.A.....	Toronto.....	2,000	1,200
Hugh McLennan.....	Montréal.....	2,000	1,000
D. McCrae.....	Guelph.....	2,000	1,200
L'hon. Gilbert McMicken, M.P.P.....	Winnipeg, Man.....	2,000	1,000
L'hon. J. Norquay, M.P.P.....	do.....	2,000	1,000
James Paterson.....	Toronto.....	2,000	1,200
Andrew Robertson.....	Montréal.....	2,000	1,200
A. W. Ross, M.P.P.....	Winnipeg, Man.....	2,000	1,000
D. Regan.....	London.....	1,000	500
L. W. Smith, D.C.L.....	Toronto.....	2,000	1,200
A. M. Smith.....	do.....	2,000	1,000
James Scott.....	do.....	2,000	1,200
H. S. Strathy.....	do.....	2,000	1,200
G. H. Starr.....	Halifax, N.-E.....	2,000	1,200
Sir Albert J. Smith.....	Dorchester, N.-B.....	2,000	1,200
James Thorburn, M.D.....	Toronto.....	2,000	1,200
L'hon. R. Thibaudeau.....	Montréal.....	2,000	1,200
W. E. Wellington.....	Toronto.....	1,000	600
George Faxon Young, M.A.....	do.....	2,000	1,200
Total.....		100,000	57,400

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE QUÉBEC CONTRE L'INCENDIE.

LISTE DES ACTIONNAIRES.

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Anderson, Mme E. G.....	Québec.....	1,200	900
Auld, Mlle Sarah Jane.....	do.....	500	375
Alford, George.....	do.....	6,000	4,500
Austin, Dame veuve F. F.....	do.....	2,000	1,500
Alleyn, l'hon. C.....	do.....	1,800	1,350
Auclair, rév. Joseph.....	do.....	4,000	3,000
Angers, Mde. L. P.....	Montréal.....	600	450
Angers, l'hon. A. R.....	Québec.....	1,000	750
Auld, Joseph.....	do.....	300	225
Billingsley, F.....	do.....	500	375
Burke, Wm. T., héritiers par J. Horan, proc.	do.....	3,800	2,470
Beaubien, Pierre.....	Montréal.....	1,800	1,350
Burke, E. C.....	Québec.....	400	300
Bardy, Mme M. S. Lefebvre.....	do.....	1,000	750
Bolduc, Henri.....	do.....	2,000	1,500
Brown, W. P., exécutrice de feu.....	Angleterre.....	6,000	4,500
Brousseau, Mme M. M. D.....	Québec.....	1,000	750
Bilodeau, Louis.....	do.....	13,400	10,050
Boyce, J. B.....	do.....	1,800	1,350
Cowan, Elizabeth et William.....	do.....	1,400	1,050
Clapham, Mme Leonora.....	do.....	3,400	2,550
Campbell, W. D.....	do.....	2,100	1,365
Casgrain, P. B.....	do.....	5,200	3,900
Clapham, J. Greaves.....	do.....	15,400	11,550
Carrier, Mme. Henriette.....	do.....	600	450
Collège Sainte-Anne.....	Sainte-Anne de la Pocatière..	1,000	750
Cannon, E. G.....	Québec.....	3,000	2,250
Cary, Thos. A.....	Sandwich.....	2,000	1,500
Cary, Mlle Elizabeth Rebecca.....	do.....	2,600	1,950
Cazeau, Mlle. Josephite.....	Québec.....	200	150
Campbell, Mme Isabella Jane.....	do.....	4,200	2,730
Corporation du Précieux Sang, Saint-Hya-			
cinthe.....	Saint-Hyacinthe.....	200	150
Casey, Thomas.....	Québec.....	400	260
Cream, Wm.....	do.....	2,000	1,500
Campbell, W. D., usufruitier.....	do.....	1,500	1,050
Caisse d'Economie Notre Dame de Québec.	do.....	2,000	1,500
Corporation Archi-Episcopale. F. M.....	do.....	1,500	1,125
Carrel, James.....	do.....	500	375
Chambers, E. T. D.....	do.....	100	75
Dugal, Dles. Emélie, Caroline et Cécile...	do.....	400	300
Donohue, Mlle Ellen.....	do.....	3,600	2,700
De Bonne, E. M., héritiers de feu.....	Beauport.....	1,000	750
Dean, A. L.....	Québec.....	500	375
De Foy, François, exécuteur de feu.....	do.....	1,400	1,050
Dickson, James, exécutrice de feu.....	Montréal.....	2,600	1,950
De Blois, E. J.....	Québec.....	600	450
De Blois, P. A.....	do.....	800	600
Dionne, Fortuné.....	do.....	400	300
Davies, W. H. A., exécutrice de feu.....	Montréal.....	200	150
Doucet, rév. N.....	Québec.....	2,000	1,500
Derome, Mad. F. M.....	Rimouski.....	600	450
Douglass, Mme Charlotte, héritiers.....	Québec.....	400	300
Dugal, F. D.....	do.....	3,000	2,250
Derousselle, Alexis, exécuteur de feu.....	Beauport.....	200	150
D'Eschambault, Mde. Esther.....	Québec.....	1,000	750
Dupont, William.....	do.....	1,100	825
Dean, A. L., G. et E. M.....	do.....	5,000	3,750
Dynes, Joseph.....	do.....	100	75

QUÉBEC—*Suite.*LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Drum, Isaac, succession de.....	Québec.....	100	75
Drum, S. W.	do	100	75
Drum, Wm., exécuteurs de feu.....	do	500	375
Dion, Mme. veuve Arthur	Deschambault	1,000	750
Dumoulin, P. B.	Québec	500	375
De Lille, Ferd.	do	1,900	1,425
Fraser, l'hon. John.....	do	2,000	1,500
Fisher, Mme Louisa.....	do	200	150
Fabrique Saint-Roch.....	do	1,600	1,200
Frémont Mlle C. P.	do	800	600
Frémont, Mme C. P., exécutrice.....	do	200	150
Frémont, Jules Taschereau.....	do	200	150
Grant, T. H.	Angleterre.....	200	150
Goodwin, Mme Emma.....	do	1,800	1,250
Gauvreau, L. Edmond.....	Québec	400	300
Gale, Mme B.	do	400	300
Gibb, James.	do	4,200	3,150
George, Mlle Elizabeth.....	do	1,000	650
Grener, Mme J. O., héritiers.....	do	400	300
Gibb et Ross.....	do	3,000	2,250
Gingras, J. E., exécutrice de feu.....	do	200	150
Grassett, Mme S. M.	Toronto	1,400	1,050
Gravel, J. A.	Montréal	1,400	1,050
Gourdeau, François.....	Québec	2,000	1,500
Garneau & Frère	do	2,600	1,950
Gibson, W. C.	do	2,200	1,430
Home, William	do	2,500	1,875
Healey, Mlle Annie.....	do	300	225
Heath, Mlle Emilie.....	He-Verte.....	600	450
Hawtayne, W. H.	Angleterre.....	3,000	2,250
Hunt, Mme Henrietta, héritiers de.....	Québec	4,200	3 150
Huot, Philippe	do	3,800	2,850
Hall, H. E.	do	200	150
Henderson, John	Montréal	2,600	1,950
Hossack, G. C.	Québec	1,000	750
Hardy, Joseph.....	do	1,000	750
Hunt, James, exécuteurs de feu.....	do	7,600	5,700
Hamel, Théophile, exécutrice de feu.....	do	1,000	750
Hamilton, Robert C.....	do	400	300
Hamel, Abraham	do	400	300
Hookes, Isaac	do	600	450
Hardy, A. P.	Ste-Anne de la Pérade.....	600	450
Hardy, M. G.	Champlain.....	1,200	900
Hardy, David	do	600	450
Hardy, Joseph L.....	Grondines	600	450
Hardy, Siméon	Québec	3,200	2,400
Hudon, Théophile	do	2,200	1,650
Herring, William	do	10,000	7,500
Hunt, Weston	do	2,000	1,500
Hamilton, Robt.	do	1,600	1,200
Hamilton, l'hon. John.....	Montréal	1,400	1,050
Herring, Wm., en fidéicommiss.....	Québec	1,800	1,350
Hamilton, Charles C.....	do	600	450
Heath, W. A., curateur.....	He-Verte.....	1,200	900
Heath, W. A.	do	600	450
Hunt, Arthur F.....	Québec	1,300	975
Hunt, Herbert F.....	do	400	300
Hunt, Frederick F.....	do	400	3 0
Hamilton, Mme G. W.....	do	400	300

QUÉBEC—*Suite.*LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant	Montant
		souscrit.	payé.
		\$	\$
Healey, Mlle Louisa.....	Québec	100	75
Joseph, Abraham.....	do	6,500	4,875
Joseph, Andrew	do	1,000	750
Jackson, Mme Elizabeth	do	300	255
Jones, W. H.	Ottawa.....	600	450
Jones, Edwin.....	Québec.....	8,600	6,450
Jourdain, A.	do	2,800	2,100
Jones, Mme M. A.	do	4,200	3,150
Jobin, Elie.....	do	300	225
Irish Protestant P. B. Society.....	do	1,200	900
Langevin, Ed. J.	Ottawa	600	450
La Rue, S. A.	Saint-Charles	1,000	650
Le Boutillier, Mme George <i>et al.</i>	Perce.....	300	195
Le Boutillier, Philippe.....	Gaspé.....	300	225
Laurie, Duncan.....	Québec.....	2,500	1,875
La Lue, S. V.	Saint-Charles	1,000	750
Le Boutillier, Horatio.....	Gaspé.....	800	450
Lambly, John, exécuteurs de feu.....	Inverness.....	600	600
Lelièvre, S. do do	Québec.....	600	450
Logie, Mme Sarah, en usufruit.....	Rimouski.....	400	300
Langevin, Jean, révérend évêque.....	Québec.....	600	450
Langevin, Sir H. L., C.B., K.C.M.G.	do	6,000	4,500
Langevin, rév. E.	Rimouski.....	600	450
Langlois, Jean.....	Québec.....	3,400	2,550
LeMoine, Alexandre.....	do	1,000	750
Légaré, rév. A. J.	do	1,400	1,050
Langlois, Chas. B.	do	3,600	2,700
Lacroix, Edouard.....	Matane.....	7,300	5,475
Lindsay, Mme F. L.	Paspébiac.....	4,200	3,150
Langlois, Euzèbe.....	Québec.....	500	375
Lépine, Louis.....	do	500	375
Légaré, Etienne.....	do	400	300
Machin, Mlle E. M.	do	400	300
Machin, Mlle H. J.	do	400	300
Massue, L. H., en usufruit.....	Varennes.....	4,000	3,000
Molson, John, exécuteur de feu.....	Montréal.....	3,800	2,470
Montizambert, Mme Fred'k.....	Québec.....	3,100	2,325
Montizambert, Mme S., héritiers.....	do	800	600
Mountain, Mme C. S.	Angleterre.....	1,400	1,050
Moore, William.....	Québec.....	4,000	3,000
Moore, Samuel.....	do	800	600
McLimont, William.....	do	4,000	3,000
McLimont, Mlle U., exécuteurs de feu	do	2,000	1,500
McLimont, J. C.	do	1,000	750
Morgan, Terence, héritiers.....	Irlande.....	3,000	1,950
Monier, Mme Malvina	Québec.....	600	450
Marcotte, Mme Cicile.....	do	600	450
Molson, William, exécuteurs de feu.....	Montréal.....	2,600	1,950
MacNider, Jas. et Cie.....	Québec.....	5,500	4,125
Marcoux, rév. J. E.	do	1,000	750
Marcoux, H. J.	do	2,500	1,875
Mitchell, Mme Robert.....	Angleterre.....	100	75
Norris, Thomas.....	Québec.....	3,200	2,400
O'Connor, C. R.	do	400	300
Ostell, Mme M. E.	Montréal.....	600	450
Orkney, J. T.	Québec.....	5,400	4,050
O'Donohoe, John	do	4,000	3,000
Oliver, Frederick.....	do	400	300
Pozer, M. M.	Beauce.....	1,000	750

QUÉBEC—*Suite.*LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Phillips, Mlle M. C.	Québec	1,400	1,050
Pinsonnault, Alfred	Montréal	400	300
Perreault, Mde M. S.	do	800	520
Patterson, P., exécuteurs de feu	Québec	4,400	3,300
Patton, Mme Mary	do	400	260
Parke, Mme Jos.	do	800	600
Pelletier, l'hon. C. A. P.	do	1,800	1,350
Pozér, Mme Ann.	Beauce	400	300
Poston, William, exécuteurs de feu	Québec	2,800	2,100
Paquet, Mde Reine	Montréal	600	450
Paquet, E. T.	St-Nicholas	2,500	1,875
Pentland et Young, en fidéicommis.	Québec	800	600
Paradis, L. L.	do	400	300
Pampalon, Thomas	do	200	150
Parke, Mme Sarah H. M.	do	400	300
Prévost, Mde veuve Louis	do	400	300
Paquet, l'hon. E. P.	do	2,000	1,500
Rousseau, Dr E.	do	2,400	1,800
Romain, François, exécutrice de feu	do	1,000	750
Renfrew, George R.	do	10,000	7,500
Robitaille, Dr Olivier	do	200	150
Robitaille, Dr O., pour enfants.	do	2,000	1,500
Ross, Jas. G.	do	2,400	1,800
Société Ecclésiastique de St-Joseph	do	400	300
Stuart, l'hon. G. O.	do	13,000	9,750
Simons, William	do	6,200	4,650
Sewell, Rév. E. W.	do	2,800	2,100
Smith, Geo., héritiers de feu	Montréal	2,000	1,300
Stevenson, M., tut. pour ses enfants mineurs.	Québec	400	300
Shaw, Samuel J.	do	5,000	3,750
Scott, H. S.	do	10,000	7,500
St-Michel, Charles	do	600	450
Scott, W. W., exécuteurs de feu	do	1,200	900
Simons, John	do	4,600	3,450
Simons, Archibald	do	400	300
Slous, J.	Gaspé	1,000	750
Shaw, Mme Maria A.	Québec	1,000	750
Shaw, C. H.	do	1,000	750
Scott, E. B.	do	600	450
Thomas, Jas. Philip	do	700	525
Tétu, Rév. H.	do	800	600
Tétu, Vital	do	8,400	6,300
Tessier, l'hon. U. J.	do	400	300
Tremblay, Mme veuve P. A.	do	2,000	1,500
Thibault, Louis	Lévis	600	450
Tessier, Cyrille	Québec	600	450
Taylor, Mme Sarah	Montréal	1,600	1,200
Tessier, Félix	Québec	1,200	900
Taschereau, Mde T. J.	do	2,000	1,500
Turcotte, Nazaire	do	4,200	3,150
Temple, E. B.	do	400	300
Thomson, T. Henry, en fidéicommis.	do	3,400	2,550
Tourangeau, Mde V. A. J.	do	200	130
Thomson, T. H., en usufruit.	do	1,000	750
Turcotte, Mde N.	do	1,000	750
Union Bank, en fidéicommis.	do	5,000	3,750
Vallée, Prudent, succession	do	4,200	3,150
Vocelle, Olivier	do	600	450
Vézina, F., en fidéicommis.	do	4,600	3,450

QUÉBEC—*Fin.*LISTE DES ACTIONNAIRES—*Fin.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Vézina, Frs.....	Québec.....	1,600	1,200
Walker, William	do	4,000	3,000
Withall, W. J.	do	11,600	8,250
White, William	do	2,400	1,800
Withall, Mme Elizabeth	do	6,200	4,650
Whitehead et Turner.....	do	1,400	1,050
Walker, Mlle Helen Filmer.....	do	3,100	2,325
Young, D. D., exécuteurs de feu.....	do	4,600	2,990
Yule, William, exécuteurs de feu.....	Montréal.....	2,000	1,500
	Total.....	500,000	371,945

COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE CANADIENNE.

LISTE DES ACTIONNAIRES.

Nom.	Résidence.	Montant	Montant
		souscrit.	payé.
		\$	\$
Adams, James.....	St-Jean, N.B.....	300	180
Alexander, Chas.....	Montréal.....	600	360
Allen, J. H.....	St-Jean, N.B.....	300	180
Ambrose, T. H.....	Port Hope.....	600	360
Angers, E. J.....	Québec.....	300	180
Amiot, H.....	Verchères.....	1,000	600
Archer, Jos.....	Québec.....	300	180
Archer et Cie.....	do.....	300	180
Arel, Léon.....	do.....	300	180
Archambault, l'hon. L.....	L'Assomption.....	600	360
Archambault, Rév. L. M.....	St-Hugues.....	300	180
Atherton, A. B.....	Frédéricton.....	600	360
Audet, Rév. P.....	St-Fabien.....	100	60
Audet, Z.....	St-Anselme.....	900	540
Audet, Nicodème.....	do.....	800	480
Archambault, L.....	Terrebonne.....	300	180
Akerley, S.....	Frédéricton.....	6,700	4,020
Adam, T. R.....	Lindsay.....	1,100	660
Angers, Mme.....	Montréal.....	100	60
Avery, Ruggles.....	Mallorytown.....	300	180
Bacon, Mme S.....	St-Pierre.....	100	60
Bernatchez, Celina.....	Montmagny.....	300	180
Babin, Alex.....	Oakville.....	200	120
Bertrand, C.....	Isle Verte.....	1,200	720
Blouin, Jos.....	St-Michel.....	200	120
Bartlett, G.....	Windsor.....	600	360
Blair, A. C.....	St-Jean, N.B.....	200	120
Bureau, J. N.....	Trois-Rivières.....	2,900	1,740
Bureau, J. F. V.....	do.....	400	240
Bureau, J.....	do.....	700	420
Beaubien, L. A.....	Cap St-Ignace.....	200	120
Bilodeau, Anselme.....	St-Charles.....	300	180
Braniff, J., succession.....	St-Stephen.....	300	180
Borden, G. W.....	Halifax.....	500	300
Burnett et Cie.....	Montréal.....	5,000	3,000
Brown, W. E.....	Ottawa.....	200	120
Barsalou, Chas.....	Montréal.....	1,200	720
Brown et Wells.....	Ingersoll.....	2,400	1,440
Blais, L. N.....	Matane.....	500	300
Beauchamp, Alex.....	St-Simon.....	1,200	720
Blanchard, Julien.....	St-Hugues.....	200	120
Blyth, G. R.....	Ottawa.....	200	120
Bell, A. Wilson.....	Carleton Place.....	700	420
Bernard, Bernard.....	Montréal.....	600	360
Beauchemin, M., fils.....	Sorel.....	100	60
Blackburn, J.....	London.....	300	180
Bramley, G. H.....	Sorel.....	600	360
Bruneau, P. C. A.....	do.....	1,300	780
Breden, John.....	Kingston.....	800	480
Boucher, Jean.....	St-Charles.....	1,500	900
Barsalou, Joseph.....	Montréal.....	2,200	1,320
Barsalou, Erasme.....	do.....	600	360
Barsalou, Hector.....	do.....	600	360
Babcock, M.....	do.....	600	360
Badeaux, J. E.....	Trois-Rivières.....	300	180
Baillarge, Chas.....	Québec.....	300	180
Babin, Damase.....	St-Jean Port Joli.....	1,000	600
Bates, C. F.....	Ottawa.....	600	360
Bastien, Alphonse.....	Montréal.....	700	420

ROYALE CANADIENNE—*Suite.*LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Ayotte, Ludger.....	Maskinongé	3,000	1,800
Archer, Robert.....	Montréal	10,000	6,000
Andrews, Thos.....	Québec	700	420
Antil, Edouard.....	do	300	180
Apps, C. O.....	Brantford.....	800	480
Apps, Wm.....	do	800	480
Authier, L. R.....	South Durham.....	400	240
Almon, C. M.....	Halifax	700	420
Black, C. H. M.....	do	2,900	1,740
Black, S. G.....	do	3,000	1,800
Brown, M. S.....	do	3,000	1,800
Brown, E. K., succession.....	do	1,200	720
Beauchamp, L. E.....	Montréal	600	360
Beauvais et Perreault	do	300	180
Benny, Robert.....	do	600	360
Bell, J. A.....	do	300	180
Benoit, M.....	do	2,500	1,500
Bellefeuille, M.....	Sorel.....	600	360
Beaulieu, J. B.....	Lévis	300	180
Beaupré, A.....	Ste-Elizabeth	900	540
Beaudry, L. Z.....	Trois-Rivières.....	600	360
Bernard, J. M.....	Cap-Santé.....	300	180
Bertrand, D.....	Trois-Pistoles.....	600	360
Bertrand, L. A.....	Isle Verte.....	600	360
Bertrand, Mde J. B.....	Québec.....	600	360
Bergevin, Chas.....	do	600	360
Beament, Thos.....	Ottawa.....	300	180
Bethune, Rév. C. J. L.....	Port Hope.....	600	360
Bertrand et Brochu.....	Lévis	600	360
Bireley et Cie.....	Hamilton.....	600	360
Belanger, A.....	St-Hugues.....	300	180
Black et Locke.....	Montréal	600	360
Blackburn, R.....	Ottawa.....	300	180
Blondin, J. A.....	Bécancour.....	600	360
Blackadar, C. C.....	Halifax	600	360
Blondeau, Charles.....	St-Paschal.....	300	180
Boulet, O.....	Québec.....	300	180
Bourget, L.....	do	300	180
Boyce, M.....	do	300	180
Bosse, J. N.....	Montmagny.....	300	180
Boulet, Dr. S.....	Joliette.....	600	360
Boyden, E. S.....	Kingston.....	600	360
Bolton, Mme H. C.....	St-Stephen, N.B.....	300	180
Boucher de la Bruyère.....	St-Hyacinthe	1,000	600
Bolduc, Rév. J. B. Z.....	Québec.....	300	180
Brodie, W. & R.....	do	300	180
Bresse, G.....	do	600	360
Brown, J. C.....	Frédéricton, N.B.....	300	180
Brown, J. et Cie.....	Kingston.....	600	360
Britton, B. M.....	do	600	360
Brunelle, L. et frères	Trois-Rivières.....	1,000	600
Brannan, M.....	Hamilton.....	2,000	1,200
Bramley, Mme C.....	Sorel.....	600	360
Breen, Philip.....	St-Stephen, N.B.....	600	360
Brown, R.....	Montréal	4,000	2,400
Buck, Wm.....	Brantford.....	600	360
Burrows, Chatfield et Cie.....	Ste-Catherine.....	600	360
Burns, K. F.....	Bathurst.....	300	180
Burnstein, S.....	Québec.....	300	180

ROYALE CANADIENNE—*Suite.*LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Benoit, François.....	Sault-au-Récollet	300	180
Bell, Thomas.....	Montréal	3,000	1,800
Bourgouin, N. H.....	do	300	180
Bourget, rév. S. B.....	Saint-André	300	180
Bernier, Thos.....	Saint-Sauveur	1,200	720
Beadlieu, J. B.....	Cacouna	200	120
Bolton, Richard	Montréal	3,300	1,980
Bolton, Richard, en fidéicommiss.	do	800	480
Burkholder, H.....	Hamilton	300	180
Blais, J. P.....	Kamouraska	300	180
Beauvais, I. A.....	Montréal	600	360
Beaudoin, A. E.....	Lévis	300	180
Bilodeau, Louis.....	Québec.....	1,200	720
Brethour, rév. D. L	Aylmer	100	60
Bienvenu, Chas.....	Montréal	100	60
Brethour, H. W.....	Brantford	1,800	1,080
Brousseau, dame veuve C.....	Bélail	800	480
Borbridge, Thos.....	Ottawa.....	100	60
Balcer, H. M.....	Trois-Rivières	2,900	1,740
Bellefeuille, J.....	do	100	60
Burrows, Stewart et Milne.....	Hamilton	730	420
Black, W. L., succession de.....	Halifax	5,800	3,480
Black, M. P.....	do	5,800	3,480
Buchanan, Thos.....	Montréal	700	420
Butler, l'hon Jas.....	Halifax.....	1,400	840
Campoell, héritiers de.....	Montréal	3,000	1,800
Carsley, S.....	do	900	540
Cameron, John.....	Peterboro'	600	360
Carter, R. C.....	Kingston	1,200	720
Carlisle, Henry.....	Sainte-Catherine.....	600	360
Cahill, Michael	Saint-George	200	120
Carignan, O.....	Trois-Rivières	600	360
Carrière et Cie.....	Québec	600	360
Caron, Germain.....	Trois Saumons.....	600	360
Cayer, Alexis.....	Saint-Raymond	200	120
Cantin, C. A.....	Montréal	2,200	1,320
Chalmers, Wm.....	Ottawa.....	300	180
Champness, F.....	do	300	180
Chouinard, H. J. J. B.....	Québec.....	600	360
Chapleau, E. J.....	Saint-Paschal	300	180
Chadwick, T. E.....	Guelph	600	360
Cleghorn, Andrew.....	London.....	300	180
Clay, Thos.....	Halifax.....	600	360
Cliff, Geo. A.....	Frédéricton.....	800	480
Close, James.....	Montréal	1,000	600
Costello, P., succession de.....	do	600	360
Coghlin, Mlle L.....	do	600	360
Cockshut, J.....	Brantford.....	600	360
Colter, J. E.....	Frédéricton.....	200	120
Connelly, Jas.....	Lindsay.....	600	360
Convey, Wm.....	do	300	180
Collet, rév. C. A.....	do	600	360
Couture, G. et E.....	Lévis.....	600	360
Collet, C. A.....	Saint-Henri	600	360
Corriveau, F. X.....	Saint-Anselme.....	300	180
Corriveau, J. B.....	do	300	180
Cormack, Jas.....	Guelph	600	360
Cresse, A. P.....	Nicolet	600	360
Connelly, Jas.....	Québec.....	600	360

ROYALE CANADIENNE—*Suite.*LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Crawford, R.....	Kingston.....	2,500	1,500
Cabill, E. J.....	Saint-George, Beauce.....	200	120
Coghlin, B. J.....	Montréal.....	2,500	1,500
Claxton, T. J.....	do.....	300	180
Cummings, Jas.....	Lyn.....	600	360
Cullinan, H. P.....	St. Stephen, N.B.....	600	360
Cochrane, M. H.....	Compton.....	2,800	1,680
Cheese, W. E.....	Montréal.....	800	480
Chapdelaine, J. B.....	Joliette.....	200	120
Cuddy, John P.....	Montréal.....	1,300	780
Cole, F.....	do.....	3,300	1,980
Cantin, Mlle Jane.....	do.....	1,100	660
Chauvin, A. T.....	do.....	300	180
Cuvillier, Mlle Luce.....	do.....	1,800	1,080
Clement, N. A.....	Maskinongé.....	400	240
Couillard, T. M.....	Lévis.....	200	120
Cusson, Alexis.....	Montréal.....	3,300	1,980
Casgrain, J. E.....	L'Islet.....	600	360
Crawford, R., en fidéicommiss.....	Kingston.....	1,100	660
Clown, E.....	do.....	1,500	900
Caron, R. F.....	Sainte-Anne.....	300	180
Craig, J. L.....	Montréal.....	700	420
Cameron, Donald.....	Windsor.....	1,800	1,080
Chagon, Honoré.....	Verchères.....	300	180
Collette et Senécal.....	do.....	2,700	1,620
Campbell, K. et Cie.....	Montréal.....	300	180
Chandanning, Wm.....	do.....	600	360
Caron, Damase.....	Fraserville.....	700	420
Corbeil, L. L.....	Montréal.....	700	420
Covert, H.....	Port Hope.....	600	360
Craig, Wm.....	do.....	1,700	1,020
Craick, J. et Cie.....	do.....	100	60
Collin, Rev. O.....	Saint-Lin.....	300	180
Carruthers, J.....	Kingston.....	1,600	960
Carruthers, J. B.....	do.....	1,300	780
Collin, J.....	Saint-Thomas.....	100	60
Cassils, Stinson et Cie.....	Montréal.....	300	180
Corbet, F. D.....	Halifax.....	1,100	660
Cochrane, J. S.....	do.....	1,200	720
Cadieus, H. C.....	Montréal.....	100	60
Gollard, J.....	Malbaie.....	1,200	720
Cunningham, Henry.....	Kingston.....	1,500	900
Chadwick, Mme J.....	Ingersoll.....	700	420
Campbell, G. F.....	St. Stephen.....	200	120
Cooper, Wm.....	Montréal.....	3,700	2,220
Carbonneau, O.....	Berthier (<i>en bas</i>).....	100	60
Craig, Thos.....	Montréal.....	6,900	4,140
Chipunan, Z.....	St. Stephen.....	1,200	720
Campbell, Mlle M.....	Almonte.....	1,000	600
Couture, G.....	Québec.....	100	60
Carrière, J. B.....	Saint-Anselme.....	1,200	720
Calvin, Brown.....	Sainte-Catherine.....	400	240
Cliff, N. A.....	Frédéricton.....	700	420
Cooke, Thos. E.....	Halifax.....	1,200	720
Chabot, Jas.....	Saint-Charles, Bellechasse.....	100	60
Costello, John.....	Lindsay.....	300	180
Cloutier, H.....	Québec.....	400	240
Charlebois, J. A.....	do.....	100	60
Côté, Arsène.....	Saint-Fabien.....	200	120

ROYALE CANADIENNE—*Suite.*LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Côté, S.....	Rimouski.....	200	120
Chaloult, L. S.....	Kamouraska.....	200	120
Couillard, Frère et Cie.....	Rimouski.....	200	120
Chevalier, M.....	Sorel.....	900	540
Clark, A. C.....	Montréal.....	24,800	14,880
Craig, T., en fiduciaire.....	do.....	600	360
Caron, Eugène.....	Chicoutimi.....	400	240
Crombie, A. M.....	Montréal.....	3,400	2,040
Dunn, T. H.....	Québec.....	3,300	1,980
Desilets, A. O.....	Bécancour.....	700	420
Desilets, Mlle M. J. A.....	do.....	100	60
Dupuis, L. C.....	Saint-Thomas.....	100	60
Dykeman, W. G.....	Saint-Jean, N.-B.....	100	60
Durocher, L. B.....	Montréal.....	2,700	1,620
Dobson, John.....	Lindsay.....	300	180
Desrosiers, L. N.....	Sandy Bay.....	200	120
Drolet, Pierre.....	Saint-Charles, Bellechasse.....	100	60
Daniet et Boyd.....	Saint-Jean, N.-B.....	1,200	720
De Grandpré, A. D.....	Sorel.....	1,800	1,080
Dunnett, Mlle J.....	London.....	22,500	13,500
Darling, Wm.....	Montréal.....	1,500	900
Dechêne, Mme M.....	Fraserville.....	200	120
Dalziel, Mary Ann.....	Saint-Thomas.....	200	120
Darlington, John.....	Québec.....	300	180
Dausereau, Mad. Z.....	Contrecoeur.....	600	360
Dagonais, rév. T. E.....	do.....	600	360
Danjou, Jos.....	Saint-Fabien.....	600	360
Dever, Frères.....	Frédierton.....	900	540
Derlin, R. J.....	Ottawa.....	300	180
Dechêne, F. M.....	Québec.....	600	360
Defoy, J. A.....	do.....	300	180
Dery, P. C.....	do.....	300	180
Dery, J. P.....	do.....	300	180
Delage, J. B.....	do.....	300	180
Desilets, P. O.....	Trois-Rivières.....	1,600	960
Denis, D.....	Saint-Cuthbert.....	5,000	3,000
Desorcy, B.....	Saint-Hugues.....	300	180
Dionne, B.....	Cacouna.....	600	360
Donnelly, J.....	Montréal.....	600	360
Drapeau, rév. J. O.....	Saint-Ulric.....	300	180
Dunesnil, G. H.....	Montréal.....	5,000	3,000
Dunn, J. L.....	Saint-Jean, N.-B.....	600	360
Dundas, J. K.....	Lindsay.....	600	360
Duffus, John.....	Halifax.....	4,400	2,640
Duplessis, J. O.....	Sorel.....	300	180
Dupuis, J. B.....	Saint-Roch.....	300	180
Dupuis, Auguste.....	do.....	300	180
Dubé, Pierre.....	Saint-Jean-Port-Joli.....	300	180
Dufresne, G.....	Saint-Thomas.....	600	360
Dubeau, J. B. Z.....	Québec.....	300	180
Duquet et Cie.....	do.....	300	180
Dubois, Damase.....	Terrebonne.....	600	360
Dupuis, Ant.....	Québec.....	300	180
Duguay, Olympe.....	Terrebonne.....	600	360
Dupré, J.....	Montréal.....	3,300	1,980
Davison, Jas.....	do.....	200	120
Desmarais, H.....	Saint-Marc.....	300	180
Dubord, A.....	Trois-Rivières.....	1,200	720
Devins, R. J.....	Montréal.....	3,700	2,220

ROYALE CANADIENNE—*Suite.*LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Dionne, Elisée	Sainte-Anne	1,700	1,020
Delage, rév. F. X.	L'Islet	300	180
Dumas, Arthur	Terrebonne	1,800	1,080
Durand, F. J.	Montréal	500	300
Duchesnay, H. J. J.	Sainte-Marie	200	120
Dalziel, Mlle Alvine	Saint-Thomas	100	60
Duverger, Mme S. L.	Montréal	1,200	720
Davis, Mme C. E.	Kingston	700	420
Doran, M.	do	2,900	1,740
Davis, J. H., et Cie	Hamilton	2,900	1,740
Duval, L. Z.	Saint-Jean-Port Joli	300	180
Donovan, T. J.	Montréal	1,000	600
Duhaime, P. L.	Saint-Simon	300	180
Denis, D.	do	300	180
Dufault, E.	Sainte-Hélène	300	180
Daigle, Jos.	Belœil	3,300	1,980
Dorion, Sir A. A.	Montréal	5,800	3,480
Demers, G.	Hochelaga	600	360
Duffus, Wm.	Halifax	4,800	2,880
Duffus, J. B.	do	8,400	5,040
Droyer, M.	do	2,900	1,740
Doull et Miller	do	1,400	840
Duncan, Jas. W.	Montréal	100	60
Douglass, Jas.	Sainte-Catherine	600	360
Elliott, F. C.	Halifax	1,800	1,080
Eaton, C. B.	Saint-Etienne	300	180
Eaton, H. F.	do	900	540
Egleson, Jas.	Gloucester	300	180
Elliott, E.	Montréal	600	360
Elder, Wm.	Saint Jean, N.-B.	300	180
Evans, Mercer et Cie	Montréal	600	360
Ewing, S. H. et A. S.	do	600	360
Evans, W. S.	do	6,700	4,020
Everett, Mme E. H.	do	3,000	1,800
Easton, G. C.	Ingersoll	1,200	720
Evans, Jas. S.	Montréal	8,300	4,980
Edgar, Frank	do	1,700	1,020
Esson, Geo.	Halifax	1,100	660
Esson, Wm.	do	2,300	1,380
Finlay, Wm.	Sorel	800	480
Frenette, rév. L. E.	L'Islet	300	180
Finlay, D.	Sorel	700	420
Ferguson, Thos.	Montréal	100	60
Fortin, T.	Québec	1,800	1,080
Fairgrieve Hugh	Hamilton	800	480
Fairgrieve, J. B.	do	800	480
Foley, M. S.	Montréal	200	120
Frigon, L. G. B.	Trois Rivières	300	180
Fiset, Arthur	Montmagny	300	180
Fletcher, Jas.	Montréal	3,300	1,980
Fournier, Mme E.	L'Islet	200	120
Fafard, rév. E.	Lévis	300	180
Fenety, G. E.	Frédéricton	600	360
Fiset, Jos.	Saint-Thomas	1,400	840
Finlay, Robert	Lindsay	300	180
Fisher, G. F.	Frédéricton	800	480
Fisher, C. H. B.	do	1,000	600
Foster, A. J.	Stanstead	300	180
Foster, Stephen	Rock Island	300	180

ROYALE CANADIENNE—*Suite.*LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Fortin, Irene	Québec.....	300	180
Fortier, Achille	Ste-Marie	500	300
Forde, Jackson.....	Brantford.....	600	360
Forde, R. J.....	do	600	360
Poisy, Théodule.....	Lévis.....	600	360
Fournier, Valère.....	Rimouski.....	300	180
Fournier, Louis.....	St-Thomas.....	100	60
Fontaine, G. H.....	Verchères.....	1,000	600
Foucher, Frs.....	Joliette.....	600	360
Foucher Mme V.....	do	300	180
Fremont, Mme C. P.....	Québec.....	1,000	600
Frigon, J. G. A.....	Trois-Rivières.....	3,700	2,220
Furlong, Thos.....	St-Jean, N. B.....	600	360
Fulford, J. H.....	Easton's Corner.....	600	360
Fish, W. F.....	Cobourg.....	3,000	1,800
Fortin, Mme A. J.....	St-Joseph, Beauce.....	300	180
Forsyth, A.....	Halifax.....	2,400	1,440
Farquharson, John.....	do	3,000	1,800
Fuller, H. H.....	do	3,000	1,800
Fraser, W. J.....	do	2,300	1,380
Fogarty frères.....	Montréal.....	200	120
Fortin, N.....	Cap St-Ignace.....	700	420
Fremont, J. J. T.....	Québec.....	300	180
Forget, Octave.....	Terrebonne.....	3,700	2,220
Fisher, Samuel.....	Québec.....	1,200	720
Fauteux, P. A.....	Montréal.....	3,400	2,040
Fisette, L. J. C.....	Québec.....	3,900	2,340
Frenette Delle C.....	L'Islet.....	1,700	1,020
Foucher, O.....	Montréal.....	1,200	720
Fitzsimmons, R.....	Brockville.....	1,200	720
Finlay, Jonathan.....	Montréal.....	100	60
Gauthier, Thos.....	do	300	180
Goboury, A.....	Québec.....	600	360
Gauthier, L. O.....	do	490	240
Gaudette, Dr. D.....	Ste-Anne.....	600	360
Gagnon, N.....	Champlain.....	600	360
Gamache, S.....	Cap St-Ignace.....	200	120
Gagnon, F. X.....	St-Raphaël.....	300	180
Gardiner, Robert.....	Kingston.....	300	180
Genest, L. T.....	St-Henri.....	300	180
Gervais, Olivier.....	Contrecoeur.....	300	180
Gervais, A. E.....	do	900	540
Giroux, Jean, fils.....	Québec.....	300	180
Girardin, Aug.....	do	300	180
Gibson, H.....	Stratford.....	600	360
Gilespe, T. F.....	Chatham.....	100	60
Glover et Fry.....	Québec.....	300	180
Gould, J.....	Montréal.....	600	360
Goldstein, A.....	do	300	180
Gossip, Wm.....	Halifax.....	3,600	2,160
Greene et fils.....	Montréal.....	300	180
Gravel, J. A.....	do	600	360
Gravel, J. O.....	do	1,000	600
Griffin, James.....	do	300	180
Grafton, J. B. et J. S.....	Dundas.....	300	180
Grimmer, G. S.....	St-Stephen.....	600	360
Gravel, J. O., en fidéicommis.....	Montréal.....	40,000	24,000
Globensky, C. A. M.....	St-Eustache.....	2,500	1,500
Gilman, F. E.....	Montréal.....	167,000	100,200

ROYALE CANADIENNE—*Suite.*LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Gildersleeve, C. F.....	Kingston.....	3,700	2,220
Gildersleeve, J. P.....	do.....	2,400	1,440
Guillet, Valère.....	Trois-Rivières.....	1,200	720
Grenier, Jacques.....	Montréal.....	2,900	1,740
Greene, E. K.....	do.....	3,300	1,980
Graydon, A. O.....	London.....	3,400	2,040
Green, John.....	do.....	300	180
Cingras, Rév. J. N.....	St-Gervais.....	100	60
Gagnon, Mlle A.....	St-Roch.....	700	420
Garrett, John et Cie.....	Hamilton.....	3,000	1,800
Gauvreau, Pierre.....	Québec.....	300	180
Gilmour, Alex.....	Ottawa.....	1,700	1,020
Gagnon, G. A.....	Montréal.....	700	420
Gatineau, Rév. Victor.....	St-Alex. d'Iberville.....	400	240
Gagnon, Antoine.....	Arthabaska.....	300	180
Gagnon, Adolphe.....	St-Fabien.....	300	180
Gendron, Mde E.....	Contrecoeur.....	200	120
Gunn, Alex.....	Kingston.....	2,900	1,740
Goldie, Jas.....	Guelph.....	1,500	900
Godin, J. N.....	Trois-Rivières.....	1,200	720
Gibson, John.....	Halifax.....	2,900	1,740
Gould, Ira et fils.....	Montréal.....	1,500	900
Greer, G. M.....	Halifax.....	1,300	780
Guild, Wm.....	Mallorytown.....	400	240
Grenier, L. U.....	Lotbinière.....	300	180
Gravel frères.....	Montréal.....	1,800	1,080
Gauvreau, P. L.....	Rimouski.....	200	120
Gauvreau, C.....	Terrebonne.....	600	360
Giasson, G. F.....	L'Islet.....	200	120
Gouin, A. N.....	Sorel.....	1,200	720
Gaherty, D.....	Montréal.....	600	360
Grenier, J. B., succession.....	St. Henri.....	100	60
Gastonguay, T., succession.....	Québec.....	300	180
Gagnon, Michel.....	Trois-Saumons.....	200	120
Gosselin, V.....	St-Ulrich.....	100	60
Gilman, Mme F. E.....	Montréal.....	1,300	780
Gilman, F. E., en fidéicommis pour Ernest.....	do.....	600	360
Gilman, F. E., en fidéicommis pour Frank.....	do.....	400	240
Gilman, F. E., en fidéicommis pour Eddie.....	do.....	200	120
Hannon, M.....	do.....	1,200	720
Hougham, R.....	do.....	500	300
Harty, Wm.....	Kingston.....	200	120
Hatt, G. & Son.....	Frédéricton.....	300	180
Hatch, H.....	Guelph.....	600	360
Hall, Jos.....	Peterboro.....	600	360
Hall, Richard.....	do.....	600	360
Heyd, C. B.....	Brantford.....	600	360
Heney, John.....	Ottawa.....	300	180
Hetu, Jos. E.....	Trois-Rivières.....	1,000	600
Hodgson, J.....	Montréal.....	11,600	6,960
Hope, Jas.....	Ottawa.....	300	180
Howie, J. E.....	Frédéricton.....	300	180
Holly, Shadrach.....	St-Jean, N.B.....	600	360
Hodgson, J. C.....	Montréal.....	600	360
Hodgson, G. E.....	do.....	5,000	3,000
Hutchison, John.....	do.....	600	360
Hudon, T.....	Québec.....	600	360
Hudon, Rév. Jos.....	St-Philip de Neri.....	600	360
Hossack, Jos. et Cie.....	Québec.....	300	180

ROYALE CANADIENNE—*Suite.*LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant	Montant
		souscrit.	payé.
		\$	\$
Holman, J., succession	Cobourg.....	1,100	660
Hudspeth, A.....	Lindsay.....	600	360
Hedge, H., succession	Montréal.....	3,300	1,980
Hart, G. F.....	do.....	10,000	6,000
Hannon, M. et Cie.....	do.....	3,400	2,040
Hamelin, Rév. J. R. L.....	Québec.....	700	420
Hope, R.....	Montréal.....	3,300	1,980
Headerson, John.....	Kingston.....	100	60
Haynes, D. C., succession.....	Ste-Catherine.....	400	240
Hamel, Jos., et frères.....	Québec.....	1,500	900
Hardy, N. S.....	do.....	400	240
Hall, W. V. B.....	Montréal.....	1,700	1,020
Helm, John.....	Port Hope.....	800	480
Harrington, W. M.....	Halifax.....	3,000	1,800
Harris, J. D.....	do.....	3,300	1,980
Hart, Jairus.....	do.....	4,600	2,760
Huntington, l'hon. L. S.....	Montréal.....	1,700	1,020
Howley, Jas.....	do.....	300	180
Hatch, H. H.....	St-André.....	200	120
Hearle, J. G.....	Montréal.....	300	180
Huntington, A., succession	Brantford.....	6,600	3,960
Innes, Robert.....	Peterboro'.....	600	360
Ives, H. R. et Cie.....	Montréal.....	400	240
Innes, Jas.....	Guelph.....	1,500	900
Inches, Andrew.....	Frédéricton.....	5,800	3,480
Jalbert, J. E.....	Cap St-Ignace.....	200	120
Jardine et Cie.....	St-Jean, N.B.....	600	360
Jackson et Hallett.....	Guelph.....	600	360
Jaffray, Rév. Wm.....	St-Jean, N.B.....	300	180
Jenkins, Thos.....	Vienne.....	600	360
Jeffrey, A.....	Ste-Catherine.....	600	360
Jeffrey, Wm.....	Stratford.....	600	360
Joyce, Alfred.....	Montréal.....	600	360
Jones, D. B.....	Brockville.....	600	360
Johnstone, E. R.....	Stanstead.....	300	180
Joseph, A.....	Québec.....	600	360
Johnston, James.....	Kingston.....	600	360
Julien, Louis.....	Québec.....	300	180
Jeanotte, H.....	Montréal.....	1,100	660
Jamieson, R. C.....	do.....	700	420
Jackson, lieut.-col.....	Brockville.....	1,100	660
Jarvis, Chas.....	Brantford.....	300	180
Jones, A. G.....	Halifax.....	1,400	840
Jacot, Emile.....	Québec.....	300	180
Jones, Simeon.....	St-Jean, N.B.....	1,200	720
Julien et Guay.....	Québec.....	200	120
Jaques, G. E. et Cie.....	Montréal.....	4,000	2,400
King, G. M. C.....	Kildare.....	300	180
Kay, W. F.....	Montréal.....	33,800	20,280
Kavannah, H.....	do.....	600	360
Kearns et Ryan.....	Ottawa.....	600	360
Kehoe, Wm.....	do.....	300	180
Keenan, Thos.....	Lindsay.....	600	360
Kirk et Daniels.....	St-Jean, N.B.....	600	360
Kerry, J.....	Montréal.....	3,000	1,800
Kerr, Wm. H.....	do.....	100	60
Kathan, C. H.....	Rock Island.....	300	180
Kerr, John.....	Kingston.....	2,900	1,740
Kenny, J. E.....	Halifax.....	5,800	3,480

ROYALE CANADIENNE—*Suite.*LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
King, Jos	Québec	2,000	1,200
King Bros.....	St-Pacôme	300	180
Lydon, John	Port Hope	100	60
Lindsay, Wm	Woodstock	200	120
Lavoie, George.....	Québec	700	420
Lavoie, Wm.....	L'Islet.....	200	120
Laberge, Joseph.....	St-Thomas	300	180
Lee, W. H	Montréal	4,400	2,640
Labelle, Cyrille	Sorel	2,300	1,380
Lapointe, L. H.....	Québec.....	800	480
Letendre, P.....	Yamaska	100	60
Lamoureux, Frs.....	St-Ours.....	600	360
Lapointe, L.....	St-Jean, Port Joli.....	100	60
Languedoc, Mme E. M.....	St-Michel	200	120
Labrecque, G.....	Beaumont	200	120
Larochelle, P., succession	Rivière-du-Loup	300	180
Lewes, F.....	Ridgeway	400	240
Labrie, Alfred.....	St-Michel	500	300
Laurent, M.....	Montréal	300	180
Letourneux, C. H.....	do	1,500	900
Leeming, H. B.....	Brantford	300	180
Latulippe, F.....	Beaumont	200	120
Lemay, Venance.....	St-Martin	300	180
Laforme, Louis.....	St-Hugues	300	180
Labelle, Louis.....	Sorel	300	180
Labelle, Albert.....	do	300	180
Larue, François.....	Montréal	500	300
Ladouceur, L. H.....	Sorel	600	360
Laroche, A.....	Québec	300	180
Langlois, J. A.....	Lévis.....	300	180
Larue, S. V.....	St-Charles.....	300	180
Labrecque, Etienne.....	do	300	180
Laurier, l'hon. W.....	Arthabaska.....	1,100	660
Lamoureux, O.....	Contreccour	600	360
Lavoie, N.....	L'Islet	300	180
Lauzon, J.....	Terrebonne	600	360
Lawrence, J. G.....	St-Jean, N.B.....	300	180
Larkin, P.....	St-Catherine	1,600	960
Lapierre, Didace	St-Roch	600	360
Larue, Dame A.....	Beaumont	600	360
Lefebvre et Viau.....	Montréal	600	360
Levesque, Dame D.....	do	600	360
Le Crédit Foncier	do	600	360
Lemieux, N.....	Québec	600	360
Léger et Rinfret.....	do	600	360
Légaré, Rév. A. J. J.....	do	300	180
Lesage, Siméon.....	do	900	540
Lepage, Joseph.....	do	300	180
Leonard, Bernard.....	do	300	180
Lepage, F. X.....	do	600	360
Lemieux, E.....	do	100	60
Lefebvre, Léonard.....	do	300	180
Lepine, L. G.....	do	600	360
Leslie, John.....	Ottawa.....	300	180
Lemieux, Joachim	Ste-Marie	300	180
Lemieux et Dallaire.....	do	300	180
Letellier, M.....	St-Valier	100	60
Lemont et fils.....	Frédéricton.....	300	180
Leduc, Léon	Sorel	300	180

ROYALE CANADIENNE—*Suite.*LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Liggett et Hamilton	Montréal	300	180
Logan et Lindsay	Saint-Jean, N.B.	600	360
Lordly, Howe et Cie.....	do	300	180
Lamoureux, J. E.....	Contrecoeur.....	300	180
Labine, Jules.....	Montréal	3,000	1,800
Lyman, B., succession.....	do	800	480
Lyman, Henry	do	1,700	1,020
Larivée, Nap.	do	700	420
Lacroix, E.....	Matane	1,700	1,020
Lacerte, N.....	Lévis.....	3,900	2,340
Labbé, Mme J. O.....	Québec	500	300
Lapalme, Alex.....	Belœil	200	120
Leonard, M.....	Leonard's Hill	100	60
Lavoiletté, J. G.....	Montréal	1,200	720
Langlois, D.....	Windsor	100	60
Lamontagne, J. B.....	Sainte-Flavie	1,200	720
Laliberté, J. B.....	Québec	200	120
Livesay, J. C.....	Kincardine	600	360
Leblanc, Auguste.....	Saint-Hugues,	100	60
Lafontaine, E.....	do	1,300	780
Lawrence, W. V.....	Montréal	300	180
Lester, Thos.....	Township de Seneca.....	700	420
Lottinville, F.....	Trois-Rivières	1,900	1,140
Langlois, N. F.....	do	1,200	720
Larue, Dr. L.....	Québec	200	120
Lewis, W. J.....	Halifax	4,600	2,760
Longand, E. I.....	do	2,900	1,740
Langevin, F. X.....	Verchères	300	180
Mackinlay, A. K.....	Halifax	1,100	650
More, W. S., succession.....	do	1,400	840
Mott, J. P.....	do	4,700	2,820
Mackay, H.....	Montréal.....	20,300	12,180
Mathews, F. B.....	do	600	360
Madden, W. J.....	do	300	180
Magnan, A.....	Joliette.....	600	360
Martin, Auguste	Saint-Paschal	200	120
Magee Bros.	Saint-Jean, N.B.....	600	360
Manson, Jas.....	do	600	360
Manks, M. F.....	do	300	180
MacMonagle, H. C.....	do	300	180
MacDonald, C. A.....	do	300	180
Main, Alex.....	Hamilton.....	300	180
Magee, John S.....	Saint-André	100	60
Martin, R. S.....	Lindsay	1,100	660
Martel, rév. L. A.....	Saint-Joseph.....	200	120
Michaud, J. B.....	Lévis.....	300	180
Millar, Jas.....	Chatham	300	180
Mitchell, Thos. et Cie.....	Hamilton	600	360
Mitchell, J. S.....	Halifax	400	240
Moss, G. W.....	Montréal	10,000	6,000
Morton, Phillips et Bulmer.....	do	600	360
Morton, J. Y.....	Brantford.....	600	360
Morgan, R.....	Québec	300	180
Molleur, J. E.....	Saint-Jean, Q.....	600	360
Mowat, D.....	Lac de la Batture.....	100	60
Moody, H.....	Terrebonne.....	600	360
Moody, M.....	do	600	360
Moody, J.....	do	5,100	3,060
Moody, Dlle Agnes	do	600	360

ROYALE CANADIENNE—*Suite.*LISTÉ DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Mongenais, J. B. A.....	Rigaud	5,000	3,000
Mongenais, J. B.....	do	5,000	3,000
Mortimer, A.....	Ottawa.....	600	360
Mussen, T.....	Montréal	600	360
Mullin, J.....	Sorel.....	300	180
Muckleston et Cie.....	Kingston.....	600	360
Mulholland et Bakér.....	Montréal	600	360
Moat, R. et J.....	do	9,000	5,400
Mitchell, l'hon. P.....	do	300	180
Monat, Louis.....	do	1,200	720
May, S. H. et Cie.....	do	2,700	1,620
Martin, P. P.....	do	1,300	780
Mongeon, C.....	Sorel	260	120
Moss, S. H. et J.....	Montréal	400	240
Marmette, Dr. J.....	Montmagny.....	200	120
Mignault, Dr. H. A.....	St-Denis.....	1,600	960
MacNee, James, succession.....	Kingston.....	2,900	1,740
Merritt, T. R.....	Ste-Catherine.....	1,200	720
Manning, M. J.....	Windsor.....	1,100	660
Moodie, John.....	Hamilton.....	700	420
Michel, Jean.....	Québec.....	2,900	1,740
Manuel, J.....	Ottawa.....	200	120
Mulligan, J.....	Port Hope.....	1,700	1,020
Mitchell, R.....	Montréal	600	360
Maguire, B.....	do	1,200	720
Martel, U.....	Trois-Rivières.....	1,600	960
Martel, P. N.....	do	700	420
Mahoney, T.....	Québec.....	100	60
Martel, Mme T.....	Showkegan.....	500	300
Murphy, John.....	Montréal	400	240
Montminy, Jos.....	St-Charles, Bellechasse.....	100	60
Mallory, Ira.....	Mallorytown.....	300	180
Moseley et Ricker.....	Montréal	1,500	900
Meredith, H. H.....	Port Hope.....	3,200	1,920
Murchie, Jas.....	St-Stephen.....	1,200	720
Masson, H.....	Ottawa.....	300	180
Morgan, J.....	Sorel.....	800	480
Morasse, L.....	do	1,200	720
Malhiot, H. G.....	Trois-Rivières.....	1,200	720
Mancotel, A.....	Montréal	3,400	2,040
Miville, Alfred.....	St-Roch des Aulnais.....	100	60
Moore, J.....	Montréal	1,200	720
Meecker, J. R.....	do	3,400	2,040
Mackay, Mme Jane.....	Halifax.....	1,100	660
Morgan, J. T. P.....	Sorel.....	200	120
MacMahon, H.....	London.....	9,700	5,820
McIntyre, W. C.....	Montréal	1,500	900
McIntyre, J. M.....	do	1,500	900
McIntyre, D., fils.....	do	1,500	900
McIntyre, Mlle M.....	do	800	480
McLean, Thos.....	Brantford.....	1,200	720
McGoldrick, F. et O.....	Frédéricton.....	100	60
McGuirk, W. P.....	Montréal	300	180
McAumond, D.....	Ottawa.....	300	180
McConkey, T. L.....	Montréal	1,600	960
McCroxy et McGoldrick.....	do	300	180
McCarthy, D. et J.....	Sorel.....	5,000	3,000
McCormick, H., et fils.....	Ottawa.....	600	360
McCorkill, J.....	Québec.....	300	180

ROYALE CANADIENNE—*Suite.*LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
McCallum, C.....	London	300	180
McCullough, H. et H. A.....	St Jean, N.B.	600	360
McCullough, H., succession.....	do	300	180
McIntosh, W. J.....	London	1,000	600
McKenzie, T.....	Sorel.....	600	360
McKay, Thos.....	Ottawa.....	600	360
McKelcan, Gibson et Bell.....	Hamilton.....	900	540
McKechnie et Bertran.....	do	600	360
McMillan, J. A.....	St-Jean, N.B.....	600	360
McNamee, Gaherty et Fréchette.....	Montréal.....	600	360
McNaly, J. G.....	Frédéricton.....	300	180
McRae, W. R.....	Kingston.....	600	360
McLaren, W. D.....	Montréal.....	600	360
McLachlan frères et Cie.....	do	600	360
McLennan, Donald.....	Port Hope.....	600	360
McCarthy, Delle C.....	Sorel.....	1,700	1,020
McIntyre, Duncan.....	Montréal.....	15,600	9,360
McCallum, P., et fils.....	Cobourg.....	3,000	1,800
McKenzie, M.....	Montréal.....	3,300	1,980
McWilliams, Wm.....	Québec.....	1,200	720
McDougall, James.....	Montréal.....	1,700	1,020
McKelvey et Birch.....	Kingston.....	500	300
McArdle, E.....	Ste-Catherine.....	2,900	1,740
McInnes, Donald.....	Hamilton.....	700	420
McInnes, Alex.....	do	700	420
McInnes, H., succession.....	do	700	420
McRae, F. A.....	Montréal.....	900	540
McLaren, J. C.....	do	1,500	900
McKenzie, W.....	do	300	180
McIntyre, Mme.....	do	3,100	1,860
McCarthy, H. H.....	Ottawa.....	200	120
Nealis, S.....	Frédéricton.....	300	180
Nettleton, Thos.....	Sorel.....	300	180
Nixon, George.....	St-Jean, N.B.....	300	180
Neal, T. M.....	Montréal.....	2,300	1,380
Nelles, Rcv. A.....	Brantford.....	3,000	1,800
Normand, T. E.....	Trois-Rivières.....	1,900	1,140
Neal, W. H.....	Halifax.....	2,400	1,440
Northup, l'hon. J.....	do	3,000	1,800
Norris, James.....	Ste-Catherine.....	3,000	1,800
Normand, George.....	L'Isle aux Grues.....	700	420
Normand, J. B.....	Trois-Rivières.....	1,100	660
Needler et Sadler.....	Lindsay.....	700	420
O'Brien, Wm.....	Montréal.....	10,000	6,000
Osgood, S. P.....	St-Jean, N.B.....	300	180
Olivier, A. P.....	Trois-Rivières.....	300	180
Ouellet, M.....	St-François, Beauce.....	600	360
Ouellet, J. M.....	St-Anselme.....	300	180
Owens, J.....	Frédéricton.....	200	120
Ostell, John.....	Montréal.....	10,400	6,240
Ogilvy, J. A.....	do	1,400	840
Oswald Bros.....	do	3,300	1,980
O'Cain, J.....	St-Jean.....	300	180
O'Shaughnessy, M. et D.....	Montréal.....	900	540
Oliver, W. D.....	Elora.....	700	420
Ott, John.....	Brantford.....	1,800	1,080
Ouellet, Joseph.....	Rimouski.....	200	120
O'Hone, James.....	Ottawa.....	200	120
Parks, J. G.....	Montréal.....	300	180

ROYALE CANADIENNE—*Suite.*LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Papineau, A. C.....	Montréal.....	1,000	600
Paradis, Rév. J. F.	St-Raphaël	100	60
Pane, H. A.	Québec	300	180
Pillow, Hersey et Cie.....	Montréal	600	360
Piche, H.....	Sorel	300	180
Perrault, J., et Cie.....	Montréal	600	360
Pelletier, J. P.	Matane	600	360
Pelletier, C. A. P.....	Québec	600	360
Perkins, G. E.	St-Jean, N.B.....	300	180
Peters, C. H.....	do	600	360
Peddie, J. W.....	Windsor.....	600	360
Pollock, J. M.....	Montréal.....	600	360
Porter, G. M.....	St-Stephen.....	300	180
Pratt, John, succession.....	Montréal.....	7,000	4,200
Price, J. E.....	Québec	600	360
Pugh, J.....	Halifax.....	3,600	2,160
Price, C. V.....	Kingston	800	480
Pennee, E. G.....	Montréal	5,900	3,540
Paré, C. S.....	St-Bruno.....	700	420
Peardon, Wm.....	Montréal.....	1,700	1,020
Pennee, T. O. A.....	Québec	300	180
Paquet, Rév. B.....	do	1,100	660
Plimsoll, A. H.....	Montréal.....	10,000	6,000
Pacaud, E. L.....	Arthabaska.....	100	60
Protteau, J. B.....	St-Aubert	300	180
Parent, E. H.....	Greenville.....	2,300	1,380
Peck, Benny et Cie.....	Montréal.....	1,500	900
Pacaud, G. J.....	Stanford.....	1,200	720
Pomroy, B., succession.....	Compton	300	180
Panneton, G.....	Trois-Rivières.....	300	180
Paquet, Dr. A. H.....	St-Outhbert.....	5,800	3,480
Pozar, D. G.....	St-George, Beauce.....	400	240
Potvin, Rév. G.....	St-Aubert.....	100	60
Poole, H. S.....	Halifax.....	2,900	1,740
Parker, F. G.....	do	5,900	3,540
Pallister, W. H.....	do	4,700	2,820
Parker, E. H.....	Kingston	1,400	840
Pelletier, A. V.....	Ste-Marie, Beauce	100	60
Patton, J. H.....	Matane	200	120
Prevost et Paré.....	Montréal.....	1,700	1,020
Pouliot, Alp.....	Québec	600	360
Pouliot, J. B.....	Fraserville	1,200	720
Papineau, N.....	St-Timothé.....	2,300	1,380
Picher, Mme E.....	Québec	200	120
Picher, F. X.....	do	400	240
Payan, Paul.....	Sorel	300	180
Patry, Rév P.....	Cacouna	700	420
Parks et fils, Wm.....	St-Jean, N.B.....	1,200	720
Poirier, F. L.....	Rivière du Loup.....	200	120
Pouliot, J. E.....	do	100	60
Plamondon, J. B.....	St-Césaire.....	2,300	1,380
Prevost, Mme Vve.....	Québec	200	120
Paquette, Dr. J. O.....	Ste-Elizabeth.....	1,000	600
Peters, T. A.....	St-Jean, N. B.....	300	180
Parent, C. H.....	Montréal	100	60
Price, G. R.....	St-Jean, N.B.....	200	120
Quinn, Wm. H.....	Frédéricton	600	360
Quinn, Mary.....	do	600	360
Quay, Wm.....	Port Hope	1,200	720

ROYALE CANADIENNE—*Suite.*LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Roy, Lieut.-Col.....	Québec.....	200	120
Ross, James G.....	do.....	1,200	720
Russell, Forbes et Cie.....	Ottawa.....	600	360
Robinson, Morris.....	Saint-Jean, N. B.....	1,200	720
Richard, J.....	Montréal.....	600	360
Richard et Plamondon.....	Québec.....	600	360
Richard, G.....	Saint-Paschal.....	600	360
Richard, Grégoire.....	Cap Santé.....	300	180
Rioux, N.....	Peterville.....	600	360
Robertson, Andrew.....	Montréal.....	10,000	6,000
Rocheleau, L. A.....	Trois-Rivières.....	600	360
Roy, Saluste.....	Saint-Jean Port Joli.....	200	120
Roy, Charles.....	Québec.....	600	360
Rosa, J.....	do.....	1,000	600
Roy, Gilbert.....	do.....	800	480
Roy, F.....	Saint-Raphaël.....	200	120
Roy, P. G.....	Lévis.....	300	180
Robinson, Geo.....	London.....	300	180
Robertson, Henry, succession.....	Saint-Jean, N. B.....	300	180
Ross, Louis.....	Port Hope.....	1,500	900
Robinson, Isaac.....	Peterboro'.....	300	180
Rochette, C.....	Québec.....	600	360
Rosamond, B.....	Almonte.....	600	360
Robinson, Robert.....	St-André.....	300	180
Robertson, Jas.....	Hamilton.....	600	360
Robson, W. M.....	Lindsay.....	300	180
Ruel, Emelien.....	Saint-Charles.....	900	540
Russel et Watson.....	Ottawa.....	600	360
Russel, Willis.....	Québec.....	600	360
Roy, O., en fidéicommis.....	do.....	600	360
Rankin, John.....	Dundas.....	300	180
Rondolph, A. F.....	Frédéricton.....	600	360
Reinhart, C. S.....	Montréal.....	4,200	2,520
Reid, W.....	do.....	600	360
Reid, R.....	Saint-Jean, N. B.....	600	360
Renfrew, G. R.....	Québec.....	300	180
Read, J. L.....	Lindsay.....	300	180
Renouf, C.....	Trois Pistoles.....	600	360
Robertson, J. B.....	Montréal.....	2,100	1,260
Robertson, Alex.....	do.....	10,000	6,000
Rae, Jackson.....	do.....	3,000	1,800
Raymond, Dr. O.....	do.....	300	180
Robillard, J., succession.....	do.....	1,300	780
Ross, Capt. W.....	do.....	700	420
Rolland, S. J. B.....	do.....	500	300
Robertson, G. R.....	do.....	13,700	8,220
Reinhart, Mde G.....	do.....	6,700	4,020
Roussel, rév. P.....	Québec.....	300	180
Reid et Cie, W. J.....	London.....	200	120
Read, A. J.....	Montréal.....	1,700	1,020
Ross, John.....	Québec.....	1,100	660
Rose, R. M.....	Kingston.....	200	120
Rioux, N.....	Québec.....	300	180
Rochette, Olivier.....	do.....	1,800	1,080
Robertson, Jas.....	Montréal.....	4,900	2,940
Richardson, Jas.....	Kingston.....	2,900	1,740
Robertson, Geo., succession.....	do.....	1,500	900
Rees, D. J.....	Montréal.....	1,200	720
Rioux, Eloi.....	Trois Pistoles.....	600	360

ROYALE CANADIENNE—*Suite.*LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Read, W. B.	Lindsay	200	120
Roy, O., en fidéicomis.	Québec	3,000	1,800
Ruel, E.	St-Charles	300	180
Robinson, C. H.	Halifax	1,700	1,020
Ross, R.	Montréal	300	180
Roy, James et Cie	do	200	120
Ritchie, T. A.	Halifax	3,400	2,040
Rutherford, John	do	1,700	1,020
Russel, E. T.	do	1,200	720
Reed, J.	St-Jean, N.B.	1,200	720
Richard, F.	Cap Santé	200	120
Robinson, T. B.	St-Jean, N.B.	1,200	720
Stitt, J. R.	Ottawa	200	120
Saucier, Ant.	Maskinongé	300	180
Sawyer et Cie, L. D.	Hamilton	600	360
Sansfaçon, rév. Le.	L'Islet	300	180
Sarrazin, H.	Ste-Elizabeth	300	180
Scanlan, T.	Montréal	600	360
Schiller, C. E.	do	600	360
Scammell Frères.	St-Jean, N.B.	600	360
Schofield, W. A.	Brockville	600	360
Senécal, F.	Montréal	1,600	960
Seigel, J.	Trois-Rivières	600	360
Séminaire de Québec.	Québec	600	360
Seifert, G.	do	300	180
Senécal, E.	Sorel	1,000	600
Senkler, E. J.	Brockville	600	360
Shorey et Cie., H.	Montréal	600	360
Sharkey, O.	Frédéricton	300	180
Simard, F.	Québec	300	180
Simon, H.	Malbaie	300	180
Skinner, C. N.	St-Jean, N.B.	300	180
Small, Otis	do	300	180
Smith, B.	Halifax	4,400	2,640
Smith, G. S.	St-Jean, N.B.	900	540
Smith, A. C.	do	1,200	720
Smith, J. M.	Montréal	400	240
Stewart, D.	do	600	360
Strachan, J.	do	1,300	780
Stewart, D. S.	St-Jean, N.B.	300	180
Stewart, John	do	600	360
St. Louis, D.	Windsor	600	360
St. Aubin, D. F.	Matane	300	180
Sumner, Geo	Montréal	600	360
Sutherland, J.	do	600	360
Suffel, G.	Ingersoll	600	360
Stewart, Wm	Guelph	600	360
St. Denis A.	Montréal	3,300	1,980
Stewart, Jas	do	2,100	1,260
Stimson, Mde M.	do	3,400	2,040
Shearer, Jas.	do	2,900	1,740
Strachan, Wm.	do	2,300	1,380
Sise, C. F.	do	10,000	6,000
Savage et fils, A.	do	1,200	720
Slater G. F.	do	500	300
Smith, Mlle A.	do	100	60
Shonyo, S. H.	Melbourne	200	120
Simpson, Jas	Hamilton	2,900	1,740
Smith, S. S. B.	Halifax	1,800	1,080

ROYALE CANADIENNE—*Suite.*LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Smith, J. W.....	Halifax.....	1,400	840
Stayner, Mme C. A.....	do.....	2,400	1,440
Silver, John.....	do.....	700	420
Sinclair, J. A.....	do.....	5,900	3,540
Stairs, W. J.....	do.....	11,700	7,020
Smith, B. A.....	do.....	2,400	1,440
Smith, A.....	do.....	1,200	720
Symons, J. H.....	do.....	1,500	990
Smith, W.....	do.....	1,200	720
Stairs, J.....	do.....	5,900	3,540
Shaw, H. J.....	Montréal.....	400	240
Steele, Alex.....	Allan's Corner.....	300	180
Stockton, A. A.....	St-Jean, N.B.....	500	300
Shuttleworth, Major.....	Charlesport.....	1,800	1,080
Stewart, H.....	Montréal.....	5,900	3,540
Strathy et Strathy.....	do.....	1,000	600
Scully, J.....	Lindsay.....	400	240
Samson, C.....	Québec.....	300	180
Sadler, Wm.....	Lindsay.....	300	180
Sincennes, J. B.....	Montréal.....	200	120
Talbot, J. A.....	Trois Pistoles.....	300	180
Taylor, Wm.....	London.....	1,000	600
Tetu, C.....	Montréal.....	600	360
Tessier, C.....	Québec.....	600	360
Thompson, J.....	Montréal.....	600	360
Terrean, veuve Chas.....	Québec.....	300	180
Therriault, M.....	do.....	600	360
Thompson, R.....	St-Jean, N.B.....	600	360
Tibbets, J., fils.....	Frédéricton.....	600	360
Tofield, Wm.....	Québec.....	300	180
Todd, C. F.....	St-Stephen.....	600	360
Todd, W. H.....	do.....	600	360
Trudel, rév. Chas.....	St-François.....	300	180
Turcotte, J. U.....	Montréal.....	600	360
Turcotte, N.....	Québec.....	300	180
Turcot, Nazaïre.....	do.....	600	360
Turgeon, Elie.....	do.....	600	360
Turnbull et Cie.....	St-Jean, N.B.....	600	360
Tate, G.....	Montréal.....	1,700	1,020
Thibaudeau, l'hon. I.....	Québec.....	2,300	1,380
Turner, James.....	Hamilton.....	1,700	1,020
Thibaudeau, l'hon. J. R.....	Montréal.....	10,000	6,000
Tiffin, Thomas.....	do.....	3,000	1,800
Thornton, J.....	Coaticook.....	300	180
Taylor et Cie., E. A.....	London.....	200	120
Taylor, H., en fidéicommis.....	do.....	50,000	30,000
Tessier, U.....	Québec.....	1,700	1,020
Turner, Alex.....	Hamilton.....	1,700	1,020
Tranchemontagne, L.....	Berthier.....	300	180
Tilson, E. D.....	Tilsonburg.....	1,200	720
Turcot, H. A.....	Québec.....	100	60
Troop, G. J.....	Halifax.....	3,000	1,800
Turner, J. W.....	do.....	1,200	720
Thompson, James.....	do.....	3,000	1,800
Tanguay, L.....	St-Charles.....	300	180
Tanguay, Dr. P.....	St-Gervais.....	200	120
Todd, T. H.....	St-Stephen.....	2,400	1,440
Tasker, James.....	Montréal.....	2,500	1,500
Tirvis, H. J.....	Cacouna.....	100	60

ROYALE CANADIENNE—*Suite.*LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Taschereau, A.	St-Joseph	200	120
Veldon, J. J.	Québec	300	180
Vachon, M.	Beauport	100	60
Vanasse, P. B.	Trois-Rivières	600	360
Vaudry, Jos.	Québec	300	180
Vassie, J.	St-Jean, N.B.	600	360
Verrault, P. G.	St-Jean Port Joli	300	180
Vezina, G.	Québec	600	360
Vezina, L.	do	600	360
Vezina, A. et J.	do	300	180
Vocelle, O.	do	300	180
Valade, Mrs.	Montréal	1,700	1,020
Vadaboncoeur, E.	Québec	200	120
Voyer, Henri	Stanford	200	120
Vezina, Etienne	Cap St-Ignace	200	120
Vindin, E. S.	Port Hope	900	540
Versailles, J.	Montréal	800	480
Vadnait, Louis	St-Cuthbert	1,700	1,020
Valade, Dr. F. X.	Ottawa	300	180
Vaudry, Z.	Québec	300	180
Vincent, André	Montréal	200	120
Villers, A. de	Cacouna	900	540
Vezina, Z.	St-Joseph	300	180
Verlinguet, Mme F. X.	Québec	700	420
Winslow, J. C.	Woodstock	200	120
Wilson et frère, J. M.	Ingersoll	1,100	660
Whitlock, J. P.	St-Stephen	100	60
Ward, J. K.	Montréal	1,700	1,020
Watt, Alexander, succession.	do	100	60
Wait, George	do	600	360
Watt, G.	Brantford	600	360
Waterman, H.	London	300	180
Walsh, William	Peterboro'	600	360
Watson, R.	St-Stephen	1,200	720
Wenfield, Richard	Québec	300	180
Wilson, Mme A.	Montréal	5,000	3,000
Wiseman, Thomas	Mill End	300	180
Wilson et Cie., R. T.	Dundas	300	180
Wilkinson, G. M.	Kingston	600	360
Wilmot, E. H.	Frédéricton	600	360
Wood, T. R.	York Co.	26,700	16,020
Wright, Patrick	Montréal	600	360
Wray, Mme M. J.	Lindsay	600	360
Wulf et Cie.	Montréal	600	360
Wright et Durand	London	200	120
Williams, Miles	Montréal	1,200	720
White, S. P.	Kingston	200	120
Woods, S.	do	300	180
Waldie, John	Burlington	3,300	1,980
Waters, J. R.	Cèdres	1,700	1,020
Wilkes, Mlle A.	Brantford	4,700	2,820
Williams, Arthur	Port Hope	1,500	900
Ward, H. A.	do	2,500	1,500
Wilkes, G. H.	Brantford	1,400	840
Watts, Alfred	do	1,800	1,080
Waterous, C. H.	do	7,800	4,680
Wilson, Z.	Ottawa	200	120
Waterous, A. T.	Brantford	1,300	780
Wood, J. A.	Guelph	3,500	2,100

ROYALE CANADIENNE—*Suite.*LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Watson, J. et Cie.....	Montréal.....	1,500	900
West, A. W.....	Halifax.....	2,900	1,740
Walsh, P.....	do.....	2,400	1,440
Willis, E.....	St-Jean, N. B.....	300	180
Wilson, A., exécuteurs testamentaires de...	Montréal.....	5,000	3,000
White, J. T.....	Hamilton.....	600	360
Wier, Joseph, succession.....	Halifax.....	2,900	1,740
Wilson, Thos.....	Montréal.....	5,000	3,000
White, R.....	do.....	5,700	3,420
Yates, Horatio.....	Kingston.....	1,800	1,080
Young, J. W., succession.....	Halifax.....	11,700	7,020
Blouin, Mathias.....	Québec.....	1,500	900
	Total.....	1,683,900	1,010,340

LISTE DES ACTIONNAIRES—LE TOUT PAYÉ MAIS NON RÉDUIT.

Baldwin, J. E.....	Bathurst.....	200	40
Beauchemin, A. O. F.....	Roxton Falls.....	400	80
Belyca, R. B.....	Woodstock.....	200	40
Bertran, John.....	Peterboro.....	1,000	200
Belanger, Pierre.....	St-Joseph, Beauce.....	100	20
Bedard, F. E.....	Lévis.....	100	20
Belleau, Mde M.....	St-Roch.....	200	40
Belleau, Evate.....	Cap St-Ignace.....	400	80
Brown, W. W.....	Ottawa.....	2,000	400
Bradburn, T.....	Peterboro.....	1,000	200
Chamberland, W.....	Bic.....	400	80
Crossen, James.....	Cobourg.....	1,000	200
Craig, J. et R.....	Ottawa.....	500	100
Delisle, Jean.....	Québec.....	1,000	200
D'Ostaler, Olivier.....	St-Maurice.....	500	100
Drolet, rév. G. F. E.....	St-Michel.....	200	40
Drysdale et Cie.....	Woodstock.....	200	40
Fiset, Henedine.....	St-Thomas, Montcalm.....	1,400	280
Fortier, Tancrede, fils.....	Québec.....	200	40
Fry, Henry.....	do.....	10,000	2,000
Gagnon, G. F.....	St-Roch des Aulnais.....	100	20
Gagnon, A. S.....	Montréal.....	300	60
Gauvreau, L. N.....	Isle Verte.....	200	40
Germain, A.....	Sorel.....	700	140
Giasson, Zélie.....	L'Islet.....	100	20
Hawkins, Thos.....	Québec.....	1,000	200
Jacques, Louis.....	St-Joseph, Beauce.....	100	20
Keith, D. S.....	Toronto.....	5,000	1,000
Larue, Clementine.....	Cap St-Ignace.....	100	20
Lachance, Elie.....	Lévis.....	200	40
Lambert, Nazaire.....	St-Joseph.....	200	40
Lerossignol, P., succession.....	Lévis.....	1,000	200
Lemieux, Benjamin.....	St-Henri.....	200	40
Lebel, Antoine, jun.....	Rivière-du-Loup.....	200	40
Lebel, Thos.....	Kamouraska.....	100	20
Maguire, Mde L.....	Lindsay.....	7,100	1,420
Martin, E. O.....	Rimouski.....	400	80
Linton, Jas.....	Montréal.....	3,500	700

ROYALE CANADIENNE—*Suite.*LISTE DES ACTIONNAIRES—LE TOUT PAYÉ MAIS NON RÉDUIT—*Fin.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
McCord, Thos.....	Québec.....	100	20
Michaud, P. M.....	Trois Pistoles.....	200	40
Nicholls et Hall.....	Peterboro'.....	8,800	1,760
Ouillet, Adolphe.....	Ste-Anne.....	200	40
Ouillet, Wm.....	St-Paschal.....	100	20
Panneton, P. E.....	Trois-Rivières.....	800	160
Pelletier, Mde A.....	Cacouna.....	400	80
Pelletier, Geo. L.....	Matane.....	400	80
Potvin, Vve. E.....	St-Anne.....	100	20
Poulin, Ephrem.....	St-George.....	500	100
Proulx, J. E.....	St-François, Beauce.....	200	40
Roy, C. F.....	Ste-Anne.....	100	20
Roy, Odilon.....	Québec.....	100	20
Rhodes, Col.....	do.....	400	80
Schmouth, D. D.....	Ste-Anne, Pocatière.....	400	80
Stagg, John, jun.....	Brockville.....	1,000	200
Simard, Z.....	Rimouski.....	200	40
Talbot, A. E.....	St-Anselme.....	100	20
Them, Alex.....	Québec.....	400	80
Turcotte, L. W.....	Sorel.....	3,500	700
Turcotte, Z.....	Pierreville.....	1,000	200
Walters, Adam.....	Québec.....	500	100
Walton, R.....	Peterboro'.....	500	100
William, Jos.....	St-Jean, N.B.....	500	100
Winck, R. J.....	Cobourg.....	3,500	700
	Total.....	65,500	13,100

ACTIONNAIRES AYANT DES VERSEMENTS À FAIRE.

Angus, R.....	Ottawa.....	7,000	700
Angers et Irwin.....	do.....	500	25
Armstrong et Cie.....	St-Jean, N.B.....	1,800	180
Allyn, R.....	Québec.....	400	60
Audet, G. J.....	do.....	900	90
Arsenault, N.....	Sorel.....	1,000	100
Butler, Wm.....	Halifax.....	4,400	440
Blanchet, H.....	St-Charles.....	300	40
Blouin, M.....	Québec.....	4,500	775
Berry, J.....	Lindsay.....	400	40
Begin, P.....	Lévis.....	100	15
Bisson, Mde A. W.....	Québec.....	600	65
Brasbie, R. A.....	Guelfh.....	1,800	180
Babin, G.....	St-Jean Port Joli.....	1,300	130
Bertrand, A.....	St-Jean.....	1,800	180
Berthiaume, J.....	St-Simon.....	100	10
Baillargeon, U.....	St-Anselme.....	400	40
Boissel, A.....	St-Gervais.....	200	10
Beaupré, J.....	Arthabaska.....	300	30
Barvis, T.....	do.....	100	10
Byrne, J.....	Québec.....	400	40
Beddome, F. B.....	London.....	500	50
Barbe, Mde A. B.....	St-Paschal.....	400	60
Bernatchez, C.....	Ste-Flavie.....	400	40
Billy, L. A.....	Rimouski.....	500	50

ROYALE CANADIENNE—*Suite.*ACTIONNAIRES AYANT DES VERSEMENTS À FAIRE—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Bossé, J. G.	Québec	900	90
Berubé, A.	Rivière Ouelle	200	20
Bégin, L. C.	Kamouraska	100	5
Beaulieu, J. B.	Cacouna	400	20
Bacon, J. L.	St-Thomas	3,100	465
Chitty, G. L.	Chelsea	500	90
Cloutier, J.	St-Aubert	400	60
Chenet, P.	Ottawa	500	50
Corcoran, R. E.	do	900	90
Chisholm, D.	do	900	90
Cameron, D. M.	Strathroy	300	15
Côté, A., et Cie.	Québec	1,000	100
Coolican, J. L. et F.	do	500	50
Connelly et Cie.	do	1,800	180
Carrier, L. N.	St-Henri	3,500	525
Carreau, J. P.	St-Jean	2,000	200
Champness, W.	Ottawa	500	50
Côté, O.	do	500	50
Cluff, W. H.	do	500	25
Cloutier, E.	Acton Vale	400	60
Cadotte, J. P.	St-Hugues	200	10
Campbell, G.	Windsor	8,800	880
Caron, Zélie	Trois-Saumons	2,500	250
Côté, S.	Québec	500	25
Cardin, P.	Sorel	1,800	180
Cardin, L. P. P.	do	4,200	420
Chamberlin, Dame	St-Michel	300	30
Calhoun, W. S.	St-Jean, N.B.	900	90
Charlton, E. J.	Montréal	1,800	180
Chadwick, C. E.	Ingersoll	4,500	450
Charbonneau, F. C.	Québec	4,300	430
Campbell, D. J.	Montréal	100	15
Dumont, J. J.	do	900	90
Dupuis, J. N.	do	2,000	200
Daly, T. M.	Stratford	1,000	50
Drapeau, A., et frère	Rimouski	400	40
Drolet, G. A.	Montréal	3,500	525
Duquet, F. D.	Rimouski	200	10
D'Anjou, A.	Trois-Pistoles	900	135
Deguisse, P. F.	Rivière-du-Loup	400	20
Duval, D. A.	Pointe-Lévis	500	75
Desjardins, L. J. E.	Cap St-Ignace	700	70
Dion, L. D.	Ottawa	100	5
Dumas, D. A.	St-Charles	900	90
Dubuc, F. X.	St-George, Beauce	400	40
Davidson, K. R.	Ottawa	100	5
Demers, A.	Montréal	900	135
Derome, L. J. A.	do	500	60
Dessaint, A.	Kamouraska	200	20
Dionne, A. B.	St-Paschal	700	70
Daoust, J. G.	Windsor	3,000	300
D'Anjou, N.	St-Simon	1,800	270
Derocher, Mme M.	Trois-Rivres	3,500	350
Dugnay, J.	La Baie	500	50
Dagenais J.	Montréal	1,800	280
Degrosse, Mrs. A.	Lindsay	500	50
Decelles, A. D.	Montréal	1,000	155
Deguisse, Mme M. A.	Ste-Anne de la Pocatière	2,000	200
Donnelly, J.	Montréal	5,300	500

ROYALE CANADIENNE—*Suite.*ACTIONNAIRES AYANT DES VERSEMENTS À FAIRE—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Dyas, P.....	London.....	900	135
Deschamps, F. R.....	Montréal.....	500	50
Durocher, S. A.....	St-Hyacinthe.....	10,000	1,500
Dionne, L. B.....	Fraserville.....	2,000	200
Devlin, B.....	Montréal.....	1,800	180
Derome, Mlle H.....	Joliette.....	300	45
Ely, F. E.....	Cacouna.....	700	70
Frappier, Jos.....	Montréal.....	500	50
Fraser, A.....	Matane.....	200	30
Fournier, A.....	Rimouski.....	400	20
Fournier, J. B. A.....	Ste-Anne.....	100	10
Francour, M.....	St-Roch des Aulnets.....	400	40
Faford, J. O.....	L'Islet.....	2,000	200
Fortin, J.....	Cap St-Ignace.....	200	20
Fournier, N.....	Ste-Flavie.....	700	130
Fortier, T.....	Québec.....	200	20
Fitzsimonset Brown.....	Ottawa.....	200	10
Featherston, J. P.....	do.....	500	90
French, H.....	St-Hugues.....	100	10
Franchère, J.....	Marieville.....	1,000	100
Fournier, L.....	Rimouski.....	600	90
Flock, J. H.....	London.....	500	50
Fortier, C. G.....	Buffalo.....	3,000	300
Fortier, Mme C. G.....	do.....	2,000	200
Flint, W. H.....	Montréal.....	700	105
Flint, G. H.....	do.....	500	75
Gauthier, E. C. E.....	Québec.....	1,000	150
Gibson, G. H. P.....	Ottawa.....	400	50
Gosselin, C.....	St-Charles, R.S.....	400	60
Giguère, P.....	Québec.....	100	10
Gauthier, L.....	Montréal.....	1,800	180
Gagnier, A.....	Kamouraska.....	200	20
Gastonguay, G.....	Québec.....	1,800	180
Gingras, J. B.....	do.....	200	20
Giraud, Paul.....	Montréal.....	8,700	1,695
Garipey, C.....	Québec.....	1,800	270
Gamache, L.....	do.....	900	135
Guérin, C. L.....	Montréal.....	1,500	150
Girouard, D.....	do.....	2,800	280
Gilman, Mme D.....	St-Jean, N.B.....	900	90
Hulbig, C.....	Montréal.....	400	40
Henderson, D. A.....	do.....	1,000	125
Hogue, Jos.....	do.....	500	50
Huot, Lucian.....	do.....	1,800	180
Hugel, A.....	Port Hope.....	1,000	100
Hervey, Jas.....	Montréal.....	1,000	100
Haney et Fergie.....	Ottawa.....	200	20
Hawkins, E. E.....	do.....	200	20
Hedley, James.....	Toronto.....	20,000	2,000
Hilburg, H.....	New-York.....	10,000	1,000
Irwin et Boyd.....	Port Hope.....	1,800	180
Jordan et Benard.....	Montréal.....	3,500	350
Jette, L. A.....	do.....	1,000	100
Jardine, Bros.....	Ottawa.....	200	10
Joncas, C.....	Québec.....	1,000	100
Jarvis, W. L.....	Montréal.....	300	45
Kennedy et Jackson.....	do.....	1,000	100
Kennedy, Kate.....	Chatham.....	900	90
Larue, F.....	Trois-Rivières.....	2,000	200

ROYALE CANADIENNE—*Suite.*ACTIONNAIRES AYANT DES VERSEMENTS A FAIRE—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Lafleur, L. H.	Montréal	5,300	530
Lepage, D.	do	900	150
Lapalme, S.	Sorel	900	90
Lemay, Mme L.	Montréal	1,000	100
Langlois, E.	Rimouski	700	70
Ladriene, Rév. A.	Ile Verte	200	20
Lapointe, C. F.	Sainte-Flavie	1,400	210
Lewis, R.	London	1,000	150
Labrecque, J.	Saint-Charles, Bellechasse	900	135
Lamb, W. A.	Ottawa	400	40
Lippé, H.	Acton Vale	200	20
Laforme, A.	Saint-Hugues	100	15
Languedoc, Mme A.	L'Islet	900	135
Languedoc, E.	Saint-Michel	1,000	160
Langlois, F.	Saint-Hugues	1,000	100
Larue, G. H.	Québec	3,500	360
Laframboise, l'hon. M.	Montréal	2,500	405
Labrie, J.	Québec	3,000	300
Lupien, G. E. R.	Trois-Rivières	500	50
Lupien, M. A. A.	do	500	50
Lacroix, P. O.	Windsor	900	90
Lacroix, B. A.	do	900	90
Lamontagne, Col. E.	Québec	47,300	4,730
Murray, C. R., en fidéicommiss	Montréal	40,050	4,000
Murray, E.	do	900	90
Mackay, P.	Québec	3,000	300
Morin, Mrs. C.	Saint-George, Beauce	100	10
Montmigny, O.	Sainte-Marie	200	20
Mercier, J.	Sainte-Hénédine	400	60
Musgove, G. M.	Ottawa	1,800	180
Madsen, E.	do	200	10
Mortimer, G.	do	300	15
Morrier, J.	Acton Vale	900	135
Mathieu, N.	Saint-Anselme	900	90
Massie, Jas.	Guelph	11,000	1,650
Mathieu, M.	Sorel	2,500	300
Marceau, H.	Saint-Henri	500	70
Marion, J. P.	Montréal	2,000	200
Masson, Collège	Terrebonne	17,500	1,750
McCuair, R. C.	Ottawa	200	20
McDonnell, D.	do	200	20
McNeil, Mme N.	Saint-Pascal	700	70
McCaughey, J.	Ingersoll	3,500	350
McDonald et Kelly	Fredérickton	900	90
McDougall, F.	Ottawa	1,000	150
McGregor, W.	Windsor	5,300	530
McIntosh, J.	do	5,300	660
McAllister, J.	do	5,300	530
McAuly, Thos.	Kingston	900	90
McAdam et fils, fils.	St. Stephen, N.-B.	500	50
McKenzie, R.	Montréal	2,500	250
Noel, Mme H.	Ile d'Orléans	1,100	210
Nichols, Mme A. S.	Havelock	500	50
Olivier, D. L. V.	Montréal	1,800	180
Oliva, Jas.	Saint-Thomas	600	60
Perkins, J. A.	Montréal	2,500	250
Parker, A. J.	Ottawa	500	25
Pelletier, Jos.	Saint-Pascal	100	15
Paradis, O.	Kamouraska	200	20

ROYALE CANADIENNE—*Suite.*ACTIONNAIRES AYANT DES VERSEMENTS A FAIRE—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Pelletier, L.	Saint-Jean, Port-Joly.....	300	45
Pelletier, J. N.	Saint-Pierre, Rivière du Sud.	200	20
Papineau, J. G.	Montréal.....	1,000	150
Porcheron, E. D.	do	1,800	180
Paquet, A.	Saint-George	400	40
Patterson, J. C.	Windsor.....	4,500	450
Patterson, W. J.	Guelph	4,400	440
Poitras, J. T.	Sainte-Hélène, Bagot.....	900	90
Pulford, H. T. L.	Windsor.....	2,000	380
Pulford, H. B.	Windsor.....	1,000	100
Perry, Chas.	Toronto	10,000	1,500
Perry, Alfred.....	Montréal	10,000	1,000
Robinson, S.	Frédéricton.....	1,800	180
Russel, W. F.	Ottawa	500	50
Robertson, J. D., et Cie	Saint-Jean, N.-B.....	900	90
Rutherford, R.	Stratford	3,500	350
Richardson, W. M.	Halifax	8,800	1,320
Rouleau, Rév. L.	Matane	700	70
Reed, R.	London	500	35
Roy, Jos.	Saint-Fabien	500	50
Roy, J. B.	St-François, Rivière du Sud.	1,000	150
Roy, O.	Québec		
Shape, John.....	Montréal	500	65
Stewart, Mme.	do	10,000	1,500
Slevin, J.	Saint-Jean	1,000	150
St. Jean, Dame R.	Montréal	200	30
Sommerville, Wm.	Ottawa	900	90
Saucier, L. P.	Sandy Bay.....	400	20
Smith et Stewart.....	Ottawa	200	10
Sirois, F. A.	Saint-Pascal	200	20
Shepherd, J. H.	Windsor.....	5,300	630
Stewart, W. J., en fidéicommis	Montréal	1,000	100
Stewart, Luke.....	Saint-Jean, N.-B.....	1,800	180
St. Pierre, H. C.	Montréal	500	50
Scriver, J. F.	do	200	20
Tanguay, A.	Saint-Charles.....	1,000	125
Terroux, B.	Arthabaska.....	900	90
Taschereau, H. S.	Québec	100	10
Turcotte, Mme E. C. L.	Joliette.....	1,000	150
Toussaint, Mlle P.	Saint-Michel	600	60
Tétu, Mlle Mary	Québec	1,800	285
Tétu, Mme H.	Saint-Anselme	900	90
Tapin, F. X.	Trois-Rivières.....	1,800	180
Taché, J.	Kamouraska	100	5
Taylor, J. B.	Ottawa	1,800	180
Vidal, J. O.	Lotbinière	200	20
Vaillancourt, C.	Saint-Anselme.....	100	10
Wright, J. H.	Sorel	1,000	100
Wilkes, G. H.	Brantford.....	1,800	180
Waterous, Mlle E.	do	1,300	130
White, Jas.	Halifax	7,000	700
Wilson, R.	do	17,500	1,750
Wilkes, G. H., en fidéicommis	Brantford.....	1,800	180
Wilkes, W. A.	do	14,200	1,420
	Total.....	531,000	59,094

ROYALE CANADIENNE—*Fin.*

RÉCAPITULATION.

	Montant souscrit.	Montant payé.
	\$	\$
Actions établies,—1,683,900, ou.....	5,051,700	1,010,310
Payées mais non réduites.....	65,500	13,100
Ayant des versements à faire.....	531,000	59,094
Confisquées.....	347,500	34,980
Total.....	5,995,700	1,117,514

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE LA SOUVERAINE.

LISTE DES ACTIONNAIRES.

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Brown, l'hon. Geo., succession.....	Toronto.....	7,500	1,500
Calvin, D. D.	Ile du Jardin.....	2,500	500
Beaufort et fils.....	Montréal.....	6,000	1,200
Britton, B. M.....	Kingston.....	5,000	1,000
Betts, H. A., succession	do	5,000	1,000
Becher, H. C. R.....	London.....	1,000	100
Cheney, Gilman.....	Montréal.....	10,000	2,000
Cameron, l'hon. M. C.....	Toronto.....	5,000	1,000
Jaffray, Robert	do	2,000	400
Dalton, J. D.....	London.....	15,000	3,000
Goodhue, C. F.....	do	18,000	3,600
Gunn, A.....	Kingston.....	5,000	1,000
Green, E. K.....	Montréal.....	5,000	1,000
Banks, Greenhow.....	Toronto.....	2,000	400
Hope et Temple	do	10,500	2,100
Irwin, J. D.....	do	10,500	2,100
Irish, D. T.....	Montréal.....	2,500	500
Kerr, J. K.....	Toronto.....	10,500	2,100
Rae, Geo. Martin	do	10,000	2,000
Macdonald, J.....	do	3,000	600
Mackenzie, l'hon. A.....	do	5,000	1,000
Maughan, Jno., jun.....	do	2,500	500
Mackenzie, J. et C.....	Sarnia.....	2,500	500
Mason, J. H.....	Toronto.....	2,000	400
McMaster, l'hon. W.....	do	5,000	1,000
Nelson, H. A.....	Montréal.....	500	100
Nordhemier, S.....	Toronto.....	7,500	1,500
Russell, A. W.....	do	5,900	1,000
Shaw, l'hon. A. D.....	Manchester, Ang.....	5,500	1,100
Smith, L. W.....	Toronto.....	5,000	1,000
Waddell, R.....	Kingston.....	1,000	200
Wilkes, Robt., succession	Toronto.....	5,000	1,000
Hellmuth, Rév. Isaac.....	London.....	2,500	500
Buck, A. C.....	Caledonia.....	2,000	400
O'Keefe et Cie.....	Toronto.....	2,000	400
Arnett, Dr. J. H.....	Hamilton.....	10,000	2,000
Gregg, George	Toronto.....	20,000	4,000
Blake, Mme Helen S.....	Hamilton.....	10,000	1,000
Harper, Samuel.....	Kingston.....	500	100
Kerr, Jas. K., en fidéicommiss	Toronto.....	7,500	1,500
Pellatt & Osler.....	do	2,000	400
Walker, Jno.....	London.....	2,000	400
Cartwright, J. S.....	Toronto.....	5,000	1,000
Shaw, D. F., succession.....	do	500	100
McMahon, Hugh.....	London.....	2,500	500
Jones, Henry J.....	Perche Station.....	7,000	1,400
Bain, Jas. Wm.....	St-Polycarpe.....	1,000	200
Remillard, Rév. Jos. Octave.....	do	500	100
Lemire, Elie.....	L'Assomption.....	1,000	200
Archambault, Mrs. A.....	do	2,000	400
Morrier, Jean R.....	Napierville.....	1,000	200
Morrier, Mme J. R.....	do	500	100
Morrier, Henry R., succession	do	500	100
Tassé, François Z.....	St-Laurent, Montréal..	1,300	260
Painchard, C. F., M.D.....	Varennnes.....	5,000	1,000
Gravel, Rév. Isidore.....	Montréal.....	1,000	200
Archambault, l'hon. Louis.....	L'Assomption.....	9,000	1,800
Bellerose, l'hon. J. H.....	St-Vincent-de-Paul.....	7,100	1,420
Armand, l'hon. Jos.....	Rivière des Prairies.....	3,000	600

LA SOUVERAINE—*Suite.*LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Archambault, Jos. N. A.	Varennes	1,000	200
Villeneuve, Rév. G. V.	L'Assomption	1,500	300
Guilbault, Louis	do	1,000	200
Dorval, Rév. Féréol	do	6,000	1,200
Gaudet, Rév. Jos.	do	500	100
Forest, Jean Baptiste	do	1,000	200
Rivest, Jean Damase	do	1,000	200
Mongeau, Rév. Jos. L.	Evêché, Montréal	1,000	200
Martel, Pierre	L'Assomption	200	40
Forest, François	do	1,000	200
Frenette, Rév. C. E.	Ste-Anne, Kamouraska	500	100
Dostaler, Hon. P. E.	Berthier	2,000	400
Dostaler, Archibald	do	200	40
Delage, Rév. F. X.	L'Islet	1,000	200
Dagenais, Rév. Thomas	St-Rochel' Achigan	500	100
Marcotte, Charles	L'Islet	1,000	200
Lavoie, Napoléon	do	200	40
Lacombe, Rév. A.	Winnipeg	300	60
Collège de l'Assomption	L'Assomption	1,000	200
Richard, Edouard	do	2,000	400
Forest, Ludger, M.D.	do	1,000	200
Rochette, Rév. Félix	Sault au Récollet	2,500	500
Levesque, Pierre Thomas	L'Assomption	3,000	600
Archambault, Z., succession	do	1,000	200
Thivierge, Rév. Paul N.	St-Bonaventure	100	20
Daigneault, Jos. C.	Ste-Julie, Verchères	100	20
Seers, Louis Alexander	Beauharnois	4,000	800
Anctil, Jos.	Ste-Anne de la Pocatière	8,000	1,600
Pominville, Jean T.	St-Vincent de Paul	3,000	600
Dostaler, Alfred	Berthier	1,000	200
Lebel, Pierre	St-Assine	100	20
Prévost, Wilfrid	Montréal	2,000	400
Trudel, Joseph	Batiscan	400	80
Trudel, Robert	do	200	40
Lantier, Jean Baptiste L.	St-Polycarpe	1,000	200
Lantier, Jos. A.	do	2,500	500
Laberge, E., M.P.P.	Ste-Philomène	2,000	400
Beaudry, E. A.	Varennes	500	100
Généreux, Olivier	Berthier	3,000	600
Branchaud, Moïse	Montréal	1,500	300
Gaudet, Dunois	St-e-Anne des Plaines	1,000	200
Plinquet, Rév. Vincent	L'Isle du Pas	1,000	200
Paré, Camille Elie	St-Vincent de Paul	1,000	200
Paré, Joseph	do	1,200	240
Dugas, Narcisse	St-Jacques de l'Achigan	100	20
Lafontaine, Jos. L.	Roxton Falls	300	60
Lafontaine, L. D.	St-Edouard	2,000	400
Paré, Cyrille	Montréal	500	100
Ledere, Rév. Jos. U.	St-Vincent de Paul	2,500	500
St. Aubin, Rév. T.	Henryville	100	20
Caisse, Rév. M. D.	St-Sulpice	2,000	400
Laviolette, Gustave, M.D.	Montréal	2,000	400
Manseau, Charles	L'Assomption	1,000	200
Archambault, Camille	do	3,000	600
La Corporation Episcopale Catholique Romaine de Montréal	Montréal	5,300	1,060
Chevalier, Mlle Melina	L'Assomption	1,000	100
Lecavalier, N. M., M.P.P.	St-Laurent	1,000	200
Galarneau, E.	Montréal	3,000	600

LA SOUVERAINE—*Suite.*
LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit	Montant payé.
		\$	\$
Archambault, Jos.	St-Paul l'Ermite	2,000	400
Brien, Albert.....	do	3,000	600
Marion, Jos., N.P.	do	3,000	600
Grenier, Dr. P.	St-Maurice	100	20
Marcoux, Rév. M. D.	Champlain.....	100	20
Corporation Episcopale C. R. des Trois Rivières.....	Trois-Rivières.....	200	40
Dufresne, Mme E.	do	3,000	600
Bourgeois, Geo. A., M.D.	do	500	100
Richard, E.	L'Assomption.....	500	100
Leblanc, E.	L'Epiphanie.....	2,200	440
Richard, Mlle E.	L'Assomption.....	1,000	100
Caisse, Rév. Française.....	St-Sulpice.....	600	120
Blain, Jean.....	St-Edouard.....	2,000	400
Dufresne, E., succession.....	Trois-Rivières.....	100	10
Mathiew, Jean B. E.	Montréal	6,900	1,380
Mathiew, Arthur, M.D.	do	2,300	460
Dugas, F., M.P.	St-Liguori.....	1,000	200
Larue, Praxède, M.P. et M.D.	St-Augustin.....	2,000	400
Fortin, l'hon. Pierre, M.P.	Québec.....	2,000	400
Paquet, A. H., M.D.	St-Cuthbert.....	1,000	200
Gladu, Victor, N.P.	St-François du Lac.....	500	100
Vassal, Henry.....	Pierreville.....	200	20
Massue, G. A., succession.....	St-Aimé.....	400	80
Lemaître, Dr. Jos.	St-Thomas de Pierreville.....	500	100
Reeves, G. et O.	Pointe aux Trembles.....	1,000	200
Belisle, T. G.	Montréal	1,000	200
Allard, Narcisse.....	Pointe aux Trembles.....	1,000	200
Mathiew, Eustache.....	Lachenais.....	1,000	200
Paré, Louis.....	St-Vincent de Paul.....	500	100
Lefebvre, S. E.	Montréal	100	20
Paquette, Rév. B.	Québec.....	1,000	200
Sax, Rév. P.	St-Romuald.....	1,000	200
Duchesneau, Jos. A., M.D.	St-Vincent de Paul.....	3,000	600
Guérin, Moïse.....	Napierville	200	40
Cockburn, Geo. R. R.	Toronto	10,700	2,140
Chaffers, l'hon. W. H.	St-Césaire.....	2,500	500
Gaudet, l'hon. Jos., M.P.	Gentilly.....	1,000	200
Ross, l'hon. J. J., M.P.	Québec.....	2,000	400
Robitaille, l'hon. Théodore.....	Ottawa.....	1,000	200
Cormier, l'hon. Chas.	Somerset.....	2,000	400
Trudeau, Louis H.	Henryville, Q.	400	80
O'Donoghue, P. L.	Montréal	200	40
Brunel, Antoine.....	St-Pierre les Becquets.....	200	20
Pellaud, Basile Elie.....	Berthier (<i>en haut</i>).....	300	60
Pellerin, Elie.....	do	1,000	200
Archambault, Rév. Urgel.....	St-Barthélemy.....	200	40
Rouleau, F. E.	do	100	10
Vadnait, Louis.....	St-Cuthbert.....	500	100
Tranchemontagne, Louis.....	Berthier (<i>en haut</i>).....	1,000	200
Brien, Rév. André.....	St-Cuthbert.....	100	20
Biron, F. X. Antoine, N.P.	do	500	100
Dorion, Charles, M.D.	L'Assomption.....	2,000	400
Beaubien, l'hon. Louis, M.P.	Montréal	100	20
Bourgoin, N. H.	do	500	100
Gauthier, Thos.....	do	3,500	700
Pinsonneault, Alfred.....	St-Jacques le Mineur	100	20
Dufresne, Mme Jeanne.....	Trois-Rivières.....	100	20
Archambault, Alex., succession.....	L'Assomption.....	2,000	400

LA SOUVERAINE—*Suite.*LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	
Smith, A. M.	Toronto	8,200	1,640
Michel, Caron	Trois-Rivières	500	100
Dufresne, D. F.	do	500	100
Rioux, Rév. Jules B.	St-Monique	2,000	400
Heneau, Nérée	L'Epiphanie	1,000	200
Mailloux, Elie, M. P.	Ile Verte	1,000	200
Gendron, R. S., M. P.	Montréal	200	40
Lacerte, Elie, M. P.	Yamachiche	500	100
Barrette, Pierre	St-Vincent de Paul	100	20
Archambault, G.	L'Assomption	1,000	200
Archambault, P.	do	500	100
Lavallée, Rév. Norbert	St-Vincent de Paul	500	100
Joubert, Zéphirin	do	200	40
Lacoursière, Dosithé	Ste-Genève de Batiscan	400	80
Lavallée Dr. V. P., M. P.	St-Félix de Valois	200	40
Ducharme, Pierre C.	do	100	20
Read, Geo	do	200	40
Crépeau, M., N. P.	do	100	20
Lacoursière, Antoine	St-Stanislas de Batiscan	300	60
Massicotte, N. P.	Ste-Genève de Batiscan	100	20
Labelle, Rév. A.	St-Jérôme	100	20
Langlois, Louis A.	St-Louis	2,000	400
Antil E.	St-Roch, Qué.	1,000	200
Mulock, W. R.	Toronto	2,000	400
Lambert, Jos. N.	St-Stanislas de Batiscan	300	60
Arkin, Mme H.	St-Rémi	1,000	100
Mignault, Henri A., M. D.	St-Denis	1,000	200
Archambault, E.	L'Assomption	1,000	200
Desaulniers, L. L. L.	Yamachiche	500	100
Morin, L. E.	Montréal	500	100
DeMartigny, Adélar	do	4,000	800
Forget, Octave	Terrebonne	500	100
Lauzon, Rév. J., succession	Repentigny	1,000	200
Morin, Rév. Jos.	St-Jacques le Mineur	1,000	200
Dagenais, Rév. T. E.	Contrecoeur	1,000	200
Aubry, Rév. F.	St-Jean, Est, P. Q.	1,000	200
Desjardins, A., M. P.	Montréal	500	100
Doucet, Rév. J., succession	Ste-Hélène	1,000	200
Smith, Goldwin	Toronto	7,000	1,400
Cartwright, Jno. R.	do	5,000	1,000
Ireland, Jas. O.	do	1,000	200
Baines, H. et C.	do	9,500	1,900
Peck, LaRue	Port Hope	5,000	1,000
Donnell, Rév. A. O.	St-Dennis	1,000	200
Allen, D. H., en fidéicommis	Toronto	5,000	1,000
Kirkpatrick, Geo. B.	do	5,000	1,000
Kirkpatrick, Geo. B., en fidéicommis	do	7,000	1,400
Villeneuve, J. O.	St-Jean Baptiste	5,700	1,140
Poissant, Rév. P.	St-Colomban	1,000	200
Chèvrefeuille, Rév. Geo.	Ste-Anne du Bout de L'Isle	500	100
Archambault, L. H.	Montréal	1,000	200
Straubenzie, B. V.	Kingston	2,000	400
Lozeau, A.	St-Vincent de Paul	1,000	200
Blake, Margaret	Toronto	2,000	400
Brunet, T.	St-Augustin	500	100
Leblanc, Jean B.	Montréal	2,000	400
Tassé, Rév. S.	do	1,000	200
Dionne, l'hon. E.	Ste-Anne de la Pocatière	2,000	400
Scott, Jno. G.	Toronto	2,500	500

LA SOUVERAINE—*Suite.*
LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	
Hudson, A. H.....	Crayford, Kent, Ang.....	2,000	400
Dansereau, Dame M. P. C.....	Montréal	1,000	100
Frechette, O.....	Berthier.....	500	100
Loranger, J. M. et L. O.....	Montréal	200	40
Martel, Jos. Z.....	L'Assomption.....	3,800	760
Smith, Mary Elizabeth.....	Toronto	5,000	1,000
Conger, P. D.....	do	5,000	1,000
Harper, Mary.....	do	3,000	600
Donaldson, R. A.....	do	2,000	400
Parish, W. G.....	Farmersville.....	1,000	200
Calder, D. R.....	Kintore.....	1,000	200
Bright, Thos. G.....	Toronto	2,000	400
Couture, F.....	St-Augustin	500	100
McCarthy, Jean.....	do	100	20
Thibault, B.....	do	200	40
Constantin, W.....	do	800	160
Macardy, Jos.....	do	200	40
Côté, F.....	do	200	40
Drolet, F.....	do	100	20
Côté, Jos.....	do	100	20
Jobin, Louis.....	do	500	100
Saunders, B.....	Toronto	2,000	400
Covertton, Dr. T. S.....	do	500	100
Barnes, C. E.....	Cincinnati, Ohio, E.U.....	500	100
McBain, Rév. J. A. F.....	Chatham, N.B.....	3,000	600
Shaw, Mme M. K.....	Toronto	7,500	1,500
	Total.....	600,000	118,440

CIE D'ASSURANCE MUTUELLE SUR LA VIE, DITE DU SOLEIL.

LISTE DES ACTIONNAIRES.

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Alexander, Charles.....	Montréal.....	5,000	625
Abbott, Hon. J. J. C.....	do.....	5,000	625
Anderson, Robert.....	do.....	39,000	4,875
Buntin, Alexander.....	do.....	20,000	2,500
Beattie, John.....	do.....	10,000	1,250
Bryson, T. M.....	do.....	7,500	937
Brush, George S.....	do.....	2,000	250
Barbeau, E. J.....	do.....	5,000	625
Burland, G. B.....	do.....	2,000	250
Cumming, W. B.....	do.....	10,000	1,250
Cooper, William.....	do.....	5,000	625
Craig, Thomas.....	do.....	2,000	250
Campbell, F. W., M.D.....	do.....	2,000	250
Coulson, D.....	Toronto.....	1,000	125
Cohen, M.....	Hamilton.....	2,800	350
Cheese, W. E.....	Montréal.....	2,000	250
Cameron, A. H., succession.....	do.....	1,000	125
Claxton, T. James.....	do.....	5,000	625
Cramp, G. B.....	do.....	5,000	625
Delisle, A. M., succession.....	do.....	4,000	500
Dakers, James.....	do.....	1,000	125
Ewing, S. H. et A. S.....	do.....	5,000	625
Edgar, Frank.....	do.....	1,500	187
Finlay, Samuel.....	Angleterre.....	10,000	1,250
Fisher, C. H. B.....	Frédéricton.....	4,000	500
Filgate, Samuel.....	Montréal.....	1,000	125
Forster, Rèv. J. S., en fidéicommiss.....	do.....	2,000	250
Gault, H. M.....	do.....	40,000	5,000
Gault, A. Fred.....	do.....	15,000	1,875
Gault, L. H.....	do.....	11,000	1,375
Gault, R. L.....	do.....	2,000	250
Gault, E. J.....	do.....	10,000	1,250
Gilroy, Thomas.....	Goderich.....	13,000	1,625
Greene, E. K.....	Montréal.....	5,000	625
Gould, Charles H.....	do.....	2,000	250
Gill, Robert.....	Brockville.....	1,000	125
Hutton, James.....	Montréal.....	10,000	1,250
Hamilton, Alexander.....	do.....	5,000	625
Howard, R. P., M.D.....	do.....	5,000	625
Hingston, W. H., M.D.....	do.....	1,000	125
Miller, W. T.....	do.....	10,000	1,250
McKenzie, M.....	do.....	21,000	2,625
McLennan, Hugh.....	do.....	12,000	1,500
McKay, Edward.....	do.....	10,000	1,250
McLennan, John.....	Glengarry.....	10,000	1,250
Moss, S. H. et J.....	Montréal.....	5,000	625
Morrice, David.....	do.....	5,000	625
Moat, Robert.....	do.....	2,000	250
McDougall, A.....	do.....	7,000	875
McFarlane, D. et J.....	do.....	5,000	625
McCarthy, D. et J.....	Sorel.....	5,000	625
McSweeney, W. B.....	Halifax.....	5,000	613
Macauley, R.....	Montréal.....	16,500	2,063
Macauley, R., en fidéicommiss.....	do.....	300	37
Macauley, T. B.....	do.....	1,000	125
Meyer, H. W. C.....	Wingham, Ont.....	1,400	175
Ogilvie, A. W.....	Montréal.....	5,000	625
O'Brien, W.....	do.....	5,000	625
Paterson, W. S.....	do.....	1,000	125

SOLEIL—Fin.

LISTE DES ACTIONNAIRES—Fin.

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		\$	\$
Prowse, George R.....	Montréal.....	1,000	125
Reekie, R. James, succession de feu.....	do	10,000	1,250
Rae, Jackson.....	do	2,500	312
Rogers, George.....	do	5,000	625
Rose, Alexander.....	do	2,000	250
Reid, William.....	do	8,000	1,000
Robertson, Henry.....	do	2,000	250
Robertson, Margaret.....	do	1,000	125
Robertson, Archer.....	do	1,000	125
Rae, William.....	Québec.....	2,500	312
Richards, Joseph.....	Montréal.....	2,500	313
Springs, R.....	do	2,000	250
Skelton, Leslie J. H.	do	2,000	250
Stevenson, James, succession.....	do	1,000	125
Tasker, James.....	do	10,000	1,250
Vanwart, Wesley.....	Frédéricton.....	2,500	313
Williams, A. L.....	Montréal.....	1,000	125
Waldie, John.....	Burlington.....	10,000	1,250
Workman, Thomas.....	Montreal.....	10,000	1,250
Withall, W. J.....	Québec.....	10,000	1,250
Wilson, Andrew, succession.....	Montréal.....	2,500	313
Wilson, Esther.....	do	2,500	312
Warren, W. H.....	do	1,000	125
Wilson, John T.....	do	1,000	125
	Total	500,000	62,500

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE ET TONTINE DE TORONTO.

LISTE DES ACTIONNAIRES.

Nom.	Résidence.	Montant	Montant
		souscrit.	payé.
		\$	\$ cts.
Burland, G. B.....	Montréal.....	5,000	2,500 00
Bosworth, N. A.....	Stratford.....	1,000	272 70
Brouse, W. H., succession.....	Prescott.....	1,000	500 00
Bigelow, N. G.....	Toronto.....	2,000	631 04
Bain, John.....	do.....	1,000	158 67
Beddome, W. C.....	do.....	200	29 93
Duggan, J., succession.....	do.....	2,500	700 00
Duggan, G., succession.....	do.....	2,500	756 00
Dunspough, W. H.....	do.....	1,000	250 00
Gray, R. H.....	do.....	1,200	300 00
Holliday, T.....	Stratford.....	500	185 45
Harvey, Jane.....	Toronto.....	20,000	5,000 00
Hay, Jane.....	do.....	1,000	250 00
Harvey, Arthur.....	do.....	45,500	11,379 02
Jenkins, W.....	Clinton.....	1,000	250 00
Kerr, W.....	Mitchell.....	500	136 65
Kirkpatrick, J. C.....	Goderich.....	500	145 80
Landsborough, R.....	Clinton.....	3,600	1,000 00
Lawrence, G. W.....	Stratford.....	300	115 77
Morton, T. D.....	Brucefield.....	1,000	250 00
Morrison, Angus.....	Toronto.....	1,000	286 13
MacDonell, W. J.....	do.....	2,500	1,500 00
Pritchard, J.....	Auburn.....	2,400	600 00
Porter, W. H.....	Clinton.....	500	125 00
Plove, Jus., succession.....	Toronto.....	1,000	432 04
Rose, G. M.....	do.....	2,000	621 75
Stidston, J. H.....	Colborne.....	500	125 00
Scott, C. T.....	Wingham.....	500	125 00
Thwaites, R., succession.....	Clinton.....	500	125 00
Walker, A.....	Chili.....	2,000	1,000 00
		104,200	29,750 95

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OUEST.

LISTE DES ACTIONNAIRES.

Nom.	Résidence.	Nombre d'actions.	Montant payé.
			\$
Magrath, Charles.....	Toronto	260	5,200
Gooderham, Wm.....	do	100	2,000
Pyper, Mary.....	do	69	1,380
Cooch, A. C.....	do	9	180
Smith, Mme Mary E.....	do	390	7,800
Campbell, D.....	Trumansburg, N.Y.....	40	800
Macdonald, John.....	Toronto	40	800
Rathwell, H. C. et E. N. Rathwell, exécuteurs de la succes. de feu John Rathwell.	Kingston.....	7	140
Harris, Arthur B.....	Credit.....	84	1,680
Magrath, Thos. W.....	Chutes Niagara.....	89	1,600
Fitzgerald, Wm.....	Toronto	5	100
Michie, Jas.....	do	662	13,240
Anderson, Mme J. et A. C. Cooch, exécuteurs de la suc. de feu R. G. Anderson..	do	20	400
Wallis, Thos. G., succession.....	do	20	400
Walker, Robert.....	do	12	240
Ratray, Alex.....	Galt.....	40	800
Magrath, Jas., succession.....	Credit.....	20	400
Magrath, Wm.....	do	20	400
Hobson, E.....	Toronto	50	1,000
Falconbridge, J. K.....	Richmond Hill.....	9	180
Rowell, Henry.....	Toronto	40	800
Carroll, John.....	do	20	400
Howorth, John.....	do	320	6,400
Brown, Robt. S.....	do	20	400
Gould, Joseph.....	Uxbridge.....	40	800
Elliott, Geo.....	Guelph.....	200	4,000
Barnhart, Noah.....	Toronto	100	2,000
Smith, L. W.....	do	10	200
Duggan, Geo., succession.....	do	20	400
Cox, Mme P. H.....	Paris.....	25	500
Thompson, Robt.....	Toronto	10	200
Patterson, Peter.....	do	101	2,020
Price, Mme Annie.....	do	20	400
Robinson, Christopher.....	do	58	1,160
Simpson, l'hon. John.....	Bowmanville.....	80	1,600
Keeler, Maria H.....	Deseronto	23	460
Rathburn, E. W. et T. M., en fidéicommis	do	12	240
Craig, Mme F. J.....	do	17	340
Herdhaugh, Annie L.....	Oswego, N.Y.....	6	120
Fletcher, Rév. D. H.....	Hamilton.....	50	1,000
Harris, Lucy L.....	Credit.....	5	100
London & Canadian Loan & Agency Co....	Toronto	69	1,200
Gilmor, Robt.....	do	21	420
Wilkes, Alf. J.....	Brantford.....	33	660
Fulton, Jno., M.D.....	Toronto	149	2,980
Pipe, Wm., succession.....	Berlin	13	260
Baines, C. C.....	Toronto	3	60
Patterson, Rév. C. W.....	Aurora.....	21	420
Hinde, Geo. J.....	Gadalming, G.B.....	300	6,000
McAllister, Alex.....	Kingston.....	350	7,000
Rutherford, E. H.....	Toronto	66	1,320
Horne, Geo.....	Cannington.....	56	1,120
Worham, Helen S.....	Brockville.....	6	120
Nevitt, Mme E. E.....	Toronto	20	400
Forster, Wm.....	Brampton.....	49	980
Beaty, Mme Sarah.....	Toronto	40	800
Caldwell, J. B.....	Newmarket.....	20	400

DE L'OUEST—*Suite.*LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Nombre d'actions.	Montant payé.
		\$	\$
Manning, Alex.....	Toronto	548	10,960
Scott, Jas.....	do	700	14,000
Fisker, John.....	do	50	1,000
Garden, G. W. et R., et Alex. Davidson, exécut. de la succession de Geo. Davidson	Berlin.....	12	240
Bilton, Wm., succession de feu.....	Toronto	9	180
Postlethwaite, C. W	do	60	1,200
Osler et Moss.....	do	8	160
Harris, Mme Elizabeth.....	Credit.....	10	200
Ellerby, Rév. Thos. S.....	Sarnia.....	65	1,300
Scott, Mme Jessie.....	Québec.....	107	2,140
Strachan, Mme Margt. A.....	Toronto	47	940
MacDonell, Wm. Jno	do	2	40
Murphy, G. et H. B., et Sarah C. Halden, exécut. de la success. de feu B. Halden...	do	20	400
Evans, Eph., D.D.....	London.....	56	1,120
Laird, Rév. J. G.....	Collingwood.....	50	1,000
Chester, Geo.....	Scarboro'.....	40	800
Kenny, J. J.....	Toronto	20	4,000
Grant, Hector.....	Beaverton	30	600
Sinclair, Jas.....	Toronto	13	260
Hobson, E. J.....	do	50	1,000
Murray, Mme M. J. H.....	do	165	3,300
Webb, Thos.....	do	20	400
Playfair, Jno. S.....	do	170	3,400
Jones, Rév. Wm.....	do	179	3,580
Laidlaw, Douglas, exécuteurs de la succes- sion de feu.....	do	35	700
Spragge, Dr. E. W.....	do	10	200
Forster, Jno. W. L.....	Brampton.....	15	300
Ridout, P. F.....	Toronto	23	460
Talbot, Marcus, succession de feu.....	do	5	100
Jackes, Jos.....	Toronto	8	160
Howland, Sir W. P.....	do	20	400
Turner, Robert C.....	Yorkville.....	25	500
McGillivray, Geo.....	Whitby.....	13	260
Macpherson, R. S.....	Montréal.....	100	2,000
Wills, Thos.....	Belleville.....	50	1,000
Kirkpatrick, Rév. Francis Wm.....	Kingston.....	20	400
Smith, A. M.....	Toronto	116	2,320
Kirkpatrick, M. E., exécuteurs de la succes- sion de feu.....	Kingston.....	20	400
Perry, Jno., administrateur de la succes- sion de Mme E. Perry.....	Schombrook.....	25	500
Durie, Wm. S., et Green, R. H. C., en fidéic.	Toronto	20	400
Dewar, Jno. T., M.D., exécuteurs de la succession de feu.....	Port Hope.....	50	1,000
Ramsey, Wm.....	Toronto	171	3,420
Dudley, E. E.....	Newmarket.....	9	180
Reed, Richard.....	Bowmanville.....	25	500
Cartwright, Jno. R.....	Toronto	42	840
Alexander, Mlle J. E.....	Woodstock.....	20	400
Lee, W. S., fidéicommiss de la succession de feu Thos. Bell.....	Toronto	20	400
Orr Elgin, Mme Jennie.....	Dundas.....	20	400
Gordon, Wm.....	do	3	60
McMurrich, W. B.....	Toronto	21	420
McMurrich, Mme Minnie G.....	do	10	200
Phipper, Samuel H.....	Belleville.....	130	2,600

DE L'OUEST—*Suite.*LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Nombre d'actions.	Montant payé.
		\$	\$
Hague, Geo.....	Montréal	25	500
Seels, Esther, et Saunders, B., fidéicommissaires de la success de feu Jno. H. Seels	Toronto	19	380
Danse, Rév. Jno.....	Lefroy	40	800
Wills, Alex.....	Toronto	100	2,000
Ewing, Rév. Robert	Collingwood.....	11	220
Peters, Geo.....	Peterboro'	10	200
Murray, Geo.....	Toronto	390	7,800
Phipper, Jno. A.....	Belleville	600	12,000
Cameron, Ellen M. de B.....	Toronto	80	1,600
Keefer, Wm. N.....	Galt.....	11	220
McGill, capit. S. C.....	Kingston	35	700
Myer, Mme E. C.....	Goderich	4	80
Graham, Sarah J.....	Belleville	29	580
Symons, Jno., en fidéicommiss.....	Yorkville	7	140
Mathieson, Geo.....	Drummondville	2	40
Miller, R. S., succession	do	8	160
Barclay, Rév. Jno.....	Toronto	49	980
Gilmor, Caroline H. et Amelia C.....	do	100	2,000
Duckett, Chas.....	do	30	600
Blain, Mme David.....	do	180	3,600
Guggisburg, Dora L., exécuteurs de la succession de feu Fred. Guggisburg.....	do	32	640
Ranney, W. R.....	Saint-Jean, N.-B.....	66	1,320
Perks, Mlle Isabella, et Ross, Mme Elizabeth, exécuteurs de la succession de feu A. Sands	Port Hope.....	5	100
Smith, Geo.....	Toronto	15	300
Smith, Alex.....	do	5	100
Hairing, Jos.....	Hamilton	7	140
Wilson, W. B.....	Thornhill	26	520
MacNab, Mme E. S.....	Toronto	20	400
Haldon, E. B.....	San Francisco	30	600
Parkinson, Adam G.....	Toronto	91	1,820
Boswell, Mme Charlotte	Ottawa	319	6,380
Fulton, A. T.....	Toronto	320	6,400
McKean, Mme Margaret J.....	do	25	500
Rathbun, E. W.....	Deseronto	133	2,660
Canada, l'hon. receveur général du, en fid.	Toronto	80	1,600
Taylor, Mme Ann.....	do	33	660
King, James.....	Québec	37	740
Rathbun, Mme L. S.....	Deseronto.....	30	600
Rathbun, E. W., en fidéic. p. H. M. Rathbun	do	4	80
Cameron, Ewing.....	Owen Sound.....	50	1,000
Rayburn, R.....	Deseronto.....	10	200
King, E. F.....	Montréal	25	500
Alexander, Mme Mary.....	Toronto	5	100
McLachlan, Margt. H.....	do	15	300
Snider, R.....	Odesa	44	880
Wightman, Jno, fils	Toronto	20	400
French, Rév. E. W.....	Jersey City, E.-U.....	4	80
Cameron, Arch., en fidéic. p. C. B. Cameron	Montréal.....	120	2,400
Cameron, Arch., exécuteur de feu D. Cameron	do	50	1,000
Cameron, Arch., en fidéic. pour H. Bethune	do	30	600
Cameron, Arch., en fidéic. p. A. M. Cameron	do	25	500
Rathbun, Mme Jean	Deseronto.....	100	2,000
Duggan, Mme Eliza.....	Toronto	9	180
Heather, R.....	do	55	1,100

DE L'OUEST—*Suite.*LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Nombre d'actions.	Montant payé.
			\$
McBean, Eliza.....	Toronto.....	200	4,000
Priestman, Jno.....	do.....	5	100
Jackes, Mme Emma.....	Township de York.....	130	2,600
Thorburn, Mlle Mary.....	Yorkville.....	7	140
Wilkie, D. R., caissier, en fidéicommiss.....	Toronto.....	50	1,000
McCord, Mlle Susane.....	do.....	12	240
McCord, A. T.....	do.....	2	40
Patton, Mme D.....	do.....	65	1,300
Maddison, A.....	Baltimore, Md.....	70	1,400
Barber, Mme Nellie.....	Toronto.....	20	400
Marters, Mme Maggie C.....	do.....	35	700
Fitzgerald, Ed.....	do.....	170	3,400
Lee, Thos. H. et W., en fidéicommiss, suc- cession de Joseph Lee.....	do.....	20	400
Kerstewan, Wm., J. et J. G. Beard, en fidéicommiss.....	do.....	33	660
Robins, Wm.....	do.....	32	640
Harrison, Geo.....	Aurora.....	30	600
Tinning, R. J.....	Toronto.....	3	60
Wilson, C. S.....	Pictou.....	144	2,880
Heron, Arch.....	Danforth.....	130	2,600
Beard, Mme C. M.....	Toronto.....	100	2,000
Agnes, Mme Dame.....	Rivière-du-Loup, (en haut).....	45	900
Hyman, Ely.....	Churchville.....	63	1,260
Thompson, Margt.....	Toronto.....	110	2,200
Craig, Rév. R. J., en fidéicommiss pour l'église presbytérienne.....	Deseronto.....	18	360
Thompson, Thos. McLiric.....	Toronto.....	30	600
Sherrard, Mme Eliza Anne.....	do.....	20	400
McDermaid, Mme Mary.....	Ottawa.....	15	300
George, Mlle Isabella L.....	Toronto.....	56	1,120
Northey, Rév. E. W. et C. S. Gzowski, en fidéicommiss.....	do.....	48	960
Timms, Mlle E.....	Yorkville.....	50	1,000
Davidson, Susannah F.....	Uxbridge.....	25	500
Marshaw, Mme Sarah A.....	Thornhill.....	20	400
Gamble, R. D.....	Brampton.....	150	3,000
Rathbun, Bunella.....	Deseronto.....	114	2,280
Craig, Rév. R. J., en fidéic. p. G. R. Craig	do.....	1	20
Mahar, Mlle C.....	do.....	5	100
Bowes, J. G.....	Toronto.....	34	680
Osler, E. B.....	do.....	20	400
Lyon, Mme Ann.....	Chiltenham.....	13	260
Baines, Chas. E.....	Cincinnati, O.....	15	300
Smith, Mlle Jane.....	Toronto.....	5	100
Smith, Mlle Anna.....	do.....	5	100
Graham, D., en fidéicom. p. A. E. Graham	Belleville.....	25	500
McMurrich, Hon. J.....	Toronto.....	80	1,600
George, Mlle Emma.....	do.....	44	880
Bawtree, Mme M. E.....	Uxbridge.....	75	1,500
Browne, J. et P.....	Toronto.....	25	500
Campbell, J.....	do.....	20	400
Maddison, J. E.....	do.....	10	200
Perram, Mme M. A.....	Hamilton.....	44	880
Arnoldi, F., en fidéicommiss.....	Toronto.....	37	740
Home Savings and Loan Co.....	do.....	963	19,260
Johnstone, Watson.....	Thornhill.....	3	60
Benson, T. M. et G. L. McCaul, en fidéic.	Port Hope.....	38	760
Farley, James H.....	Toronto.....	2	40

DE L'OUEST—Fin.

LISTE DES ACTIONNAIRES—Fin.

Nom.	Résidence.	Nombre d'actions.	Montant payé.
			\$
Turner, Jno.....	Toronto	360	7,200
Canadian Steam-Users' Insurance Association.....	do	110	2,200
Kemp, J. C., Manager, et L. J. Bolster, comptable, en fidéicommiss.....	do	1,040	20,800
Strachan, Mlle Agnes, A.....	do	11	220
Jupp, Rév. Wm.....	Midland.....	22	440
Reid, J. G., et Rév. Wm. Gregg, exécuteurs de la succession de W. R. Orr.....	Toronto.....	80	1,600
Thorburn, Mlle Catherine.....	Yorkville.....	2	40
Delaporte, Mlle Lizzie.....	Toronto.....	6	120
Beaty, J. W.....	do	25	500
Jackes, P.....	do	20	400
Jones, James Gordon.....	do	15	300
Forbes, H. R.....	do	16	320
Carlyle, Mme W. D.....	do	25	500
Patton, Jos. C., en fidéicom. W. R. Patton.	do	25	500
Beaty, R.....	do	125	2,500
Rathbun, E. W., en fidéicommiss pour Mlle S. J. Riley.....	Deseronto.....	12	240
Rathbun, E. W., en fidéic. p. E. W. Rathbun	do	13	260
Alexander et Stark.....	Toronto.....	434	8,680
McBain, Rév. J. A. F.....	Chatham, N.B.....	6	120
Quealy, Bridget.....	Toronto.....	1	20
Brodie, J. L., caissier, et F. J. Gosling, inspecteur, en fidéicommiss.....	do	1,129	22,580
Fisher, D.....	Bowmanville.....	50	1,000
Strathy, H. S., caissier, en fidéicommiss.....	Toronto.....	1,264	25,280
Alexander et Reid.....	do	100	2,000
Strathy, H. S., en fidéicommiss.....	do	150	3,000
Anderson, Rév. Jno.....	Hamilton.....	20	400
Suckling, W. J.....	Toronto.....	30	600
Thacker, Major-génél. Jno.....	do	50	1,000
	Total.....	20,000	400,000

ETAT des taxes imposées sur les compagnies d'assurances ci-dessous, pour l'année expirée le 31 mars 1881, en mité des actes des assurances de 1875 et 1877.

Compagnies.	Taxe.	Compagnies.	Taxe.
	\$ cts.		\$ cts.
Accidents.....	41 44	<i>Phénix</i> , de Brooklyn.....	77 64
<i>Ætna</i> , contre le feu.....	136 83	<i>Phœnix</i> , de Londres.....	215 30
<i>Ætna</i> , sur la vie.....	460 53	Québec.....	82 97
<i>Agricultural</i> , de Watertown.....	63 72	<i>Queen</i>	271 96
<i>Anchor Marine</i>	85 79	<i>Reliance</i>	36 91
<i>British America</i>	390 60	Royale Canadienne.....	363 03
<i>Briton</i> , sur la vie.....	5 32	<i>Royal</i>	590 39
Canada, contre l'incendie et maritime.....	222 28	<i>Scottish Imperial</i>	69 02
Canada, sur la vie.....	779 94	Souveraine.....	143 07
Citoyens.....	178 53	<i>Standard</i> , sur la vie.....	219 41
<i>Commercial Union</i>	334 51	<i>Star</i>	27 03
Confédération, sur la vie.....	244 35	Soleil.....	157 66
<i>Dominion</i>	93 35	Toronto, sur la vie.....	6 27
<i>Equitable</i>	257 93	<i>Travelers'</i>	168 75
De Garantie.....	69 45	<i>Union Mutual</i>	110 28
<i>Guardian</i>	83 21	<i>Ouest</i>	627 87
<i>Hartford</i> , contre l'incendie.....	110 33		
<i>Imperial</i>	207 50	<i>Compagnies qui ont cessé de faire des opérations.</i>	
<i>Lancashire</i>	270 09	<i>Briton Medical</i> , sur la vie.....	40 59
<i>Liverpool and London and Globe</i>	220 71	<i>Connecticut</i> , sur la vie.....	161 35
London.....	71 00	<i>Edinburgh</i>	29 39
<i>London and Lancashire</i> , contre l'inc.....	12 53	Association, d'Écosse sur la vie.....	126 22
<i>London and Lancashire</i> , sur la vie.....	85 61	<i>National</i> , sur la vie.....	17 31
<i>London Guarantee and Accident</i>	4 35	<i>New York</i> , sur la vie.....	148 73
<i>London Mutual</i> , contre l'incendie.....	141 38	<i>North Western</i>	43 94
Marine des Marchands.....	120 40	<i>Phœnix Mutual</i> , sur la vie.....	105 47
<i>Metropolitan</i>	35 94	<i>Scottish Amicable</i>	22 04
Mutuelle, sur la vie.....	48 60	<i>Scottish Provident</i>	7 92
<i>North British</i>	372 10	<i>Scottish Provincial</i>	39 79
<i>Northern</i>	99 70	<i>United States</i> , sur la vie.....	2 28
<i>Norwich Union</i>	27 20		
<i>Ontario Mutual</i>	108 51		
		Total.....	\$9,285 32

Toutes les compagnies ci-dessus ont payé.

COMPAGNIES INSOLVABLES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE ATLANTIC MUTUAL, D'ALBANY, N.Y. (INSOLVABLE.)

NOTE.—Le mémoire qui suit a été fourni par M. T. W. Taylor, maître en chancellerie, syndic canadien de cette compagnie.

In re La compagnie d'assurance sur la vie Atlantic Mutual.

L'ordre de la cour de chancellerie nommant T. W. Taylor, maître en chancellerie, syndic pour les fins de l'acte 40 Vic. ch. 42, était daté du 16 février 1878.

Au commencement de mars 1878, des annonces furent publiées dans un certain nombre de journaux des diverses parties de la Confédération, invitant les porteurs de polices et toutes personnes ayant des réclamations à faire valoir contre le dépôt entre les mains du gouvernement, de les transmettre de suite. En même temps des avis dans le même sens furent expédiés par la poste à chaque assuré. Des formulés d'affidavits attestant la réclamation leur furent aussi envoyées.

Dès le début des procédures on a éprouvé de grandes difficultés à se procurer du receveur d'Albany des renseignements qu'il aurait été important pour le syndic canadien de posséder, et qui lui auraient grandement facilité la tâche de régler les réclamations canadiennes.

Le syndic ne pouvait donner son certificat avant que l'on eût constaté aux Etats-Unis la valeur des diverses polices et des sommes imputables sur celles d'entre elles qui avaient été délivrées sous le système de demi-crédit. Aucune distribution ne pouvait être faite du dépôt entre les mains du gouvernement avant de savoir si tout l'actif de la compagnie suffirait pour payer à tous les assurés un dividende égal ou supérieur à celui que le dépôt permettrait de payer aux assurés canadiens.

Les réclamations présentées au syndic se décomposent comme suit :

Jugement	1
Réclamations pour cause de décès.....	30
Polices courantes.....	748
	779

Après un examen minutieux de toutes ces réclamations, le syndic admit, le 6 février, 1881, les réclamations suivantes :—

1 jugement.....	\$ 1,308 99
27 réclamations pour cause de décès.....	37,145 39
698 réclamations sur polices courantes.....	140,990 77
	\$179,445 15

Le 23 mars, 1881, la cour de chancellerie ordonna que le dépôt fait entre les mains du gouvernement fût consigné en cour et distribué aux réclamants, *pro rata*, par le bureau du comptable de la cour.

Le 28 avril, 1881, le ministre des Finances consigna à la cour de chancellerie la somme de..... \$101,070.08

Les frais de procédure et de liquidation s'élevèrent aux chiffres suivants :—

Frais du pétitionnaire Douglass	\$ 654 65
Frais du ministre des Finances.....	361 55
Frais de la compagnie.....	247 95
Frais du syndic et sa commission	1,651 47
	2,915 62

Laissant à distribuer..... \$98,155 36

soit, 53½ pour cent aux réclamants.

La plus grande partie de cette somme a été payée par la cour à qui de droit. Le montant de certaines réclamations dans lesquelles des mineurs se trouvaient intéressés reste encore à la cour. Il y a certains cas dans lesquels les avis que l'argent était prêt à être distribué ne sont pas parvenus aux réclamants parce qu'ils avaient changé de domicile.

COMPAGNIE D'ASSURANCES AGRICOLE DU CANADA, DE MONTRÉAL, (INSOLVABLE.)

Ci-suit une traduction du jugement dont il est parlé à la page xxv.

La cour, ayant entendu les parties par leurs avocats sur le mérite de la présente cause, examiné les procédures ainsi que les témoignages, et avoir mûrement délibéré, juge: "Qu'attendu que les demandeurs ont été nommés syndics de la Compagnie d'Assurance Agricole du Canada, par acte spécial du Canada, savoir, le chap. 38 de la 31ème Victoria; attendu qu'il a été prouvé que le défendeur avait souscrit pour soixante-dix actions du capital social de la dite compagnie, représentant une valeur de \$100 chacune, sur lesquelles il avait opéré un premier versement de 10 pour cent, s'élevant à \$700; attendu qu'il a été établi que les directeurs de la compagnie, ayant décidé de permettre aux actionnaires de réduire de 75 pour cent le montant du capital souscrit, c'est-à-dire de réduire à 25 pour cent la somme primitivement souscrite par chacun d'eux, et que le défendeur, dans le but de profiter de la décision des directeurs à cet effet, a transféré, le 23 mars 1877, le montant de ses actions souscrites à Edward H. Goff, alors gérant et l'un des directeurs de la compagnie, et payé en même temps la somme de \$1,100, faisant en tout \$1,800 versées, pour laquelle somme il reçut en retour du dit E. H. Goff, des actions libérées pour une somme de \$1,800 savoir, 18 actions de la dite compagnie; attendu que le transfert fait par le défendeur au dit E. H. Goff a été inscrit dans les livres de la compagnie, et qu'il est prouvé que les \$1,100 que le défendeur a payé à Goff appartiennent à la compagnie, puisqu'elles ont servi à réduire la dette du dit Goff envers la compagnie, dette qu'il avait contractée pour obtenir les actions dont il avait transféré une partie au défendeur en cette cause; attendu qu'il a été prouvé que le transfert n'avait pas été fait de bonne foi, mais qu'il avait été fait dans le seul but de réduire à 25 pour cent le capital primitivement souscrit par le défendeur; attendu que les directeurs de la dite compagnie n'avaient pas le droit de réduire ainsi les actions originairement souscrites par les actionnaires, et que le défendeur ne pouvait pas par ce transfert se soustraire aux obligations qu'il avait originairement contractées de faire les versements qui seraient demandés sur ces actions; attendu qu'il est bien vrai que le consentement des directeurs paraît avoir été obtenu pour le transfert de ces actions au dit Goff, mais que l'article 17 du chap. 104 des Statuts du Canada de 1872, 35 Vic., ne s'applique pas au cas actuel, vu que le transfert n'a été fait, comme il est dit plus haut, que dans le seul but de réduire le capital souscrit par le défendeur dans cette compagnie; attendu que les directeurs d'une compagnie à fonds social n'ont que des pouvoirs limités se rapportant à l'administration des affaires de la compagnie, et qu'ils n'ont aucun droit de libérer tous les actionnaires ou une partie d'entre eux de la responsabilité qu'ils assument toujours envers la compagnie dont ils font partie. Vu que le défendeur a fait le premier versement sur les actions qu'il avait souscrites au fonds social de la compagnie, savoir, la somme de \$700; et que le 22 février 1877, un second versement de 10 pour cent a été régulièrement demandé sur le capital social de la compagnie, et que ce versement a été déclaré payable en deux versements de 5 pour cent chacun, le premier le 25 mars 1877 et le second le 24 avril 1877; et que le 8 novembre 1877, un troisième versement de 10 pour cent sur la somme du capital souscrit a été régulièrement demandé et déclaré payable le 17 décembre 1877;

Et vu que le défendeur est devenu endetté pour ces appels de versements (2ème et 3ème) de dix pour cent chacun, en une somme totale de quatorze cents piastres sur la somme souscrite par lui au capital social de la compagnie;

Considérant, néanmoins, que le défendeur a droit au crédit de la somme de \$1,100 payée par lui au dit E. H. Goff, et dont la compagnie d'Assurance Agricole du

Canada a bénéficié jusqu'à un certain point; et vu surtout que l'un des demandeurs, ès-qualité, M. Philip S. Ross, dit dans son témoignage que les demandeurs consentaient à donner crédit au défendeur de cette somme de \$1,100, laissant en faveur des demandeurs, en leur qualité susdite, une balance de \$300 que le défendeur leur doit en justice et en équité, comme balance due sur les second et troisième appels de fonds sur les actions qu'il possède dans le capital social de la compagnie;

Considérant aussi que le transfert qui a été fait de ces actions par le défendeur au dit E. H. Goff n'a été fait que dans le seul but de réduire les actions du défendeur à 25 pour cent de la somme du capital originellement souscrite par lui, et qu'il n'est pas nécessaire de mettre en cause le dit E. H. Goff afin de pouvoir rendre jugement sur la réclamation des demandeurs en cette cause;

Considérant que les défenses produites par le défendeur ne sont ni bien fondées ni prouvées, et que l'action des demandeurs, ès-qualité, est bien fondée pour la somme qui est réclamée;

La Cour a maintenu et maintient la dite action et a condamné et condamne le défendeur à payer aux demandeurs la somme de \$300, avec intérêts et dépens, etc.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE SUR LA VIE "THE GLOBE" DE NEW-YORK.

Ci-suit le texte du jugement dont il est parlé à la page xxvi :

PROVINCE DE QUÉBEC, <i>District de Montréal,</i> No 440.	}	Acte de faillite de 1875, et ses amendements.
----------------------------------------------------------------	---	-----------------------------------------------

COUR SUPÉRIEURE POUR LE BAS-CANADA:

Le huitième jour de mars mil huit cent quatre-vingt-deux.

(Original)

Présent :

L'honorable juge MATHIEU.

Dans l'affaire de *The Globe Mutual Life Insurance Company of New York*, faillie; et Wilmer Cleveland Wells, de la cité de Montréal, en sa qualité de syndic à la faillite de la dite compagnie pour le Canada, et syndic;

James D. Fish, de la cité de New-York, dans l'Etat de New-York, un des Etats-Unis d'Amérique, en sa qualité de receveur nommé à la compagnie *The Globe Mutual Life Insurance Company of New York*, faillie; et

Le dit Wilmer Cleveland Wells, syndic répondant.

La cour après avoir entendu les parties, savoir: le dit syndic Wilmer Cleveland Wells et le dit contestant James D. Fish ès-qualité sur la contestation mûe entre les parties en cette cause; avoir examiné tout le dossier de la procédure; les pièces produites; dûment considéré la preuve et sur le tout mûrement délibéré;

Attendu que la dite compagnie *The Globe Mutual Life Insurance Company of New York* fut incorporée et organisée comme compagnie d'assurance, le sept juin mil huit cent soixante-quatre dans l'Etat de New-York;

Attendu que la charte de la dite compagnie lui a été octroyée en vertu du chapitre quatre cent soixante-trois des statuts de l'Etat de New-York, intitulé: "*An Act to provide for the incorporation of Life and Health Insurance Companies and in relations to agencies of such companies*", passé le vingt-quatre juin mil huit cent cinquante-trois;

Attendu que par la section première du dit acte, il est décrété qu'aucun nombre de personnes n'étant pas moindre que treize peuvent s'associer et former une corporation ou compagnie dans le but d'assurer la vie des individus;

Considérant que par la section trois du dit acte, il est décrété que les personnes s'associant ainsi pour former une compagnie seront désignées comme les membres de la corporation, corporateurs (*corporators*), et qu'ils seront tenus de produire une déclaration signée par chacun d'eux de leur intention de former une compagnie pour les fins susdites; laquelle déclaration devra comprendre une copie de la charte qu'ils se proposent d'adopter, laquelle charte devra mentionner le nom de la compagnie, l'endroit où elle sera située et le genre d'affaires qu'elle se propose de faire; le mode et la manière dont les pouvoirs corporatifs de la compagnie seront exercés; la manière d'élire les syndics ou les directeurs dont une majorité devront être citoyens de l'Etat de New-York, et le montant du capital;

Attendu que par la section cinq du dit acte, il est décrété que lorsque les membres de la corporation, corporateurs (*corporators*), auront reçu du contrôleur une copie certifiée de leur déclaration et de la charte, ils devront publier leur intention d'organiser la compagnie tel qu'y mentionné et ouvrir des livres de souscription au fonds-capital de la compagnie jusqu'à ce que le montant du capital exigé soit souscrit, et, ensuite procéder à collecter le montant du capital et à compléter l'organisation de la compagnie;

Attendu que par la section six du dit acte aucune compagnie ne pouvait être organisée pour faire des assurances sur la vie avec un capital moindre de cent mille piastres et que le capital devait tout être versé avant que la compagnie ne commençât ses opérations;

Attendu que par la section dix il est décrété que les membres de la corporation corporateurs (*corporators*) ou les syndics ou directeurs suivant le cas, d'aucune compagnie organisée sous cet acte, auront le pouvoir d'adopter un sceau et de faire tels règlements non incompatibles avec cet acte ou la constitution et les lois de l'Etat, et que cette clause et cette loi ne paraissent faire aucune différencé entre les pouvoirs des corporateurs ou des syndics ou directeurs;

Attendu que par la section onze du dit acte il est décrété que toute compagnie formée sous cet acte sera considérée être un corps politique et incorporé;

Attendu que par la section un, de l'article trois de la charte de la dite compagnie d'assurance, il est décrété que les pouvoirs corporatifs de la compagnie appartiendront à un bureau de syndics et seront exercés par tel bureau et par tels officiers que le bureau pourra nommer et autoriser, et que par la section deux du dit article, il est décrété que le bureau des syndics consistera de pas moins de treize ni de plus de quinze, dont une majorité seront citoyens de l'Etat de New-York et dont chacun devra être actionnaire de la dite compagnie;

Attendu que par la section cinq de l'article quatre de la charte de la dite compagnie, il est décrété qu'à chaque élection des syndics, chaque actionnaire aura droit à un vote en personne ou par procureur pour chaque part du capital de la dite compagnie possédée par lui en son propre nom, et que chaque porteur de police aura aussi droit à un vote en personne, mais non par procuration;

Attendu que par la section première de l'article cinq de la dite charte, le montant du fonds capital de la dite compagnie doit être de cent mille piastres divisées en actions de vingt-cinq piastres chacune, et que par la section deux du dit article, il est décrété que les propriétaires du fonds capital pourront recevoir un intérêt semi-annuel de trois et demi pour cent sur le montant du capital possédé par eux, et que par la section trois du dit article, il est décrété que dans les soixante jours après le premier jour de janvier chaque année, une évaluation de l'actif et du passif de la compagnie devra être faite, et qu'après avoir pourvu à toutes les dettes, vingt pour cent du surplus ou des profits nets de l'année précédente devra être mis de côté pour les actionnaires, mais sera tenu par la compagnie comme fonds permanent de garantie pour les pertes de la compagnie, l'intérêt sur ce fonds devant être payé annuellement aux actionnaires, ce fonds ne devant jamais excéder cinq cent mille piastres;

Attendu que par l'article six de la dite charte, les officiers de la compagnie

devaient dans les soixante jours après l'expiration des premières cinq années à compter du 31 décembre 1864, et ensuite à telle époque fixée par le bureau des syndics n'excédant pas cinq ans, faire un état des affaires de la compagnie montrant son actif et son passif et le surplus net après avoir établi la valeur de toutes les polices conformément au taux de mortalité des actuaire à quatre pour cent et aussi le capital et le fonds de garantie et qu'alors les porteurs de polices auront droit d'être crédités pour une part équitable de tel surplus, la dite part à être appliquée de la manière indiquée par le bureau des syndics de temps à autre;

Attendu que par un acte de la législature de l'Etat de New-York, intitulé : "*An Act to amend the Charter of the Globe Mutual Life Insurance Company*" passé le 24 avril 1867, le dit fonds de garantie qui commesudis, ne devait pas excéder cinq cent mille piastres, a été transporté aux porteurs de polices, l'intérêt cependant sur ce fonds devant comme auparavant être payé aux actionnaires;

Considérant que la dite compagnie a été organisée conformément aux dispositions des dits actes et de la dite charte et a été formée en corps politique et incorporé avant d'avoir émis aucune assurance; que les corporateurs (*corporators*) constituaient d'abord les membres de la corporation et avaient le droit de faire des règlements avant l'élection des syndics;

Attendu que la dite compagnie d'assurance a fait entre les mains du receveur-général de la Puissance du Canada, un dépôt de la somme de cent mille piastres en bons des Etats-Unis pour la garantie des porteurs de polices canadiennes dans la dite compagnie conformément aux lois concernant les assurances dans la Puissance du Canada, et a reçu des licences lui permettant de faire des affaires comme compagnie d'assurance sur la vie dans la Puissance du Canada jusqu'au jour où elle a cessé de faire telles affaires;

Attendu que la dite compagnie d'assurance a, le ou vers le 29 mai 1879, été déclarée insolvable par la cour Suprême de l'Etat de New-York, à la demande du procureur général du dit Etat de New-York, et que le dit James D. Fish a été nommé receveur à la dite compagnie et qu'il a été mis en possession de tous les biens de la dite compagnie et de tous les droits à lui appartenant et qu'il a été enjoint à la dite compagnie de cesser de faire des affaires comme compagnie d'assurance, vu qu'elle était insolvable;

Attendu que le dit Wilmer Cleveland Wells a été nommé syndic à la même compagnie pour la liquidation des affaires de la dite compagnie en Canada;

Attendu que le dit Wilmer Cleveland Wells a obtenu d'un des juges de cette cour permission de faire vendre les valeurs déposées entre les mains du receveur général et que le produit de ces valeurs, savoir cent mille piastres, lui a été remis, sur laquelle somme de cent mille piastres il a payé à James D. Fish, à-qualité de receveur de la dite compagnie, la somme de dix-sept mille cinq cents piastres, laissant entre ses mains une somme de quatre-vingt-deux mille cinq cents piastres, formant partie du dit fonds ainsi déposé par la dite compagnie pour la garantie des porteurs de polices canadiennes;

Attendu que le dit syndic Wilmer Cleveland Wells a obtenu de la dite compagnie une cédule de toutes les polices canadiennes dans la dite compagnie, et qu'il a requis et obtenu du surintendant des assurances de la Puissance du Canada une évaluation de telles polices, et que les dites polices furent ainsi évaluées par le surintendant des assurances suivant une évaluation basée sur les tables de mortalité de l'Institut des actuaire de la Grande-Bretagne et sur un taux d'intérêt de quatre et demi pour cent par année, et que par telle évaluation la valeur de la ré-assurance de chaque telles polices fut ainsi obtenue;

Attendu qu'après avoir obtenu la valeur nette ou la réassurance des dites polices du dit surintendant des assurances, le dit syndic Wilmer Cleveland Wells a préparé une feuille de dividende colloquant tous les porteurs de polices canadiennes pour la pleine valeur de leurs dites polices, lequel dividende était payable le 17 mai 1880;

Attendu que le dit James D. Fish à-qualité a produit une contestation à la dite feuille de dividende alléguant que les porteurs de polices canadiennes n'ont pas le droit par la nature de leurs polices d'être colloqués pour le plein montant de la valeur

de leurs dites polices, et qu'ils n'ont pas le droit d'être colloqués maintenant pour aucun montant quelconque; que les porteurs de polices canadiennes dans la dite compagnie sont assurés sur le principe mutuel, et qu'étant ainsi assurés, ils n'ont que le droit de réclamer une part dans la distribution de tout l'actif de la compagnie insolvable au même taux que tous les autres porteurs de polices sous les mêmes conditions, soit que ces porteurs de polices soient canadiens ou non; que le seul montant pour lequel les porteurs de polices canadiennes ont le droit d'être colloqués sur le dit fonds est le dividende que tout l'actif de la compagnie dans les Etats-Unis et le Canada justifiera de payer; qu'il y a un grand nombre de porteurs de polices dans la dite compagnie, savoir environ trente mille, dans les Etats-Unis qui sont assurés sur le même principe que les porteurs de polices canadiennes; que suivant la loi de l'Etat de New-York, les porteurs de polices canadiennes dans la dite compagnie, ont le droit de partager dans la distribution de l'actif de la compagnie au même taux que tous les autres porteurs de polices sous les mêmes conditions; que tout l'actif de la dite compagnie ne justifiera pas le paiement d'un dividende de plus de la moitié de la valeur nette ou de la réassurance des dites polices, tandis que le dit syndic a colloqué les porteurs de polices canadiennes pour le plein montant de la valeur de leurs dites polices; que jusqu'à ce que les affaires de la dite compagnie soient réglées et déterminées et qu'il soit constaté par le dit contestant quel est l'actif de la dite compagnie, le dit syndic Wells n'a pas le droit de déclarer une feuille de dividende en faveur des porteurs de polices canadiennes; que le dépôt fait en vertu des lois sur l'assurance de la Puissance du Canada, dans le cas de compagnies d'assurance étrangères où les porteurs de polices sont assurés sur le principe mutuel, ne donne pas le droit aux porteurs de polices de réclamer la pleine valeur de leurs polices sur ce dépôt, mais que ce dépôt n'est fait que pour garantir le paiement du dividende qui pourra être déclaré en faveur de tous les porteurs de polices soit en Canada ou ailleurs, et que les porteurs de polices en Canada ne peuvent être colloqués sur les fonds généraux de la dite compagnie pour un montant plus élevé que celui des autres porteurs de polices; que la compagnie en faisant un dépôt spécial pour garantir un paiement plus élevé aux porteurs de polices canadiennes que pour ceux assurés sur le même principe dans les Etats-Unis, a outrepassé ses pouvoirs; que le principe fondamental sur lequel les porteurs de polices canadiennes ainsi que tous les autres assurés sur le même principe dans la dite compagnie, était qu'ils devaient partager également; que l'argent entre les mains du syndic W. C. Wells doit être considéré comme un actif général de la compagnie et non spécialement affecté à la garantie du paiement de la pleine valeur des porteurs de polices canadiennes; qu'une feuille de dividende ne peut être déclarée avant que le contestant n'ait réalisé tout l'actif de la compagnie, et conclut à ce que la feuille de dividende préparée en cette affaire par le dit syndic soit déclarée nulle et mise de côté, et que les collocations faites dans la dite feuille de dividende en faveur des porteurs de polices canadiennes soient rejetées;

Attendu que le dit syndic Wilmer C. Wells a répondu à la dite contestation que les porteurs de polices canadiennes avaient le droit d'être colloqués pour le montant de la valeur de leurs polices, et qu'ils ont le droit à un paiement immédiat du montant de cette collocation; que la compagnie est une compagnie à fonds social et que les porteurs de polices canadiennes ne sont pas assurés sur le principe mutuel dans le sens du statut, "L'acte d'assurance refondu, 1877"; que le contestant ne peut, par une contestation générale de la dite feuille de dividende, contester le mérite des réclamations portées à la dite feuille de dividende;

Attendu que la dite contestation du dit James D. Fish n'a été signifiée qu'au dit syndic Wilmer Cleveland Wells et n'a pas été signifiée à chacun des porteurs de polices canadiennes mentionnées et colloquées dans la dite feuille de dividende contestée par la dite contestation;

Considérant que par l'article 743 du Code de procédure civile, la contestation attaquant le mérite ou le fonds de quelqu'une des créances colloquées utilement, doit être signifiée à la partie intéressée soit à son domicile élu, ou au greffe s'il n'y a pas de domicile;

Considérant que par l'article 748 du Code de procédure civile la contestation au

mérite des oppositions aux créances est soumise aux règles de procédure sur les instances ordinaires;

Considérant que la contestation dont il est question en cette cause, doit être assimilée aux contestations qui se font des réclamations de créanciers lors de la vente d'immeubles par le shérif;

Considérant que lorsqu'il s'agit de décider du mérite d'une réclamation, la partie intéressée, savoir le réclamant, doit être mise en cause, et que le moins qu'on puisse exiger c'est que la contestation du mérite de sa collocation lui soit signifiée;

Considérant que le mérite de la réclamation et de la collocation ne peut être décidé dans une cause où les réclamants ou les colloqués ne sont pas parties;

Considérant que la contestation du dit contestant James D. Fish ès-qualité est du mérite des dites collocations pour une grande partie au moins;

Attendu que par les dispositions de l'acte d'assurance il n'était loisible à aucune compagnie d'émettre aucune police d'assurance sur la vie ni d'y faire aucune opération d'assurance sur la vie au Canada, sans avoir préalablement obtenu un permis du ministre des finances, l'autorisant à poursuivre ses opérations en Canada, et que ce permis ne devait être accordé que lorsque cette compagnie avait fait un dépôt de la somme mentionnée au dit acte;

Attendu que la dite compagnie d'assurance a fait le dit dépôt de cent mille piastres ci-dessus mentionné conformément aux dispositions du dit statut et que la balance du dit dépôt entre les mains du dit syndic Wells est sujette aux dispositions du dit statut;

Attendu que par la section 15 du dit acte, "l'Acte d'assurance refondu, 1877," il est pourvu qu'au cas d'insolvabilité d'une compagnie, tous les dépôts de cette compagnie gardés par le receveur général seront appliqués *pro rata* à la liquidation de toutes les réclamations des porteurs de polices en Canada, dûment vérifiées contre la compagnie;

Considérant que par la section 16 du dit acte tous les assurés en Canada ont droit de réclamer la valeur nette, entière de leurs différentes polices, à l'époque de la faillite et que les réclamations prennent rang concurremment avec les jugements obtenus et les réclamations échues sur les polices canadiennes dans la distribution de l'actif de la dite compagnie;

Considérant que la nomination du dit syndic Wilmer Cleveland Wells et les procédés qu'il a faits pour obtenir un état de toutes les polices en vigueur en Canada et la production des réclamations de ces porteurs de polices, et l'évaluation des dites polices par le surintendant des assurances, ont été faites conformément aux dispositions du dit acte et notamment de la section 16 du dit acte;

Considérant qu'il appert par le chapitre 463 des statuts de la législature de l'Etat de New-York, passé le 24 juin 1853, intitulé : "*An Act to provide for the incorporation of Life and Health Insurance Companies, and in relations to agencies of such Companies.*" par la charte de la dite compagnie, par l'acte amendant la dite charte et par les polices d'assurance émises en faveur des assurés ou porteurs de polices canadiennes, que les porteurs de polices canadiennes réclamant une part dans la distribution des deniers entre les mains du dit syndic Wells n'ont pas été assurés sur le principe mutuel, dans le sens du dernier alinéa de la section 16 du chapitre 42 des statuts de 1877, 40 Victoria, "l'Acte d'assurance refondu, 1877."

Considérant qu'il appert par la charte de la dite compagnie et par les dits statuts de l'Etat de New-York, chapitre 463, que la dite compagnie d'assurance est une corporation incorporée et que le contrat d'assurance entre les porteurs de polices canadiennes et la dite corporation a été faite d'une part par la dite corporation et d'autre part par les dits assurés, et que les dits assurés ne sont nullement membres de la dite compagnie;

Considérant que l'assurance mutuelle consiste dans la réciprocité des obligations des assurés qui s'assurent réciproquement;

Considérant que les assurés canadiens dans la dite compagnie n'ont contracté aucune obligation, comme assurance de leurs co-assurés dans la dite compagnie, et qu'il n'y a pas eu réciprocité d'obligation au sujet de l'assurance;

Considérant que la remise qui devait être faite aux assurés conformément aux termes des polices sur les profits réalisés par la compagnie était une obligation de la part de la compagnie, corporation incorporée vis-à-vis des assurés, et que la prime payable par les assurés était une prime fixe et déterminée et que les assurés ne contractaient aucune autre obligation que celle de payer leur prime tel que stipulé dans la police;

Considérant que dans les assurances mutuelles, les assurés sont les membres d'une société ordinaire et qu'ils sont responsables également des pertes de la société;

Considérant que le parlement de la Puissance du Canada en passant "l'Acte d'assurance refondu, 1877" et en décrétant que si quelque porteur de police canadienne réclamant une part dans la distribution du montant déposé par la compagnie a été assuré sur le principe mutuel, alors ce porteur de police n'aura droit de réclamer une part dans la distribution qu'au même taux que les autres porteurs de police assurés aux mêmes conditions peuvent avoir droit de réclamer une part dans la distribution de tous les biens de la compagnie, qu'il soit porteur de police canadienne ou autre, a dû avoir en vue le cas où les porteurs de polices canadiennes seraient membres de la société ou compagnie et seraient assureurs en même temps qu'assurés et responsables des dettes de la société, et que cette disposition est seulement dans le but de ne pas intervenir entre les contrats qui existaient alors entre les co-associés, ce qui les rendait également responsables des obligations de la société;

Considérant que si les porteurs de polices canadiennes étaient assurés sur le principe mutuel, ils seraient responsables des dettes de la compagnie et qu'en ce cas, ils n'auraient aucun intérêt à toucher partie du dit dépôt pour le remettre ensuite au receveur, et que c'est le seul cas que le statut a prévu;

Considérant qu'il est bien vrai que les associés ont un intérêt commun dans les profits que la société ou compagnie pourrait réaliser, mais que les dispositions du dit statut ne parlent pas de cet intérêt, mais bien de l'assurance mutuelle;

Considérant qu'il n'y a pas de réciprocité dans l'obligation d'assureurs entre les assurés dans la dite compagnie, et que c'est cette réciprocité dans l'assurance même que le statut a eu en vue comme devant enlever aux porteurs de polices canadiennes les bénéfices du dit acte;

Considérant que la balance du dit fonds entre les mains du dit Wilmer Cleveland Wells ou autant que suffisant doit être distribuée *pro rata* entre les réclamants conformément à la feuille de dividende préparée par le dit syndic Wilmer Cleveland Wells et que les porteurs de polices canadiennes ont le droit d'être payés du plein montant de la valeur de leurs polices établie comme susdit;

Considérant qu'il est établi que des porteurs de polices assurés aux mêmes conditions que les porteurs de polices canadiennes dans les Etats-Unis et notamment dans l'Etat de la Virginie ont été payés d'un montant plus élevé que le contestant prétend devoir être accordé aux porteurs de polices canadiennes, et que cela serait une raison suffisante pour soustraire les porteurs de polices canadiennes aux dispositions du dernier alinéa de la dite section 16 du dit acte;

Considérant que la contestation du dit contestant James D. Fish ès-qualité est mal fondée et que la réponse à la dite contestation est bien fondée; A renvoyé et renvoie la dite contestation du dit James D. Fish ès-qualité, et son appel. Et a maintenu et maintient la réponse du dit syndic Wilmer Cleveland Wells et a confirmé et confirme la dite feuille de dividende avec dépens distraits à MM. Davidson, Monk et Cross, avocats du dit syndic Wilmer Cleveland Wells.

Vraie copie,

(Signée)

HUBERT, HONEY & GENDRON, P.C.S.

ASSOCIATION DE SECOURS MUTUELS DU CANADA.

CHAP. 107.

Acte à l'effet de constituer l'Association de Secours Mutuels du Canada.

[Sanctionné le 17 mai 1882.]

Considérant que William G. Perley, James McLaren, E. B. Eddy, John R. Booth, Joseph M. Currier, M.P., Edward McGillivray, Daniel O'Connor et A. Frankford Rogers ont représenté, par leur pétition, qu'eux-mêmes et d'autres personnes se sont associés dans le but de former une société pour leur avantage mutuel et celui de personnes qui pourront devenir membres de l'association, en les prémunissant contre la maladie, les malheurs fortuits et la mort, et en assurant des secours aux veuves et aux orphelins des membres décédés, et qu'ils ont demandé d'être incorporés à ces fins; et considérant qu'il est à propos d'accéder à cette demande: A ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit:—

1. Les diverses personnes ci-dessus dénommées, avec telles autres qui sont actuellement ou pourront devenir membres de l'association par le présent constituée, sont par le présent créées, constituées et déclarées corporation et corps politique et incorporé sous le nom d'Association de Secours Mutuels du Canada,—(*The Canada Provident Association*,)—ci-après appelée "l'association":—et l'association aura pouvoir de louer, acheter et posséder tous biens-fonds pour son usage et son utilité, et de posséder pendant une période de dix ans tous biens-fonds acquis en vertu d'hypothèques ou par achat, ou obtenus en paiement de dettes ou par exécution de jugements, et pourra les vendre ou en disposer autrement; et elle aura pouvoir de placer ses fonds sur garanties hypothécaires ou en effets publics ou autres garanties du Canada ou de toute province faisant partie de la Confédération, ou en obligations de toute société de construction, compagnie de prêts ou de placements légalement constituées, ou sur les effets de toute corporation municipale au Canada.

2. L'association a pour but l'intérêt mutuel de ses membres et de les prémunir, au moyen de contributions, redevances, donations ou autres paiements faits par les membres, contre la maladie, les malheurs fortuits et la mort, et de largement secourir les veuves et les orphelins des membres, décédés; l'association aura pouvoir de créer, au moyen des contributions des membres tel ou tels fonds qu'elle jugera à propos pour les fins susdites ou aucune d'entre elles, et ce fonds ou ces fonds seront destinés au bénéfice exclusif des membres de l'association, et seront formés et contrôlés conformément aux règles concernant chacun de ces fonds dans les statuts de l'association, et seront exempts de saisie-exécution pour les dettes d'aucun membre de l'association, et ne pourront être saisis, pris ou appropriés par aucune procédure en loi ou en équité pour payer une dette ou obligation quelconque d'aucun membre de l'association.

3. Après la passation du présent acte, il sera convoqué une assemblée des membres de l'association pour faire l'élection des directeurs, établir les statuts, règles et règlements qu'ils jugeront à propos pour l'élection des syndics et directeurs et autres officiers, et prescrivant leurs devoirs, pouvoirs et fonctions, et la manière de les remplir; l'admission des nouveaux membres; la fixation du montant des contributions, redevances ou autres paiements des membres; la suspension, la mise à l'amende ou l'expulsion des membres ou officiers qui ne se conformeront pas aux statuts, règles et règlements de l'association; et généralement passer les statuts, règles et règlements qui seront jugés nécessaires; et ces statuts, règles et règlements ainsi passés et compatibles avec la loi seront légaux et obligatoires jusqu'à ce qu'ils aient été modifiés, amendés ou révoqués, ou jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des membres de l'association.

4. L'association aura pouvoir de créer un fonds, par souscription, dans le but de faire au bureau du receveur général tout dépôt exigé par acte du parlement du

Canada, et aura pouvoir de payer aux personnes souscrivant à ce fonds un intérêt à un taux n'excedant pas sept pour cent par année sur le montant souscrit et versé ; pourvu toujours que ce fonds ne soit pas ainsi souscrit et créé par les membres de l'association si les deniers de l'association suffisent alors pour couvrir le montant du dépôt exigé par le dit acte du parlement ; et ces deniers pourront alors être déposés au lieu du dit fonds souscrit : et si les membres de l'association jugent, à toute époque, qu'il est à propos dans l'intérêt de l'association de prélever un fonds de souscription, jusqu'à concurrence d'un montant n'excedant pas vingt-cinq mille piastres, ils auront le droit de le faire et de payer aux souscripteurs à ce fonds un intérêt à un taux n'excedant pas sept pour cent par année sur le montant souscrit et versé : pourvu que, dans le cas du fonds mentionné en dernier lieu et dans le cas du fonds qui sera créé pour se conformer aux prescriptions de tout acte du parlement du Canada, quand les deniers de l'association égaleront le montant du fonds qu'il sera ainsi nécessaire de créer, le fonds ou les fonds susdits soient libérés par les derniers de l'association.

5. Toute personne qui deviendra membre de l'association recevra un certificat d'admission, sur lequel seront imprimés les statuts, règles et règlements concernant les membres et les conditions exigées des membres, et tant que ces conditions seront remplies elle demeurera membre de l'association et jouira de tous les avantages et privilèges conférés à ses membres.

6. Le bureau principal de l'association sera établi en la cité d'Ottawa, mais les membres auront la faculté, à toute assemblée annuelle, de le transférer ailleurs ; et l'association pourra aussi ouvrir des agences locales dans tout le Canada.

7. L'assemblée annuelle sera tenue au bureau principal ; et avis de cette assemblée sera donné dans la *Gazette du Canada* et dans l'un ou plusieurs des journaux publiés en la cité d'Ottawa, pendant dix jours au moins avant cette assemblée ; et à chaque assemblée annuelle les membres de l'association pourront ratifier, modifier, amender ou adopter des statuts, règles et règlements, et ils nommeront à chaque assemblée annuelle un conseil de directeurs, qui éliront parmi eux un président et un vice-président.

8. Une assemblée générale spéciale de l'association pourra toujours être convoquée par vingt-cinq de ses membres qui signeront une réquisition à cet effet et spécifieront clairement les objets de cette assemblée, et laisseront cette réquisition au bureau principal de l'association ; et dans un délai de soixante jours après que cette réquisition aura été reçue au bureau principal de l'association, une assemblée spéciale des membres sera convoquée au moyen d'un avis public de pas moins de dix jours donné par le président.

9. Il sera du devoir du président, du gérant ou des officiers de l'association de dresser ou faire dresser un rapport annuel des affaires de l'association ; ce rapport devra être attesté sous serment, par-devant quelque personne dûment autorisée à faire prêter serment dans toute procédure légale, par le président, le gérant ou les officiers et copie du rapport sera envoyée à chaque membre de l'association ainsi qu'au ministre des finances avant l'assemblée annuelle.

10. Tous les bureaux, livres, pièces justificatives, papiers, et toutes choses appartenant à l'association, seront toujours ouverts à l'inspection du ministre des finances ou de telle personne qu'il pourra charger de faire cette inspection pour lui ; et si en aucun temps l'état mentionné dans la section immédiatement précédente n'est pas transmis au ministre des finances dans le cours d'un mois après le jour auquel, conformément aux dispositions du présent acte, il aurait dû être transmis,—ou s'il appert par cet état que l'association est insolvable,—ou s'il appert que le rapport sous serment d'une personne chargée par le ministre des finances d'examiner les affaires de l'association que cet état a été volontairement falsifié, ou que l'association est insolvable, ou que les fonds de l'association ne sont pas appliqués aux objets spécifiés par le présent acte et par les statuts et règlements de l'association, ou qu'on a refusé à cette personne accès au bureau, aux livres, pièces justificatives ou papiers de l'association, ou les renseignements qui lui auraient permis de faire un rapport suffisant,—alors et dans tout tel cas, le ministre des finances pourra, par un avis

inséré dans la *Gazette du Canada*, déclarer que les opérations de l'association sont terminées ; mais le ministre des finances, dans chacun des cas où il lui est donné pouvoir discrétionnaire de déclarer les opérations de l'association terminées, pourra, avant de l'exercer, en notifier l'association et lui fournir l'occasion de donner toute explication qu'elle jugera convenable de présenter.

11. A chaque assemblée des membres de l'association, chacun de ses membres aura le droit à une voix, soit en personne, soit par fondé de pouvoirs, mais aucun porteur d'une procuration ne pourra voter s'il n'est lui-même un membre habile à voter.

RENVOI A LA COUR SUPRÊME.

Dans le sénat, le 4 mai 1882, lors de la troisième lecture du bill constituant la compagnie en corporation, l'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Trudel, proposa en amendement que le bill soit renvoyé à la cour Suprême pour obtenir son avis sur la question de savoir si cette mesure n'est pas une de celles qui tombent dans les catégories des sujets attribués aux législatures provinciales par la quatre-vingt-douzième section de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867."

Ordonné, en conséquence.

COUR SUPREME DU CANADA.

Aux honorables

Membres du Sénat du Canada

En parlement assemblés.

Nous sommes d'opinion que le bill intitulé "*Acte à l'effet de constituer l'Association de Secours Mutuels du Canada*," transmis par les honorables membres du Sénat à la cour Suprême pour connaître son opinion à son sujet, ne tombe pas dans la catégorie des sujets attribués aux législatures provinciales sous l'autorité de l'acte 92 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867."

(Signé)

T. H. STRONG, J.

W. A. HENRY, J.

H. E. TASCHÉREAU, J.

JOHN W. GWYNNE, J.

COUR SUPRÊME, 8 mai 1882.

Nous pensons que le bill intitulé : "*Acte à l'effet de constituer l'Association de Secours Mutuels du Canada*," ayant pour but la transaction d'affaires et d'opérations dans toute la Confédération, ne tombe pas dans la catégorie des sujets attribués aux législatures provinciales sous l'autorité de l'article 92 de "*l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867*."

Mais nous ne sommes pas prêts, dans le peu de temps qui nous est donné pour étudier la question, à dire que la partie de la section, qui permet à cette compagnie de posséder et vendre des immeubles, à part ceux dont elle peut avoir besoin pour son propre usage et son utilité, ni que cette partie de la section 2, qui dit que "ce fonds ou ces fonds seront exempts de saisie-exécution pour les dettes d'aucun membre de l'association, et ne pourront être saisis, pris ou appropriés par aucune procédure en loi, ou en équité pour payer une dette ou obligation quelconque d'aucun membre de l'association," soit du ressort du parlement du Canada.

Nous croyons qu'avant d'exprimer une opinion positive sur ces articles, la question devrait être discutée devant la Cour.

W. J. RITCHIE, J. C.

T. FOURNIER, J.

**CONSTITUTIONALITÉ DE L'ACTE DE LA LEGISLATURE
PROVINCIALE DE L'ONTARIO, 39 VIC., CH. 24, O. (S.R.O.,
CHAP. 162.)**

CHAPITRE 162.

Acte pour assurer des conditions uniformes dans les polices d'assurances contre l'incendie (*).

Titre abrégé, art. 1.

L'accomplissement incomplet des conditions n'annule pas la police, art. 2.

Les conditions statutaires devront être incorporées dans toutes les polices, art. 3.

Les changements apportés dans ces conditions seront imprimés en caractères distincts, art. 4.

Les changements ne sont pas obligatoires à moins d'être clairement indiqués, art. 5.

Les conditions autres que les statutaires pourront être déclarées nulles, si elles ne sont pas justes et raisonnables, art. 6.

Appel peut être interjeté des décisions des cours et des juges sur ces conditions, art. 7.

Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de l'Assemblée législative de l'Ontario, décrète ce qui suit :

1. Cet acte pourra être cité comme "*l'Acte concernant les polices d'assurances contre l'incendie.*"

2. Lorsque, par suite de nécessité, d'accident ou d'erreur, les conditions d'un contrat d'assurance contre l'incendie sur des propriétés situées en cette province, en ce qui a rapport à la preuve à fournir à la compagnie d'assurances à la suite d'un incendie n'ont pas été strictement observées; ou lorsque, après qu'un état ou une preuve des pertes a été fourni de bonne foi par l'assuré ou de sa part, conformément à quelque proviso ou condition du contrat, la compagnie, par l'intermédiaire de son agent ou autrement, conteste la perte pour d'autres raisons que l'assuré n'aura pas rempli toutes ces conditions, ou si elle ne donne pas, dans un temps raisonnable après la réception de cet état ou preuve, avis par écrit à l'assuré qu'elle conteste cet état ou preuve, et sous quels rapports elle le considère défectueux, et cela de temps à autre; ou lorsque, pour toute autre raison, la cour ou le juge devant lequel est portée une question relative à une assurance, considère qu'il est injuste que l'assurance soit réputée nulle ou forfaite parce que toutes ces conditions n'ont pas été remplies, nulle objection à la suffisance de cet état ou de cette preuve, ou de cet état ou preuve amendé ou complété (suivant le cas) n'aura l'effet de libérer la compagnie de sa responsabilité en vertu de ce contrat d'assurance, en quelque endroit qu'il ait été fait; mais le présent article ne s'appliquera pas lorsque l'incendie aura eu lieu avant le vingt-unième jour de décembre 1874. 38 Vic., c. 65, art. 1.

3. Les conditions mentionnées dans l'annexe du présent acte seront réputées, à l'encontre de l'assureur, faire partie de toute police d'assurance contre l'incendie, consentie, renouvelée ou autrement en vigueur dans l'Ontario, sur propriétés situées dans cette province, et seront imprimées sur chaque police d'assurance avec le titre : *Statutory conditions* (Conditions statutaires). 39 Vic., c. 24, art. 1, *en partie*.

4. Si une compagnie (ou autre assureur) désire changer ces conditions, ou en omettre quelques-unes, ou en ajouter de nouvelles, des mots à l'effet suivant seront ajoutés à la police en caractères distincts et en encre de couleur différente.

VARIATIONS DANS LES CONDITIONS.

"Cette police est délivrée aux conditions statutaires qui précèdent, avec les variations et additions suivantes :

"Ces variations (ou suivant le cas) sont, en vertu de la loi de l'Ontario sur le sujet, en vigueur en tant que la cour ou le juge devant lequel quelque contestation à

(*) *An Act to secure Uniform conditions in Policies of Fire Insurance.*

leur sujet sera portée, décide qu'il est juste et raisonnable de la part de la compagnie de les imposer." 39 Vic., C. 24, Art. 1.

5. Aucune variation, addition ou omission de ce genre ne sera légale et obligatoire pour l'assuré, à moins qu'elle ne soit clairement indiquée et exprimée de la manière ou à l'effet qui précèdent; et l'on ne pourra examiner la question de savoir si ces variations, additions ou omissions sont, dans les circonstances, justes et raisonnables, mais au contraire, la police sera soumise, à l'encontre des assureurs, aux conditions statutaires seulement, à moins que les variations, additions ou omissions ne soient clairement indiquées et exprimées de la manière et à l'effet qui précèdent. 39 Vic., ch. 24, art. 2.

6. S'il est donné ou renouvelé une police d'assurance contenant ou renfermant quelque condition autre ou différente de celles indiquées dans l'annexe du présent acte, et si cette condition ainsi contenue ou renfermée est trouvée par la cour ou le juge devant lequel est portée quelque question qui s'y rattache, n'être ni juste ni raisonnable, cette condition sera nulle et de nul effet. 38 Vic., ch. 65, art. 2; 39 Vic., ch. 7, art. 2, annexe B; 39 V., ch. 24, art. 1 *en partie*; 40 Vic., ch. 7, Annexe A. (148.)

7. Une décision d'une cour ou d'un juge sur l'autorité de cet acte sera sujette à révision ou appel, de même qu'une décision par cette cour ou ce juge, dans les autres causes. 38 V. ch. 65. art. 3; 39 Vic. ch. 24, art. 3.

ANNEXE.

(Articles 3 et 6.)

CONDITIONS STATUTAIRES.

1. Si quelqu'un assure ses bâtiments ou marchandises, et les fait décrire autrement qu'ils ne sont en réalité, au préjudice de la compagnie, ou s'il fait de fausses représentations ou omet de communiquer quelque circonstance qu'il est important de faire connaître à la compagnie, afin de lui permettre de juger du risque dont elle se charge, l'assurance n'aura aucun effet pour la propriété au sujet de laquelle la fausse représentation ou l'omission aura été faite.

2. Après une demande d'assurance, on considérera que toute police expédiée à l'assuré est censée d'accord avec les termes de la demande, à moins que la compagnie ne signale, par écrit, les points sur lesquels la police diffère de la demande.

3. Tout changement qui peut augmenter le risque, fait par l'assuré ou à sa connaissance, rendra la police nulle pour la partie affectée, à moins qu'avis du changement ne soit promptement donné à la compagnie ou à son agent local; et la compagnie, lorsqu'elle aura été ainsi avertie, pourra remettre la prime pour le temps qui reste à courir, et annuler la police, ou demander par écrit un surcroît de prime, que l'assuré paiera de suite à la compagnie s'il désire maintenir la police en vigueur; et s'il néglige de faire ce paiement immédiatement après cette demande, la police cessera d'être en vigueur.

4. Si la propriété assurée est transférée sans une permission écrite à l'endos de la police par un agent de la compagnie dûment autorisé à cet effet, la police deviendra nulle par le fait même; mais cette condition ne s'applique pas au changement de titre par succession, ou par l'opération de la loi, ou pour cause de décès.

5. Lorsque la propriété assurée n'est que partiellement endommagée, il ne sera pas permis d'en faire l'abandon, si ce n'est du consentement de la compagnie ou de son agent; et dans le cas où la chose assurée aurait été déplacée pour la soustraire à l'incendie, la compagnie contribuera proportionnellement au paiement des pertes et dépenses causées par le sauvetage.

6. L'argent, les livres de comptes, les valeurs et titres ou preuves de dettes ne sont pas assurés.

7. L'argenterie, la vaisselle plaquée, les bijoux, les médaillés, les peintures, les

sculptures, les objets de curiosité, les instruments scientifiques ou de musique, les lingots, les œuvres d'arts, les articles de vertu, les fresques, les horloges, pendules et montres, les bibelots, les glaces et miroirs, ne sont pas assurés à moins qu'ils ne soient expressément spécifiés dans la police.

8. La compagnie n'est pas responsable des pertes s'il y a une assurance antérieure dans quelque autre compagnie, à moins que le consentement de la compagnie n'apparaisse sur la police, et ne soit endorsed sur la police, non plus que si les biens sont assurés subséquemment dans quelque autre compagnie, à moins et jusqu'à ce que la compagnie y ait consenti par écrit sous la signature d'un agent dûment autorisé.

9. Dans le cas où la compagnie aurait consenti à une autre assurance sur les biens décrits dans cette police, alors elle ne sera, si cette autre assurance est en vigueur, lorsqu'il surviendra quelque perte ou dommage, responsable que du paiement d'une partie proportionnelle de la perte ou du dommage, sans égard à la date des diverses polices.

10. La compagnie n'est pas responsable des pertes suivantes, savoir :—

(a) Pour perte de biens ou effets appartenant à toute autre personne que l'assuré, à moins que l'intérêt de l'assuré ne soit spécifié dans ou sur la police ;

(b.) Pour perte causée par une invasion, une insurrection, une émeute, des troubles civils, ou un pouvoir militaire ou usurpé ;

(c.) Lorsque l'assurance porte sur des constructions — pour pertes causées par le manque de bonnes et solides cheminées en brique ou en pierre ; ou par le dépôt de cendres ou de charbons ardents dans des récipients en bois, à la connaissance et du consentement de l'assuré ; et par des poêles ou des tuyaux de poêle étant, à la connaissance de l'assuré, dans un état dangereux ou mal posés ou assujétis ;

(d.) Pour la perte ou l'avarie d'effets détruits ou endommagés pendant qu'ils sont soumis à un procédé par ou dans lequel l'application de la chaleur est nécessaire ;

(e.) Pour pertes ou avaries éprouvées par les constructions ou leur contenu, pendant qu'elles sont réparées par des menuisiers, des charpentiers, des plâtriers ou autres ouvriers, et survenues en conséquence de ces réparations, à moins que permission d'exécuter ces réparations n'ait été préalablement accordée par écrit, signé par un agent dûment autorisé par la compagnie. Mais dans les maisons d'habitation, on accorde quinze jours chaque année pour les réparations ordinaires sans cette permission ;

(f.) Pour pertes ou avaries survenant pendant que du pétrole, de l'huile de roche, de terre ou de charbon, de la camphine, du fluide combustible, de la benzine, du naphthé ou aucun de leurs produits liquides, ou aucune de leurs parties constituantes (excepté l'huile de pétrole raffinée pour l'éclairage seulement, n'excédant pas une quantité de cinq gallons), ou plus de vingt-cinq livres de poudre sont emmagasinés ou gardés dans le bâtiment assuré ou contenant les effets assurés, à moins que la compagnie ne le permette par écrit.

11. La compagnie paiera les pertes causées par l'explosion du gaz de houille dans une construction ne faisant pas partie d'une usine à gaz, et les pertes par un incendie causé par toute autre explosion ou par la foudre.

12. La preuve de la perte doit être faite par l'assuré, même si la perte est payable à un tiers.

13. Toute personne ayant droit de faire une réclamation aux termes de cette police devra observer les règles suivantes :—

(a.) Elle devra, immédiatement après la perte, en donner avis par écrit à la compagnie ;

(b.) Elle devra, aussitôt qu'elle pourra le faire après l'incendie, en donner une description aussi détaillée que la nature de la perte le permettra ;

(c.) Elle devra aussi y joindre une déclaration statutaire énonçant,

(1) Que son compte est juste et exact ;

(2) Quand et comment le feu a pris, autant que le déclarant le sait ou le croit ;

(3) Que le feu n'a pas été causé par son acte volontaire ou sa négligence, ses ordres, son entremise ou sa complicité ; et

(4) Le chiffre des autres assurances ;

(d) Elle devra, à l'appui de sa réclamation, si elle en est requise et si la chose est possible, produire les livres de comptes et fournir les factures et autres pièces justificatives, ainsi que des copies de la partie manuscrite de toutes les polices, et soumettre à l'examen les débris de la chose assurée par cette police;

(e) Elle devra produire, si elle en est requise, un certificat d'un magistrat, d'un notaire ou d'un ministre du culte demeurant dans le voisinage du lieu de l'incendie, et n'ayant aucun intérêt dans la perte, et n'étant pas parent de l'assuré ou des victimes, déclarant qu'il a examiné les circonstances qui ont accompagné l'incendie, la perte ou le dommage prétendu, qu'il connaît le caractère et la position de fortune de l'assuré ou du réclamant, et qu'il croit réellement que l'assuré a, par malheur et sans fraude ou méfait, subi des pertes et des dommages dans la chose assurée, à concurrence de la somme attestée.

14. Les preuves de pertes ci-dessus peuvent être faites par l'agent de l'assuré en cas d'absence ou d'incapacité de l'assuré de les faire lui-même, en expliquant d'une manière satisfaisante cette absence ou cette incapacité.

15. Toute fraude ou fausseté dans une déclaration statutaire, au sujet d'aucun des détails ci-dessus, entraînera la nullité de la réclamation.

16. S'il s'élève des contestations au sujet de la valeur des choses assurées, des biens ou effets sauvés, ou du chiffre des pertes, cette valeur et ce chiffre, et leur proportion (s'il y a lieu) à payer par la compagnie, sera, que le droit de réclamation en vertu d'une police soit contesté ou non, et indépendamment de toutes autres questions, soumise à l'arbitrage d'une personne choisie par les deux parties, ou, si elles ne peuvent s'entendre sur le choix d'une personne, alors à deux arbitres, dont l'un sera nommé par l'assuré et l'autre par la compagnie, et à un troisième nommé par les personnes ainsi choisies; et cette expertise sera sujette aux dispositions de l'acte dit "*The Common Law Procedure Act*;" et leur décision fera loi quant au chiffre de la perte et à la proportion à payer par la compagnie, si cette dernière est responsable sous d'autres rapports.

17. L'indemnité ne sera payable que trente jours après la réception des preuves de la perte, à moins qu'il n'y soit autrement pourvu par la loi ou par convention entre les parties.

18. La compagnie, au lieu de payer, aura la faculté de réparer, rebâtir ou remplacer, dans un délai raisonnable, la propriété détruite ou endommagée, en donnant avis de son intention de le faire dans les quinze jours après la réception des preuves exigées par la présente.

19. Le contrat d'assurance pourra être résilié en tout temps par la compagnie, à condition qu'elle donne dix jours d'avis et rembourse une partie proportionnelle de la prime pour ce qui reste à courir de la durée de la police; et la police cessera d'être en vigueur après l'expiration des dix jours à compter de la date de cet avis et du remboursement.

20. La compagnie ne sera pas censée s'être désistée d'aucune des conditions de la police, en tout ou en partie, à moins que le désistement ne soit clairement exprimé dans un écrit signé par un agent de la compagnie.

21. Tout employé ou agent de la compagnie qui prend sur lui de faire, au nom de la compagnie, quelque convention par écrit au sujet d'aucune matière ayant rapport à l'assurance, sera censé être, *primâ facie*, agent de la compagnie pour cette fin.

22. Nulle poursuite, action ou procédure contre la compagnie pour le recouvrement d'une indemnité quelconque en vertu de la présente police, ne pourra être maintenue devant aucun tribunal, si elle n'a pas été intentée dans l'année écoulée depuis le sinistre ou le dommage.—39 V., c. 24, annexe; 40 V., c. 7, annexe A (148).

BILL.

Acte pour étendre l'application de l'Acte concernant les polices d'assurances contre l'incendie. (*)

Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, décrète ce qui suit :—

1. Cet acte pourra être cité comme le "*Fire Insurance Conditions Act, 1882.*"

2. Cet acte s'applique aux contrats d'assurances contre l'incendie dans cette province en vertu de polices délivrées ou renouvelées après sa passation.

3. Dans le cas d'un contrat verbal pour telle assurance, les conditions statutaires énoncées dans l'acte concernant les polices d'assurance contre l'incendie (S.R.O., c. 162,) seront censées faire partie du contrat verbal; et aucune stipulation à ce contraire, pourvoyant à quelque variation, addition ou omission, ne sera obligatoire pour l'assuré.

4. Dans le cas où une assurance serait effectuée ou continuée au moyen d'un reçu provisoire ou de renouvellement, un billet provisoire ou autre document semblable, qui devront, dans l'intention des parties, être suivis conditionnellement ou autrement d'une police d'assurance, les conditions statutaires seront obligatoires pour les deux parties, bien qu'elles ne soient pas imprimées sur ce reçu, billet ou document; mais aucune variation, addition ou omission ne sera obligatoire pour l'assuré à moins qu'elle ne soit faite en conformité du quatrième article de l'acte concernant les polices d'assurance contre l'incendie.

Extrait de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

VI. DISTRIBUTION DES POUVOIRS LÉGISLATIFS.

Pouvoirs du parlement.

91. Il sera loisible à la Reine, de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes, de faire des lois pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada, relativement à toutes les matières ne tombant pas dans les catégories de sujets par le présent acte exclusivement assignés aux législatures des provinces; mais pour plus de garantie, sans toutefois restreindre la généralité des termes ci-haut employés dans cette section, il est par le présent déclaré que (nonobstant toute disposition contraire énoncée dans le présent acte) l'autorité législative exclusive du parlement du Canada s'étend à toutes les matières tombant dans les catégories de sujets ci-dessous énumérés, savoir:

1. La dette et la propriété publiques.
2. La réglementation du trafic et du commerce.
3. Le prélèvement de deniers par tous modes ou systèmes de taxation.
4. L'emprunt de deniers sur le crédit public.
5. Le service postal.
6. Le recensement et les statistiques.
7. La milice, le service militaire et le service naval, et la défense du pays.
8. La fixation et le paiement des salaires et honoraires des officiers civils et autres du gouvernement du Canada.
9. Les amarques, les bouées, les phares et l'île de Sable.
10. La navigation et les bâtiments ou navires (*shipping*).
11. La quarantaine et l'établissement et maintien des hôpitaux de la marine.
12. Les pêcheries des côtes de la mer et de l'intérieur.
13. Les passages d'eau (*ferrage*) entre une province et tout pays britannique ou étranger, ou entre deux provinces.

(*) "An Act to extend the application of the Fire Insurance Policy Act."

14. Le cours monétaire et le monnayage.
15. Les banques, l'incorporation des banques et l'émission du papier-monnaie.
16. Les caisses d'épargnes.
17. Les poids et mesures.
18. Les lettres de change et les billets promissoires.
19. L'intérêt de l'argent.
20. Les offres légales.
21. La banqueroute et la faillite.
22. Les brevets d'invention et de découverte.
23. Les droits d'auteurs.
24. Les Sauvages et les terres réservées pour les Sauvages.
25. La naturalisation et les aubains.
26. Le mariage et le divorce.
27. La loi criminelle, sauf la constitution des tribunaux de juridiction criminelle, mais y compris la procédure en matière criminelle.
28. L'établissement, le maintien et l'administration des pénitenciers.
29. Les catégories de sujets expressément exceptés dans l'énumération des catégories de sujets exclusivement assignés par le présent acte aux législatures des provinces.

Et aucune des matières énoncées dans les catégories de sujets énumérés dans cette section ne sera réputée tomber dans la catégorie des matières d'une nature locale ou privée comprise dans l'énumération des catégories de sujets exclusivement assignés par le présent acte aux législatures des provinces.

Pouvoirs exclusifs des législatures provinciales.

92. Dans chaque province la législature pourra exclusivement faire des lois relatives aux matières tombant dans les catégories de sujets ci-dessous énumérés, savoir :

1. L'amendement de temps à autre, nonobstant toute disposition contraire énoncée dans le présent acte, de la constitution de la province, sauf les dispositions relatives à la charge de lieutenant-gouverneur ;
2. La taxation dans les limites de la province, dans le but de prélever un revenu pour des objets provinciaux ;
3. Les emprunts de deniers sur le seul crédit de la province ;
4. La création et la tenure des charges provinciales, et la nomination et le paiement des officiers provinciaux ;
5. L'administration et la vente des terres publiques appartenant à la province et des bois et forêts qui s'y trouvent ;
6. L'établissement, l'entretien et l'administration des prisons publiques et des maisons de réforme dans la province.
7. L'établissement, l'entretien et l'administration des hôpitaux, asiles, institutions et hospices de charité dans la province, autres que les hôpitaux de la marine ;
8. Les institutions municipales dans la province ;
9. Les licences de boutiques, de cabarets, d'auberges, d'encanteurs, et autres licences, dans le but de prélever un revenu pour des objets provinciaux, locaux ou municipaux ;
10. Les travaux et entreprises d'une nature locale, autres que ceux énumérés dans les catégories suivantes :—
 - (a) Lignes de bateaux à vapeur ou autres bâtiments, chemins de fer, canaux, télégraphes et autres travaux et entreprises reliant la province à une autre ou à d'autres provinces, ou s'étendant au delà des limites de la province ;
 - b) Lignes de bateaux à vapeur entre la province et tout pays dépendant de l'empire britannique ou tout pays étranger ;

- (c) Les travaux, qui bien qu'entièrement situés dans la province, seront, avant ou après leur exécution, déclarés par le parlement du Canada être pour l'avantage général du Canada, ou pour l'avantage de deux ou d'un plus grand nombre des provinces ;
11. L'incorporation de compagnies pour des objets provinciaux ;
 12. La célébration du mariage dans la province ;
 13. La propriété et les droits civils dans la province ;
 14. L'administration de la justice dans la province, y compris la création, le maintien et l'organisation de tribunaux de justice pour la province, ayant juridiction civile et criminelle, y compris la procédure en matières civiles dans ces tribunaux ;
 15. L'infliction de punitions par voie d'amende, pénalité, ou emprisonnement, dans le but de faire exécuter toute loi de la province décrétée au sujet des matières tombant dans aucune des catégories de sujets énumérés dans cette section ;
 16. Généralement toutes les matières d'une nature purement locale ou privée dans la province.

ULRIC vs. LA COMPAGNIE NATIONALE D'ASSURANCE.

(Q. B. Reports, vol. xlii, 1878.)

Jugé—Que l'acte 39 Vict., c. 24, O., est obligatoire pour une compagnie d'assurances constituée en corporation par le parlement fédéral, quant à un contrat d'assurance passé dans l'Ontario ; et qu'il n'outrepasse pas les pouvoirs de la législature provinciale.

28 décembre 1877.—HARRISON, J.C.—La défenderesse a été, le 8 avril 1875, constituée en corporation pour l'acte fédéral 38 Vic., c. 84.

La défenderesse a le pouvoir, en vertu de l'article deux de cet acte, "d'effectuer avec toute personne ou personnes, sociétés ou corporations, des contrats d'assurance contre toute perte ou dommage causé par l'incendie ou la foudre à des maisons, habitations, magasins ou autres bâtiments quelconques, et aussi sur les biens et effets mobiliers, et pour telles périodes, primes ou considérations, sous telles modifications et restrictions, et à telles conditions qui pourront être énoncées et convenues entre la compagnie et les assurés."

L'article dix-neuf de l'acte confère à la compagnie le pouvoir "d'avoir des bureaux, des agences et de faire des affaires dans toute partie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et dans toute partie des États-Unis d'Amérique, si une majorité des actionnaires le décide dans une assemblée générale spéciale expressément convoquée à cette fin."

On peut donc inférer, quoique l'acte ne le dise pas en propres termes, que la défenderesse a été constituée en corporation pour des objets autres que des objets provinciaux.

La défenderesse prétend qu'ayant été constituée en corporation en vertu d'un acte du parlement fédéral, l'acte de la législature provinciale n'est pas obligatoire pour elle, bien qu'elle fasse des affaires dans la province de l'Ontario. * * *

Nous avons donc à décider :—

1. Si la 39^e Vic., c. 24, O., est obligatoire pour la défenderesse. * * *

La législature de la province de l'Ontario, le 21 décembre 1874, a, par la 38^e Vic., c. 65, art. 2, autorisé le lieutenant-gouverneur de la province à nommer une commission composée de trois personnes ou plus, occupant une charge judiciaire dans la province, dans le but de déterminer "quelles conditions d'une police d'assurance contre l'incendie sont des conditions raisonnables."

Les commissaires firent rapport de certaines conditions, et plus tard, le 10 février 1876, la législature les adopta comme étant "les conditions statutaires que devront contenir les polices d'assurances contre l'incendie délivrées et en vigueur dans cette province." 39 Vic., c. 24, O.

Cet acte est intitulé : "An Act to secure uniform conditions in policies of fire

insurance.* Il cite la commission déjà mentionnée, son rapport et la nécessité qu'il y a pour la législature d'adopter comme conditions statutaires les conditions rapportées.

On remarquera que l'application de cet acte n'est pas limitée aux polices délivrées dans la province, mais qu'on prétend l'étendre à toutes les polices d'assurance contre l'incendie en vigueur dans la province.

Or, la question importante est de savoir si la législature de l'Ontario avait le pouvoir de passer une loi aussi générale et d'une portée aussi étendue que l'acte 39 Victoria, c. 24, O.

Pour connaître les pouvoirs respectifs des législatures fédérale et provinciales, il faut consulter la loi fondamentale sur le sujet, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.

Les seuls pouvoirs *exclusifs* expressément attribués par cet acte aux législatures provinciales, sont ceux énumérés dans l'article 92. L'un de ces pouvoirs est "l'incorporation de compagnies pour des objets provinciaux." (Paragraphe 11.)

Un autre est "la propriété et les droits civils dans la province." (Parag. 13.)

Le dernier est "toutes les matières d'une nature purement locale ou privée dans la province." (Parag. 16.)

Sauf ces pouvoirs et certains autres énumérés dans l'art. 92, la législature fédérale peut "faire des lois pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada."

Nuls termes employés au sujet de la législation ne pourraient avoir un sens plus étendu que ces mots. On donne cependant des exemples des pouvoirs législatifs exclusifs quant aux différentes catégories de sujets que la loi a l'intention d'attribuer au parlement fédéral. Il y est expressément dit que ces pouvoirs ne devront pas "restreindre la généralité des termes ci-haut employés" dans cet article; et aucune des matières énoncées dans les catégories de sujets énumérés dans l'article 91 ne "sera réputée tomber dans la catégorie des matières d'une nature locale ou privée comprises dans l'énumération des catégories de sujets exclusivement assignés par le présent acte aux législatures des provinces."

Il n'est pas possible que deux corps législatifs exercent concurremment les mêmes pouvoirs *exclusifs*. Si l'on démontre que le pouvoir appartient à l'un de ces corps, cela, aux termes d'un pareil article, exclut l'autre de l'exercice de ce pouvoir.

La difficulté dans une constitution écrite ayant rapport à différents corps politiques ou législatifs indépendants, est d'énumérer sous une forme quelconque tous les détails de leurs attributions. Il faut nécessairement, à mesure que l'occasion s'en présente, laisser beaucoup à l'interprétation des tribunaux.

La cour Suprême du Nouveau-Brunswick paraît avoir lu l'article 92 de l'acte comme suit: "Dans chaque province (*excepté quant aux catégories de sujets énumérés dans l'article précédent, qui sont exclusivement assignés à la législature fédérale*) la législature pourra exclusivement faire des lois relatives aux matières tombant dans les catégories de sujets ci-dessous énumérés, savoir: " (*Robertson vs. Steadman*, 3 Pugs, 621.)

Mais, malgré tout le respect qui lui est dû, il me semble que cette interprétation n'est pas satisfaisante, parce que les catégories de sujets énumérés dans l'article 91 ne sont donnés que comme de *simples exemples* des pouvoirs de la législature fédérale, et il est expressément déclaré que l'intention n'est pas par là de "restreindre la généralité" du pouvoir fort étendu "de faire des lois pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada."

La grande distinction qu'il y a entre l'article 91 et l'article 92, c'est que, tandis que dans le premier les sujets énumérés ne sont désignés que comme exemples des pouvoirs législatifs exclusifs, dans le dernier les pouvoirs législatifs exclusifs semblent être tous énumérés. (Voir les jugements rendus par lord Selborne, dans l'*Union St. Jacques de Montréal vs. Belisle*, L. R., 6, P. C. 31-35; et par sir James W. Colville, dans *Dow vs. Black*, ib. 272, 280.)

Il y a cependant une catégorie de sujets dont il n'est fait aucune mention dans l'acte, mais qui sont nécessairement compris dans les pouvoirs expressément conférés: ce sont les pouvoirs *incidents*.

Lorsque la législature impériale a conféré expressément des attributions législa-

* "Acte à l'effet d'établir des conditions *uniformes* dans les polices d'assurance contre l'incendie."

tives qui devaient être exclusivement exercées sur un sujet quelconque, soit par le parlement fédéral, soit par la législature locale, elle a dû avoir l'intention de conférer aussi tous les pouvoirs incidents ou nécessaires à l'exercice complet de ces pouvoirs par le corps législatif compétent.

S'il n'en était pas ainsi, il y aurait certaines matières qui ne seraient régies que par des pouvoirs incomplets, lesquels ne pourraient être exercés efficacement ni par l'une ni par l'autre législature.

La cause de *La Reine vs. Boardman*, portée devant cette cour, 30, U. C. R., 553, bien que décidée suivant les termes formels de l'acte, offre ce qui serait d'ailleurs un bon exemple de l'existence des pouvoirs incidents que j'ai essayé de décrire.

Par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, la loi criminelle et la procédure en matières criminelles sont exclusivement assignées à la législature fédérale, et cependant il a été jugé qu'il était de la compétence de la législature provinciale de passer un acte qui, s'il était général, serait l'exercice d'une des attributions de la législature fédérale, mais qui, s'appliquant particulièrement aux licences de boutiques, de cabarets et d'auberges, se trouve être l'exercice d'une simple attribution provinciale incidente.

Le pouvoir exclusif au sujet de "l'incorporation de compagnies pour des objets provinciaux" est, par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, conféré aux législatures provinciales. (Parag. 11 de l'article 92.)

Le pouvoir exclusif au sujet de "l'incorporation de compagnies pour d'autres objets que des objets provinciaux," n'est pas en termes précis conféré à l'une ou l'autre législature, mais il reste implicitement du ressort de la législature fédérale.

Il n'est pas essentiel à l'exercice de ce pouvoir par l'une ou l'autre législature de donner, lors de la constitution d'une corporation, des détails sur la forme des contrats que cette corporation pourra faire. Il suffit, en général, pour les fins d'incorporation, de déclarer l'objet pour lequel la corporation est constituée, qu'elle sera perpétuelle et qu'elle aura le pouvoir de contracter, etc.

Le pouvoir d'un corps fictif de contracter doit, suivant des principes de droit bien compris, quant à la forme du contrat, de même que le pouvoir d'une personne de contracter, être soumis aux lois du pays, de la province, ou de l'endroit où le contrat est fait, et en interprétant ainsi l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, il n'y a aucun empiètement quelconque, dans le cas des assurances, sur le pouvoir exclusif de la législature provinciale de faire des lois concernant "la propriété et les droits civils dans la province." (Parag. 13, art. 92.)

La description la plus heureuse et la mieux appropriée d'une corporation que j'aie encore vue est celle du juge en chef Marshall, dans la cause *Dartmouth College vs. Woodward*, 4 Wheat, 518, 636. Il dit :—"Une corporation est un être artificiel, invisible, intangible, et qui n'existe qu'aux yeux de la loi. Etant la simple créature de la loi, elle ne possède que les facultés que lui reconnaît la charte qui l'a créée, soit expressément, soit comme accessoires nécessaires à son existence même. * * * Parmi les plus importantes sont l'immortalité (ce qui, au point de vue légal, veut dire qu'elle peut durer indéfiniment) et, si je puis me servir de cette expression, l'individualité ; facultés d'après lesquelles une succession perpétuelle de beaucoup de personnes est considérée comme étant et pouvant agir comme un seul individu. Elles permettent à une corporation d'administrer ses propres affaires et de posséder des propriétés sans avoir à subir les embarras et les risques de l'interminable nécessité de cessions perpétuelles dans le but de les transporter de la main à la main. C'est surtout dans le but de revêtir de ces qualités et aptitudes des associations de personnes qui se succèdent indéfiniment, que les corporations ont été inventées et sont en usage. Par ce moyen, une succession perpétuelle d'individus peut agir pour la réalisation d'un projet particulier, comme un être immortel."

Une corporation ne peut exister que dans les limites de la souveraineté qui l'a créée, mais elle peut agir ailleurs par l'intermédiaires d'agents, si la loi des autres pays le permet. (*Bank of Augusta vs. Earle*, 13 Peters, 519.)

La Compagnie d'Assurance Nationale, comme corporation, doit son existence à la législature fédérale. Cette législature, en la créant, lui a donné non-seulement suc-

cession perpétuelle, mais aussi le pouvoir de faire des contrats d'assurance contre les pertes ou dommages causés par l'incendie; mais la forme du contrat, et les droits des parties en vertu de ces contrats, doivent, croyons-nous, être régis par les lois du pays ou de la province dans lesquels se font les contrats d'assurance.

Sous ce rapport, la défenderesse ne se trouve pas dans une position meilleure ou pire qu'une corporation étrangère faisant affaires dans la province de l'Ontario. (*Howe Machine Co vs. Walker*. 35 U. C. R., 37.)

Il vaut beaucoup mieux que toutes personnes, fictives ou naturelles, qui font affaires dans un pays ou une province particulière, se conforment aux lois de l'endroit où se font les affaires, plutôt que d'avoir une loi pour elles-mêmes, et de jouir de privilèges que n'ont pas d'autres personnes faisant le même genre d'affaires dans le même endroit, et nous croyons que cette opinion est beaucoup plus en harmonie avec l'ensemble de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord que l'opinion contraire.

C'est l'opinion qu'ont exprimé le vice-chancelier Proudfoot, dans *Billington vs. The Provincial Ins. Co.*, 24 Grant 299, 304, et M. le juge Wilson, dans *Dear vs. The Western Ins. Co.*, 41 U. C. R. 553, 562.

Sur le tout, nous sommes d'opinion que la défenderesse, malgré son incorporation par la législature fédérale, est, lorsqu'elle fait des opérations dans cette province, soumise, pour ce qui a trait à ces opérations, au statut provincial 39 Vic., c. 24, et se trouve astreinte à ses dispositions.

PARSONS vs. THE CITIZEN'S INSURANCE COMPANY.

(*Appeal reports*, vol. IV., p. 96, 1879.)

Jugé—Que le S. R. O., c. 162, n'est pas *ultra vires*, attendu que la législature de l'Ontario avait le pouvoir de légiférer au sujet d'une compagnie d'assurances incorporée par le parlement fédéral, quant aux assurances entreprises dans l'Ontario, et qu'un contrat d'assurance n'en est pas un qui touche au trafic et au commerce."

10 mars 1879. (a) Burton, J. A. * * * *

Je suis donc d'opinion que la défenderesse ne peut pas alléguer comme défense qu'il existait une assurance antérieure, à moins que la loi (S. R. O., c. 162) ne soit, comme on le présume, *ultra vires*.

Le seul prétexte pour cela est basé sur le fait que la police dans ce cas a été délivrée par une compagnie incorporée par le parlement fédéral.

Que les polices d'assurances, étant de simples contrats d'indemnité contre des pertes par incendie, soient, comme tous les autres contrats personnels entre des parties, régies par la loi locale ou provinciale, cela ne fait, selon moi, aucun doute. Alors, quelle différence peut-il y avoir parce que l'une des parties contractantes dans le cas actuel est une corporation créée en vertu d'une charte accordée par le parlement fédéral?

Le parlement du Canada n'a pas le pouvoir d'autoriser une compagnie créée par lui de faire des contrats dans l'Ontario, excepté ceux que la législature de cette province voudra bien sanctionner. Cette législature peut, si elle le juge à propos, empêcher complètement cette corporation d'entreprendre des contrats d'assurance ici, ou bien elle peut exiger toute garantie qu'elle jugera raisonnable pour l'accomplissement de ses contrats.

La personne fictive ainsi créée par une charte est autorisée à passer des contrats pour les fins spécifiées dans cette charte, mais la législature qui accorde la charte ne peut donner aucun privilège devant s'exercer dans aucune des provinces, excepté avec son assentiment et permission, et il s'en suit, naturellement, que ces privilèges ne peuvent être conférés qu'aux termes et conditions que les provinces jugeront à propos d'imposer.

Dans la limite de ses attributions respectives, chaque province exerce l'autorité suprême et est exempte de tout contrôle de la part des autres. Le parlement fédéral n'a pas plus de droit d'intervenir dans les contrats de cette nature, ou de faire des règlements à ce sujet dans les limites d'aucune province, que n'en aurait la législature de la province de légiférer au sujet des billets à ordre ou des lettres de change. Les

conditions auxquelles les opérations d'assurance devront être faites dans une province est un sujet qui est exclusivement dans les attributions de la législature provinciale, et toute loi faite sur le sujet par le parlement fédéral serait *ultra vires*. Tout ce que la législature a fait dans le cas de la présente compagnie a été de lui permettre, en sa qualité de corporation, de faire des opérations d'assurances, mais la législature locale exerce exclusivement sa discrétion quant aux restrictions sous lesquelles elles seront conduites dans les limites de la province.

La prétention que les polices d'assurance sont des affaires comprises dans les termes "trafic et commerce," et qu'ainsi elles sont de la compétence exclusive du parlement fédéral, n'a pas été comprise dans les raisons d'appel, et je crois qu'on n'a pas insisté sur ce point au cours de la plaidoirie, car elle me paraît évidemment insoutenable.

PARSONS vs. THE QUEEN INSURANCE COMPANY.

Jugé, aussi, que le fait que la défenderesse est une compagnie créée par un statut impérial est sans importance, attendu qu'en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, la législature locale a le pouvoir de prescrire les conditions auxquelles les compagnies d'assurances, soit étrangères, soit du pays, feront des opérations dans les limites de la province.

Le pouvoir de faire des lois au sujet de l'assurance n'est pas conféré au parlement fédéral en vertu de son autorité de faire des lois pour régler le "trafic et le commerce," sous l'autorité de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, mais appartient à la législature provinciale.

22 mars 1879. Moss, J. C. A., prononça le jugement de la cour.

On prétend que le statut en question ne s'applique pas à la défenderesse, qui est une compagnie créée sous l'autorité de l'acte dit : "*The Imperial Joint Stock Companies Act*" (7 et 8 Vic., c. 110). Cette prétention est appuyée sur deux raisons : premièrement, que le pouvoir de passer une loi semblable appartient au parlement fédéral, et, secondement, que même une loi de ce corps ne pourrait affecter une compagnie ainsi formée.

Quant à la première raison, je désire simplement ajouter à ce qui a été dit dans la cause de *Parsons vs. The Citizens' Insurance Co.*, rapportée plus haut, que la prétention que le parlement fédéral est seul compétent pour traiter ce sujet à raison du pouvoir législatif exclusif qu'il possède de régler le trafic et le commerce, ne peut être soutenue. Le raisonnement de la cour Suprême des États-Unis dans un cas analogue me paraît sans réplique. Dans la cause de *Paul vs. Virginia*, (8 Wall, 163,) on a soulevé la question de savoir si l'État de la Virginie avait le pouvoir de décréter qu'aucune compagnie d'assurance non constituée en corporation en vertu des lois de l'État n'aurait le droit de faire des opérations dans les limites de l'État sans obtenir un permis et faire un dépôt. Comme le Congrès est investi du pouvoir de régler le commerce avec les nations étrangères et entre les divers États, le demandeur, qui représentait une compagnie constituée en corporation dans un autre État, prétendait que l'acte était inconstitutionnel. Le juge Field, qui prononça le jugement motivé de la cour, dit, à la page 173 :—"Issuing a policy of insurance is not a transaction of commerce. The policies are simply contracts of indemnity against loss by fire entered into between the corporation and the assured for a consideration paid by the latter." (1) Ailleurs, en rendant le jugement, il se sert du langage suivant, qui s'applique suffisamment à la prétention de la défense que nous examinons, pour justifier sa citation. Parlant d'une corporation créée par les lois d'un État quelconque, il dit, à la page 181 :—"The recognition of its existence even by other States, and the enforcement of its contracts made therein, depend purely upon the comity of those States, a comity which is never extended when the existence of the corporation or the exercise of its powers are prejudicial to their interests or repugnant to their policy. * * * They may exclude the foreign corporation entirely ;

(1.) "Emettre une police d'assurance n'est pas une opération commerciale. Les polices sont de simples contrats d'indemnité en cas de pertes par incendie passés entre les corporations et les assurés pour une considération payée par ces derniers."

they may restrict its business to particular localities, or they may exact such security for the performance of its contracts with their citizens as in their judgment will best promote the public interest." (2) Voilà le langage d'un tribunal dont la haute autorité sur ces questions est universellement reconnue. Donc, il paraît que le pouvoir de faire des lois sur les conditions auxquelles les compagnies d'assurances pourront traiter avec leurs clients dans cette province appartient au corps qui a l'autorité de régler les questions qui découlent des contrats dans les limites de la province, et ce corps est sans contredit la législature locale. En vertu du pouvoir qu'elle a de régler les questions légales découlant des contrats portés devant ses tribunaux, elle peut prescrire les conditions auxquelles les corporations étrangères ou du pays pourront faire des opérations d'assurance dans les limites de la province, et tous les assureurs qui entreprennent des opérations ici se rendent par là justiciables des tribunaux de la province. Il peut y avoir des inconvénients à l'exercice par les diverses provinces du droit d'imposer des conditions totalement différentes, et cela peut avoir l'effet d'empêcher les plus grandes et les meilleures compagnies étrangères d'y faire des opérations d'assurance; mais ces considérations ne peuvent affecter la question à décider, qui est simplement celle-ci : A quelle législature, la fédérale ou la provinciale, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord a-t-il donné le pouvoir de régler les contrats d'assurance ?

Le fait que cette compagnie a été créée par un acte impérial est absolument sans importance. La loi provinciale ne nuit pas le moins du monde à la loi impériale. Le *Joint Stock Companies Act* autorise seulement la formation et l'incorporation de compagnies dans le but de faire certains genres d'affaires ou de commerce, après l'exécution d'un acte de société et son enregistrement. Cet acte spécifie ordinairement les pouvoirs qu'exercera la compagnie, et l'on dit que dans le cas de la défenderesse actuelle, le pouvoir de faire des opérations dans les pays étrangers et dans les colonies, et de faire des contrats d'assurance aux conditions qui pourront être convenues, lui est conférée par sa charte. Il suffit d'un léger examen pour montrer que ce n'est rien de plus qu'un exposé formel des pouvoirs qui découlent nécessairement de l'existence d'une compagnie semblable. L'acte impérial ne prétend pas donner aux compagnies incorporées sous son autorité aucuns droits spéciaux qui portent atteinte aux pouvoirs et aux privilèges accordés aux colonies. * * *

JOHNSON vs. THE WESTERN INSURANCE COMPANY.

Jugé, à la suite de *Parsons vs Queen Ins. Co.*, 4 App. R. 103, que le *S. J. R. O.*, chap. 161, s'appliquait à la défenderesse, qui a été constituée en corporation par le parlement du Canada avant la confédération, bien que sa charte ait été depuis amendée par le parlement fédéral.

27 mai 1879. Moss, J. C. A.—À l'encontre d'une action intentée sur une police d'assurance contre l'incendie, la défenderesse a produit plusieurs plaidoyers, basés sur diverses conditions de la police et alléguant des contraventions au contrat.

Le demandeur répliqua que la police avait été délivrée dans cette province après le 1er juillet 1876, et que les conditions qui diffèrent de celles contenues dans les statuts prescrivant des conditions uniformes n'y ont pas été ajoutées en caractères distincts, ou en encre de couleur différente, ou de la manière voulue par la loi. A cela la défenderesse présente une défense en droit disant que le statut ne s'appliquait pas à la défenderesse et qu'il est *ultra vires* de la législature provinciale, et que les conditions sont en substance conformes à celles prescrites par le statut. Les questions soulevées par cette défense en droit ont déjà été décidées par cette cour à une exception près. Il est dit que le parlement fédéral passa, en 1872, un acte ayant rapport

(2) "La reconnaissance de son existence même par d'autres Etats, et l'exécution des contrats qui y sont faits, dépendent purement de la courtoisie de ces Etats, courtoisie qui n'est jamais pratiquée lorsque l'existence de la corporation ou l'exercice de ses pouvoirs sont préjudiciables à leurs intérêts ou contraires à leur politique. * * * Ils peuvent exclure complètement la corporation étrangère; ils peuvent restreindre ses opérations à certaines localités particulières, ou bien ils peuvent exiger les garanties, pour l'exécution de ses contrats avec leurs citoyens, qu'ils peuvent juger être dans l'intérêt public."

à cette compagnie, et l'on prétend, en conséquence, que la compagnie se trouve soustraite entièrement à l'opération de la loi provinciale. L'acte en question est la 35^e Vic., c. 99, dont le but principal était de faciliter ses opérations d'assurances sur la vie et d'autoriser des placements en effets étrangers. Nous croyons que la conséquence des principes énoncés dans la cause *Parsons vs. The Queen Insurance Co.*, 4 App. R. 103, et qui font loi devant cette cour, jusqu'à ce qu'ils aient été renversés par un tribunal plus élevé, est que cela ne donne pas droit à la défenderesse de se prétendre soustraite aux dispositions du statut provincial. L'acte fédéral a simplement augmenté ou modifié les pouvoirs de la compagnie comme corporation. Il n'a pas prétendu soustraire la compagnie, s'il avait pu le faire, à l'autorité de la législature provinciale pre-crivant les conditions incidentes des contrats qu'elle entreprend dans la province. Sur ce point, nous n'avons qu'à attirer l'attention sur l'opinion que nous avons déjà exprimée.

JUGEMENTS RENDUS PAR LA COUR SUPRÊME

DANS LES PROCÈS DE LA

QUEEN INSURANCE COMPANY vs. PARSONS,

ET LA

COMPAGNIE D'ASSURANCES DES CITOYENS vs. PARSONS

LE 21 JUIN 1880.

In re LES CAUSES DES COMPAGNIES D'ASSURANCES.

TASCHÉREAU, J.—Je ne partage pas l'opinion de la cour dans le jugement de ces causes, et voici les raisons pour lesquelles je diffère avec elle.

La "Compagnie d'Assurance des Citoyens du Canada," connue en premier lieu, en vertu d'un acte de l'ancienne province du Canada, (19 et 20 Vic., c. 124, 1856,) sous le nom de "Compagnie d'Assurance Maritime du Canada," puis, en vertu de l'acte 27 et 28 Vic., c. 98, 1864, comme la "Compagnie d'Assurance et de Placement des Citoyens," et aujourd'hui, sous son nom actuel, en vertu d'un acte du parlement fédéral, 39 Vic., c. 55, 1876, a obtenu de l'autorité fédérale, par ce dernier statut, le droit de faire et d'effectuer des contrats d'assurance à telles conditions et sous telles modifications et restrictions qui pourront être convenues entre la compagnie et les personnes qui font des contrats d'assurance avec elle.

Par le chapitre 162 de ses statuts révisés, la législature de l'Ontario a virtuellement révoqué ce pouvoir que la compagnie tenait de l'autorité fédérale, et abrogé la loi fédérale sous l'autorité de laquelle la compagnie tenait ce pouvoir, par une loi contracté à la première et qui abrogeait aussi complètement cette première loi que si cette abrogation eût été formulée en termes précis. Elle a dit à cette compagnie: "L'autorité fédérale vous a donné le droit de faire les contrats qui vous plairaient, mais nous révoquons cette concession et nous abrogeons *pro tanto* le statut fédéral en vertu duquel vous l'exercez, et à l'avenir vous ne ferez de contrats qu'aux conditions que nous vous imposons."

La législature de l'Ontario, sous l'autorité de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, avait-elle le pouvoir de le faire? ou en d'autres termes, le parlement avait-il le droit de passer l'acte, 39 Vic., chap. 5, en vertu duquel la compagnie appelle prétend avoir le droit de faire ses affaires aux conditions qui lui conviennent? Car il faut admettre que, depuis l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, il ne peut y avoir aucune jurisprudence courante sur le sujet entre les autorités législatives fédérales et locales, et que, si le parlement du Canada avait le droit d'autoriser cette compagnie à dévier ses opérations aux conditions qu'il lui plairaient, et de passer le statut 39 Vic., chap. 55, la législature provinciale n'avait pas le pouvoir de révoquer cette autorisation ou d'abroger l'acte. Ce serait réellement un étrange état de choses si la législature locale pouvait abroger une loi passée par le parlement du Canada. Elle ne peut le faire ni explicitement ni implicitement. Elle ne peut par sa législation rendre nus les secrets de l'autorité législative fédérale sur des sujets laissés sous le contrôle de cette autorité par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.

Est-ce que ces statuts—l'acte fédéral créant la compagnie appelante, et l'acte de l'Ontario imposant des conditions dans les polices d'assurances—sont une réglementation du trafic et du commerce? S'ils le sont, il s'en suit que l'acte fédéral est constitutionnel et celui de l'Ontario inconstitutionnel. Je suis d'opinion que ces deux statuts sont une réglementation des corporations et des opérations commerciales, et que les mots "réglementation du trafic et du commerce," dans l'article 91 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, signifient "toutes réglementations sur toutes les branches du trafic et du commerce." De fait, une interprétation contraire serait opposée à la lettre même de l'acte. Nous ne pouvons, il me semble, trouver de restrictions et de limitations lorsque les termes employés par le législateur sont si clairs et si généraux.

Que les compagnies faisant des opérations d'assurances soient des compagnies commerciales, et que leurs opérations soient d'une nature commerciale, cela ne fait aucun doute, à mon avis. Dans une des provinces (Québec), un article spécial du Code civil (2470) le dit en termes formels, et dans cette même province, à une époque aussi reculée qu'en 1845, longtemps avant le Code civil, la cour du Banc de la Reine à Montréal, composée des juges Vallières, Rolland et Day, dans une cause de *Smith vs. Irvine*, rapportée à la page 47 du premier volume de la *Revue de Législation*, jugea que l'assurance contre l'incendie par une compagnie d'assurances est une transaction commerciale. On le juge de la même manière en France :

"Cette entreprise, supposant l'existence d'un établissement et de bureaux ouverts à quiconque voudra se faire assurer, et un ensemble d'opérations faites dans l'espoir des bénéfices qui doivent en résulter, présente tous les caractères d'une spéculation et constitue une véritable entreprise commerciale.

"Les compagnies d'assurances font évidemment des actes de commerce en souscrivant les polices d'assurance, puisqu'elles font profession de vendre la garantie à laquelle elles s'obligent, et qu'elles ne contractent qu'en vue de profits qu'elles espèrent retirer de leurs opérations." (Boudousquié, *Traité de l'assurance*, n° 70.)

"L'assurance à prime contre l'incendie étant de la même nature que l'assurance maritime, est réputée acte de commerce. Dalloz avait d'abord émis un sentiment contraire qu'après examen il a cru devoir abandonner." (Même auteur, n° 384.)

Voir Dalloz, *Actes de commerce*, n° 216, où les décisions ci-dessus citées démontrent que la jurisprudence des tribunaux est dans le même sens. Voyez aussi Pardessus, *Droit commercial*, n° 588; Dalloz, *Diction. vo. Assurance terrestre*, nos 19, 20 et 22. En Prusse, en Belgique, en Portugal, en Espagne, en Hollande et au Wurtemberg, dont j'ai pu consulter les codes, on considère le contrat d'assurance contre l'incendie comme un contrat commercial. Pourquoi le considérerait-on autrement en Angleterre, le grand centre du trafic et du commerce du monde entier, où la somme des opérations faites par ces compagnies d'assurances contre l'incendie est si forte? On n'a cité au tribunal aucune autorité pour prouver qu'on ne les considère pas là comme des compagnies commerciales ou que leurs opérations ne sont pas considérées comme des opérations commerciales, et je n'ai pu en trouver aucune. Au contraire, si j'ouvre *Homen's Cyclopedia of Commerce*, ou *McGregor's Commercial Statistics*, ou *McCulloch's Commercial Dictionary*, je trouve que ces compagnies et leurs opérations sont regardées comme des opérations de commerce tombant sous le coup du droit commercial anglais. Dans les *Stephens' Commentaries*, vol. 2, p. 127, on appelle un assureur *a party "carrying on" a general "trade" or "business of insurance."* (1)

Dans *Levis' Manual of Mercantile Law*, paragraphe 30, il est dit que les compagnies à fonds social sont soumises à la loi commerciale d'Angleterre, et au paragraphe 230 du même livre, je trouve un chapitre qui traite de ces assurances contre l'incendie comme tombant sous l'opération du droit commercial. Il en est de même dans *Smith's Mercantile Law* et dans *Chitty's Commercial and General Lawyer*. Et lord Mansfield, dans la cause *Carter vs. Boehm*, 3 Burr, 1,905, dit que "l'assurance est un con-

(1) Un individu qui fait un "commerce ou des opérations d'assurances" en général.

trat qui repose sur la spéculation." Je remarquai aussi que cette cause a été plaidée devant un jury spécial composé de *marchands*, et cependant ce n'était pas une cause d'assurance maritime.

Je ne puis réellement pas voir sur quelles raisons l'on s'appuie pour dire que, sous la loi anglaise, une compagnie d'assurances n'est pas une corporation commerciale. Elle est commerciale, suivant moi, pour la même raison qu'en France et dans le reste de l'Europe, c'est-à-dire, parce que c'est une compagnie faisant des opérations en spéculant sur des risques et des hasards, parce qu'elle commerce sur des contrats d'indemnité, et parce que son commerce consiste dans la vente de cette indemnité. C'est un contrat aussi commercial que le contrat d'assurance maritime, dont le caractère n'est nullement douteux, (2, *Stephens' Commentaries*, 128,) et dans lequel, de même que dans le contrat d'assurance contre l'incendie, il n'y a qu'un contrat d'indemnité. (*Dolby vs. India and London Life Insurance Company*, 15 C.B., 365.) Et l'assurance maritime n'est-elle pas un contrat commercial, soit qu'on assure un yacht de plaisance, un navire de guerre, un navire servant à une expédition scientifique, ou un navire marchand? Donc, s'il en est ainsi, comment peut-on prétendre que l'assurance contre l'incendie est un contrat commercial seulement lorsqu'il est fait pour des effets et marchandises, et qu'il n'est pas commercial lorsqu'il est fait, par exemple, pour une construction? Comme dans l'assurance maritime, ce n'est pas de la nature de la chose assurée que la transaction tire son caractère, mais du fait que l'assureur fait des opérations, la spéculation ou le commerce d'assurances. Ainsi, par exemple, un contrat de vente n'est pas essentiellement commercial, mais il le devient, non pas par la nature de la chose vendue, mais parce que le vendeur fait profession de vendre cette chose. Qu'est-ce que le commerce? Le commerce est une occupation, un emploi ou une opération faite en vue de gain ou de bénéfices. (*Abbott's Law Dictionary*, 1879, *vo. Trade*.) Or, ces compagnies d'assurances contre l'incendie font-elles des opérations en vue de gain ou de bénéfices? Poser cette question, c'est déjà y répondre. Ce sont des corporations de trafic, et les corporations de trafic sont des corporations commerciales. (1 *Holmes*, 30.) Aux Etats-Unis, de même qu'en Angleterre, cela paraît admis. Dans *Angel & Ames, On Corporations*, les compagnies d'assurances sont classées parmi les corporations commerciales. Dans *Parsons' Mercantile Law* et dans *Bryan & Stratton's Commercial Law*, l'assurance contre l'incendie est traitée comme faisant partie du droit commercial. Dans le Code Civil de la Louisiane, le contrat d'assurance avait été entièrement omis, pour l'insérer dans le Code de Commerce qu'on avait alors l'intention de promulguer.

Mais l'intimé attache beaucoup d'importance à la décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, dans la cause de *Paul vs. Virginia*, (8, Wallace, 163,) dans laquelle le juge Field a dit que la délivrance d'une police d'assurance n'est pas un acte de commerce. Eh bien! je puis d'abord dire que cette cause n'oblige pas cette cour; puis, en consultant le rapport, on voit que ce n'est qu'un *obiter dictum* du juge Field, et que le point principal du jugement dans cette cause est simplement que les opérations d'assurances faites par une compagnie de New-York dans l'Etat de la Virginie ne tombe pas sous le coup de l'article de la constitution qui déclare que le Congrès aura le pouvoir de réglementer le commerce avec les nations étrangères et entre les divers Etats. M. le juge Field lui-même, dans la cause de la *Pensacola Telegraph Co. vs. The Western Telegraph Co.*, (98, U.S. 2,) explique ce qu'il avait dit dans *Paul vs. Virginia*, comme suit:—"En d'autres termes, la cour a jugé que le pouvoir du Congrès de réglementer le commerce n'était pas amoindri par le fait que ce commerce se faisait par des corporations, mais qu'un contrat d'assurance fait par une corporation d'un Etat sur des propriétés situées dans un autre Etat n'était pas une opération commerciale entre un Etat et un autre. Ça aurait été sortir de la cause si la cour eût exprimé une opinion sur le pouvoir du Congrès d'autoriser une corporation étrangère à faire des opérations dans un Etat en prétendant ou supposant que la délivrance d'une police d'assurance était une opération commerciale." De sorte que cette cause de *Paul vs. Virginia* me paraît ne s'appliquer aucunement au cas actuel. La position relative du parlement fédéral du Canada vis-à-vis les législatures des diverses provinces est si différente de celle du Congrès vis-à-vis les législa-

tures des différents Etats, qu'il faut être bien particulier ici lorsque l'on cite des jugements de la cour Suprême des Etats-Unis, bien qu'ils aient droit à une très haute considération. Là, le pouvoir de réglementer le commerce dans l'Etat est donné à l'Etat et non pas à l'autorité fédérale. Ici, comme l'a dit M. le juge Strong dans *Severn vs. La Reine*, (2, *Supreme Court Reports*, page 104) : " il n'est pas nécessaire de chercher à démontrer que la réglementation du trafic et du commerce dans les provinces, tant intérieur et domestique qu'extérieur et étranger, est attribuée au parlement fédéral par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, car les termes de cet acte sont parfaitement explicites." Je pourrais aussi faire remarquer que dans la constitution des Etats-Unis on se sert du mot "commerce" seul, tandis que la nôtre contient les mots "trafic et commerce." Quelques dictionnaires de commerce donnent au mot "trade" (trafic) la signification de "internal commerce" (commerce de l'intérieur), tandis que le mot commerce s'appliquerait au commerce avec l'étranger; mais cela me paraît être une distinction de fantaisie, qui n'est reconnue ni dans le langage habituel, ni dans le langage légal. Dans l'un ou l'autre, les expressions : "le commerce avec les Antilles, avec les Etats-Unis, * * * le commerce étranger," sont d'un usage journalier, et par conséquent, dans l'interprétation de l'acte impérial, on ne peut dire, suivant moi, que le mot "trade" a été ajouté au mot commerce simplement pour signifier le "commerce de l'intérieur." En éliminant ce mot de la loi, le commerce intérieur de la Confédération canadienne resterait, comme il l'est à présent, sous le contrôle de l'autorité fédérale. Chaque mot de l'acte doit avoir toute sa force et sa signification propre, et le parlement impérial, qui avait sans doute devant les yeux la constitution des Etats-Unis, lorsqu'il a créé une union fédérale de ses possessions de l'Amérique du Nord, a dû avoir l'intention, en ajoutant le mot "trade" au mot "commerce," de donner à notre autorité fédérale le pouvoir suprême non-seulement sur le commerce intérieur aussi bien qu'extérieur, mais aussi sur le trafic (trade) de toute la Confédération, intérieur aussi bien qu'extérieur. Naturellement, nous ne sommes pas appelés à donner une définition générale de ce mot "trade" (trafic) tel qu'il est employé dans cet acte. Dans l'interprétation d'une constitution, il faut éviter les définitions générales. Dans cette cause, tout ce qu'il est nécessaire de déterminer, c'est si le mot comprend les compagnies d'assurances et leurs contrats; et je suis d'opinion qu'il les comprend.

Pour en revenir à la cause de *Paul vs. Virginia*, l'obiter dictum du juge Field, "que la délivrance d'une police d'assurance n'est pas un acte de commerce," ne me paraît être qu'une vérité banale. Comme je l'ai fait observer plus haut, on peut dire dans le même sens que faire un contrat de vente n'est pas un acte de commerce. C'est le fait qu'une personne ou une corporation fait profession de vendre et d'acheter, ou de délivrer des polices d'assurances, qui donne au contrat de vente ou au contrat d'assurance, et au vendeur ou assureur, un caractère commercial. C'est d'après ce principe que le Code Civil du Bas-Canada, art. 2170, dont j'ai déjà parlé, dit que "l'assurance contre l'incendie n'est pas de sa nature un contrat commercial, mais elle l'est dans tous les cas où elle est contractée pour une prime par des personnes qui en font un trafic."

Il en est de même des opérations du télégraphe. Par exemple, envoyer une dépêche par le télégraphe n'est pas une opération de commerce, et, cependant, les compagnies de télégraphe, et le droit de les réglementer, sont considérés aux Etats-Unis du ressort de l'autorité fédérale comme faisant partie du commerce, et cela, bien qu'une très forte proportion des dépêches télégraphiques n'aient absolument rien à faire avec le commerce. (*Western Union Telegraph Co. vs. Atlantic and Pacific States Telegraph Co.*, 5 Nev. 102; *Pensacola Telegraph Co., vs. Western Union Telegraph Co.*, 96 U. S., 1.) Chez nous, en vertu du même principe, les opérations du télégraphe seraient exclusivement sous le contrôle fédéral, si l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord n'avait pas donné aux législatures locales le contrôle des lignes locales et provinciales tant que le parlement fédéral ne les déclare pas d'utilité générale pour le Canada.

En opposition au jugement de *Paul vs. Virginia*, aux Etats-Unis, on peut citer un jugement de nos propres tribunaux. Je veux parler de la cause du *Procureur Général vs. The Queen Insurance Co.*, (21, L. C. J., 77, 22, L. C. J., 307,) dans laquelle

M. le juge Torrance, dans la cour Supérieure à Montréal, et les cinq juges de la cour d'Appel, ont jugé unanimement que l'imposition d'une taxe sur les polices d'assurances était une réglementation du trafic et du commerce, et comme telle; en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, *ultra vires* des législatures provinciales. Ce jugement me paraît s'appliquer à la question actuelle. La cause fut portée au conseil privé, et le jugement des tribunaux de la province de Québec fut confirmé sans même entendre les intimés. Cependant, le conseil privé l'a jugée sans décider si l'acte provincial relatif aux licences des compagnies d'assurances était un sujet compris dans les mots "réglementation du trafic et du commerce" de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. On peut cependant faire remarquer que Leurs Seigneuries, après avoir dit, dans leur jugement, que le prix d'une licence imposée à un commerçant est habituellement déterminé par la somme de son commerce, ajoutent, en parlant des taxes imposées par la législature de Québec sur les polices d'assurances: "*this is not a payment depending in that sense on the amount of trade previously done by the trader,*" (1) appelant les opérations d'assurances ou "*trade*" (commerce) et les compagnies d'assurances "*traders*" (commerçants).— (Le rapport de cette cause dans le *Jurist* est très incomplet. J'ai cité le *factum* qui contient au long les notes de tous les juges des cours de Québec telles qu'elles ont été produites devant le conseil privé. Le jugement du conseil privé se trouve dans L. R. 3, App. Cases, 1090.)

Je vais maintenant parler des statuts par lesquels l'autorité législative fédérale a exercé sa juridiction sur les assurances, ou dans lesquels, par sa législation, elle a exprimé une opinion sur les questions soulevées dans cette cause, en faisant observer tout d'abord que, lorsque le commencement d'une pratique coïncide presque avec la promulgation de la constitution, il y a de fortes raisons de supposer que c'est en conformité des sentiments de ceux qui connaissent le mieux la véritable portée de la constitution. (*Houston vs. Moore*, 5 Wheat, 1; *Ogden vs. Saunders*, 12 Wheat, 213; *Martin vs. Hunter*, 1 Wheat, 304.)

Depuis la Confédération, nos statuts ont, dans nombre de cas, expressément ou implicitement reconnu les compagnies d'assurances comme des compagnies commerciales. Dans l'acte de faillite de 1875 (38 Vict., c. 16, art. 1), il est dit que cet acte s'applique aux commerçants et aux compagnies faisant le commerce, *excepté aux compagnies d'assurances*. Or, c'est une règle d'interprétation admise que l'exception d'une chose en particulier de termes généraux, prouve que, dans l'opinion du législateur, la chose exceptée se trouverait comprise dans les termes généraux si l'exception n'avait pas été faite. De sorte que le parlement fédéral devait être d'opinion, lorsqu'il a fait cette exception dans le statut, que les compagnies d'assurances sont des corporations de commerce. Je vois, de plus, que dans la 32 et 33 Vic., c. 12, art. 3, dans la 32 et 33 Vict., c. 13, art. 3, et dans la 40 Vic., c. 43, art. 3, le parlement fédéral a décrété que ces statuts s'appliqueraient à tous les objets soumis à l'autorité législative du parlement du Canada, *excepté les opérations d'assurances*. C'est dire clairement que l'autorité législative de ce parlement s'étend aux assurances. En effet, le parlement fédéral s'est prononcé d'une manière catégorique sur la question. Dès la première année de la Confédération (31 Vic., c. 93), il exerça son pouvoir législatif sur le sujet, et il l'a toujours fait depuis, dans pas moins de vingt-cinq statuts passés à diverses époques, comme suit :—

1868,	31	Vic.,	chap. 93.
1869,	32 — 33	Vic.,	chap. 67.
"	"	"	" 70.
1870,	33	Vic.,	chap. 58.
1871,	34	"	" 53.
"	"	"	" 55.
"	"	"	" 56.
1872,	35	"	" 98.
"	"	"	" 99.

(1) " Ce n'est pas là un paiement qui dépend, dans ce sens, du chiffre du commerce antérieurement fait par le commerçant."

1872,	35	Vic.,	chap.	102.
"	"	"	"	104.
"	"	"	"	105.
1873,	36	"	"	99.
1874,	37	"	"	49.
"	"	"	"	86.
"	"	"	"	89.
1874,	37	Vic.,	chap.	94.
"	"	"	"	95.
1875,	38	"	"	81.
"	"	"	"	83.
"	"	"	"	84.
1876,	39	"	"	53, 54 et 55.
1879,	42	"	"	69.

A ces statuts l'on peut ajouter six actes obligeant les compagnies d'assurances à prendre des permis :—31 Vic., c. 48 ; 34 Vic., c. 9 ; 37 Vic., c. 48 ; 38 Vic., c. 20 ; 38 Vic., c. 21 ; 40 Vic., c. 42, dans lesquels le parlement fédéral a aussi exercé le droit de faire des lois sur l'assurance et les compagnies d'assurances, et de régler leurs opérations, ce qui fait au moins (à part ceux de la dernière session) trente et un statuts du parlement fédéral (et je ne les ai sans doute pas tous comptés) qui, si la prétention de l'intimé devait prévaloir, n'auraient aucune valeur parce qu'ils seraient inconstitutionnels.

La conséquence de la nullité de ces statuts serait, entre autres, que toutes les modifications apportées par le parlement fédéral aux chartes des compagnies d'assurances existant avant la Confédération, toutes les chartes accordées depuis à des compagnies d'assurances par ce parlement, sont nulles et de nul effet ; que toutes leurs polices d'assurance sont autant de papiers blancs ; que leurs actionnaires sont libérés de toute responsabilité quelconque pour la partie non versée de leurs actions ; que toutes les causes pendantes, dans lesquelles quelqu'une de ces compagnies est partie, doivent tomber, et quant aux actes imposant les taxes ou licences, s'ils sont illégaux, les compagnies naturellement ne sont pas obligées de s'y soumettre ; elles sont de plus non-seulement soustraites à l'opération de ces actes pour l'avenir, mais le gouvernement fédéral est obligé de leur rembourser tout ce qu'elles ont payé au Trésor en vertu de ces actes, et de remettre les centaines de mille piastres qu'elles ont déposées au gouvernement. De fait, il est impossible de prévoir les graves et prodigieuses conséquences de la nullité de la législation fédérale à l'égard de ces compagnies et les complications qui en résulteraient nécessairement.

De fait, la compagnie d'assurances des Citoyens elle-même, l'appelante en cette cause, n'existe pas si le parlement fédéral n'a pas le pouvoir de faire des lois sur les compagnies d'assurances et de les créer.

Et si le parlement fédéral n'a pas le pouvoir de créer la compagnie appelante pour lui donner l'existence, le jugement lui-même que l'intimé a obtenu se trouve rendu contre un corps qui n'existe pas, et comme tel doit tomber à plat. Il n'a donc en réalité jamais été assuré ; il est simplement porteur de l'ombre d'une police.

L'intimé se trouve ainsi amené à admettre que le parlement fédéral a le droit de créer et de constituer en corporation les compagnies d'assurances. Mais alors, si le parlement a ce droit, ce ne peut être que parce que ces compagnies tombent sous le contrôle fédéral en vertu des mots "réglementation du trafic et du commerce," dans l'article 91 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. "Le pouvoir de constituer ou créer une corporation n'est pas un pouvoir souverain distinct ou la fin du gouvernement, mais seulement un moyen de mettre ses autres pouvoirs à effet," dit le juge en chef Marshall (*McCulloch vs. Maryland*, 4 Wheaton, 316-411), et sur ce principe on doit présumer que les auteurs de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord n'ont pas jugé nécessaire d'attribuer en termes exprès au parlement fédéral le pouvoir d'incorporer les compagnies de chemin de fer, maritimes, de télégraphe ou autres pour la Confédération. Cependant, on ne peut douter qu'il a ce pouvoir. Dans l'énumération des pouvoirs des législatures provinciales, on a jugé nécessaire, il est

vrai, de comprendre en termes explicites l'incorporation des compagnies ayant pour but des objets provinciaux, mais c'était indubitablement parce que le pouvoir de créer une corporation appartient au pouvoir souverain, et comme tel ne pouvait pas implicitement être donné aux législatures provinciales, qui n'ont évidemment, par cet acte, que les pouvoirs qui leur sont expressément conférés, tandis que le parlement fédéral possède tous les autres pouvoirs. Et si le parlement fédéral a le pouvoir de créer des compagnies d'assurances, il a également celui de les réglementer, c'est-à-dire de prescrire les règles suivant lesquelles elles peuvent conduire leur commerce et d'après lesquelles leur opérations sont régies.

L'intimé prétend qu'en supposant que ces compagnies puissent être créées par le parlement fédéral, leurs contrats et polices tombent sous le contrôle provincial, et que les législatures provinciales seules ont le pouvoir de régler ces contrats et ces polices. Mais ces contrats, ces polices, ne sont-ils pas le trafic et le commerce de ces compagnies ? et n'est-ce pas la réglementation même du trafic et du commerce que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord confère expressément à l'autorité fédérale ? N'est-ce pas soutenir une prétention contraire aux termes mêmes de l'acte de dire que l'autorité fédérale peut créer ou constituer des corporations de commerce, mais qu'elle ne peut réglementer leur commerce.

S'il en était ainsi, la législature provinciale exercerait un pouvoir incompatible avec la suprématie que l'article 91 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord donne en termes si clairs au parlement fédéral, sur tous les sujets laissés sous son contrôle. Ou le parlement fédéral n'a aucun contrôle quelconque sur les compagnies d'assurances, ou bien il doit l'exercer d'une manière suprême, entière et exclusive. S'il a ce pouvoir, il a nécessairement celui de les réglementer et d'imposer à leurs contrats toutes les conditions ou restrictions qu'il juge nécessaires. Il a le pouvoir, par exemple, de promulguer un statut imposant aux compagnies qu'il a créées précisément les conditions contenues dans l'*Ontario Fire Insurance Policy Act*. Et s'il a ce pouvoir, la législature de l'Ontario ne le possède pas. Une interprétation contraire serait donner à un gouvernement le pouvoir de créer et à l'autre le pouvoir de détruire, car, pour me servir des paroles du juge en chef Marshall (*loc. cit.*), "*a power to create implies a power to preserve; a power to destroy, if wielded by a different hand, is hostile to and incompatible with these powers to create and preserve, and where this repugnancy exists, that authority, which is supreme, must control, not yield to that over which it is supreme.*" (1)

Je ne comprends réellement pas sur quel argument l'intimé et avec lui les cours de l'Ontario, tout en admettant le pouvoir du parlement fédéral de constituer les compagnies d'assurances en corporations, peuvent appuyer la prétention que le contrat d'assurance lui-même tombe sous le contrôle provincial, simplement parce que c'est un *contrat* ou un *contrat personnel* régi par les lois locales et classé dans la catégorie des "droits civils" de l'article 92 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. Certainement, un contrat personnel est régi par les lois locales; personne ne le nie; mais la question à décider ici est quelle est la loi locale, la loi de l'Ontario, sur le sujet ? Est-ce la loi fédérale ou la loi provinciale ? L'intimé semble traiter les lois fédérales comme des lois étrangères. Il oublie que devant les lois promulguées par le parlement fédéral sur les sujets compris dans ses attributions, les lignes provinciales disparaissent; que pour ces lois nous avons une union quasi-législative; que ces lois sont les lois locales de la Confédération toute entière, de chacune et de toutes les provinces qui la composent; que la Confédération, en ce qui regarde ces lois, ne forme qu'un seul pays et n'a qu'une seule autorité législative, de sorte qu'un contrat fait en vertu de ces lois dans l'Ontario, ou dans aucune des provinces, est considéré territorialement, ou quant à la localité, comme un contrat fait dans la Confédération, et, comme tel, il est gouverné par les lois fédérales, et non pas comme un contrat local dans la province, régi par les lois provinciales. C'est pourquoi les contrats

(1) "Le pouvoir de créer implique celui de maintenir ou conserver; le droit de détruire, s'il est exercé par une autorité différente, est hostile au pouvoir de créer et conserver et incompatible avec lui, et si cette incompatibilité existe, c'est à l'autorité suprême de contrôler, et non pas de se soumettre à l'autorité sur laquelle elle a suprématie."

pour le transport des voyageurs et des marchandises sur les chemins de fer qui sont sous le contrôle du gouvernement fédéral, par exemple,—le contrat fait par l'expéditeur d'une dépêche avec une compagnie de télégraphe, les contrats de vente d'actions de banques, sont tous et chacun d'eux régis par les lois fédérales lorsqu'ils sont faits dans n'importe quelle partie de la Confédération. Et le droit de l'autorité fédérale de les réglementer ainsi n'a jamais été mis en doute : cependant ne sont-ce pas tous des transactions locales et des contrats personnels ? Cela ne fait aucun doute ; mais ces compagnies de chemins de fer, ces compagnies de télégraphe, ces compagnies faisant le commerce de banque, étant sous le contrôle fédéral, leurs contrats sont nécessairement sous le même contrôle, absolument et exclusivement. Il leur serait impossible d'exercer leur commerce si chaque province pouvait leur imposer, à l'égard de leurs contrats, des conditions et restrictions différentes. Une charte fédérale serait absolument inutile pour elles si la constitution donnait à chaque province le droit de réglementer leurs opérations. Pour la même raison, le parlement fédéral, par exemple dans l'acte refondu des chemins de fer de 1879, article 9, a décrété, comme il l'avait fait en 1868 par l'acte abrogé des chemins de fer, que les usufruitiers, grevés de substitutions, gardiens, curateurs, exécuteurs, administrateurs et autres ayants-cause, pourront contracter, vendre et transporter leurs terres à la compagnie. C'est certainement une disposition qui affecte la propriété et les droits civils, et cependant je n'ai jamais entendu dire qu'on ait mis en doute, depuis douze ans qu'elle fait loi, sa parfaite constitutionalité. De fait, sans ce droit, les décrets du parlement fédéral pourraient être, dans certains cas, entièrement méconnus et nullifiés. Aux Etats-Unis, l'autorité fédérale a de la même manière exercé sa juridiction sur les droits civils et les contrats. Comme il avait été réglé, par exemple, par interprétation judiciaire, que la navigation était sous le contrôle fédéral, le Congrès a promulgué une loi réglant la forme et la nature du contrat d'engagement des matelots. (*Pomeroy's Constitutional Law*, par. 381.)

Il a changé les obligations imposées par le droit commun sur les contrats faits par les propriétaires de navires comme voituriers, et bien que la validité de cette disposition n'ait jamais été décidée directement par la cour Suprême, elle a été portée devant ce tribunal de telle manière que son silence équivalait à un jugement positif et formel en faveur de sa validité, comme cela est démontré dans *Pomeroy's Constitutional Law*, par. 384.

La cour suprême du Canada a décidé, dans plusieurs causes, que le parlement fédéral devait jouir, sur les sujets laissés sous son contrôle par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de l'exercice libre et sans réserve de ses attributions, malgré qu'en le faisant il empiétât sur quelques-unes des attributions laissées sous le contrôle de l'autorité provinciale par l'article 91 de l'acte. Et cette doctrine a été approuvée par le conseil privé, aussi explicitement que possible, dans la cause de *Cushing vs Dupuy*, jugée il y a quelques semaines (15 avril 1880). 3. Leg. N., 171. Dans cette cause l'appelant prétendait que les dispositions de l'acte de faillite étaient *ultra vires*, parce qu'elles s'immisciaient dans les questions de propriété et de droits civils, aussi bien que dans la procédure en matière civile, qui sont des sujets exclusivement assignés aux législatures provinciales par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. Mais cette prétention a été désapprouvée par Leurs Seigneuries dans les termes suivants :—

“ La réponse à ces objections est bien simple. Il serait impossible de faire un seul pas dans l'établissement d'un système d'administration des biens des faillis sans empiéter sur quelques-uns des droits de propriété ordinaire et d'autres droits civils, et sans les modifier, ni sans prescrire quelque mode de procédure spécial pour la gestion, la réalisation et le partage des biens et la liquidation des dettes du failli. La procédure doit nécessairement former une partie essentielle de toute loi relative à la faillite. Il est donc à présumer—et de fait c'est une induction nécessaire—que le statut impérial, en assignant au parlement fédéral les sujets de la banqueroute et de la faillite, a voulu lui conférer le droit de modifier les droits de propriété, les droits civils et la procédure à suivre dans les provinces en tant qu'une loi générale se rapportant à ces sujets pouvait les affecter.”

(C'est-à-dire, suivant moi, en tant qu'une loi générale sur la banqueroute et la faillite pouvait affecter la propriété, les droits civils et la procédure.) Et Leurs Sei-

gneuries ont jugé qu'en conséquence le parlement fédéral avait, au sujet de la banqueroute et de la faillite, exercé avec droit le pouvoir de révoquer, changer ou amender un certain article du Code de procédure civile de Québec.

Dans le cours de son habile argumentation devant nous dans l'une de ces causes, en faveur de la constitutionnalité de cet acte concernant les polices d'assurance contre l'incendie, le savant procureur général de la province de l'Ontario a énoncé la proposition que l'autorité fédérale peut bien avoir le droit d'incorporer les compagnies d'assurances, mais que, si elle l'a, ce n'est qu'en vertu de son pouvoir général, sous l'autorité de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de faire des lois pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada, et que ce pouvoir doit être limité à la création de ces compagnies, et ne s'étend pas à la réglementation de leurs opérations et de leurs contrats, sur lesquels l'autorité provinciale seule, suivant lui, a juridiction comme étant des sujets compris dans les mots "propriété et droits civils" de l'article 92. J'ai déjà dit pourquoi je suis d'opinion que les pouvoirs de créer et de réglementer ne peuvent être divisés de la sorte. Je ne ferai qu'ajouter ici que cette proposition du savant procureur général me paraît entièrement contraire aux termes mêmes de l'article 91, dans lequel il est dit en termes très clairs que ce pouvoir général de l'autorité fédérale de faire des lois pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada, ne peut s'exercer relativement à aucune des matières tombant dans les catégories de sujets exclusivement assignés par cet acte aux législatures des provinces.

Or, les statuts créant et incorporant les compagnies d'assurances, et leur permettant, en qualité de corps incorporés, de faire des contrats d'assurance, se rapportent clairement au sujet de l'assurance, de sorte que le parlement fédéral a le droit d'incorporer ces compagnies, comme il me paraît clairement l'avoir et comme l'intimé et les cours de l'Ontario sont forcés de l'admettre. L'assurance ne peut pas être réputée tomber dans la catégorie des sujets assignés à l'autorité provinciale par les mots "propriété et droits civils" de l'article 92 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. Le parlement fédéral ne peut pas étendre sa propre juridiction par une extension territoriale de ses lois et faire des lois sur des sujets constitutionnellement provinciaux, en les promulguant pour toute la Confédération, de même qu'une législature provinciale ne peut étendre sa juridiction à des sujets constitutionnellement fédéraux, par une limitation territoriale de ses lois, et faire des lois sur des sujets assignés à l'autorité fédérale, en les promulguant pour la province seule, comme par exemple incorporer une banque pour la province. L'Acte de l'Amérique Britannique du Nord n'est pas susceptible d'une interprétation différente, sans éliminer de son article 91 la disposition dominante que le pouvoir général du parlement central de faire des lois pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada, *ne s'étend pas aux sujets laissés à l'autorité législative provinciale*, et que *nonobstant toute disposition à ce contraire énoncée dans le dit acte*, l'autorité du parlement du Canada sur les sujets énumérés comme étant sous son contrôle, *est exclusive*, et sans éliminer aussi de l'article 92 de l'acte la disposition que les législatures provinciales ont le pouvoir *exclusif* de légiférer sur les sujets y énumérés,—et c'est ce qu'on ne peut faire. Ce serait déclarer que ni l'une ni l'autre autorité n'a de pouvoirs exclusifs, tandis que l'intention formelle de l'acte est que toutes deux soient revêtues de pouvoirs exclusifs; et c'est d'après ce principe, je suppose—car les raisons ne sont pas données au long, et c'était avant ma nomination à cette cour—qu'un bill ayant pour objet de constituer les Frères de la Doctrine Chrétienne en corps fédéral, lequel avait été référé aux juges de cette cour par le Sénat en 1876, a été déclaré par eux inconstitutionnel et *ultra vires* du parlement fédéral. (Journaux du Sénat, 1876, pages 155-206). Ce bill avait pour but de constituer en corporation une compagnie de professeurs pour toute la Confédération, et conséquemment, comme tel, il empiétait sur les pouvoirs des législatures provinciales, auxquelles est attribué par l'article 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, le contrôle exclusif de l'instruction publique; et les savants juges, en le déclarant inconstitutionnel, ont reconnu le principe que, pour un objet constitutionnellement provincial, le parlement fédéral n'a pas le droit de constituer une corporation fédérale. Et il me paraît évident qu'il doit en être ainsi; mais alors il est également

évident, d'après le même principe, que le parlement fédéral ne pourrait pas constituer en corporation des compagnies d'assurances, ni faire des lois d'aucune manière quelconque sur leur commerce et leurs opérations, si l'assurance était un sujet constitutionnellement provincial, c'est-à-dire, laissé sous le contrôle provincial par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.

Je dis donc à l'intimé : " Si la législation sur l'assurance est laissée à la législature provinciale par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, le parlement fédéral n'avait pas le pouvoir de créer la Compagnie d'Assurance des Citoyens, et alors vous n'avez jamais été assuré. Si, au contraire, le pouvoir de faire des lois sur l'assurance est laissé à l'autorité fédérale, alors ce pouvoir est suprême et exclusif; l'autorité fédérale seule peut régler ce commerce dans tous ses détails, et le statut de l'Ontario qui a pour but de le faire est *ultra vires* et inconstitutionnel. Dans l'un ou l'autre cas, le jugement rendu en votre faveur par les cours inférieures doit être renversé et l'appel maintenu." (Il est admis que si le statut de l'Ontario est *ultra vires*, l'appel doit être maintenu.) Cependant, je crois qu'il est de mon devoir de ne pas me soustraire à l'obligation de décider la question principale soulevée en cette cause, et je maintiens, pour les raisons données plus haut, que le parlement fédéral a le droit d'incorporer les compagnies d'assurances et de les réglementer, ainsi que leurs opérations et leur commerce; que ce droit est exclusif, et qu'en conséquence la législature d'Ontario a excédé ses pouvoirs en promulguant l'acte concernant les polices d'assurances contre l'incendie (*The Fire Insurance Policy Act*). Il ne peut se faire, d'après la lettre et l'esprit de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, qu'un gouvernement ait le pouvoir d'incorporer ces compagnies, et un autre gouvernement le droit de les réglementer, ainsi que leur commerce et leurs opérations. Il ne peut se faire que les législatures provinciales aient le pouvoir d'entraver, arrêter ou contrecarrer les décrets de l'autorité fédérale et y apporter des obstacles.

Les lois promulguées par le parlement du Canada, sous l'autorité de l'acte impérial, doivent avoir pleine force et vigueur de l'Atlantique au Pacifique, sans être entravées par aucun autre corps législatif, et doivent être libres de tout contrôle provincial et de toute intervention de la part des législatures provinciales. C'est dans l'application de cette règle que notre pays trouvera sa sauvegarde contre les conflits de législation; contre une juridiction concurrente; contre des pouvoirs contradictoires; contre l'anomalie qui existerait entre les droits des gouvernements si l'un d'eux pouvait impunément abattre ce qu'un autre a le droit reconnu d'édifier; contre l'incompatibilité du droit d'un gouvernement de détruire ce qu'un autre a le droit de conserver. (*McCulloch vs. Maryland*.) La cour d'Appel de l'Ontario va jusqu'à dire qu'une compagnie d'assurances créée par le parlement fédéral du Canada et autorisée à faire des opérations dans toute la Confédération, peut être empêchée de faire des contrats dans la province de l'Ontario par la législature provinciale; et il n'y a pas de doute qu'il en est ainsi, si les législatures provinciales ont, comme le prétendent les cours de l'Ontario, le pouvoir de réglementer le commerce d'assurances. Mais cela, suivant moi, démontre d'une manière concluante que les législatures provinciales n'ont pas et ne peuvent pas avoir un semblable pouvoir de réglementation.

Si la législature de l'Ontario peut exclure une compagnie d'assurances de la province de l'Ontario, il faut admettre que toutes les autres législatures provinciales ont le même droit dans leurs provinces respectives. De sorte que, suivant cette théorie, si toutes les législatures provinciales exerçaient ce droit, une compagnie créée par le parlement fédéral et autorisée par lui à faire des opérations dans toute la Confédération, ne pourrait alors faire d'opérations nulle part dans la Confédération.

Mais, je le demande de nouveau, à quoi servirait une charte fédérale? Évidemment à rien du tout. Le parlement impérial a-t-il donné à l'autorité fédérale un pouvoir aussi complètement inutile et si peu susceptible d'aucun effet pratique? L'acte constitutionnel, comme je le comprends, ne comporte pas une interprétation ayant inévitablement des conséquences aussi anormales; les pouvoirs de l'autorité fédérale ne peuvent jusqu'à ce point dépendre du consentement et de la bonne volonté des autorités provinciales.

Il est de l'essence même de la suprématie d'écarter tous les obstacles qui nuisent à son action dans sa propre sphère, et de modifier les pouvoirs conférés aux gouverne-

ments subordonnés, de manière à soustraire ses propres opérations à leur influence, et il n'est pas possible que les pères de la Confédération, qui étaient décidés à donner au pouvoir central de cette confédération la suprématie et la force qui, à l'heure de l'épreuve, se sont trouvés faire si grandement défaut à l'autorité fédérale des États-Unis, aient ainsi donné à une province, ou à toutes les provinces s'entendant sur une législation commune, le pouvoir d'annihiler, soit directement, soit indirectement, une corporation que le pouvoir central est autorisé de créer, et qu'ils aient ainsi rendu inévitable en Canada le conflit de pouvoirs sous lequel une fédération doit toujours, tôt ou tard, crouler et tomber.

Dans la cause *The Western Insurance Company*, appelante, et *Johnston*, intimé, l'appel doit aussi, dans mon opinion, être maintenu pour les raisons que j'ai données dans celle de la *Citizens vs. Parsons*.

La compagnie *Western* existe sous l'autorité d'un acte de l'ancienne province du Canada ; mais si l'assurance est un commerce, les actes passés sur le sujet avant la confédération peuvent être maintenant abrogés, changés ou amendés par le parlement du Canada seulement, en vertu de la section 129 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.

Dans *The Queen Insurance Company vs. Parsons*, l'appel doit aussi, suivant moi, être maintenu. La compagnie appelante dans cette cause étant une compagnie étrangère, se trouve dans une position un peu différente de celles des Citoyens et de l'Ouest ; cependant, si, pour les raisons que j'ai données, les compagnies d'assurances, ainsi que leur commerce et leurs opérations, tombent sous le contrôle du parlement fédéral, il n'y a aucune raison de prétendre que les compagnies d'assurances étrangères tombent sous le contrôle provincial.

Il est admis (et mes remarques dans ce cas s'appliquent aussi bien aux deux autres compagnies, qui ont aussi été autorisées par le gouvernement fédéral,) que cette compagnie, la *Queen Insurance Company*, a obtenu du gouvernement fédéral un permis, c'est-à-dire une autorisation de faire des opérations dans toute la Confédération, en vertu de la 38^e Vic., c. 20, et de la 40^e Vic., c. 42. Or, un permis est un règlement, ou plutôt, c'est une autorisation de faire un commerce sous l'autorité de certains règlements promulgués par celui qui accorde le permis. (*Calder vs Kirby*, 5 Gray's rep. 597.)

Ces règlements, l'autorité fédérale les a faits. Pour obtenir son permis, cette compagnie a dû déposer \$50,000 entre les mains du receveur général du Canada (art. 6, 38 Vic., c. 20) ; elle a dû fournir au gouvernement fédéral certains documents mentionnés et remplir certaines formalités énumérées dans l'article 10 et suivants de cet acte. Toute opération faite avant d'avoir fait ce dépôt et d'avoir rempli ces formalités, aurait rendu toute personne faisant ces opérations passible d'une amende de \$1,000 et d'un emprisonnement de six mois.

Cette compagnie, de plus, est taxée par le gouvernement fédéral (art. 23, par. 5). Toutes ces dispositions de la loi sont une réglementation de son commerce et de ses opérations. S'étant conformées à toutes ces dispositions, elle pouvait raisonnablement croire avoir acquis quelques droits, quelques privilèges. "Mais il n'en est pas ainsi," disent l'intimé et les cours de l'Ontario à l'appelant, "ou du moins, s'il en est ainsi, ce n'est que pour le temps que les législatures provinciales toléreront les permis et les décrets de l'autorité fédérale ; et lorsqu'elles le voudront, au lieu de faire des opérations dans tout le Canada, comme l'autorité fédérale vous en a donné le droit, vous serez exclus du Canada tout entier, soit en termes formels, soit indirectement, par ces législatures, qui vous imposeront, en vertu de leur pouvoir de réglementer vos contrats, des conditions tellement onéreuses que vous serez forcés de vous retirer." Telle est, suivant l'intimé, la position du pouvoir fédéral vis-à-vis le pouvoir provincial, en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. J'ose croire que notre constitution n'a pas ce caractère de moquerie solennelle que cette interprétation, si elle était acceptée, lui donnerait. Les opérations d'assurances sont un commerce, et à l'autorité fédérale appartient le pouvoir exclusif de régler ce commerce "dans toutes et chacune des provinces" de la Confédération ; et il en est ainsi (comme le prescrit l'article 91 de l'acte constitutionnel) malgré que ce pouvoir puisse nuire aux droits

concedés aux législatures provinciales par l'article 92. Ce pouvoir de réglementer exclut nécessairement l'action de tous les autres qui feraient la même opération sur le même sujet, et au parlement fédéral seul doit appartenir le droit d'imposer à la compagnie appelante et à ses polices les conditions et restrictions que cet acte de l'Ontario concernant les polices d'assurances contre l'incendie a pour objet d'imposer, ou toutes conditions ou restrictions quelconques.

Ces compagnies ne peuvent être contrôlées et gouvernées par autant de règlements différents qu'il y a de provinces dans la Confédération. C'est par le bon vouloir de la Confédération qu'elles y sont admises et qu'elles restent sous les lois et l'autorité fédérales. L'un des grands avantages de la confédération serait perdu si les règlements du trafic et du commerce n'étaient pas uniformes dans toute la Confédération; si les législatures provinciales avaient, comme le prétend l'intimé, le pouvoir de se mêler des concessions et privilèges conférés par l'autorité fédérale aux corporations de trafic et de commerce autorisées à faire des opérations dans ce pays.

Je n'ai pas perdu de vue certains statuts du parlement fédéral dans lesquels il paraît être admis que les législatures provinciales ont le droit d'incorporer des compagnies d'assurances; mais le parlement fédéral ne peut amender l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, ni donner expressément ou implicitement aux législatures provinciales un pouvoir que l'acte impérial ne leur donne pas. Cela est clair et a toujours été regardé par cette cour comme étant la loi. Je n'ai pas manqué non plus, comme c'était mon devoir de le faire, de prendre en considération le fait que l'intimé paraît avoir en sa faveur le poids et l'autorité des opinions des savants juges de la province de l'Ontario, bien que je puisse faire remarquer ici que les juges de la cour du Banc de la Reine, dans une des causes, la *Western Assurance Co. vs Johnston*, ont dit expressément qu'ils n'exprimaient pas leurs opinions individuelles sur cette question constitutionnelle, mais qu'ils se soumettaient aux jugements déjà rendus.

Ottawa, 25 juin 1880.

2ème partie.—L'acte est-il *ultra vires* ?

GWYNNE, J.

Mais on prétend que l'acte en question est *ultra vires* de la législature provinciale de l'Ontario qui l'a passé, parce qu'il s'occupe de la réglementation d'une branche de trafic et de commerce dont le contrôle est, par le second paragraphe de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, exclusivement attribué au parlement fédéral. La question ainsi soulevée est incontestablement très importante, car (ainsi que l'a fait voir l'argumentation dans les diverses causes actuellement pendantes devant nous, dans lesquelles cette question est soulevée, et dont l'une, c'est-à-dire, celle de la *Western Insurance Co. vs. Johnston*, a été plaidée par le procureur général, qui était en même temps premier ministre de la province de l'Ontario, à l'appui de la constitutionnalité de l'acte,) elle n'affecte pas seulement cet acte en particulier; mais notre jugement dans cette cause, bien que le parlement fédéral n'ait pas été représenté et n'ait pas été entendu sur le sujet, affectera logiquement une trentaine d'actes du parlement fédéral dont la constitutionnalité n'a jamais, jusqu'à présent, été révoquée en doute, et qui devront être *ultra vires* du parlement si l'acte qui nous occupe est *intra vires* de la législature provinciale, et, au contraire, si cet acte est *ultra vires* de la législature provinciale, un certain nombre d'actes passés par la législature de la province de l'Ontario devront l'être également. Il est évident que le sujet de l'acte en question n'en est pas un sur lequel l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord a donné juridiction concurrente aux législatures provinciales et au parlement fédéral. S'il en était ainsi, il n'y a aucun doute que l'acte ne serait valide " *qu'aussi longtemps et en tant seulement qu'il ne serait pas en opposition à aucun des actes du parlement du Canada.*" Le sujet n'étant pas un de ceux sur lesquels juridiction concurrente a été donnée aux législatures provinciales et au parlement fédéral, doit être sous le contrôle exclusif de celui-ci ou de celles-là. On peut donc décider la question suivant la règle que j'ai adoptée dans la cause de la *Ville de Frédérickton vs. La Reine*, et qui me paraît fournir un guide infaillible pour déterminer si un sujet quelconque tombe sous la

juridiction des législatures locales ou du parlement fédéral, savoir :—“ Tous les sujets d'une nature quelconque, non exclusivement assignés aux législatures locales, sont sous le contrôle suprême du parlement fédéral, et aucun sujet n'est exclusivement assigné aux législatures locales à moins qu'il ne tombe dans la catégorie des sujets expressément énumérés dans l'article 92, et en même temps qu'il n'empiète sur aucun des sujets énumérés dans l'article 91.”

L'argument apporté à l'appui de la prétention que l'acte est du ressort de la législature locale, est que le sujet de l'acte se trouve compris dans le paragraphe 13 de l'article 92 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, savoir : “ La propriété et les droits civils dans la province.”

J'ai déjà exprimé, dans la cause de la *Ville de Frédérickton vs. La Reine*, mon opinion que la signification évidente de la dernière phrase de l'article 91 est que (nonobstant tout ce que contenu dans l'acte) aucune des matières énoncées dans les catégories de sujets énumérés dans l'article 91 ne sera réputée tomber dans la catégorie des matières énumérées dans l'article 92, bien qu'elle paraisse y tomber. Donc, la juridiction sur la “ propriété et les droits civils dans la province ” n'est pas attribuée absolument, mais seulement d'une manière limitée, aux législatures locales.

En tant que la juridiction sur “ la propriété et les droits civils ” dans chaque province peut être réputée nécessaire à l'exercice parfait de la juridiction exclusive donnée au parlement fédéral sur les divers sujets énumérés dans l'article 91, elle appartient au parlement, et ce qui est attribué aux législatures provinciales par le paragraphe 13 de l'article 92 n'est que la juridiction sur la part de propriété et des droits civils qui pourra rester après réserve faite de la part de juridiction sur ces sujets qui pourra être réputée nécessaire pour assurer au parlement le contrôle exclusif sur chacun des sujets énumérés dans l'article 91, le résidu, pour ainsi dire, de ce qui n'aura pas été absorbé par la juridiction conférée au parlement.

Donc, la seule question qui doit nous occuper est en substance celle-ci :— Les compagnies à fonds social, qui sont incorporées dans le but de faire des opérations d'assurances contre l'incendie, sont-elles ou ne sont-elles pas des corps commerçants, et les opérations qu'elles font sont-elles un commerce ?

Si cette question doit être décidée dans l'affirmative, l'acte que nous examinons doit être *ultra vires* de la législature provinciale, autant que l'acte qui, dans la cause de *Severn vs. La Reine* a été jugé tel, et autant que l'acte examiné dans la cause de la *Ville de Frédérickton vs. La Reine* l'aurait été s'il avait été passé par une législature locale. De fait, il me semble difficile de concevoir une affirmation plus positive du droit de réglementer le trafic et le commerce que celle qu'implique l'exercice du pouvoir de prescrire par un acte de la législature de quelle manière seulement, sous quelle forme de contrat seulement, par quelles personnes seulement, et sujet à quelles conditions seulement, certains commerces ou un commerce en particulier seront faits, et de défendre qu'ils ne soient faits autrement que de la manière prescrite par l'acte. Si on peut le faire pour un genre de commerce, on peut évidemment le faire pour tous, de sorte que chaque genre de commerce serait soumis à la volonté de la législature, qui aurait ainsi le droit de décider par une loi s'ils seront faits ou non. Quant à l'acte en question actuellement, s'il est susceptible de l'interprétation que les cours inférieures lui donnent, il me semble qu'il est impossible de concevoir aucun cas d'affirmation plus formelle du pouvoir législatif souverain de régler et contrôler le commerce d'assurances contre l'incendie, et les compagnies d'assurances, si les opérations de ces compagnies sont un commerce. Or, parmi tous les sujets énumérés dans l'article 92, on doit remarquer qu'il n'y en a pas un seul qui indique en termes précis aucune ou même la plus légère intention de conférer aux législatures locales le pouvoir de s'immiscer dans aucune matière se rattachant au trafic et au commerce, ou dans aucune matière affectant en quoi que ce soit les opérations commerciales quelconques, à moins que ce ne soit le paragraphe 10, par lequel les législatures locales ont le droit exclusif de faire des lois relatives aux “ travaux et entreprises d'une nature locale,” sujet à cette restriction, savoir : “ autres que ceux énumérés dans les catégories suivantes :—

“ 1^o Lignes de bateaux à vapeur ou autres bâtiments, chemins de fer, canaux, télégraphes et autres travaux et entreprises reliant la province à une autre ou à d'autres provinces, ou s'étendant au delà des limites de la province ;

“ 2^o Lignes de bateaux à vapeur entre la province et tout pays dépendant de l'empire britannique ou tout pays étranger ; et

“ 3^o Les travaux qui, bien qu'entièrement situés dans la province, seront avant ou après leur exécution déclarés par le parlement du Canada être pour l'avantage du Canada, ou pour l'avantage de deux ou d'un plus grand nombre des provinces.”

Toutes ces matières exceptées sont, par le paragraphe 29 de l'article 91, placées sous l'autorité législative exclusive du parlement du Canada, et de cette manière elles se trouvent, par le dernier paragraphe de l'article 91, être en réalité déclarées n'être pas des entreprises ou travaux locaux ou provinciaux,—les travaux ou entreprises dans les limites de chaque province, autres que ceux qui sont exceptés, sont donc les seuls qui entrent dans la catégorie des “travaux et entreprises d'une nature locale” d'après le paragraphe 10.

Il faut aussi remarquer qu'en donnant le pouvoir d'incorporer des compagnies, l'acte ne mentionne pas les compagnies commerciales. Le pouvoir est expressément limité, par le paragraphe 11 de l'article 92, “à l'incorporation de compagnies *pour des objets provinciaux.*” Aucun des savants avocats qui ont soutenu la validité du statut qui nous occupe ne s'est hasardé à définir les mots “objets provinciaux ;” ils ont préféré dire d'une manière générale que ce paragraphe avait pour but de conférer le pouvoir d'incorporer des compagnies pour toute sorte de commerce, et de fait pour toutes les fins de commerce ou autres, pourvu seulement que l'acte prescrive expressément que les pouvoirs de la corporation soient exercés dans la province.

Il est peut-être plus facile de dire ce que le terme ne comporte pas, que de le définir d'une manière précise. J'ose cependant dire que les travaux et entreprises d'une nature locale, qui sont par le paragraphe 10 placés sous l'autorité des législatures provinciales, peuvent convenablement être appelés des objets locaux ou provinciaux. On peut en dire autant des sujets énumérés dans le paragraphe 7, savoir : “L'établissement, l'entretien et l'administration des hôpitaux, asiles, institutions et hospices de charité dans la province, autres que les hôpitaux de la marine,” de même que pour l'item spécifié dans l'article 93, savoir : “l'éducation,” mais, à part ces sujets, je n'en vois pas d'autres. Et lorsque nous considérons l'ensemble et le but de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, et que nous avons présent à l'esprit que le projet de gouvernement constitutionnel qu'il était appelé à créer était de donner au parlement fédéral, consistant en Sa Majesté (elle-même la suprême autorité exécutive) formant l'un des membres, et le Sénat et la Chambre des Communes formant les autres membres du corps législatif, l'autorité suprême et souveraine de faire des lois sur tous les sujets quelconques, à l'exception seulement de certaines matières spéciales *particulièrement* énumérées, d'une nature purement locale, domestique et privée, qui étaient assignées aux provinces ; et lorsque nous voyons que, pour plus de certitude, (pour dissiper tout doute, pour ainsi dire,) la juridiction législative exclusive du parlement est expressément déclarée s'étendre à toutes les matières comprises dans la réglementation du trafic et du commerce, termes qui (en parfait accord avec la juridiction générale et suprême qu'on avait l'intention de conférer au parlement, en exceptant seulement les sujets *particulièrement* exceptés,) sont assez généraux pour comprendre et qui doivent être interprétés de manière à comprendre tous les genres de commerce et tout ce qui a rapport à tous les commerces et à toutes les branches du commerce, et à toutes les personnes par lesquelles ils pourront être faits, et à la manière dont ils pourront l'être dans chacune de leurs branches ; nous pouvons, je crois, affirmer avec la plus grande confiance qu'aucune juridiction pour *incorporer aucune compagnie commerciale*, ou pour *gérer ou contrôler aucune compagnie commerciale* dans la manière qu'elle devra conduire ses opérations, n'a été donnée aux législatures locales, à moins que ce ne soit au sujet des compagnies pour la construction, l'entretien et l'administration des travaux qui, par le paragraphe 10, sont placés sous le contrôle des législatures locales sous la désignation de “travaux et entreprises d'une nature locale.”

D'après la rédaction du paragraphe 11, il est évident qu'en ajoutant les mots " pour des objets provinciaux," on n'avait pas l'intention de donner aux législatures locales le pouvoir d'incorporer des compagnies pour toutes fins, mais seulement un pouvoir limité, car puisque, indépendamment de ces mots, les législatures locales ne pourraient donner aucun pouvoir en dehors de leur province aux compagnies qu'elles incorporent, ces mots " pour des objets provinciaux " étaient superflus et n'ont aucun sens, à moins qu'on ne les regarde comme des mots de limitation ayant un effet restrictif. Il aurait été suffisant de dire simplement " l'incorporation de compagnies ; " mais " pour plus de certitude, "—principe qui règne dans tout l'acte,—je n'ai aucun doute que ces mots " pour des objets provinciaux," ont été introduits pour limiter le pouvoir aux objets qui sont spécialement placés sous le contrôle des législatures locales en termes positifs—afin qu'il n'y ait rien à inférer ou à supposer. Mon collègue Taschereau a, cependant, si fortement insisté sur ce sujet que je ne le discuterai pas davantage, mais j'examinerai la question : " Les compagnies à fonds social, qui sont incorporées dans le but de faire des opérations d'assurance contre l'incendie, sont-elles ou ne sont-elles pas des corps commerçants ? Et les opérations qu'elles font sont-elles un commerce ? "

Il a été admis comme une chose incontestable que les opérations d'assurances maritimes constituent un commerce, et que toutes les compagnies qui font ce genre d'opérations sont des commerçants et sont à toutes fins soumises à la juridiction exclusive du parlement fédéral ; mais les polices d'assurances maritimes contiennent invariablement et contenaient dès l'origine une disposition au sujet d'une indemnité à payer pour les pertes causées par le feu, et tous les auteurs qui traitent de l'assurance prennent soin d'insister sur la doctrine que l'assurance contre l'incendie n'est que le fruit de l'assurance maritime ; que rien n'était plus naturel ou plus raisonnable que de s'attendre à ce que la garantie qui avait si bien protégé les navires contre les dommages résultant du feu, pût s'appliquer à la protection des propriétés terrestres ; que c'est le désastreux incendie de Londres, en 1667, qui hâta l'application de cette disposition contenue dans les polices d'assurances maritimes à la protection des propriétés sur terre, et que, comme le dit Magens, il y avait peu de marchands à Londres, en 1755, qui n'étaient pas assurés, tant pour leur propre protection qu'à cause du crédit plus grand dont ils jouissaient dans leurs opérations commerciales, en Angleterre et à l'étranger, lorsqu'on savait que les grands capitaux engagés dans leurs maisons et leurs entrepôts étaient ainsi protégés contre les flammes ; que l'utilité des assurances contre l'incendie, tant au point de vue public qu'au point de vue particulier, comme encouragement au travail et aux entreprises, et pour l'extension et le développement du commerce, est aussi grande que celle des assurances maritimes, et même plus grande, puisque les sommes garanties par les contrats d'assurances contre l'incendie excèdent de beaucoup celles garanties par les assurances maritimes ; que les contrats d'assurance contre l'incendie sont régis par les mêmes principes généraux que les assurances maritimes, et que la solution de toute question qui peut surgir au sujet d'une assurance contre l'incendie peut être trouvée par une application soigneuse de la doctrine des assurances maritimes ; et que la loi présumait raisonnablement, à l'origine, que les personnes qui faisaient des contrats d'assurances contre l'incendie, connaissaient et avaient présentes à l'esprit la coutume des marchands et les règles légales affectant les assurances maritimes, et que leur intention était que ces nouveaux contrats fussent interprétés et régis de la même manière. Il n'y a donc pas de raison de regarder les opérations d'assurances maritimes comme un trafic (*trade*) et une branche de commerce, et de ne pas considérer de même l'assurance contre l'incendie. La seule différence qui existe entre elles, c'est que les polices d'assurances contre l'incendie sont presque invariablement entreprises par des compagnies constituées dans le but exprès de faire ces opérations, formant ainsi des sociétés mercantiles, possédant en elles-mêmes les qualités nécessaires de garantie, de richesse et de nombre, qui leur donnent le moyen de défrayer des pertes considérables, tandis que les assurances maritimes sont généralement faites par des individus.

Que le parlement impérial n'ait eu aucun doute que les compagnies d'assurances contre l'incendie fussent des corps commerçants, et leurs opérations un commerce,

c'est ce qui semble évident d'après l'acte concernant les compagnies à fonds social, 7 et 8 Vic., c. 110, et l'acte de 1862 concernant les compagnies, par le premier desquels toute compagnie ou association d'assurances, soit dans le but d'assurer la vie, soit contre toute autre éventualité pouvant nuire à la durée de la vie, soit contre le risque de pertes ou de dommages *par le feu*, les tempêtes ou toute autre cause fortuite, soit contre le risque de pertes ou avaries des navires sur mer ou en voyage, ou de leur cargaison, soit pour la concession ou l'achat de rentes viagères, — sont toutes également comprises dans l'acte et sont obligées de se faire enregistrer par la Chambre de Commerce, à laquelle toutes étaient obligées de fournir, chaque semestre, un état complet de leur actif et de leur passif; et le même acte leur accordait le privilège commercial de la responsabilité limitée. Ni les membres de la commission nommée en 1853 pour étudier le droit commercial, ni les avocats et les marchands à qui des questions furent posées par la commission, ne paraissent avoir eu le moindre doute sur ce point.

Cette commission avait été nommée pour étudier le *droit commercial* dans les différentes parties du Royaume-Uni et dire jusqu'à quel point il pourrait être avantageusement assimilé, et en même temps si des changements ou amendements, et lesquels, devaient être apportés à la loi réglant les contrats de société quant à la question de responsabilité limitée des associés. Les commissaires, dans leur premier rapport, recommandaient de n'apporter aucun changement dans le droit commercial, et la majorité approuva ce rapport. M. Baron Bramwell, l'un des commissaires, qui se trouvait dans la minorité, exprima son opinion, soumise en même temps que le rapport, en faveur d'un changement; il disait entre autres choses: "Sans doute nous ne sommes pas appelés à examiner la loi qui régit les sociétés de commerce, mais il est important d'en signaler la condition, afin de constater jusqu'à quel point le changement proposé serait un changement.—jusqu'à quel point ce serait une nouveauté pour le public et à quel mal actuel il remédierait." Aujourd'hui la loi autorise la formation de sociétés commerciales à responsabilité limitée; *plusieurs compagnies d'assurances*, bien que n'ayant pas de charte, sont régies d'après ce principe, et je conçois que *tous les autres genres de commerce* ou d'affaires peuvent en théorie être régis de la même manière. M. Slater, qui faisait aussi partie de la commission et se trouvait dans la minorité au sujet d'une de ses opinions, accompagnant aussi le rapport, dit: "Sauf certaines restrictions et sous l'empire de certains règlements, *les compagnies à fonds social* pour le commerce de banque, n'étant pas des banques qui font l'émission de billets, *les compagnies d'assurances* et les compagnies réellement publiques de leur nature, possédant de grands capitaux fournis par souscriptions, pourraient avoir le droit de conduire leurs affaires sur le principe de la responsabilité limitée, parce que leur création serait avantageuse aux intérêts de l'industrie et du commerce du pays."

Au nombre des questions soumises par la commission aux principaux hommes de loi et marchands, dans le Royaume-Uni et aux Etats-Unis d'Amérique, se trouvait la suivante:—

"Seriez-vous d'avis d'appliquer le principe de la responsabilité limitée des co-associés aux sociétés commerciales particulières ou ordinaires, de même qu'aux compagnies à fonds social? Cela n'aurait-il pas pour effet de nuire à la libre concurrence de l'industrie de la part des négociants isolés ou des petites maisons de commerce dont la responsabilité est illimitée? L'appliqueriez-vous aux associations formées pour le commerce de banque ou l'assurance?"

A cette question, M. James Andrew Anderson, alors ex-gérant de l'*Union Bank of Scotland*, répondit:—

"A mon avis, les compagnies de banque et d'assurances sont celles qui, entre toutes les autres, ne devraient jouir d'aucune exception de la responsabilité illimitée, non-seulement à cause de l'importance, mais aussi à cause de la multiplicité de leurs opérations; *il y a, aujourd'hui, peu de genres d'affaires qui paraissent moins exiger le stimulant de la responsabilité limitée que la banque et l'assurance.*"

M. James Stewart, avocat, répondit:—

"Je pense que le principe de la responsabilité limitée est déjà appliqué aux

associations d'assurances, car dans les polices de toutes les compagnies que je connaisse, la créance de l'assurée est limitée au capital social de la compagnie."

M. William Valantine, président de la Chambre de Commerce de Belfort, délégué par elle, répondit :—

"J'appliquerais le principe de la responsabilité limitée aux associations d'assurances, de même qu'aux compagnies publiques généralement ; mais, comme les associations de banque et d'assurances font affaires avec le public en général dans des localités éloignées de celles où elles sont établies, et comme il est difficile d'obtenir des renseignements exacts, dans ces localités éloignées, sur le chiffre de leur capital et sur l'importance de leurs engagements, je maintiendrais la responsabilité illimitée de ces associations."

M. Donald McLaren, marchand, délégué par la Chambre de Commerce de Leith pour répondre aux questions, dit :—

"Quant aux compagnies d'assurances, je crois que beaucoup d'entre elles, dans ce pays, limitent, par une clause spéciale de leurs polices, leur responsabilité au chiffre de leur capital social ; et dans la ville de Hambourg il y a un grand nombre de compagnies qui depuis longtemps font de grandes affaires, tant en assurances maritimes que contre l'incendie, et dont la responsabilité des actionnaires est limitée au chiffre de leur souscription, et ce système a été trouvé très satisfaisant et pour les actionnaires et pour le public."

M. John Slagg, marchand, délégué par la Chambre de Commerce de Manchester, répondit comme suit :—

"Je ne crois pas que l'on devrait changer la loi actuelle, (c'est-à-dire, le droit commercial,) si ce n'est que toutes les compagnies existantes, comme par exemple les compagnies de chemins de fer et d'assurances, devraient être mises sur le même pied que les autres associations ou maisons de commerce."

Et enfin, l'auteur du livre *The Wealth of Nations*, qui est accepté par tout l'univers, disait il y a cent ans, dans le livre 5, chapitre 1, sous le titre : "Des travaux publics et des institutions nécessaires pour faciliter certaines branches de commerce :"—

"Les seuls genres de commerce (*trade*) qu'il semble possible à une compagnie à fonds social d'exploiter avec succès sans privilèges exclusifs, sont ceux dont toutes les opérations peuvent être réduites à ce qu'on appelle une routine, ou à une uniformité ou méthode qui admette peu ou point de variation, comme par exemple : 1, le commerce de banque ; 2, le commerce d'assurances contre l'incendie et contre les dangers de la mer et la capture en temps de guerre ; 3, la confection et l'entretien d'une tranchée ou d'un canal navigables ; et 4, l'industrie identique d'amener l'eau pour l'approvisionnement d'une grande ville."

Puis il ajoute :—"La valeur du risque, soit de l'incendie, soit de la perte ou de la capture par l'ennemi en mer, bien que peut-être elle ne puisse pas être très exactement calculée, peut néanmoins l'être assez approximativement pour qu'on puisse y appliquer une règle ou méthode rigide ; en conséquence, le commerce d'assurances peut être fait par une compagnie à fonds social sans aucun privilège exclusif."

Lorsque nous envisageons l'immensité des opérations d'assurances contre l'incendie, dans lesquelles seules, en 1860, des risques pour une somme de onze cent treize millions de louis sterling étaient couverts dans la Grande-Bretagne, et au sujet desquels les primes annuelles s'élevaient à près de six millions sterling, somme cinq fois plus forte que celle provenant des risques d'assurances maritimes ; et lorsque nous voyons, par le rapport du surintendant des assurances nommé sous l'autorité d'une loi du parlement fédéral, qu'il y avait en 1869 :—

5 compagnies d'assurances contre l'incendie dont le capital engagé dans la Confédération canadienne était de	\$ 59,340,916
Et 12 compagnies britanniques dont le capital engagé était de.....	115,222,003
Et 2 compagnies américaines dont le capital engagé était de.....	13,796,890

Formant un total de..... \$188,359,809

Et qu'en 1877 ces chiffres étaient portés à 13 compa- gnies canadiennes dont le capital engagé était de.	\$217,745,048
12 compagnies britanniques dont le capital engagé était de	184,304,318
3 compagnies américaines dont le capital engagé était de	18,293,315

Formant un total de..... \$420,342,681

Et lorsque nous considérons que, sans les opérations d'assurances contre l'incendie, l^o trafic et le commerce du monde n'auraient jamais atteint l'importance, le succès et l^a haute position qu'ils ont atteint, nous pouvons bien dire, suivant moi, que le commerce d'assurances contre l'incendie est par excellence le commerce des commerces sans lequel tous les autres auraient dépéri et seraient tombés en décadence.

A l'encontre de la position supportée par le vaste concours d'opinions ci-dessus citées, et la raison de la chose, on nous renvoie à certaines observations que l'on prétend avoir été faites par M. le juge Field, dans la cour Suprême des Etats-Unis, dans la cause *Paul vs. Virginia*, 8 Wallace, 168 ; mais M. le juge Field lui-même explique, dans la cause *The Pensacola Telegraph Co. vs. The Western Telegraph Co.*, 6 Otto, ou 96 *United States Rep.* 21, que tout ce qu'il a décidé et qu'il avait l'intention de décider dans *Paul vs Virginia* était : " que le pouvoir du Congrès de réglementer le commerce n'était nullement affecté par le fait que ce commerce était exploité par des corporations, mais qu'un contrat d'assurance, fait par une corporation d'un Etat sur des propriétés situées dans un autre Etat, n'était pas une opération de commerce *entre-Etats*."

Le parlement de l'ancien Canada, qui comprenait le territoire qui constitue maintenant les provinces de Québec et de l'Ontario, lorsqu'il demanda au parlement impérial l'adoption de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, n'ignorait pas que par le Code Civil du Bas-Canada, auquel un acte du parlement de l'ancien Canada avait donné force de loi, le contrat d'assurance contre l'incendie, lorsqu'il est fait pour une prime par des personnes faisant les opérations d'assureurs, est un contrat commercial. Il se trouvait donc sur le même pied que l'assurance maritime qui, par le même article du Code (2,470), est déclarée être toujours un contrat commercial, et cet article est donné non pas comme une loi nouvelle, mais comme une loi ancienne. Or, il est impossible de supposer que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord ait eu l'intention de traiter un même sujet comme étant une branche du trafic et du commerce dans une province de la Confédération, et le contraire dans une autre ;—dans l'une, de le mettre sous le contrôle fédéral, et dans l'autre, sous le contrôle local. J'ai fait voir qu'en Angleterre l'assurance contre l'incendie avait toujours été regardée comme un commerce, de la même manière que l'assurance maritime ; qu'elle provenait de cette dernière, et qu'elle était régie par les mêmes principes et la même loi commerciale que l'assurance maritime. Il n'y a donc aucun doute, dans mon opinion, que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord avait pour but de décréter que tous les genres d'assurances, soit sur la vie, soit sur les immeubles ou biens-meubles, soit contre l'incendie sur terre ou sur mer, soit contre les tempêtes sur terre ou sur mer, soit contre toute autre avarie, doivent être regardés comme des branches du commerce et du trafic, et doivent tomber sous la juridiction du parlement fédéral. Il ne peut y avoir de doute, je crois, que l'objet de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, en plagant " *toutes les matières comprises*" dans les mots " *réglementation du trafic et du commerce*," sous le contrôle exclusif du parlement fédéral, était d'assurer une uniformité parfaite dans toutes les provinces de la Confédération, quant à *toutes les matières quelconques* affectant tous les genres de commerce, comme condition essentielle de leur prospérité, et afin de prévenir tout empiètement ou intervention dans un commerce quelconque qu'on pourrait se permettre dans les diverses provinces de la Confédération, si ce sujet était placé sous la juridiction locale, soit en prescrivant une forme particulière de contrat, soit en défendant d'en employer d'autres, soit en prescrivant un mode particulier d'exécuter le contrat, soit en s'arrogeant le droit de dicter de toute autre manière le mode d'après lequel et les conditions auxquelles les compagnies commerciales ou autres personnes faisant un commerce particulier,

pourraient exercer ce commerce. On peut facilement se faire une idée des grands inconvénients dont souffriraient les personnes faisant le commerce d'assurance contre l'incendie, si on les empêchait de faire des contrats aux conditions que les personnes qui désireraient faire assurer leurs propriétés seraient disposées d'accepter, et si on les forçait d'abandonner ce commerce à moins d'adopter une forme particulière de contrat, exécuté d'une manière particulière, et soumis à des conditions particulières, complètement différentes dans chaque province, et si elles étaient passibles d'amendes, de confiscation et de conséquences différentes si chacune des formalités prescrites dans chaque province n'était pas suivie; de même, quel embarras ne serait-ce pas si les compagnies autorisées, comme plusieurs le sont, à faire des opérations d'assurances maritimes en même temps que contre l'incendie, étaient soumises pour un contrat à l'autorité fédérale, et pour l'autre, à l'autorité provinciale? Or, que l'acte qui nous occupe—et qui prétend empêcher toutes les compagnies d'assurances contre l'incendie, qu'elles soient composées d'étrangers ou de sujets britanniques, ou qu'elles soient constituées en corporation par un Etat étranger ou par le parlement impérial,—d'exercer leur commerce de la manière autorisée par leurs différentes chartes d'incorporation, ou de faire tels contrats que les personnes qui désirent faire des affaires avec elles acceptent, ou de faire aucun contrat relativement à leur commerce sujet à aucune autre condition, ou sous aucune autre forme que celles prescrites par la loi, et qu'à défaut d'adopter la forme prescrite, les personnes qui font des contrats avec elles, bien que violant toutes les conditions auxquelles seulement la compagnie a entrepris le risque, auront droit de réclamation contre la compagnie, malgré que dans les contrats réellement faits elles aient consenti à ce que, le cas échéant, la compagnie n'encoure aucune responsabilité,—qu'un tel acte prétende réglementer et contrôler, et d'une manière très évidente nuire au commerce d'assurances contre l'incendie, cela ne fait, suivant moi, pas le moindre doute. Un tel acte peut assurément, et avec plus de raison, être considéré comme réglementant le commerce d'assurances contre l'incendie et comme ayant trait à un sujet compris dans l'expression "réglementation du trafic et du commerce," que les articles 4 et 17 de la loi concernant la fraude. Que l'article 17 de cet acte soit une réglementation du trafic et du commerce, c'est ce qui, je crois, ne souffre aucun doute; et le parlement impérial nous a fourni la preuve que, dans l'esprit de l'autorité à laquelle l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord doit son existence, le 4ème article a le même but, car par la 19ème et 20ème Vic., c. 97, intitulé: "*An Act to amend the Laws of England and Ireland affecting trade and commerce,*" après avoir dit que: "Attendu que des personnes qui se livrent au commerce ont éprouvé des inconvénients à raison de ce que les lois d'Angleterre et d'Irlande sont, sous certains rapports, différentes de celles d'Ecosse sur des matières qui se présentent fréquemment dans l'exercice de ce commerce, et dans le but de remédier à ces inconvénients, il est opportun d'amender les lois d'Angleterre et d'Irlande de la manière ci-après mentionnée;" il est décrété entre autres choses:—

Article 3. "Qu'aucune promesse spéciale faite par une personne quelconque après la passation du présent acte, pour répondre de la dette, du défaut ou du manque de paiement d'une autre personne, faite par écrit et signée par la personne qui en sera responsable, ou par une autre personne légalement autorisée par elle à la faire, ne sera réputée invalide à l'appui d'une action, poursuite ou autre procédure intentée pour tenir responsable la personne qui aura fait cette promesse, par la seule raison que la considération de cette promesse n'apparaît pas dans l'écrit, ou que par une inférence nécessaire elle forme un document écrit;" et par l'article 16, le titre donné à l'acte, en le citant, est comme suit: "*The Mercantile Law Amendment Act of 1856.*"

Or, si cet amendement du quatrième article du statut des Fraudes affecte assez le trafic et le commerce pour trouver une place dans un "acte amendant le droit commercial," peut-on douter que l'acte de l'Ontario de 1878, concernant les compagnies d'assurances contre l'incendie, s'arrogeant, comme il le fait, le droit de prescrire la seule manière et les seules conditions auxquelles le commerce de l'assurance contre l'incendie sera fait dans l'Ontario, est un acte qui prétend introduire une nouvelle réglementation du tarif et du commerce dans le droit commercial de l'Ontario, et qui,

par là, usurpe la juridiction du parlement fédéral, auquel est assigné, dans le but de maintenir l'uniformité dans les matières de trafic et de commerce dans toutes les provinces de la Confédération, le pouvoir exclusif de faire des lois affectant d'une manière quelconque le trafic et le commerce ?

Le tort de cette législation est plus profond qu'il ne paraît à la surface. Le germe de ce mal apparaît dans les jugements de quelques-uns des savants juges de la cour d'Appel de l'Ontario, et il s'est développé plus complètement dans l'argumentation du procureur général de l'Ontario devant nous, dans la cause de *Johnson vs. The Western Insurance Company*, dont le résultat logique, si elle était bien fondée, serait, suivant moi, de ruiner l'édifice que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord avait intention d'élever

Dans la cause *The Citizens Insurance Company* appelante vs. *Parsons*, intimé, l'un des savants juges de la cour d'Appel de l'Ontario se sert du langage suivant :—

“ Le parlement du Canada n'a pas le droit d'autoriser une compagnie ” (c'est-à-dire une compagnie d'assurances contre l'incendie créée par lui) “ à faire des contrats dans Ontario, excepté ceux que la législature locale voudra bien sanctionner ; ” “ elle peut, ” (c'est-à-dire la législature de la province,) si elle le juge à propos, *empêcher telle compagnie qu'elle voudra de faire des contrats ici* ; ou bien elle peut exiger toute garantie qu'elle jugera raisonnable pour l'accomplissement de ses contrats.

“ L'être fictif créé par la charte est autorisé à faire les contrats qui sont du ressort des opérations qu'il a pour but de faire ; mais la législature qui lui accorde cette charte ne peut lui donner aucuns privilèges qu'il puisse exercer dans aucune des provinces, excepté avec son consentement et sa ratification, et il s'en suit, naturellement, *que ces privilèges peuvent être accordés aux termes et conditions que les provinces jugeront convenables d'imposer.* ”

“ Dans ces limites respectives, chaque législature est revêtue d'une autorité suprême et est libre de tout contrôle de la part d'une autre. Le parlement fédéral n'a pas plus le droit de réglementer les contrats de cette nature, ” (c'est-à-dire les contrats d'assurances contre l'incendie,) “ dans aucune des provinces, et ne l'a la législature de la province d'essayer de réglementer les billets promissoires et les lettres de change. *Les conditions auxquelles les opérations d'assurances seront faites dans la province est un sujet compris exclusivement dans les attributions de la législature locale, et toute loi faite sur le sujet par le parlement fédéral serait ultra vires.* La législature locale a une discrétion absolue quant aux conditions auxquelles elles seront ” (c'est-à-dire les opérations d'assurances) “ conduites dans les limites de cette province. ”

Si c'est la loi, il faudrait admettre que l'accusation que l'on porte contre le parlement fédéral—d'avoir empiété sur la juridiction de la législature locale—est bien fondée ; de fait, il faudrait admettre que dans chaque session, depuis l'existence du parlement, il a été passé des actes qui, si ce qui précède doit faire loi, devraient être jugés *ultra vires* jusqu'au point d'invalider 30 ou 40 actes. Si la législature locale avait le droit de passer l'acte qui nous occupe, il est évident qu'elle a juridiction sur tous les commerces, de sorte que ce que l'on revendique en faveur des législatures locales est le *droit exclusif de faire des lois de manière à régler et à contrôler tous les commerces*, et d'empêcher, *si elles le jugent à propos, toutes personnes ou corporations, tant étrangères que du pays, d'exercer leur commerce respectif dans la province de l'Ontario.* Or, j'admets facilement que les législatures locales ont le droit de faire de telles lois si elles ont le pouvoir de passer l'acte que nous examinons, mais j'ajoute qu'elles n'ont qu'un pouvoir identique dans chaque cas ; qu'elles n'ont pas plus d'autorité et de juridiction de passer un acte pour régler et contrôler les conditions auxquelles un commerce pourra se faire, qu'elles n'en ont de défendre complètement son exercice dans les limites de la province. Le premier de ces pouvoirs n'est en réalité que l'exercice du dernier et en fait partie, car un acte pour réglementer et contrôler un commerce est en effet défendre d'exercer ce commerce *du tout, autrement* que d'après les règlements prescrits ; mais le droit d'empêcher, par exemple, les commerçants étrangers, que ce soit des corporations ou des individus, d'exercer leur commerce dans un pays, ne peut être affirmé qu'en vertu de l'autorité souveraine nationale et comme apanage de cette autorité. Un acte prohibitif, de même qu'un acte pour contrôler et réglementer la

manière dont un commerce sera exercé, ne peut être justifié que par les principes qui régissent ce qu'on appelle la *courtoisie des nations* (*comity of nations*), dont l'exercice appartient exclusivement à la *suprême autorité nationale*. Or, les provinces de la Confédération canadienne, par une sage précaution des fondateurs de notre constitution, ne sont investies d'aucun attribut de souveraineté nationale. Les pères de notre constitution, ayant devant les yeux l'expérience des Etats-Unis d'Amérique, ont pris soin que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord ne laissât aucun doute à ce sujet.

Dans cette Confédération, le droit d'exercer la souveraineté nationale est assigné à Sa Majesté seule, le chef suprême de l'Etat, et au parlement, dont Sa Majesté est une partie intégrale ; ces autorités sont, dans cette Confédération, les seuls administrateurs et gardiens de la *courtoisie des nations*. Pour prévenir toute possibilité de la part des législatures locales de créer des difficultés de nature à embarrasser le gouvernement fédéral, en s'arrogeant le droit de s'immiscer dans aucun sujet affectant le trafic et le commerce, et par là de violer peut-être la courtoisie des nations, toutes les matières comprises dans ces catégories sont placées sous la juridiction exclusive du parlement fédéral. Je dois dire que je n'ai aucun doute que l'acte en question usurpe la juridiction du parlement fédéral. Le résultat logique d'une décision contraire serait de donner de justes motifs de désespérer de la stabilité de la Confédération. L'objet de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord était de poser dans la constitution fédérale les bases d'une nation, et non de donner aux provinces, découpées dans la Confédération et subordonnées à son autorité, quoi que ce soit qui ressemblât à une existence nationale ou quasi-nationale. Il peut se faire, il est vrai, que les actes des législatures locales concernant les sujets particulièrement énumérés que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord a placés sous leur contrôle exclusif, s'ils ne sont pas désavoués par le gouvernement fédéral, aient une autorité suprême en ce sens qu'ils ne peuvent être contestés devant les tribunaux, mais cette suprématie n'est attribuée qu'à l'autorité de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, qui a placé ces sujets sous le contrôle exclusif des législatures locales, et elles n'en jouissent pas, sous aucun rapport, comme attribut de la souveraineté nationale.

Pour jouir de la suprématie conférée par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, ces législatures locales doivent avoir soin de limiter l'exercice des pouvoirs qui leur sont attribués aux sujets spéciaux formellement placés sous leur juridiction, et de ne pas empiéter sur les sujets qui, ayant une importance nationale, sont pour cette raison placés sous le contrôle exclusif du parlement fédéral.

Comment on en est arrivé à reconnaître le genre de lois qui figurent dans nos statuts sur le sujet de l'assurance et des compagnies d'assurances (d'après lesquelles il semblerait que le parlement et les législatures locales ont essayé de se partager la juridiction sur cette matière, ce que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord ne les autorise pas de faire), j'avoue que la chose me paraît bien étrange, car il n'y a certainement aucun doute qu'*aucun acte* du parlement fédéral ne peut donner aux législatures locales juridiction sur aucun sujet qui, par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, est placé exclusivement sous le contrôle du parlement ; et comme le parlement ne peut, par un acte ou par acquiescement, transférer aux législatures locales aucune matière placée par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord sous son contrôle exclusif, il ne peut, non plus, enlever aux législatures locales aucune matière placée par le même acte sous leur contrôle exclusif. Il n'y a rien dans l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord qui justifie la conclusion que le sujet de l'assurance est placé sous la juridiction concurrente des législatures locales et du parlement ; si cela était, ce dernier pourrait appliquer lui-même le remède nécessaire par un acte contrôlant la législation locale. Le sujet n'étant donc pas de juridiction concurrente, doit être sous le *contrôle exclusif*, soit du parlement, soit des législatures locales ; il ne peut y avoir de partage de juridiction.

Il est impossible de concevoir tous les embarras qu'occasionnera l'espèce de législation dans laquelle on est entré si on n'y met ordre et si on ne la corrige promptement. Le seul moyen de corriger le mal est de déterminer par une décision judiciaire irrévocable à quelle autorité appartient la juridiction exclusive, savoir, si

c'est au parlement ou aux législatures locales. Suivant moi, elle appartient, sans le moindre doute, au parlement.

La conclusion contraire, à laquelle est arrivée la majorité de cette cour, exposera, je le crois, son jugement à l'imputation qu'il est impossible, comme je confesse le croire, de concilier ce jugement avec le principe d'après lequel ont été jugées les causes de *Severn vs La Reine*, et la *Ville de Frédéricton vs La Reine*; et il aura l'effet de rendre douteuse, plutôt que certaine, la loi sur cette grave question constitutionnelle.

In re CAUSES D'ASSURANCES.

FOURNIER J.—(Original.)

La principale question à décider est celle de la constitutionnalité de l'acte d'Ontario, 39 Vic., c. 24, maintenant le c. 162 des statuts révisés, pour assurer l'uniformité des conditions des polices d'assurances. Sa constitutionnalité est mise en question sur le principe que le pouvoir de législater au sujet des assurances appartient au parlement fédéral, comme conséquence de son pouvoir exclusif de régler le trafic et le commerce.

Afin de s'assurer s'il y a conflit de pouvoirs, la première chose à faire est sans doute d'examiner la nature de la loi dont il s'agit. Comme l'indique son titre, elle a pour but d'assurer des conditions uniformes dans les polices d'assurances contre le feu.

La 2^{me} section déclare que l'observation imparfaite des conditions de l'assurance, quant à la preuve de l'incendie, ne sera pas une raison suffisante pour annuler le contrat: 1^o Lorsque, par raison de nécessité, erreur ou accident, ces conditions n'ont pas été remplies; 2^o lorsque, après que cette preuve a été fournie conformément aux conditions du contrat, la compagnie fait objection pour d'autres motifs que le défaut d'accomplissement de ces conditions; 3^o lorsqu'après avoir reçu cette preuve elle ne donne pas, dans un temps raisonnable, avis par écrit à l'assuré des raisons pour lesquelles elle considère cette preuve défectueuse; 4^o lorsque la cour ou le juge, pour aucune autre raison, considère qu'il serait injuste de déclarer l'assurance nulle pour cause d'observation imparfaite de ces conditions.

La 3^{me} déclare que les conditions mentionnées dans la cédule feront, contre l'assureur (*as against the insurer*), partie de toute police d'assurance contre le feu sur des propriétés situées dans la province d'Ontario. Ces conditions doivent de plus être imprimées sur la police d'assurances avec le titre "*statutory conditions*."

La 4^{me} section indique la manière de modifier les conditions et le mode à suivre pour leur impression.

La 5^{me} section déclare qu'aucune variation de ces conditions ne sera obligatoire pour l'assuré, à moins qu'elle n'ait été faite conformément à la section 4; dans le cas contraire la police demeure, quant aux assureurs (*as against insurers*), soumise aux conditions imposées par le statut.

Par la section 6, il est déclaré que si d'autres conditions que celles voulues par le statut sont insérées dans une police et que le juge ou la cour décide qu'elles ne sont ni justes ni raisonnables, elles sont dans ce cas déclarées nulles et sans effet.

La 7^{ème} donne un appel des causes jugées en vertu de cet acte.

Ce précis de la loi fait voir qu'elle se borne à établir des règles au sujet de la preuve à faire dans certains cas, ainsi qu'à déclarer quelles seront, dans la province d'Ontario, les conditions obligatoires de tout contrat d'assurance. Ces dispositions, entièrement de droit civil, ne comportent aucune prohibition du commerce de l'assureur, ni la nullité des polices qu'il émet. Les conditions imposées sont justes et raisonnables, et en réalité fort peu différentes de celles adoptées par la plupart des compagnies.

En quoi cette législation trouble-t-elle le pouvoir de réglementer le commerce et le trafic? Le sujet auquel elle s'applique, le contrat d'assurance, n'appartient-il pas au droit civil, et ne fait-il pas partie de la juridiction attribuée aux provinces par le paragraphe 13 de la section 92 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord au sujet de la propriété et des droits civils?

Sans doute que le contrat d'assurance est d'un usage immense dans le commerce, ainsi bien que par les non-commerçants. Mais l'objet auquel s'applique un contrat n'en change pas la nature; quel que soit son objet, le contrat d'assurance n'est toujours qu'un contrat d'indemnité, qui tient de la nature du cautionnement, et comme tel il appartient au droit civil. Le commerce ne fait-il pas aussi constamment usage des contrats de vente, d'échange, de louage, etc.? S'ensuit-il pour cela que la législation à leur sujet doit être considérée comme faisant partie de la réglementation du commerce? S'il en était ainsi, si tout ce que peut atteindre le commerce devait, pour cette raison, faire partie du pouvoir exclusif du parlement fédéral, la plupart des pouvoirs des provinces se trouveraient ainsi anéantis, car le commerce dans son acception la plus étendue touche à tout—c'est, dit une définition de ce mot par un auteur français, "un échange de produits et de service; c'est en dernière analyse le fonds même de la société."

Il est clair que dans notre acte constitutionnel, le mot ne peut avoir une signification aussi étendue.

Pour déterminer la portée du paragraphe 2 de la section 91, on ne doit pas le considérer isolément; il faut au contraire le comparer avec l'ensemble des dispositions de l'acte constitutionnel, afin d'arriver à une conclusion qui soit conforme à son esprit, et de manière à donner effet à toutes ses dispositions. Le but du législateur en divisant les pouvoirs législatifs par les sec. 91 et 92 entre le gouvernement fédéral et les provinces était, autant que compatible avec le nouvel ordre de choses, de conserver à ces dernières, leur autonomie, sous le rapport des droits civils particuliers à chacune d'elles. On arriverait cependant à un résultat tout différent si l'on donnait au paragraphe 2 la signification étendue que peut comporter son sens littéral. Mais il est évident que ce ne serait pas l'interpréter correctement, puisque les paragraphes suivants de la même section lui donnent un sens limité. En effet, si c'eût été l'intention de donner à ces expressions: "réglementation du trafic et du commerce," une signification absolue, pourquoi la loi aurait-elle énuméré certains sujets de législation qui sont certainement compris dans le pouvoir de réglementer le commerce, comme *e.g.* la navigation et les bâtiments ou navires, les banques, les lettres de change et les billets promissoires, la faillite et la banqueroute—tous sujets qui, dans cette énumération spéciale, se trouvent compris dans le pouvoir de réglementer le commerce? Il me semble que l'on doit conclure de là que si les expressions générales de ces paragraphes ne comprennent, pas d'après l'acte lui-même, tout ce qui fait certainement partie du commerce, elles doivent encore moins comprendre ce qui ne s'y rapporte qu'indirectement.

Dans la cause de *Severn vs. La Reine*, je me suis appuyé sur la définition donnée par le célèbre juge en chef Marshall des mots *regulations of commerce* dans la constitution des Etats-Unis. Elle est ainsi: "It is the power to regulate, that is the power to prescribe the rules by which commerce is to be governed. This power, like all others vested in Congress, is complete in itself, may be exercised to its utmost extent, and acknowledges no limitations other than are prescribed by the constitution." Je crois encore à l'exactitude de cette définition. Pourvu qu'on la prenne en entier, elle peut s'appliquer à la question sous considération et nous aider à en trouver la solution. Il faut surtout ne pas perdre de vue les derniers mots: "*and acknowledges no limitations other than are prescribed by the constitution.*" Cette restriction nous indique que c'est dans la constitution seulement que doit se trouver la limite du pouvoir de réglementer le commerce. Après avoir donné ce pouvoir au parlement fédéral, paragraphe 2, section 91, elle donne aux provinces la juridiction sur la propriété, les droits civils et les affaires purement locales, etc., etc. Ces pouvoirs particuliers, exclusivement attribués aux provinces, ne peuvent pas, d'après les termes même de l'acte constitutionnel, être considérés comme pouvant tomber sous le pouvoir de réglementer le commerce. Réglementation du commerce et du trafic doit nécessairement signifier autre chose que législation sur la propriété et les droits civils, puisqu'ils sont les attributs exclusifs de chaque gouvernement. Dans l'exercice de sa juridiction, le parlement fédéral a sans doute le pouvoir de toucher incidemment à des matières qui sont de la juridiction des provinces; mais ce pouvoir

ne s'étend pas au delà de ce qui est raisonnable et nécessaire à une législation pour les fins du commerce seulement. Le parlement fédéral ne pourrait donc, sous ce prétexte de commerce, contrôler entièrement un sujet qui est de la juridiction des provinces. Sa législation comme réglementation du commerce doit être complète, sans cependant anéantir la juridiction des provinces sur cette partie du sujet qui n'a pas été affectée par cette législation. S'il en était ainsi, chaque fois que le parlement fédéral, en exerçant son pouvoir au sujet du commerce, toucherait à la propriété et aux droits civils, il en résulterait que toute législation sur ce sujet lui serait attribuée et que le pouvoir législatif des provinces sur ces mêmes sujets cesserait d'exister. La décision du Conseil Privé dans la cause de l'*Union Saint-Jacques* et *Bellisle*, a adopté un principe dont l'application à cette cause nous permet de concilier l'exercice des pouvoirs respectifs du gouvernement fédéral et provincial. S'il n'en était pas ainsi, qu'arriverait-il, par exemple, au sujet de la législation sur le mariage ?

Le gouvernement fédéral a juridiction sur le mariage et le divorce ; la juridiction provinciale est limitée à la solemnisation du mariage ; ce dernier pouvoir est limité aux formalités extérieures du contrat de mariage. Mais les expressions générales : "le mariage et le divorce," interprétées littéralement, sont susceptibles d'une signification très étendue. Le gouvernement fédéral pourrait-il dans ce cas, sur le motif que la législation sur le mariage lui appartient, étendre sa juridiction jusqu'à en régler les conditions civiles, comme le douaire, la communauté de biens, et par là exclure la juridiction des provinces sur cette partie du droit civil ? N'est-il pas évident qu'il devait, au contraire, borner strictement sa législation aux conditions de capacité et d'incapacité de contracter mariage, ainsi qu'aux causes d'empêchements et autres conditions qui sont de la nature de ce contrat, sans intervenir avec les droits civils qui en résultent. Ces expressions générales du paragraphe 26, section 91 : "Le mariage et le divorce," nous offrent un autre exemple de l'emploi dans l'acte constitutionnel d'expressions qui doivent cependant avoir un sens limité par d'autres dispositions du même acte. N'en devrait-il pas être de même de l'exercice du pouvoir de réglementer le commerce ?

Afin de concilier l'exercice de ces pouvoirs, je conclus que, dans un cas comme celui dont il s'agit, la juridiction provinciale ne se trouve limitée par l'exercice de celle du pouvoir fédéral qu'en ce qui est de la compétence de ce dernier,—et que la province peut encore exercer son pouvoir sur cette partie du sujet de sa juridiction dans tout ce qui ne se trouverait pas en conflit direct avec la législation fédérale sur un sujet de sa compétence. Cette interprétation me semble conforme à l'autorité suivante :—

"A grant of power to regulate, necessarily excludes the action of all others who would perform the same operation on the same thing."

Existe-t-il une législation fédérale sur le même sujet : *same operation on the same thing* ? Il est vrai que le parlement du Canada a passé plusieurs lois concernant les compagnies d'assurances avant et depuis celle dont il s'agit.

Sans vouloir entrer dans l'examen particulier de cette législation, sur laquelle je ne suis pas maintenant appelé à me prononcer, je crois cependant devoir faire allusion à quelques-unes de ses principales dispositions, afin de faire voir qu'il n'y a pas de conflit entre les lois fédérales et la loi d'Ontario.

La 40^e Vict. chap. 42, qui a amendé, consolidé et révoqué les lois antérieures, dont la première est la 31^e Vict. chap. 48, adoptées par le parlement fédéral au sujet des assurances, a établi des dispositions dont le but évident est de protéger le public contre des pertes qui pourraient être infligées par des compagnies irresponsables. Les compagnies auxquelles cet acte s'applique sont d'abord obligées de prendre une licence, sans laquelle elle ne peuvent transiger aucune affaire ; il leur faut ensuite faire un dépôt entre les mains du ministre des Finances, de \$100,000, pour la sûreté des porteurs de polices d'assurances. Elles doivent aussi produire dans le département des Finances, ainsi qu'aux greffes des cours supérieures, dans la juridiction desquelles elles transigent des affaires, une copie de leur acte d'incorporation, aussi, une procuration de la compagnie, en la forme prescrite, à son principal gérant ou agent en Canada, avec déclaration que la signification de tous brevets ou procédures

contre elle pourra être faite au bureau de cet agent. Elles doivent fournir des statistiques complètes et détaillées sur leurs affaires, indiquant tout changement survenu dans l'agence principale, donner avis de l'obtention de la licence et aussi de la cessation des affaires. Des dispositions spéciales sont adoptées pour la liquidation des affaires dans le cas d'insolvabilité. Enfin, elles sont soumises à l'inspection et surveillance d'un inspecteur qui est revêtu de pouvoirs étendus pour faire exécuter toutes les dispositions de cet acte.

Ces dispositions, comme on le voit, ont pour but, non pas de régler le contrat d'assurance, mais uniquement de soumettre l'assureur dans l'exercice de son commerce comme tel à l'observation des règlements établis pour la protection du public. Ces lois n'imposent aucunes conditions comme devant faire partie obligatoirement du contrat.

Ainsi la loi fédérale ne touche nullement à la nature du contrat d'assurance, ni aux conditions qui devront en faire partie, dont s'occupe exclusivement la loi d'Ontario. Les deux législations découlant de deux sources différentes de pouvoirs : la première du pouvoir de réglementer le commerce, et la seconde de celui de législater sur les droits civils et la propriété, ne peuvent-elles pas subsister toutes deux, si leurs dispositions ne sont ni contradictoires ni incompatibles? Je dois avouer que je ne trouve aucun conflit entre ces lois et que je ne vois aucun obstacle à leur exécution. Cette manière de voir est supportée par l'autorité suivante :

“ So, if a State, in passing laws on subjects acknowledged to be within its control, and with a view to those subjects, shall adopt a measure of the same character with one which Congress may adopt, it does not derive its authority from the particular power which has been granted, but from others which remain with the State, and may be executed by the same means. All experience shows that the same measures, or measures scarcely distinguishable from each other, may flow from distinct powers; but this does not prove that the powers themselves are identical. Although the means used in their execution may sometimes approach each other so nearly as to be confounded, there are other situations in which they are sufficiently distinct to establish their individually.”

Bien qu'il soit possible de concilier ainsi l'existence de ces deux législations, n'est-il pas évident cependant que la loi d'Ontario portant exclusivement sur la preuve et la nature des conditions des contrats d'assurances faits dans cette province, cette loi est *intra vires*? En effet, l'émission d'une police d'assurance n'est pas nécessairement une transaction commerciale. Elle ne l'est certainement pas de la part de l'assuré, bien que d'après le Code Civil elle le soit de la part de l'assureur. Pardessus s'exprime ainsi à ce sujet :

“ Elles (les conventions d'assurance) ne sont pas par leur nature des actes de commerce au moins de la part de ceux qui se font assurer. Mais comme presque toujours de la part de ceux qui assurent, elles sont de véritables spéculations, c'est sous ce point de vue que nous les considérons comme actes de commerce; et que nous avons cru devoir en faire connaître les principes.”

Dans le droit anglais, il en est de même; l'assurance est une transaction commerciale, bien que le contrat d'assurance dont il fait un usage constant soit du droit civil.

L'acte constitutionnel ne dit nulle part que le droit commercial est de la juridiction de la Puissance. Il semble au contraire, en lui en attribuant spécialement une certaine partie, comme la navigation, les banques, les lettres de change et les billets promissoires, la faillite, avoir laissé le surplus à la juridiction des provinces comme faisant partie des droits civils.

A ce point de vue la loi d'Ontario aurait sa source dans le pouvoir des provinces de législater sur les droits civils. C'est d'après ce principe que la cause de *Paul vs. Virginia* a été décidée. Une loi de l'Etat de Virginie avait déclaré que les compagnies d'assurances non incorporées en vertu des lois de cet Etat n'auraient pas le pouvoir de faire des affaires dans les limites de l'Etat, à moins d'avoir obtenu une licence à cet effet et déposé une certaine somme pour la garantie des droits des assurés. Le demandeur prétendait que cette loi était inconstitutionnelle parce qu'elle était con-

traire au pouvoir du Congrès de réglementer le commerce. Le juge Field en prononçant le jugement de la cour s'exprime ainsi :—

“ Issuing a policy of insurance is not a transaction of commerce. The policies are simple contracts of indemnity against loss by fire, entered into between the company and the assured, for a consideration paid by the latter.”

D'après cette autorité, c'est donc comme appartenant au droit civil que la législature d'Ontario avait droit d'adopter la loi en question. Mais il y a un autre argument que je considère comme très important dans le cas actuel : c'est, comme on le verra ci-après, la reconnaissance par le parlement fédéral du droit des provinces de législater à cet égard.

Bien que le paragraphe 11 de la section 92 donne aux provinces le pouvoir d'incorporer des compagnies pour des objets *provinciaux*, on a cependant douté que ces termes soient suffisants pour comprendre le pouvoir d'incorporer des compagnies d'assurances. Il me semble clair, toutefois, que les termes de ce paragraphe sont assez étendus pour comprendre les compagnies d'assurances. Si l'on objecte que l'objet d'une compagnie d'assurance n'est pas *provincial*, en ce sens qu'il n'a pas pour objet un intérêt concernant toute la province, c'est-à-dire, un intérêt public, je répondrai que l'objet de la compagnie étant de faire des affaires dans toute la province, c'est ce que les termes “objets provinciaux” signifient, s'ils ont une signification quelconque. Ils n'en auraient certainement aucune si on les interprétait comme ne donnant que des pouvoirs d'incorporer des compagnies ayant un intérêt public provincial : une telle interprétation équivaldrait à dire que le gouvernement peut déléguer et faire remplir ses fonctions par ces corporations, mais qu'il n'a pas le droit d'incorporer aucune compagnie pour des fins de commerce, d'industrie, etc. Il a sans doute ce pouvoir, pourvu que les compagnies ainsi créées bornent leurs opérations aux limites de la province. Si elles veulent aller au delà, elles tombent alors sous la loi fédérale à laquelle elles doivent se conformer et qui contient des dispositions spéciales pour ce cas.

Ce pouvoir d'incorporer des compagnies d'assurances exercé par la législature d'Ontario a été reconnu par la loi fédérale comme appartenant aux législatures provinciales.

La section 28 de 40 Vict. c. 42, s'exprime ainsi à cette égard :—

“ Le présent acte ne s'appliquera à aucune compagnie tombant sous le contrôle exclusif de la législature de quelqu'une des provinces du Canada, à moins que cette compagnie ne le désire ; et il sera loisible à toute telle compagnie de se prévaloir des dispositions du présent acte ; et si elle s'en prévaut, cette compagnie aura alors la faculté d'étendre ses opérations d'assurance par tout le Canada.”

La première section de cet acte applique les lois de faillite aux compagnies d'assurances incorporées par le parlement du Canada, ainsi qu'à celles incorporées avant ou après la confédération, par la législature d'aucune province constituant actuellement le Canada.

On trouve encore dans la sec. 30 du même acte une autre reconnaissance du pouvoir législatif des provinces au sujet des assurances. Des doutes s'étant élevés au sujet de certaines dispositions de l'acte d'Ontario concernant les assurances mutuelles, cette section de l'acte fédéral déclare que telles dispositions seulement qui peuvent être dans les limites de la juridiction du parlement fédéral sont révoquées. Il y a dans cette section, non-seulement la reconnaissance formelle des pouvoirs de la province, mais il y a de plus la déclaration si importante que l'acte n'est révoqué que dans sa partie seulement où il y a conflit de pouvoirs. C'est une admission formelle que le sujet, en ce qui concerne son côté commercial, est de la compétence du parlement fédéral, tandis que, pour ce qui concerne le droit civil, comme la nature des conditions d'assurance, il reste sous le contrôle de la législature provinciale. C'est aussi une confirmation de l'opinion exprimée plus haut sur les restrictions que le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial doivent s'imposer dans l'exercice de leurs pouvoirs respectifs, afin de ne pas en dépasser les limites.

Il est vrai que l'exercice d'un pouvoir ne saurait être dans la plupart des cas une raison suffisante pour établir son existence légale. Mais dans un cas comme celui

dont il s'agit, où il y a de fortes raisons pour qu'il soit exercé d'une manière limitée, comme il l'a été par la 40^{me} Vict., c. 42, en reconnaissant le droit des provinces qui paraît également bien fondé, on doit en conclure que l'accord des deux législatures pour se tenir dans leurs limites respectives est une grande présomption qu'elles n'ont exercé que les pouvoirs leur appartenant. Les plus importants départements publics, comme la Justice, les Finances, ont adopté depuis plusieurs années cette manière de voir en faisant exécuter les dispositions des diverses lois fédérales au sujet des assurances. Cette interprétation ne saurait sans doute prévaloir contre une interprétation judiciaire, mais en l'absence de celle-ci, l'interprétation administrative ne peut manquer d'avoir une grande importance. Story la met au second rang et en parle en ces termes :—

“ And, after all, the most unexceptional source of collateral interpretation is from the practical exposition of the government itself in its various departments upon particular questions discussed, and settled upon their single merit. Those approach the nearest in their own nature to judicial expositions, and have the same general recommendation that belongs to the latter.”

Cette interprétation administrative a eu lieu depuis plusieurs années; les droits des licences ont été perçus, les statistiques exigées ont été fournies, sans qu'il se soit élevé aucune prétention au contraire de la part des provinces; de même que le pouvoir exercé par la loi d'Ontario n'a pas été mis en contestation par le gouvernement fédéral, qui aurait pu désavouer cette loi s'il l'eût considérée comme *ultra vires*. Lorsque les deux gouvernements sont d'accord sur ce sujet et qu'ils font disparaître par des lois les doutes qui pourraient exister, n'y aurait-il pas témérité à substituer une autre interprétation à la leur? S'il y a doute sur la question, il me semble réglé par l'interprétation législative, et les tribunaux n'ont qu'à s'y conformer.

Ainsi, à part des raisons que j'ai données plus haut au soutien de la loi d'Ontario, il y a donc encore à son appui l'interprétation administrative et l'interprétation législative. Si je ne parle pas de l'interprétation judiciaire des cours d'Ontario, c'est parce qu'elle est mise en question par le présent appel, mais elle n'en a pas moins la plus haute valeur par l'unanimité d'opinions des honorables juges qui ont été appelés à se prononcer sur cette question, supportée comme elle l'est par la décision de la cour Suprême des Etats-Unis dans la cause ci-dessus citée de *Paul vs Virginia*.

Indépendamment de la question de constitutionnalité, l'appelante prétend aussi qu'étant une compagnie incorporée par le parlement d'Angleterre, elle se trouve par cela même soustraite à l'opération de la loi en question.

Quelle que soit l'origine des corporations, soit qu'elles doivent leur existence au parlement de la Puissance, aux législatures provinciales, ou à un pouvoir étranger, elles n'en sont pas moins, dans un cas comme dans l'autre, soumises pour l'exercice de leurs fonctions aux conditions que peut leur imposer la loi du pays dans lequel elles les exercent. Ces corporations ne sont en réalité que des associations commerciales ne différant principalement des sociétés commerciales ordinaires que par la limite apportée à la responsabilité de ceux qui les composent. La loi fédérale citée plus haut, sec. 1re, les met au même rang que les sociétés de particuliers faisant des affaires d'assurances. Elles ne peuvent pas plus que les autres sociétés se prétendre exemptes de se conformer aux lois. Nos grandes maisons de commerce, qui ont des comptoirs dans presque toutes les provinces de la Puissance et dans un grand nombre de pays étrangers, ont-elles jamais prétendu faire fléchir les lois des divers pays où elles font leur commerce devant les conditions qu'elles ont pu faire au siège principal de leurs affaires? Quelque inconvénient qui puisse en résulter, ne sont-elles pas obligées, dans tous leurs contrats, de se conformer aux lois de chaque pays où elles font des affaires? Il serait sans doute plus simple et plus commode pour les compagnies d'assurances d'avoir le pouvoir souverain de fixer elles-mêmes leurs conditions et de les imposer dans tous les pays où elles pourraient établir des bureaux. Mais ne serait-ce pas les mettre au-dessus de la loi? Loin de leur reconnaître un pareil privilège, les autorités et de nombreuses décisions judiciaires sont d'accord sur le principe contraire.

Cette question a été aussi décidée dans la cause déjà citée de *Paul vs. Virginia*, où le juge Fields s'exprime ainsi à ce sujet :—

"The recognition of its existence (corporation) even by the other States, and the enforcement of its contracts made therein, depends greatly upon the comity of those States, a comity which is never extended when the existence of the corporation or the existence of its power is prejudicial to their interests, or repugnant to their policy. They may exclude this foreign corporation entirely, they may restrict its business to particular localities, or they may exact such security for the performance of its contracts with their citizens, as in their judgment will best promote "the public interest."

Il est à peine nécessaire de citer des autorités à ce sujet, car il s'agit de l'application d'une règle réglementaire (*locus regit actum*). Je citerai cependant la suivante, parce qu'elle contient l'opinion de l'auteur du "Traité du droit de la nature et des gens :"—

"Lorsque la police est applicable à des navires armés et équipés en France, quoique étrangers, les dispositions de la loi française doivent être suivies. La cour de Cassation a eu l'occasion d'examiner cette question et l'a résolue dans ce sens. Merlin, qui rapporte cet arrêt, l'approuve."

"Sur cette question," disait M. Daniels, organe du ministère public, "rien n'est plus constant que le principe invoqué par les demandeurs et développé par Puffendorf, dans son traité du *Droit de la nature et des gens*: Quiconque passe un contrat dans les terres d'un souverain se soumet aux lois du pays et devient en quelque manière sujet passager de cet État."

* * * *

THE QUEEN INSURANCE COMPANY vs. PARSONS.

HENRY, J.

Plusieurs questions importantes ont été soulevées et plaidées dans cette cause, dont l'une des plus considérables a été celle relative à la constitutionnalité de l'acte de l'Ontario, qui prescrit l'insertion de certaines conditions dans les polices d'assurance contre l'incendie, comme celles qui sont actuellement contestées par l'appelante. J'ai étudié la question et j'en suis arrivé à la conclusion que l'acte est *intra vires*. On prétend que, comme la "réglementation du trafic et du commerce" est spécialement attribuée au parlement du Canada par l'article 81 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, une législature locale n'a pas le pouvoir de prescrire par une loi quels seront les droits des assureurs et de ceux qu'ils assurent contre les pertes ou dommages causés par le feu. On prétend aussi que, s'il n'en était pas ainsi, la législature locale pourrait, par l'imposition de conditions et de restrictions, frustrer l'objet d'une compagnie constituée ou incorporée par ou en vertu d'un acte impérial, comme dans le cas de la compagnie appelante, ou par ou sous l'empire d'un acte du parlement du Canada. Cette prétention peut être ou ne pas être bien fondée, mais la législation locale n'a pas encore atteint ce point, et, en outre, la décision dans un sens ou dans l'autre ne peut, je pense, affecter la question principale. Si la chose arrive jamais, il sera temps de s'occuper de la question lorsqu'elle surgira. Si le pouvoir de régler les matières en question appartient à la législature locale, il n'est pas facile de trouver en vertu de quelle autorité on pourrait contester, contrôler ou limiter l'exercice de ce pouvoir.

Nous devons interpréter les termes de l'article 91 que j'ai cité par l'ensemble de l'acte et les divers objets importants qu'il avait en vue, et nous conduire d'après l'esprit de cet acte. La *réglementation* du trafic et du commerce est une expression dont la portée est très étendue, mais en même temps elle est très indéfinie et très vague; et si on l'interprète dans son sens le plus large, elle comprend une grande variété de sujets que nous trouvons spécialement énumérés dans la liste des matières attribuées au parlement du Canada, comme, par exemple, "les amarques, les bouées, les phares," "la navigation et les bâtiments ou navires (*shipping*)," "la quarantaine et l'établissement des hôpitaux de la marine," "le cours monétaire et le monnayage," "les banques,

l'incorporation des banques et l'émission du papier-monnaie," " les lettres de change et les billets promissoires," " l'intérêt de l'argent," " les offres légales," " la banque-route et la faillite," et autres. D'après cela, on peut raisonnablement assumer que le terme a été employé dans un sens générique, mais en même temps restreint, et qu'on n'avait pas l'intention de l'appliquer à la réglementation du trafic et du commerce relativement à tous les sujets qui peuvent se rattacher à l'un ou à l'autre. Les opérations des manufacturiers, l'engagement de leurs ouvriers, l'achat et l'installation des machines, l'obtention de la matière première qu'ils emploient, ainsi que les contrats et conventions nécessaires, les frais de la main-d'œuvre employée, et les intérêts de toutes les personnes intéressées, depuis le propriétaire du sol en passant par toute la filière de ceux qui sont engagés dans la production et la fourniture du bois, du fer ou des autres matériaux destinés à la fabrication, peuvent tous être regardés comme intimement liés au trafic et au commerce et être compris dans le terme général employé; et s'ils n'étaient pas exemptés d'après la teneur générale de l'acte et de ses fins, il serait possible de conclure qu'ils y ont été intentionnellement compris. Tout ce dont je viens de parler tend à contribuer au trafic et au commerce et à le créer; mais une compagnie d'assurances contre l'incendie peut ne faire d'opérations, comme elles le font dans certains cas, que sur des constructions situées à la campagne, qui n'ont qu'un effet très peu sensible sur le trafic et le commerce d'un pays. Si elles sont créées pour des opérations locales, nous trouvons, par le n° 11 de la liste, des sujets attribués aux législatures locales, que leurs chartes doivent être accordées par ces dernières. "L'incorporation de compagnies pour des objets provinciaux" sont les termes dont on s'est servi. Mais à part ces considérations, "la propriété et les droits civils dans la province" tombant sous l'autorité des législatures locales, nous devons déterminer jusqu'à quel point le pouvoir, s'il existe, de les régir se trouve nécessairement limité, et quelle limite de ce droit le parlement britannique avait l'intention de stipuler quant à leur exercice en donnant au parlement "la réglementation du trafic et du commerce."

Comme je l'ai dit plus haut, nous devons interpréter l'acte dans son ensemble, et de manière à donner effet, si possible, à chacune de ses parties, et à découvrir et concilier les contradictions apparentes que l'acte britannique avait réellement l'intention d'établir.

D'après la distribution particulière des pouvoirs législatifs et d'après le mode adopté pour y arriver, c'était une tâche difficile que celle de faire une loi qui empêchât de s'élever des difficultés, mais elles ne peuvent être convenablement résolues qu'en ayant toujours présents à l'esprit les objets principaux qu'elle avait intention d'atteindre. En regardant seulement le numéro 26 de la liste contenue dans l'article 91 et en y lisant: "le mariage et le divorce," nous serions portés à conclure de prime abord que ces mots renferment tout ce qui se rattache à ces sujets; mais au numéro 12 de l'article 92, nous trouvons que "la célébration du mariage dans la province" est exclusivement assignée aux législatures provinciales. On ne peut douter, lorsqu'on examine ensemble ces deux dispositions, sans tenir compte des autres dispositions de l'acte, qu'on avait probablement l'intention de donner aux législatures locales le droit de régler la célébration du mariage. J'admets que les deux cas ne sont pas exactement identiques, mais enfin, cela fait voir qu'aucune partie de l'acte ne doit être regardée isolément.

L'incorporation des compagnies d'assurances contre l'incendie pour des objets provinciaux étant assignée aux législatures provinciales, ces dernières peuvent, quant à ces compagnies, prescrire les termes et conditions auxquelles elles conduiront leurs opérations et régler les droits des compagnies et de leurs clients. Ayant le pouvoir de régler tout ce qui a rapport à la propriété, réelle et personnelle, et aux droits civils, et possédant comme il vient d'être dit le droit de prescrire et régler ce qui a rapport aux compagnies incorporées pour des objets provinciaux, il ne serait pas raisonnable de conclure qu'on avait l'intention de ne leur donner aucun pouvoir d'appliquer ces conditions, ou d'autres semblables, aux opérations d'autres compagnies ayant obtenu leurs chartes en dehors de la province. Ce serait une erreur, je crois, de conclure que le parlement impérial, en se servant des mots "réglementation

du trafic et du commerce " dans le sens particulier que nous leur trouvons, aurait eu l'intention de les appliquer non-seulement à la *réglementation* du trafic et du commerce comme on les comprend généralement, mais aussi à tous les contrats commerciaux de manière à limiter l'opération de la disposition qui attribue spécialement le sujet de la propriété et des droits civils aux législatures locales.

Quand il aura été une fois décidé que les contrats d'assurances contre l'incendie sont nécessairement en dehors des pouvoirs des législatures locales, ou pourra-t-on tirer une ligne de démarcation qui leur conserve le droit de faire des lois sur les gages et contrats se rattachant aux manufactures, aux opérations commerciales ou autres, ou au sujet des antichrèses sur les biens meubles, sous forme de fonds de commerce, ou sur les magasins ou entrepôts de commerce.

Les termes employés dans une loi, à moins que le contexte n'indique le contraire, ou à moins qu'ils aient une signification technique, doivent être interprétés d'après leur sens usuel et leur signification ordinaire. *Trade* (trafic) signifie l'acte ou l'opération d'échanger des effets par troc, ou l'opération d'acheter et de vendre pour de l'argent :—commerce,—trafic,—échange,—troc ; il signifie donner un article pour un autre ou pour de l'argent ou la valeur de l'argent. "Commerce" n'est qu'un autre mot pour désigner la même chose. Ni l'un ni l'autre de ces mots ne comprend les règles de droit d'après lesquelles les personnes qui font le trafic ou le commerce sont responsables les unes envers les autres ; mais lorsque leur *réglementation* est donnée à un corps législatif, on doit présumer que l'intention du législateur était de lui laisser exercer un contrôle sous certains rapports ; mais jusqu'à quel point ? C'est ce que nous devons juger dans cette cause en étudiant l'acte dans son ensemble. Je n'ai aucun doute que le parlement fédéral ait le pouvoir de prescrire des règlements généraux au sujet du trafic et du commerce, mais il ne doit pas nuire aux pouvoirs des législatures locales au sujet de contrats locaux, parmi lesquels sont justement comprises les polices d'assurances contre l'incendie sur des propriétés situées dans la même province.

"Réglementer" le commerce pourrait affecter de loin quelques-uns des termes ou conditions auxquels des articles sont produits, mais pas nécessairement, et cette réglementation pourrait ne consister qu'en certaines règles régissant la vente des marchandises, ou pourrait comprendre des conditions dans lesquelles les articles sont fabriqués, d'après lesquelles ils deviennent passibles de droits. Le terme ou l'expression "réglementation du trafic et du commerce" ne peut, en vertu de l'acte impérial, être interprété de manière à s'étendre et à s'appliquer aux contrats pour la construction, l'achat ou le louage d'entrepôts, de fabriques ou de magasins pour des fins de trafic et de commerce.

Dans quelques-uns des cas que je viens de poser, le trafic et le commerce seraient réglementés. Dans d'autres, ils pourraient être affectés, mais seulement incidemment, par les lois régissant les contrats ; et il n'est pas du tout nécessaire, je crois, en vertu de l'acte, de les interpréter comme devant réglementer les contrats. Cette opinion est conforme au jugement de la cour Suprême des Etats-Unis dans la cause de *Paul vs. Virginia*, citée dans cette cause par le savant juge en chef de l'Ontario, et qu'à défaut d'autorités anglaises je me crois libre d'adopter. Je faisais partie de la majorité de cette cour qui a déclaré inconstitutionnel l'acte de l'Ontario en vertu duquel la cause de *Severn vs. La Reine* a été portée devant nous ; mais cette cause était essentiellement différente de celle-ci, comme on le verra en comparant le motif de mon jugement dans les deux causes. * * * * *

LE JUGE EN CHEF.

Il n'y a probablement jamais eu un acte, dont la validité ait été contestée, qui soit venu devant une cour aussi fortement appuyé que celui-ci par une autorité judiciaire et législative.

C'est une loi suggérée comme nécessaire par la cour du Banc de la Reine de l'Ontario, dans la cause de *Smith vs. The Commercial Union Insurance Co.* (33 U. C., Q. B., 69.)

La législature de l'Ontario adoptant la suggestion, passa la 38e Vic., chap. 85, qui autorise la nomination d'une commission de trois personnes ou plus occupant une

position judiciaire dans la province. et par l'article 2 ordonne en ces termes que : " Une commission sera émise par le lieutenant-gouverneur, adressée à trois personnes ou plus occupant un emploi judiciaire dans cette province, dans le but de déterminer quelles conditions d'une police d'assurance contre l'incendie sont justes et raisonnables, et les commissaires pourront recueillir des témoignages et entendre telles personnes qu'ils jugeront nécessaire ; et une copie des conditions arrêtées, approuvées et signées par les commissaires, ou une majorité d'entre eux, sera déposée au bureau du secrétaire provincial ; et si, après que le lieutenant-gouverneur, par proclamation dans la *Gazette de l'Ontario*, aura sanctionné ces conditions, quelque police est faite ou renouvelée, contenant ou renfermant quelques conditions autres ou différentes de celles ainsi préalablement approuvées et déposées ; et si les dites conditions, non ainsi contenues et renfermées, sont déclarées par le tribunal ou le juge devant lequel il se plaidera une cause dans laquelle on les contestera, n'être ni justes ni raisonnables, ces conditions seront nulles et de nul effet."

Cet acte n'a pas été désavoué, et une commission du gouvernement de l'Ontario a été dûment donnée, conformément à cette loi, à de savants juges qui ont rapporté les conditions qu'ils croyaient justes et raisonnables, sur quoi la législature de l'Ontario passa la 39^e Vic., c. 24, intitulé : "*An Act to secure uniform conditions in policies of Fire Insurance,*" qui est l'acte actuellement contesté, et qui, après avoir dit qu'en vertu des dispositions de la 38^e Vic., c. 65, le lieutenant-gouverneur émettra une commission pour étudier et rapporter quelles sont les conditions justes et raisonnables qui devront être insérées dans les polices d'assurances contre l'incendie, sur les meubles ou immeubles, dans cette province (Ontario), et après avoir dit qu'une majorité de la commission avait arrêté et approuvé les conditions mentionnées dans l'annexe de l'acte, et qu'il était désirable que ces conditions fussent formellement adoptées par la législature comme étant les conditions statutaires que devaient porter les polices d'assurances contre l'incendie entreprises ou en vigueur dans la province, les premiers articles décrètent que :—

" 1. Les conditions mentionnées dans l'annexe du présent acte seront réputées, à l'encontre de l'assureur, faire partie de toute police d'assurance contre l'incendie, consentie, renouvelée ou autrement en vigueur dans l'Ontario, sur propriétés situées dans cette province, et seront imprimées sur chaque police d'assurance avec le titre : "*Statutory Conditions* (conditions statutaires) ; et si une compagnie (ou autre assureur) désire changer ces conditions, ou en omettre quelques-unes, ou en ajouter de nouvelles, des mots à l'effet suivant seront ajoutés à la police en caractères distincts et en encre de couleur différente :—"*Variations dans les conditions.*— Cette police est délivrée aux conditions statutaires qui précèdent, avec les variations et additions suivantes :

" ' Ces variations (ou suivant les cas) sont, en vertu de la loi de l'Ontario sur le sujet, en vigueur en tant que la cour ou le juge devant lequel quelque contestation à leur sujet sera portée, décide qu'il est juste et raisonnable de la part de la compagnie de les imposer.'

" 2. Aucune variation, addition ou omission de ce genre ne sera légale et obligatoire pour l'assuré, à moins qu'elle ne soit clairement indiquée et exprimée de la manière et à l'effet qui précèdent ; et l'on ne pourra examiner la question de savoir si ces variations, additions ou omissions sont, dans les circonstances, justes et raisonnables, mais au contraire, la police sera soumise, à l'encontre des assureurs, aux conditions statutaires seulement, à moins que les variations, additions ou omissions ne soient clairement indiquées et exprimées de la manière et à l'effet qui précèdent."

Cet acte n'a jamais été désavoué, mais il a été en vigueur depuis son adoption ; et les Rapports de l'Ontario montrent que des questions relatives à son interprétation ont déjà été soulevées devant les cours de l'Ontario, sans que sa validité ait été révoquée en doute ni par le barreau ni par les juges, et lorsque ce point a été soulevé, sa validité a été affirmée par l'opinion unanime de la cour à laquelle la question a été d'abord soumise ; elle a été reconnue et admise dans deux causes dont il n'a pas été appelé, et lorsqu'elle a été soulevée de nouveau dans les présentes causes, la cour du Banc de la Reine a unanimement réaffirmé son premier jugement, et, sur appel,

la cour d'Appel de l'Ontario a unanimement confirmé cette décision. Mais ce n'est pas tout : nous avons aussi le parlement fédéral qui a reconnu, par des dispositions statutaires formelles, le droit des législatures locales d'incorporer des compagnies d'assurances et de légiférer sur les sujets d'assurance.

Si nous remontons jusqu'à la 31^e Vic., c. 48 (1868), lorsque l'intention du parlement de la Grande Bretagne en passant l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devait encore être toute fraîche à l'esprit des principaux hommes qui ont siégé dès l'abord dans le parlement fédéral, et qui avaient pris la part la plus active dans la discussion et l'adoption des termes de la Confédération et des dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, et qui, comme nous le savons, ont surveillé son adoption dans le parlement de la Grande-Bretagne, nous trouvons que le parlement fédéral, dans le cours de cette année-là (1868), a passé un "*Acte relatif aux compagnies d'assurance,*" et dans cet acte, par l'article 4, il affirma clairement le droit des législatures locales d'incorporer des compagnies d'assurances. Après avoir fixé la somme à déposer par les compagnies d'assurances sur la vie, contre l'incendie, les risques de la navigation intérieure, de garantie, ou contre les accidents, certaines compagnies sont exceptées dans les termes suivants :— "Excepté seulement dans les cas de compagnies incorporées avant la passage du présent par acte du parlement du Canada, ou de la législature d'aucune des ci-devant provinces du Canada, du Bas ou du Haut-Canada, ou de la Nouvelle-Ecosse, ou du Nouveau-Brunswick, ou qui peuvent avoir été ou pourront être à l'avenir incorporées par le parlement du Canada, ou par la législature de l'une des provinces de la Puissance, et faisant des affaires d'assurances sur la vie ou contre le feu."

Et, comme pour mettre la chose hors de doute, et pour montrer que les compagnies qui pourraient être ainsi incorporées par les législatures locales étaient des corporations locales, et que leurs opérations devaient être limitées à la province qui les incorporait, nous trouvons qu'il est dit dans l'article 25 :—

"Les dispositions du présent acte relatives au dépôt et à l'émission du permis ne s'appliqueront à aucune compagnie d'assurance incorporée en vertu de quelque acte de la législature de la ci-devant province du Canada, si elle est ou doit être incorporée en vertu de quelque acte de l'une des provinces d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Ecosse ou du Nouveau-Brunswick, tant qu'elle ne poursuivra pas ses affaires dans la Puissance au delà des limites de la province par la législature ou le gouvernement de laquelle elle a été incorporée, mais il sera loisible à telle compagnie de se prévaloir des dispositions du présent acte."

Est-ce que des mots ou des dispositions reconnaissant et affirmant les pouvoirs des législatures locales pouvaient être plus forts? Et dans la 33^e Vic., c. 20 (1875), "*Acte pour amender et refondre les différents actes relatifs à l'assurance, en ce qui concerne les assurances contre l'incendie et sur la navigation intérieure,*" nous trouvons, dans l'article 2, une reconnaissance formelle des compagnies incorporées en vertu de tout acte de la législature d'aucune des provinces de la Confédération du Canada.

Art. 2.—"Le présent acte s'appliquera seulement aux compagnies jusqu'ici incorporées."

38 Vic., c. 20, art. 1, parag.—

"1. 'Compagnie canadienne' signifie une compagnie incorporée en Canada, pour les opérations d'assurance contre l'incendie ou sur la navigation intérieure, ou pour ces deux genres d'opérations en Canada, et y ayant son bureau principal, et ayant droit en vertu de la seconde section du présent acte de recevoir un permis comme telle.

"2. 'Compagnie étrangère' signifie une compagnie incorporée ou établie suivant les lois d'un pays étranger (y compris le Royaume-Uni) pour les opérations d'assurance contre l'incendie ou sur la navigation intérieure, ou pour ces deux genres d'opérations, et ayant droit en vertu de la seconde section du présent acte de recevoir un permis comme telle en Canada.

Section 2.—"Le présent acte s'appliquera seulement aux compagnies jusqu'ici incorporées par tout acte de la législature de la ci-devant province du Canada, ou par tout acte de la législature d'aucune des provinces du Canada, et qui, le jour de la passage du présent acte, étaient aussi, en vertu d'un acte du parlement du Canada,

autorisées à faire des opérations d'assurance en Canada, et aussi à toute compagnie jusqu'ici incorporée ou qui pourra l'être ci-après par acte du parlement du Canada, et à toute compagnie d'assurance étrangère telle que ci-haut définie (savoir, une compagnie incorporée au Canada); et il ne sera pas loisible au ministre des Finances d'accorder un permis à aucune autre compagnie que celles mentionnées plus haut dans cette section, et aucune autre compagnie que celles plus haut mentionnées ne fera des opérations d'assurance contre l'incendie ou sur la navigation intérieure du Canada; mais rien de contenu dans le présent acte n'empêchera une compagnie d'assurance incorporée par un acte de la législature de la ci-devant province du Canada, ou d'aucune des provinces de la Puissance du Canada, de faire des opérations d'assurance de toute espèce, dans les limites de la ci-devant province du Canada, ou de telle province seulement, selon les pouvoirs accordés à cette compagnie d'assurance dans les dites limites, sans un permis tel que ci-dessous mentionné."

Mais la reconnaissance des droits de la législature locale par le parlement fédéral, quelque formelle qu'elle soit, ne s'arrête pas ici. Pas plus tard qu'en 1877, par la 40^e Vic., c. 42: "Acte pour amender et refondre certains actes concernant l'assurance," nous trouvons que l'article 28 décrète ce qui suit:—"Le présent acte ne s'appliquera à aucune compagnie tombant sous le contrôle exclusif de quelqu'une des provinces du Canada, à moins que cette compagnie ne le désire; et il sera loisible à toute telle compagnie de se prévaloir des dispositions du présent acte; et si elle s'en prévaut, cette compagnie aura alors la faculté d'étendre ses opérations d'assurance par tout le Canada." Et encore, en 1878, le parlement fédéral a distinctement reconnu l'incorporation, par la législature de l'Ontario, de la Compagnie d'Assurance Mutuelle d'Ontario sur la vie, incorporée et poursuivant ses opérations dans la province de l'Ontario, en vertu de l'acte chap. 17 des statuts de cette province, passé dans la 32^e Vic., et incorpora la dite compagnie pour lui permettre de faire des opérations d'assurances sur la vie d'après le principe mutuel, et de faire tout ce qui en dépend ou s'y rattache, tant dans la dite province de l'Ontario que dans les autres provinces de la Confédération.

Nous trouvons donc la législation, dans le sens de cet acte, recommandée par un jugement solennel de la Cour du Banc de la Reine de l'Ontario; nous trouvons la question soumise à une commission de juges qui ont rapporté au gouvernement de l'Ontario les conditions et les dispositions qui, à leur avis, devaient être prescrites, par la législature de cette province, et former à l'encontre de l'assuré,—les conditions statutaires d'une police d'assurance en vigueur dans l'Ontario sur toute propriété dans cette province, et les moyens que l'assureur devra prendre s'il désire omettre ou changer aucune de ces conditions. Ici, donc, nous voyons que la législature de l'Ontario s'est arrogé le droit de légiférer au sujet des compagnies d'assurances et de leurs opérations, sans qu'une action législative ait été désavouée. Nous voyons le barreau et les juges de l'Ontario agir d'après ce même acte sans que sa validité soit révoquée en doute par les uns ni les autres. Lorsqu'enfin on a soulevé la question, nous voyons sa validité affirmée par toutes les cours et les juges de première instance qui ont été appelés à la juger, et finalement par le jugement unanime de la Cour d'Appel, et en dernier lieu, et ce n'est pas le moins important, nous avons une législation formelle du parlement du Canada reconnaissant expressément que les législatures locales ont le pouvoir de s'occuper des sujets d'assurance.

Je n'émet pas ces considérations comme suffisantes pour décider d'une manière définitive les questions portées devant cette cour, parce que, si nous étions parfaitement sûrs qu'en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord la législature de l'Ontario n'avait pas le pouvoir de passer cette loi, nous serions obligés de le dire et d'infirmer les jugements des cours inférieures et de ne tenir aucun compte des lois du parlement du Canada; car, si ce pouvoir n'est pas compris dans l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, ni l'affirmation de ce pouvoir par la législature locale, ni la reconnaissance législative qu'en fait le parlement fédéral ne pourraient le conférer. Cependant, je suis individuellement convaincu que je puis en arriver à une conclusion satisfaisante qui m'exempte de la nécessité de rejeter les actes et les jugements d'un si grand nombre de juges éminents, ainsi que l'action législative de la législature de l'Ontario et les nombreuses déclarations statutaires du parlement du Canada. Mais

cela ne me libère pas de l'obligation de montrer immédiatement aux parties intéressées, et en même temps au parlement du Canada et aux législatures des provinces, par quel moyen et par quel raisonnement j'en suis arrivé à cette conclusion.

Une législation comme celle-ci au sujet du contrat d'assurance outrepassa-t-elle donc le pouvoir de la législature locale ? Je crois pouvoir affirmer en toute certitude, dès l'abord, que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord reconnaît dans la constitution fédérale et dans celle des provinces, une souveraineté législative, si je puis me servir convenablement de cette expression, aussi indépendante et aussi exclusive dans l'une que dans l'autre, sur les sujets qui leur sont respectivement assignés, et le pouvoir de l'une doit être également respecté par l'autre, sans quoi il en résultera nécessairement une législation *ultra vires*.

On prétend que la législature locale non-seulement ne peut pas incorporer une compagnie d'assurances locale, mais qu'elle ne peut passer aucun acte ayant rapport à l'assurance, puisque, dit-on, une telle législation appartient exclusivement au parlement fédéral en vertu du pouvoir qui lui est attribué de faire des lois pour la "réglementation du trafic et du commerce." Quant à l'incorporation des compagnies d'assurances, cette question n'est pas directement, bien qu'elle puisse l'être indirectement, comprise dans les questions soulevées dans ces causes. On peut remarquer que, dans l'énumération des pouvoirs du parlement, la seule mention expresse du pouvoir d'incorporation est sous le n° 15 : "Incorporation des banques," quoiqu'on ne puisse douter que, en vertu de son pouvoir général de législation, il possède celui d'incorporer des compagnies pour des objets fédéraux. On dit que les compagnies d'assurances sont des compagnies de trafic ou de commerce, et par conséquent qu'elles se trouvent comprises dans les termes "trafic et commerce;" mais il y a des matières se rattachant au trafic et au commerce, comme la navigation et les bâtiments, l'incorporation des banques, les poids et mesures, la faillite, et "les catégories de sujets expressément exceptés dans l'énumération des catégories de sujets exclusivement assignés par l'acte aux législatures des provinces," et ces sujets et autres "matières énumérées ne seront pas réputés tomber dans la catégorie des matières d'une nature locale ou privée comprises dans l'énumération des catégories de sujets exclusivement assignés aux législatures des provinces."

Cela fait voir, par induction, qu'il peut y avoir des matières d'une nature locale ou privée que les législatures locales peuvent traiter, et qui, n'était le pouvoir exclusif conféré aux législatures locales, seraient comprises sous quelques-uns des titres mentionnés dans l'article 91 comme appartenant au parlement fédéral. Cela est très évident au sujet de la navigation et des bâtiments ou navires (*shipping*).

Par l'article 91, l'autorité législative exclusive du parlement du Canada est déclarée s'étendre à toutes les matières tombant dans les catégories de sujets ci-après énumérés, dont l'un est la "navigation et les bâtiments ou navires (*shipping*)." Lorsque nous consultons l'énumération des pouvoirs exclusifs des législatures provinciales, nous trouvons les "travaux et entreprises d'une nature locale, autres que ceux énumérés dans les catégories suivantes:—

"(a) Lignes de bateaux à vapeur ou autres bâtiments, chemins de fer, télégraphes et autres travaux et entreprises reliant la province à une autre ou à d'autres provinces, ou s'étendant au delà des limites de la province ;

"(b) Lignes de bateaux à vapeur entre la province et tout pays dépendant de l'empire britannique ou tout pays étranger ;

"(c) Les travaux qui, bien qu'entièrement situés dans la province, seront, avant ou après leur exécution, déclarés par le parlement du Canada être pour l'avantage général du Canada, ou pour l'avantage de deux ou d'un plus grand nombre des provinces ;" puis vient immédiatement "l'incorporation de compagnies pour des objets provinciaux."

Voici donc des sujets se rattachant immédiatement à la navigation et aux bâtiments ou navires, au trafic et au commerce

Si le pouvoir de faire des lois sur la navigation et les bâtiments ou navires et au sujet du trafic et du commerce, donné au parlement fédéral, excluait nécessairement toute législation de la part des législatures locales sur les mêmes sujets, et si rien de

ce qui s'y rattache ne pouvait être regardé comme tombant dans la catégorie des travaux et entreprises d'une nature locale, ou de la propriété et des droits civils, ou en général de toutes les matières d'une nature purement locale ou privée dans la province, ou de l'incorporation de compagnies pour des objets provinciaux, quelle nécessité y avait-il d'insérer l'exception "autres que ceux énumérés dans les catégories suivantes," comme ci-dessus (a, b, c)? Au contraire, cette exception ne démontre-t-elle pas indubitablement, par une conséquence irrésistible, qu'il y a des matières se rattachant à la navigation et aux bâtiments ou navires, au trafic et au commerce, dont la législature locale peut s'occuper sans empiéter sur les pouvoirs généraux assignés au parlement fédéral pour la réglementation du trafic et du commerce, la navigation et les bâtiments ou navires, ainsi que les chemins de fer, canaux et télégraphes. Peut-on prétendre avec raison que ce n'est pas une preuve convaincante que les législatures locales devraient avoir et ont le pouvoir de faire des lois au sujet des lignes de bateaux à vapeur et autres, des chemins de fer, canaux et autres travaux ou entreprises entièrement situés dans la province, sans préjudice, sans doute, des pouvoirs généraux du parlement sur les bâtiments ou navires, et le trafic et le commerce, et sauf les lois fédérales promulguées en vertu de ces pouvoirs, comme par exemple la 31e Vic., c. 65 (1868): "*Acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur et la plus grande sécurité de leurs passagers*," ou l'acte 36 Vic., c. 123: "*Acte concernant les navires*."

Relativement aux compagnies d'assurances contre l'incendie, et aux opérations d'assurances en général, on prétend que ces compagnies sont commerciales, et que les opérations qu'elles font sont purement une matière de trafic et de commerce, et par conséquent que les législatures locales ne peuvent aucunement faire des lois soit au sujet des compagnies d'assurances, soit au sujet de leurs opérations.

Quant à savoir si ces compagnies sont des compagnies commerciales, Jessel, M. B., dans la cause de Griffith (L. R. 12, chap. 655), ne semble-il pas trouver que cette question fût aussi claire qu'on le supposait. Il dit: "J'arrive maintenant au second point, qui est: 'Quelle espèce de compagnie est celle-ci? Est-ce une compagnie commerciale ou une autre compagnie publique.'"

En sorte que nous savons que ce doit être une compagnie publique, qu'elle soit commerciale ou non; donc il semble sans importance d'examiner si une compagnie en particulier est ou n'est pas une compagnie commerciale, et j'en suis bien aise, parce que, bien que je pense qu'une compagnie d'assurance est une compagnie commerciale, beaucoup de personnes pourraient se faire une autre idée du mot "*trade*" (trafic) ou commerce. J'adopte l'idée la plus large, et je pense qu'on l'appellerait une compagnie de commerce, mais cela est sans importance. Si c'est une compagnie publique quelconque, et non une compagnie commerciale, elle tombe sous les mots "autre compagnie publique."

Mais au point de vue où je me place dans cette cause, je suis prêt à admettre que les compagnies d'assurances peuvent être considérées comme des compagnies commerciales, et cependant il ne s'en suit pas le moins du monde que la législation dont on se plaint outrepassé les pouvoirs des législatures locales.

Quant à l'article 91 et aux catégories de sujets qui y sont énumérés, lord Selborne, dans la cause de l'*Union St. Jacques de Montréal vs Bélisle*, (L. R. 6 P. C. 36,) dit:—"Leurs Seigneuries observent que le but de l'énumération faite dans cet article est de mentionner diverses catégories de sujets généraux que la législation peut traiter. Rien n'indique que l'on ait eu, dans aucun cas, l'intention d'autoriser autre chose que ce qu'on peut véritablement désigner comme une législation générale."

Il serait difficile de tirer une ligne de démarcation exacte entre les pouvoirs du parlement fédéral de réglementer le trafic et le commerce, et les pouvoirs des législatures locales sur "les travaux et entreprises d'une nature locale," "la propriété et les droits civils dans la province," et "généralement toutes les matières d'une nature purement locale ou privé dans la province."

Personne ne peut contester le pouvoir général du parlement de faire des lois au sujet du trafic et du commerce, ni que dans le cas où la législation locale sur des sujets assignés à la législature locale vient en conflit avec un acte passé par le parle-

ment fédéral dans l'exercice d'aucun des pouvoirs généraux qui lui sont assignés, la législation locale doit céder devant la suprématie du parlement fédéral, c'est-à-dire, en d'autres termes, que la législation provinciale dans un cas semblable doit être soumise aux règlements, par exemple, relatifs au trafic ou au commerce et d'une nature commerciale, que le parlement fédéral pourra prescrire. Je m'en tiens à ce que j'ai dit dans *Valin vs. Langlois* (3 Sup. C. R., Can. 1.), que, tandis que la propriété et les droits civils dont il est fait mention, ne sont pas tous de la propriété et des droits civils, mais que les termes "propriété et droits civils" doivent nécessairement être pris dans un sens restreint et limité, parce que plusieurs matières ayant trait à la propriété et aux droits civils sont expressément réservées au parlement fédéral, et que le pouvoir des législatures provinciales devait être subordonné aux pouvoirs législatifs généraux et spéciaux du parlement fédéral, et à ce que j'ai ajouté (p. 15) :—" Mais bien que les droits législatifs des législatures locales soient dans ce sens subordonnés au droit du parlement fédéral, je crois que ce dernier droit doit être exercé, autant que possible, sans empiéter sur les droits des législatures locales, et, en conséquence, le parlement fédéral n'aurait le droit de s'occuper de la propriété et des droits civils qu'en tant qu'il serait nécessaire pour légiférer d'une manière générale et efficace au sujet des matières assignées au parlement du Canada."

Je crois que le pouvoir du parlement fédéral de réglementer le trafic et le commerce ne doit pas être considéré comme nécessairement incompatible avec celui des législatures locales de réglementer la propriété et les droits civils relativement à toutes matières purement locales et privées, tels que les sujets se rattachant à la jouissance et à la conservation de la propriété dans la province, ou aux contrats entre les personnes au sujet de leurs propriétés ou de leurs affaires,—bien que l'exercice de ces pouvoirs par les législatures locales puisse être regardé comme affectant de loin des sujets ayant rapport au trafic et au commerce, à moins, cependant, que les lois des législatures locales ne soient en conflit avec celles du parlement fédéral pour la réglementation générale du trafic et du commerce. Je ne crois pas qu'on doive priver les législatures locales de tout pouvoir de légiférer au sujet de la propriété et des droits civils, parce que le parlement, dans le plein exercice de son pouvoir de réglementer le trafic et le commerce, pourrait peut-être passer des lois incompatibles avec l'exercice de leurs pouvoirs par les législatures locales,—cet exercice de pouvoirs par les législatures locales étant dans ce cas subordonné à tels règlements que le parlement peut légalement prescrire.

L'acte que nous examinons n'est pas, à mon avis, une réglementation du trafic et du commerce ; il traite du contrat d'assurance contre l'incendie en ce qui regarde l'assureur et l'assuré. Ce contrat est simplement un contrat d'indemnité contre la perte ou le dommage causé par l'incendie, d'après lequel une partie, en considération d'un paiement fixe immédiat, se charge de payer ou d'indemniser l'autre partie de toute perte ou dommage par incendie qui pourra survenir, dans une période fixe, à la propriété désignée, ne dépassant pas la somme mentionnée comme la limite de l'assurance. Dans *Dalby vs. The India and London Life Insurance Company* (15 C. B. 364), Parke, B., en prononçant le jugement de la cour, dit :—" Le contrat communément appelé " Assurance sur la vie," lorsqu'on l'examine bien, est un simple engagement de payer une certaine somme d'argent à la mort d'une personne, en considération du paiement régulier d'une certaine somme annuelle pendant la vie, le chiffre de cette somme annuelle étant calculé dès l'abord suivant la durée probable de la vie, et lorsqu'elle est une fois fixée, elle est constante et invariable. Cette sorte d'assurance ne ressemble en aucune manière à un contrat d'indemnité."

Comment ce contrat qui intervient entre les parties pourrait être appelé un sujet de trafic ou de commerce, c'est ce que j'avoue ne pas comprendre ; mais la manière de raisonner, telle que je la comprends, par laquelle on voudrait nous faire dire que l'assurance contre l'incendie est une matière de trafic et de commerce, nous ferait considérer l'assurance sur la vie de la même manière.

Dans cette cause, Parke, B., dit encore :—" Les polices d'assurances contre l'incendie et les risques de la navigation maritime sont réellement des contrats d'indem-

nité, l'assureur s'engageant de payer, jusqu'à concurrence d'une somme limitée, les pertes éprouvées par les assurés sur leurs maisons, navires ou effets. Les polices d'assurances maritimes ont été ensuite employées d'une manière illégitime et sont devenues de simples gageures sur ces périls. Cette pratique a été limitée par l'acte 19 Geo. II, c. 37, et arrêtée dans tous les cas, sauf quelques rares exceptions. Mais d'après le droit commun, avant ce statut sur les risques maritimes et la 14e Geo. III, c. 48, sur les assurances sur la vie, il est parfaitement clair que tous les contrats pour des polices de gageure et les gageures qui n'étaient pas contrares à la loi, étaient des contrats légaux, et il est déclaré par la cour, dans la cause de *Causens vs. Nantes*, (3 Taut. 315), que cela a été solennellement déterminé dans *Lucena vs. Crawford*, (2 B. et P., 324), sans même une différence d'opinion entre tous les juges. Il a été décidé dans le même sens par la cour d'Erreur en Irlande, devant tous les juges moins trois, dans la *British Insurance Co. vs. Magee*, (C. et Al. 182), que l'assurance était légale d'après le droit commun."

Mais je ne vois pas qu'il soit réclamé, par l'acte qu'on attaque, aucun pouvoir législatif suprême et souverain de réglementer et de contrôler les opérations d'assurances dans l'Ontario. Comme je lis l'acte, il ne traite que de ce contrat d'indemnité; il ne prétend pas traiter du trafic et du commerce, ni faire aucune réglementation à leur sujet. A mon avis, cet acte n'a aucun rapport avec le trafic et le commerce dans le sens dans lesquels ces mots sont employés dans l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. C'est simplement l'exercice du pouvoir de la législature locale de protéger la propriété dans l'Ontario et les droits civils des propriétaires sous ce rapport, en assurant un contrat juste et raisonnable en faveur des personnes qui assurent des propriétés, immeubles ou meubles, dans l'Ontario, et il ne traite par conséquent que d'un sujet d'une nature locale et privée. L'objet et le but de cet acte est de garantir aux personnes qui s'assurent un contrat juste et raisonnable, d'empêcher l'imposition de conditions injustes et déraisonnables, et d'empêcher les assurés de s'en faire imposer par l'insertion de conditions et de stipulations qui ne seraient pas immédiatement remarquées par eux ou qui ne pourraient être facilement comprises, ou par l'insertion de conditions destinées pratiquement, dans bien des cas, à priver de l'indemnité les personnes qui paient les primes, bien qu'elles y aient légitimement droit, et, si les conditions statutaires sont omises ou changées, de forcer à insérer les conditions du contrat si clairement et si distinctement que l'assuré ne pourra manquer de les remarquer et ne sera pas induit en erreur, l'expérience judiciaire ayant prouvé que les droits de l'assuré, et l'indemnité légitime en retour de l'argent payé, exigeaient que l'assuré fût ainsi protégé.

Comme le cas de *Smith vs. Commercial Union Insurance Company* (33 U. C. Q. B. 69) a fait voir que les tribunaux ont trouvé qu'une protection législative était nécessaire dans l'Ontario contre les conditions injustes et déraisonnables imposées aux assurés par les assureurs, si l'expérience démontrait que l'assurance exagérée est fréquente et donnait lieu à des incendies frauduleux par lesquels non-seulement on encourageait la fraude, mais qu'on exposait au danger les propriétés voisines appartenant à des personnes innocentes, n'ayant aucun rapport avec l'assurance, peut-on dire que la législature d'une province outrepasserait ses droits soit en ordonnant, dans le but de mettre fin à cette pratique, que dans chaque cas d'assurance exagérée, intentionnellement ou non, la police sera nulle, soit en édictant toutes autres dispositions au sujet de la valeur du contrat d'assurance qui, dans l'opinion de la législature locale, préviendraient les fraudes et protégeraient la propriété?

Est-ce qu'une telle législation pourrait être considérée *ultra vires*, comme nuisant au trafic et au commerce, parce qu'elle aurait trait à l'assurance, ou qu'elle préviendrait la fraude et le parjure? Serait-il *ultra vires* pour la législature locale de décréter que, relativement à tous les contrats d'assurances faits dans la province de l'Ontario, aucune assurance sur une construction ou une propriété quelconque dans l'Ontario ne serait obligatoire ou valide en droit ou en équité, à moins que le contrat ne soit fait par écrit? Ou bien prenez le premier article de la 38 Vic., c. 45: est-il possible que la législature locale ne puisse établir de dispositions pour empêcher un déni de justice, en décrétant, comme le fait le premier article de cet acte, que:—

“ Lorsque, par suite de nécessité, d'accident ou d'erreur, les conditions d'un contrat d'assurance contre l'incendie sur les propriétés situées en cette province, en ce qui a rapport à la preuve à fournir à la compagnie d'assurances à la suite d'un incendie, n'ont pas été strictement observées ; ou lorsque, après qu'un état ou une preuve des pertes a été fourni de bonne foi par l'assuré ou de sa part, conformément à quelque proviso ou condition du contrat, la compagnie, par l'intermédiaire de son agent ou autrement, conteste la perte pour d'autres raisons que l'inaccomplissement partiel de toutes ces conditions, ou si elle ne donne pas dans un temps raisonnable après la réception de cet état ou preuve, avis par écrit à l'assuré qu'elle conteste cet état ou preuve, et sous quels rapports elle le considère défectueux, et cela de temps à autre ; ou lorsque, pour toute autre raison, la cour ou le juge devant lequel est portée une question relative à une assurance, considère qu'il est injuste que l'assurance soit réputée nulle ou forfaitive parce que toutes ses conditions n'ont pas été remplies ; nulle objection à la suffisance de cet état ou de cette preuve, ou de cet état ou preuve amendé ou complété (suivant le cas), n'aura l'effet de libérer la compagnie de sa responsabilité en vertu de ce contrat d'assurance, en quelque endroit qu'il ait été fait ; mais le présent article ne s'appliquera pas lorsque l'incendie aura eu lieu avant la passation de cet acte.”

Comment peut-on dire que c'est là s'immiscer dans la réglementation du trafic ou du commerce ? Cependant, cet acte traite aussi effectivement du sujet ou du contrat d'assurance sous ces rapports que des matières qui en font l'objet. Si le pouvoir législatif des législatures provinciales doit être restreint et limité, comme on prétend qu'il devrait l'être, et si la doctrine qu'on soutient dans cette cause, comme je la comprends, doit être portée jusqu'à ses conclusions logiques, le droit de la législature locale de légiférer au sujet des travaux et entreprises d'une nature locale, de la propriété et des droits civils, et des matières d'une nature purement locale et privée dans la province, est, je le crois humblement, excessivement illusoire.

Je ne sais vraiment pas comment on pourrait mieux appliquer l'exercice du pouvoir des législatures locales de faire des lois au sujet de la propriété et des droits civils et des matières d'une nature purement locale et privée, que par un acte local d'incorporation, par lequel on accorde un droit de posséder ou de vendre des propriétés, meubles ou immeubles, dans une province, et par lequel est conféré le droit civil de contracter, ou de poursuivre ou être poursuivi comme un particulier au sujet de ces droits ; et si une législature possède ce pouvoir, elle doit avoir, comme conséquence naturelle, le droit de limiter et contrôler la manière dont la propriété pourra être ainsi traitée, de même que les contrats à ce sujet, les termes et conditions auxquels ils pourront être faits, s'ils seront faits verbalement ou par écrit, s'ils contiendront des conditions pour la protection et la sécurité de l'une ou l'autre ou des deux parties, ou bien si elles seront libres d'agir comme elles en conviendront, sans limites et sans restrictions.

Donc, puisque cet acte a rapport à la propriété dans l'Ontario, et que le sujet se trouve par conséquent local, et puisque le contrat entre les parties est d'une nature strictement privée, et que les matières ainsi traitées sont, en conséquence, aux termes de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, “ d'une nature purement locale et privée dans la province,” et puisque les contrats sont des matières de droit civil, et que leur violation est un tort civil, et comme l'acte ne traite que de la propriété et des droits civils dans la province, et que “ la propriété et les droits civils dans les provinces ” sont compris dans l'énumération des “ pouvoirs exclusifs des législatures provinciales,” je suis d'avis que la législature de l'Ontario, en traitant de ces sujets dans l'acte en question, n'a pas outrepassé ses pouvoirs législatifs.

Je suis heureux de dire que je ne prévois et ne crains, comme on a voulu le dire, aucun résultat fâcheux pour le Canada de cette manière de voir dans cette cause. Au contraire, je crois que cette décision, tout en reconnaissant et maintenant le contrôle législatif du parlement fédéral sur toutes les matières assignées à sa juridiction législative, conserve en même temps aux législatures locales les droits et pouvoirs

qui leur sont attribués par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, qu'une décision contraire leur aurait, en réalité, ou du moins en très grande partie, enlevée.

Je m'abstiens soigneusement et de propos délibéré d'exprimer aucune opinion sur la validité ou l'invalidité d'aucun des actes du parlement fédéral ou de la province de l'Ontario, sauf seulement quant à l'acte que nous étudions dans le moment. Il sera amplement temps de discuter et de juger la validité des autres statuts, soit fédéraux, soit provinciaux, lorsqu'ils seront légitimement portés devant nous pour provoquer une décision judiciaire. Le faire maintenant, ou exprimer une opinion quant à l'effet de cette décision sur les autres lois qui ne sont pas soumises à notre examen, et cela, sans plaidoirie et sans enquête ou examen judiciaire, serait à mon avis extra-judiciaire. * * * * *

Quant à la prétention que le statut de l'Ontario ne peut s'appliquer qu'aux compagnies locales et non aux compagnies étrangères, ou aux compagnies incorporées par le parlement du Canada, je suis d'avis que toute compagnie, soit étrangère, soit incorporée par le parlement fédéral pour faire des opérations d'assurances contre l'incendie dans aucune partie de la Confédération du Canada, doit le faire sujet toujours aux lois de la province dans laquelle les opérations sont faites, de la même manière qu'un marchand exerce son trafic ou son commerce dans une province; mais parce qu'il est marchand ou commerçant, il n'est pas exempt de l'obligation d'obéir aux lois de la province dans laquelle il exerce son commerce; s'il entreprend un contrat dans une province et que la loi de la province prescrit la forme du contrat, en vertu de son pouvoir de faire des lois sur la propriété et les droits civils, ni les corporations, ni les marchands ne peuvent se mettre au-dessus de cette loi et faire des contrats à leur fantaisie et indépendamment de la loi. Supposons qu'il n'y aurait aucun statut contre la fraude dans une province, et que la législature décréterait qu'aucun marché pour la vente de marchandises d'une valeur de plus de \$20 ne serait valable à moins que le contrat de vente ne soit attesté par un écrit signé des parties, ou, en réalité, promulguerait un statut contre la fraude semblable à celui de Charles; ou bien, au sujet du statut de la prescription, passerait un acte limitant la validité du contrat ainsi que le recours, ou changerait les prescriptions existantes, ou réduirait ou prolongerait le temps limité pour l'institution d'une action: une corporation, des marchands ou des commerçants pourraient-ils prétendre avec raison d'être exemptés de l'opération d'une telle loi sous prétexte qu'elle gênerait le trafic et le commerce, ou parce qu'ils sont des corporations étrangères ou des étrangers faisant le commerce et qu'ils ne seraient par conséquent assujétis à aucune loi locale?

Si une compagnie d'assurances est un trafiquant et si les opérations qu'elle fait sont commerciales, pourquoi la législature locale, ayant le droit de légiférer sur la propriété et les droits civils, et les matières d'une nature privée et locale, ne dirait-elle pas à une telle compagnie: "Si vous faites des opérations dans la province de l'Ontario, et si vous assurez une propriété située dans cette province, nous avons le contrôle législatif sur la propriété et les droits civils dans la province, et nous définirons, en vertu de ce pouvoir, afin de protéger cette propriété et les droits des assurés, les conditions auxquelles vous assurerez cette propriété," qui n'a peut-être aucun rapport avec le trafic et le commerce, comme par exemple une habitation particulière ou une ferme, et la personne assurée n'ayant probablement rien à faire avec le trafic et le commerce?

Comment peut-on dire qu'une telle propriété et de tels droits civils, ou un pareil contrat, seront à l'abri de toute législation locale et par là exempts de toute protection législative locale? Si les opérations d'assurances se rattachent au trafic et au commerce, la législation que nous examinons actuellement ne tente pas d'empêcher de faire des opérations d'assurances, mais la propriété et les droits civils de la population de la province lui ayant été confiés, cette législation à ce sujet est simplement la protection de cette propriété et de ces droits. Dans *Patterson vs. Mills* (Dowl. et C., 362, Vol. 1), lord Lyndhurst dit:—"Et ici se soulève une autre question: Supposant que l'acte ne s'étende pas à l'Ecosse, on le regarde cependant encore comme une fin de non recevoir à cette action, parce qu'elle est basée sur une police délivrée par une compagnie anglaise. La compagnie est certainement anglaise, mais

il faut examiner où le contrat original a été fait. La police a été signée à Londres, mais l'action ne repose pas sur la police, mais sur la convention; le contrat original a été fait en Ecosse, et si moi, résidant en Angleterre, j'envoie mon agent en Ecosse, et qu'il fasse des contrats pour moi, c'est alors comme si j'y étais allé et si je les avais faits moi-même."

Bank of Australasia vs. Harding (9 C.B., 661), cité par Kelly, C. B., dans *Copin vs. Adamson*, (L. R. 9. Ex., 350.) cite la note marginale :—

"Les membres résidant en Angleterre d'une compagnie formée dans le but de faire des opérations dans un endroit hors de l'Angleterre, sont assujétis, en ce qui concerne les opérations de cette compagnie, aux lois du pays dans lequel ils les font, qu'il adopte comme un sain principe de droit."

Je suis donc d'avis que cet acte s'applique à toutes les compagnies d'assurances qui assurent des propriétés dans la province d'Ontario, qu'elles soient locales, fédérales ou étrangères.

JUGEMENT des lords du comité judiciaire du conseil privé, sur appels de la *Compagnie d'assurance des Citoyens du Canada vs. Parsons*, et *The Queen Insurance Company vs. Parsons*, d'un jugement de la cour Suprême du Canada, prononcé le 26 novembre 1881.

Présents.

SIR BARNES PEACOCK,
SIR MONTAGUE SMITH,

SIR ROBERT P. COLLIER,
SIR RICHARD COUCH,

SIR ARTHUR HOBHOUSE.

Les questions soulevées dans ces appels proviennent de deux actions intentées par le même demandeur (l'intimé) sur des contrats d'assurance contre l'incendie de constructions situées dans la province de l'Ontario, dans la Puissance du Canada.

La question la plus importante dans ces deux appels est une de celles, déjà nombreuses, qui ont été soulevées au sujet des dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, relativement à la répartition des pouvoirs législatifs entre le parlement du Canada et les législatures des provinces, et vu le langage très général par lequel ces pouvoirs sont décrits, la question est hérissée de difficultés.

Leurs Seigneuries se proposent de traiter cette question avant d'examiner les faits sur lesquels reposent les questions particulières soulevées dans ces actions. Il sera nécessaire seulement d'exposer dès l'abord que la Compagnie d'assurance des Citoyens du Canada, la défenderesse dans la première action, a été originairement incorporée par un acte de l'ancienne province du Canada, 19 et 20 Vic., c. 124, sous le nom de "La Compagnie d'assurance Maritime du Canada." Par un autre acte de l'ancienne province, 27 et 28 Vic., c. 98, des pouvoirs additionnels, y compris le pouvoir de faire des contrats d'assurance contre l'incendie, furent donnés à la compagnie, et son nom fut changé en celui de "Compagnie d'Assurance et de Placement du Canada;" et finalement, par un acte du parlement fédéral, son nom fut de nouveau changé pour le titre actuel, et il y était stipulé que, sous son nouveau nom, elle jouirait de tous les privilèges, franchises et droits, et resterait chargée de toutes les obligations de la compagnie sous son ancien nom.

La *Queen Insurance Company* est une compagnie d'assurance anglaise contre l'incendie et sur la vie, incorporée sous l'opération du *Joint Stock Companies Act* du parlement impérial, 7 et 8 Vic., c. 110. Elle a son siège social en Angleterre et fait des opérations au Canada.

La compagnie défenderesse dans chaque action est l'appelante.

Le statut attaqué en nullité par les appelantes, comme outrepassant le pouvoir législatif, est un acte de la législature de la province de l'Ontario (39 Vic., c. 24), intitulé : "*An Act to secure uniform conditions in policies of fire Insurance.*"

Le préambule de cet acte se lit comme suit :

"Attendu qu'en vertu des dispositions d'un acte passé dans la 38e année du règne de Sa Majesté, intitulé : "*An Act to amend the laws relating to fire Insurances,*"

(acte amendant les lois relatives aux assurances contre l'incendie,) le lieutenant-gouverneur émana une commission à certains commissaires y mentionnés, les chargeant d'examiner et soumettre quelles conditions seraient des conditions justes et raisonnables à insérer dans les polices d'assurance contre l'incendie sur des propriétés meubles ou immeubles dans cette province; et attendu qu'une majorité de ces commissaires a, conformément aux exigences de cet acte, déterminé et approuvé les conditions énoncées dans l'annexe de cet acte; et qu'il est désirable qu'elles soient expressément adoptées par la législature comme les conditions statutaires que devront contenir les polices d'assurance contre l'incendie délivrées ou en vigueur dans cette province."

Il décrète ce qui suit:—

"Les conditions mentionnées dans l'annexe du présent acte seront réputées, à l'encontre de l'assureur, faire partie de toute police d'assurance contre l'incendie, consentie, renouvelée ou autrement en vigueur dans l'Ontario, sur propriétés situées dans cette province, et seront imprimées sur chaque police d'assurance avec le titre: *Statutory conditions* (Conditions statutaires); et si une compagnie (ou autre assureur) désire changer ces conditions, ou en omettre quelques-unes, ou en ajouter de nouvelles, des mots à l'effet suivant seront ajoutés à la police en caractères distincts et en encre de couleur différente:—

" VARIATIONS DANS LES CONDITIONS.

" Cette police est délivrée aux conditions statutaires qui précèdent, avec les variations et additions suivantes:—

" Ces variations (ou suivant le cas) sont, en vertu de la loi de l'Ontario sur le sujet, en vigueur en tant que la cour ou le juge devant lequel quelque contestation à leur sujet sera portée, décide qu'il est juste et raisonnable de la part des compagnies de les imposer."

" 2. Aucune variation, addition ou omission de ce genre ne sera légale ou obligatoire pour l'assuré, à moins qu'elle ne soit clairement indiquée ou exprimée de la manière ou à l'effet qui précède; et l'on ne pourra examiner la question de savoir si ces variations, additions ou omissions sont, dans les circonstances, justes et raisonnables, mais au contraire, la police sera soumise, à l'encontre des assureurs, aux conditions statutaires seulement, à moins que les variations, additions ou omissions ne soient clairement indiquées et exprimées de la manière et à l'effet qui précèdent."

" 3. Une décision d'une cour ou d'un juge sous l'autorité de cet acte sera sujette à révision ou appel; de même qu'une décision par cette cour ou ce juge dans les autres causes."

L'annexe contient vingt et une conditions sous le titre "*Conditions statutaires*." Les suivantes sont importantes relativement aux questions particulières à décider dans ces appels:—

" Après une demande d'assurance, on considérera que toute police expédiée à l'assuré est censée d'accord avec les termes de la demande, à moins que la compagnie ne signale, par écrit, les points sur lesquels la police diffère de la demande."

" 8. La compagnie n'est pas responsable des pertes s'il y a assurance antérieure dans quelque autre compagnie, à moins que le consentement de la compagnie n'apparaisse sur la police et ne soit endossé sur la police, non plus que si les biens sont assurés subséquentement dans quelque autre compagnie, à moins et jusqu'à ce que la compagnie y ait consenti par écrit sous la signature d'un agent dûment autorisé."

" 9. Dans le cas où la compagnie aurait consenti à une autre assurance sur les biens décrits dans cette police, alors elle ne sera, si cette autre assurance est en vigueur lorsqu'il surviendra quelque perte ou dommage, responsable que du paiement d'une partie proportionnelle de la perte ou dommage, sans égard à la date des diverses polices."

" 10. La compagnie n'est pas responsable des pertes suivantes, savoir, entre autres:—

"(f) Pour pertes ou avaries survenant pendant que du pétrole," et diverses autres substances énumérées, " ou plus de vingt-cinq livres de poudre sont emmagasinés ou

gardés dans le bâtiment assuré ou contenant les effets assurés, à moins que la compagnie ne le permette par écrit."

Il est pourvu à la répartition des pouvoirs législatifs par les articles 91 à 95 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867; le plus important de ces articles étant le 91ème, intitulé : "*Pouvoirs du parlement*," et l'article 92, intitulé : "*Pouvoirs exclusifs des législatures provinciales*." L'article 91 est comme suit :—

" 91. Il sera loisible à la Reine, de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes, de faire des lois pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada, relativement à toutes les matières ne tombant pas dans les catégories de sujets par le présent acte exclusivement assignés aux législatures des provinces; mais pour plus de garantie, sans toutefois restreindre la généralité des termes ci-haut employés dans cette section, il est par le présent déclaré que (nonobstant toute disposition contraire énoncée dans le présent acte) l'autorité législative exclusive du parlement du Canada s'étend à toutes les matières tombant dans les catégories de sujets ci-dessous énumérés, savoir :"

Suit une énumération de 29 catégories de sujets.

L'article se termine comme suit :

" Et aucune des matières énoncées dans les catégories de sujets énumérés dans cette section ne sera réputée tomber dans la catégorie des matières d'une nature locale ou privée comprise dans l'énumération des catégories de sujets exclusivement assignés par le présent acte aux législatures des provinces."

L'article 92 est comme suit :

" Dans chaque province la législature pourra exclusivement faire des lois relatives aux matières tombant dans les catégories de sujets ci-dessous énumérés, savoir :"

Puis suit une énumération de seize catégories de sujets.

Le plan de cette législation, telle qu'exprimée par la première partie de l'article 19, est de donner au parlement fédéral l'autorité de faire des lois pour le bon gouvernement du Canada sur toutes les matières *ne tombant pas* dans les catégories de sujets assignés exclusivement à la législature provinciale. Si le 91ème article s'était arrêté là, et si les catégories de matières énumérées dans l'article 92 avaient été complètement distinctes et différentes de celles de l'article 91, aucun conflit d'autorité législative n'aurait pu avoir lieu. Les législatures provinciales auraient eu l'autorité législative exclusive sur les seize catégories de sujets qui leur sont attribués, et le parlement fédéral l'autorité exclusive sur toutes les autres matières relatives au bon gouvernement du Canada. Mais on a dû prévoir que cette distinction subtile et positive n'avait pas été et ne pouvait être atteinte, et que quelques-unes des catégories de sujets assignés aux législatures provinciales empiétaient sur quelques-unes des catégories de sujets énumérés dans l'article 91, et s'y trouvaient comprises; c'est pourquoi on paraît avoir essayé de pourvoir au cas de conflit apparent; et il semblerait qu'avec cet objet en vue, il a été déclaré, dans la seconde partie de l'article 91, " pour plus de garantie, sans toutefois restreindre la généralité des termes ci-haut employés dans cette section," que (nonobstant toute disposition contraire énoncée dans le présent acte) l'autorité législative exclusive du parlement du Canada s'étend à toutes les matières tombant dans les catégories de sujets énumérés dans cet article. Dans le même but, apparemment, le paragraphe de la fin de l'article 91 a été inséré, bien qu'on puisse remarquer que ce paragraphe ne s'applique, d'après sa construction grammaticale, qu'au n° 16 de l'article 92.

Nonobstant cette tentative de donner la suprématie au parlement fédéral dans le cas d'un conflit de pouvoirs, il est évident que, dans certains cas où ce conflit apparent existe, la législature n'a pas pu avoir l'intention que les pouvoirs exclusivement assignés aux législatures provinciales fussent absorbés dans ceux assignés au parlement fédéral. Prenez par exemple le sujet du " mariage et du divorce," contenu dans l'énumération des matières de l'article 91. Il est évident que la célébration du mariage tomberait dans cette description générale; cependant, " la célébration du mariage dans la province " est énumérée parmi les catégories de sujets de l'article 92, et personne ne peut douter, malgré les termes généraux de l'article 91, que ce sujet

soit néanmoins sous l'autorité exclusive des législatures des provinces. Ainsi, "le prélèvement de deniers par tous modes ou systèmes de taxation" est énuméré parmi les catégories de sujets de l'article 91; mais, bien que cette description soit assez élastique et assez générale pour comprendre "la taxation dans les limites de la province, dans le but de prélever un revenu pour des objets provinciaux," assignée aux législatures provinciales par l'article 92, on ne pouvait évidemment pas avoir l'intention que, dans ce cas aussi, le pouvoir général primât le particulier. Donc, relativement à certaines catégories de sujets, généralement énoncés dans l'article 91, l'autorité législative peut appartenir, quant à quelques matières tombant dans la description générale de ces sujets, aux législatures des provinces. Dans ces cas, il est du devoir des cours, quelque difficile que ce soit, de s'assurer jusqu'à quel degré et jusqu'à quel point chaque législature possède l'autorité de légiférer sur les matières tombant dans ces catégories de sujets, et de définir dans le cas particulier qu'elles examinent les limites de leurs pouvoirs respectifs. On n'a pas dû avoir l'intention de laisser subsister un conflit de pouvoirs, et, afin de prévenir un tel résultat, les termes de ces deux articles doivent être examinés ensemble, et ceux de l'un interprétés et, si c'est nécessaire, modifiés par ceux de l'autre. De cette manière, il peut être possible, dans la plupart des cas, d'arriver à une interprétation raisonnable et pratique des termes des deux articles de manière à concilier les pouvoirs respectifs qu'ils confèrent et donner effet à chacun d'eux. En remplissant ce difficile devoir, il serait sage de la part de ceux à qui il incombe de décider chaque cas à mesure qu'il se présente du mieux qu'ils pourront, sans entrer dans l'interprétation du statut plus avant qu'il n'est nécessaire pour la décision du cas particulier qui leur est soumis.

La première question à décider est si l'acte attaqué dans les présents appels tombe dans quelqu'une des catégories de sujets énumérés dans l'article 92 et assignés exclusivement aux législatures des provinces; car s'il n'y tombe pas il ne peut avoir aucune validité, et alors il ne pourrait s'élever aucune autre question. Ce n'est que lorsqu'un acte de la législature locale tombe *primâ facie* dans l'une de ces catégories de matières, que de nouvelles questions peuvent surgir, *e. g.*, si, malgré qu'il en soit ainsi, le sujet de l'acte ne tombe pas aussi dans une des catégories de sujets énumérés dans l'article 91, et si le pouvoir de la législature est ou n'est pas par là annulé.

La principale prétention de l'intimé était que l'acte de l'Ontario en question se rapportait à des matières comprises dans la catégorie des sujets décrits dans le n° 13 de l'article 92, savoir: "la propriété et les droits civils." L'acte traite des polices d'assurances entreprises ou en vigueur dans la province de l'Ontario, pour assurer contre l'incendie des propriétés situées dans cette province, et prescrit certaines conditions qui devront faire partie de ces contrats. On prétend que ces contrats et les droits qui en découlent tombent légitimement dans la catégorie de la "propriété et des droits civils." L'appelante, de son côté, prétend que les droits civils ne comprennent que les droits qui découlent de la loi, et donne comme exemple l'*État civil* des personnes. Leurs Seigneuries ne pensent pas que cette dernière interprétation soit exacte. Elles ne trouvent aucune raison suffisante dans la lettre de l'acte même ni dans aucune autre de ses parties, pour donner une interprétation aussi étroite aux mots "droits civils." Ces mots sont assez amples pour comprendre, dans leur sens raisonnable et ordinaire, les droits provenant de contrats, et ces droits ne sont compris dans aucune des catégories de sujets énumérés dans l'article 91.

Il devient évident, aussitôt qu'on essaie d'interpréter les termes généraux dans lesquels les catégories de sujets énumérés dans les articles 91 et 92 sont décrits, que ces deux articles et les autres parties de l'acte doivent être pris dans leur ensemble pour s'assurer si les mots d'une nature générale ne doivent pas, par une inférence nécessaire, ou d'après leur signification raisonnable, être modifiés et limités. En jetant les yeux sur l'article 91, on trouvera qu'il n'y a aucune catégorie comprenant, en général, les contrats et les droits qui en découlent, mais qu'une catégorie de contrats est mentionnée et énumérée, savoir: "les lettres de change et les billets promissoires," qu'il n'aurait pas été nécessaire de mentionner spécialement si l'autorité sur tous les contrats et les droits qui en découlent devait appartenir au parlement fédéral.

La disposition contenue dans l'article 95 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, qui est un des articles ayant rapport à la répartition des pouvoirs législatifs, a été citée par les savants avocats des deux côtés comme jetant de la lumière sur le sens dans lequel les mots "propriété et droits civils" sont employés. Par cet article, le parlement du Canada est autorisé à adopter des mesures à l'effet de pourvoir à l'uniformité de toutes les lois relatives à la "propriété et aux droits civils" dans l'Ontario, la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, et à la procédure dans les tribunaux de ces trois provinces si les législatures provinciales veulent adopter les mesures ainsi prises.

La province de Québec est omise dans cet article pour la raison évidente que la loi qui régit la propriété et les droits civils dans Québec est principalement la loi française, telle qu'elle existait à l'époque de la cession du Canada, et non pas la loi anglaise qui régit les autres provinces. Les mots "propriété et droits civils" sont évidemment employés dans le même sens dans cet article que dans le n° 13 de l'article 92, et il ne paraît y avoir aucune raison de présumer que les contrats et les droits qui en découlent ne devaient pas être compris dans cette disposition pour arriver à l'uniformité. Si, cependant, l'étroite interprétation que les appelantes veulent donner aux mots "droits civils" devait prévaloir, le parlement fédéral pourrait, en vertu de son pouvoir général, faire des lois au sujet des contrats dans toute et chacune des provinces, et comme conséquence, la province de Québec, bien qu'elle soit aujourd'hui gouvernée par son propre code civil, basé sur la loi française, quant aux contrats et ce qui en découle, serait exposée à voir changer sa loi sur le sujet par le parlement fédéral, et être placée sur un pied d'uniformité avec la loi anglaise qui gouverne les trois autres provinces, bien que Québec ait été soigneusement laissée de côté dans cet article d'uniformité de l'acte.

On devra remarquer que les mêmes mots : "droits civils," sont employés dans l'acte 14 Geo. III, c. 83, qui décrète des dispositions pour le gouvernement de la province de Québec. L'article 8 de cet acte décrétait que les sujets canadiens de Sa Majesté, dans les limites de la province de Québec, jouiraient de leurs propriétés, coutumes et autres droits civils, comme ils l'avaient fait jusque-là, et que dans toutes les contestations au sujet de la propriété et des droits civils, on aurait recours aux lois du Canada, et qu'elles seraient jugées conformément à ces lois. Dans ce statut les mots "propriété et "droits civils" sont simplement employés dans leur sens le plus large; et il n'y a aucune raison de prétendre que dans le statut qui nous occupe ils soient employés dans un sens différent et plus étroit.

La question qu'il faut ensuite examiner est si, en supposant que l'acte de l'Ontario se rapporte au sujet de la propriété et des droits civils, ses décrets et ses dispositions tombent dans quelque une des catégories de sujets énumérés dans l'article 91. La seule que les appelantes aient mentionnée comme renfermant expressément le sujet de l'acte de l'Ontario, est le n° 2 : "la réglementation du trafic et du commerce."

On a soulevé une question qui a donné lieu à une longue discussion devant les cours inférieures et devant celle-ci, savoir : si les opérations d'assurance des constructions contre l'incendie étaient un trafic (*trade*). Ces opérations, lorsqu'elles sont faites en vue de bénéfices, peuvent, sans doute, dans un certain sens du mot, être appelées un trafic (*trade*). Mais des contrats d'indemnité faits par des assureurs peuvent difficilement être regardés comme des contrats de commerce (*trading contracts*), et les assureurs qui les faisaient n'étaient pas considérés non plus comme des trafiquants ou commerçants (*traders*) par les lois de faillite anglaises; ils ont été assujétis à ces lois par une désignation spéciale. Que les opérations d'assurances contre l'incendie rentrent proprement dans la description d'un trafic (*a trade*), cela doit dépendre, suivant leurs Seigneuries, du sens dans lequel ce mot est employé dans le statut particulier qu'il faut interpréter; mais, dans le cas actuel, leurs Seigneuries ne trouvent pas qu'il soit nécessaire d'appuyer leur jugement sur la faible raison que les opérations d'assurances ne sont pas un trafic (*a trade*).

Les mots "réglementation du trafic et du commerce," dans leur sens illimité, sont suffisamment larges, s'ils ne sont pas restreints par le contexte ou les autres parties de l'acte, pour comprendre toutes les réglementations du commerce, depuis

les conventions politiques au sujet du commerce, faites avec les gouvernements étrangers, et qui exigent la sanction du parlement, jusqu'aux règles minutieuses qui régissent les commerces particuliers. Mais un examen de l'acte indique que ces mots n'ont pas été employés dans ce sens restreint. D'abord, si l'on rapproche le n° 2 des catégories de matières d'intérêt général et national, on voit que la réglementation ayant trait au trafic et au commerce en général était présente à l'esprit de la législature lorsqu'elle a assigné ce pouvoir au parlement fédéral. Si on avait eu l'intention de donner à ces mots toute l'étendue dont ils sont susceptibles dans leur signification littérale, la mention spéciale de plusieurs des autres catégories de sujets énumérés dans l'article 91 n'aurait pas été nécessaire; comme, par exemple, 15, les banques; 17, les poids et mesures; 18, les lettres de change et les billets promissoires; 19, l'intérêt; et même 21, la banqueroute et la faillite.

“Réglementation du trafic et du commerce” a pu être employé dans un sens comme celui des mots “réglementation du trafic” dans l'acte d'union entre l'Angleterre et l'Ecosse (6 Anne, c. 11), et comme ces mots ont été employés dans d'autres actes de l'Etat. L'article V de l'acte d'union décrétait que tous les sujets du Royaume-Uni auraient “entière liberté dans les relations de commerce et de navigation” avec et de toutes les parties du Royaume-Uni et des colonies; et l'article VI décrétait que toutes les parties du Royaume-Uni, depuis et après l'union, seraient soumises “aux mêmes prohibitions, restrictions et réglementations de trafic.” Le parlement, en différents temps depuis l'union, a passé des actes affectant et réglementant certains trafics ou commerces spéciaux dans une partie seulement de l'union, sans qu'on ait supposé qu'il violait par là les articles de l'union. Ainsi, les lois qui régissent la vente des boissons enivrantes varient d'une manière notoire dans les deux royaumes. Il en est de même des lois qui traitent de la banqueroute et d'autres matières.

Interprétant donc les mots “réglementation du trafic et du commerce” suivant les divers modes d'interprétation proposés plus haut, ils comprendraient les arrangements politiques relatifs au commerce exigeant la sanction du parlement, la réglementation du commerce dans les matières affectant les diverses provinces entre elles, et il se peut qu'ils puissent comprendre la réglementation générale du commerce affectant toute la Confédération. Leurs Seigneuries s'abstiennent dans la présente occasion de définir les limites de l'autorité du parlement fédéral sur le sujet. Il suffit pour décider la présente cause de dire que, dans leur opinion, son autorité de légiférer au sujet de la réglementation du trafic et du commerce ne comprend pas le pouvoir de régler par une loi les opérations d'une branche de commerce en particulier, tel que les opérations d'assurances contre l'incendie, dans une province en particulier. et, par conséquent, que son autorité législative dans le cas actuel n'est pas en conflit avec le pouvoir de régler les questions de propriété et de droits civils assignées à la législature de l'Ontario par le paragraphe 13 de l'article 92.

Ayant exprimé cette opinion dans la présente cause, il devient inutile d'examiner la question de savoir jusqu'à quel point le pouvoir général de faire des règlements sur le trafic et le commerce, lorsqu'il est exercé avec compétence par le parlement fédéral, pourrait légalement modifier ou affecter la propriété et les droits civils dans les provinces, ou le pouvoir législatif des législatures provinciales relativement à ces sujets; des questions de ce genre, on le remarquera, ont déjà été soulevées devant ce tribunal et jugées par lui dans les causes de l'*Union Saint-Jacques de Montréal vs. Behsle*, (L. R. 6. P. C. 31,) et *Cushing vs. Dupuy*, (L. R. 5., appeal cases 409).

On a prétendu, dans la cause de la compagnie d'assurance des Citoyens du Canada, que la compagnie ayant été originairement incorporée par le parlement de l'ancienne province du Canada, et ayant eu son acte d'incorporation et ses droits corporatifs confirmés par le parlement fédéral, ne pouvait pas être affectée par un acte de la législature de l'Ontario. Mais ce dernier acte ne prétend pas nuire à la constitution ou à l'état civil des corporations. Il traite tous les assureurs de la même manière, y compris les corporations et les compagnies, quelle que soit leur origine, qu'elles soient incorporées par l'autorité britannique, comme dans le cas de la Compagnie d'Assurance *Queen*, ou par une autorité étrangère ou coloniale, et, sans toucher à leur état civil,

il prescrit que s'ils veulent faire des contrats d'assurance dans l'Ontario sur des propriétés situées dans cette province, ces contrats seront soumis à certaines conditions.

On a prétendu de plus que l'acte de l'Ontario était incompatible avec l'acte de l'ancienne province du Canada, qui autorisait la compagnie à faire des contrats d'assurance contre l'incendie "à telles conditions qui pourront être convenues et arrêtées entre la compagnie et l'assureur." Mais ce n'est en substance rien autre chose qu'une description plus étendue des affaires, que la compagnie était autorisée à faire, savoir : faire des contrats d'assurance contre l'incendie, et cela peut difficilement être regardé comme incompatible avec une législation spéciale au sujet de ces contrats établie par l'acte en question.

On a encore prétendu de la part des appelantes, que l'acte de l'Ontario était incompatible avec l'acte fédéral, 38 Vic. c. 20, qui exige que les compagnies d'assurances obtiennent un permis du ministre des Finances comme condition préalable à leurs opérations dans la Confédération, et que la législature provinciale outrepassait ses pouvoirs en soumettant les compagnies qui avaient obtenu de tels permis, comme les compagnies appelantes en avaient obtenu, aux conditions imposées par l'acte de l'Ontario. Mais cette législation n'est pas réellement en conflit et ne présente aucune incompatibilité. Le statut du parlement fédéral décrète une loi générale, applicable à toute la Confédération, exigeant que toutes les compagnies d'assurances, incorporées par une autorité étrangère, fédérale ou provinciale, obtiennent du ministre des Finances un permis qui ne sera accordé que si elles se conforment aux conditions prescrites par l'acte. En admettant que cet acte soit du ressort du parlement fédéral, comme loi générale applicable aux corporations étrangères et du pays, elle ne nuit nullement à l'autorité de la législature de la province de l'Ontario de faire des lois au sujet des contrats que ces corporations pourront faire dans cette province. L'acte fédéral contient la disposition suivante, qui reconnaît clairement le droit de la législature provinciale d'incorporer des compagnies d'assurances pour faire des opérations dans les limites de la province seulement :—

"Mais rien de contenu dans le présent acte n'empêchera une compagnie d'assurance incorporée par un acte ou en vertu d'un acte de la législature de la ci-devant province du Canada, ou d'aucune des provinces de la Puissance du Canada, de faire des opérations d'assurances de toute espèce, dans les limites de la ci-devant province du Canada, ou de telle province seulement, selon les pouvoirs accordés à cette compagnie d'assurance dans les dites limites, sans un permis tel que ci-dessous mentionné."

Cette reconnaissance est directement opposée à l'interprétation que le conseil des appelantes cherche à donner aux mots "objets provinciaux" dans le n^o 11 de l'article 92,—"l'incorporation de compagnies pour des objets provinciaux," d'après laquelle il a cherché à limiter ces mots aux objets provinciaux "publics," de manière à exclure les compagnies d'assurances et autres compagnies commerciales.

Le juge en chef Ritchie réfère à une reconnaissance non moins explicite du pouvoir des provinces d'incorporer des compagnies d'assurances, contenue dans un statut plus ancien du parlement fédéral (31 Vic., c. 48), qui a été passé peu de temps après l'établissement de la Confédération.

Le savant juge en chef réfère aussi à un article remarquable contenu dans l'acte du parlement fédéral refondant certains actes concernant les assurances, 40 Vic. c. 42. L'article 28 de cet acte se lit comme suit :—

"Le présent acte ne s'appliquera à aucune compagnie tombant sous le contrôle exclusif de la législature de quelqu'une des provinces du Canada, à moins que cette compagnie ne le désire; et il sera loisible à toute telle compagnie de se prévaloir des dispositions du présent acte; et si elle s'en prévaut, cette compagnie aura alors la faculté d'étendre ses opérations d'assurance par tout le Canada."

Cette disposition contient une déclaration formelle de la part du parlement fédéral que chacune des provinces avait le contrôle législatif exclusif sur les compagnies d'assurances incorporées par elles, et par conséquent c'est une reconnaissance que ce contrôle n'était pas regardé comme un empiètement sur le pouvoir du parlement fédéral quant à la "réglementation du trafic et du commerce."

Les déclarations du parlement fédéral ne sont pas, naturellement, concluantes

quant à l'interprétation de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord ; mais lorsque l'interprétation convenable des mots employés dans cet acte pour définir la répartition des pouvoirs législatifs est douteuse, l'interprétation que le parlement fédéral lui donne dans sa propre législation peut avec raison être prise en considération.

L'opinion de la majorité des juges au Canada, telle que résumée par le juge en chef Ritchie, est en faveur de la validité de l'acte de l'Ontario. Dans la présente cause, la Cour du Banc de la Reine et la Cour d'Appel de l'Ontario ont unanimement soutenu sa légalité ; et la Cour Suprême du Canada, par une majorité de trois juges contre deux, a confirmé le jugement des cours provinciales. Les opinions des savants juges de la Cour Suprême sont données au long et avec beaucoup d'habileté, et indiquent clairement les opinions opposées qu'on peut avoir sur l'acte, et les difficultés qui entourent toute interprétation qu'on pourrait lui donner.

M. le juge Taschereau, au cours de son vigoureux jugement, a essayé de placer dans un dilemme le demandeur dans l'action intentée contre la compagnie des Citoyens. Il pense que l'affirmation du droit de la province de faire des lois au sujet des contrats des compagnies d'assurances équivaut à une négation du droit du parlement fédéral de le faire, et que c'est en effet nier le droit de ce parlement d'incorporer la compagnie des Citoyens, de sorte que le demandeur poursuivait un défendeur qui n'existait pas. Leurs Seigneuries ne pensent pas que ce dilemme soit réel. Le savant juge suppose que le pouvoir du parlement fédéral d'incorporer des compagnies pour faire des opérations dans la Confédération découle d'une des catégories de sujets énumérés, savoir : " la réglementation du trafic et du commerce," et ensuite il prétend que si l'autorité d'incorporer des compagnies est donnée par cet article, le pouvoir exclusif de les réglementer doit aussi être donné par lui, de sorte que la négation d'un pouvoir entraîne celle de l'autre. Mais, en premier lieu, il n'est pas nécessaire de faire reposer l'autorité du parlement fédéral d'incorporer des compagnies sur ce pouvoir spécial et énuméré. L'autorité lui appartiendrait en vertu de son pouvoir général sur toutes les matières non comprises dans les catégories de sujets assignés exclusivement aux législatures des provinces, et le seul sujet sous ce rapport assigné à la législature provinciale étant " l'incorporation de compagnies pour des objets provinciaux," il s'en suit que l'incorporation de compagnies pour des objets autres que des objets provinciaux tombe dans les pouvoirs généraux du parlement du Canada. Mais il ne s'en suit nullement (à moins toutefois que l'opinion du savant juge ne soit juste quant à la portée des mots " réglementation du trafic et du commerce,") que, parce que le parlement fédéral a seul le droit de créer une corporation pour faire des opérations dans toute la Confédération, il ait seul le droit de réglementer ses contrats dans chacune des provinces. Supposons que le parlement fédéral incorpore une compagnie, ayant le pouvoir, entre autres choses, d'acheter et de posséder des biens de main-morte dans tout le Canada, on pourrait difficilement prétendre, si une compagnie faisait des affaires dans une province, où la loi défendrait de posséder des biens de main-morte (chaque province ayant le pouvoir législatif exclusif sur la " propriété et les droits civils"), qu'elle pourrait posséder des immeubles dans cette province en contravention à la loi provinciale ; et si une compagnie était incorporée dans le seul but d'acheter et de posséder des terres dans la Confédération, il pourrait arriver qu'elle ne pourrait faire d'affaires dans aucune partie du Canada, parce que toutes les provinces ont passé des lois contre la possession de biens en main-morte, bien que la corporation existerait encore et conserverait son état civil comme corps incorporé.

Après la plus mûre considération qu'elles ont pu donner aux arguments qui leur ont été adressés, et aux jugements des savants juges du Canada, Leurs Seigneuries en sont venues à la conclusion que l'acte en question est constitutionnel et valide.

LISTE DES ACTES AYANT RAPPORT A L'ASSURANCE, PASSÉS ET
SANCTIONNÉS DANS LA QUATRIÈME SESSION DU QUATRIÈME
PARLEMENT, 45 VICTORIA, 1882.

- Acte relatif aux banques, compagnies d'assurances, compagnies de prêt, sociétés de construction et corporations de commerce en état d'insolvabilité.
- Acte à l'effet d'amender l'acte incorporant la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Amérique du Nord, sur la vie, et de changer son nom en celui de Compagnie d'Assurance de l'Amérique du Nord, sur la vie.
- Acte à l'effet d'amender et refondre tels qu'amendés les différents actes concernant la Compagnie d'Assurance de l'Amérique Britannique.
- Acte concernant la Compagnie d'Assurance Mutuelle sur la Vie, de Montréal, dite du Soleil.
- Acte pour amender et amplifier "l'acte pour autoriser la Compagnie d'Assurance de Stadacona contre le feu et sur la vie à renoncer à sa charte et établir un mode de liquider ses affaires."
- Acte à l'effet d'amender l'acte qui incorpore "l'Association d'assurance canadienne des personnes qui font usage de la vapeur," et de changer le nom de la dite compagnie en celui de Compagnie canadienne d'inspection et d'assurance des chaudières à vapeur."
- Acte pour constituer en corporation la Compagnie d'Assurance Mutuelle Maritime l'Océan.
- Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie d'Assurance Maritime Saint-Laurent du Canada.
- Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie d'Assurance Tecumseh du Canada.
- Acte à l'effet d'amender de nouveau l'acte constitutif de l'Association d'assurance mutuelle sur la vie du Canada, et de changer son nom en celui d'Association sur la Vie, du Canada.
- Acte à l'effet de constituer l'Association de Secours Mutuels du Canada.
- Acte à l'effet d'autoriser la Compagnie d'Assurance Agricole d'Ottawa à liquider ses affaires, à renoncer à sa charte et à pourvoir à sa dissolution.
- Acte à l'effet d'autoriser et prescrire la liquidation des affaires de la Compagnie d'Assurance de la Puissance contre l'incendie et les dangers de la navigation.
- Acte concernant l'Association des Commis Voyageurs du Canada.
-



45 VICTORIA.

CHAP. 23.

Acte relatif aux banques, compagnies d'assurances, compagnies de prêt, sociétés de construction et corporations de commerce en état d'insolvabilité.

[Sanctionné le 3 mars 1882]

SA Majesté, par et de l'avis et du consentement du Sénat Préambule. et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :—

APPLICATION DE L'ACTE.

1. Le présent acte s'applique aux banques incorporées (y Application de l'acte. compris les banques d'épargne,) aux compagnies d'assurance incorporées, aux compagnies de prêt qui ont le pouvoir d'emprunter, aux sociétés de construction ayant un fonds social, qui sont devenues insolvables ou sont entrées en liquidation sous les dispositions d'un acte général ou spécial, et qui, sur la pétition comme il est prévu au présent acte, de leurs actionnaires ou créanciers, syndics ou liquidateurs, demandent à être mises sous l'application et l'effet du présent acte.

(a) Il n'est pas applicable aux compagnies de chemins de fer ni à celles de télégraphe, ni aux sociétés de construction Exceptions. qui n'ont pas un fonds social.

2. Les dispositions des sections treize à quatre-vingt-dix-huit inclusivement du présent acte, sont applicables aux banques (autres que celles d'épargne), sans préjudice des prescriptions et modifications exprimées dans les sections quatre-vingt-dix-neuf à cent cinq inclusivement. Application de certaines sections.

(a) Les dispositions des sections treize à quatre-vingt-dix-huit du présent acte, sont applicables aux compagnies Dans le cas des Cies. d'assurances.

d'assurance, sans préjudice des prescriptions et modifications exprimées dans les sections cent six à cent dix-neuf inclusivement.

SENS ET ÉTENDUE DE CERTAINS TERMES.

Définition de
"Cie d'assu-
rance."

3. Une compagnie d'assurance, selon l'intention du présent acte, est une société faisant, soit comme compagnie mutuelle soit comme compagnie par actions, des opérations d'assurances sur la vie, contre l'incendie, contre les risques de navigation (sur la mer ou les eaux intérieures), contre les accidents, de garantie ou de toute autre nature.

"Cie de com-
merce."

(a) Dans le présent acte, une compagnie de commerce est une compagnie (autre que de chemin de fer ou de télégraphe) qui fait des opérations du genre de celles exercées par les apothicaires, encanteurs, banquiers, courtiers, briquetiers, constructeurs, charpentiers, voituriers par terre ou par eau, marchands de bestiaux, propriétaires de diligences, teinturiers, foulons, aubergistes, cabaretiers, hôteliers, maîtres de salons ou cafés, chauxfourniers, loueurs de chevaux, maraîchers, meuniers, mineurs, emballeurs, imprimeurs, carriers, courtiers d'actions, armateurs, constructeurs de navires, agents de change, agioteurs, fournisseurs de provisions, entreposeurs, propriétaires de quais; par les personnes faisant le commerce de marchandise par marché, échange, troc, commission, consignation ou autrement, en gros ou en détail, ou les personnes qui, soit pour elles-mêmes, soit comme agents ou facteurs pour d'autres, gagnent leur vie en achetant des marchandises ou produits pour les revendre ou pour les louer, ou en fabriquant, façonnant ou transformant des marchandises ou produits ou des arbres.

"Cour."

4. A moins que le contexte ne porte une désignation ou une indication différente, le mot "cour" signifie: dans la province d'Ontario, la haute cour de justice; dans la province de Québec, la cour supérieure; dans la province de la Nouvelle-Ecosse, la cour suprême; dans la province du Nouveau-Brunswick, la cour suprême; dans la province de l'Île du Prince-Édouard, la cour suprême; dans la province de la Colombie-Britannique, la cour suprême; dans la province de Manitoba, la cour du banc de la Reine; dans les territoires du Nord-Ouest et le district de Kéwatin, la cour, le magistrat ou autre autorité judiciaire qui pourrait être désignée à une époque quelconque, par proclamation du Gouverneur en conseil, publiée dans la *Gazette du Canada*.

"Gazette
Officielle."

5. L'expression "Gazette officielle" signifie et la *Gazette du Canada* et le journal publié sous l'autorité du gouvernement de la province, du territoire ou du district où les opérations de la liquidation de la compagnie ont lieu, ou servant de

voie de communication officielle entre le lieutenant-gouverneur et la population ; à défaut d'un tel journal, cette expression signifie tout journal de la province, du territoire ou du district, qui a été indiqué par la cour pour la publication des avis ordonnés par le présent acte.

6. Le mot "compagnie" comprend toutes les corporations assujéties aux dispositions du présent acte. "Compagnie."

7. Le mot "province" comprend le territoire et le district. "Province."

8. Le mot "contributaire" signifie une personne sujette à contribuer à l'actif d'une compagnie sous l'empire du présent acte ; il comprend aussi, dans toutes les procédures faites avant la détermination finale de la liste des contributaires, toute personne prétendue contributaire. "Contributaire."

QUAND UNE COMPAGNIE EST RÉPUTÉE INSOLVABLE.

9. Une compagnie est réputée insolvable—

Quand une compagnie sera réputée insolvable.

(a) Si elle se trouve hors d'état de payer ses dettes à l'échéance ;

(b) Si elle convoque une assemblée de ses créanciers à l'effet de composer avec eux ;

(c) Si elle présente un état montrant qu'elle est incapable de faire face à ses engagements ;

(d) Si elle a reconnu son insolvabilité de quelque autre manière ;

(e) Si elle transfère, soustrait ou aliène quelque partie de ses biens, ou est sur le point de le faire, ou le tente, avec l'intention de frauder, frustrer ou différer de payer ses créanciers ou quelqu'un d'eux ;

(f) Si, dans cette intention, elle fait en sorte que son argent, ses marchandises, meubles et effets, terrains ou biens immobiliers, soient saisis ou vendus par voie de bref de saisie ou d'exécution ;

(g) Si elle a fait cession ou transport de tous ses biens au profit de ses créanciers ; ou si, étant incapable de satisfaire pleinement à ses engagements, elle vend ou transporte la totalité ou la principale partie de son fonds de commerce ou de son actif, sans le consentement de ses créanciers, ou sans payer ce qu'elle leur doit ;

(h) Si, dans le cas où un bref serait décerné contre elle

pour la saisie et vente de quelque partie de ses biens meubles ou immeubles, elle manque de satisfaire le saisissant jusques au quatrième jour avant l'époque fixée par le shérif ou autre officier pour la vente des objets, ou dans les quinze jours qui suivent la saisie.

Quand elle sera réputée incapable de payer ses dettes.

10. Une compagnie est réputée incapable de payer ses dettes à l'échéance :—

(a) Lorsqu'un créancier par cession ou autre titre, à qui elle est redevable d'une somme excédant deux cents piastres et alors exigible, lui a signifié, de la manière dont on peut lui signifier légalement une sommation dans le lieu où la signification lui est faite, une demande par écrit de payer la somme due ainsi par elle, et que la compagnie a négligé, dans le délai déterminé ci-après, soit de payer cette somme d'argent, soit de la garantir, soit de composer à la satisfaction du créancier.

Délai accordé après la demande.

11. Le délai susmentionné sera : dans le cas d'une banque, de quatre-vingt-dix jours ; dans tous les autres cas de soixante jours à partir de la signification de la demande.

Quand commencera la liquidation.

12. La liquidation d'une compagnie sera censée commencer à la signification de l'avis de présentation de la requête à fin de liquidation.

MODE DE PROCÉDER POUR OBTENIR L'ORDRE DE MISE EN LIQUIDATION.

Requête à la cour pour un ordre de liquidation.

13. Lorsqu'une compagnie est devenue insolvable, tout créancier d'une somme de deux cents piastres, après lui avoir donné avis de sa démarche quatre jours d'avance, peut adresser requête à la cour, dans la province où se trouve le siège général de la compagnie, ou, si elle n'a pas son siège général en Canada, dans la province où se trouve son principal établissement ou un de ses principaux établissements, à l'effet d'obtenir que la cour ordonne que la compagnie soit mise en liquidation : cet ordre de la cour est nommé ci-après " ordre de mise en liquidation."

Pouvoir de la cour au sujet de la demande.

14. Il est loisible à la cour de donner l'ordre ainsi demandé, de renvoyer le requérant de sa demande avec ou sans les frais, d'ajourner l'audition conditionnellement ou inconditionnellement, ou de rendre tout ordre provisoire ou autre qu'elle croira juste.

Si la compagnie fait opposition à la requête.

15. Si la compagnie fait opposition à la requête, affirmant qu'elle n'est pas devenue insolvable aux termes du présent acte, ou que la suspension ou le défaut de paiements n'a été que temporaire et n'a pas eu lieu par insuffisance d'actif ; et

si elle offre de bonnes raisons de croire que son opposition est bien fondée, la cour, usant de sa discrétion, peut ajourner soit une ou plusieurs fois la procédure sur la requête à fin de liquidation, pendant la durée de six mois au plus, à partir du jour de la présentation de la requête; et elle peut ordonner à un comptable ou autre personne d'examiner les affaires de la compagnie et de faire rapport sur sa situation dans les trente jours de la date de l'ordre.

La cour peut ajourner la procédure et ordonner une enquête.

16. Lorsque cet ordre lui a été signifié, il est du devoir de la compagnie et de son président, ses directeurs, gérants, officiers et employés, ainsi que toute autre personne ayant possession ou connaissance de quelque livre d'actif ou document concernant l'actif de la compagnie, de représenter au comptable ou autre personne nommée comme il est dit ci-dessus, les livres de comptabilité de la compagnie, avec tous inventaires, papiers ou pièces justificatives se rapportant à ses opérations ou à celles du public avec elle, et généralement de fournir tels renseignements que pourrait demander le comptable ou autre personne susdite, pour se former une juste opinion de la situation de la compagnie; et tout refus de la part des président, directeurs, gérants, officiers ou employés de cette compagnie, de fournir les renseignements demandés en pareil cas, est une désobéissance à la cour, punissable d'amende ou d'emprisonnement, ou des deux peines, à la discrétion de la cour.

Devoir de la compagnie et de ses officiers si l'enquête est ordonnée.

17. Sur le rapport de la personne commise pour examiner l'état des affaires de la compagnie, et après l'audition de ceux des actionnaires ou créanciers qui désireraient être entendus, la cour peut ou refuser la demande dont elle est saisie ou donner l'ordre de mise en liquidation.

Devoir de la cour après rapport de l'enquête.

18. A toute époque, après la présentation d'une requête à fin de mise en liquidation, et avant de rendre l'ordre à cette fin, la cour peut, sur la demande soit de la compagnie, soit d'un créancier ou d'un contribuable, arrêter le cours de toute action, poursuite ou procédure contre la compagnie, sous telles conditions que la dite cour juge à propos.

La cour peut arrêter les actions contre la Cie.

PROCÉDURE APRÈS QUE LA MISE EN LIQUIDATION A ÉTÉ ORDONNÉE.

19. Dès que l'ordre de mise en circulation a été donné, la compagnie doit cesser ses opérations, sauf en tant qu'il peut être nécessaire, dans l'opinion du liquidateur, de les continuer au profit de la faillite: tout transfert d'actions, à l'exception de ceux faits aux liquidateurs ou avec leur approbation sur autorisation de la cour, et tout changement dans la condition légale (*status*) des membres de la compagnie, lorsqu'ils ont lieu après le commencement de la liquidation,

La Cie doit cesser ses opérations.

Transferts d'actions nuls.

L'état de cor-
poration con-
tinue.

sont nuls ; mais l'état de corporation de la compagnie, et tous ses pouvoirs de corporation, nonobstant les dispositions contraires que l'acte, la charte ou l'instrument qui l'a constituée en corporation pourrait contenir, continuent jusqu'à la fin de la liquidation sociale.

Après l'ordre
de liquida-
tion, les ac-
tions sont
arrêtées.

20. Lorsque l'ordre de mise en liquidation a été donné, aucune poursuite, action ou autre procédure ne peut être suivie ni commencée contre la compagnie qu'avec la permission de la cour et sous les conditions qu'elle a pu imposer.

Les saisies,
etc., devien-
nent nulles.

21. Toute saisie mobilière ou immobilière, tout séquestre exercé sur les biens de la compagnie, après l'ordre de mise en liquidation donné, est nul et de nul effet.

La cour peut
arrêter les
opérations de
liquidation

22. A toute époque, après que l'ordre de mise en liquidation a été donné, la cour, sur la demande d'un créancier ou d'un contribuable, et s'il est prouvé, à sa satisfaction, qu'il y a lieu d'arrêter les opérations relatives à la liquidation, peut rendre un ordre à l'effet d'arrêter toutes ces opérations, soit absolument, soit pour un temps déterminé, sous telles conditions qu'elle juge à propos.

Comment
sera constaté
le désir des
créanciers,
etc.

23. En tout ce qui est relatif à la liquidation, la cour peut, si elle l'estime juste, avoir égard au désir des créanciers, contribuables, actionnaires ou membres, lorsqu'il lui paraît suffisamment établi ; et ordonner, si elle le juge à propos, la convocation et la tenue, de la manière fixée par elle, d'assemblées des créanciers, contribuables, actionnaires ou membres, à l'effet de constater le dit désir ; et elle peut constituer une personne pour présider, et pour lui faire rapport du résultat des délibérations : s'il s'agit de créanciers, il faut prendre en considération la somme des créances de chacun d'eux ; et s'il s'agit des actionnaires ou membres, le nombre de voix qu'attribue à chacun d'eux la loi ou le règlement de la compagnie : la cour peut régler la manière de faire la preuve préliminaire des titres des créanciers, pour la participation aux assemblées.

La cour peut
exiger des
preuves.

LIQUIDATION.

Il sera nommé
un liquida-
teur.

24. L'ordre de mise en liquidation instituera un ou plusieurs liquidateurs de la compagnie, mais il ne sera institué aucun liquidateur à moins qu'avis préalable n'ait été donné aux créanciers, contribuables, actionnaires ou membres, de la manière et en la forme prescrites par la cour.

Le liquida-
teur peut être
une compa-
gnie incorpo-
rée.

25. Une compagnie incorporée peut être instituée liquidatrice d'une compagnie sous le présent acte ; et, dans ce cas, elle peut agir par l'intermédiaire d'un ou plusieurs de ses principaux officiers, que la cour désigne.

26. La cour peut, si elle le juge à propos, après la nomination d'un ou plusieurs liquidateurs, leur en adjoindre d'autres. Liquidateurs-adjoints.

27. Lorsqu'elle institue plusieurs liquidateurs, la cour peut déclarer si certains actes que le liquidateur doit faire, seront faits par les liquidateurs collectivement, ou par un ou plusieurs d'entre eux séparément. Quorum.

28. La cour peut de même décider quel cautionnement le liquidateur aura à fournir lors de sa nomination. Cautionnement.

29. Si, en quelque temps que ce soit, il n'y a pas de liquidateur, tous les biens de la compagnie seront censés être en la garde de la cour. S'il n'y a pas de liquidateur.

30. La cour peut, à toute époque après la présentation de la requête, et avant la première nomination de liquidateur, nommer un liquidateur provisoire aux biens de la compagnie. Liquidateur provisoire.

31. Un liquidateur peut se démettre, ou être révoqué par la cour pour cause légitime et prouvée : il est pourvu à toute vacance dans l'emploi de liquidateur par un ordre de la cour. Démission ou révocation du liquidateur.

32. Le liquidateur reçoit tel salaire ou rétribution, sous forme de pourcentage ou autrement, que la cour détermine après tel avis aux créanciers, contribuables, actionnaires ou membres, que la cour peut prescrire : s'il y a plusieurs liquidateurs, la rétribution se répartit entre eux d'après telles proportions que la cour établit. Rémunération du liquidateur

33. Dans toute procédure ou opération relative à la compagnie, le liquidateur doit être désigné par la dénomination de "liquidateur de (*nom de la compagnie*)," et non point par son nom personnel. Dénomination du liquidateur.

34. Dès que le liquidateur est nommé, il doit prendre en sa garde ou sous son contrôle toutes les propriétés, effets et droits de la compagnie ; et il est tenu de remplir, relativement à la liquidation de la compagnie, toutes les fonctions qui lui ont été imposées par la cour ou par le présent acte. Devoirs du liquidateur.

35. Le liquidateur peut, avec l'approbation de la cour, faire les actes suivants après tel avis préalable aux créanciers, contribuables, actionnaires ou membres, que la cour peut prescrire :— Pouvoirs du liquidateur.

(a) Agir en demandant ou en défendant dans toute action, poursuite ou autre procédure en justice, soit au civil, soit au criminel, en son propre nom comme liquidateur, ou au nom de la compagnie,—selon le cas ; Poursuites. E

- Continuer les opérations. (b) Continuer les opérations de la compagnie, en tant qu'il peut être nécessaire de le faire au profit de la faillite ;
- Vente des biens; (c) Vendre les biens, effets et droits, mobiliers, immobiliers, *heritable and movable*, de la compagnie, soit aux enchères publiques, soit à l'amiable ; avec pouvoir de les transférer en bloc à une personne ou compagnie, ou de les vendre par parties ;
- Actes et contrats. (d) Faire tous actes, passer et faire tous contrats, reçus et autres documents, au nom de la compagnie, et employer en pareils cas, s'il y a nécessité, le sceau de la compagnie ;
- Agir en cas d'insolvabilité des contribuables. (e) Produire, prendre rang aux collocations, réclamer et recevoir des dividendes, dans le cas de faillite, insolvabilité ou séquestration d'un contribuable, pour toute balance portée contre les biens de ce contribuable ; et recevoir, relativement à la dite balance, dans le cas de faillite ou de séquestration, des dividendes comme créance distincte et exigible du failli ou insolvable, en venant à répartition au marc la livre avec les autres créanciers ;
- Tirer ou endosser des billets, etc., et se procurer des fonds. (f) Tirer, accepter, souscrire et endosser des lettres de change ou des billets promissoires au nom de la compagnie ; et aussi se procurer, sur la garantie de l'actif social, à toutes époques, les sommes d'argent qui peuvent être nécessaires : la création, l'acceptation, la souscription ou l'endossement d'une lettre de change ou d'un billet promissoire au nom de la compagnie, ont le même effet, pour l'engagement de celle-ci, que si la lettre ou le billet eût été tiré, accepté, souscrit ou endossé par la compagnie ou en son nom au cours de ses affaires ;
- Pouvoirs généraux. (g) Faire et effectuer toutes les autres choses nécessaires pour la liquidation de la compagnie et la distribution de son actif.
- Choix d'un avocat. **36.** Le liquidateur peut, avec l'autorisation de la cour, faire choix d'un avocat ou homme de loi, pour se faire assister par lui dans l'exercice de ses fonctions.
- Compromis au sujet des créances de la compagnie. **37.** Le liquidateur peut, avec l'autorisation de la cour transiger sur tout versement demandé et obligation de versement, sur toute dette et obligation susceptible de donner lieu à une dette, sur tout droit naturel ou futur, certain ou éventuel, déterminé ou pouvant se résoudre en dommages-intérêts seulement, existant ou supposé exister,—au nom de la compagnie avec un contribuable ou autre débiteur ou personne pouvant avoir quelque responsabilité envers elle ; et sur toutes questions concernant son actif ou intéressant sa liquidation ; et ce, moyennant le paiement de telles sommes, à

recevoir à telles époques, et généralement sous telles conditions dont conviennent les parties à la transaction, le liquidateur ayant aussi le pouvoir, en pareils cas, d'exiger des garanties pour l'acquittement de la dette ou obligation, et de donner entière décharge pour tout tel versement, dette ou obligation.

38. La nomination du liquidateur met fin à tous les pouvoirs des directeurs, excepté en tant que la cour ou le liquidateur sanctionnerait la continuation de ces pouvoirs. Cessation des pouvoirs des directeurs.

39. Le liquidateur devra déposer à intérêt dans une banque chartrée, une caisse d'épargne postale ou autre caisse d'épargne du gouvernement, que la cour indiquera, toutes sommes de deniers appartenant à la compagnie, qu'il aura entre les mains, chaque fois que ces sommes s'élèveront à cent piastres. Dépôt des fonds à la banque.

40. Le liquidateur ne devra point faire ce dépôt en son nom indéterminément, sous peine de destitution ; mais il sera tenu, pour la compagnie, un compte distinct des deniers lui appartenant, au nom du liquidateur comme liquidateur de la compagnie. Compte distinct du dépôt à tenir.

41. A chaque assemblée des contributaires, créanciers, actionnaires ou membres, le liquidateur produira un livret de banque, indiquant le montant des dépôts opérés pour la compagnie, les dates de ces dépôts, les sommes retirées et les dates des retraits ; mention sera faite de la production de ce livret au procès-verbal de l'assemblée ; l'absence de cette mention fera foi *primâ facie* que le livret n'a pas été produit à l'assemblée. Production du livret de banque aux assemblées.

42. Le liquidateur devra aussi produire ce livret toutes les fois que la cour le lui ordonnera ; et sur son refus de le produire, il pourra être traité comme coupable de désobéissance à la cour. Et sur ordre de la cour.

43. Le liquidateur est sujet à la juridiction sommaire de la cour de la même manière et au même degré que les officiers ordinaires de la cour ; et il pourra être contraint à l'exécution de ses fonctions ; et tout recours pour le recouvrement d'une créance et pour l'exercice d'un privilège, droit d'hypothèque, de gage ou de propriété sur des biens ou effets entre les mains, en la possession ou en la garde d'un liquidateur, pourra être obtenu sur un ordre de la cour par voie de requête sommaire, et non par voie d'action, saisie ou autre procédure quelconque ; et le liquidateur pourra être forcé par la cour d'obéir à cet ordre sous peine d'emprisonnement comme dans le cas de mépris envers la cour ou de désobéissance à ses ordres ; et il pourra être révoqué à la discrétion de la cour. Le liquidateur est sujet à la juridiction sommaire de la cour. Recours pour le recouvrement des créances, etc., par requête sommaire.

Dépôt de la balance restant entre les mains du liquidateur.

44. Le liquidateur devra, dans les trois jours après celui de la liquidation finale de la compagnie, déposer à la banque ou caisse indiquée ou nommée comme il est prévu ci-dessus, tous autres deniers de la faillite restant entre ses mains et non nécessaires pour d'autres objets autorisés par le présent acte, avec un état et compte assermenté de ces deniers, portant qu'il n'a rien de plus entre les mains ; il est passible d'une amende d'au plus dix piastres par chaque jour pendant lequel il négligera ou retardera de faire ce dépôt et d'un intérêt d'au moins dix pour cent par année sur les sommes restant entre ses mains ; il est débiteur envers Sa Majesté pour ces deniers, et peut être contraint comme tel à en rendre compte et à les verser.

Punition pour négligence.

Remise au receveur général si elle n'est pas réclamée.

45. Les deniers ainsi déposés seront laissés à la banque ou caisse durant trois ans sujets à être réclamés par ceux qui y auront droit, puis seront versés alors, avec l'intérêt, au receveur général du Canada ; s'ils sont ensuite réclamés, ils seront remis à la personne y ayant droit.

DES CONTRIBUTAIRES.

Liste des contribu-
taires.

46. Aussitôt que possible après le commencement des opérations de la liquidation d'une compagnie, la cour établira la liste des contribuaires.

Distinction à faire dans la liste des contribuaires.

47. La liste des contribuaires distinguera ceux qui sont contribuaires en leur propre nom de ceux qui le sont comme représentants ou comme responsables des dettes d'autres personnes : il n'est pas nécessaire, lorsque le représentant personnel d'un contribuaire décédé est inscrit sur la liste, d'y ajouter les héritiers ou légataires de ce contribuaire ; toutefois ces héritiers ou légataires peuvent y être ajoutés quand et comme la cour le juge à propos.

Responsabilité des actionnaires, etc.

48. Tout actionnaire ou membre de la compagnie, ou son représentant, est tenu de contribuer jusqu'à concurrence du montant impayé de ses actions du capital ou des engagements qu'il peut avoir envers la compagnie ou envers ses membres ou créanciers (selon le cas), aux termes de l'acte, charte ou instrument constitutif de la compagnie, ou autrement ; et le montant pour lequel il est tenu de contribuer, est réputé partie de l'avoir de la compagnie, et constitue une dette active de la compagnie, payable comme le présent acte le prescrit et détermine.

Responsabilité après le transfert d'actions.

49. Lorsqu'un actionnaire a transféré ses actions dans des circonstances où la loi ne le libère pas de la responsabilité résultant de ces actions, ou lorsqu'il est redevable, par la loi, envers la compagnie ou ses membres ou envers ses créanciers, selon le cas, de quelque somme d'argent, au delà

de celle impayée sur ses actions, il est réputé membre de la compagnie pour les fins du présent acte, et tenu de contribuer, comme il est dit ci-dessus, jusqu'à concurrence de ses engagements envers la compagnie ou ses membres ou envers ses créanciers, indépendamment des dispositions du présent acte; et le montant pour lequel il est ainsi tenu de contribuer est réputé partie de l'avoir et créance comme il est dit ci-dessus.

50. L'obligation d'une personne de contribuer à l'actif d'une compagnie sous le présent acte, dans le cas où cette compagnie entre en liquidation, constitue une dette due à compter du jour auquel est née l'obligation de cette personne, mais payable à l'époque ou aux époques diverses où ont lieu des appels de fonds, comme il est dit ci-après, pour l'acquittement de cette obligation; dans le cas de faillite ou d'insolvabilité d'un contribuable, on pourra établir contre son actif la valeur estimée de sa responsabilité à l'égard des appels ultérieurs comme de ceux déjà faits: mais nul appel de fonds n'aura l'effet d'obliger au paiement d'aucune dette avant qu'elle soit échue.

Responsabilité des contribuables.

51. La cour pourra, à toute époque, après avoir donné l'ordre de mise en liquidation, requérir tout contribuable alors porté sur la liste des contribuables comme fidéicommissaire, receveur, banquier ou agent ou officier de la compagnie, de payer, délivrer, transporter, remettre ou transférer au liquidateur, immédiatement ou dans le délai que la cour indiquera, toute somme ou balance, tous livres, papiers, biens ou effets qui se trouveront en la possession de ce contribuable, et auxquels la compagnie aura droit *primâ facie*.

La cour peut ordonner aux fidéicommissaires, etc., de remettre les fonds, livres, etc., au liquidateur.

52. La cour pourra, à toute époque, après avoir ordonné la mise en liquidation, donner l'ordre à tout contribuable porté sur la liste des contribuables, d'avoir à payer à la compagnie, de la manière mentionnée au dit ordre, tous deniers exigibles de lui ou sur les biens de la personne qu'il représente, indépendamment de tous deniers à contribuer par lui ou sur les biens de la personne qu'il représente à raison de quel appel de fonds fait ou à faire en vertu du présent acte.

Et aux débiteurs de la compagnie de payer.

53. La cour pourra, à toute époque après avoir rendu un ordre de mise en liquidation, et soit avant soit après avoir constaté la suffisance de l'actif de la compagnie, faire des appels de fonds à tous ou à certains contribuables alors portés sur la liste des contribuables, et leur ordonner d'y satisfaire jusqu'à concurrence de leurs obligations, afin de recueillir les sommes nécessaires pour acquitter les dettes et obligations de la compagnie, ainsi que les frais et dépenses de la liquidation, et de régler les droits des contribuables entre eux; et elle pourra, en faisant un appel de fonds, tenir compte de la probabilité du fait que quelques-uns des

Quand des versements seront demandés aux contribuables.

Proviso.

contributaires auxquels s'adresse l'appel puissent manquer de verser tout ou partie de leurs contributions respectives : mais nul appel de fonds n'aura l'effet d'obliger au paiement d'aucune dette avant qu'elle soit échue ; et l'obligation d'aucun contribuable ne sera non plus augmentée par les dispositions de la présente section.

Proviso.

Il peut être ordonné aux contribuables de payer en cour.

54. La cour pourra ordonner à tout contribuable, acheteur ou autre personne redevable d'une somme d'argent à la compagnie, de verser cette somme dans une banque chartrée, une caisse d'épargne postale ou autre caisse d'épargne du gouvernement, au compte de la cour, au lieu de la verser entre les mains du liquidateur ; et cet ordre pourra être mis à exécution de la même manière que s'il eût prescrit de faire le versement au liquidateur.

Distribution du surplus.

55. La cour règlera les droits des contribuables entre eux et distribuera tout surplus restant entre les personnes y ayant droit.

Un contribuable, etc., sur le point de quitter le Canada, peut être arrêté.

56. La cour pourra, à toute époque, avant ou après avoir rendu un ordre de mise en liquidation—sur preuve qu'il y a cause raisonnable de croire qu'un contribuable ou qu'un directeur, gérant, officier ou employé de la compagnie, ancien ou actuel, est sur le point de quitter le Canada, ou de disparaître d'autre manière, ou de soustraire ou cacher ses biens meubles, dans le dessein d'éluider un appel de fonds ou d'éviter un interrogatoire sur les affaires de la compagnie—faire arrêter cette personne et saisir ses livres, papiers, deniers valeurs et biens meubles, et faire garder le prisonnier et les dits objets en lieux de sûreté pendant tel temps que la cour prescrira.

Et ses papiers, etc., peuvent être saisis.

Les livres, etc., de la compagnie font foi à l'égard des contribuables entre eux.

57. Lorsqu'une compagnie est en liquidation, par application du présent acte, tous livres de la compagnie et des liquidateurs font, à l'égard des contribuables entre eux, preuve *primâ facie* de la vérité de tout ce qui s'y trouve porté et contenu.

Inspection des livres, etc., de la compagnie par ses créanciers, etc.

58. La cour qui a ordonné la mise en liquidation, peut donner tel ordre qui lui paraît juste à l'effet de permettre que les créanciers, actionnaires, membres et contribuables de la compagnie examinent ses livres et papiers ; et tous livres et papiers en la possession de la compagnie peuvent être examinés conformément aux termes de l'ordre de la cour, mais non au delà ni autrement.

Le contribuable votera personnellement ou par procuration.

59. Nul contribuable, créancier, actionnaire ou membre ne peut voter à une assemblée, à moins d'y être présent en personne ou représenté par quelqu'un muni d'une autorisation écrite (laquelle devra être remise au président ou au

liquidateur) d'agir en son nom, à cette assemblée ou généralement.

RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS.

60. Dans la liquidation d'une compagnie sous le présent acte, on admettra la preuve contre la compagnie de toutes dettes dont le paiement dépend d'une éventualité, et de tous droits, actuels ou futurs, certains ou éventuels, déterminés ou pouvant se résoudre en dommages-intérêts seulement ; et l'on fera autant que possible, une juste estimation de la valeur de toutes ces dettes ou droits dépendant d'une éventualité ou pouvant se résoudre en dommages-intérêts seulement ; ou qui, pour quelque autre cause, n'ont pas de valeur certaine.

Quelles dettes peuvent être prouvées contre la compagnie.

2. La loi de compensation, telle qu'elle s'applique dans les cours soit de droit, soit d'équité, sera applicable à toutes réclamations sur l'actif de la compagnie, et à toutes demandes en recouvrement de dettes actives de la compagnie échues ou devenues exigibles à l'ouverture de la liquidation, de la même manière et dans la même mesure que si la compagnie n'était pas entrée en liquidation sous le présent acte.

On peut plaider compensation.

61. Les biens de la compagnie seront appliqués au paiement de ses dettes et des frais de sa liquidation ; et à moins que la loi ou que l'acte, la charte ou l'instrument qui la constitue en corporation, n'en dispose autrement, tout bien ou actif restant devra être distribué entre les membres, suivant les droits et intérêts qu'ils ont dans la compagnie.

Distribution des biens de la compagnie.

62. La cour fixera un jour ou des jours pour la production des réclamations des créanciers de la compagnie et autres personnes qui auront des droits à faire valoir contre elle.

Quand les créanciers doivent produire leurs réclamations.

63. Après avoir donné tels avis des dits jours que la cour déterminera, le liquidateur sera libre, à l'expiration du temps indiqué dans ces avis ou dans le dernier de ces avis pour la production des réclamations, de distribuer l'actif ou toute partie de l'actif de la compagnie entre les ayant droit, en ayant égard aux réclamations dont il aura alors reçu avis ; et le liquidateur ne sera responsable de tout ou partie de l'actif ainsi distribué envers aucune personne dont la réclamation ne lui aura pas été notifiée, lors de la distribution du dit actif ou d'une partie du dit actif, selon le cas.

Après l'époque fixée pour la production des réclamations, l'actif peut être distribué.

64. Les liquidateurs pourront, avec l'autorisation de la cour, entrer en tels compromis et autres arrangements qu'ils trouveront avantageux, avec les créanciers, ou ceux qui se prétendent créanciers, ou ceux qui auront ou allégueront avoir quelque droit actuel ou futur, certain ou éventuel, déterminé ou pouvant se résoudre seulement en dommages-

Il peut être fait des compromis avec les créanciers.

intérêts contre la compagnie, ou pouvant donner lieu à quelque obligation de la part de la compagnie.

Devoirs des créanciers porteurs de garanties.

65. Si un créancier a des garanties sur les biens de la compagnie, il devra désigner dans sa réclamation la nature et le montant de ces garanties, et y spécifier sous serment la valeur à laquelle il les estime; et le liquidateur, avec l'autorisation de la cour, pourra consentir que le créancier retienne les biens ou effets constituant ces garanties ou sur lesquels elles reposent, à leur valeur spécifiée, ou pourra exiger de ce créancier une cession et transport de ces garanties, biens ou effets, à la valeur ainsi spécifiée, qu'il paiera sur l'actif dès qu'il aura réalisé ces garanties, avec intérêt sur cette valeur à compter du dépôt de la réclamation jusqu'à paiement; et, dans ce cas, la différence entre la valeur à laquelle auront été estimées les garanties retenues et le montant de la réclamation du créancier sera la somme pour laquelle celui-ci pourra être colloqué, comme il est dit ci-dessus; et si un créancier a une réclamation basée sur des effets négociables, pour lesquels la compagnie n'est qu'indirectement ou subsidiairement responsable, et non échue ou exigible, ce créancier est réputé posséder une garantie au sens de la présente section, et il devra estimer la valeur de la responsabilité du premier obligé qui lui est garant du paiement de ces effets; mais s'il n'est pas satisfait à cette responsabilité à l'échéance, il peut modifier et évaluer de nouveau sa réclamation.

Garantie par effets négociables.

Si la garantie consiste en hypothèques sur immeubles ou navires.

66. Si la garantie consiste en un mortgage ou une hypothèque sur des navires ou bâtiments ou sur des immeubles, ou en un jugement enregistré qui emporte engagement d'immeubles (sauf l'application de la section soixante et neuf du présent acte), les biens mortgagés ou hypothéqués ne peuvent être cédés et délivrés au créancier qu'à charge de tous mortgages, hypothèques, jugements et privilèges créés antérieurement sur ces biens et ayant rang et priorité avant sa réclamation, et qu'à condition que ce créancier s'oblige à acquitter tous mortgages, hypothèques, jugements et privilèges antérieurs, et qu'il garantisse, à la satisfaction du liquidateur, la faillite contre toute réclamation à raison de ces mortgages, hypothèques, jugements et privilèges antérieurs; et s'il y a sur les dits biens des mortgages, hypothèques, jugements ou privilèges postérieurs à ceux de ce créancier, il ne pourra obtenir la propriété qu'avec le consentement des créanciers garantis postérieurement, ou que si ces derniers déclarent, en produisant leurs réclamations, que leur garantie sur ces biens est sans valeur; ou que s'il leur paie la valeur à laquelle ils auront estimé cette garantie; ou que s'il garantit, à la satisfaction du liquidateur, la faillite contre toute réclamation à raison de ces mortgages, hypothèques, jugements et privilèges postérieurs.

S'il survient d'autres réclamations.

67. Quand une réclamation garantie est déposée, avec une estimation de la garantie, le liquidateur doit obtenir de la cour l'autorisation soit de consentir à ce que le créancier retienne la garantie, soit d'exiger de lui qu'il en fasse cession et transport.

Devoir du liquidateur s'il est produit une réclamation garantie.

68. Dans la préparation du bordereau des dividendes, on aura dûment égard au rang et privilège de chaque créancier ; mais nul dividende ne sera attribué ou payé à un créancier dont la réclamation est garantie sur les biens de la compagnie, avant que le montant qu'il est en droit de réclamer comme créancier sur la masse à l'égard des dividendes, n'ait été établi comme le règle le présent acte.

Collocation, etc., sur le bordereau des dividendes.

69. Aucun droit ou privilège n'est créé sur les biens meubles ou immeubles de la compagnie pour le montant d'un jugement, ou pour les intérêts de ce montant, par l'expédition ou la délivrance au shérif d'un bref d'exécution, ni par la saisie ou vente en vertu de ce bref des biens ou effets de la compagnie ; aucun droit ou privilège n'est non plus créé sur ses biens, meubles ou immeubles, ni sur aucune de ses dettes actives, échue ou devenue exigible par le dépôt ou l'enregistrement d'un mémoire ou d'une minute de jugement, ni par l'expédition ou la délivrance d'un bref d'arrêt simple ou d'arrêt en main tierce, ou par aucun autre ordre ou procédure (soit que le bref d'exécution, le mémoire, la minute, la saisie ou vente, le bref d'arrêt simple ou d'arrêt en main tierce ou autre ordre ou procédure ait précédé l'adoption du présent acte ou ait lieu après),—si, dans ces cas, la liquidation de la compagnie s'ouvre avant la remise au demandeur des deniers recouvrés ou perçus en vertu du dit bref d'exécution, mémoire, minute, bref d'arrêt simple ou d'arrêt en main tierce, ou autre ordre ou procédure : mais la présente section ne touche point au droit ou privilège qu'a pour ses frais le demandeur d'après la loi de la province où le bref d'exécution, le bref d'arrêt simple ou d'arrêt en main tierce ou autre ordre aura été donné, ou la procédure faite ; et elle n'aura non plus aucun effet, en ce qui regarde les biens immobiliers de la compagnie, sur les jugements qui auront été enregistrés trente jours au moins avant l'adoption du présent acte, dans toute province où l'enregistrement d'un jugement crée un hypothèque.

Pas de droit privilégié par suite de jugements ou de saisies.

Exception pour les frais d'un demandeur.

70. Tout créancier, contributaire, actionnaire ou membre, peut contester toute réclamation déposée entre les mains du liquidateur ou toute déclaration de dividende. Dans le cas où l'on contesterait une réclamation ou un dividende, les objections devront être produites par écrit au liquidateur, avec preuve de la signification faite au réclamant d'une copie de ces objections. Le réclamant a six jours pour répondre aux objections, ou tel plus ample

On peut contester une réclamation ou un dividende.

Reponses et répliques.

Procédures
ultérieures
découlant de
l'objection

délai que la cour peut accorder. Le contestant a trois jours pour répliquer ou tel plus ample délai que la cour peut accorder. Lorsque la contestation est liée sur les objections, le liquidateur doit transmettre à la cour toutes pièces nécessaires concernant l'affaire. La cour fixe alors un jour, à la demande de l'une ou de l'autre partie, pour recevoir la preuve, entendre et prononcer. La cour peut rendre tel ordre qu'elle juge convenable quant au paiement des frais de la cause par l'une ou par l'autre partie ou sur la masse sociale. Si après que les objections ont été dûment produites contre une réclamation ou un dividende, le réclamant ne répond pas aux objections, la cour peut, à la demande du contestant, rendre un ordre à l'effet d'écarter la réclamation ou de corriger le dividende, ou peut rendre tel autre ordre à cet égard qui lui paraît juste.

Autres pou-
voirs de la
cour,

La cour, si les intérêts de la justice paraissent l'exiger, peut ordonner à la personne qui conteste une réclamation ou un dividende, d'avoir à fournir caution, pour les frais de la contestation, dans un délai déterminé ; et elle peut, si caution n'est pas fournie, soit écarter la contestation soit en arrêter les procédures sous telles conditions qu'elle estime justes.

DES PRÉFÉRENCES FRAUDULEUSES.

Contrats à
titre gratuit,
etc., quand
ils seront
nuls.

71. Sont présumés faits en intention de frauder les créanciers : tous contrats ou transports relatifs à des meubles ou immeubles, à titre gratuit, ou sans considération, ou fondés sur une considération purement nominale, qui auront été faits par une compagnie ultérieurement mise en liquidation par application du présent acte, avec ou en faveur d'une personne quelconque, que cette personne soit ou non créancière de cette compagnie, dans les trois mois qui précéderont immédiatement l'ouverture de la liquidation ou à toute époque postérieure ;—et tous contrats causant un préjudice, des empêchements ou des retards aux créanciers, qui auront été faits par une compagnie incapable de remplir ses engagements et ultérieurement mise en liquidation par application du présent acte, avec une personne qui connaissait l'incapacité de la compagnie ou avait un motif probable de croire à l'existence de cette incapacité, ou après que cette incapacité sera devenue publique et notoire—que la dite personne soit ou non créancière de la compagnie.

Contrats
préjudicant
ou nuisant
aux créan-
ciers.

Quand les
contrats à
titre onéreux
seront annu-
lables.

72. Tout contrat ou transport relatif à des meubles ou à des immeubles, fondé sur une considération et causant un préjudice ou des empêchements aux créanciers, qui sera fait par une compagnie incapable de remplir ses engagements, avec une personne ignorant l'incapacité de la compagnie—que

cette personne soit ou non créancière de celle-ci—avant que cette incapacité soit devenue publique et notoire, mais dans les trente jours qui précèdent immédiatement l'ouverture de la liquidation de la compagnie par application du présent acte, ou à toute époque postérieure, est annulable et peut être invalidé par toute cour compétente, à telles conditions que la cour prescrira pour rendre cette personne indemne de toute perte ou responsabilité à raison du contrat.

73. Sont illégaux, nuls et sans effet : tous contrats ou transports passés par une compagnie, et tous actes faits par elle, relativement à des meubles ou immeubles, en intention de causer frauduleusement des obstacles, empêchements, ou retards à ses créanciers dans l'exercice de leur recours contre elle, ou de frauder ses créanciers ou quelqu'un d'entre eux,—qui auront été ainsi passés et faits en cette intention au su de la personne contractant ou agissant avec la compagnie, que cette personne soit ou non créancière de celle-ci; et qui auront l'effet de causer des obstacles, empêchements, ou retards aux créanciers dans l'exercice de leurs recours ou de leur causer un préjudice ou à quelqu'un d'eux.

Les contrats faits en fraude ou pour empêcher le recours des créanciers sont nuls.

74. Si une compagnie, en prévision de ce qu'elle va tomber en faillite sous le présent acte, fait une vente, un dépôt, nantissement ou transport de biens meubles ou immeubles à titre de garantie de paiement en faveur d'un créancier, ou si cette compagnie donne en paiement à un créancier des biens meubles ou immeubles, marchandises, effets ou valeurs, et que ce créancier obtienne ou doive obtenir par là une préférence injuste sur les autres créanciers, la vente, le dépôt, le nantissement, le transport ou le paiement est nul et de nul effet, et ce qui en forme l'objet peut être revendiqué au profit de la masse par le liquidateur devant toute cour ayant juridiction compétente; et si ces actes ont été accomplis dans les trente jours qui précèdent immédiatement l'ouverture de la liquidation sous le présent acte, ou à toute époque postérieure, ils sont présumés avoir ainsi été faits en prévision de la faillite.

Quand seront nulles les garanties de paiement données par une compagnie.

75 Est nul tout paiement qu'aura fait, dans les trente jours qui précèdent immédiatement l'ouverture de la liquidation sous le présent acte, une compagnie incapable de remplir en entier ses engagements, à une personne qui connaissait l'incapacité de la compagnie ou avait un motif probable de croire à l'existence de cette incapacité; et le liquidateur peut redemander la somme payée, par voie d'action portée devant toute cour de juridiction compétente : mais si le créancier s'est départi de quelque garantie en considération du dit paiement, cette garantie ou la valeur qu'elle représente devra lui être restituée contre rapport de la somme payée.

Et les paiements faits par une compagnie.

Proviso.

Quant aux dettes de la Cie., transférées aux contribuables.

76. Lorsqu'une dette passive de la compagnie aura été transportée pendant le temps et dans les circonstances mentionnés en la section immédiatement précédente, ou à toute époque ultérieure, à un contribuable qui savait ou avait un motif probable de croire la compagnie incapable de remplir ses engagements, ou en prévision de la faillite de cette compagnie sous le présent acte, en vue de permettre à ce contribuable d'offrir en compensation la dette ainsi transportée, cette dette ne pourra pas être offerte en compensation de la réclamation exigible de ce contribuable.

Pouvoirs de la cour, comment exercés.

77. Les pouvoirs qui sont donnés à la cour par le présent acte s'exercent sauf appel tel que ci-dessous prévu, par un juge de cette cour agissant seul, et peuvent s'exercer en chambre soit pendant les sessions, soit pendant les vacances :

Dans Ontario.

2. Dans la province d'Ontario, ces pouvoirs (sauf appel à un juge peuvent, suivant la pratique ordinaire, être exercés par le *master*, le *referee* ou autre fonctionnaire qui, d'après la pratique ou mode de procéder de la cour, préside en chambre : le *master*, *referee* ou autre fonctionnaire peut renvoyer à un juge toute requête ou affaire pendante devant lui.

DE L'APPEL.

Appels.

78. Il sera loisible à toute personne qui ne sera pas satisfaite d'un ordre ou d'une décision de la cour, dans quelque procédure que ce soit sous le présent acte, d'en appeler, avec la permission d'un juge de la cour, savoir :—

En Ontario, à la cour d'appel ;

Dans la province de Québec, à la cour du banc de la reine ;

Dans les autres provinces, à la cour plénière ;

Proviso.

Pourvu que la question à décider implique des droits futurs, ou que la décision doive vraisemblablement affecter d'autres cas de même nature dans le cours des opérations de la liquidation ; ou—

Proviso.

Pourvu que, si l'appel se porte à une cour autre que la cour suprême, la somme faisant l'objet de l'appel excède la valeur de cinq cents piastres ; ou—

Proviso.

Pourvu que, s'il s'agit d'un recours à la cour suprême du Canada, la somme faisant l'objet de l'appel excède la valeur de deux mille piastres :

Appel ultérieur.

Un appel ultérieur pourra être porté de la cour d'appel, de la cour du banc de la reine ou de la cour plénière (selon le cas) à la cour suprême du Canada, avec la permission d'un juge de ce dernier tribunal :

Dans les Territoires du Nord-Ouest, la personne qui ne sera pas satisfaite d'un ordre ou d'une décision de la cour, dans quelque procédure sous le présent acte, pourra, avec la permission d'un juge de la cour suprême du Canada, en appeler à ce dernier tribunal.

Dans les territoires du N.-O.

79. En ce qui concerne ces différents appels, on suivra, autant que possible, la procédure qui se pratique dans les autres cas devant la cour saisie :

Procédure.

Toutefois, aucun appel ne sera recevable à moins que l'appelant, dans le délai de quatorze jours, à courir de celui de l'ordre ou de la décision ou dans tel délai ultérieur que la cour dont il appelle aura pu accorder, n'interjette appel, ni à moins qu'il n'ait, dans ce délai, fait dépôt de deniers, et donné caution suffisante, en se conformant à la pratique de la cour saisie, qu'il poursuivra dûment son appel et payera les frais et dommages-intérêts auxquels il pourrait être condamné envers l'intimé.

Cautionnement à fournir et prescription de l'appel.

80. Si la partie appelante ne poursuit pas son appel conformément à la loi ou aux règles de pratique (selon le cas), la cour saisie de l'appel peut, sur la requête de l'intimé, la débouter avec ou sans frais.

Si l'appelant ne procède pas, l'appel peut être débouté.

DISPOSITIONS DIVERSES.

81. En toute procédure ou contestation sous le présent acte, la cour peut ordonner qu'il soit signifié à une personne qui se trouve en Canada un bref de subpoena *ad testificandum* ou de subpoena *duces tecum*, lui enjoignant de comparaître pour rendre témoignage.

Comparution des témoins.

82. Après avoir donné l'ordre de mise en liquidation, la cour peut citer devant elle ou devant une personne qu'elle désigne, tout officier de la compagnie ou individu que l'on sait ou que l'on suppose être en possession de biens ou effets de la compagnie, ou que l'on suppose être débiteur de la compagnie, ou tout individu que la cour croirait capable de fournir des renseignements sur le commerce, les affaires, les biens ou les effets de la compagnie; et elle peut requérir tout tel officier ou individu de produire les livres, papiers, actes, écrits ou autres documents en sa garde ou en son pouvoir qui sont relatifs à la compagnie; et si la personne assignée, après avoir reçu l'offre d'une somme raisonnable pour ses dépenses, refuse, sans aucune excuse légitime, de se présenter au jour indiqué, la cour peut la faire contraindre par corps à comparaître pour être interrogée: toutefois, dans le cas où un témoin prétendrait avoir quelque droit à la propriété de papiers, actes, écrits ou documents produits par lui, cette production ne préjudiciera point à son droit; et la cour, dans

La cour peut assigner les personnes possédant des renseignements.

Si la personne assignée refuse de comparaître.

Prévisio: droit sur les papiers.

une liquidation, est compétente pour juger toutes questions relatives aux droits de cette nature.

L'interrogatoire se fera sous serment.

83. La cour ou la personne commise peut interroger, sous la foi du serment, soit oralement, soit par écrit, toute personne se présentant, ou contrainte à se présenter devant elle ainsi qu'il est dit ci-dessus, sur les affaires, opérations, biens ou effets de la compagnie, et peut rédiger les réponses du témoin et le requérir de les signer; le témoin qui, sans excuse légitime, refuserait de répondre, se rendrait par là passible de punition pour désobéissance à la cour.

Le refus de répondre est un mépris de cour.

Les officiers de la compagnie, etc., qui auront diverti des deniers, pourront être forcés de les rembourser.

84. Lorsque dans le cours de la liquidation d'une compagnie sous le présent acte, il appert qu'un directeur, gérant, liquidateur, officier ou employé de cette compagnie, soit ancien ou actuel, a diverti ou gardé entre ses mains des deniers sociaux, qu'il est devenu responsable ou comptable de tels deniers ou s'est rendu coupable de prévarication (*misfeasance*) ou d'abus de confiance à l'égard de la compagnie, la cour peut, sur la demande d'un liquidateur ou d'un créancier ou d'un contribuable de la compagnie, sans préjudice de la poursuite au criminel, informer sur la conduite de ce directeur, gérant, liquidateur, officier ou employé, et l'obliger à rembourser les deniers qu'il a ainsi divertis ou retenus, ou desquels il est devenu responsable ou comptable, avec l'intérêt qu'elle estimera juste, ou à contribuer à l'actif de la compagnie, en dédommagement du tort causé par le divertissement ou la retenue illicite des deniers, la prévarication ou l'abus de confiance, telles sommes d'argent que la cour arbitrera.

La destruction ou mutilation des livres, etc., est un délit.

85. Si quelqu'un détruit, mutile, altère ou falsifie des livres, papiers, écrits, effets ou titres (*securities*), ou fait ou participe à quelque écriture fausse ou frauduleuse sur des registres, livres de comptes ou autres documents qui appartiennent à la compagnie en liquidation sous le présent acte, avec l'intention de frauder ou tromper quelque personne, il sera réputé coupable de misdemeanor, et passible, sur conviction de ce délit, de l'emprisonnement dans le pénitencier pendant deux ans au moins, ou dans une prison ou lieu de détention, pendant une durée moindre de deux ans, avec ou sans travail forcé.

Les diverses cours provinciales devront se seconder.

86. Les diverses cours des provinces, et les juges de ces cours, respectivement, se seconderont mutuellement pour l'exécution du présent acte; la liquidation d'une compagnie, ou toute matière ou procédure y relative, pourra être transférée d'une cour à l'autre, avec le concours ou par les ordres de ces deux cours, ou par un ordre de la cour suprême du Canada.

87. Lorsqu'un ordre rendu par une cour doit être mis à exécution par une autre, une copie officielle du dit ordre, certifiée par le greffier ou autre officier compétent de la cour dont l'ordre émane, et revêtue du sceau de cette cour, sera produite au fonctionnaire compétent de la cour chargée de l'exécution; la production d'une telle copie constituera en pareil cas une preuve suffisante de l'ordre donné; et sur cette production la cour en dernier lieu mentionnée prendra les mesures nécessaires pour l'exécution de l'ordre, comme s'il venait d'elle.

L'ordre d'une cour peut être exécuté par une autre.

88. Les règles de procédure usitées alors en matière d'amendement de plaidoyers et procédures, s'appliqueront, autant que faire se pourra, aux plaidoyers et procédures sous le présent acte; et toute cour devant laquelle on procédera sous l'empire de cet acte, aura pleine autorité et pouvoir d'appliquer les règles convenables à l'égard de l'amendement de ces pièces: aucun plaidoyer, aucune procédure ne seront nuls pour raison d'une irrégularité ou défaut de forme que les règles et la pratique de la cour permettent de corriger ou de tolérer.

Les règles de procédure s'appliquent quant aux amendements.

89. Tout affidavit sous serment, toute affirmation ou déclaration qu'il sera nécessaire de faire sous les dispositions ou pour l'application du présent acte, pourront se faire en Canada devant un liquidateur, juge, notaire public, commissaire chargé de recevoir les affidavits, ou juge de paix; et hors du Canada, devant un juge de cour d'archives, un commissaire chargé de recevoir les affidavits destinés à être produits dans les cours de justice canadiennes, un notaire public, le principal fonctionnaire municipal d'une ville ou cité, un consul ou vice-consul anglais, ou toute personne autorisée par ou sous quelque statut du Canada ou d'une province à recevoir les affidavits.

Devant qui peuvent se faire les affidavits.

90. Les cours, juges, juges de paix, commissaires et personnes agissant en qualité judiciaire, tiendront pour authentique le sceau, le timbre ou le seing (selon le cas) de toute telle cour, juge, notaire public, commissaire, juge de paix, principal fonctionnaire municipal, consul, vice-consul, liquidateur ou autre personne,—apposé à l'affidavit, à l'affirmation ou à la déclaration ci-dessus ou à tout autre document produit pour les fins du présent acte.

Authenticité des sceaux, etc.

91. Tous dividendes déposés à une banque ou caisse, qui n'auraient pas été réclamés lors de la liquidation finale de la compagnie, demeureront en dépôt à cette banque ou caisse durant trois ans, sujets à la réclamation de l'ayant droit; s'ils ne sont pas réclamés pendant ce temps, ils seront versés par la banque ou caisse, avec l'intérêt acquis, au receveur général.

Les dividendes non réclamés seront versés au receveur général.

du Canada; et si ensuite ils étaient dûment réclamés, ils seraient remis aux personnes y ayant droit.

Les pouvoirs conférés à la cour par cet acte sont ajoutés aux autres pouvoirs de la cour.

92. Les pouvoirs que le présent acte donne à la cour, n'apportent point de restrictions, mais sont ajoutés à tout autre pouvoir existant en vertu de la loi ou de l'équité, de procéder, pour le recouvrement de versements demandés ou autres sommes dues, contre un contribuable ou contre ses biens ou contre un débiteur de la compagnie; et il pourra être procédé à ce recouvrement en conséquence.

Frais payables par la faillite.

93. Les dépenses et frais légitimes de la liquidation d'une compagnie, y compris la rétribution du liquidateur, sont payables sur l'actif de la faillite par préférence à toutes autres réclamations.

Si l'actif est insuffisant.

94. Si l'actif est insuffisant pour faire face aux engagements, la cour peut ordonner que les dépenses et frais de la liquidation seront acquittés sur la masse suivant tel ordre de priorité qu'elle juge équitable.

La cour peut ordonner des poursuites criminelles contre les officiers de la compagnie.

95. Lorsque la mise en liquidation d'une compagnie a été ordonnée, s'il appert, dans le cours des opérations, qu'un directeur, gérant, officier ou membre de cette compagnie, ancien ou présent, a commis, à l'égard d'icelle, une infraction dont il se trouve responsable criminellement, la cour peut, sur la demande d'une personne intéressée à la liquidation, ou de son propre mouvement, ordonner au liquidateur d'intenter et suivre une poursuite ou des poursuites pour cette infraction, et aussi ordonner que les frais se paieront sur l'actif social.

Les personnes rendant un faux témoignage sont passibles des peines du parjure.

96. Toute personne qui, dans un interrogatoire sous la foi du serment ou de l'affirmation autorisée par le présent acte, ou dans un affidavit, déposition ou affirmation solennelle, au cours ou à l'égard de la liquidation d'une compagnie sous cet acte, ou autrement en quoi que ce soit sous cet acte, aura sciemment et par corruption donné un faux témoignage, sera, sur conviction, passible des peines applicables au parjure volontaire.

Les peuvent établir des règles.

97. Dans la province d'Ontario les juges de la haute cour de Justice, dans la province de Québec, les juges de la cour du banc de la reine, et dans les autres provinces, les juges de la cour pourront ou la majorité de ces divers juges, comprenant le juge en chef, pourra, en tout temps, faire, dresser et établir les formes, règles et règlements à suivre et observer pour les procédures sous le présent acte, et établir des règles concernant les frais, honoraires et taxes qui seront ou pourront être alloués ou payés, dans ces procédures, aux procureurs, sollicitateurs ou conseils, ou aux officiers de justice,

soit à leur profit, soit au profit de la Couronne, ou aux shérifs ou autres personnes qu'il pourrait être nécessaire d'indemniser, ou pour tout service ou travail fait sous l'empire du présent acte.

98. Jusqu'à ce qu'il ait été établi des formes, règles et règlements comme il est dit ci-dessus, les diverses formes et procédures ainsi que le tarif des frais, honoraires et taxes dans les affaires sous le présent acte, sauf toute disposition spéciale dérogeant à la présente clause, seront, autant que faire se pourra, les mêmes que ceux qui sont suivis à la cour dans les autres cas.

Jusqu'à ce qu'il soit établi des règles, la procédure actuelle sera suivie.

SECTIONS (99 à 105) EXCLUSIVEMENT APPLICABLES AUX
BANQUES AUTRES QUE CELLES D'ÉPARGNE.

99. S'il s'agit d'une banque, la requête à l'effet d'obtenir un ordre de mise en liquidation doit être présentée par un créancier d'une somme d'au moins *mille piastres* ; et la cour, avant de donner l'ordre, doit faire convoquer et tenir de la manière prescrite par elle une assemblée des actionnaires de la banque afin de constater leur désir à l'égard de la nomination de liquidateurs.

Par qui peut être présentée une requête en liquidation dans le cas d'une banque.

100. La cour peut nommer une personne pour présider l'assemblée ; et à défaut d'une telle nomination, le président de la banque ou autre personne ordinairement chargée de la présidence des assemblées des actionnaires, occupera le fauteuil.

Président de l'assemblée.

101. Dans les votes, il faut tenir compte du nombre de voix que la loi ou le règlement de la banque attribue à chaque actionnaire présent ou représenté à l'assemblée.

Voix des actionnaires.

102. Le président de l'assemblée adresse à la cour un rapport du résultat de la délibération ; et si la cour ordonne la mise en liquidation, trois liquidateurs sont nommés, et doivent être choisis parmi les personnes que les actionnaires ont désignées.

Rapport à la cour du résultat du vote.

103. Si les actionnaires n'ont désigné personne, la cour choisit elle-même les trois liquidateurs ; s'ils ont désigné moins de trois personnes, la cour nomme le liquidateur ou les liquidateurs qui manquent pour compléter le nombre.

S'il n'est pas nommé de liquidateurs.

104. Il est du devoir des liquidateurs de constater aussi approximativement que possible le montant des billets de la banque destinés à circuler qui sont effectivement en circulation, et de tenir en réserve, jusqu'à l'expiration d'au moins deux ans à dater de l'ordre de mise en liquidation, ou jusqu'à la dernière distribution de deniers, si elle n'a lieu qu'après

Réserve des dividendes sur les billets en circulation.

cette période de temps expirée, des dividendes sur toute partie du montant ainsi constaté à l'égard de laquelle il n'aura pas été produit de réclamations ; et s'il n'est présenté de réclamations, ni demandé de dividendes sur aucune partie de ce montant avant l'époque ci-dessus fixée, les dividendes tenus en réserve en exécution de la présente session, formeront le dernier ou feront partie du dernier dividende.

Avis aux porteurs de billets.

105. L'insertion, dans la *Gazette du Canada* et la *Gazette* officielle de chaque province du Canada et deux journaux publiés dans le lieu où est situé le principal bureau d'une banque, ou le plus à proximité, de l'avis de toute procédure dont il faut faire notification d'après le présent acte aux créanciers, est une notification suffisante aux porteurs des billets de la banque en circulation : si le bureau principal se trouve dans la province de Québec, l'un des journaux devra se publier en anglais et l'autre en français.

Dans Québec.

SECTIONS (106 à 119) EXCLUSIVEMENT APPLICABLES AUX
COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE ET AUX COMPAGNIES FAISANT EN MÊME TEMPS LES ASSURANCES
SUR LA VIE ET D'AUTRES GENRES D'ASSURANCES, EN TANT QU'IL S'AGIT DE
LEURS OPÉRATIONS SUR LA VIE.

Quel avis suffira pour certains porteurs de polices.

106. L'insertion dans la *Gazette du Canada* et la *Gazette* officielle de chaque province du Canada, et deux journaux publiés dans le lieu, ou le plus à proximité du lieu où est situé le principal bureau d'une compagnie d'assurance, de l'avis de toute procédure dont il faut faire notification aux créanciers d'après le présent acte, est une notification suffisante aux porteurs de polices ou contrats d'assurance à l'égard desquels la compagnie n'a reçu aucun avis de réclamation.

Emploi du dépôt entre les mains du receveur général.

107. Nonobstant les dispositions que les statuts sur les assurances établissent à cet égard, tous deniers en dépôt entre les mains du receveur général pour les porteurs de polices, et tout actif en la possession de fidéicommissaires sous l'empire de ces statuts, seront appliqués et distribués, en vertu du présent acte, aux personnes appelées à y participer, suivant les droits qui leur sont reconnus par les dits statuts relatifs aux assurances.

Droit des porteurs de polices d'assurance sur la vie.

108. Le porteur d'une police ou contrat d'assurance sur la vie, à l'égard duquel il n'y a eu ouverture à aucune réclamation jusqu'au moment de l'ordre de mise en liquidation, peut réclamer à titre de créancier la valeur nette et intégrale, à la date de cet ordre, de la police ou contrat, estimée suivant le mode mentionné dans la section seize de l' "*Acte d'assurance refondu (1877)*," sous la déduction de toute somme que la compagnie a pu avancer sur la garantie de la police ou contrat

avant cette époque : pourvu néanmoins que si la compagnie, le liquidateur, ou le porteur de la police ou contrat d'assurance, vient à exercer le droit qu'elle ou qu'il pourrait avoir de résilier la police ou contrat, le porteur soit en droit de réclamer à titre de créancier la somme qui, d'après les conditions de la police ou contrat, lui serait due par suite de cette résiliation.

Proviso : si la police a été résiliée.

109. Le liquidateur doit, sans qu'il soit présenté aucune réclamation, notification ou preuve, ni fait aucune démarche par qui que ce soit, dresser une liste complète des personnes qui, d'après les livres et registres des officiers de la compagnie, paraissent avoir sur celle-ci quelque créance ou réclamation en vertu de la section cent huit du présent acte, ainsi que des montants dus à chacune de ces personnes ; chacune d'elles doit être colloquée, inscrite comme créancière ou réclamante et avoir les droits d'un créancier ou réclamant, pour la somme qui lui est due ainsi, sans avoir à faire aucune réclamation, notification ou preuve, ni aucune démarche quelconque : pourvu, toutefois, qu'il soit loisible à chaque intéressé de contester la collocation, et aussi à toute personne non colloquée, ou mécontente de la somme pour laquelle elle a été colloquée, de produire sa propre réclamation. Lorsque la liste ci-dessus a été dressée, une copie certifiée par le liquidateur doit en être déposée sans délai au bureau du surintendant des assurances, à Ottawa ; et le liquidateur est tenu de donner avis de ce dépôt par insertions dans la *Gazette du Canada*, la *Gazette* officielle de chaque province du Canada et deux journaux publiés dans le lieu où se trouve le principal bureau canadien de la compagnie, ou le plus à proximité ; et aussi d'expédier sans délai par la poste (port payé) à chaque créancier sur la liste, une lettre d'avis de ce dépôt portant son adresse en Canada en tant qu'elle est connue, ou, si le créancier est un étranger, celle de ses représentants ou agents en Canada, en tant qu'elle est connue.

Le liquidateur doit dresser une liste des créanciers et les colloquer.

Proviso : la collocation peut être contestée.

Copie de la liste doit être donnée au surintendant des assurances : avis du dépôt.

110. Le porteur d'une police ou contrat d'assurance sur la vie à l'égard duquel il y aurait ouverture à réclamation après la date de l'ordre de mise en liquidation, mais avant l'expiration de trente jours à compter du dépôt au bureau du surintendant des assurances de la liste dont il est parlé à la section cent neuf ci-dessus, peut réclamer à titre de créancier la valeur nette et intégrale du droit acquis, sous la déduction de toute somme que la compagnie a pu avancer sur la garantie de la police ou contrat avant cette époque ; et la liste susmentionnée, ainsi que la feuille des dividendes, doit être modifiée en conséquence, s'il est nécessaire : aucune réclamation dont l'ouverture a lieu après l'expiration du délai de trente jours, ne peut être admise à l'inscription sur l'actif de la faillite

S'il surgit des réclamations après l'ordre de liquidation, mais dans les 30 jours du délai de la liste des créanciers.

qu'autant que cet actif est suffisant pour remplir intégralement tous les créanciers.

Si l'assuré signifie qu'il est prêt à accepter une assurance dans une autre compagnie.

111. Si, avant l'expiration du délai de trente jours susmentionné, le porteur d'une police ou contrat d'assurance sur la vie à l'égard duquel il n'y a pas ouverture à réclamation, signifie par écrit au liquidateur qu'il est prêt à accepter une assurance à une autre compagnie pour le montant qui peut être assuré avec le dividende auquel il a ou pourrait avoir droit, en ce cas le liquidateur peut, avec l'autorisation de la cour, le faire assurer jusqu'à concurrence de ce montant, par une ou plusieurs autres compagnies que le surintendant des assurances approuve, en appliquant à l'assurance le dividende afférent à ce porteur de police ou contrat: pourvu, toutefois, qu'en pareil cas l'assurance ne puisse être opérée qu'à la suite d'une convention générale avec une ou plusieurs autres compagnies consentant à prendre à leur charge tout ou partie des risques et engagements en vigueur de la compagnie insolvable.

Proviso.

Rapport du liquidateur au surintendant des assurances.

112. Si la compagnie avait un permis d'opérer en vertu des actes concernant les assurances, il est du devoir du liquidateur de faire rapport au surintendant des assurances, une fois tous les six mois, ou plus souvent si celui-ci l'exige, sur l'état des affaires de la compagnie, et de fournir tels autres détails qui pourraient lui être demandés par ce fonctionnaire.

SECTIONS (113-119), EXCLUSIVEMENT APPLICABLES AUX COMPAGNIES D'ASSURANCES AUTRES QUE SUR LA VIE, ET AUX COMPAGNIES FAISANT EN MÊME TEMPS LES ASSURANCES SUR LA VIE ET D'AUTRES GENRES D'ASSURANCES, EN TANT QU'IL S'AGIT DE LEURS OPÉRATIONS QUI NE CONCERNENT PAS LA VIE.

Quelle publication de l'avis sera suffisante.

113. L'insertion dans la *Gazette du Canada*, la *Gazette* officielle de chaque province du Canada, et deux journaux publiés dans le lieu, ou le plus à proximité du lieu où est situé le principal bureau d'une compagnie d'assurance, de l'avis de toute procédure dont il faut faire notification aux créanciers d'après le présent acte, est une notification suffisante aux porteurs de polices ou contrats d'assurance à l'égard desquels la compagnie n'a reçu aucun avis de réclamation.

Emploi du dépôt entre les mains du receveur général.

114. Nonobstant les dispositions que les statuts sur les assurances établissent à cet égard, tous deniers en dépôt entre les mains du receveur général pour les porteurs de polices, et tout actif en la possession de fidéicommissaires sous l'empire de ces statuts, seront appliqués et distribués,

en vertu du présent acte, aux personnes ayant droit d'y participer d'après les dits statuts relatifs aux assurances.

115. Les porteurs de polices ou contrats d'assurance à l'égard desquels il n'y a eu ouverture à aucune réclamation jusqu'au moment de l'ordre de mise en liquidation, ont droit de réclamer à titre de créanciers une partie des primes payées proportionnelle à la durée de leurs polices ou contrats respectifs qui reste à courir lorsque la mise en liquidation est ordonnée; aucune réclamation dont l'ouverture aurait lieu après l'ordre de mise en liquidation donné, ne peut être admise à l'inscription sur l'actif de la faillite :

Si les polices ne donnent ouverture à aucune réclamation lors de l'ordre de liquidation.

Pourvu, toutefois, que si la compagnie, le liquidateur ou le porteur de la police ou contrat d'assurance, vient à exercer le droit qu'elle ou qu'il pourrait avoir de résilier la police ou contrat, le porteur soit en droit de réclamer à titre de créancier la somme qui, d'après les conditions de la police ou contrat, lui serait due par suite de cette résiliation.

Proviso: si la police est résiliée.

116. Le liquidateur doit, sans qu'il soit présentée aucune réclamation, notification ou preuve, ni fait aucune démarche par qui que ce soit, dresser une liste complète des personnes qui, d'après les livres et registres des officiers de la compagnie, paraissent avoir sur celle-ci quelque créance ou réclamation en vertu de la section cent quatorze du présent acte, ainsi que des montants dus à chacune de ces personnes; chacune d'elles doit être colloquée, inscrite comme créancière ou réclamante et avoir les droits d'un créancier ou réclamant, pour la somme qui lui est due ainsi, sans avoir à faire aucune réclamation, notification ou preuve, ni aucune démarche quelconque: pourvu, toutefois, qu'il soit loisible à chaque intéressé de contester la collocation, et aussi à toute personne non colloquée, ou mécontente de la somme pour laquelle elle a été colloquée, de produire sa propre réclamation. Lorsque la dite liste a été dressée, une copie certifiée par le liquidateur doit en être déposée sans délai au bureau du surintendant des assurances, à Ottawa; et le liquidateur est tenu de donner avis de ce dépôt par insertions dans la *Gazette du Canada*, la *Gazette* officielle de chaque province du Canada et deux journaux publiés dans le lieu où se trouve le principal bureau canadien de la compagnie, ou le plus à proximité; et aussi d'expédier sans délai par la poste, (port payé,) à chaque créancier sur la liste, une lettre d'avis de ce dépôt, portant son adresse en Canada, en tant qu'elle est connue, ou si le créancier est un étranger, celle de ses représentants ou agents en Canada, en tant qu'elle est connue.

Liste des créanciers à dresser par le liquidateur en vertu de la sec. 114.

Proviso.

Copie à fournir au surintendant des assurances.

Avis à chaque créancier.

117. Le porteur d'une police ou contrat d'assurance autre que sur la vie, dans le cas où il y aurait ouverture à réclama-

Si une police donne ouver-

ture à une réclamation après l'ordre de liquidation, mais dans les 30 jours du dépôt de la liste.

tion de sa part après la date de l'ordre de mise en liquidation, mais avant l'expiration de trente jours à compter du dépôt au bureau du surintendant des assurances de la liste dont il est parlé à la section cent quinze ci-dessus, peut réclamer à titre de créancier la valeur nette et intégrale de la perte qu'il a soufferte; et la liste susmentionnée, ainsi que la feuille des dividendes, doit être modifiée en conséquence, s'il est nécessaire: aucune réclamation dont l'ouverture a lieu après l'expiration du délai de trente jours, ne peut être admise à l'inscription sur l'actif de la faillite qu'autant que cet actif est suffisant pour remplir intégralement tous les créanciers.

Si l'assuré signifie dans les 30 jours qu'il est prêt à accepter une assurance dans une autre compagnie.

118. Si avant l'expiration du délai de trente jours susmentionné, le porteur d'une police ou contrat d'assurance autre que sur la vie, signifie par écrit au liquidateur qu'il est prêt à accepter une assurance à une autre compagnie ou à d'autres compagnies, en remplacement de la police ou contrat d'assurance de la compagnie insolvable, en ce cas le liquidateur peut, avec l'autorisation de la cour, le faire assurer par une ou plusieurs autres compagnies que le surintendant des assurances approuve, en appliquant à l'assurance le dividende afférant à ce porteur de police ou contrat, ou telle partie de l'actif de la compagnie insolvable que la cour a pu permettre d'y affecter; pourvu, toutefois, qu'en pareil cas l'assurance ne puisse être opérée qu'à la suite d'une convention générale avec une ou plusieurs autres compagnies consentant à prendre à leur charge tout ou partie des risques ou engagements en vigueur de la compagnie insolvable.

Rapport du liquidateur au surintendant des assurances.

119. Si la compagnie avait un permis d'opérer en vertu des actes concernant les assurances, il est du devoir du liquidateur de faire rapport au surintendant des assurances, une fois tous les six mois, ou plus souvent si celui-ci l'exige, sur l'état des affaires de la compagnie, et de fournir tels autres détails qui pourraient lui être demandés par ce fonctionnaire.

INDEX, 1881.

Compagnies, etc.	Etats annuels.						Relevé de ces états.				Liste des act. maies.	
	Incendie.	Vie.	Navigation.	Accidents.	Garantie.	Glaces.	Chaudières à vapeur.	Incendie.	Vie.	Navigation.		Général.
Accidents.....Page				249								267
<i>Aetna</i> , contre l'incendie.....	5	121						xxx	lv			
<i>Aetna</i> , sur la vie.....								xxx				
Agricultural de Watertown...	8		11						xxxix	xli		269
<i>Anchor Marine</i>			18					xxx	xxxix	xl		271
<i>British America</i>	15											
<i>Briton</i> , sur la vie.....		125							liv			
<i>Briton Medical</i>		128							liv			
Agricole du Canada, succes.	20											
Canada, cont. l'incen. et mar.	23							xxx	xxxix			274
Canada, sur la vie.....		131							liv			277
<i>Canadian Steam Users</i>						262						279
Citoyens.....	26	139		251	257			xxx	liv		lii	280
<i>Commercial Union</i>	31	141						xxx	liv			
Confédération, sur la vie.....		145							lv			284
<i>Connecticut Mutual</i>		149							lv			
<i>Dominion</i> , cont l'inc. et mar.	35							xxx				286
<i>Edinburgh</i> , sur la vie.....		151							lv			
<i>Équitable</i> , sur la vie.....		155							lv			
Assoc. d'assurance con. l'inc.	37							xxx				
Compagnie de garantie.....	40				254							289
<i>Guardian</i>	40							xxx				
<i>Hartford</i>	45							xxx				
<i>Imperial</i>	48							xxx				
<i>Lancashire</i>	51							xxx				
Association d'Ecosse.....		159							liv			
<i>Lion</i> , sur la vie.....		162							liv			
<i>Liverpool and London and Globe</i>	54	165						xxx	liv			
<i>London and Lancashire</i> , c.l'i.	58							xxx				
<i>London and Lancashire</i> , s.la v		169							liv			
Londres, assurance de.....	61	174						xxx	liv			
<i>London Guarantee and Acci- dent</i>				258	258							
<i>London Mutual</i> , contre l'inc..	65							xxx				
<i>Metropolitan</i> , sur la vie.....		177							lv			
<i>Metropolitan Plate Glass In- surance Co.</i>						261						
Mutuelle, sur la vie.....		179							liv			292
<i>National</i> , sur la vie.....		182							lv			
<i>New-York</i> , sur la vie.....		185							lv			
<i>North America</i>		187							liv			293
<i>North British</i>	68	190						xxx	liv			
<i>Northern</i>	74							xxx				
<i>North-Western</i>		193							lv			
<i>Norwich Union</i>	78							xxx				
<i>Ontario Mutual</i> , sur la vie....		195							liv			
<i>Phœnix</i> de Brooklyn.....	81		70					xxx	xxxix	xli		
<i>Phœnix</i> de Londres.....	85							xxx				
<i>Phœnix</i> de Hartford.....		198							lv			

INDEX—*Suite.*

Compagnies, etc.	Etats annuels.							Relevé de ces états.				Liste des actionnaires
	Incendie.	Vie.	Navigation.	Accidents.	Garantie.	Glaces.	Chaudières à vapeur.	Incendie.	Vie.	Navigation.	Général.	
Provinciale, succession. Page	87
Quebec	89	xxx	294
Queen	92	200	xxx	liv
Reliance	203	liv
Royale Canadienne	97	99	xxx	xxxix	xl	299
Royal	101	206	xxxi	liv
Scottish Amicable	209	liv
“ Imperial	105	xxxi
“ Provident	213	liv
“ Provincial	215	lv
“ Union (U. S. Branch)	108
Souveraine	110	xxx	324
Standard, sur la vie	221	lv
Star, sur la vie	225	lv
Sun Mutual, sur la vie	228	252	liv	329
Toronto, sur la vie	232	liv	331
Travelers	235	253	lv
Union Mutual	238	lv
United States	242	lv
Ouest	112	114	xxx	xxxix	xl	332

DIVERS.

	PAGE.
RAPPORT DU SURINTENDANT, 10 juillet 1882.....	v à xxvii
Relevé des <i>primes d'assurances contre l'incendie</i> , 1869 à 1881.....	xxxiii et xxxvi
Relevé des indemnités payées sur pertes par <i>incendie</i> , de 1869 à 1881.....	xxxiv et xxxvii
Relevé des assurances contre <i>l'incendie</i> de 1869 à 1881.....	xxxviii
Assurance sur la navigation intérieure, 1881.....	xxxix
TABLEAUX GÉNÉRAUX de I. à VII.—Actif, passif, revenu et emplois d'argent.....	xlii à xlix
Rapports proportionnels.....	l et li
Revenu et dépenses de la compagnie d'assurances des Citoyens—Incendie, Accidents et Garantie—pour 1881.....	lii
Paiements aux assurés.....	lvi
Polices d'assurances sur la vie éteintes en 1881.....	lvii
Relevé des assurances contre les accidents au Canada, 1881.....	lviii
Listes des compagnies autorisées à opérer en Canada en vertu des actes d'assurances de 1875 et 1877, au 30 juin 1882, avec les noms de leurs agents principaux et le chiffre de leurs dépôt entre les mains du receveur général.....	lix à lxi
Annexe—Liste des actionnaires des différentes compagnies.....	267 à 336
Taxes des compagnies.....	337
Compagnies insolubles— <i>Atlantic Mutual</i> sur la vie.....	xxv et 339
do Agricole du Canada	xxv et 340
do <i>Globe Mutual</i> sur la vie.....	xxvi et 341
Association de secours mutuels du Canada	xxxvi et 317

INDEX—*Suite.*

	PAGE
Constitutionnalité de l'acte de la législature provinciale de l'Ontario, 39 Vict., chap. 34, S. R. O., chap. 162.....	xxvi et 350
Acte pour étendre l'application de l'Acte concernant les polices d'assurances contre l'incendie.....	354
Extrait de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.....	354
Ulrich vs la compagnie Nationale d'assurance.....	355
Parsons vs <i>The Citizens Insurance Company</i>	359
Parsons vs <i>The Queen Insurance Company</i>	360
Johnston vs <i>The Western Insurance Company</i>	361
Jugements rendus par la cour Suprême dans le procès de la <i>Queen Insurance Co.</i> , vs Parsons, et la compagnie d'assurance des Citoyens vs Parsons, le 21 juin 1880 :—	
Taschereau, J.....	362
Gwynne, J.....	733
Fournier, J.....	833
Henry, J.....	893
Le juge en chef.....	913
Jugement des lords du comité judiciaire du conseil privé, sur les appels de la compagnie d'assurance des Citoyens du Canada, vs Parsons, et <i>The Queen Insurance Company vs Parsons</i> , d'un jugement de la Cour Suprême du Canada, prononcé le 26 novembre 1881.....	xxvi et 401
Liste des actes ayant rapport à l'assurance, passés et sanctionnés dans la quatrième session du quatrième parlement, 45 Vict., 1882.....	
Texte de l'acte relatif aux banques, compagnies d'assurances, compagnies de prêts, sociétés de construction et corporations de commerce en état d'insolvabilité.....	411

BUREAU DU SURINTENDANT DES ASSURANCES,

OTTAWA, 1er avril 1883.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre le résumé ci-joint des opérations des compagnies d'assurances contre l'incendie et les risques de la navigation maritime, pour l'année 1882.

Ce résumé a été fait sur des rapports attestés sous serment, fournis par les compagnies, mais ils sont susceptibles d'être corrigés lorsque j'aurai l'honneur de vous transmettre leurs rapports complets, après avoir visité personnellement leurs bureaux principaux.

J'ai l'honneur d'être monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. B. CHERRIMAN,

Surintendant des assurances.

L'honorable sir LEONARD TILLEY, C.C.M.G., B.C.,

Ministre des finances.

RELEVÉS DE L'ANNÉE 1882.

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE AU CANADA—COMPAGNIES CANADIENNES.

	Argent reçu pour primes.	Nombre de nouvelles polices, y compris les renouvellements.	Chiffres nets des risques actuels.	Chiffres nets des pertes encourues durant l'année.	Chiffres nets des pertes payées.	Réclamations non-réglées.	
						Non-contestées.	Contestées.
British America.....	\$ 127,951	\$ 15,843,806	\$ 15,876,014	\$ 81,638	\$ 89,711	\$ 12,107	\$
Canada, contre l'incendie.....	25,960	3,019,779	Aucun.	63,912	73,838	293	Aucun.
Des Citoyens.....	* 137,341	† 19,848,819	20,544,161	126,716	119,581	13,077	26,882
London Mutual, contre l'incendie.....	104,893	13,942,996	38,015,364	55,845	60,138	7,473	5,769
Québec.....	49,867	5,013,252	6,436,690	47,632	43,338	5,294	Aucun.
Royale Canadienne.....	164,622	20,388,533	20,225,715	110,439	103,139	8,265	Aucun.
La Souveraine.....	102,554	12,285,907	18,968,711	90,981	78,811	12,170	5,546
De l'Ouest.....	295,580	33,780,623	32,496,834	194,185	174,478	28,719	Aucun.
Total pour 1882.....	1,009,368	124,123,715	152,564,079	771,348	733,654	91,509	38,197
Total pour 1881.....	1,206,470	140,331,163	153,436,408	1,351,783	1,336,758	91,107	8,650

* Non compris \$53,074 reçus pour assurances des risques de la compagnie d'assurance contre l'incendie et maritime du Canada.
 † Non compris \$10,995,797 reassurées de la compagnie d'assurances contre l'incendie et maritime du Canada.

COMPAGNIES BRITANNIQUES.

City of London.....	127,100	10,519,231	7,128,482	87,273	66,220	21,053	Aucun.
Commercial Union.....	307,967	31,629,814	31,656,368	269,787	238,110	31,335	8,200
Fire Insurance Association.....	116,655	13,186,510	11,090,799	79,647	75,568	9,365	Aucun.
Guardian.....	71,095	8,998,646	9,452,518	45,097	45,027	Aucun.	Aucun.
Imperial.....	179,520	19,872,327	18,848,052	98,188	100,755	5,300	3,000
Lancashire.....	298,539	21,668,199	22,320,434	123,456	121,876	7,948	8,100
Liverpool and London and Globe.....	161,962	20,957,629	26,511,023	106,204	107,074	1,300	Aucun.
London and Lancashire.....	105,197	13,183,008	8,200,171	39,943	30,537	9,406	Aucun.
London Assurance.....	68,576	8,156,137	8,156,137	99,281	35,707	Aucun.	Aucun.
North British.....	273,516	34,391,964	34,364,165	198,281	179,488	27,946	Aucun.
Northern.....	132,259	14,767,173	13,540,882	96,717	89,217	6,500	Aucun.

Norwich Union.....	73,067	9,788,396	8,523,538	43,086	40,436	2,650	Aucun.
Queen, de Londres.....	204,138	21,877,115	20,916,440	130,196	123,946	7,838	Aucun.
Royal.....	207,111	20,889,325	20,523,020	149,170	150,717	5,450	2,000
Scottish Imperial.....	569,481	62,360,557	56,870,326	336,611	315,855	22,481	1,000
Scottish Union and National.....	73,314	7,732,480	8,727,139	41,218	39,593	1,625	Aucun.
Total pour 1882.....	37,627	4,065,683	3,690,550	11,371	8,318	3,653	Aucun.
Total pour 1881.....	2,914,124	321,466,183	339,520,054	1,890,882	1,768,444	163,250	23,300
Total pour 1881.....	2,353,268	271,044,719	277,721,299	1,697,639	1,669,405	58,677	16,013

COMPAGNIES AMÉRICAINES.

Ætna.....	105,571	12,757,609	7,295,850	77,026	82,164	7,470	Aucun.
Agricole de Watertown.....	51,865	5,067,353	14,208,104	20,344	20,271	900	Aucun.
Hartford.....	103,355	10,575,775	10,688,292	54,883	56,554	2,064	Aucun.
Phenix de Brooklyn.....	27,004	4,063,781	2,580,099	4,110	3,710	400	Aucun.
Total pour 1882.....	287,815	32,454,518	34,772,345	156,363	162,699	10,834	Aucun.
Total pour 1881.....	287,338	30,040,366	31,063,261	162,859	163,661	16,040	Aucun.

RÉCAPITULATION.

8. Compagnies canadiennes.....	1,009,368	124,123,715	152,564,079	771,348	733,654	91,509	38,197
17. Compagnies britanniques.....	2,914,124	321,466,183	339,520,054	1,890,882	1,768,444	163,250	23,300
4. Compagnies américaines.....	287,815	32,454,518	34,772,345	156,363	163,699	10,834	Aucun.
Grand total pour 1882.....	4,211,307	478,044,416	526,856,478	2,818,593	2,661,797	265,593	60,497
Grand total pour 1881.....	3,827,116	441,416,238	462,210,968	3,212,381	3,169,824	165,824	24,663

ASSURANCES SUR LES RISQUES DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE AU CANADA, EN 1882.

	Chiffre net des primes reçues en argent.	Chiffre brut des nouvelles polices et des renouvellements.	Chiffre net des risques actuels.	Chiffre net des pertes réglées.	Réclamations non réglées.		Chiffre net des pertes encourues durant l'année.
					Non contestées.	Contestées.	
COMPAGNIES CANADIENNES.							
Anchof.....	29,828	2,597,784	\$ 5,500	\$ 9,418	\$ 1,501	\$	\$ 8,508
British America	16,071	3,811,597	2,500	20,596	5,508	Aucune.	8,432
Royale Canadienne.....	59,821	5,532,268	None.	44,297	9,720	Aucune.	30,552
Del'ouest	51,082	5,208,839	45,468	23,386	6,145	Aucune.	23,641
COMPAGNIES AMÉRICAINES.							
Etna.....	156,902	17,150,588	53,468	97,697	22,874	Aucune.	71,133
Phoenix de Brooklyn.....	9,841	1,808,461	Aucun.	1,053	Aucune.	Aucune.	1,053
	101	1,900,226	Aucun.	12,467	Aucune.	Aucune.	2,689
	9,942	3,768,697	Aucun.	13,520	Aucune.	Aucune.	3,722

RÉCAPITULATION.

Compagnies canadiennes.....	156,902	17,150,588	53,468	97,697	22,874	Aucune.	71,133
Compagnies américaines.....	9,942	3,768,697	Aucun.	13,520	Aucune.	Aucune.	3,722
	166,844	20,919,285	53,468	111,217	22,874	Aucune.	74,855

TABLEAU I.—Indiquant le TOTAL DE L'ACTIF, et sa nature, des compagnies canadiennes
COMPAGNIES

Compagnies.	Commencement des opérations.	Biens-fonds.	Prêts sur biens-fonds	Bons, effets et débetures.
		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Anchor.....	31 mars 1874.....	Aucun.	6,675 65	58,680 00
British America.....	1833.....	90,000 00	3,637 50	977,099 10
Contre l'incendie et marit., Canada.	1er septembre 1875 ..			
Des Citoyens.....	1er janvier 1865.....	85,900 00	Aucun.	92,101 00
London Mutual, contre l'incendie....	1859.....	Aucun.	1,100 00	Aucun.
Québec.....	1818.....	32,000 00	Aucun.	78,388 00
Royale Canadienne.....	13 août 1873.....	Aucun.	35,275 00	272,251 13
La Souveraine.....	Juillet 1871.....	1,687 74	11,700 00	99,254 12
De l'Ouest.....	Août 1851.....	57,440 00	26,850 00	972,607 21

* Y compris les paiements de primes, \$223,884 50.

faisant des opérations d'assurances contre l'incendie et sur la navigation intérieure.
CANADIENNES—ACTIF—1883.

Prêts sur garantie collatérale.	Soldes des agences et effets à recevoir.	Argent en caisse et en banques, ou déposé au gouvernement.	Intérêt dû et en cours.	Actif supplémentaire.	Total de l'actif.	Nature des assurances.
\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
Aucun.	20,525 51	11,976 50	1,175 00	27,520 19	126,552 85	Sur la navigation intérieure.
Aucun.	70,518 72	38,952 90	1,543 11	9,202 74	1,190,954 07	Contre l'inc. et sur la navig. int. et mar.
						Contre l'incendie.
Aucun.	28,127 50	16,123 07	379 37	21,805 36	243,536 30	Contre les incendies et sur les accidents.
Aucun.	*245,772 47	62,686 16	250 68	648 53	310,457 84	Contre l'incendie.
Aucun.	2,771 21	28,952 32	687 68	807 18	143,606 39	do
Aucun.	100,658 26	85,406 95	Aucun.	2,244 32	495,835 66	Contre l'inc. et sur la navig. int. et mar.
52,940 00	41,656 45	31,221 20	3,276 15	1,506 40	243,242 06	Contre l'incendie.
Aucun.	157,887 59	91,141 73	3,832 95	36,880 84	1,346,640 32	Contre l'inc. et sur la navig. int. et marit.

TABLEAU II.—Indiquant l'actif au Canada des compagnies britanniques et américaines
COMPAGNIES BRITANNIQUES—

Compagnies.	Commencement des opérations au Canada.	Biens-fonds.	Prêts sur biens-fonds.	Effets, bons et débetures.
		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
City of London.....	1er septembre 1881...	Aucun.	Aucun.	102,200 00
Commercial Union.....	11 septembre 1863....	Aucun.	Aucun.	109,830 92
Fire Insurance Association.....	Décembre 1880.	Aucun.	Aucun.	100,000 00
Guardian.....	1er mai 1869.....	Aucun.	Aucun.	102,321 67
Imperial.....	1864.....	Aucun.	Aucun.	103,290 12
Lancashire.....	Juillet 1864.....	Aucun.	3,000 00	50,613 33
Liverpool and London and Globe...	4 juin 1851.....	96,846 45	440,506 08	88,825 00
London and Lancashire.....	1er avril 1880.....	Aucun.	Aucun.	102,200 00
London Assurance.....	1er mars 1862.....	Aucun.	Aucun.	178,690 00
North British.....	1862.....	73,240 00	44,000 00	536,623 55
Northern.....	1867.....	Aucun.	Aucun.	104,999 99
Norwich Union.....	1er avril 1880.....	Aucun.	Aucun.	109,000 00
Phoenix, de Londres.....	1804.....	Aucun.	Aucun.	107,626 00
Queen.....	5 juillet 1859.....	1,080 00	980 00	148,434 00
Royal.....	Vers 1848.....	120,000 00	Aucun.	564,533 34
Scottish Imperial.....	1869.....	Aucun.	Aucun.	36,712 50
Scottish Union and National.....	Février 1882.....	Aucun.	Aucun.	122,673 00

COMPAGNIES

Ætna, contre l'incendie.....	1821.....	Aucun.	Aucun.	112,555 00
Agricole, de Watertown.....	Octobre 1878.....	900 00	Aucun.	119,500 00
Hartford.....	1836.....	Aucun.	Aucun.	107,625 75
Phenix, de Brooklyn.....	1er mai 1874.....	Aucun.	Aucun.	119,625 00

aisant des opérations d'assurances contre l'incendie et sur la navigation intérieure.
ACTIF AU CANADA—1882.

Prêts sur garantie collatérale.	Soldes des agences et effets à recevoir.	Argent en caisse et en banques, ou déposé avec le gouvernement.	Intérêt dû et en cours.	Actif supplémentaire.	Total de l'actif au Canada.	Nature des assurances.
\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
Aucun.	6,435 43	5,454 85	Aucun.	4,308 38	118,398 66	Contre l'incendie.
Aucun.	9,270 84	17,979 79	Aucun.	1,800 00	138,881 55	do
Aucun.	12,579 13	4,697 93	Aucun.	992 41	118,269 47	do
Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	102,321 67	do
Aucun.	Aucun.	12,587 88	Aucun.	Aucun.	115,878 00	do
Aucun.	17,625 50	57,956 75	898 98	Aucun.	130,094 56	do
1,551 94	3,884 04	122,580 38	7,969 12	2,000 00	764,163 01	Contre l'incendie et sur la vie.
Aucun.	5,124 25	12,183 86	Aucun.	Aucun.	119,508 11	Contre l'incendie.
Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	178,690 00	Contre l'incendie et sur la vie.
Aucun.	37,125 96	39,312 49	6,515 90	2,500 00	789,317 90	do
Aucun.	12,430 56	3,141 69	1,370 82	Aucun.	121,943 06	Contre l'incendie.
Aucun.	2,250 00	5,606 84	227 00	Aucun.	162,083 84	do
Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	107,626 00	do
2,792 47	12,873 44	6,759 63	120 59	2,150 00	175,190 13	Contre l'incendie et sur la vie.
19,303 50	45,094 89	7,204 64	Aucun.	7,319 90	763,456 27	do
Aucun.	6,162 52	71,152 44	1,235 53	Aucun.	115,262 99	Contre l'incendie.
Aucun.	1,639 28	Aucun.	Aucun.	Aucun.	124,312 28	do

AMÉRICAINES.

Aucun.	10,194 78	3,777 48	Aucun.	Aucun.	126,527 26	Contre l'inc. et sur la nav. intér. et mar.
Aucun.	12,827 42	Aucun.	Aucun.	Aucun.	133,227 42	Contre l'incendie.
Aucun.	2,223 27	Aucun.	Aucun.	Aucun.	109,849 02	do
Aucun.	879 69	Aucun.	Aucun.	1,568 00	122,072 69	Contre l'inc. et sur la nav. intér. et mar.

TABLEAU III.—Indiquant le total du passif des compagnies canadiennes faisant des opérations d'assurances contre l'incendie et sur la navigation intérieure

COMPAGNIES CANADIENNES—PASSIF, 1882.

Compagnies.	Pertes non-réglées (I. et N. I. et M.)	Réserve des primes non-réalisées (I. et N. I. et M.) et passif d'autres départements.	Divers.	Total des obligations, non compris le fonds-social.	Excédant de l'actif sur les obligations, à l'exclusion du capital.	Capital social payé.	Surplus (s'il y en a) de l'actif sur le passif et le capital social.	Nature des assurances.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
Anchor	22,013 97	153 75	8,524 16	30,691 88	e 95,860 97	143,430 00		
British America.....	151,906 99	388,544 27	36,845 94	577,297 20	e 613,656 87	500,000 00	113,656 87	Sur la navigation intérieure et maritime. Contre l'inc. et sur la navig. de l'int. et marit. do
Des Citoyens	19,155 13	100,375 28	55,784 11	175,314 52	e 68,221 78	256,190 48		Contre l'inc. sur les accidents et de garantie. Contre l'incendie. do
London Mutual Fire.....	7,473 25	240,183 48	Aucun.	247,656 73	e 62,801 11	Aucun.	62,801 11	
Québec.....	5,294 07	39,459 13	525 25	45,278 45	e 98,327 94	373,990 00		
Royale Canadienne	33,951 57	137,481 47	Aucun.	171,432 04	e 324,403 62	300,000 00	24,403 62	Contre l'inc. et sur la navig. intérieure et marit. Contre l'incendie.
Souveraine.....	36,291 84	115,438 34	118 91	151,849 09	e 91,392 97	191,890 00		
De l'Ouest	117,027 55	677,808 85	36,378 61	831,115 01	e 515,525 31	400,000 00	115,525 31	Contre l'inc. et sur la navig. inter. et marit.

TABLEAU IV.—Indiquant le passif au Canada des compagnies britanniques et américaines faisant des opérations d'assurances contre l'incendie et sur les risques de la navigation intérieure au Canada, pour l'année 1882.
COMPAGNIES BRITANNIQUES—PASSIF AU CANADA.

	Pertes non réglées (incendie, navigation intérieure et maritime.)	Réserve des primes non acquises (incendie, navigation intérieure et maritime.)	Passif dans le département de la vie.	Divers.	Total du passif au Canada.	Excédant de l'actif sur le passif.	Nature des assurances.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
City of London.....	21,052 85	60,181 17	730 19	81,963 21	e 36,435 45	Contre l'incendie.
Commercial Union.....	39,534 54	185,314 06	Aucun.	224,848 60	d 85,967 05	do
Fire Insurance Association.....	9,365 00	62,657 14	Aucun.	72,022 14	e 46,247 33	do
Guardian.....	Aucun.	43,756 10	Aucun.	43,756 10	e 58,565 57	do
Imperial.....	8,300 00	102,569 18	95 00	110,964 18	e 4,913 82	do
Lancashire.....	16,047 52	124,926 72	Aucun.	140,974 24	d 10,879 68	do
Liverpool and London and Globe.....	1,300 00	115,197 87	50,000 00	1,036 73	167,534 60	e 596,638 41	Cont. l'inc et sur la vie.
London and Lancashire.....	9,406 32	58,654 30	Aucun.	68,060 62	e 51,447 49	Contre l'incendie.
London Assurance.....	Aucun.	37,405 09	4,000 00	Aucun.	41,406 09	e 137,283 91	do
North British.....	27,945 65	156,302 03	275,000 00	Aucun.	459,247 68	e 280,070 22	Cont. l'inc. et sur la vie.
Northern.....	6,500 00	83,453 65	Aucun.	89,953 65	e 31,989 41	Contre l'incendie.
Norwich Union.....	2,650 00	43,933 54	Aucun.	46,583 54	e 115,600 30	do
Phoenix, de Londres.....	7,837 71	125,952 62	Aucun.	133,790 33	d 26,164 33	do
Queen.....	7,450 00	118,031 24	80,000 40	259 81	205,801 45	d 30,611 32	Cont. l'inc. et sur la vie.
Royal.....	23,481 00	400,921 51	275,000 00	Aucun.	689,402 51	e 64,053 76	do
Scottish Imperial.....	1,625 00	51,814 21	4,084 54	57,523 75	e 57,739 24	Contre l'incendie.
Scottish Union and National.....	3,053 38	18,197 80	Aucun.	21,251 18	e 103,061 10	do

COMPAGNIES AMÉRICAINES.

Atlas, contre l'incendie.....	7,470 00	35,604 42	Aucun.	43,074 42	e 83,452 84	C l'inc. et sur la nav. int.
Agricultural, de Watertown.....	900 00	73,221 19	Aucun.	74,121 19	e 59,106 23	Contre l'incendie.
Hartford.....	2,063 85	56,016 21	Aucun.	58,080 06	e 51,768 96	do
Phoenix, de Brooklyn.....	400 00	14,185 37	Aucun.	14,585 37	e 107,487 32	C. l'inc. et sur la nav. int.

TABLEAU V.—Indiquant le REVENU et les EMPLOIS, en argent, des compagnies navigation intérieure; le revenu et les emplois en argent, au Canada,

COMPAGNIES CANADIENNES—REVENU

REVENU (EN ARGENT).

Compagnies.	Argent reçu en primes.	Intérêt et dividendes sur effets, etc.	Divers.	Total du revenu en argent.	Paiements sur le capital social, non compris dans le revenu.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Anchor.....	29,927 59	4,188 38	2,180 95	36,296 92	8,150 00
British America.....	801,508 65	55,328 25	2,636 79	859,473 69	Aucun.
Canada, cont. l'inc. et marit.					
Citoyens.....	194,014 90	7,010 67	10,002 61	211,028 18	450 00
London Mutual, cont. l'incend.	104,893 21	2,418 59	2,202 17	109,513 97	Aucun.
Québec.....	49,866 99	6,124 45	1,587 78	57,579 22	2,945 00
Canadienne Royale.....	302,466 88	16,892 24	11,715 96	331,075 08	700 00
Souveraine.....	118,695 72	4,968 07	60 02	123,723 81	73,450 00
De l'Ouest.....	1,372,774 25	48,130 73	Aucun.	1,420,904 98	Aucun.

COMPAGNIES

City of London.....	127,099 79	4,200 00	Aucun.	131,299 79	
Commercial Union.....	307,966 77	5,148 72	Aucun.	313,115 49	
Fire Insurance Association...	116,655 44	4,000 00	Aucun.	120,655 44	
Guardian.....	71,095 03	5,017 17	Aucun.	76,112 20	
Imperial.....	179,519 86	5,003 40	Aucun.	184,523 26	
Lancashire.....	208,539 45	7,701 14	Aucun.	216,240 59	
Liverpool & London & Globe.	161,961 70	39,786 70	4,450 76	206,199 16	
London and Lancashire.....	105,196 58	4,343 66	Aucun.	109,540 24	
London Assurance.....	66,575 79	7,500 00	Aucun.	74,075 79	
North British.....	273,515 71	63,834 56	4,450 00	341,800 27	
Northern.....	132,258 80	5,049 98	Aucun.	137,308 78	
Norwich Union.....	73,066 51	4,833 64	Aucun.	77,900 15	
Phoenix, de Londres.....	204,137 90	5,014 89	Aucun.	209,152 79	
Queen.....	207,110 57	5,406 53	Aucun.	212,517 10	
Royal.....	569,481 10	19,205 76	6,595 06	595,281 92	
Scottish Imperial.....	72,313 77	5,554 70	Aucun.	77,868 47	
Scottish Union and National...	37,627 34	6,167 20	Aucun.	43,794 54	

COMPAGNIES

Ætna, contre l'incendie.....	115,412 04	4,819 77	Aucun.	120,231 81	
Agricole, de Watertown.....	51,885 32	68 42	Aucun.	51,953 74	
Hartford.....	103,355 12	3,585 00	Aucun.	106,940 12	
Phenix, de Brooklyn.....	28,877 15	Aucun.	Aucun.	28,877 15	

canadiennes faisant au Canada des opérations d'assurances centre l'incendie ou sur la des compagnies britanniques et américaines faisant les mêmes opérations.

ET EMPLOIS, 1882.

EMPLOIS (ARGENT).

Payé pour pertes.	Dépenses générales.	Dividendes ou boni aux actionnaires.	Total des emplois d'argent.	Excédant des primes sur les pertes payées.	Excédant du revenu sur les emplois.	Nature des assurances.
\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
14,323 99	5,535 08	Aucun.	19,859 07	e 15,603 60	e 16,437 85	Intér. et marit.
629,231 72	242,908 68	49,730 00	921,870 40	e 172,276 93	d 62,396 71	Cont. l'incendie, intér. et marit.
119,581 21	71,519 54	Aucun.	191,100 75	e 74,433 69	e 19,927 43	Cont. l'incendie,
60,758 44	26,797 50	Aucun.	87,555 94	e 44,134 77	e 21,958 03	do
42,337 83	11,895 02	325 25	54,558 10	e 7,529 16	e 3,021 12	do
235,406 66	70,058 95	12,750 00	318,215 01	e 67,060 82	e 12,860 07	Cont. l'incendie, intér. et marit.
81,454 42	48,075 28	8 22	129,537 92	e 37,241 30	d 5,814 11	Contre l'incendie
1,037,091 86	376,710 33	48,000 00	1,461,802 19	e 335,682 39	d 40,897 21	Cont. l'incendie, int. et marit.

BRITANNIQUES.

66,220 07	36,957 64	103,177 71	e 60,879 72	e 28,122 08	Contre l'incendie
238,109 70	60,672 65	298,782 35	e 69,857 07	e 14,333 14	do
75,567 92	29,071 27	104,639 19	e 41,087 52	e 16,016 25	do
45,026 94	15,550 00	60,576 94	e 26,068 09	e 15,535 26	do
100,755 16	36,458 63	137,213 79	e 78,764 70	e 47,309 47	do
121,875 76	45,472 97	167,348 73	e 86,663 69	e 48,891 86	do
107,074 20	36,679 22	143,753 42	e 54,887 50	e 62,445 74	do
30,536 52	26,911 47	57,447 99	e 74,660 06	e 52,092 25	do
35,706 61	14,712 83	50,419 44	e 30,869 19	e 23,656 35	do
179,488 10	60,707 95	240,196 05	e 94,027 61	e 101,644 22	do
89,216 59	27,056 40	116,272 99	e 43,042 21	e 21,035 79	do
40,436 37	18,218 16	58,654 53	e 32,630 14	e 19,245 62	do
123,945 74	46,869 89	170,815 63	e 80,192 16	e 38,337 16	do
150,716 94	44,886 42	195,603 36	e 56,393 63	e 16,913 74	do
315,855 01	132,677 20	448,532 21	e 253,626 09	e 146,749 71	do
39,593 30	17,012 10	56,605 40	e 32,720 47	e 21,263 07	do
8,317 58	8,587 05	16,904 63	e 29,389 76	e 26,889 91	do

AMÉRICAINES.

83,216 80	17,579 30	100,796 10	e 32,195 24	e 19,435 71	Contre l'incendie et navig. intér.
20,270 79	16,855 86	37,126 65	e 31,614 53	e 14,827 09	Contre l'incendie
56,553 70	18,209 76	74,763 46	e 46,801 42	e 17,176 66	do
16,177 00	8,422 42	24,599 42	e 12,700 15	e 4,277 73	Cont. l'incendie, int. et marit.

RELEVÉ de la compagnie d'assurances des Citoyens du Canada. — Département de l'incendie, des accidents et des garanties, pour l'année expirée le 31 décembre 1882.

Nature des assurances.	REVENU, EN ARGENT.					EMPLOIS, EN ARGENT.					
	Argent reçu pour primes.	Intérêt et dividendes sur actions, etc.	Divers.	Revenu total en argent.	Recu à compte du capital social non compris dans le revenu	Pertes payées.	Dépenses générales.	Dividendes ou boni aux actionnaires	Total des emplois d'argent.	Excédant des primes sur les pertes.	Excédant des recettes sur les dépenses.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Cont. l'inc...	194,014 90	7,010 67	10,002 61	211,028 18	450 00	119,581 21	71,519 54	191,100 75	e 74,433 69	e 19,927 43
Accidents ...	19,285 14	Aucun.	Aucun.	19,285 14	3,347 31	8,271 92	11,619 23	e 15,937 83	e 7,665 91
Garantie ...	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	8,225 77	454 08	8,679 85	d 8,225 77	d 8,679 85
	213,300 04	7,010 67	10,002 61	230,313 32	450 00	131,154 29	80,245 54	None.	211,399 83	e 82,145 75	e 18,913 49

* Y compris les boni aux porteurs de polices, \$67.

RELEVÉ DES ÉTATS

FOURNIS PAR LES

COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE AU CANADA

POUR L'ANNÉE

1882.

RELEVÉ DES COMPAGNIES D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS
AU CANADA EN 1882.

BUREAU DU SURINTENDANT DES ASSURANCES,

OTTAWA, 28 avril 1883.

A l'honorable sir LEONARD TILLEY, C.C.M.G., C.B.,
Ministre des finances.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre le résumé ci-joint des opérations des compagnies d'assurances sur la vie et contre les accidents, au Canada, pour l'année 1882.

Ce résumé est susceptible d'être corrigé.

Votre obéissant serviteur,

J. B. CHERRIMAN,

Surintendant des assurances.

RELEVÉ des assurances sur la vie au Canada, 1882.

	Primes de l'année.	Nombre de nouvelles polices.	Chiffre des nouvelles polices.	Nombre des polices en vigueur à la date du rapport.	Chiffre net des polices en vigueur à la date du rapport.	Nombre de polices échuës.	Chiffre net des polices échuës.	Réclamations payées.	RÉGLAMATIONS NON RÉGLÉES.		Date du rapport.
									Non contestées.	Contestées.	
<i>Compagnies canadiennes.</i>											
Canada.....	733,610	1,936	3,553,535	15,302	27,292,776	128	241,818	243,269	58,437	Aucune	30 avril 1882.
Citoyenne.....	40,227	272	500,960	883	1,333,762	10	18,374	20,600	5,000	Aucune	31 déc. 1882.
Congrégation.....	277,515	1,315	2,350,060	6,355	9,755,663	39	63,709	59,127	14,939	Aucune	31 déc. 1882.
Fédéral.....	7,070	254	404,350	204	394,350	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune	31 déc. 1882.
Life Association of Canada.....	44,854	333	541,500	1,400	1,810,212	19	13,205	18,205	1,146	Aucune.	31 déc. 1882.
North American.....	77,067	575	1,220,700	947	1,757,650	3	1,500	1,509	Arb.	Aucune.	31 déc. 1882.
Ontario Mutual.....	161,982	697	114,183	1,267	1,841,287	9	1,319	1,319	Arb.	Aucune.	31 déc. 1882.
Soleil.....	215,108	1,341	1,720,550	4,235	5,429,479	27	26,800	28,431	8,438	Aucune.	31 déc. 1882.
Toronto.....	5,252	34	35,500	3,318	5,771,883	54	62,111	58,111	10,000	Aucune.	31 déc. 1882.
Totaux pour 1882.....	1,552,085	7,542	12,198,645	34,119	53,901,577	271	435,336	431,662
Totaux pour 1881.....	1,291,026	8,918	11,158,479	29,859	46,041,591	231	388,814	413,164
Augment. <i>t</i> —Diminution <i>d</i>	271,059	<i>t</i> 1,375	1,039,566	<i>t</i> 4,260	7,859,986	<i>t</i> 40	46,522	18,498
<i>Compagnies Britanniques.</i>											
Briton Life.....	2,885	Aucune.	Aucune.	63	113,222	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	31 déc. 1882.
Briton Medical.....	29,677	Aucune.	Aucune.	378	848,151	14	52,794	28,460	25,133	Aucune.	31 déc. 1882.
Commercial Union.....	20,682	9	23,117	301	683,914	6	10,090	10,090	Aucune.	Aucune.	31 déc. 1882.
Edinburgh.....	17,583	Aucune.	Aucune.	207	516,795	5	24,365	31,826	Aucune.	Aucune.	31 mars 1882.
Life Association of Scotland.....	83,203	Aucune.	Aucune.	1,535	2,983,529	32	76,812	68,713	27,253	Aucune.	5 avril 1882.
Lion.....	25,993	201	435,450	301	717,450	2	1,707	Aucune.	Aucune.	Aucune.	31 déc. 1882.
Liverpool and London and Globe.....	9,151	4	13,000	181	3,164,858	15	31,844	19,247	14,000	Aucune.	31 déc. 1882.
London and Lancashire.....	103,147	394	845,050	1,877	3,061,225	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	30 nov. 1882.
North British.....	24,357	11	36,500	326	929,866	6	27,039	42,851	Aucune.	Aucune.	31 déc. 1882.
Queer.....	10,390	10	20,000	205	429,835	5	6,495	2,245	5,250	Aucune.	31 déc. 1882.
Reliance.....	17,265	Aucune.	Aucune.	397	473,463	8	18,400	8,007	10,900	Aucune.	31 janv. 1883.
Royal.....	22,616	9	16,900	325	453,143	6	23,389	21,119	3,345	Aucune.	31 déc. 1882.
Scottish Amicable.....	15,259	Aucune.	Aucune.	325	978,274	8	61,139	19,941	49,667	Aucune.	31 déc. 1882.
Scottish Provident.....	4,872	Aucune.	Aucune.	193	220,976	5	3,163	2,798	1,217	Aucune.	31 déc. 1882.

*Scottish Provincial.....	26,878	Aucune.	Aucune.	523	922,991	8	14,884	21,843	12,694	Aucune.	31 janvier 1883.
Standard.....	236,513	563	1,359,047	3,617	7,757,699	43	169,618	94,241	26,971	Aucune.	15 nov. 1882.
Star.....	23,334	47	64,186	378	850,534	1	973	Aucune.	973	Aucune.	31 déc. 1882.
Totaux pour 1882.....	674,362	1,254	2,833,250	10,881	22,328,872	162	462,712	373,088
Totaux pour 1881.....	613,595	1,171	2,536,120	10,242	20,983,092	144	340,767	339,710
Augmentation <i>t</i> —diminution <i>d</i>	60,767	<i>t</i> 83	297,130	<i>t</i> 642	1,345,780	<i>t</i> 18	121,945	33,378
<i>Compagnies américaines.</i>											
Alma.....	503,524	1,420	2,478,401	10,090	13,092,994	141	167,214	154,864	30,624	7,000	31 déc. 1882.
Connecticut.....	118,273	Aucune.	Aucune.	1,938	3,764,593	36	50,425	53,066	6,663	Aucune.	31 déc. 1882.
Equitable.....	253,868	475	1,633,800	2,882	7,446,801	21	80,603	55,603	25,000	Aucune.	31 déc. 1882.
Metropolitan.....	22,893	4	6,000	355	803,432	4	7,000	Aucune.	7,000	Aucune.	31 déc. 1882.
*National.....	9,357	Aucune.	Aucune.	407	441,702	6	7,700	6,676	5,500	5,500	31 déc. 1882.
*New York.....	91,139	Aucune.	Aucune.	1,418	3,533,955	23	77,770	59,014	21,676	Aucune.	31 déc. 1882.
*North Western.....	63,078	Aucune.	Aucune.	590	857,235	3	7,000	9,061	Aucune.	Aucune.	31 déc. 1882.
*Phoenix of Hartford.....	27,492	Aucune.	Aucune.	1,691	2,046,326	40	53,292	37,692	24,000	Aucune.	31 déc. 1882.
Travelers.....	107,972	304	639,509	2,416	3,488,976	21	17,682	17,594	9,300	3,000	31 déc. 1882.
Union Mutual.....	103,923	452	647,250	2,211	3,295,750	26	63,783	59,845	7,018	Aucune.	31 déc. 1882.
United States.....	1,539	10	19,000	36	84,955	3	4,510	4,510	Aucune.	Aucune.	31 déc. 1882.
Totaux pour 1882.....	1,308,158	2,665	5,423,960	24,045	38,857,629	334	536,959	472,925
Totaux pour 1881.....	1,190,068	2,198	3,923,412	22,756	36,266,249	337	583,245	636,327
Augmentation <i>t</i> —diminution <i>d</i>	118,090	<i>t</i> 467	1,500,548	<i>t</i> 1,289	2,591,380	<i>d</i> 3	46,286	163,402

RÉCAPITULATION.

9. Compagnies canadiennes.....	1,552,085	7,542	12,198,645	34,119	53,901,577	271	435,336	431,662
18. Compagnies britanniques.....	674,362	1,254	2,833,250	10,881	22,328,872	162	462,712	373,088
11. Compagnies américaines.....	1,308,158	2,665	5,423,960	24,045	38,857,629	334	536,959	472,925
Totaux pour 1882.....	3,534,605	11,461	20,455,255	69,048	115,088,078	767	1,435,007	1,277,675
Totaux pour 1881.....	3,094,689	12,287	17,618,011	62,857	103,290,932	712	1,312,826	1,389,201
Augmentation <i>t</i> —diminution <i>d</i>	449,916	<i>d</i> 826	2,837,244	<i>t</i> 6,191	11,797,146	<i>t</i> 55	122,181	111,526

* Ces compagnies ont cessé de faire de nouvelles opérations au Canada. † Ces montants sont nets, les réassurances ayant été déduites. ‡ Ci-devant Mutual Life. ** Cette diminution se trouve dans les polices industrielles seulement. † Dans les polices ordinaires il y a eu une augmentation de 630 pour \$1,274,846.

AUGMENTATION ou diminution des affaires d'assurance sur la vie pour 1882, comparée avec 1881.

COMPAGNIES CANADIENNES.

Augmentation (i) — diminution (d).	Primes de l'année.	Nombre de nouvelles polices.	Chiffre des nouvelles polices.	Nombre de polices en vigueur à cette date.	Chiffre des polices en vigueur.	Nombre de polices échues.	Chiffre net des polices échues.	Reclamations payées.
	\$		\$		\$		\$	\$
Canada.....	i 64,899	d 126	d 161,245	i 1,204	i 2,388,605	i 3	i 2,716	d 18,107
Citoyenne.....	i 19,059	i 181	d 346,800	i 172	i 301,508	Aucune.	i 3,673	i 8,414
Confédération.....	i 62,777	i 187	i 432,848	i 977	i 1,752,584	i 13	i 23,162	i 6,675
*Life Association of Canada.....	i 7,547	i 34	i 121,500	i 137	i 238,614	i 6	i 6,782	i 7,482
North American, générales.....	i 42,714	i 41	i 159,779	i 432	i 811,650	i 2	i 560	d 500
do industrielles.....	i 1,459	i 2,006	i 235,280	i 34	i 3,075	i 2	i 882	i 882
Ontario Mutual.....	i 66,534	i 235	i 126,717	i 890	i 1,237,468	i 8	i 4,840	i 12,892
Soleil.....	i 1,010	i 143	i 114,601	i 271	i 781,732	i 5	i 3,807	i 1,759
Toronto.....	i 263,989	d 33	d 41,300	i 43	i 49,600	i 1	i 1,300	d 1,100
Total, augment. ou dimin. pour les comp. canad....	i 263,989	d 1,630	i 635,216	i 4,006	i 7,465,636	i 40	i 46,532	i 18,498

COMPAGNIES BRITANNIQUES.

Briton Life.....	d 506	d 8	d 20,000	d 3	d 5,678	Aucune.	Aucune.	Aucune.
Commercial Union.....	i 93	i 3	d 2,190	i 1	i 1,541	i 6,831	i 4,925	i 4,925
Lion.....	i 11,815	i 39	i 25,550	i 139	i 298,950	Aucune.	Aucune.	Aucune.
Liverpool and London and Globe.....	i 173	i 1	i 10,300	d 4	i 1,592	d 2,300	d 3,468	d 3,468
London and Lancashire.....	i 24,417	i 8	i 112,350	i 259	i 508,954	i 7	i 12,685	d 2,521
London Assurance.....	Aucune.	d 1	i 973	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.
North British.....	d 1,193	d 7	d 9,450	d 5	d 27,163	d 1	d 944	d 24,104
Queeh.....	i 509	i 5	d 4,500	i 2	i 21,646	i 4	i 5,495	i 2,245
Royal.....	d 4,833	d 3	d 1,427	d 3	i 16,381	i 3	i 17,821	i 15,651
Standard.....	i 41,789	i 49	i 286,447	i 398	i 887,685	d 1	i 20,484	d 1,646
St. Paul.....	i 1,955	i 3	d 66,727	i 35	i 45,206	Aucune.	i 436	d 497
Total, augment. ou dim. pour les comp. britann....	i 74,093	i 83	i 297,130	i 779	i 1,710,086	i 13	i 62,456	i 38,103

COMPAGNIES AMÉRICAINES.

Atina.....	i 101,927	i 275	i 657,039	i 1,003	i 1,723,986	i 51	i 61,430	i 54,114
Equitable.....	d 33,503	i 24	i 554,860	i 227	i 997,184	d 10	i 518	d 31,982
Metropolitan.....	d 2,588	d 7	d 26,000	d 30	i 87,500	d 2	i 2,000	d 7,000
Travelers.....	i 13,067	i 46	i 120,509	i 85	i 259,357	d 6	i 11,569	d 24,020
Union Mutual.....	i 9,119	i 119	i 175,200	i 286	i 407,722	d 3	i 2,848	d 24,766
6 United States.....	d 301	i 10	i 19,000	i 10	i 41,290	i 2	i 3,510	i 3,510
Total de l'augm. ou dimin. pour les ctes américaines.....	i 154,727	i 467	i 1,500,548	i 1,581	i 3,341,039	i 36	i 56,090	d 30,144

RÉCAPITULATION.

8 Compagnies canadiennes.....	i 263,989	d 1,630	i 635,216	i 4,006	i 7,465,636	i 40	i 46,532	i 18,498
11 Compagnies britanniques.....	i 74,093	i 83	i 297,130	i 779	i 1,710,086	i 13	i 62,456	i 38,103
6 Compagnies américaines.....	i 154,727	i 467	i 1,500,548	i 1,581	i 3,341,039	i 36	i 56,090	d 30,144
25 Total de l'augmentation ou de la diminution.....	i 492,809	d 1,080	i 2,432,894	i 6,366	i 12,516,761	i 89	i 165,028	i 26,457

* Ci-devant Mutuelle sur la vie.

RÉSUMÉ des assurances contre les accidents au Canada pour l'année 1882.

	Primes de l'année.	Nombre de polices nouvelles et renouvelées.	Chiffre des polices nouvelles et renouvelées.	Nombre de polices en vig. à cette date.	Chiffre net des risques en vigueur à cette date.	Pertes encourues pendant l'année.	Indemnités payées.	RÉCLAMATIONS NON-RÉGLÉES.	
								Non cotées.	Cotées.
	\$		\$		\$		\$	\$	\$
*Accidents	40,535	4,082	7,074,650	10,951	10,951	Auc.	Auc.
Citoyenne	19,285	2,627	3,583,820	1,686	1,927,225	3,611	3,347	309	Auc.
London Guarantee and Accident	5,625	807	1,465,100	1,163	2,052,100	1,184	1,184	Auc.	Auc.
Soleil	11,084	921	1,673,017	1,157	1,050,850	2,381	2,381	Auc.	Auc.
Travelers	25,550	1,981	4,823,600	19,938	2,576	5,000
Totaux.....	102,079	10,418	18,620,187	37,801	2,885	5,000

* Opérations canadiennes seulement.

ASSOCIATION DU FONDS DE GARANTIE SUR LA VIE, DITE
"DOMINION."

Argent reçu pour contributions, cotisations et paiements pour le fonds de garantie, \$12,816 ; certificats émis pendant l'année, 668—montant, \$668,000 ; certificats en vigueur à cette date, 1,267—montant, \$1,267,000 ; certificats échus pendant l'année, 3—montant, \$3,000 ; réclamations payées, \$3,000 ; réclamations non-réglées, aucune.

RÉPONSE

(12c)

A un ORDRE de la CHAMBRE des COMMUNES, en date du 7 mai 1883 ;—
pour un état des montants collectifs des primes d'assurances contre le
feu perçues, et des pertes payées, pendant chacune des années 1880,
1881 et 1882, dans chacune des cités suivantes : Montréal, Québec, To-
ronto, Hamilton, Ottawa, Halifax et Saint-Jean, N.-B.

Par ordre,

Secrétariat d'Etat,
10 mai 1883.

HECTOR L. LANGEVIN,
Secrétaire d'Etat intérimaire

[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, la
réponse ci-dessus n'est pas imprimée.]

RAPPORT

DES

EXAMINATEURS DU SERVICE CIVIL

Imprimé par ordre du Parlement



OTTAWA
IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE, RUE WELLINGTON
1883

BUREAU DES EXAMINATEURS DU SERVICE CIVIL,

OTTAWA, 12 janvier 1883.

MONSIEUR,—En conformité de la 35e section de l'acte du service civil de 1882, j'ai l'honneur de vous soumettre le présent rapport du Bureau des examinateurs du service civil, pour la période qui s'étend depuis le 1er août, jour où ses membres ont reçu l'avis de leur nomination, jusqu'au 31 décembre dernier, ainsi que les documents suivants :

1. La version anglaise et la version française (marquée A) des règlements préparés par le Bureau et approuvés le 20 septembre par l'arrêté du conseil qui se trouve à la page 6.
2. Les programmes (marqués B) de l'examen préliminaire, de l'examen d'aptitude et des examens facultatifs.
3. La liste, marquée C, des candidats heureux aux examens préliminaires.
4. La liste, marquée D, des candidats heureux aux examens d'aptitudes.
5. La liste (marquée E) des candidats qui ont passé avec plus ou moins de succès, un ou plusieurs des examens facultatifs. Cette liste contient les noms de tous les candidats qui ont obtenu 50 points (le minimum) ou plus dans aucun des sujets ; le minimum étant de 50 et le maximum de 100 points pour chaque matière.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

P. LESUEUR,

Secrétaire.

A l'honorable secrétaire d'Etat,
Ottawa.

RAPPORT DU BUREAU DES EXAMINATEURS DU SERVICE CIVIL POUR
LA PÉRIODE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1882.

Le 1er août 1882, l'honorable secrétaire d'Etat informa MM. John Thorburn, LL. D., A. D. DeCelles et Peter LeSueur, tous de la ville d'Ottawa, qu'ils avaient été appelés à composer le Bureau des examinateurs du service civil, sous l'autorité de l'acte du service civil de 1882, afin de mettre à exécution les dispositions du dit acte relatives aux examens.

Les examinateurs se réunirent le 2 août et nommèrent le Dr Thorburn président du bureau et M. Peter LeSueur secrétaire. Le premier devoir qui leur incombait, était de préparer des règlements pour leur propre gouverne. Après avoir soigneusement examiné et étudié les systèmes d'examen du service civil suivis dans d'autres pays, le bureau rédigea et adopta la série des règlements contenus dans la brochure, marquée A, ci-annexée.

Ils rédigèrent ensuite les règlements à observer dans les examens ainsi que les différentes formules nécessaires, et le tout fut transmis au greffier du Conseil privé, le 7 septembre. Le 25 du même mois les examinateurs apprenaient d'une manière officielle, qu'à part certains changements de détails, les règlements avaient été approuvés par le gouverneur général en conseil. L'arrêté du conseil à ce sujet se trouve à la page 2 de la brochure dont il est question plus haut.

Le même jour, le Bureau fut en outre informé que le gouvernement désirait anticiper la date fixée par les règlements, pour le premier examen, et, en conséquence, le 7 novembre fut choisi au lieu du deuxième mardi de décembre. Les examinateurs employèrent le peu de temps qui leur restait à préparer, traduire et faire imprimer les programmes d'examens, à faire imprimer et distribuer les règlements et les formules, à nommer et renseigner les sous-examinateurs, à trouver des salles pour tenir les examens dans les différentes villes, ainsi qu'à se procurer et à envoyer le papier portant le sceau du bureau et les autres articles de papeterie nécessaires. (Une liasse complète, marquée B, des programmes d'examens anglais et français, est annexée au présent rapport.)

M. le Dr Thorburn fut chargé de surveiller les examens à Toronto, M. A. D. DeCelles, à Montréal, et M. P. LeSueur, à Halifax, N.-E.

Le bureau s'est efforcé de trouver des sous-examinateurs capables, et voici la liste de ceux qui ont été choisis. Ces messieurs se sont acquittés de leurs fonctions d'une manière satisfaisante.

SOUS-EXAMINATEURS.

A Saint-Jean, N.-B., le Révd Dr Bennett.

A Charlottetown, I. P.-E., M. D. Montgomery, surintendant général de l'Éducation.

A Québec, M. l'abbé Lagacé, Principal de l'École Normale.

A Ottawa, M. Thos. J. Richardson.

A Kingston, M. Roderick McKay, B. A.

A London, M. J. B. Boyle, inspecteur des écoles publiques.

A Winnipeg, le Révd. Archidiacre Pinkham.

A Victoria, C.-B., M. C. T. Dupont.

Il est impossible de donner exactement le nombre des personnes qui ont reçu des formules de demande d'admission aux examens, parce que dans plusieurs cas ces formules ont été envoyées à des personnes influentes de certaines parties du pays (cela à leur propre demande). Il se peut qu'elles n'aient pas toutes été distribuées, mais il est probable que 430 personnes, à peu près, en ont reçu. Sur ce nombre 392 ont subi l'examen, 160 ont passé l'examen préliminaire, et 167 celui d'aptitude. La liste des

premiers (C), et celle des derniers, marquée D, sont annexées au présent rapport.

Un bon nombre de candidats à l'examen d'aptitude ont aussi, avec plus ou moins de succès, passé un examen sur une ou plusieurs des matières facultatives, ce qui leur a valu une classification distinguée. Une liste de ces personnes, marquée E, indiquant les matières facultatives sur lesquelles elles ont passé cet examen est aussi annexée au présent rapport.

Comme l'examen de promotion, auquel pourvoit l'Acte du service civil, dépend des vacances qui peuvent se produire dans les départements, et qu'il n'a pas été fait rapport au Bureau d'aucune vacance, cet examen n'a pas eu lieu. A vrai dire, il était à peine possible de prendre les mesures légales préliminaires nécessaires dans un si court délai, mais tout probablement un examen de ce genre aura lieu, lors du prochain examen semi-annuel.

Il n'est peut-être pas hors de propos d'ajouter qu'en général les candidats qui n'ont pu réussir dans certaines matières, et en conséquence ont du être refusés, ont en général passé avec succès l'examen de la calligraphie, de la géographie, de l'histoire et de la composition, mais manqué celui de l'arithmétique ou de l'orthographe, le premier principalement. Comme ces deux matières sont tout à fait essentielles pour le service, les futurs candidats feront bien de s'en occuper spécialement.

Ainsi qu'on le verra, les candidats aux examens facultatifs ont presque invariablement choisi le sujet de la tenue des livres, quelquefois en même temps que d'autres sujets, et le résultat a démontré que, tandis que la plupart comprenaient passablement bien la théorie des comptes, relativement peu possédaient les connaissances pratiques nécessaires à un bon teneur de livres.

Somme toute, le Bureau a la satisfaction de reconnaître que, pour un premier essai, les examens ont aussi bien réussi qu'on pouvait raisonnablement s'y attendre.

Les examinateurs ne peuvent terminer leur rapport sans remercier l'honorable James Patton, percepteur de douanes, des services qu'il a rendus à l'examineur, à Toronto. Comme le nombre des candidats en cet endroit était très considérable, il était un peu difficile d'avoir un local convenable pour les examens, mais grâce à l'aide efficace de monsieur Patton et de deux des principaux employés de son bureau; cette difficulté a été surmontée, et les candidats ont eu tous les avantages désirables pour traiter leurs sujets.

Le tout très respectueusement soumis,

J. THORBURN, LL. D.,	} Examineurs du Service Civil.
A. D. DECELLES,	
P. LESUEUR,	
<i>Secrétaire.</i>	

OTTAWA, 12 janvier 1883.

A.

REGLEMENTS DU BUREAU DES EXAMINATEURS DU SERVICE CIVIL,
APPROUVÉS PAR L'HONORABLE DÉPUTÉ DU GOUVERNEUR
GÉNÉRAL EN CONSEIL, LE 20^{ME} JOUR DE SEPTEMBRE 1882.

Extrait de la GAZETTE DU CANADA, samedi, 30 septembre 1882.

[ARRÊTÉ DU CONSEIL, CONSEIL PRIVÉ,
OTTAWA, 20 septembre 1882.]

Les règlements suivants, qui devront être observés par le Bureau des Examineurs du Service Civil, ont été approuvés par l'honorable Député du Gouverneur Général en conseil le 20 septembre 1882.

JOHN J. MCGEE,
Greffier, Conseil privé.

RÈGLEMENTS DU BUREAU DES EXAMINATEURS DU SERVICE CIVIL.

1. L'un des membres du bureau sera élu président, et présidera à toutes les assemblées auxquelles il sera présent, et un autre membre remplira les fonctions de secrétaire.

2. Au cas de l'absence inévitable de l'un des membres du bureau, les deux autres membres pourront agir, et leurs décisions seront aussi valides que si les trois membres étaient présents.

3. Les examens réguliers auront lieu tous les six mois, aux différents endroits mentionnés dans l'acte, et dans tous autres endroits désignés par le gouverneur général en conseil; ils commenceront le deuxième mardi des mois de juin et décembre, et à toutes autres époques que les exigences du service public pourront demander, sauf pour ce qui est de la présente année, où les premiers examens auront lieu à la date la plus rapprochée possible.

4. Les examinateurs se réuniront à leur bureau, à Ottawa, le 15^e jour d'avril et le 15^e jour d'octobre de chaque année (à moins que ces dates ne tombent le dimanche, auquel cas ils se réuniront le lundi suivant), dans le but de préparer toutes choses pour les examens semestriels, et ils continueront à s'assembler jusqu'à ce que leurs travaux soient terminés.

5. Ils quitteront Ottawa pour les divers endroits où, sur leur représentation, le gouverneur en conseil ordonnera qu'ils fassent personnellement des examens, en temps convenable pour faire la part des retards possibles dans le voyage, et se trouver prêts à tous les points de vue aux jours fixés pour ces examens.

6. Les examens auront lieu simultanément, c'est-à-dire, les mêmes jours et les mêmes heures, dans les différents endroits désignés par l'acte, et seront conduits, dans chacun de ces endroits, précisément de la même manière et au moyen des mêmes questions.

7. Les examens se feront par écrit et sur du papier portant le sceau du bureau.

8. Pour les endroits où les examinateurs ne pourront pas être personnellement présents, il sera nommé des sous-examinateurs qui seront autorisés à diriger les examens et se gouverneront sur les règlements que leur fournira le bureau.

9. Les sous-examinateurs auront le pouvoir de prononcer sur les examens préliminaires, et de décider lesquels des candidats seront en état de se présenter aux examens d'aptitude et les y admettront; mais la décision sur les examens par écrit des

candidats qui n'aspirent qu'à des emplois d'un ordre inférieur, tels que ceux de messagers, garde-clefs, emballleurs, préposés des arrivages, chargeurs, etc., sera réservée au bureau, à Ottawa.

10. A la fin de chaque examen, il sera du devoir des sous-examineurs de rassembler les manuscrits de chaque candidat—heureux ou malheureux,—de les mettre sous enveloppe et de les adresser, dûment attestés (formule H) au secrétaire du bureau, à Ottawa.

CONDITIONS PRÉLIMINAIRES DES EXAMENS.

11. Le candidat à l'examen devra, comme conditions préliminaires, prouver au bureau :—

- (a) Qu'à l'époque fixée pour cet examen il aura dix-huit ans révolus, et s'il se présente pour le service intérieur, qu'il ne sera pas alors âgé de plus de trente-cinq ans.
- (b) Qu'il n'a aucune infirmité ou maladie physique qui pourrait l'empêcher de bien remplir les devoirs de sa charge.
- (c) Que ses mœurs le rendent propre à être employé dans le service civil.

NOTE (a). La preuve d'âge se fera par un extrait dûment certifié d'un registre de naissance, et, si cela n'est pas possible, par tel autre moyen qui pourra satisfaire le bureau. (Formule C.)

NOTE (b). La preuve de santé reposera sur le certificat d'un médecin pratiquant. (Formule D.)

NOTE (c). La respectabilité du candidat sera établie par le certificat d'un prêtre ou par tel autre moyen qui pourra satisfaire le bureau.

DEMANDES.

12. Les demandes d'admission aux examens seront faites sur une formule que le bureau fournira aux candidats (formule B), et elles devront être adressées au secrétaire du bureau assez tôt pour que ce dernier les reçoive au moins un mois avant l'ouverture des examens.

13. Il sera exigé de chaque candidat un versement de deux piastres, qu'il transmettra au secrétaire, avec les différentes formules (remplies) mentionnées dans l'article onze.

EXAMENS.

14. Seront admises aux examens toutes les personnes qui se conformeront aux exigences de l'Acte du service civil 1882, quant à la preuve de leur âge, de leur santé et de leurs mœurs; et tous les examens se feront en langue anglaise ou française, ou dans les deux langues, au choix du candidat.

15. Avis de chaque examen devant avoir lieu sous l'autorité de l'Acte, sera donné en langue française et en langue anglaise, dans la *Gazette du Canada*, au moins un mois avant la date fixée pour l'examen, et cet avis énoncera :

- (a) Quand et où l'examen aura lieu;
- (b) Les matières sur lesquelles portera l'examen.

16. L'examen sera pour l'admission :

- (a) Aux emplois de commis de troisième classe, dans la première division;
- (b) Aux emplois de messagers, emballleurs et trieurs, dans la première division;
- (c) Aux emplois de commis de troisième classe et à ceux de préposés au débarquement, de garde-clés, de préposés aux arrivages, et de messagers, dans la seconde division, pour le service des douanes;
- (d) Aux emplois de commis de troisième classe et à ceux d'agents d'accise, d'aides-inspecteurs des poids et mesures ou du gaz, et de messagers, dans la seconde division, pour le service du revenu de l'intérieur;

- (e.) Aux emplois de commis de troisième classe, de courriers sur chemins de fer et paquebots, de facteurs, de facteurs boîtiers, de chargeurs et de messagers, dans la seconde division, pour le service des postes ;
- (f.) Aux emplois de commis de troisième classe et de messagers, emballeurs et trieurs, dans toutes les autres branches de la seconde division, et aux autres emplois dans les grades inférieurs qui pourront être créés par arrêté du conseil.
17. Tous les candidats aux emplois devront passer un examen préliminaire sur—
- (a.) L'écriture ;
- (b.) L'orthographe ;
- (c.) Les quatre premières règles de l'arithmétique ;
- (d.) La lecture de l'imprimé et du manuscrit.
18. Les examens préliminaires auront lieu le premier jour que siégeront les examinateurs ou les sous-examinateurs, dans chacune des différentes villes, ainsi qu'annoncé dans la *Gazette du Canada*, et se continueront jusqu'à ce qu'ils soient terminés.
19. Les examens préliminaires serviront aussi d'examen d'aptitude pour les emplois de messagers, emballeurs, trieurs, préposés au débarquement, garde-clés, préposés aux arrivages, facteurs, facteurs boîtiers et chargeurs, et pour les autres emplois intérieurs qui pourront être créés par arrêté du conseil.
20. Lorsqu'un candidat aura passé l'examen préliminaire d'une manière satisfaisante, il pourra subir l'examen d'aptitude, mais nul candidat qui échouera dans l'examen préliminaire ne pourra se présenter avant l'examen périodique suivant.

EXAMENS D'APTITUDE.

21. Les examens d'aptitude auront lieu immédiatement après la clôture des examens préliminaires et porteront sur :—
- (a.) L'écriture ;
- (b.) L'orthographe (sous dictée) ;
- (c.) L'arithmétique, y compris les règles d'intérêt, et les fractions ordinaires et décimales ;
- (d.) La géographie, principalement celle du Canada ;
- (e.) Les éléments de l'histoire d'Angleterre, de France et du Canada ;
- (f.) La grammaire anglaise ou la grammaire française ;
- (g.) La composition anglaise ou française ;
- (h.) La transcription en langue anglaise (avec texte sous les yeux) ;
- (i.) La transcription en langue française (avec texte sous les yeux) ;

Pour satisfaire aux examens tant préliminaires que d'aptitude, le candidat devra conserver 50 pour cent du total des points attribués aux questions, et au moins 30 pour cent des points dans chaque matière. (Voir formule F.)

EXAMENS FACULTATIFS.

22. Les candidats à l'examen d'aptitude, pourront, s'ils le désirent, subir un examen sur les matières suivantes, savoir :
- (a.) Composition en langue anglaise, pour les candidats qui auront choisi la composition française dans l'examen d'aptitude ;
- (b.) Composition en langue française, pour les candidats qui auront choisi la composition anglaise dans l'examen d'aptitude ;
- (c.) Traduction de l'anglais en français, ou du français en anglais ;
- (d.) Classification sous forme d'index et analyse de documents ;
- (e.) Tenue des livres en partie simple et en partie double ;
- (f.) Sténographie ;
- (g.) Télégraphie ;

NOTE A.—Pour recevoir un certificat spécial pour des matières facultatives, le candidat devra conserver au moins 50 pour cent des points dans ces matières. (Voir formule F.)

NOTE B.—Le candidat pourra choisir une ou plusieurs des matières facultatives, ou toutes ces matières, et il lui sera tenu compte de sa capacité dans chacune d'elles.

EXAMENS DE PROMOTION.

23. Les examens de promotion auront lieu à la suite des examens d'aptitude des candidats à l'admission dans le service civil.

24. Ces examens seront ouverts à tout employé du département dans lequel se sera produite la vacance à remplir par promotion, dans l'une ou l'autre division du service, qui remplira une charge inférieure à celle à laquelle la promotion doit être faite.

25. L'examen portera sur les matières que pourra choisir le bureau, après consultation avec le sous-chef du département dans lequel la promotion doit avoir lieu, comme étant les plus propres à faire connaître les aptitudes du candidat à l'emploi vacant.

26. Les questions ayant été arrêtées après consultation avec le sous-chef, voici quels seront les sujets d'examen de promotion :—

- (a) L'écriture ;
- (b) Composition anglaise ou française ;
- (c) Arithmétique, selon la nature du travail exigé par le département.
- (d) Classification sous forme d'index et analyse de documents ;
- (e) Constitution du Canada (Acte de l'Amérique Britannique du Nord) ;
- (f) Questions relatives à l'organisation du bureau dans lequel la vacance existe, à la pratique qui y est suivie et aux fonctions de ceux qui y appartiennent ;
- (g) Suffisance (constatée par un rapport du sous-chef du département dans lequel le candidat est employé) ;

NOTE.—Pour satisfaire à l'examen, le candidat doit conserver 50 pour cent du total des points attribués aux questions, et au moins 30 pour cent des points dans chaque matière. (Voir formule G.)

27. Immédiatement après la clôture des examens, ou en tout temps par la suite, à mesure que les manuscrits d'examen seront reçus par les examinateurs, à Ottawa, et corrigés, le bureau préparera une liste des candidats heureux, certifiera cette liste et la transmettra au Secrétaire d'Etat ; et la liste ainsi faite indiquera autant que possible à quelle division du service chaque candidat est le plus propre.

EXAMENS SPÉCIAUX.

28. Le bureau fera également rapport au Secrétaire d'Etat du résultat de l'examen de toute personne qu'il sera question de nommer sous l'autorité de la section 34 de l'Acte concernant le service civil, et qui lui aura été envoyée pour être examinée.

CERTIFICATS.

29. Chaque candidat qui sortira victorieux d'un examen d'admission au service, recevra un certificat (formule I) d'aptitude, et le candidat qui aura subi avec succès un examen sur une ou plusieurs des matières facultatives, aura droit à un certificat (formule J) indiquant les matières facultatives sur lesquelles il aura passé à l'examen.

30. Un candidat à promotion qui aura passé l'examen d'une manière satisfaisante recevra un certificat en conséquence (formule K).

DURÉE DES EXAMENS.

31. Le bureau préparera un tableau indiquant l'ordre dans lequel l'examen aura lieu sur les diverses matières, ainsi que le temps affecté à chacune d'elles ; et ce tableau sera strictement suivi dans tous les cas.

FORMULES.

32. Les formules nécessaires pour mettre à exécution les règlements qui précèdent seront gardées dans le bureau des examinateurs, à Ottawa, et seront envoyées par le secrétaire, à mesure qu'on en aura besoin, aux examinateurs ainsi qu'aux candidats.

RAPPORT.

33. Au plus tard le trente et unième jour de janvier de chaque année, le bureau fera au secrétaire d'Etat un rapport de ce qu'il aura fait durant l'année expirée le trente et unième jour de décembre précédent, lequel rapport comprendra une copie des programmes d'examen, un état de tous les examens qui auront eu lieu, le nombre des candidats à chacun de ces examens, et les noms des candidats heureux.

REGLEMENTS

POUR LA GOUVERNE DES EXAMINATEURS.

1. Le bureau des examinateurs préparera et fera imprimer (confidemment) les programmes devant servir aux examens préliminaires, d'aptitude et de promotion.

2. Il y aura une feuille distincte pour chaque matière d'examen, et il sera donné assez de temps pour qu'ils puissent faire justice à toutes les questions.

3. Les examens commenceront chaque jour, à 9.30 a.m., se continueront jusqu'à midi, recommenceront à 1.30 p.m., et se continueront jusqu'à 4 p.m., de jour en jour jusqu'à ce qu'ils soient terminés.

4. Chaque candidat sera désigné par un numéro qu'il placera bien en vue, en tête de chaque feuille de papier qui lui sera remise, et ce numéro correspondra à celui qui sera en regard de son nom sur la liste des candidats que l'examineur aura sous les yeux.

5. Les questions seront numérotées et le nombre complet des points attribués à chaque question sera aussi indiqué sur la marge du programme.

6. La date et l'heure auxquelles sera remise aux candidats chacun des programmes, ainsi que le temps alloué pour répondre à la série entière des questions, seront clairement indiquées en tête de chaque feuille.

7. Les examinateurs—qu'ils soient membres du bureau ou sous-examineurs,—auront soin qu'aucune des questions ne soit connue avant l'heure fixée.

8. Si en aucun temps le bureau a lieu de supposer que des candidats se sont aidés les uns les autres ou ont irrégulièrement obtenu des renseignements sur les matières d'examen, les résultats des examens à l'égard de ces candidats seront tenus en suspens jusqu'à ce que le bureau ait examiné à fond les circonstances; et si les sous-examineurs ont lieu de soupçonner des fraudes de ce genre, ils en feront immédiatement rapport au bureau.

9. Il sera fourni un certain nombre de feuilles d'examen pour chaque matière, et toutes les feuilles relatives à la même matière seront renfermées dans une enveloppe portant inscrit au dos le nom de la matière ainsi que le nombre de feuilles contenues dans l'enveloppe, et celle-ci ne sera ouverte que lorsque le temps sera venu de faire l'examen sur cette matière, et en présence des candidats.

10. La papeterie nécessaire aux examens sera fournie par le bureau, et les candidats n'écriront que sur un côté du papier.

11. Personne autre que l'examineur et les candidats ne sera admis dans les salles d'examen.

12. Les examinateurs se garderont de communiquer à personne les résultats apparents ou présumés des examens, jusqu'à ce que ces résultats aient été annoncés officiellement.

13. S'il c'est possible, les candidats seront placés à cinq pieds de distance les uns des autres pendant les examens.

14. Il ne sera toléré dans les salles d'examen ni livres, ni cartes, ni diagrammes se rattachant aux matières d'examens.

15. Les candidats devront tous avoir pris leurs sièges cinq minutes avant le commencement de l'examen, et il ne sera permis à aucun d'eux d'entrer dans la salle d'examen quinze minutes après le temps fixé pour le commencement de l'examen sur une matière. Il ne sera permis non plus à aucun candidat de sortir de la salle pendant son examen sur une matière; cependant aussitôt qu'il aura complété son travail, il pourra le remettre à l'examineur, après quoi il sera libre de se retirer; mais il ne lui sera permis d'entrer de nouveau que lorsque le temps sera venu de passer à une autre matière.

16. Un silence parfait sera gardé pendant le temps consacré aux examens.

17. A l'expiration du temps alloué pour traiter un sujet quelconque, l'examineur en avertira sans délai les candidats, et tous les manuscrits seront immédiatement recueillis.

18. Après avoir recueilli les manuscrits sur un sujet quelconque, l'examineur les renfermera dans une enveloppe qu'il scellera, en ayant soin d'y apposer ses initiales et d'y inscrire le sujet et le nombre de manuscrits qu'elle contiendra.

19. A la fin des examens, les examinateurs rempliront la formule H, certifiant que les règlements pour la conduite des examens ont été strictement observés, et ils transmettront les manuscrits, dans des enveloppes distinctes, au bureau à Ottawa.

F.

MATIÈRES DE L'EXAMEN PRÉLIMINAIRE ET D'APTITUDE.

Examen préliminaire.

	Points.
(a) Ecriture	60
(b) Orthographe.....	60
(c) Les quatre premières règles de l'arithmétique.....	60
(d) Lecture d'imprimé et de manuscrit	60

Examen d'aptitude.

	Points.
(a) Ecriture.....	100
(b) Orthographe (sous dictée).....	100
(c) Arithmétique, y compris les règles d'intérêt et les fractions ordinaires et décimales.....	100
(d) Géographie, particulièrement celle du Canada.....	100
(e.) Eléments de l'histoire d'Angleterre, de France et du Canada	100
(f.) Grammaire française ou anglaise.....	100
(g.) Composition anglaise ou française.....	100
(h.) Transcription en langue anglaise (avec texte sous les yeux.)	100
(i.) Transcription en langue française (avec texte sous les yeux)	100

NOTE.—La règle est uniforme pour tout le Canada, et pour satisfaire aux examens tant préliminaires que d'aptitude, le candidat devra conserver 50 pour 100 du total assigné aux questions, et au moins 30 pour cent des points dans chaque matière.

MATIÈRES QUE LES CANDIDATS À L'EXAMEN D'APTITUDE PEUVENT CHOISIR
POUR L'EXAMEN FACULTATIF.

	Points.
(a.) Composition anglaise (pour les candidats qui auront choisi la composition française dans l'examen d'aptitude).....	100
(b.) Composition française (par les candidats qui auront choisi la composition anglaise dans l'examen d'aptitude)	100
(c.) Traduction de l'anglais en français, ou du français en anglais	100
(d.) Classification sous forme d'index et analyse de documents.	100
(e.) Tenue des livres en partie simple et en partie double	100
(f.) Sténographie.....	100
(g.) Télégraphie.....	100

NOTE (a) —Le candidat pourra choisir une ou plusieurs matières facultatives ci-dessus, ou toutes ces matières, et il lui sera tenu compte de sa capacité dans chacune d'elles.

NOTE (b).—Nul candidat ne passera aux examens facultatifs s'il ne conserve au moins 50 pour cent des points.

G.

MATIÈRES DES EXAMENS DE PROMOTION.

	Points.
(a.) Ecriture.....	100
(b.) Composition anglaise ou française	100
(c.) Arithmétique (selon la nature du travail exigé par le département)	100
(d.) Classification sous forme d'index et analyse de documents.	60
(e.) Constitution du Canada, (Acte de l'Amérique Britannique du Nord)	60
(f.) Questions relatives à l'organisation du département ou bureau dans lequel la vacance existe, à la pratique qui y est suivie, et aux fonctions de ceux qui y appartiennent... ..	100
(g.) Suffisance (constatée par un rapport du sous-chef du département dans lequel le candidat est employé)	300

Le bureau tiendra des examens d'admission et de promotion, à commencer de mardi, le 7 novembre, aux endroits suivants: —

Halifax, N.-E.,
Saint-Jean, N.-B.,
Charlottetown, I.P.-E.,
Québec,
Montréal,
Ottawa,
Kingston,
Toronto,
London et
Winnipeg;

et à Victoria, C.-B., mardi, le 21 du même mois.

Les candidats à l'admission devront signifier leur intention au secrétaire, et voudront bien indiquer l'endroit où ils se proposent de se présenter. Sur réception de leurs lettres, une formule de demande ainsi que certains certificats leur seront envoyés, et après les avoir remplis, ils devront les renvoyer sans délai au secrétaire du bureau, à Ottawa.

Les candidats à la promotion sont aussi requis de donner avis au secrétaire, et des formules leur seront immédiatement envoyées.

P. LESUEUR,
Secrétaire.

B.

N° 1.

SERVICE CIVIL DU CANADA.

EXAMEN PRÉLIMINAIRE.

Mardi, 7 novembre 1882, de 9:30 a.m. à 10 a.m.

Les candidats sont priés de bien observer les règlements.

VALEUR.

ÉCRITURE.

Copiez le passage qui suit :

60

La classe des fermiers a beaucoup gagné depuis une quarantaine d'années en lumières comme en capital. Ceux des régions que nous étudions sont en possession d'une réputation traditionnelle d'honnêteté et d'habileté. Cette habileté consiste surtout dès longtemps dans un extrême savoir-faire relativement à l'art de diversifier les cultures et de savoir tirer parti de tout heureusement. Ces provinces ont toutes de fortes traditions agricoles. C'est vrai particulièrement de la Flandre, pays de culture et d'industrie, depuis des siècles en possession d'antiques franchises municipales et provinciales, qui lui ont, comme je l'ai fait remarquer, singulièrement profité et qui en ont fait notre première province avant 1879.

N° 2.

SERVICE CIVIL DU CANADA.

EXAMEN PRÉLIMINAIRE.

Jeudi, 7 novembre 1882, de 10 a.m. à midi.

Les candidats sont priés de bien observer les règlements.

VALEUR.

ORTHOGRAPHE.

Ce qui suit ne doit pas être vu par les candidats. L'examinateur lira chaque section lentement et distinctement trois fois; une première fois pour que les candidats en saisissent le sens; une seconde, comme dictée, et une troisième pour la révision:

Note.—Il sera perdu trois points pour chaque faute d'épellation.

20

(.) L'éponge se rencontre dans presque tous les climats chauds, mais la mer Égée, et certaines de ses îles surtout, fournissent les plus belles éponges du commerce. Des pêcheurs d'éponges expérimentés peuvent rester sous l'eau jusqu'à trois minutes et demi à quatre minutes; mais cette vie est dure et périlleuse, et plusieurs se noient lorsque soudain la mer grossit, comme dans la Méditerranée. Mais on pêche beaucoup au moyen de dragues.

VALEUR.

- 20 (2.) Le premier pas vers une entente entre la Turquie et l'Angleterre sur la question égyptienne a été fait par le sultan lorsqu'il a lancé contre Arabi la proclamation qui sert de base à la convention militaire. La proclamation déclare que le maintien de l'autorité et du prestige du kédive est indispensable, et que les dessins d'Arabi sont de nature à lui mériter le nom de rebelle.
- 10 (3.) Il était occupé à peindre un portrait en miniature lorsque la nièce du propriétaire entra.
- 10 (4.) Le lieutenant, indifférent au péril, descendit intrépidement le sentier rocheux du précipice et rejoignit bientôt ses compagnons.

60

N° 3.

SERVICE CIVIL DU CANADA.

EXAMEN PRÉLIMINAIRE.

Mardi, le 7 novembre 1882, de 1.30 à 3.30 p.m.

Les candidats sont priés de bien observer les règlements.

VALEUR.

ARITHMÉTIQUE.

- 7 (1.) Quelle est la différence entre la somme des nombres 205, 3,674, 14,893, 758,304, et deux millions ?
- 7 (2.) Un homme possède deux fermes dont l'une contient 100 acres et l'autre deux fois et demie autant; s'il vend un cinquième du tout, combien d'acres lui restera-t-il ?
- 7 (3.) Du produit de 275 multiplié par 798, retranchez 57 multiplié par 465, et divisez le reste par 650.
- 9 (4.) Un homme a acheté 236 cordes de bois à raison de \$4 la corde; 3 chevaux à \$95 chacun; 75 boisseaux d'avoine à 64 cents le boisseau, et 6 douzaines d'œufs à 18 cts. la douzaine, combien a-t-il dépensé ?
- 15 (5.) A quelle somme un homme dont le revenu est de \$1,000 par année doit-il fixer ses dépenses par jour pour mettre de côté \$270 dans l'année ?
- 15 (6.) Un homme a partagé \$20,000 entre ses deux fils; l'aîné a reçu \$1,000 de plus que le cadet, combien chacun a-t-il reçu ?

60

N° 4b en français.

SERVICE CIVIL DU CANADA.

EXAMEN PRÉLIMINAIRE.

Mardi, le 7 novembre 1882, de 3.30 p.m. à 4 p.m.

Les candidats sont priés de bien observer les règlements.

LECTURE DE MANUSCRIT.

VALEUR.

30

L'air est admirablement doux et respirable dans la Vallée-Noire. Point de grandes rivières, conducteurs électriques des ouragans et des maladies; point d'eaux stagnantes, de marécages conservateurs perfides des germes pestilentiels. Partout des mouvements de terrain dont la science agricole pourrait tirer sans doute un meilleur parti. mais qui du moins facilitent naturellement un rapide écoulement aux inondations; des terres qui ne sèchent pas vite, mais qui ne s'imbibent pas vite non plus, et qui ne communiquent pas de brusques transitions à l'atmosphère. L'homme qui naît dans cet air tranquille ne connaît ni l'excitation fébrile des pays des montagnes, ni l'accablement des régions brûlantes. Il se fait un tempérament pacifique et soutenu. Ses instincts manquent d'élan; mais s'il ignore les mouvements impétueux de l'imagination, il connaît les douceurs de la méditation et la puissance de l'entêtement, cette force du paysan, qui raisonne à sa manière et s'arrange, en dépit du progrès, pour l'espèce de bonheur et de dignité qu'il conçoit.

N° 4.

SERVICE CIVIL DU CANADA.

EXAMEN PRÉLIMINAIRE.

Mardi, 7 novembre 1882; de 3h. p.m. à 3:30 p.m.

Les candidats sont priés de bien observer les règlements.

VALEUR.

60

LECTURE D'IMPRIMÉ.

La journée était superbe; dans le verger, des senteurs de fruits et de fleurs montaient de la terre et des arbres; les oiseaux voltigeaient sous l'azur du ciel emplissant l'air de leur gazouillement. La comtesse se consolait vite: ce soleil chaud, ces caresses de la brise lui entraient dans l'âme; elle était gaie, elle ne regrettait plus Cracovie ni même Ems, elle s'intéressait à tout; au poulailler, aux ruches, aux étables; jamais elle n'avait vu cela de si près; et quant à un détour d'une allée elle aperçut la steppe noyée dans les vapeurs roses du matin, ce furent des exclamations d'enthousiasme; elle comprenait maintenant la poésie de la solitude; les ermites, les religieux du désert: "Seule avec l'immensité de la nature," répétait-elle. Ce n'est pas flâteur pour nous, fit observer Gabrielle.

Alors l'excellente femme se prit à rire et renonça de bonne grâce à la solitude et au désert. Le fait est que, enfermée à la ville depuis l'hiver, elle se grisait d'air pur; de toutes ces senteurs fortifiantes de plaines à l'époque proche des moissons où l'épi se gonfle et mûrit.

N° 5.

SERVICE CIVIL DU CANADA.

EXAMENS D'APTITUDE.

Mercredi, 8 novembre 1882, de 9.30 a.m. à 10 a.m.

Les candidats sont priés de bien observer les règlements.

ÉCRITURE.

VALEUR. Copiez les extraits suivants :

100

Il faut se rappeler que la grande discipline de l'esprit est dans l'action et non dans la spéculation, et que seule l'activité régulière peut garder l'âme et le corps contre les atteintes de la maladie. Rester tranquille et méditer est simplement fatal; une sensibilité morbides, infiltre dans les sentiments comme la sensibilité nerveuse gagne un corps malade, et à moins qu'on ne se mette à l'œuvre il n'y aura pas de terme aux désordres dont nous nous plaignons.

La plus grande gloire de Cicéron repose, sans aucun doute, sur son style. Que ce soit à juste titre ou non, l'opinion restera la même. Il a probablement porté l'art de l'expression au plus haut degré d'excellence connu, grâce non seulement à une rare alliance d'intelligence, de travail et de circonstances, mais encore au concours de précieux dons physiques.

N° 6.

SERVICE CIVIL DU CANADA.

EXAMENS D'APTITUDES.

Mercredi, 8 novembre 1882, de 10 h. a.m. à 11:30 a.m.

Les candidats sont priés d'observer les règlements.

Ce qui suit ne doit pas être vu par les candidats. L'examineur lira chaque section lentement et distinctement trois fois; une première fois pour que les candidats en saisissent le sens; une seconde, comme dictée, et une troisième pour la révision.

VALEUR.

ORTHOGRAPHE.

50

(1.) L'homme instruit se trouve placé, pour ainsi dire, au milieu d'un arsenal immense rempli de toutes les armes que l'habileté humaine a pu inventer depuis les temps les plus reculés. Il travaille en s'aidant de l'expérience des siècles passés. Toute autre est la position de celui qui se trouve en dehors, et qui sent qu'il doit prendre d'assaut les portes de cet arsenal ou les voir fermées pour toujours devant lui. Ses moyens d'action sont des plus primitifs, et le travail qu'il fait n'est pas la mesure de sa force. Un nain placé derrière une machine à vapeur peut soulever des montagnes, mais aucun nain ne pourrait les faire disparaître à coup de pioche, et il faudrait les bras d'un Titan pour les déplacer.—*Carlyle.*

VALEUR.

50

(2.) L'effet de ces phénomènes est plutôt de conserver que de détruire; ils font que la croûte solide de la terre adhère fortement à sa partie intérieure, qui se resserre; c'est ainsi que, petit à petit, s'opère dans chaque localité un travail qui prévient ce qui, à la longue, sèmerait partout, sur terre et sur mer, des ruines terribles. Dans les tremblements de terre, le mouvement va parfois en droite ligne; d'autres fois il paraît latéral, ou bien circulaire. L'effet sur la terre est soit un soulèvement, soit une dépression. Les volcans peuvent être regardés comme des soupapes de sûreté.

100

N° 7.

SERVICE CIVIL DU CANADA.

EXAMEN D'APTITUDE.

Mercredi, le 8 novembre 1882, de 11:30 a.m. à midi.

Les candidats sont priés de bien observer les règlements.

VALEUR.

TRANSCRIPTION EN LANGUES ANGLAISE ET FRANÇAISE.

(Transcription de manuscrit.)

50

Manuscrit anglais à copier: n° 4 du programme de l'examen préliminaire.

50

Manuscrit français à copier: n° 4 du programme de l'examen préliminaire.

Le manuscrit est annexé.

N° 8.

SERVICE CIVIL DU CANADA.

EXAMEN D'APTITUDE.

Mercredi, 8 novembre 1882, de 1:30 p.m. à 3 heures p.m.

Les candidats sont priés de bien observer les règlements.

VALEUR.

ARITHMÉTIQUE.

[L'opération dans chaque problème devra être donnée au long.]

15

(1.) Une compagnie de chemin de fer paie \$50 par acre pour une voie longue de 50 milles et large de $95\frac{1}{2}$ pieds; combien a-t-elle payé en tout?

15

(2.) Une personne ayant droit à un salaire de \$670 par année, ne s'est point fait payer pendant 9 ans et 3 mois. Combien a-t-elle eu à toucher à la fin de cette période, principal et intérêts à 6 pour 100 par année, capitalisés annuellement?

VALEUR.

- 15 (3.) Trouvez à quel montant doit être assuré un vaisseau valant \$29,300 pour que dans le cas où il périrait, le propriétaire puisse recouvrer à la fois sa valeur et le montant de la prime de $6\frac{1}{4}$ pour cent ?
- 15 (4.) En supposant que le montant des droits perçus à Ottawa à une certaine date s'élève à \$2,750.98, et que la moyenne des droits payés soit de $16\frac{1}{2}$ pour 100, quelle serait la valeur totale des marchandises sur lesquelles ces droits auraient été payés ?
- 20 (5.) J'ai vendu trois lots de terre, le premier à \$600, gagnant 20 p. 100, le second à \$600, perdant 20 p. 100, et le troisième avec un profit de 20 p. 100 sur le prix d'achat, et j'ai réalisé \$75 de profit sur ces ventes, trouvez ce que m'avait coûté chacun de ces lots ?
- 20 (6.) J'ai vendu pour \$20,000 d'actions de la Banque Consolidée à $98\frac{1}{2}$, et en ai placé le produit en actions de la banque du Commerce à \$120 chacune, rapportant un dividende semi-annuel de $4\frac{1}{2}$ p. 100 sur chaque \$100 de son capital-actions, trouvez quel sera mon revenu par semestre ?

100

N° 9.

SERVICE CIVIL DU CANADA.

EXAMEN D'APTITUDE.

Mercredi, 8 novembre 1882; de 3 p.m. à 4 h. p.m.

Les candidats sont priés de bien observer les règlements.

VALEUR.

GÉOGRAPHIE.

- 10 (1.) Dites ce que l'on entend par méridien, latitude, longitude, équateur et parallèles de latitude ?
- 7 (2.) Donnez les noms des provinces qui composent le Canada et la capitale de chacune d'elle ?
- 27 (3.) Dans quels comtés se trouvent Digby, Summerside, Moncton, St. Stephen, Sorel, Port-Hope, Goderich, Saint-Hyacinthe et Hamilton ?
- 21 (4.) Par quels détroits l'île de Vancouver est-elle séparée du continent ? Quel est le nom de l'endroit dans cette île renommé pour ses mines de charbon ? Mentionnez les autres localités du Canada où l'on trouve du charbon ? Donnez les noms des deux grandes rivières qui versent leurs eaux dans le lac Winnipeg ? Donnez les noms des deux principaux tributaires de la rivière McKenzie ?
- 12 (5.) Quel est le nom du détroit qui sépare la Nouvelle-Ecosse du Cap-Breton et quel est le nom de l'étendue d'eau qui partage presque en deux le Cap-Breton ? Donnez les noms des comtés de l'île du Prince-Edouard ? Quel est l'isthme qui unit le Nouveau-Brunswick à la Nouvelle-Ecosse ?
- 23 (6.) Donnez les noms des trois principales rivières de la province de Québec qui, venant du sud, versent leurs eaux dans le fleuve Saint-Laurent ; des principales îles qui se trouvent dans le même fleuve, et des lacs, entre le Canada et les Etats-Unis ? Quelles sont les eaux par lesquelles passent un bateau pour se rendre de Chicago à Halifax ?

100

No 10.

SERVICE CIVIL DU CANADA.

EXAMEN D'APTITUDE.

Mercredi, 8 novembre 1882, de 9:30 à 10:30 a.m.

Les candidats sont priés de bien observer les règlements.

VALEUR.

HISTOIRE DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE FRANCE ET DU CANADA.

4	(1) Donnez la date de l'invasion de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant.
10	(2) Quels sont les deux points principaux de la "Grande Charte" de l'Angleterre?
10	(3) Quelle a été la principale cause de la rupture entre Charles Ier et son parlement?
10	(4) Donnez les causes de la révolte des colonies américaines?
4	(5) En quelle année la reine Victoria est-elle montée sur le trône?
4	(6) Qui était Richard Cobden?
10	(7) Quelles sont les principales causes de la grandeur et de la prospérité de la Grande-Bretagne?
10	(8) Dites quels étaient les qualités et les défauts de Louis XIV?
4	(9) Donnez les noms de cinq des principaux hommes de son règne?
8	(10) Enumérez sommairement les causes de la révolution française?
4	(11) Donnez les noms des trois principales batailles gagnées par Napoléon Ier?
4	(12) Par qui le Canada a-t-il été découvert et en quelle année?
4	(13) Quand et par qui Québec a-t-il été fondé?
4	(14) En quelle année le Canada a-t-il été cédé à l'Angleterre?
10	(15) Qui a présenté les 92 résolutions dans le parlement du Bas-Canada, et quels étaient les principaux griefs dont elles demandaient le redressement?

100

No 11.

SERVICE CIVIL DU CANADA.

EXAMEN D'APTITUDE.

Jeudi, 1er novembre 1882. De 10:30 a.m. à midi.

Les candidats sont priés de bien observer les règlements.

VALEUR.

GRAMMAIRE FRANÇAISE.

20	Faites l'analyse grammaticale de la phrase qui suit : <i>Quoique le mérite ait ordinairement un avantage solide sur la fortune, chose étrange, nous donnons toujours la préférence à celle-ci.</i>
	Indiquez en quoi les phrases qui suivent sont fautives et dites pourquoi ?
10	Personne a vu les livres que j'ai acheté.
15	J'ai aperçus ces deux hommes l'un et l'autre est grand. Ils se sont plu à marcher.
20	Honorés de la confiance de ses maîtres, ce jeune homme que vous avez connus, a essayée de justifier le choix dont on avait de lui.
15	Elles vous sont apparu avec trop davantage et se sont moquées de vous.
10	Voici deux lettres ; je les aies lue ; l'un et l'autre est bien écrite.
10	Donnez la première personne du singulier du présent de l'indicatif, de l'imparfait, de l'impératif, des verbes Aller, Fuir, Asseoir, Boire.
100	

N° 12.

SERVICE CIVIL DU CANADA.

EXAMEN D'APTITUDE.

Jeudi, 9 novembre 1882; de 1:30 p.m. à 2:30 p.m.

Les candidats sont priés de bien observer les règlements.

VALEUR.

COMPOSITION.

(1.) Corrigez les phrases qui suivent et dites en quoi elles sont fautives:—

8 (a.) J'ai visité une maison qui a été construite par une personne qui est versée dans tout ce qui tient à l'architecture.

8 (b.) Un fils qui travaille pour son père travaille pour lui.

8 (c.) Tout homme apporte avec lui en naissant des germes de destruction.

8 (d.) Ce jeune homme est aussi grand comme vous, que vous admirez tant qui mérite votre admiration.

8 (e.) En réponse à la vôtre (il s'agit d'une lettre) que j'ai reçue.

8 (f.) Il n'y a seulement que cet auteur qui soutienne constamment et toujours l'épreuve de la lecture.

8 (g.) Nous sommes allés entendre la bande de musique que le contracteur des travaux publics a organisée.

44 (2.) Ecrivez une lettre racontant à un ami la dernière campagne d'Egypte faite par les troupes anglaises.

100

N° 13.

SERVICE CIVIL DU CANADA.

EXAMEN FACULTATIF.

Samedi, 11 novembre 1882, de 2:30 p.m. à 4 heures p.m.

Les candidats sont priés de bien observer les règlements.

VALEUR.

TENUE DES LIVRES.

- 10 1. Qu'est-ce que la tenue des livres ?
- 10 2. Qu'entendez-vous par tenue des livres en partie simple ?
- 10 3. Qu'entendez-vous par tenue des livres en partie double ?
- 10 4. Que signifient les termes débiteurs et créanciers ?
- 10 5. Quels sont les livres de comptes absolument nécessaires, lorsque les affaires se font à crédit et au comptant ?

6 et 7. Passez écriture de ce qui suit d'après les deux systèmes de tenue des livres :

- 25 George Cousin entre en affaires avec un capital de \$5,000 qu'il dépose à la banque de Montréal. Il a en outre, à la banque, un crédit sur lequel il peut tirer en cas de besoin. Il emprunte \$2,350 de Jonas Stewart à raison de 2½ p. 100, et dépose aussi ce montant à la banque, passant au crédit du prêteur le montant du principal et de la commission. Il achète de Joseph Carrel 87,000 boisseaux d'avoine à 33 centins le boisseau, donnant un à compte de \$8,710 par chèque sur la banque. Il vend ensuite 17,000 boisseaux à 40 centins comptant à Moses Fleming; 35,000 boisseaux à 41½c. à William Remy, qui lui remet \$3,000 en argent, moins 2½ pour cent d'escompte; 15,000 à Robert Smith, à 43 centins, qui lui donne \$2,000, moins 1½ d'escompte, et 20,000 à 45c. à Jerry Taylor, qui lui paie \$4,000, moins 3¼ pour cent d'escompte sur cette somme. George Cousin dépose ces différents montants à la banque, content de ses opérations.

- 100 Passez les écritures nécessaires en partie simple et en partie double, et donnez les balances au débit et au crédit de chacun; faites voir ensuite quel a été le résultat financier de ces opérations pour George Cousin.

N° 14.

SERVICE CIVIL DU CANADA.

EXAMEN D'APTITUDE.

Vendredi, 10 novembre 1882; de 10h. a.m. à 11:30 a.m.

Les candidats sont priés de bien observer les règlements.

COMPOSITION.

VALEUR.

N.B.—Ce qui suit est destiné aux candidats qui ont fait une composition anglaise dans l'examen d'aptitude.

Donnez la forme du discours indirect au passage qui suit :

20 M. Sheridan dit : Tout en présentant le prisonnier à la barre comme un homme digne de châtimeut, je dois faire observer que je ne désire pas diriger le glaive de la justice contre cet homme seulement parce qu'il faut faire un exemple. Un tel désir est aussi loin de mon cœur qu'il est incompatible avec l'équité et la justice. Si je demande que M. Hastings soit puni, c'est parce que je le regarde comme un grand coupable, et le plus coupable de tous ceux qui, par leur rapacité et leur oppression, ont ruiné les indigènes de l'Inde et déshonoré la Grande-Bretagne.

Ponctuez les phrases qui suivent et mettez des lettres majuscules où il en faut :

20 celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent les empires à qui seul appartient la gloire la majesté l'indépendance est aussi le seul qui se glorifie de faire la loi aux rois et de leur donner quand il lui plaît de grandes et terribles leçons soit qu'il élève les trônes soit qu'il les abaisse soit qu'il communique sa puissance aux princes soit qu'il la retire à lui-même leur laissant que leur propre faiblesse il leur apprend leur devoir d'une manière souveraine et digne de lui.

60 Ecrivez une lettre demandant un emploi dans le service civil, et faites valoir des raisons à l'appui de votre demande.

100

N° 15.

SERVICE CIVIL DU CANADA.

EXAMEN FACULTATIF.

Vendredi, 10 novembre 1882; de 10:30 a.m. à 11:30 a.m.

Les candidats sont priés de bien observer les règlements.

VALEUR.

TRADUCTION DU FRANÇAIS EN ANGLAIS.

Traduisez ce qui suit :

30

Ceux qui n'ont vu la guerre qu'au Cirque-Olympique ou au Musée de Versailles se la figurent généralement comme une série de campements, de marches, de sièges, de batailles, dont toutes les parties se succèdent régulièrement et sans autre interruption que l'entr'acte nécessaire pour préparer un nouveau décor. C'est dans leur pensée une sorte de grande machine à tuer, que les soldats font aller du matin au soir et avec laquelle ils fabriquent de la gloire à la journée.

Or, rien de moins conforme à la réalité. Loin d'être un travail suivi, la guerre est une œuvre d'inspiration et de hasard, entrecoupée de plus de repos que de combats. Ceux-ci ne sont pas la règle mais l'exception, comme les coups de vent sur mer; on y reste toujours exposé, mais ils n'arrivent que de temps en temps.

N° 16

SERVICE CIVIL DU CANADA.

EXAMEN FACULTATIF.

Vendredi, 10 novembre 1882; de 11.30 a.m. à midi.

Les candidats sont priés de bien observer les règlements.

VALEUR.

STÉNOGRAPHIE.

100

Attendu que par "l'Acte amendant l'Acte de 1862, concernant la marine marchande," il est statué que lorsqu'il apparaîtra à Sa Majesté que les règlements concernant le mesurage du tonnage des bâtiments marchands conformément à l'acte principal ont été adoptés par le gouvernement d'un pays étranger et sont en force dans ce pays, il sera loisible à Sa Majesté de déclarer par un ordre en conseil que les bâtiments de tel pays étranger seront censés être du tonnage inscrit dans leurs certificats d'enregistrement ou autres documents nationaux, et qu'après cela il ne sera pas nécessaire pour tels bâtiments d'être mesurés de nouveau dans un port quelconque des possessions de Sa Majesté, mais que tels bâtiments seront censés être du même tonnage inscrit dans leurs certificats d'enregistrement ou autres documents, de la même manière, dans la même étendue et pour les mêmes fins pour lesquelles le tonnage inscrit dans les certificats d'enregistrement des bâtiments anglais est censé être le tonnage de tels bâtiments :

VALEUR.

Et attendu que par l'acte de 1876, concernant la marine marchande, il est statué que " lorsque Sa Majesté a le droit, en vertu de l'acte de 1854 ou de tout autre acte adopté ou devant être adopté plus tard, amendant le susdit acte, d'émettre un ordre en conseil, il sera loisible à Sa Majesté d'émettre de temps à autre un tel ordre en conseil et par ce dernier de révoquer, altérer ou augmenter n'importe quel ordre en conseil :

Et attendu qu'il apparaît à Sa Majesté que les règlements concernant le mesurage du tonnage des bâtiments marchands maintenant en force sous l'autorité de " l'Acte de 1874 concernant les bâtiments marchands," ont été adoptés en Suède par le gouvernement de Sa Majesté le roi de Suède et Norvège, et sont devenus en vigueur en Suède le 1er avril 1875 :

Et attendu qu'il a apparu subéquemment à Sa Majesté que les dits règlements concernant le mesurage du tonnage des bâtiments marchands de Suède avaient été, pour ce qui a trait aux bâtiments mis par la vapeur ou toute autre force motrice exigeant une chambre des machines, modifiés, en y introduisant une légère différence dans le mode d'évaluer l'espace de la chambre des machines et que les dits règlements sont devenus en vigueur en Suède le 1er avril 1882.

100

N° 17.

SERVICE CIVIL DU CANADA.

EXAMEN FACULTATIF.

Vendredi, 10 novembre 1882, de 1.30 p.m. à 2.30 p.m.

Les candidats sont priés de bien observer les règlements.

VALEUR.

CLASSIFICATION SOUS FORME D'INDEX ET ANALYSE DE DOCUMENTS.

- | | |
|----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 10 | (1.) Donnez un modèle simple d'index de lettres expédiées. |
| 10 | (2.) Dites comment vous catalogueriez les lettres reçues dans un bureau de façon à ce que l'on puisse les retrouver facilement ? |
| 10 | (3.) Donnez pour ces deux classes de lettres un modèle d'index plus complet à l'aide duquel on puisse trouver facilement toute lettre dont on peut avoir besoin ? |
| 20 | (4.) Montrez comment on peut cataloguer le contenu d'un long document public. Prenez, par exemple, pour cet exercice, les 10 premiers articles du règlement de ce bureau (que vous trouverez ci-après). |
| 50 | (5.) Résumez sommairement les onze premières sections de l'acte du service civil, et ayez soin que votre travail soit à la fois concis et complet. |

100

RÈGLEMENTS DU BUREAU DES EXAMINATEURS DU SERVICE CIVIL.

1. L'un des membres du bureau sera élu président, et présidera à toutes les assemblées auxquelles il sera présent, et un autre membre remplira les fonctions de secrétaire.

2. Au cas de l'absence inévitable de l'un des membres du bureau, les deux autres membres pourront agir, et leurs décisions seront aussi valides que si les trois membres étaient présents.

3. Les examens réguliers auront lieu tous les six mois, aux différents endroits mentionnés dans l'acte, et dans tous autres endroits désignés par le gouverneur général en conseil; ils commenceront le deuxième mardi des mois de juin et décembre, et à toutes autres époques que les exigences du service public pourront demander, sauf pour ce qui est de la présente année, où les premiers examens auront lieu à la date la plus rapprochée possible.

4. Les examinateurs se réuniront à leur bureau, à Ottawa, le 15^e jour d'avril et le 15^e jour d'octobre de chaque année (à moins que ces dates ne tombent le dimanche, auquel cas ils se réuniront le lundi suivant), dans le but de préparer toutes choses pour les examens semestriels, et ils continueront à s'assembler jusqu'à ce que leurs travaux soient terminés.

5. Ils quitteront Ottawa pour les divers endroits où, sur leur représentation, le gouverneur en conseil ordonnera qu'ils fassent personnellement des examens, en temps convenable pour faire la part des retards possibles dans le voyage, et se trouver prêts à tous les points de vue aux jours fixés pour ces examens.

6. Les examens auront lieu simultanément, c'est-à-dire, les mêmes jours et les mêmes heures, dans les différents endroits désignés par l'acte, et seront conduits, dans chacun de ces endroits, précisément de la même manière et au moyen des mêmes questions.

7. Les examens se feront par écrit et sur du papier portant le sceau du bureau.

8. Pour les endroits où les examinateurs ne pourront pas être personnellement présents, il sera nommé des sous-examinateurs qui seront autorisés à diriger les examens et se gouverneront sur les règlements que leur fournira le bureau.

9. Les sous-examinateurs auront le pouvoir de prononcer sur les examens préliminaires, et de décider lesquels des candidats seront en état de se présenter aux examens d'aptitude et les y admettront; mais la décision sur les examens par écrit des candidats qui n'aspirent qu'à des emplois d'un ordre inférieur, tels que ceux de messagers, garde-clefs, emballeurs, préposés des arrivages, chargeurs, etc., sera réservée au bureau, à Ottawa.

10. A la fin de chaque examen, il sera du devoir des sous-examinateurs de rassembler les manuscrits de chaque candidat—heureux ou malheureux,—de les mettre sous enveloppe, et de les adresser, dûment attestés (formule H), au secrétaire du bureau, à Ottawa.

VOICI LES ONZE PREMIÈRES SECTIONS DE L'ACTE DU SERVICE CIVIL.

1. Pour les fins du présent acte, le service civil se composera de toutes les classes d'employés dans les différents départements du gouvernement exécutif du Canada et dans le bureau de l'auditeur général, ou sous leur contrôle, énumérées et comprises dans les annexes A et B du présent acte, nommé par ordre du Gouverneur en conseil ou autre autorité compétente avant l'entrée en vigueur du présent acte, ou qui pourront par la suite être nommés de la manière qu'il prescrit.

2. Le service sera partagé en deux divisions:—

La première division, ou division administrative intérieure, comprendra les employés des classes mentionnées dans l'annexe A, qui font partie du personnel administratif à Ottawa et du bureau de l'auditeur général.

La seconde division, ou division administrative extérieure, comprendra les employés des classes mentionnées dans l'annexe B, et qui remplissent leurs fonctions ailleurs que dans le personnel administratif à Ottawa.

3. Le gouverneur en conseil nommera au besoin un bureau d'examineurs composé de trois membres et qui, pour les fins du présent acte, sera désigné et ci-après mentionné comme " le Bureau," lequel sera autorisé à examiner tous les candidats à des emplois dans le service civil du Canada, à délivrer des certificats de capacité à ceux qui posséderont les qualités exigées par les règlements qui seront établis pour la gouverne du Bureau.

4. Les réunions du Bureau auront lieu aux époques que le gouverneur en conseil prescrira, et ses délibérations seront régies par des règlements qu'il établira au besoin.

5. Les membres du Bureau d'examineurs recevront pour leurs services une rémunération que fixera le gouverneur en conseil, et qui ne devra en aucun cas excéder dix piastres par jour en outre de leurs frais de voyage réels; et les personnes que le Bureau pourra choisir pour l'aider à conduire les examens pourront recevoir une somme, n'excédant pas cinq piastres par jour, qui pourra être fixée par arrêté du conseil.

6. Le bureau d'examineurs pourra obtenir l'aide de personnes qui auront eu de l'expérience dans l'éducation de la jeunesse canadienne, et avec cette aide il fera ou fera faire des examens périodiques pour l'admission dans le service civil, dans les villes d'Halifax, Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), Charlottetown, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, London, Winnipeg, Victoria, et autres endroits déterminés par arrêté du conseil. Autant que possible ces examens se feront par écrit, et le coût en sera payé sur les fonds préalablement votés par le parlement à cet effet.

7. Sauf les prescriptions du présent acte à ce contraire :—

(a.) Toutes les nominations dans le service civil ne vaudront que durant bon plaisir, et nul ne sera nommé ou promu à aucune charge inférieure à celle de sous-chef de département avant qu'il n'ait subi un examen et fait le stage ci-dessous mentionné, ni avant d'avoir les certificats prescrits par le présent acte.

(b.) Nul ne sera nommé à la première division, ou division administrative intérieure, du service civil—ni comme stagiaire ni autrement—s'il n'a atteint l'âge de dix-huit ans révolus, ou s'il est âgé de plus de trente-cinq ans.

8. Les sous-chefs de département seront nommés par le gouverneur en conseil et resteront en charge durant bon plaisir, mais chaque fois que ce plaisir sera exercé dans le sens de la destitution d'un sous-chef de département, un exposé des raisons qui l'auraot motivée devra être soumis aux deux chambres du parlement dans les quinze premiers jours de la session suivante.

9. Les appointements des sous-chefs seront déterminés par le gouverneur en conseil, suivant les devoirs et la responsabilité attachés à leur département. Le minimum des appointements d'un sous-chef sera de trois mille deux cents piastres, et le maximum de quatre mille piastres.

10. Il sera du devoir du sous-chef de chaque département, et il aura l'autorité (sauf toujours les ordres du chef du département) de surveiller et diriger les autres officiers, les commis et les serviteurs du département; il sera chargé du contrôle général des affaires du département et exercera les autres fonctions qui lui seront assignées par le gouverneur en conseil.

11. En l'absence du sous-chef, un premier commis désigné par le chef du département remplira les fonctions de sous-chef, à moins qu'un arrêté du conseil ne prescrive qu'elles seront remplies autrement; et il y aura dans le bureau de l'auditeur général un premier commis qui agira pour l'auditeur général en tout temps durant son absence.

N° 18.

SERVICE CIVIL DU CANADA.

EXAMEN FACULTATIF.

Samedi, 11 novembre 1882, de 2:30 p.m. à 3 p.m.

Les candidats sont priés de bien observer les règlements.

VALEUR.

TÉLÉGRAPHIE.

Télégraphiez ce qui suit :

100

Le premier aspect de la prairie américaine justifie assurément aux yeux de l'observateur superficiel le nom de Grand-Désert qu'elle a longtemps porté et la présomption qu'elle était une solitude par l'impossibilité de nourrir les habitants. Il y a peu d'années, l'opinion était encore très communément répandue en Amérique que la moitié des Etats-Unis, entre le 98e de longitude, qui, depuis les possessions anglaises, suit le cours de la Rivière Rouge du Nord, longe le Dakota et le Nebraska, coupe le Kansas, le territoire indien et le Texas pour atteindre le golfe du Mexique non loin de la frontière américaine, et la côte de l'océan Pacifique, était un désert aride, impropre à la culture par suite de la sécheresse du climat. à l'exception d'une faible partie du Texas occidental, de la riche vallée de la Californie et des vallées étroites de quelques rivières. Sauf les réserves insignifiantes, sur un espace de mille milles à l'ouest, depuis la Rivière-Rouge jusqu'aux Sierras, disait le major général Frazer, de l'armée des Etats-Unis, dans une lettre publiée par le journal la *Tribune* de New-York, on ne peut songer à cultiver ni fruits ni céréales. "Ce pays ne pourra jamais, disait-il, se couvrir d'Etats populeux à cause du manque de pluie." Le recensement de 1880 a répondu à cette appréciation vieille d'une quinzaine d'années.

100

C

LISTE DES CANDIDATS QUI ONT PASSÉ L'EXAMEN PRÉLIMINAIRE
POUR LE SERVICE CIVIL, PRÉPARÉE EN CONFORMITÉ DE LA SEC-
TION 55 DE L'ACTE DU SERVICE CIVIL, 1882.

A HALIFAX.

Bowler, W. S.,
Edwards, J. T.,
Holloway, H. D.,
Laidlaw, John,
Messervey, W. E.,

McDonald, E. W.,
Richardson, W. J.,
Sullivan, E. E.,
Theakston, John,
Warren, Edward.

A CHARLOTTETOWN, I.P.-E.

McNeil, Wm.

A SAINT-JEAN N.-B.

Ketchum, W. Q.,
Reed, T. L.,
Robidoux, Narcisse,

Tufts, Hugh,
Turner, Henry,
Wilson, Albert E.

A QUÉBEC.

Bourget, Louis Ernest,
DeLery, W. Brouage,
Fahey, Owen,
Foley (or Foler), Lawrence,
Harte, Thos. S.,
Henchey, William,
Mercier, Delphis,

Hennessey, George,
Jobin, E. A.,
O'Dowd, Francis,
Ouellette, F. X.,
O'Brien, Thomas,
Perron, Alfred.

A MONTRÉAL.

Amesse, J. H.,
Brown, J. H. P.,
Corriveau, N. O.,
Cullen, Patrick,
Cusack, L. D.,
Caisse, Fabien N.,
Cross, Samuel,
Carle, Eugène,
Dumont, Emile,
Ducondu, Edmond,
Fenaughty, John,
Furniss, George,
Ford, John,
Guillemette,
Hay, E. W.,
Hoolahan, John,
Laberge, Joseph,
Lunny, Richard,

Mehan, John,
Meek, James,
McDougall, J. E.,
McDonald, B. A.,
McAfee, John,
Nolan, W. P.,
Pelletier, Pierre,
Pender, James,
Phoenix, John,
Pinsonnault, C. A.,
Rougham, J. H.,
Rawley, W.,
Sharpe, Charles,
Théoret, Camille,
Valois, L. J. A.,
Villeneuve, Wilfred,
Wood, George.

OTTAWA.

Bassinot, Moïse,
Chabot, J. A.,
Charleswood, William,
Dumbrille, R. W.,
Grant, Mary,
Grant, Isabel,

Hamilton, G. B.,
Kehoe, Thos. C.,
Lett, F. P.,
O'Callaghan, Thomas,
Wilson, Herbert W.,
Wilson, J. C.,

KINGSTON.

Brogan, Peter,
Embury, W. J.,
Gaskin, Thomas,
Hanley, James,

McMillan, Archibald,
O'Donnell, John,
Pole, Charles W.,

TORONTO.

Amor, W.,
Adamson, Edward,
Bovell, Howard,
Black, D. N.,
Britton, George.,

Julian, W.,
Kennedy, C.,
Kirkpatrick, J. A.,
Lindsay, Wm.,
Lee, Alfred,

Burns, Thomas A.,
 Bish, Philip,
 Howell, Byron R.,
 Clarke, G. T.,
 Cosgrove, John Joseph,
 Carver, George W.,
 Duffy, James,
 Ellison, C. B.,
 Ferry, Thomas,
 Fairbun, Ludley T.,
 Foster, R. M.,
 Gorrie, J.,
 Grandfield, Jas.,
 Gimason, Alex. M.,
 Harvey, Geo. A.,
 Howe, John C.,
 Howard, W. S.,
 Hudson, John W.,
 Helliwell, H. N.,
 Judd, Chas.,

Leach, Thomas,
 Martin, Albert,
 Macnamara, A. J.,
 Milligan, R. J.,
 Morrison, G. N.,
 McCuaig, D. A.,
 McGuire, F.,
 McHenry, H. J.,
 Murray, John O. D.,
 Nelligan, Geo. P.,
 Pridham, Richd. A.,
 Parker, Alfred,
 Parke, Jas. D.,
 Riddle, William,
 Smith, C. E.,
 Somerville, C.,
 Treloar, Henry,
 Thompson, Henry.,
 Watson, John H.,
 Walker, Joseph.

LONDON.

Brassard, Denis,
 Drouillard, Albert,
 Davis, Henry,
 Janisse, Jos. D.,
 Mitchell, Robert,

Mooney, W.,
 O'Rourke, Thos. W.,
 Percival, James.,
 Stanton, H.,
 Grose, John A.

WINNIPEG.

Campbell, W. Y.,
 Fleming, James M.,
 Jerrard, Jesse,
 Laidlaw, Geo. F.,
 LaPorte, George,

MacNab, Walter J.,
 Michaud, P. J. A.,
 Morton, Jas. N.,
 Purdy, Hassard,
 Stevenson, Edwin.

VICTORIA, C.-B.

Brown, W. V.

D

LISTE DES CANDIDATS QUI ONT PASSÉ L'EXAMEN D'APTITUDES POUR
 LE SERVICE CIVIL ; PRÉPARÉE EN CONFORMITÉ DE LA SECTION 55
 DE L'ACTE DU SERVICE CIVIL, 1882.

A HALIFAX.

Boggs, Herbert A.,
 James, Thos. C.,
 Neal, H. S. K.,

Sullivan, Edmd. A.,
 Taylor, John,
 Wills, Richd. J.,

SAINT-JEAN, N.-B.

Harrison, J. S.,
 Kain, S. W.,
 Lawson, John,

Milligan, A. E.,
 Northup, B. M.,
 Tabor, C. W. C.

A CHARLOTTETOWN, I.P.E.

Brown, Williston,
Cox, James E.,
Martin, Martin M.,
McDonald, Joseph C.,

Mckinnon, James E.,
Murphy, Charles,
Murphy, M.W.,
Robertson, John W.

A QUÉBEC.

Bouchard, Bernard,
Batterton, William,
Dorais, Arthur,

Laberge, M. P.,
Power, D. J.,
Workman, Chas.

A MONTRÉAL.

Athawes, C. S. B.,
Baby, Joseph,
Barrett, R. P.,
Bérouard, Charles,
Bisonette, Jas.,
Coté, P. M.,
Dowker, W. L.,
Dumouchel, L.,
Ford, John,
Giroux, C. A.,
Griffith, John,
Hamelin, J. N.,
Jolicœur, Eugène,

Kane, Roland.,
LaRivière, Charles.,
Mayer, L. D. E.,
O'Neil, Patrick,
Panneton, E. E.,
Quinn, J. D.,
Ross, H. C.,
Ryan, G. W.,
Scullion, W. J.,
Sanders, E. L.,
Smith, Robert M.,
Scott, Frank,
Toupin, F. X. A.

A OTTAWA.

Agnew, Andrew,
Ardouin, G. V.,
Ainsborough, Thos.,
Ami, Sam. T.,
Balderson, J. H.,
Berry, Richard,
Brenot, Honoré,
Bunel, Edmond,
Byrnes, John,
Bishop, R. S.,
Chevrier, E. L.,
Cumming, F. W. C.
Côté, J. A.,
Crawley, Alfred.,
Duplessis, Léonidas,
Dunn, Jame P.,

Gallwey, R. W.,
Gillis, H. P.,
Keely, D. H.,
Lusignan, A.,
Lemieux, E. E.,
Miller, Geo. H.,
McQueen, Geo. H.,
McCarthy, Joseph,
Nelson, Francis,
Pennock, Geo. E.,
Reid, John D.
Rochester, Frank R.,
Salmon, G. J.,
Steacey, Charlotte,
Taylor, E. L.,
Visser, Thos. E.

A KINGSTON.

Hamilton, Thos. C.,
Irwin, John,
McKinnon, Murdoch,
Smith, J. E.,

Smith, Alexander,
Thompson, Thomas E.,
Whitebread, John,

A TORONTO.

Ardagh, H.,	Lemon, W. E.,
Boville, T. C.,	Little, W. J.,
Black, Chas. E.S.,	Leadley, W.,
Conway, Robert,	Lampman, Archibald,
Caven, William,	Lennan, James,
Dawson, William,	McGillivray, Hugh,
Dick, J. W.,	McKenzie, Charles J.,
Doyle, B. J.,	McDonald, John,
Dodds, E. W.,	Miles, John,
Ellis, D. O.,	Norris, John M.,
Fraser, John,	O'Leary, T. J.,
Flynn, Daniel,	O'Brien, J. F.,
Galbraith, W. J.,	Pinel, A. A.,
Henderson, W.,	Phelan, Stanley,
Hanley, W. R.,	Rutherford, James,
Hamilton, Colin M.,	Riddle, James A. D.,
Hesson, C. A.,	Sloane, Merritt W.,
Hillary, R. M.,	Spence, F. H.,
Irving, W. H.,	Taylor, C. C.,
Johnson, Henry,	Tinning, B. W. S.,
Jean, Ed.,	Walsh, Daniel,
Kenny, J. W.,	Wiley, W. E.,
Keating, Robt M.,	Wilson, Thos. A.
Lynes, Kieran,	

A LONDON.

Benglet, Ches.,	McLean, D. J.,
Brown, John R.,	Purdon, William,
Bushell, W. C.,	Shorland, John,
Cochran, Charles,	Slattery, Ralph,
Coulter, A. F.,	Sinclair, C. M.,
Garraghan, Patrick S.,	Stewart, James,
Henwood, George,	Standish, Jos. G.,
Jubinvill, J. P.,	Wilson, W. T.,
Leitch, C. H.,	Williamson, A. M.
McHugh, P. J.,	

A WINNIPEG.

Arneil, Frank,	Dundas, H. A. L.,
Bradon, W.,	Mitchell, Henry B.,
Broughton, Jas. L.,	Scott, Thos. W.
Conybeare, Chas. F.	

A VICTORIA, C.-B.

McLaughlin, Jos. H.,	Williams Benjamin.
Newbury, John C.,	

LISTE DES CANDIDATS AU RÉCENT EXAMEN POUR LE SERVICE CIVIL,
QUI ONT TRAITÉ UN OU PLUSIEURS SUJETS FACULTATIFS ET QUI
ONT OBTENU LE MINIMUM OU PLUS QUE LE MINIMUM DES POINTS

Minimum, 50 ; maximum, 100.

<i>Noms.</i>	<i>Sujets.</i>
A HALIFAX.	
H. K. S. Neal,	Tenue des livres.
Edmund A. Sullivan,	do
Thos. C. James,	do et composition.
SAINT-JEAN, N.-B.	
John Lawson,	Tenue des livres et traduction.
E. M. Northup,	do et analyse de documents.
C. W. C. Tabor,	do
CHARLOTTETOWN, I.P.E.	
J. W. Robertson,	Tenue des livres.
William Brown,	do
M. N. Murphy,	do
A QUÉBEC.	
D. J. Power,	Tenue des livres et analyse de documents.
Bernard Bouchard,	do
Arthur Dorais,	do
W. Batterson,	do et analyse de documents.
M. P. Laberge,	Analyse de documents.
G. W. Workman,	Tenue des livres.
A MONTRÉAL.	
Charles Larivière,	Tenue des livres.
John Ford,	do
Charles Béroard,	Composition et traduction.
L. D. E. Mayer,	Analyse de documents et composition.
Wm. Scullion,	Tenue des livres.
E. E. Panneton,	do
E. L. Sanders,	do Analyse de doc. et sténographie.
R. M. Smith,	do do et traduction.
— Bissonette,	do Composition et traduction.
L. Dumouchel,	do
P. M. Côté,	do Composition, analyse de documents et traduction.
H. Ross,	do Analyse de documents, traduction et sténographie.
A OTTAWA.	
Thos. Ainsborough,	Tenue des livres.
Thos. E. Visser,	do
Honoré Brénot,	Composition et traduction.
Charlotte Steacey,	Tenue des livres et do
G. V. Ardouin,	do Composition, traduction, analyse de doc. et sténographie.
Sam. T. Ami,	do Composition et traduction.

John D. Reid,	Télégraphie.
John Burns,	Tenue des livres
Ed. P. McQueen,	do
E. E. LeMieux,	Analyse de documents, et traduction.
J. Arthur Côté,	do composition et traduction.
L. Duplessis,	Composition do
G. J. Salmon,	Tenue des livres et analyse de documents.
D. H. Keeley,	Télégraphie.
A. Lusignan,	Composition, traduction et analyse de doc.
Geo. E. Pennock,	Analyse de documents.
H. P. Ellis,	Tenue des livres.
F. C. Cumming,	do et analyse de documents.
R. Berry,	do traduction.
E. L. Chevrier,	Composition, traduction et analyse de doc.
J. H. Balderson,	Tenue des livres et traduction.
Andrew Agnew,	do

A KINGSTON.

Murdoch McKinnon,	Tenue des livres.
Thos. C. Hamilton,	do
Thos. E. Thompson,	do
J. E. Smith,	do

A TORONTO.

M. W. Sloane,	Traduction.
W. E. Lemon,	Tenue de livres et analyse des documents.
John M. Norris,	do
H. Ardagh,	do et analyse de documents.
Robert M. Keating,	do
W. J. O'Leary,	do
F. H. Spence,	do et analyse de documents.
D. O. Ellis,	do
W. J. Galbraith,	do et analyse de documents.
T. C. Boville,	do traduction et analyse de doc.
J. W. Kenny,	do et analyse des documents.
Kieran Lynes,	do do
W. J. Little,	do do
J. F. O'Brien,	do
Ed. Jean,	do et analyse de documents.
Daniel Flynn,	do
W. E. Wiley,	do
W. Henderson,	do
John McDonald,	do
B. J. Doyle,	do
Robert Conway,	do
Chas. J. McKenzie,	do
Stanley Phelan,	do
C. C. Taylor,	do et analyse de documents.
W. Caven,	Analyse de documents.
Hugh McGillivray,	Tenue des livres et analyse de documents.
Henry Johnson,	do

A LONDON.

Ralph Stanley,	Tenue des livres.
C. M. Sinclair,	do

C. H. Leitch,	Tenue des livres.
Thos. Cochran,	do
John H. Brown,	do
A. F. Coulter,	do
D. J. McLean,	do
Pk. S. Garraghan,	do
James Stewart,	do

A WINNIPEG.

John L. Broughton,	Tenue des livres, traduction et analyse de doc.
Frank Arneil,	do analyse de documents.
H. A. L. Dundas,	Traduction do
Thos. W. Scott,	Tenue des livres.

A VICTORIA, C.-B.

John C. Newbury,	Tenue des livres et analyse de documents.
Jas. H. McLaughlin,	do
Benj. Williams,	do et analyse de documents.

**SUPPLÉMENT AUX LISTES OFFICIELLES DES CANDIDATS HEUREUX
A L'EXAMEN DE NOVEMBRE.**

Ajoutez à la liste préliminaire les noms de

John McAfee, Montréal ;
John M. O'Donnell, Halifax ;
John A. Grose, London.

Vu la difficulté qu'on a éprouvée à déchiffrer les signatures de quelques-uns des candidats, il pourrait se faire qu'il existât quelque différence entre les listes et les vrais noms des candidats.

Par ordre de la commission,

P. LESUEUR,
Secrétaire.

OTTAWA, 19 janvier 1883.

RÉPONSE

(13a)

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES en date du 26 février 1883, pour un état donnant les noms et les appointements de toutes personnes nommées ou promues dans le service civil pendant les six mois expirés le 31 décembre 1882, et spécifiant la charge à laquelle chacune d'elles a été nommée ou promue, conformément aux dispositions de l'Acte du service civil, 1882, section 55, par. 2.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Nom.	Appointements.	A quelle situation nommée ou promue.
Clay, John	\$ cts. 380 00	Premier messenger.

MINISTÈRE DES POSTES.

SERVICE INTÉRIEUR.

Kearney, M.	560 00	Commis de 3e classe.
Stewart, W. E. C.	400 00	Commis de 3e classe.	
Geddes, A. I. L.	400 00	do	
Maillene, G.	400 00	do	
Powell, P. B.	400 00	do	
Jenkins, F. M. S.	400 00	do	
Henning, A. E.	400 00	do	
Champagne, N.	400 00	do	
Oliver, T. M.	400 00	do	
Myraud, P. W.	400 00	do	
Bliss, J. M. W.	400 00	do	
Phinney, H. H.	400 00	do	
Mercer, F. H.	400 00	do	
Grout, F. E. S.	400 00	do	
Henderson, R.	400 00	do	
Anderson, G. C.	400 00	do	
Scott, T.	400 00	do	
Biggs, B.	400 00	do	
Roy, T.	400 00	do	
Johnston, J.	400 00	do	

SERVICE EXTÉRIEUR.

Kelly, D. B.	480 00	Courrier de 3e classe sur ch. de fer.
Kelly, James	480 00	do

ÉTAT donnant les noms et les appointements de toutes personnes nommées ou promues dans le service civil, etc.—*Suite.*

MINISTÈRE DES DOUANES.

SERVICE EXTÉRIEUR.

Nom.	Appointements.	A quelle situation nommée ou promue.	
McDonald, R.....	\$ cts. 800 00	Percept des douanes au port de Sydney.	
Macdonald, l'hon. James S.....	1,200 00	Estimateur au port d'Halifax.	
Stephens, James C.....	700 00	Percepteur à Owen-Sound.	
Taylor, James F.	300 00	Sous-percepteur à Strathroy.
Bowman, Amasa L.....	600 00	Percepteur de douanes, Berlin.
Coallier, J. B.....	750 00	Garde-clés en chef à Montréal.	
Halcrow, James	700 00	Jaugeur à Hamilton.
Wolff, J. F.....	1,600 00	Inspecteur.
Dawson, Daniel	700 00	Sous-percepteur à Petrolia.
Paquette, John F.....	400 00	Préposé au débarquement à Stanstead.	
Aitkins, J. M.....	150 00	Sous-percept à Montague Bridge, I.P.E.	
Hubley, Cyrus.....	500 00	Garde-clés.	
Lanthier, A.....	1,200 00	Aide-estimateur de ferronnerie. Grade d'estimateur.

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR.

SERVICE INTÉRIEUR.

Walsh, M. F.....	Secrétaire particulier	
------------------	-------	------------------------	--

SERVICE EXTÉRIEUR.

Alexander, Thomas.....	1,200 00	Sous-percepteur à Kingston.
Dustan, W. M.....	1,200 00	Sous-percepteur à Halifax.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES.

SERVICE EXTÉRIEUR.

McLelan, Thomas.....	Secrétaire particulier	
McElhinney, Mark Patton.....	1,100 00	Commis de 2e classe.	

MINISTÈRE DES FINANCES.

Treadwell, Clarence William.....	900 00	Commis de 3e classe.	
----------------------------------	--------	----------------------	--

ETAT donnant les noms et les appointements de toutes personnes nommées ou promues dans le service civil, etc.—*Suite.*

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES.

Nom.	Appointements.	A quelle situation nommée ou promue.	
	\$ cts.		
Dingman, A.....	1,400 00	Commis de 1re classe.	
Plummer, Wm.....	1,400 00	do	
Dalton, R. G.....	400 00	Commis de 3e classe	

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Chabot, Joseph Alfred	300 00	Messenger.	
-----------------------------	--------	------------	--

MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE.

Lelièvre, Siméon	300 00	Secrétaire particulier	
------------------------	--------	------------------------	--

HECTOR L. LANGEVIN,
Secrétaire d'Etat intérimaire.

RÉPONSE

(136)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 26 février 1883 :— pour un état contenant le nom, l'âge et l'origine de toutes les personnes employées dans les bureaux des douanes, des postes ou de l'accise, à Montréal, depuis le 1er mai 1882 jusqu'au 20 février 1883, et le montant du salaire alloué à chacun des dits employés ; aussi les noms des employés dans les bureaux de la douane et de l'accise, qui se trouvent inscrits sur la liste du service civil, ayant droit à une pension.

Par ordre,

Secrétariat d'Etat,
10 mai 1883.

HECTOR L. LANGEVIN,
Secrétaire d'Etat intérimaire.

[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, la réponse ci-dessus n'est pas imprimée.]